ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

BIBLIOTHECA
FF. PRÆDICATORUM
CONVENTUS
CIVIT. BENITIÆ
Lit.....
Pl.....

J.B.McINTYRE
BOOKBINDER

3.240

LA

# THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

## SAINT THOMAS EN MÉDITATION

---

II

---

LE MANS, IMP. DE GALLIENNE

# LA

# THÉOLOGIE

## AFFECTIVE

OU

## SAINT THOMAS EN MÉDITATION

PAR L. BAIL

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

PAR M. L'ABBÉ CHEVEREAU

VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DU MANS

Primus amor finis ultimi

TOME II

DE LA BÉATITUDE. — DES ACTES HUMAINS. — DES LOIS. — DE LA GRACE

PARIS

JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1855

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/latheologieaffec0002vari

# PRÉFACE.

Pour nous conformer davantage à l'ordre du Docteur angélique saint Thomas, nous divisons, à son imitation, cette seconde partie en deux, dont la première se doit appeler, première-seconde. Elle commence par un sublime Traité de la Béatitude, et puis elle explique les moyens d'y arriver, qui sont les actes humains, avec les lois et la grâce de Dieu qui en sont les principes; car la vie vraiment sainte et spirituelle doit commencer par la connaissance et le désir de la dernière fin, pour en rechercher ensuite les moyens. Or, j'espère que le lecteur bien disposé n'expérimentera pas moins que dans les précédentes Méditations, le dire de l'ancien et vénérable abbé Antiochus, *rien n'enflamme et n'excite tant le cœur à la dilection comme la Théologie;* paroles que l'on a enrichies à la marge de cette notable sentence : La Théologie engendre l'Amour de Dieu. Aussi les matières qui y sont proposées sont instructives et affectives, et nous nous sommes autant étudiés à remplir la volonté de pieuses affections, que l'entendement de vraies instructions. Et comme la Théologie ressemble à un grand pré plein d'herbes et de fleurs, pour contenter les divers désirs de ceux qui y entrent, et que les uns y cherchent les subtilités scolastiques, d'autres la positive en l'interprétation des Ecritures, des Conciles et des Pères; d'autres les controverses contre les hérétiques, d'autres la morale des cas de conscience, nous y avons recherché plus particulièrement les pieux mouvements de dévotion, afin de cultiver une des



3772

portions de cette divine science, qui semblait être en friche, quoiqu'elle ne cède pas aux autres, lesquelles sans elle sont inutiles au salut. Partant, c'est peu d'attribuer aux théologiens l'état de la perfection acquise, quant à l'entendement, comme si leur volonté était stérile de toute bonne affection; qui est dire en mots couverts, que les démons ont plus de perfection, puisqu'ils ont de plus grandes lumières de l'esprit; mais lumières froides et sans chaleur, qui ne se font pas sentir à la volonté. Dieu nous garde tous d'un tel état de perfection, qui nous rendrait plus coupables au jugement. Dans les autres sciences, dit saint Thomas, il suffit que l'homme soit parfait selon l'entendement; mais dans la Théologie, il doit être parfait selon l'entendement et selon la volonté. De là vient que le Chancelier de Paris, Gerson, relève tant la Théologie de saint Bonaventure, qu'il dit chérubique et séraphique tout ensemble, parce qu'il enflamme l'affection et éclaire l'entendement, rapportant tout ce qui est de la doctrine à la piété et à la dévotion. C'est pourquoi il assure qu'il n'y a point de doctrine plus sublime pour les théologiens, plus divine, plus salutaire et plus suave; et comme en sa vieillesse il relisait les écrits de ce grand saint, il ne faisait plus état d'autres livres, disant en soi-même : Cette doctrine me suffit, pourquoi me livrer follement à autre étude? Mais laissant à part tout discours d'amertume, cet écrit fera voir qu'il ne tient pas à la Théologie, que la volonté ne soit parfaite, parce c'est où elle vise, et je la tiens pour une grande source de la dévotion, et un des meilleurs livres spirituels, si l'on en veut faire bon usage. Au reste, si quelqu'un trouve trop de longueur dans les considérations, je lui dirai que j'improuve deux défauts entre autres, en ceux qui se mêlent de méditer : le premier est de se présenter à l'oraison, sans avoir auparavant apprêté et étudié assez de matière pour s'y entretenir avec Dieu. Car si l'on blâmait un homme qui voudrait faire une harangue devant un roi, sans avoir étudié auparavant autant de temps et autant de choses qu'il

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY


faut pour assortir son discours, que ne devons-nous pas dire des âmes qui entreprennent, sans apprêt et sans étude suffisante, de faire oraison devant la Majesté infinie de Dieu? Pour faire l'oraison avec méthode, il faut employer une partie de son temps à se bien imprimer dans l'esprit une vérité chrétienne, afin que l'esprit en demeurant convaincu, éclairé et persuadé, la volonté en forme des affections plus stables et plus solides. Si quelque autre encore s'imagine que la doctrine de saint Augustin ne s'accorde pas à tout ce que nous proposons de la grâce, nous nous contenterons de le renvoyer à saint Augustin même, afin qu'il confronte avec l'original les passages de cet auguste et vénérable Docteur de l'Eglise, desquels nous fortifions nos considérations, espérant qu'en ce travail il reconnaîtra que nous ne nous éloignons pas de son esprit et de sa doctrine, mais au contraire que nous le suivons fidèlement et constamment. Que si quelques opinions, auxquelles se sont laissé engager quelques personnes de science et autres, ne sont pas ici approuvées, nous pouvons assurer que cela n'est arrivé par aucun esprit de contention, les considérations de cette partie ayant été dressées avant l'émotion de notre siècle, survenue à l'occasion d'un certain livre apporté de dehors la France, auquel nous nous serions trouvés contraires avant qu'il parût, sans autre pensée que de suivre la doctrine communément reçue dans l'Eglise, et la plus conforme au Concile de Trente; étant le propre de la modestie chrétienne, de ne pas transmettre à la postérité, ce qui est de soi-même, mais de conserver ce que l'on a appris de ses ancêtres. Et si, dans les suivantes impressions, nous voyant engagés à nous conserver, nous avons expliqué quelques articles un peu plus au long, et les avons remparés de quelques preuves plus fortes, cela ne doit pas sembler nouveau, parce que toujours cette coutume, dit Vincent de Lerins, a été dans l'Eglise, que chacun s'opposât d'autant plus promptement aux nouvelles inventions, qu'il avait plus de religion; et puis l'antipéristase est une action tout innocente, par laquelle les

agents naturels renforcent leurs vertus, à mesure qu'ils sont environnés de leurs contraires. En quoi nous avons reconnu d'avoir défendu le parti de la vraie Religion, puisque le chef de l'Eglise, Innocent X, a condamné d'hérésie les propositions que nous tâchions de détruire. C'est pourquoi plusieurs qui les soutenaient s'en écartent, sachant ce qu'enseigne saint Thomas, qu'il est nécessaire pour le salut d'être soumis au souverain Pontife. Et pour ceux qui disent qu'il n'a pas condamné les propositions controversées selon leur sens, outre que le Pape Alexandre VII, à présent séant, a terminé cette difficulté, qu'ils fassent réflexion sur ce qu'écrit un savant professeur des Ecritures saintes : C'est la coutume ordinaire de tous les hérétiques, qu'aussitôt qu'on pique leur erreur évidente, de se départir du sens commun des termes, et dire : Je l'ai ainsi ou ainsi entendu; car toujours ils ont eu l'esprit cautuleux et madré, mais le visage de la vérité est simple, et ne sait que c'est que duplicité; et partant quand ils cherchent un autre sens de leurs paroles, que celui qui est commun, ils font voir manifestement qu'ils n'ont pas dit la vérité.

# LA THÉOLOGIE AFFECTIVE,

OU

# SAINT THOMAS EN MÉDITATION.

## PREMIER TRAITÉ.

### DE LA BÉATITUDE.

### PREMIÈRE MÉDITATION.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS QUI PRÉPARENT L'ESPRIT A CONNAITRE SA DERNIÈRE FIN.

I. Considérez qu'il y a trois obstacles qui empêchent l'homme de connaître et de chercher sa dernière fin, ou son bien souverain. Cette considération est utile à l'entrée de ce Traité, qui doit faire connaître quelle est la béatitude ou la dernière fin; car après que la Théologie a considéré Dieu dans l'unité de sa nature, dans la trinité des Personnes, et comme le principe du monde, ici elle commence à le contempler comme la dernière fin, dans laquelle les anges et les hommes doivent trouver le dernier trait de leur perfection et de leur béatitude. Mais de même que pour donner quelque forme à la matière, on élague

premièrement les qualités contraires, ainsi qu'il paraît dans le feu, qui, pour allumer le bois, chasse le froid et l'humidité; de même la Théologie Affective, pour donner la connaissance de la dernière fin, s'applique premièrement à détruire les obstacles de cette sublime et très-belle connaissance. Le premier est l'infidélité, qui est la racine de toutes les misères spirituelles ; car celui qui ne croit pas les sublimes mystères de la foi, marche dans les ténèbres, et tombe à chaque pas, d'autant plus que la lumière naturelle ne suffit pas pour le conduire droit au terme de son bonheur. Et comme une personne qui, égarée dans sa route pendant l'obscurité de la nuit, ne voudrait pas croire à ses meilleurs amis, qui la lui montreraient, ne ferait que s'égarer de plus en plus, et n'arriverait jamais au lieu où elle tend ; de même l'homme qui manque de foi, et qui ne veut pas croire aux Apôtres et aux saints, qui lui montrent le dernier but où il doit atteindre, et la voie qu'il doit garder, ne fait que s'égarer de plus en plus, et s'éloigner de sa dernière fin, qui est la vie bienheureuse. *Celui qui croit au Fils de Dieu*, dit-il lui-même, *a la vie éternelle, mais celui qui ne croit pas au Fils, ne verra pas la vie éternelle* (Jean, 3). Après l'infidélité, le mépris que plusieurs font des biens de l'autre vie, est le second obstacle à bien connaître et à rechercher sa fin dernière. Car il est nécessaire, pour connaître sa dernière fin, de ne se pas reposer dans les biens périssables d'ici-bas. C'est ce qui a jeté les anciens philosophes en tant d'opinions diverses, et en de si grandes erreurs touchant le souverain bien. Comme ils n'envisageaient que les biens de cette vie mortelle, et n'affectionnaient rien de meilleur, parce qu'ils prenaient goût et plaisir à ces diverses sortes de biens, ils ont eu divers sentiments sur celui qui était le souverain, après lequel il n'en fallait plus chercher. Enfin le troisième empêchement est la multitude des péchés, dont les âmes sont souillées. *Les ordures s'attachent à ses pieds*, dit le prophète Jérémie, *et elle ne s'est pas souvenue de sa fin* (Thren. 1). Et comme le vent, la fumée, la poussière, le feu et la boue aveuglent et ne permettent pas de bien voir; ainsi le vent de la superbe, la fumée de la colère, la poussière de l'avarice, le feu de la haine et de la vengeance, et la fange de la luxure, obscurcissent l'entendement, et font qu'il n'est point capable de bien juger et de comprendre quel est le plus haut bien, dont la jouissance le

peut rendre parfaitement heureux et accompli (1). Au reste, cet empêchement n'est pas seulement pour les personnes mondaines et attachées à la terre, mais aussi pour les spirituelles et de haute réputation dans leur austérité et leur vertu, lesquelles quelquefois sont tellement remplies d'amour-propre, qu'elles ne se sont jamais données à Dieu parfaitement, rapportant tout à elles-mêmes, par mille voies indirectes et inconnues à la plupart des hommes, qui ne jugent que de l'extérieur, et aussi sont-elles en abomination devant Dieu, qui voit leur intérieur gâté et corrompu. Et ce mal a jeté de si profondes racines dans la nature dépravée de quelques-uns, qu'il n'y a rien en eux qui n'en soit infecté, et plutôt briserait-on des montagnes de fer, que de les détourner de la recherche d'eux-mêmes dans toutes leurs œuvres, même les plus pieuses en apparence. De là vient que la dernière fin ne leur est en aucune estime et considération.

Si ces choses m'empêchent de reconnaître ma dernière fin, il faut que je tâche de m'en défaire, les regardant comme des maux très-grands et très-pernicieux, puisqu'ils m'éloignent et de la connaissance et de l'acquisition d'une fin très-noble et très-sublime! Hélas! pourquoi rechercherais-je le bien d'un corps corruptible, et délaisserais-je misérablement celui de mon âme immortelle? Certainement, mon âme, vous êtes très-belle et très-noble, et comme vous êtes hors de prise à la mort, tout ce qui est corruptible et passager n'est pas digne de vous; il vous faut un bien immortel, qui dure plus que tous les siècles, et qui égale l'éternité interminable. Oh! que ce bien doit être grand et excellent. C'est pourquoi je livrerai une guerre immortelle à l'amour-propre, et à la subtile recherche de moi-même, qui ne me laisse pas contempler le bien suprême. Je veux purifier mon cœur de ses souillures, par des actes de contrition, et par le sacrement de Pénitence. O mon Dieu! par le désir que vous avez de mon salut, faites-moi la grâce d'exécuter ces premières résolutions, afin qu'étant libre de tout obstacle, je vous envisage désormais, et vous honore comme ma fin dernière.

II. Considérez que, nonobstant ces difficultés, l'homme doit s'exciter à reconnaître sa dernière fin. C'est à quoi l'oblige Jésus-Christ : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa*

(1) Thaulerus, Serm. 1. in Dom. 4. quadrages.

*justice* (Matth. 6). Et la raison l'y convie ; car comme la dernière fin ne s'entend pas ici de la mort et de la corruption qui le fait dépérir, mais de la béatitude et de la perfection dont il doit recevoir son accomplissement, il est obligé d'y tendre, d'y aspirer, et d'y rapporter toutes ses actions. Il est pareillement obligé d'employer toutes les créatures de ce monde, dont il peut avoir quelque usage, à l'acquisition de cette fin ; car elles lui sont données par Dieu comme des degrés et des échelons pour s'y élever, et leur gloire consiste à l'assister dans les efforts qu'il fait pour cette fin. La gloire des belles créatures est de réveiller son esprit, et de l'exciter à la pensée des beautés infinies de son Créateur. Que s'il prend d'elles l'occasion de pécher, et se détourne à leur sujet de sa dernière fin, saint Paul dit alors *que la créature gémit, parce qu'elle est assujettie à la vanité* (Rom. 8), mais contre son gré. La mer gémit, battue et blanchie sous les avirons des pirates. L'or et les richesses gémissent quand ils demeurent inutiles à la gloire de leur Créateur, dans le coffre d'un avare, ou bien quand elles sont employées avec prodigalité par un homme corrompu et pervers, pour contenter ses dissolutions et ses concupiscences désordonnées. C'est pourquoi le Sage dit *que Dieu armera la créature pour la vengeance de ses ennemis, et que toute la terre combattra avec lui contre les insensés* (Sag. 5) ; comme si tous les êtres créés devaient avoir du ressentiment et de l'indignation de ce qu'ils n'ont pas contribué à porter l'homme vers sa dernière fin. Or, si l'homme est ainsi obligé de rapporter toutes les créatures à sa dernière fin, il est donc nécessaire qu'il la recherche et la connaisse Il y a plus, s'il ne la connaît pas, il travaille en vain toute sa vie. Il est semblable à un voyageur qui se lasse tous les jours par la longueur des chemins qu'il fait, sans savoir où il va, ou bien qui, prenant un chemin pour l'autre, recule au lieu d'avancer ; il ressemble à un nautonnier qui est au milieu de la mer sans connaître le port ; il ressemble à un archer qui ignore où est le but auquel il faut viser, à un marchand qui ne sait ce qu'il achète, et pourquoi il négocie, et cependant donne toutes ses richesses pour une chose qui lui sera inutile. Telle est la condition de l'homme misérable, qui ne sait pas qu'il voyage en cette vie pour arriver à Dieu, et qu'il négocie en ce monde pour acheter la gloire

du Paradis. Dans la grande église d'une grande cité, dit le Docteur illuminé (1), la fin apparut déguisée de quelque habit qui lui était propre, à une multitude de dames qui étaient venues pour y adorer et prier Dieu et qui ne faisaient rien moins que cela, y étant oisives et indévotes. Alors la fin leur dit, qu'elles ne valaient rien, parce que sans elle on ne faisait aucun bien. Ceci n'est qu'une feinte industrieuse, pour nous faire concevoir que l'homme qui ne pense point à sa fin, et qui n'y arrive pas, ne vaut rien. Au contraire, s'il pense bien à sa fin, et s'y applique par une sérieuse et attentive méditation, il en reçoit des profits inestimables; car il reçoit une joie très-grande, quand il pense qu'il est créé de Dieu pour une fin très-noble, et un dessein très-relevé. Cette pensée le porte à la pénitence, et à l'amendement de sa vie, comme à la pratique des vertus, pour avancer par ce moyen vers sa fin. Elle excite en lui le mépris des choses créées, qui n'ont rien d'excellent et de relevé, comme la fin pour laquelle il vit en ce monde. Si bien que cette méditation est un fondement pour bien commencer et continuer la vie spirituelle, et le salut de plusieurs âmes dépend de cette considération, et la condamnation d'un grand nombre de l'absence de cette pensée.

J'ai donc grand sujet de m'adonner fortement à la méditation et à la connaissance de ma dernière fin. O très-nécessaire connaissance, que n'avez-vous été dans mon esprit dès le premier instant où, étant capable de raison, je devais comprendre pourquoi Dieu m'avait mis au monde? D'où vient, mon âme, que tu as si peu estimé cette considération qui t'était si avantageuse; mais répare maintenant ta faute; imite les saints personnages du désert et des cloîtres, qui se nommant eux-mêmes par leurs noms, se faisaient cette demande : « Pourquoi es-tu venu» (2)? Ainsi raisonnons nous-mêmes, faible créature humaine et mortelle : pourquoi es-tu venue au monde? où dois-tu tendre, quel est le dessein de mon Dieu sur ta petitesse? O mon Seigneur, mon Dieu, éclairez-moi pour bien connaître cette chose si importante : *Seigneur, faites moi connaître ma fin, et quel est le nombre de mes jours, afin que je sache ce qui me manque* (Ps. 38).

III. Considérez que l'homme ne doit chercher sa dernière fin

(1) Raymond. Lull. in arbore exempl. — (2) Arsenius. S. Bernard.

dans aucune créature, pour s'y arrêter, sans prétendre au delà ; car, comme parle le plus grand des philosophes, la fin de chaque chose doit être meilleure que cette chose. Et pour ce qui concerne l'homme, puisque sa fin dernière lui doit donner son accomplissement et sa plus éminente perfection, il faut que ce soit quelque chose de beaucoup plus relevé et de plus excellent que lui-même. Or, toutes les créatures corporelles lui sont inférieures, et les anges ont si peu d'avantage au-dessus de lui, qu'ils ne méritent pas d'être sa fin dernière ; car, dit le saint Prophète : *Vous avez abaissé l'homme tant soit peu au-dessous des anges* (Ps. 8). La dernière fin de l'homme doit être le but vers lequel il dirige toutes ses actions : or, il n'y a aucune créature au monde à laquelle l'homme doive rapporter toutes ses œuvres ; car les créatures sont plutôt pour l'homme, que l'homme n'est pour elles. Cette dernière fin doit être pour lui un bien capable d'éloigner de lui toute misère, et qui rassasie tellement ses désirs, qu'il n'ait besoin d'aucune autre chose, quand il la possède. Or il n'y a point de bien créé qui remédie à toutes les misères de l'homme, qui remplisse tout le vide de son cœur et sa capacité, et après lequel il ne désire encore d'autres biens. C'est pourquoi s'il a parfois du repos en quelque chose de créé, c'est un repos semblable à celui qu'on peut avoir dans un navire qui vogue en pleine mer, agité par les vents ; ce n'est qu'un repos apparent dans un véritable mouvement. Et pour considérer cette vérité plus en détail ; les richesses que les avares estiment le souverain bien, ne sont que des moyens, comme elles en portent le nom, pour pourvoir à ses besoins ou à ses commodités, elles ne sont point aimables par elles-mêmes. L'honneur et l'estime du peuple sont choses peu solides, qu'il faut plus mépriser que rechercher pour arriver à la béatitude. Les grandeurs et les royautés amènent une foule de sollicitudes dans un prince généreux, qui veut s'acquitter de la fonction qu'il a reçue du Ciel pour une autre fin que son repos et son plaisir, c'est-à-dire pour la paix civile et l'ordre de la justice entre ses sujets. Les voluptés de la chair sont communes aux bêtes brutes, aux serpents, et aux animaux les plus vils, elles sont passagères, de peu de durée, elles sont suivies de dégoût, et ont le plus souvent des issues honteuses et lamentables. Le grand philosophe et médecin arabe Avicenne, quoiqu'il fît profession d'une secte voluptueuse, les décrie cepen-

dant. Ne voyez-vous pas, dit-il (1), qu'il en est plusieurs dont le cœur plus noble les méprise, soit pour se conserver l'honnêteté et la réputation, soit pour défendre leurs amis et leurs alliés, et même les étrangers. Aussi l'homme magnanime et généreux, non-seulement foule aux pieds les plaisirs corporels, mais l'horreur même de la mort, se jetant avec peu de soldats dans les escadrons de ses ennemis, pour s'acquérir après la mort l'estime d'un homme de cœur, ce qui est une marque que les délectations spirituelles et intérieures sont plus nobles, plus excellentes et plus fortes que les sensibles et extérieures. Et parlant à ceux qui pensent que le Paradis privé de délectations sensibles serait sans félicité : O très-misérables ! leur dit-il, l'état des anges et de celui qui leur préside n'est-il pas plus noble et plus délicieux que l'état des ânes et des pourceaux et autres bêtes ; c'est chose absurde d'en faire la comparaison. Si bien que nos ennemis sont les juges de cette vérité, que les plaisirs du corps ne sont pas le plus grand bien, le souverain bien. Il y aurait bien plus de raison d'établir la béatitude et la dernière fin de l'homme dans les sciences et les vertus de l'âme, comme ont fait les esprits les plus éclairés de la lumière naturelle; mais pourtant celui qui considérera que les plus grandes sciences de cette vie sont environnées de ténèbres et de beaucoup d'ignorance, et que les plus parfaites vertus y sont dans les plus grandes épreuves, accompagnées le plus souvent de scrupules, de lassitude et d'imperfections coupables, enfin, que tout le contentement que l'homme reçoit de ses actions vertueuses est fort borné et fort limité, portera ce jugement : que ces perfections de l'esprit dans cette vie ne peuvent suffire qu'à une béatitude commencée et imparfaite, et ne peuvent donner une béatitude accomplie ; qu'elles ne sont qu'un trait grossier, et une ombre seulement de la vraie félicité, qui doit être le souverain bien, l'accomplissement entier, et la dernière fin de l'homme raisonnable.

Oh! donc, que ma dernière fin est grande, et que je suis créé pour un noble but! Non, mon âme, tous les objets créés, la grandeur des empires, les trésors de la terre, le contour immense de tous les cieux, ne sont pas assez dignes pour te couronner,

(1) XII. Libro Alixarat, apud Martinum Raimondi pugionis fidei, c. 3, p. 1

ni pour composer ta béatitude ; toutes les œuvres de Dieu sont au-dessous de toi. Malheur à la créature qui ne se laisse pas convaincre de cette vérité! O Seigneur, mon Dieu, imprimez-la profondément en moi, afin que j'élève mes espérances au-dessus de la terre et des cieux, et que je recherche plus haut ma fin dernière et mon bien souverain. O misérables concupiscences, jusqu'à quand retiendrez-vous votre empire sur moi ; jusqu'à quand obscurcirez-vous mon esprit, et le jeterez-vous dans l'erreur, pour me faire estimer ce qu'il faut dédaigner? Oh! je veux dorénavant vous haïr plus que jamais. Oh! je veux faire un divorce immortel avec vous!

## DEUXIÈME MÉDITATION.

QUE L'HOMME COMMENCE PAR L'ÊTRE DE LA NATURE, SON PROGRÈS DANS L'ÊTRE DE LA GRACE, ET SA FIN DANS L'ÊTRE DE LA GLOIRE.

I. Considérez, pour mieux connaître quelle est la dernière fin de l'homme, qu'il n'est que commencé, quand il reçoit l'être de la nature par la création : comme une maison, dont on n'a encore jeté que les fondements, sans avoir élevé les murailles, ni posé le comble, n'est que commencée, et non parfaite ou achevée. Pour entendre cette vérité, représentez-vous que l'homme, pour être accompli et consommé en sa perfection, avait besoin de trois sortes de délivrances. La première, par laquelle il fût délivré du rien ou du non-être, dans lequel il était avant sa création ; la seconde, par laquelle il fût délivré du mauvais être du péché qui l'infecte et le souille au moment même où il nait et est formé ; et la troisième, par laquelle il fût délivré des peines et des calamités de cette vie mortelle, dans lesquelles il s'est trouvé engagé à cause du péché Or, par la création, qui donne à l'homme l'être de la nature, il n'est délivré que du rien et du non-être, et n'est pas encore délivré du

mauvais être du péché, ni du misérable être des peines et afflictions de cette vie; et partant, dans sa création il n'est pas encore accompli et achevé. Avec l'être de la nature, qui consiste dans l'âme et le corps et leurs facultés naturelles, il n'est qu'un être ébauché, et ne reçoit que les premiers traits de sa perfection. Car comment appeler parfait et accompli l'homme sujet au péché et aux peines de cette vie? Quelle perfection serait-ce même pour l'homme d'être dans le péché et la misère, privé par le péché de l'amitié et de la bienveillance de son Créateur et de son maître souverain, et par la misère, de joie et de béatitude. Pour concevoir plus expressément cette première délivrance, revenez sur ce qui a été déjà considéré, que Dieu a son contraire, qui est le néant, ou le non-être, et que l'homme pareillement a son contraire, qui est le néant ou le non-être de l'homme; mais il y a cette notable différence entre Dieu et l'homme; c'est que Dieu a devancé le rien son contraire, et a pris sur lui un tel avantage, qu'il l'a chassé totalement hors de soi-même; c'est pourquoi il n'y a en lui aucun non-être ou néant; il est tout être, il a toutes les perfections renfermées en lui, il comprend tout, rien ne lui manque, il est le prince de l'être : au contraire le rien, ou le non-être, a devancé l'homme d'un espace infini; car le non-être de l'homme a été avant que l'homme fût, c'est pourquoi le non-être avait l'avantage sur l'homme, et il lui était impossible de s'en dégager pour exister. Dieu seul donc ayant pris la domination sur le non-être, avait le pouvoir d'en retirer l'homme, et c'est ce que Dieu opère en créant et en formant l'homme; par là il le délivre puissamment du rien et du non-être, lui donnant l'existence et l'être de la nature Mais, comme à peine l'homme sort du néant, qu'il est attaqué par le péché, qui est l'être mauvais, et par la peine, qui est l'être misérable, après la création l'homme n'est pas aussitôt parfait et accompli. Il n'a fait encore que le premier pas en sa perfection, et il n'en a que le commencement, étant sorti du néant par l'existence. Il lui faut bien d'autres choses, et d'autres élévations, pour arriver à la perfection de son être.

C'est sur cette pensée que nous devons admirer la haute sagesse de Dieu, et ses grands desseins sur l'homme, créature raisonnable, composée d'âme et de corps, selon son être naturel. Car si cet être de nature, quoiqu'il soit très-excellent et très-avanta-

geux, eu égard au reste des créatures, n'est que son premier pas, son premier degré, et comme son ébauche et son commencement, et que Dieu le veut exalter bien au delà, quels ne sont pas les grands desseins de Dieu sur lui ! Si un architecte avait envie de bâtir un édifice à trois étages, et que déjà il l'eût élevé jusqu'aux nues, bien qu'il n'en eût fait que le premier étage, il y aurait raison de penser que l'élévation de cet édifice devra être prodigieuse, puisque n'en étant encore qu'à son début et au premier étage, il serait déjà parvenu à une si grande hauteur. Ainsi devons-nous penser de l'homme : s'il est noble en son être naturel, qui n'est que son début, ô Dieu admirable ! que sera-ce de cet homme, si la grâce sanctifiante rehausse la condition de son être naturel, et si la gloire encore est surajoutée à l'un et à l'autre. O mon Dieu ! donnez-moi votre lumière pour méditer ces choses, pour me connaître moi-même, m'élever jusqu'à vous, et adorer vos desseins sur ma bassesse. Faites que je n'apporte aucun obstacle aux très-sublimes intentions que vous avez conçues, d'exalter admirablement la créature humaine.

II. Considérez que l'homme commençant par l'être naturel, a son progrès et son avancement par l'être de la grâce sanctifiante, que lui a acquise l'Homme-Dieu, Jésus-Christ. Car, encore que Dieu en formant le premier homme, Adam, lui ait donné avec l'être simple de la nature le bon être de la grâce sanctifiante, toutefois, par sa désobéissance, il perdit incontinent, pour soi et pour sa postérité, cet être de la grâce sanctifiante; et tous les hommes, dans leur conception, se trouvent souillés par le mauvais être du péché, qui les rend coupables de la mort, et indignes de l'être naturel. Et pourtant Dieu, prenant compassion de l'homme, décréta le mystère de l'Incarnation, afin que Jésus-Christ, comme un nouveau réparateur du monde, rétablît les hommes dans la grâce sanctifiante et les délivrât du mauvais être du péché. A ce dessein, comme Dieu, étant tout être et toute perfection, éloigna de soi-même le non-être, et en délivra les créatures par la création; ainsi de même l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, contient en soi tout l'être et toute la perfection de la grâce; car, dit le bien-aimé disciple, *nous l'avons vu plein de grâce et de vérité* (Jean, 1). Et ayant la plénitude de l'être de la grâce, il éloigna de soi le mal du péché, qui n'eut jamais d'accès en lui. Il l'éloigna même des autres ! Et ainsi délivrant les hommes par la rédemption du

mal du péché, et les rétablissant dans l'état de la grâce sanctifiante, il se montra le maître absolu du péché, qui avait possédé et dompté toutes les créatures humaines (excepté la sainte Vierge, de laquelle nous n'avons intention de parler au fait du péché). Si bien que l'œuvre de la rédemption imite l'œuvre de la création, et même la surpasse; parce que la création ne donne à l'homme que l'être simple de la nature, et la rédemption lui donne le bon être de la grâce. La création ne lui donne que son commencement, et la rédemption lui donne son progrès et sa perfection. La création lui donne l'être naturel, au moyen duquel il n'a ni mérite ni démérite, mais la rédemption lui fait avoir l'être de la grâce sanctifiante qu'il n'a point mérité, et qu'il a perdu par sa faute; et dès lors, le don en est plus gratuit et plus gracieux. La création le retire du néant simplement, et la rédemption le retire du mal du péché, lequel est pire que le non-être; car il vaudrait mieux pour l'homme être anéanti, que d'offenser son Créateur, suivant ce que la Vérité disait de Judas : *Il eût mieux valu que cet homme ne fût pas né* (Math. 26). Enfin, par la création, l'homme n'est encore bâti que jusqu'à son premier étage, et par la rédemption il est bâti jusqu'au second étage, et est en état de recevoir le comble de sa perfection.

Je reconnaîtrai la merveilleuse obligation que j'ai à Dieu, beaucoup plus grande pour le bienfait de la rédemption, que pour celui de la création. Si donc je suis tellement obligé et si redevable parce que Dieu m'a créé, si je me dois tout à lui par reconnaissance, que ne lui dois-je pour m'avoir racheté, sinon de me consacrer mille et mille fois à mon Rédempteur *qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même pour moi* (Galat. 2); car il ne m'a pas racheté aussi facilement qu'il m'a créé. Il n'employa qu'une parole pour me créer, et il a travaillé trente-trois ans jusqu'à mourir ignominieusement sur la croix, pour me dégager de la servitude du péché, tant ce fut une affaire pénible et laborieuse que d'élever l'homme par degrés à sa perfection, et de lui faire faire le second pas vers sa fin et sa dernière perfection, qui est la béatitude.

III. Considérez que l'homme ayant reçu la grâce sanctifiante, il lui faut encore un degré pour se perfectionner, il lui faut l'être très-bon de la gloire ou de la béatitude, qui doit mettre le comble à sa perfection et le dernier trait à son accomplissement.

Cet être très-bon de la gloire est, en effet, la dernière fin, le souverain bien, la béatitude et la félicicité de l'homme, c'est son achèvement et son couronnement, après lequel rien ne lui manquera plus. Dieu qui est très-bon, et dont les bontés sont incompréhensibles, n'a pas estimé avoir fait assez pour son affection paternelle et toute viscérale envers l'homme, en lui donnant l'être simple de la nature, et, par la rédemption, l'être simple de la grâce, il a conçu le dessein d'y surajouter le don plus excellent de la gloire, par la vision intuitive de son essence infinie, par l'amour ardent, par la joie perpétuelle, et par tout ce qui doit convenablement accompagner des choses si grandes et si relevées. Dieu voyait, qu'ayant tiré l'homme du premier néant, pour lui donner l'être de la nature, cet être naturel fut incontinent vicié et dépravé par le mal du péché; c'est pourquoi, dans la rédemption, il le retire du mauvais être du péché, en lui communiquant miséricordieusement le bon être de la grâce sanctifiante. Mais il remarque encore que le don de la grâce se trouve accompagné du mal de la peine et des calamités de ce monde; car l'état de grâce n'empêche point encore l'état de misère et de souffrance en ce monde. Dieu donc, pour nous en délivrer encore surajoute le don de sa gloire, qui retire l'homme de l'être misérable et calamiteux de ce monde. Et ce don excellent accomplit tous les desseins de Dieu envers l'homme, qui par là est affranchi de la dernière de ses misères, après quoi il n'y a plus rien de défectueux en lui; c'est pourquoi ce don est le plus excellent, il est la fin et la couronne de tous les biens qui composent et assortissent l'homme entier et parfait. C'est l'être très-parfait de l'homme, avec lequel ne peut exister aucune imperfection; c'est l'être très-solide et très-constant de l'homme, car il ne peut être détruit. L'être de la nature périt par la mort, l'être de la grâce est ruiné par le péché; mais l'être de la gloire est immortel, et assuré pour jamais, là où la mort n'a point d'atteinte, et où le péché ne trouve point de place. Enfin c'est l'être le plus heureux, accompagné d'une joie et d'une paix immortelle, car il n'y a aucunes larmes, aucun gémissement, ni aucune plainte et douleur en ceux qui y sont élevés; ils sont délivrés de toute misère et unis inséparablement à la source de tout bien, et de tout contentement.

O être très-bon et très-désirable! quand sera-ce donc, qu'ayant

franchi les limites de cette mortalité, nous te posséderons? Eh! mon Dieu, mon Créateur, que votre bonté est extrême à l'égard de l'homme, que vous exaltez tant! Qu'est-ce que l'homme pour vous souvenir de lui, et appliquer votre cœur sur lui, formant de si nobles desseins pour son agrandissement? O mon Roi suprême, toute mon espérance et mon attente! éclairez mon entendement, afin que je puisse méditer la grandeur de ce bien, qui est ma dernière fin, et ma béatitude. Car je m'imagine, ô mon Seigneur très-magnifique, que puisque ce bien est le dernier que vous projetez de nous faire, il doit être extrêmement grand et bien au-dessus de tous les autres. Oh! donnez-moi donc la force de le bien entendre et de le profondément méditer, afin que je ne sois point ingrat, et que je n'en sois pas privé, pour ne la pas bien connaître et bien affectionner en cette vie présente, qui est destinée à sa poursuite et à son acquisition.

---

## TROISIÈME MÉDITATION.

### QUE DIEU EST LA DERNIÈRE FIN.

I. Considérez que Dieu est la dernière fin, et qu'il a fait toutes choses pour lui-même. *Le Seigneur*, dit Salomon, *a opéré toutes choses pour lui-même* (Prov. 16). *Je suis*, dit-il lui-même, *l'Alpha, l'Oméga, le principe et la fin* (Apoc. 1). La raison en est que, lorsqu'il tirait toutes choses du néant, il était seul existant; et dès lors, qui eût-il pu regarder autre que lui, pour être la fin de ses ouvrages? Et puis, l'excellence et la sublimité de sa nature par-dessus tout lui donne la prérogative d'être, par un juste droit, la fin dernière, où toutes choses tendent et se terminent, et d'être l'objet de la félicité, ou la béatitude objective de tous les êtres qui sont capables de la posséder; car il est juste que les choses moins parfaites dépendent des plus parfaites, et la béatitude objective doit convenir à l'être le plus éminent, et qui

peut communiquer plus de perfection à quiconque le possède. Or, Dieu est le plus parfait et le plus capable de perfectionner et d'accomplir toutes les créatures qui jouiront de lui : il lui appartient donc d'être la dernière fin, et l'objet de la vraie et entière béatitude. Aussi ce serait un désordre et un déréglement que Dieu se rapportât lui-même, ainsi que ses actions, à quelque créature, comme à sa dernière fin. Une telle créature, si elle avait du sentiment et de la raison, aurait honte que Dieu s'arrêtât finalement en elle. Elle lui représenterait sa bassesse, sa misère et son néant, en comparaison de l'infinité de ses grandeurs, qui mériteraient des millions de fois la préférence. De plus, Dieu qui est la règle de toute religion et de toute équité s'aime soi-même infiniment plus que toutes les créatures ensemble, il se les doit donc assujettir et soumettre, et se donner cette gloire d'être leur fin dernière, leur béatitude objective, et le but de toutes leurs poursuites et de leurs affections. Enfin, puisqu'il est le principe et le créateur de l'homme, il en doit être la dernière fin et l'accomplissement. C'eût été contre la raison, que l'homme eût reçu de lui seulement les premiers traits et les premières parties de son être dans la création, et qu'il eût reçu d'un autre sa plus haute perfection; car, comme la dépendance de la fin dernière n'est pas moins essentielle que celle que l'on a de son principe, l'homme n'eût pas eu une parfaite et absolue dépendance de Dieu, si, comme il est son principe, il n'était aussi sa fin, pour achever comme fin l'ouvrage qu'il n'avait fait qu'ébaucher comme principe. Quel désordre c'eût été, qu'une créature, se voyant la fin de l'homme, se fût prévalue contre Dieu, et lui eût dit : Vous n'avez donné à l'homme que le commencement, et moi je lui donne sa perfection et sa consommation? Son obligation ne paraît pas moindre envers moi qui suis sa fin, qu'envers vous, qui n'êtes que son principe. C'eût été un déréglement que Dieu eût planté ou fondé l'homme en ce monde, et qu'un autre que lui se fût attribué la gloire de l'avoir accompli et rendu heureux : sa gloire donc demandait que l'homme dépendît doublement de lui, et comme de son premier principe, et comme de sa fin dernière.

C'est donc vous, Seigneur, être des êtres, immense et infini, en qui subsiste tout bien et toute joie, c'est vous qui êtes ma fin dernière, pour laquelle je suis créé! Oh! je me réjouis d'a-

voir été mis au monde pour une si haute fin ! Oh ! je ne voudrais pas, pour tous les biens du monde, qu'autre chose que vous fût ma dernière fin ; car vous êtes l'abîme de tous biens, qui pouvez rassasier toutes nos avidités. En vous tout est sagesse, tout est amour, tout est joie et contentement. O Seigneur ! c'est être heureux que de jouir de sa fin, et c'est être misérable que d'en être privé. Je serai donc heureux, si j'arrive à vous, remonté à ma source et réuni à mon principe, et je serai malheureux, si je m'en éloigne. O mon Dieu ! ma désirable fin et mon très-grand bien ! je m'efforcerai donc, par les mouvements de mes désirs et de mes affections, de me rejoindre à vous ! Car qu'est-ce que je désire au Ciel et sur la terre, sinon vous ? Oh ! donc, toutes choses qui n'êtes pas mon Dieu, vous m'êtes pauvreté et indigence, je ne veux point de paix et de repos en ce monde, je ne veux point vous aimer hors de celui qui est mon centre, et ma fin et mon tout.

II. Considérez que, quand on dit que Dieu a fait toutes choses pour lui-même, il faut entendre qu'il l'a fait pour sa gloire, en sorte que sa gloire est la dernière fin de toutes choses. La vérité de cette considération paraît dans le texte sacré, qui porte, selon la version ordinaire : *Dieu a opéré toutes choses pour lui-même* (Prov. 16), et selon l'hébreu : *Dieu a opéré toutes choses pour sa louange*, comme si c'était la même chose en Dieu, d'avoir opéré toutes choses pour lui-même, et pour sa louange, pour son honneur et pour sa gloire. En effet, celui qui fait quelque chose pour lui-même est censé le faire pour son bien ; et comme il y a trois sortes de bien, l'utile, le délectable et l'honnête, dans lequel est comprise la gloire, il est censé le faire pour son utilité, pour son contentement, ou bien pour sa gloire. Or, Dieu étant en soi-même comblé de biens et de joies jusqu'à l'infini, sans qu'il lui soit possible de s'y accroître, il n'a rien produit de soi-même, pour en recevoir de l'utilité, ou du contentement, ce dont il était rempli de toute éternité. Cette chose n'appartient qu'à celui qui n'est pas plein en soi-même, et qui n'a pas tout ce qu'il désire ; il se propose pour sa fin les délices, ou les richesses, afin d'en pouvoir rassasier son indigence, et se remplir au dedans. Il lui serait messéant, ayant le dedans pauvre et nécessiteux, de se vouloir acquérir des biens au dehors, comme sont la gloire et les honneurs. Mais il en est au-

trement de Dieu; car étant plein de biens au dedans de soi, il lui appartient d'en chercher au dehors, et ainsi d'opérer et de rapporter tout à la gloire de son être infini, pour le parer et le revêtir extérieurement avec pompe et éclat. Aussi la gloire est le propre bien auquel tendent les êtres spirituels, qui sont hors de la misère; elle est la plus grande récompense de leurs nobles et généreuses actions. Dieu donc, qui est le prince des êtres spirituels, doit avoir de la gloire pour prix de ses œuvres; c'est pourquoi il a finalement produit toutes choses pour le bien de sa gloire. Que s'il a visé à l'utilité et au contentement, ç'a été seulement à l'égard de la créature, qu'il a voulu, par excès de bonté, enrichir de ses présents, et rendre contente et heureuse autant qu'elle en serait capable : toutefois, ç'a été de telle sorte, qu'il rapporte l'utilité et le contentement de la créature à sa gloire, laquelle il a estimé ne pouvoir être plus grande, qu'en lui faisant des largesses, et en se rendant magnifique à son égard, comme ferait un prince qui mettrait toute sa gloire à combler ses sujets de bienfaits, et à les rendre heureux sous sa domination, sans rien exiger d'eux que de la reconnaissance. Ainsi Dieu a attaché sa gloire à notre bonheur et à notre perfection, afin qu'en lui procurant la gloire la plus grande, nous nous procurassions aussi à nous-mêmes notre plus grand bonheur, qu'il a lui-même en vue pour sa gloire. C'est pourquoi, si un prince qui couvre d'habits magnifiques ses pages et ses serviteurs, pour sa gloire et pour l'honneur de sa maison, sans égard à leur commodité, les favorise cependant par ce procédé, Dieu ne favorise pas moins ses créatures, en faisant toutes choses pour sa gloire, puisqu'en se proposant sa gloire, il se propose aussi le plus parfait état des créatures; quoique finalement cet état soit rapporté à sa gloire, comme étant la plus estimable, et méritant la préférence et les honneurs de la dernière fin, à cause de sa dignité.

C'est donc pour la gloire de Dieu, ô mon âme! que toutes choses ont été produites, et que tu as été tirée du néant. O très-noble et très-excellente fin! O Seigneur, que votre gloire me sera chère et précieuse, puisque c'est à son occasion que toutes choses subsistent, et que je suis mis en ce monde! oh! que je me garderai bien, mon Dieu! de rien faire de contraire à cette gloire, qui vous a porté à me créer homme raisonnable! Oh!

quelle ingratitude criminelle de s'attacher à la gloire au détriment de celle de Dieu, laquelle seule doit être envisagée et mise au-dessus de toutes choses ! Donc, mon âme ! consacrons-nous entièrement et sans réserve à cette gloire divine. Tout est à elle, tout lui appartient, et elle appartient toute à Dieu : ne lui dérobons rien, rapportons-lui nos pensées et nos affections, nos paroles et nos œuvres ; offrons-nous à elle comme victime, et consumons-nous pour elle comme un holocauste. Grand saint Paul, soyez notre intercesseur pour exécuter cette résolution, de laquelle vous nous avez donné le précepte et l'instruction, disant : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu* (1. Cor. 10).

III. Considérez plus particulièrement quelle est cette gloire de Dieu, qui est la fin de toutes choses. Elle est de deux sortes, savoir : la gloire intérieure et l'extérieure. Dieu a premièrement une gloire intérieure, qui n'est autre chose que sa perfection infiniment accomplie, car la gloire de tous les êtres est leur perfection et leur accomplissement, d'où il s'ensuit que comme Dieu est infiniment accompli et infiniment parfait en lui-même, il possède en lui-même une gloire infinie. Il a en second lieu une gloire appelée extérieure, laquelle n'est autre chose que la manifestation de son être infini, qui cause l'admiration, la révérence, la louange et l'amour ; car c'est la gloire de Dieu d'être manifesté et connu, d'être admiré, révéré, loué et aimé. De ces deux sortes de gloire, la première lui convient de toute éternité, et avant la création ; la seconde, depuis la création et le commencement du temps. La première lui est nécessaire, et ne peut être séparée de lui. La seconde lui est accidentelle, et il a subsisté sans elle un temps infini, comme il pourrait encore subsister éternellement à l'avenir. La première ne lui est donnée par personne. La seconde lui est donnée par les créatures, et principalement par celles qui sont intelligentes et raisonnables, comme les anges et les hommes, qui sont capables de le connaître, de le servir et de l'aimer. Enfin la première est en lui-même, et n'est autre chose que lui-même ; la seconde est hors de lui, dans les créatures qui le glorifient. Or, Dieu opérant toutes choses pour sa gloire intérieure, ce n'est pas pour l'acquérir et l'accroître ; car elle lui est acquise éter-

nellement à tel point, qu'elle ne peut augmenter ; mais c'est pour la manifester et pour la faire reconnaître. Au lieu que quand il opère pour sa gloire extérieure, c'est pour l'acquérir de nouveau, et l'accroître comme un bien qui est hors de lui, dans lequel il peut s'étendre et s'agrandir, sans préjudice de son infinie perfection. C'est pourquoi Dieu jouit de ses prétentions, quand toutes les créatures angéliques et humaines contemplent les merveilles de son essence, quand elles sont transportées d'admiration à leur vue, goûtent ses douceurs inénarrables, l'aiment de toute la force de leurs affections, s'épanchent en louanges, et lui rapportent tout. D'où il s'ensuit que Dieu tire plus de gloire des bons que des méchants, des anges prédestinés, que des diables réprouvés, et d'une âme sainte dans le Paradis que d'une âme damnée En quoi se sont mépris quelques spirituels, qui ont enseigné que Dieu était autant glorifié par la damnation, que par le salut d'une âme. Car celle qui est bienheureuse, connaît bien mieux ses divines perfections, elle les révère aussi, les aime et les loue en toute éternité ; ce que ne peut faire une âme damnée, en qui ne paraît que la justice vengeresse de Dieu. Et puis, comme un beau chef-d'œuvre assorti de tout point acquiert plus de gloire à son entrepreneur qu'un ouvrage gâté et corrompu, où il n'y a rien de beau ; de même un esprit bienheureux qui est plus éclatant que le soleil, et qui est l'image des beautés de Dieu, annonce plus clairement la puissance, la sagesse et la grandeur de son Dieu, qu'un esprit damné, qui n'est remarquable que par sa corruption et sa difformité. De plus, si la gloire de Dieu n'était plus grande dans le salut des âmes, ce serait chose indifférente aux plus zélés en l'amour divin, de voir les âmes périr ou se sauver ; car ne désirant rien que la gloire de Dieu, et Dieu étant également glorifié, soit que les âmes périssent, soit qu'elles se sauvent, ils n'auraient pas de motifs de désirer plutôt l'une que l'autre. Cependant il en est tout autrement, ils ont des affections ardentes pour sauver une âme, et se désolent de sa perdition ; ce qui est un signe infaillible que Dieu tire beaucoup plus de gloire d'une bonne âme, que de celle qui est en péché et en mauvais état.

Je comprendrai donc que la fin pour laquelle je vis, est de glorifier Dieu, en le connaissant, en le manifestant, en le révé-

rant et en l'aimant. Donc, quand je contemple mon Dieu, que je le loue et que je le respecte, et que j'y porte le cœur de mes semblables, autant qu'il m'est possible, je fais ce pourquoi je suis créé; et lorsque par sa miséricorde je serai dans le Ciel où je le connaîtrai et l'aimerai plus parfaitement, je ferai encore plus pleinement ce pour quoi je suis au monde. Que ne me suis-je donc toujours occupé à glorifier mon Dieu en cette vie; que n'ai-je davantage travaillé pour arriver à cet état, où je lui donnerai une pleine louange et glorification? Oh! que déplorables sont les hommes mortels qui, s'éloignant de cette fin, font outrage à leur Créateur par leur vie dépravée, et ne lui acquièrent aucune gloire! O l'aveuglement étrange! ô la corruption abominable! Quoi! des âmes chrétiennes ne rendent pas plus de gloire à leur Dieu que des démons de l'enfer! O mon Dieu! que jamais ce malheur ne m'arrive! Que je vous connaisse donc, ô mon Seigneur, mon Dieu, que je vous admire, que je vous révère et chérisse sans mesure, et que je ravisse des âmes à votre affection, leur annonçant vos belles perfections! ô mon Dieu, c'est ce qui appartient à la noblesse de votre être; car vous êtes digne d'être connu et aimé! O mon très-grand bien, et ma fin très-parfaite, que cette chose qui vous est due si justement, ne vous soit point refusée par moi! *O Dieu! exaltez-vous au-dessus des cieux, et que votre gloire soit sur toute la surface de la terre* (Ps. 107)! Enfin, mon Dieu, que toutes mes intentions tendent et se terminent finalement à votre gloire, non celle que nous recevons de vous, mais celle que vous recevez de nous; non celle que vous nous donnez, mais celle que nous vous donnons, et que nous vous donnerons en toute éternité. *O Seigneur! les morts ne vous loueront pas, ni tous ceux qui descendent aux enfers, mais nous qui vivons, nous bénissons le Seigneur dès cette heure, maintenant et à toujours* (Ps. 113).

## QUATRIÈME MÉDITATION.

### EN QUELLE MANIÈRE TOUTES LES CRÉATURES SERVENT A LA GLOIRE DE DIEU.

I. Considérez que les créatures déraisonnables et inanimées servent à la gloire de Dieu en trois façons. Premièrement, en ce qu'elles ne manquent point aux fonctions auxquelles Dieu les a destinées : *Le feu, la grêle, la neige, la glace et les vents tempétueux qui accomplissent ses ordres* (Ps. 148). Selon ce qu'il a ordonné, les cieux roulent, les étoiles brillent, le soleil éclaire et échauffe, les éléments se transforment, les minéraux sont engendrés dans les entrailles de la terre, les plantes portent leurs fleurs, les arbres leurs fruits, et les animaux suivent leurs divers instincts; et par là toutes ces créatures font la volonté de Dieu, et contribuent à sa gloire, comme les serviteurs d'une grande maison, à la gloire de leur maître, quand ils exécutent tous ses ordres, et font régulièrement leur devoir. Quelqu'un dira, dit saint Jérôme (1) : Comment le soleil, la lune et les étoiles louent-ils Dieu? en ce qu'ils ne manquent jamais à leur poste, et ne s'écartent jamais de leur devoir; leur service est la louange de Dieu. Secondement, ces mêmes créatures servent à la gloire de Dieu, par la diversité de leurs perfections, par lesquelles elles représentent aux hommes ses perfections divines; car la vaste étendue des éléments et des cieux sont comme les vestiges de son immensité. Leur beauté nous élève à sa beauté; l'ordre qui les unit ensemble, annonce sa sagesse; leur stabilité, sa durée; leur force, sa puissance; les avantages qu'elles nous apportent, sa bonté; leur multitude, sa magnificence. Si bien que tout ce monde est comme un grand livre ouvert et exposé aux yeux des hommes, où ils lisent en gros caractères les mer-

(1) In Ps. 146.

veilles de leur Créateur, et, comme dit saint Paul : *Les choses invisibles de Dieu sont manifestées par celles qui ont été faites* (Rom. 1). Ce qui donne sujet à saint Jean Chrysostôme d'écrire, qu'il n'y a aucune partie en la créature, soit supérieure, soit inférieure, qui ne crie d'une voix plus éclatante que la trompette, pour annoncer la magnificence du nom de Dieu. En troisième lieu, elles servent encore à la gloire de Dieu, en tant qu'elles fournissent à l'homme ce qui est nécessaire à l'entretien de sa vie, laquelle lui est donnée et conservée pour la gloire de son Dieu; et de plus elles lui donnent sujet de le glorifier, s'il considère comment il se sert de leur ministère pour l'exécution de ses jugements, soit que, par sa miséricorde, il nous veuille faire du bien, soit que, pour nos démérites, il lui plaise de nous châtier. « En cette contemplation, dit Hugues de Saint-Victor, nous entendons la créature qui nous dit trois mots : le premier mot, reçois; le second, rends; le troisième, fuis : reçois le bienfait; rends des actions de grâce; fuis le châtiment. Le premier mot est de la créature qui nous sert. Le ciel dit : Je te donne la lumière durant le jour, afin que tu veilles; les ténèbres durant la nuit, afin que tu reposes. Je te donne les diverses saisons de l'année pour ton contentement. L'air dit : Je te fais respirer. La terre dit : Je te porte, je te nourris. Le deuxième mot est de la créature qui nous exhorte. Le monde dit : Regarde, ô homme! comment celui-là t'a aimé, qui m'a fait pour toi; si tu reçois ses bienfaits, rends-lui amour pour amour. Le troisième mot est de la créature qui nous menace. Le feu dit : Si tu es ingrat, je te brûlerai. L'eau dit : Je t'engloutirai. La terre dit : Je m'entrouvrirai sous tes pieds. L'enfer dit : Je te dévorerai (1). »

Je me réjouirai de ce que les créatures contribuent en tant de manières à la gloire de mon Dieu. J'entonnerai par amour de complaisance le psaume de David : *Louez le Dieu des cieux, soleil et lune; louez-le, astres et lumière, louez-le* (Ps. 148). J'entonnerai le cantique des trois enfants de la fournaise de Babylone : *Toutes les œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur, louez-le et surexaltez-le dans les siècles* (Daniel, 3). J'en tirerai un sujet de confusion pour moi. Si toutes les créatures déraison-

(1) De Arcâ, mor. l. II, c, 4.

nables et insensibles conspirent à la gloire de Dieu, sans que j'en sois ému, sera-t-il dit, ô Seigneur! que moi qui suis raisonnable, et favorisé singulièrement de votre miséricorde, je ne contribue en rien au triomphe de votre gloire, pour laquelle tout l'univers s'emploie et se consume? Il n'en sera pas ainsi, *c'est lui qui est mon Dieu, je le glorifierai, le Dieu de mon Père, et je l'exalterai* (Exod. 15).

II. Considérez que l'homme peut aussi servir à la gloire de Dieu de trois manières générales. Premièrement, par les perfections qui lui sont naturelles; car étant créé à l'image de Dieu, il représente plus expressément ses divines perfections, soit en son âme soit en son corps. Et puis il a un esprit capable de s'élever par les créatures jusqu'à la divinité. Aussi, seul en ce monde terrestre, il est capable de reconnaître et de remercier Dieu de tous les biens dont il l'a comblé. C'est comme si un roi visitait une cité où il n'y aurait que deux ou trois personnes capable de parler, toutes les autres étant sans langue et sans paroles, ces deux ou trois personnes éloquentes seraient obligées de prendre la parole pour les autres, de complimenter le roi, et de le remercier de sa bienveillance. Ainsi les hommes sont obligés de louer et de remercier Dieu pour toutes les créatures, qui n'en sont point capables. C'est pourquoi le grand-prêtre des Juifs portait sur ses habits l'image de tout le monde, comme pour adorer Dieu et le remercier, et pour parler en sa présence au nom de l'univers. Secondement, l'homme peut servir à la gloire de Dieu par les dons de la grâce, en les employant aux actes de religion, à l'observance de ses commandements et de ses actions, et en témoignant par la sainteté de sa vie qu'il ne fait état que de lui seul, et de son service; car alors il revient une certaine gloire extérieure à Dieu, non-seulement parce qu'il est connu, aimé, et révéré par une telle vie; mais aussi parce qu'il a de si saintes et si généreuses créatures; de même que c'est la gloire d'un père d'avoir des enfants vertueux, et dignes d'admiration par leur valeur et leur conduite bien réglée. Troisièment, l'homme est encore plus capable de donner gloire à Dieu par l'état de la béatitude; car y étant arrivé, il le verra face à face et à découvert, il connaîtra évidemment les merveilles de son essence et des trois Personnes divines, il goûtera une douceur inestimable, il aura le cœur ravi d'éternelles

affections, et le louera pleinement en tous les siècles des siècles. Cette gloire est la plus grande que l'homme puisse rendre à Dieu, et par laquelle il est semblable aux anges ; c'est pourquoi elle est la fin dernière pour laquelle Dieu l'a mis en ce monde, et à laquelle il doit prétendre et s'avancer incessamment par un progrès perpétuel, sans s'arrêter en chemin à aucune autre chose. Là est la fin, dit saint Augustin (1), et partout ailleurs ce n'est que la voie. Garde-toi de t'arrêter dans la voie, et de ne pas tendre à la fin, où il faut que tu arrives ; avance donc toujours, jusqu'à ce que tu arrives à la fin. Qu'est-ce que la fin? *Il m'est bon d'adhérer à Dieu* (Ps. 72). As-tu adhéré à Dieu? tu as fait le chemin, tu demeureras en la patrie. Prends garde : il y en a qui cherchent les richesses ; que ta fin ne soit pas là, passe comme un voyageur. Chercheras-tu la santé du corps, qui est ruiné par la mort, qui est affaibli par la maladie, santé frivole, mortelle, éphémère. Il en dit autant des honneurs et des louanges du monde, et il ajoute qu'il ne faut user de ces choses que comme l'on se sert des hôtelleries, pour s'y reposer en passant, et aller plus avant. Où est donc la fin? conclut-il; *Mes très-aimés, nous sommes les enfants de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne parait pas encore; nous savons que quand il viendra dans sa gloire nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est* (1 Epî. Jean. 3). Là est la fin, là est la louange perpétuelle, là jamais ne finira l'*Alleluia.*

Je me réjouirai à cette considération, de ce que Dieu m'a rendu capable de servir ainsi à sa gloire, qui est la meilleure de toutes les fins, pour lesquelles je pouvais être créé, fin que j'eusse dû choisir et préférer à toutes les autres, s'il eût voulu mettre ma fin dernière à mon choix. Courage donc, mon âme, louons, bénissons, remercions notre Dieu de ce que notre fin est si excellente et si relevée. Oh! donc, que l'on ne me parle plus d'une autre gloire que de la gloire unique de mon Dieu très-bon. Car je veux rechercher la fin pour laquelle j'ai reçu l'être et la vie. Donc je veux m'éloigner de tout ce qui m'en peut détourner, je veux rompre toutes les attaches que j'ai aux créatures. C'est un désordre, qui me sépare de ma fin et

(1) Tract. 10, In Epist. 1. Joannis.

m'empêche d'y arriver. Lors même que je desirerai le Paradis, ce sera parce qu'il est glorieux à Dieu, plutôt que parce qu'il est bon pour moi. Je ne veux donc plus rien entreprendre que pour la gloire de mon Dieu, par une très-pure intention. O Vierge, mère de tous les saints, obtenez-la moi de votre Fils Jésus-Christ,

III. Considérez que Jésus-Christ, Dieu et homme, sert encore à la gloire de Dieu, d'une façon beaucoup plus excellente que ne font toutes les créatures déraisonnables et insensibles, humaines ou angéliques. *J'honore mon Père*, dit-il (Jean, 8), et saint Paul l'appelle, *la splendeur de la gloire* (Hebr. 1). Aussi toutes les créatures servent à la gloire de Dieu, parce qu'elles sont produites par lui, et c'est sa gloire de les avoir créées avec tant de propriétés, avec tant de force, tant de vertus, tant de beauté, tant d'ordre, tant de grandeur et de riches qualités. Or, le Fils est produit par le Père d'une façon infiniment plus relevée et plus admirable que toutes les créatures, il a plus de bonté, plus de perfection, plus d'éclat, plus de puissance et de grandeur qu'elles toutes, et elles ne sont que de pauvres néants auprès de lui. Dès lors, Dieu le Père doit recevoir plus de son Fils tout seul, que de tous les êtres créés. De plus, la parole est la gloire de celui qui parle, et la sagesse de celui qui la produit ; c'est pourquoi le Fils étant la parole du Père, son Verbe et l'expression parfaite de sa connaissance infinie, il est conséquemment sa gloire. De plus, lui seul a le plus contribué à la gloire de Dieu, en ce qu'il a sauvé le monde par l'effusion de son sang ; lui seul a fait réparation d'honneur à toute la Trinité adorable de l'outrage du péché ; réparation d'honneur égale à l'offense en toute rigueur de justice, et par laquelle il a de plus mérité le salut des hommes, et de là vient un éternel accroissement de gloire pour Dieu. Le salut des hommes en effet, est la plus grande gloire de Dieu ; car les hommes sauvés le loueront sans cesse, le contempleront, l'aimeront, le goûteront, le savoureront en sa douceur et en sa bonté dans tous les siècles des siècles. Que s'il ne fût pas mort pour les hommes, il n'y avait pas de Paradis et de félicité pour eux : ainsi éternellement Dieu eût été privé de la gloire qu'il recevra en toute éternité de toutes les âmes bienheureuses. Or, non-seulement les hommes glorifient Dieu par Jésus-Christ, mais aussi les anges ; car, chante

l'Eglise (1), les Anges louent votre majesté, les Archanges vous vénèrent, les Puissances tremblent de respect, et les Vertus des cieux, et les bienheureux Séraphins, par une même exaltation, vous glorifient de concert. Mais ceci sera considéré plus exactement dans la suite. Cependant considérons encore que Jésus-Christ, dans le Paradis, loue et magnifie la divinité d'une manière incomparable, plus abondamment, plus divinement, plus hautement et plus suavement que les saints et les saintes, et que les neuf chœurs des anges ne sauraient jamais le faire, quoique leurs louanges soient ravissantes et admirables ; car qui le connaît plus parfaitement, et l'aime plus ardemment, lui donne aussi les plus hautes et les plus magnifiques louanges ; or, l'âme du Rédempteur est celle dont la vision de Dieu est la plus claire et la plus pénétrante, et son amour est l'amour le plus ardent et le plus fort à l'égard de la divinité ; il s'ensuit donc que cette âme très-sainte éclate en louanges plus grandes et plus merveilleuses, que toutes celles qui s'entendent dans le Ciel. Oh ! quel cantique du Fils pour le Père, oh ! que ce cher bien-aimé est beau entre tous les enfants des hommes ! oh ! qu'elle est douce cette voix qui coule des lèvres sur lesquelles la plénitude des grâces est répandue ! oh ! la voix, *la voix de mon bien-aimé* (Cant. 5) !... Voix, reine de toutes les voix, auprès de laquelle les autres voix ne sont qu'un muet et morne silence (2).

Je me réjouirai sincèrement de ce que, toutes les créatures conspirant à donner gloire à Dieu, mon Sauveur Jésus-Christ les surpasse toutes en ce dessein et en cet effort. Oh ! que c'est pour moi un sujet de grande consolation intérieure, de ce que mon Rédempteur admirable a pris le parti de la gloire de la divinité, pour la procurer, pour l'accroître et l'agrandir de tout son cœur, de toutes ses forces, de toute sa puissance, et de toute son âme ! Oh ! vraiment, mon souverain Dieu, votre gloire ne peut plus manquer d'être très-grande, puisque l'incomparable Jésus a ce projet à cœur, et cette entreprise en affection. Je vous remercie, mon bien-aimé, et je vous aime de tout mon cœur, pour la gloire merveilleuse que vous donnez à Dieu, par l'éminence de vos perfections. Je vous bénis à jamais, de ce que, par votre sa-

(1) In Præf. Miss. — (2) Le bienheureux François de Sales, de l'amour de Dieu, l. v. c. 11.

crifice sanglant et non sanglant, vous réparez la gloire de mon Dieu, et lui acquérez autant de voix pour entonner des hymnes à sa grandeur infinie, que le Ciel contiendra d'esprits glorieux. Oh ! que je m'unisse à votre dessein, Dieu-homme adorable ! que je seconde vos intentions généreuses, par mille et mille travaux ! Oui, c'est pour moi une joie non pareille de méditer, que de votre bouche sacrée, vous prononcez les louanges de mon bien souverain, et de l'objet de mon amour, au milieu de votre Paradis. O mon Sauveur, une pauvre créature osera-t-elle entreprendre de vous dire de continuer de la sorte, afin que Dieu soit parfaitement glorifié ? ou bien aurez-vous plus agréable que nous admirions les bénédictions que vous portez dans votre amour filial, pour glorifier votre Père céleste et éternel ! Je désirerai plutôt vous entendre et vous écouter, ô humanité sacrée ! *qui habitez dans les jardins*, et les Paradis de délices : *les âmes vous écoutent, faites-moi entendre votre voix, montrez-moi votre face, et que votre voix résonne à mon oreille ; car votre voix est douce et votre visage est beau* (Cant. 2 et 8).

---

## CINQUIÈME MÉDITATION.

### DE L'ESSENCE DE LA BÉATITUDE FORMELLE.

I. Considérez que l'essence de la béatitude formelle (qui est la jouissance de l'objet béatifiant, que la Théologie appelle la béatitude objective), consiste dans les opérations les plus excellentes de l'âme. La raison en est, que l'action la plus parfaite est la dernière et la plus haute perfection de l'homme, laquelle perfection est sa fin et son accomplissement ; car il n'a pas été créé de Dieu, et doué de tant de puissance et de tant de propriétés, pour rester les bras croisés, et demeurer immobile à rien faire. Le vrai repos de l'homme n'est pas semblable à celui de la pierre, laquelle jouit de la félicité dont elle est capable, quand elle est parvenue au centre où elle s'arrête, immobile et sans

action. En effet, l'âme n'est réputée bienheureuse que quand elle jouit actuellement de Dieu, en goûtant et en savourant sa douceur, en s'unissant et en s'appliquant intimement à son essence, pour en tirer, comme d'un sein fécond et inépuisable, des douceurs qui surpassent tout ce qui se peut imaginer ici-bas. Or, ce goût et ce sentiment actuel de la bonté du souverain bien, est une opération de l'âme qui en jouit effectivement; et dès lors la béatitude consiste dans l'opération. Le prince des philosophes comprenait cette vérité, lui qui établit la béatitude dans la vie contemplative assaisonnée de jouissance, et dans l'énergie ou l'action de la plus noble vertu, et de ce qui est le meilleur en l'homme, c'est-à-dire de l'esprit, qui est la partie de notre essence la plus excellente, et qui tient le premier rang, et surpasse tout ce qui est en nous par la puissance de son action et la dignité de sa nature; c'est pourquoi il disait, qu'encore que nous fussions hommes, nous ne devions pourtant pas nous assujettir aux choses humaines, et qu'étant mortels, nous ne devions pas nous lier aux choses mortelles, mais plutôt nous rendre libres, autant qu'il se pourrait faire, de la mortalité, pour vivre d'une manière convenable aux esprits, puisque c'est ce que nous avons de plus beau et de plus divin en nous. Or, de la vérité de cette considération il suit premièrement, que c'est à tort qu'on a avancé que la vision de Dieu, par laquelle il se voyait lui-même, était la béatitude de l'âme qui en jouissait; car cette vision de Dieu est l'action de Dieu, non pas de l'âme. Et puis, comme un homme ne peut voir par les yeux et par la vue d'un autre, ainsi l'âme ne peut voir par une autre vue que par la sienne propre, et qui procède d'elle-même. Il suit en second lieu que cet écoulement intime de l'essence divine dans l'âme est insuffisant, quoique semblable à la pénétration par laquelle le feu s'insinue dans le fer, et semble le convertir en feu; car cet écoulement n'est que l'intime présence de Dieu en tous les êtres, lequel ne les rend pas heureux, et ne sert qu'à disposer l'âme à sa félicité, en l'approchant de l'objet qui doit la contenter, afin que, n'ayant pas besoin de le chercher hors de soi, elle n'ait autre chose à faire que de s'étendre à ces biens infinis, par les plus nobles actions qu'il lui sera possible de former. C'est pourquoi l'ancienne lumière de Sorbonne, Henri de Gand, traitant de la béatitude, ne s'arrête pas à ce premier écoulement de

Dieu dans la substance de l'âme, car il en enseigne un second dans ses puissances, l'intellect et la volonté, afin qu'éclairé d'une lumière divine, et embrasée d'une pure ardeur, celle-ci l'aime plus ardemment, et celui-là le connaisse plus clairement. Il dit expressément qu'en ces deux actions d'une connaissance claire et d'un amour ardent, la félicité est parfaite et accomplie. Et pour faire voir plus évidemment son opinion contre ceux qui le condamnent sans le lire ou l'entendre, il allégue ces belles paroles de Hugues de Saint-Victor (1) : Ces deux choses, la connaissance et l'amour, appartiennent, l'une à l'illumination, l'autre à la réfection. La connaissance illumine, la dilection rassasie. La connaissance de la vérité, et l'amour de la bonté, c'est en ces choses que consiste la béatitude ; connaître et aimer le bien : *Goûtez,* dit l'Ecriture, *et voyez que Dieu est suave* (Ps. 33). Dans le goûter, la dilection ; dans le voir, la connaissance. Si bien qu'il est très-vrai que, si la substance de l'âme est béatifiée, comme étant ce qu'il y a de plus noble et de plus excellent en l'homme, toutefois ce n'est que par ses opérations les plus sublimes et les plus élevées.

Si donc, dans la béatitude, dans le repos, et dans le centre, l'âme n'est pas sans agir, sans contempler, et sans les élans d'une amoureuse charité, je dois le reconnaître, c'est un abus de penser qu'on est sans perfection, si l'âme demeure oisive, passive et immobile. Si dans le port il faut encore ramer, combien plus dans la route de la navigation? Si dans la paix et après la victoire, il faut que l'âme soit dans l'action, quel abus de vouloir demeurer dans l'inaction au milieu de la guerre et du combat. O la fausse dévotion, qui détourne les âmes des actes spirituels de la connaissance et de l'amour, et les rend si opposées au modèle et à l'exemplaire de toute vraie perfection! Faites donc, ô mon Dieu, que tenant pour suspecte la doctrine de cette dévotion, autant que la condition de mon infirmité le permettra, je m'élève à vous par tous les actes de la sainteté, et que je tâche d'imiter vos bienheureux Séraphins, qui, dans le lieu du souverain repos, *n'avaient point de repos, mais disaient jour et nuit : Saint, Saint, Saint, le Seigneur, le Dieu des armées* (Is. 6).

(1) In c. Cœl. Hier. p. 2.

II. Considérez plus particulièrement quelles sont ces nobles opérations de l'âme qui font la béatitude. Le Docteur angélique, saint Thomas (1), estime que la vision de Dieu, qui est l'opération de l'intellect, comprend toute l'essence de la béatitude, et que l'amour de la volonté n'en est qu'une propriété, ou un accident inséparable. La raison qu'il en donne, c'est que l'intellect lui semble être la plus noble faculté de l'âme, et que, par conséquent, son action sera la plus haute perfection, et comme la béatitude n'est autre chose que le souverain bien, et la plus éminente perfection, il s'arrête là, et soutient que l'essence de la béatitude est toute dans la seule vision de Dieu. Mais le Docteur subtil (2) estime plutôt qu'elle est tout entière dans l'amour, qui transporte les âmes bienheureuses, et les comble de complaisances et de joies inénarrables qui les rassasient en toute éternité. La raison en est, qu'il croit que la volonté est une puissance supérieure à l'intellect, et que l'amour est quelque chose de plus excellent que la vision, et partant, qu'il est la plus grande perfection de l'âme. Aussi la volonté est libre et non pas l'intellect. En cette vie la charité l'emporte sur la foi. Le contraire de l'amour, qui est la haine de Dieu, est pire que le contraire de la foi et de la connaissance, qui est l'ignorance ou l'infidélité; c'est une marque que l'amour est plus noble, parce que les choses meilleures ont toujours de plus mauvais contraires. Mais ne vaut-il pas mieux dire que la plus haute perfection de l'homme n'est pas la vision de Dieu sans l'amour, ni l'amour sans la vision, et que la béatitude, qui est cette plus haute perfection, consiste conjointement dans la vision et dans l'amour; c'est-à-dire dans la vision de la première vérité, qui est aimée, et dans l'amour de la souveraine bonté, qui est connue. Telle est l'opinion des plus anciens docteurs, Hugues de Saint-Victor et Henri de Gand. L'Écriture sainte favorise cette considération, quand elle décrit la béatitude, tantôt par les actions de l'esprit, et tantôt par celles de la volonté. *C'est la vie éternelle, qu'ils vous connaissent* (Jean, 17). Et ailleurs : *Courage, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur* (Matth. 25). En effet, il n'y a pas grand contentement à voir ce que l'on n'aime pas, quelque beau et merveilleux que ce soit. Et quand Lucifer verrait Dieu clairement,

(1) Q. 3, art. 4. — (2) Scot. in 4, Distinct. 49. Q. 3 et 4.

s'il demeurait privé d'amour, il serait toujours misérable, et sa volonté souffrirait alors un enfer tout nouveau, et serait dans une violence insupportable, de ne pouvoir aimer ce qui lui paraîtrait aimable à l'infini. Ainsi, ce serait un grand tourment pour quelqu'un d'être attiré de la plus grande force du monde, sans pouvoir suivre, ni être ravi et enlevé : c'est pourquoi la vision sans l'amour ne suffit pas pour contenter les âmes. De plus, la béatitude est une jouissance et une fruition actuelle de Dieu, par laquelle l'âme est dite le posséder, en tant qu'elle y puise toutes les douceurs et les suavités, tous les avantages et tous les biens qu'il lui est possible d'avoir selon sa capacité. Or, l'on ne jouit pas de Dieu comme des héritages de la terre, dont on a la jouissance, en les habitant et en recueillant les fruits et les revenus annuels qu'ils rapportent; ou bien comme de l'or et de l'argent, dont on jouit en les ayant en sa puissance, et en les employant selon sa discrétion. On jouit de Dieu en contemplant ses beautés infinies, et en savourant sa bonté et sa douceur immense. Le premier vient de la vision, et le second de l'amour, et l'un et l'autre ensemble sont les deux biens spirituels de l'âme, par lesquels elle embrasse et possède son bien suprême, pour n'en être jamais séparée. Il y a plus, la béatitude est ce qui donne à Dieu plus de gloire en toute l'éternité : or, Dieu ne se tient pas moins glorifié d'être aimé que d'être vu éternellement, comme il arrive à un prince, qui n'est pas moins glorifié par l'affection que lui portent ses sujets, que par le désir qu'ils ont de le voir. Aussi, ce serait lui faire injure que de le connaître clairement tel qu'il est, sans l'aimer aussitôt; c'est pourquoi la plus grande gloire de Dieu consistant en ce qu'il soit vu et aimé, et la béatitude étant cette plus grande gloire, elle doit comprendre l'un et l'autre. Enfin, notre esprit tient de la nature du feu, il est lumineux et brûlant, et la volonté de Dieu est qu'il jette une flamme qui, tout à la fois, illumine et enflamme, à quoi sont nécessaires la vision et l'amour tout ensemble, et dès lors ce sont les deux parties essentielles de la béatitude.

Je retiendrai cette pensée, que Dieu m'a mis au monde pour voir ses beautés, et aimer sa bonté, comme si le soleil illuminait les créatures, afin que ses rayons fussent regardés, et qu'il fût aimé et glorifié pour ses perfections. O la fin désirable, et digne d'être souhaitée par tous les désirs possibles! O mon Sei-

gneur, tel est le beau Paradis pour lequel vous m'avez mis au monde. C'est là ma vie éternelle, de vous voir et aimer, et d'être uni à vous d'esprit et d'affection. O mon âme! que notre Dieu est bon, et que sa magnificence est grande, d'avoir conçu des desseins si hauts sur de misérables créatures, qui ne cessent de l'offenser! Oh! quand sera-ce que nous arriverons à cette gloire si désirable? Quand serons-nous ravis en cette suavité éternelle? O Seigneur, mon Dieu, si dans le désert de ce monde et la sécheresse de cette vie, vous me donniez une goutelette de cette douceur céleste, certainement tous les biens présents ne me sembleraient que du fumier et de l'amertume. Je souffrirais avec allégresse toutes les douleurs et les âpretés du monde. Cependant, mon Dieu, si je ne mérite pas d'être exaucé ici-bas à cause de mon indignité trop grande, je ne cesserai de vous servir d'esprit et de volonté; car, puisque je suis éclairé là-dessus, et que j'ai le bonheur de connaître que l'une et l'autre puissance doit participer à la béatitude, n'est-ce pas justice et raison que l'une et l'autre s'emploient pour l'acquérir? puisque je vous dois posséder dans l'éternité, ne serai-je pas à vous, et possédé par vous, dans cette vie passagère? Puisque j'espère jouir de vous, et que vous serez à moi, que je sois aussi à vous sans aucune réserve pour la créature. Disposez de mon être et de mes travaux, tirez de moi tout le service que l'on peut tirer d'une chétive créature. Je ne veux d'autre consolation en ce monde misérable, que d'être à vous, qui êtes toute mon espérance.

III. Considérez que la vision et l'amour de Dieu seront la dernière fin, à l'égard de l'âme bienheureuse, comme si elle était seule, et qu'il n'y eût pas d'autres créatures au monde. La raison en est, qu'il y a trois choses principalement qui doivent convenir à la dernière fin de l'homme. La première est de le consommer et de l'accomplir, en lui donnant son meilleur état et sa plus haute perfection. La seconde est de tellement contenter ses désirs, qu'il ne souhaite plus rien pour être satisfait. La troisième, que l'homme se consacre entièrement, lui et toutes ses actions, sans aucune réserve, à cette fin. Or, durant le cours de cette vie, Dieu ne donne pas à l'homme sa plus grande perfection; comme il le veut élever par degrés, il ne lui en donne maintenant que les premiers traits, attendant l'autre vie

pour l'achever. Il ne contente pas non plus tous ses désirs; car l'homme souhaite malheureusement mille autres biens créés, desquels peu d'esprits se détachent en ce monde, et au lieu de rapporter toutes ses œuvres à Dieu seul, par une intention pure, il a plusieurs autres vues pour lesquelles il se meut et agit. Il en sera tout autrement, lorsque Dieu sera vu et aimé parfaitement; car premièrement, au moyen de la vision et de l'amour, il achèvera son ouvrage, il accomplira l'homme, et s'imprimant en lui comme un cachet, il lui communiquera sa plus parfaite ressemblance, qui le mettra au plus éminent degré d'excellence, à laquelle il puisse atteindre. Ce serait en effet une honte pour l'ouvrier que de laisser son ouvrage imparfait, quand il a le pouvoir de le compléter; aussi la créature, qui n'est que commencée dans l'état présent, aura sa fin et son achèvement, sans qu'aucune chose lui manque pour son entier assortiment. De plus, tous les désirs de l'homme seront rassasiés, et il ne lui restera plus rien à prétendre après la possession de cet objet, dont il aura la vision et l'amour. S'il a un désir perpétuel de connaître la vérité par une vie contemplative, alors, contemplant la première vérité, il connaîtra tout ce qu'il est désireux naturellement de savoir. Si l'homme a un grand désir de la gloire, alors il sera au comble des honneurs, étant uni à Dieu par la claire vision; il sera en estime devant Dieu, et en réputation parmi des millions d'anges et d'esprits heureux qui apprécieront ses vertus. Si naturellement il désire les richesses, rien ne lui manquera, lorsqu'il possédera le bien de tous les biens. S'il court après les joies et les contentements, il en aura le cœur rempli, parce que l'union des choses qui se conviennent enfante la joie. Or, rien n'est si convenable à l'âme spirituelle que la très-pure lumière de la divinité, à laquelle elle sera unie par la vision et l'amour. Enfin, s'il désire se conserver immortel, afin de ne jamais déchoir, alors il aura l'assurance de ne jamais périr. C'est pourquoi s'il n'y avait que Dieu seul au monde, et une âme qui en eût la possession, elle jouirait vraiment de sa béatitude, laquelle est accomplie en son essence, sans l'adjonction d'aucune créature. Après tout cela, l'homme ne tendra qu'à Dieu, et à sa seule gloire, à laquelle il se rapportera purement et entièrement. L'amour divin y exercera sur lui un empire absolu; car *la dilection est forte comme la mort* (Cant. 8), parce

ST. ALBERT'S COLLEGE



que, comme la mort ne laisse rien à l'homme de soi-même, mais lui ravit tout, l'absorbe lui-même et enlève le mort tout entier à lui et aux autres, pour le posséder toute seule; ainsi l'amour fort et véhément qu'ont les bienheureux pour la gloire de Dieu, les possède et les occupe tout entiers, et ne leur laisse rien pour eux et pour autrui, afin que tout soit pour cette gloire seule, qui est le but de tous leurs mouvements, et la règle de toutes leurs affections. C'est pourquoi Dieu est parfaitement la dernière fin des bienheureux, de laquelle il ne fait que commencer les fonctions en cette vie présente.

J'admirerai le bonheur de tous les saints et saintes du Paradis, qui ont heureusement atteint cette fin dernière, dans laquelle ils possèdent leur plus haute perfection, trouvent le rassasiement de tous leurs désirs, et ont la gloire de n'être et de ne vivre que pour Dieu. O la noblesse des serviteurs de Dieu! ô l'excellence des enfants de la gloire! O mon âme, que tu es heureuse d'être créée pour arriver à une telle fin! Loue sans cesse la bonté de Dieu, qui, sans avoir besoin de toi, mais par sa seule grâce et sa miséricorde t'a destinée à un état si sublime. Ne t'en rends pas indigne par une vie corrompue et terrestre. Appréhende tes œuvres si défectueuses, de peur qu'elles ne t'en éloignent, au lieu de t'en approcher. Je m'étonnerai ensuite de l'égarement de la plupart des hommes qui n'ont ni connaissance, ni sentiment, ni affection aucune pour cette fin si avantageuse; c'est pourquoi ils vivent comme s'ils n'étaient nés que pour la mépriser; et, plus sensuels que les bêtes, ils outragent et blasphèment Dieu plus hautement et plus insolemment que les démons. O âmes infortunées, hélas! que ce sera pour vous un cuisant regret de voir bientôt que, par votre faute, vous êtes privées sans ressource de cet état parfait qui devait vous appartenir, et que vous êtes condamnées à brûler pendant toute l'éternité. Ne vous négligez donc plus, vous êtes mises au monde pour de plus hauts desseins que ceux qui vous occupent pour votre ruine et votre confusion. J'apprendrai encore de cette même considération à ne me point arrêter à aucune perfection spirituelle de cette vie, quelle qu'elle soit; il faut monter plus haut, à celle du Paradis; c'est là qu'est ma vraie fin et ma vraie perfection; celle de cette vie n'est qu'un léger commencement et une disposition telle quelle. J'aspirerai donc incessamment à vous,

ô mon Dieu, ma gloire très-accomplie; tant que je vivrai, je soupirerai après votre possession. Je veux aller à vous par toutes mes œuvres, et je perdrai joyeusement cette vie temporelle dans l'attente du bien souverain, où me porte mon espérance par votre miséricorde que je bénis à jamais.

---

## SIXIÈME MÉDITATION.

### DE LA VISION DE DIEU PLUS PARTICULIÈREMENT.

I. Considérez l'excellence de la vision bienheureuse, par laquelle les esprits contemplent la face ravissante de Dieu et toutes les merveilles inénarrables qui y sont renfermées. C'est la plus sublime opération qui puisse convenir à l'homme ; car c'est l'opération de la première faculté de son âme, qui est l'entendement. C'est l'opération qui a l'objet le plus sublime de tous les objets; car son objet est la divinité même clairement manifestée. C'est l'opération qui procède de l'âme, de la façon la plus haute et la plus divine; car c'est par le concours de la lumière de gloire, qui est la plus excellente de toutes les qualités du monde, et qui élève l'esprit à une vision si admirable. En un mot, c'est l'opération dont le terme surpasse tout ce qui peut être produit par la créature; car, comme cette vision est une claire et évidente connaissance de toutes les lumières et de toutes les beautés de Dieu, elle a pour terme une représentation expresse et une image véritable de toutes les perfections divines en l'âme. Ce qui fait qu'elle est déiforme, comme si elle était peinte ou revêtue des couleurs de la divinité, avec un éclat de gloire qui surpasse toutes les paroles et les pensées humaines. En sorte que, de quelque côté que l'on regarde cette grande vision, tout y est noble et relevé admirablement. En effet, que peut-on attendre de plus excellent que de posséder Dieu, qui est le bien infini, la source de tous les biens dont l'âme est capable? Or, la vision met l'âme dans

la possession réelle et actuelle de Dieu ; car, comme les choses de différente nature se possèdent diversement, selon les diverses manières par lesquelles elles communiquent leurs biens et leurs avantages, les richesses par la puissance et le droit que l'on a de les tenir ou d'en disposer à son gré, les viandes savoureuses par le goût, les fleurs agréables par le regard et l'odorat ; de même Dieu se possède premièrement d'une façon parfaite, par la vision évidente, par laquelle l'âme commence à l'avoir à soi, à le tenir présent, à s'étendre à l'infinité de ses biens, qu'elle contemple avec des ravissements si délicieux, que rien ne peut égaler son bonheur. Et comme cette vision est le premier acte de la fruition et de la jouissance de Dieu, elle est par là même le principe de l'amour béatifique, et de toutes les joies qui accompagnent la béatitude. Car elle est pour la béatitude comme la racine pour l'arbre, la fontaine pour le ruisseau, le fondement pour l'édifice, et la lumière pour le soleil. Et l'amour rejaillit de cette vision avec les joies et les contentements éternels ; c'est pourquoi, si dans cette vie, l'amour l'emporte sur la connaissance, et si la charité est plus noble que la foi, c'est qu'ici bas la connaissance de Dieu peut être malheureusement séparée de son amour, mais non point dans la béatitude. Et puis, la lumière de la gloire surpasse en noblesse toutes les autres dispositions ; c'est pourquoi portant la vision dans l'âme, comme un fruit qui lui est propre, cette vision l'emporte sur toutes les autres opérations, qui sont d'autant plus nobles, que les propriétés, qui en sont les principes, sont plus parfaites.

O la grande vision, ô la contemplation admirable, *ô heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu* (Matth. 5) ! O ma très-sublime perfection, la couronne et la consommation de mon être ! O Seigneur, quelle obligation infinie vous a l'esprit humain de ce que vous l'avez créé pour cette noble contemplation ! Certainement, mon Dieu, si nous vous sommes obligés indiciblement de ce que vous nous avez créés et donné l'être de la nature, combien plus vous sommes-nous redevables pour les biens à venir que nous attendons de vous. Ce que nous avons reçu n'est qu'un être naturel ; mais ce que nous espérons est le très-bon être de la gloire, et la couronne de toute perfection. O roi admirable, dont tout le monde désire contempler le visage, conduisez-moi au plus tôt à cette fin très-noble qui nous égale

à vos anges? O Seigneur, *si je vous suis agréable, montrez-moi votre visage* (Exod. 33). Je suis au monde, non pour voir le soleil que vous avez créé dans le ciel, mais pour voir les merveilles de votre essence infinie; c'est là ma fin. Oh! je ne me soucie pas de ce qui peut m'arriver en cette vie mortelle, pourvu que je puisse atteindre et parvenir à vous!

II. Considérez l'étendue de la vision des bienheureux, et à combien de choses s'étend leur connaissance. Dieu y est libéral à l'infini, il se donne tout à voir, il ne réserve rien. Car il n'en est pas des bienheureux comme de celui devant qui un homme est présent, duquel il voit la face et les habits, et les traits extérieurs, sans voir au dedans de lui son âme, ses facultés et ses perfections intérieures. Les bienheureux, qui voient Dieu clairement, pénètrent dans le fond de son essence, et y voient des choses infinies, sans quoi leur esprit ne serait point rassasié. Dieu contient en soi des choses infinies, et rien n'est caché aux bienheureux; car, comme toutes ces choses infinies ne diffèrent pas en Dieu, il n'y aurait aucune raison pourquoi en voyant les unes, ils ne vissent pas toutes les autres. Ils voient donc des choses infinies dans l'essence divine. Et, pour en parler plus en détail, ils voient dans cette essence les trois Personnes infinies de la Trinité; ils voient le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ils voient la compréhension infinie du Père, par laquelle il engendre son Fils coéternel et coégal à soi; ils voient la dilection immense du Père et du Fils, par laquelle ils produisent la Personne admirable du Saint-Esprit. Ils voient ses attributs, sa puissance, sa sagesse, sa bonté, son éternité, son immensité, son infinité. Ils voient sa félicité, sa justice, sa clémence. Ils voient même ses décrets, sa prédestination et sa réprobation, parce que toutes ces choses sont en lui; c'est pourquoi du même regard dont ils voient l'essence, ils voient pareillement toutes ces choses grandes et admirables. Et comme ceux qui voient les choses les plus élevées voient bien aussi les plus basses, les esprits heureux qui connaissent l'être divin et incréé viennent ensuite à la connaissance de l'être créé, et qui est hors de Dieu; c'est pourquoi ils connaissent ensuite tous les mystères passés ou présents de la foi, de la création, de l'Incarnation, de l'Eucharistie, de la Rédemption, de la justification et de la gloire. Ils savent toutes les difficultés et les secrets, soit

de l'Ecriture sainte, soit des définitions des saints Conciles; car ils ont cru autrefois toutes ces choses, et ont mérité par leur obscure croyance d'en avoir pour prix une entière connaissance. Ils voient toutes les étoiles, tous les éléments, et les espèces qui y sont comprises avec leurs propriétés; car toutes ces choses ont été créées, afin que l'homme en les connaissant en donnât des louanges à Dieu. C'est ce qui doit s'accomplir parfaitement dans l'état de la béatitude où la gloire paraît en son plus grand lustre. Ils connaissent aussi tout l'ordre et le cours de la providence de Dieu, les divers gouvernements des empires, des royaumes et des républiques, la conduite des hommes, leurs actions extérieures, vertueuses ou méchantes, et, en somme, toute l'histoire du monde leur est aussi connue, que si elle passait sur un théâtre devant leurs yeux. La raison en est, qu'ils connaissent la justice de Dieu pour le louer de ses jugements sur les hommes : il faut donc qu'ils sachent comment tout s'est passé dans le monde, afin qu'il leur apparaisse manifestement avec combien de raisons les uns sont prédestinés à telle et telle gloire différente, et les autres réprouvés et condamnés à telles et telles peines; c'est pourquoi même ils connaissent l'enfer avec tous ses infortunés habitants, les crimes dont ils sont convaincus et les supplices dont ils sont châtiés. Cette connaissance leur sert pour les ravir dans l'admiration de la justice de Dieu, qui est l'objet de leurs cantiques spirituels, et pour leur faire rendre des actions de grâces à sa miséricorde, par laquelle ils ont échappé à de si grandes misères. Ils voient encore tout le monde céleste, et la grandeur et la beauté du Paradis : ils voient toutes les hiérarchies des anges et des saints depuis le premier jusqu'au dernier; ils voient leurs pompes et leurs splendeurs, et par quelles actions vertueuses, par quels traits de providence, par quels degrés de mérite, et par quelle mortification ils sont arrivés à la gloire; car il convient qu'ils connaissent leur cité, leurs frères et tous ceux avec qui ils doivent toujours vivre et louer la magnificence divine des œuvres admirables qu'elle a opérées en eux. Enfin ils voient attentivement ce qui appartient davantage à leur état, comme celui qui a été roi, voit les affaires de son royaume, celui qui a été père de famille, celles de sa maison, et de toute sa postérité. Et ils voient toutes ces choses, ou bien dans l'essence de Dieu, comme dans un miroir volon-

taire, qui représente ce qu'il veut ; ou bien ils les voient à l'aide de la lumière de gloire, qui a la force d'élever l'esprit à la connaissance évidente de Dieu, et des êtres créés ; ou, ce qui est plus probable, parce que la lumière de gloire n'est que pour voir l'essence de Dieu, laquelle n'a aucun rapport et liaison nécessaire avec les êtres créés pour les représenter à ceux qui la voient, ils voient l'essence seule par la lumière de gloire, et tout ce qu'il y a de créé par des espèces qui leur sont infuses de nouveau, ou finalement par des révélations que Dieu leur en fait en divers temps par soi-même, ou par d'autres.

Eh bien! mon âme, quelle science fût jamais plus grande dans l'univers ? quel philosophe, quel théologien eût jamais tant de connaissances, qu'en aura le dernier des bienheureux ! Eh! mon âme! si tu es désireuse de la science, si tu te fatigues et que tu travailles tant pour en acquérir quelque étincelle, opère ton salut avec crainte et tremblement ; fais en sorte que par le progrès de ta vie, tu te rendes digne de la vision bienheureuse, et en un moment tu seras illuminée de Dieu, et tu n'ignoreras plus rien de ce que tu désireras connaître ; car, dit le grand saint Grégoire, que ne sait-on pas, quand on connaît celui qui sait tout? O quelle école admirable que le Paradis, et quel maître excellent que Dieu! Ce n'est rien que les connaissances que le sage Salomon donna à la reine de Saba, dont il résolut tous les doutes, et éclaircit toutes les difficultés, en sorte qu'elle resta stupéfaite d'étonnement, *voyant*, dit l'Écriture, *toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie, les viandes de sa table, les habits de ses serviteurs, leurs ordres et leurs vêtements, et en somme les sacrifices qui s'offraient dans la maison de Dieu* (III. Rois, 10). Oh! que l'âme sera bien autrement satisfaite et éclairée dans ses difficultés, qu'elle verra bien une autre sagesse, qu'elle verra bien un palais plus magnifique, et des aliments plus savoureux, d'autres ordres, d'autres vêtements, et d'autres sacrifices de louanges perpétuelles qui s'offriront à Dieu! De sorte que parmi toutes ces connaissances, elle sera ravie de se voir avec tant de lumières, et s'écriera comme cette reine magnifique : O grand Dieu, l'on ne m'a rien dit de l'excellence de votre vue! vos Prophètes ont été trop secrets, vos Apôtres n'en ont rien annoncé, vos docteurs ont été muets. Oh! je suis ravie! ô pacifique Salomon,

de qui la terre universelle désire la vision! Oh, vraiment la renommée n'est rien auprès de la vérité! *Votre sagesse est plus grande, et vos œuvres sont plus magnifiques, que tout ce que la renommée m'en a fait apprendre. O bienheureux vos serviteurs, qui sont debout devant vous, et qui entendent toujours votre sagesse* (III. Rois, 10).

III. Considérez encore les délices que cause cette admirable vue : car plus les objets ont de beautés, plus ils causent de plaisir à ceux qui les regardent; et on ne peut dire quelle joie, et quel ravissement d'esprit causera la vue des beautés et des perfections infinies de la divinité. Les voluptés des sens ne sont que l'ombre de ce plaisir céleste, et comme l'intellect pénètre infiniment l'objet de sa félicité, et que cet objet s'insinue réciproquement dans le fond de l'intellect, qui est alors admirablement épuré, sa joie est continue, toute pure, intime, et toute pénétrante. La sainte Ecriture nous représente l'abondance de cette joie, tantôt par un torrent, et tantôt par un fleuve agréable qui roule ses ondes dans une campagne plantée de beaux arbres, qui portent chaque mois de nouveaux fruits. *Vous les abreuverez*, dit le saint roi David, *du torrent de votre volupté, parce que la source de vie est en vous, et nous verrons la lumière en votre lumière* (Ps. 35); parce qu'ils verront la divinité, et la lumière inaccessible et incréée par la lumière de gloire. Ils seront abreuvés du torrent de la volupté de Dieu même, parce qu'ils puiseront leur contentement à la source de la même vie dans la divinité. Et quoique la joie de Dieu et celle des esprits béatifiés soient inégales, elles seront pourtant semblables, en ce que l'une et l'autre proviennent de la contemplation d'un même objet. Au reste, cette joie sera si abondante, qu'elle sera comme un torrent de délices dans les bienheureux, parce que le torrent est une grande abondance d'eaux, qui découlent des hautes montagnes, et qui se vont répandre dans les campagnes desséchées qu'elles arrosent, et d'où elles ravissent et emportent tout ce qu'elles rencontrent; car ainsi de la montagne de la divinité descendra dans les heureux une abondance de délices, qui les abîmera de contentements, et elle ravira si puissamment toutes leurs puissances en de grands sentiments de plaisir, qu'il ne leur sera pas libre de ne pas être dans la joie; mais ils seront ravis et et emportés à des contentements éternels. Le bien-aimé disciple

saint Jean connut cette vision sous la figure d'un fleuve clair et limpide, qu'il appelle *le fleuve d'eau vive, qui était clair comme le cristal, et qui jaillissait du trône de Dieu et de l'agneau;* ce fleuve était ombragé *sur l'une et l'autre rive du bois de la vie, qui portait douze fois des fruits chaque année, et les feuilles de ce bois sont pour la santé des Gentils* (Apoc. 22). Ce fleuve pur d'eau vive, resplendissant comme le cristal, n'est autre chose que la belle vision de Dieu, qui est un fleuve délicieux qui rassasie pleinement la soif et les ardeurs de tous les désirs humains. Ce fleuve est comme le cristal, parce que cette vision est resplendissante, très-claire, et très-évidente. Ce fleuve procède du trône de Dieu et de l'agneau Jésus-Christ, parce que cette vision vient de la puissance de Dieu, qui élève l'âme, et des mérites de Jésus qui l'a acquise aux bienheureux pour prix de son sang. Ce fleuve est bordé d'un plant d'arbres qui portent chaque mois de nouveaux fruits, parce que cette vision est accompagnée des fruits de joie et de contentements qui ne paraissent jamais anciens, mais semblent toujours nouveaux, parce que la vision de Dieu, par sa continuité, n'apporte jamais de dégoût; mais après cent mille ans, les joies qu'elle apporte sont aussi sensibles et aussi nouvelles qu'au premier moment. Enfin, il n'y a rien de petit et d'inutile en cette béatitude, les feuilles mêmes, qui sont peu estimées dans les arbres, et les moindres circonstances de cette vie bienheureuse, donnent la santé et la vigueur aux Gentils et aux peuples sauvés du milieu des régions autrefois idolâtres, non en les dégageant de quelque infirmité, qui n'a point d'accès en ce lieu, mais en les conservant éternellement dans une vigueur florissante et immortelle. Ainsi, *l'impétuosité du fleuve récrée la cité de Dieu* (Ps. 45). Que si l'on oppose que cette vision n'est pas compréhensive, et que dès lors elle ne peut causer un si grand contentement, que si elle l'était ; à cela il faut dire que ce qui contente le plus les bienheureux, est que leur bien est si grand, qu'il ne peut totalement se comprendre, aimant mieux que leur trésor soit infini et inépuisable, que fini et capable d'être épuisé.

*Oh! donc, Seigneur, combien grande est la multitude de votre douceur, que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent* (Ps. 30). Eh! Seigneur, si les saints de cette vie, dans lesquels, par une faveur spéciale, vous avez fait distiller quelques

petites gouttes de ces eaux vitales, manquaient de force et défaillaient dans l'excès du contentement qu'ils en ressentaient, comme ceux qui s'évanouissent et tombent en pamoison par la trop grande quantité des bonnes senteurs, tellement qu'ils étaient contraints de vous supplier de ralentir le cours de vos grâces jusqu'à ce qu'ils fussent plus forts et plus vigoureux; comment une âme supporterait-elle ce torrent de délices, et ce fleuve de voluptés? Seigneur, eh! quelle merveille que notre joie soit plus grande que notre capacité, et que vous surpassiez nos attentes, nos puissances, et nos forces, si bien qu'il faille que notre nature soit élevée au-dessus d'elle-même, et établie en un état plus fort et plus robuste pour supporter les joies qui la doivent transporter! Qui ne s'étonnera donc grandement du conseil imprudent des hommes de la terre, qui ne veulent pas souffrir, ni soutenir de combats contre leurs passions qui les asservissent sans résistance? Qui ne s'émerveillera de l'imprudence des chrétiens, qui, entendant et croyant ces choses, n'ont de soin et d'empressement que pour quelques commodités temporelles, et pour je ne sais quelle gloire et satisfaction plus légère que le vent? Eh! noble Jésus! qui avez consommé la substance de votre vie, pour acquérir ces délices aux mortels, qui ne sera ému d'indignation, de ce que l'on fait si peu d'estime de vos travaux et de votre amour incomparable? O grand Créateur, ma fin très-délectable, je désavoue leur disposition; car *j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu de votre demeure* (Ps. 25); *un jour dans vos palais est meilleur que mille autres* (Ps. 83) dans toutes les joies de la terre; je souffrirai donc joyeusement, je combattrai courageusement pour vous posséder un jour, j'observerai votre loi constamment pour tant de biens et de douceurs que renferment ma béatitude et ma fin dernière.

## SEPTIÈME MÉDITATION.

### DE L'AMOUR BÉATIFIQUE PLUS PARTICULIÈREMENT.

I. Considérez l'essence de l'amour béatifique. C'est une complaisance intime du cœur en Dieu et en tous ses biens, et une bienveillance affective pour Dieu, qui porte à lui donner toutes sortes de satisfactions, à accroître sa gloire, et à lui désirer et procurer tout le bien qu'il est capable d'avoir. Par cette complaisance, l'âme se réjouit sincèrement de ce que Dieu est Dieu, de ce qu'il est comblé de perfections et de beautés infinies, de ce qu'il est dans un état toujours glorieux, toujours content et satisfait en lui-même, de ce qu'il est le Roi des rois, le monarque des monarques, qu'il domine toutes les choses qu'il a créées par la toute puissance de son bras. Cet amour de complaisance est tout plaisir et contentement. C'est un amour vraiment fruitif, qui est une jouissance de Dieu, et une réjouissance en Dieu, d'autant plus grande, que les biens de Dieu sont plus grands et plus élevés au-dessus de tout ce qui se peut imaginer. Le même amour béatifique est aussi une bienveillance pour Dieu ; car, par cet amour, l'âme bienheureuse ne se complaît pas seulement en ce que Dieu est ce qu'il est ; mais aussi elle a un désir intime qu'il persévère constamment en la possession de tous ses biens, pour toute l'éternité, et que toute la gloire possible lui soit rendue par toutes les créatures ; tellement que si elle avait en propre les perfections et les biens qui sont en Dieu, elle lui en ferait un don et une offrande irrévocable, ou bien, s'il lui était possible d'accroître ses perfections et d'augmenter sa gloire, elle le ferait avec un désir brûlant, et de la meilleure volonté du monde. Au reste, ce qui est ici plus difficile à comprendre, est de résoudre si la volonté, pour produire ces actes d'amour, est élevée par une habitude de charité, qui soit d'une autre espèce et plus relevée que n'est la charité qui est infuse en nous dès

cette vie, ainsi que l'esprit est élevé à la vision bienheureuse par une lumière de gloire, qui est d'une autre espèce que toutes les lumières de cette vie. Quelques théologiens soutiennent que la charité des bienheureux est distincte de celle de cette vie. Car autrement l'âme jouirait dès maintenant d'une très-notable partie de sa béatitude, c'est-à-dire de la sainte charité. Ce qui serait la même chose que d'être au port et dans les orages, dans le terme et dans la voie, que d'avoir sa récompense avant la consommation du mérite par la persévérance finale. Or ceci étant contraire à la raison, il leur semble que la charité du Ciel est d'une essence plus noble que celle de cette vie. De plus, la charité de cette vie est libre, et produit à discrétion les exercices de l'amour, celle du Ciel les produit par nécessité, car il n'est pas possible aux bienheureux, à qui Dieu se montre et se fait voir à découvert, de s'empêcher de l'aimer ; ils sont ravis et emportés à son amour, sans en pouvoir être détournés. De plus, la charité de cette vie est souvent sans ferveur, celle du Ciel est dans des ardeurs perpétuelles et véhémentes pour son objet, que rien ne peut ralentir ; *ses lampes sont des lampes de feu et de flammes, l'abondance des eaux n'a pu éteindre sa charité, et les fleuves ne la submergeront pas* (Cant. 8). Mais quoique ces raisons soient spécieuses, toutefois elles ne prévalent pas sur l'autorité de saint Paul, qui dit : *La charité ne meurt jamais* (Cor. 13), pour nous enseigner que la même charité de cette vie persiste dans l'éternité ; c'est pourquoi il est plus sûr d'estimer que la charité est de même espèce, et la même au Ciel et sur la terre, dans la patrie et dans la voie ; mais que là, elle est dans un état plus parfait, parce qu'elle y est unie à la lumière de gloire, qui lui est due, comme la lumière de la raison à l'âme raisonnable, et ici-bas elle est dans un état plus imparfait, parce qu'elle est séparée de la lumière de gloire son assistante, pour donner lieu au mérite. Cependant cet état plus parfait où est la charité du Ciel, fait qu'elle y agit plus fortement, n'y étant pas empêchée par les obstacles de la terre et du corps ; c'est pourquoi elle ne tient lieu de récompense dernière qu'en cet état plus accompli.

J'admirerai cet amour de complaisance et de bienveillance, et je féliciterai les habitants du Ciel de ce qu'ils en sont enrichis. Je me confondrai moi-même, si, étant dans l'état de charité, qui est de même espèce et de même nature que le leur, je demeure cependant

dans la tiédeur et la négligence des actes du saint amour ; c'est pourquoi mon âme gémit de cette vie. O heureux du Paradis ! continuez sans cesse dans les siècles des siècles l'exercice sacré de votre complaisance et de votre bienveillance, et compensez par vos feux la glace de nos cœurs. O Eglise triomphante, ô épouse très-noble de l'agneau sans tache, oh ! qu'un million de fois, tous les jours, je te félicite et t'estime très-fortunée pour l'ardeur de tes saintes affections !

II. Considérez l'étendue de l'amour des bienheureux, et combien de choses ils aiment. Premièrement ils aiment Dieu, les trois Personnes divines, toutes leurs perfections et leurs grandeurs infinies ; il leur plaît indiciblement, et ils approuvent très-affectueusement que Dieu soit Dieu ; c'est-à-dire, infini, immense, immortel, bienheureux, dominant toutes choses, et en un mot, qu'il soit ce qu'il est, et ce qu'il a toujours été en soi-même. Or, comme celui qui aime sincèrement une personne, par exemple un roi, aime aussi ses intérêts et ses biens, ceux qui aiment les Personnes divines aiment aussi leur gloire, d'autant plus qu'ils la reconnaissent plus grande. C'est pourquoi, comme il revient à Dieu une plus grande gloire de l'union personnelle du Verbe avec l'humanité de Jésus-Christ, ils aiment Jésus-Christ d'un amour plus grand, parce qu'en lui la gloire de Dieu leur apparaît plus grande. De là leur amour s'étend à la gloire que donnent à Dieu la sainte et immaculée Vierge, les Séraphins, et tous les anges, et les saints et saintes du Paradis ; ils s'unissent d'une affection très-ardente aux bénédictions, aux louanges, aux glorifications qu'ils donnent à Dieu dans l'état glorieux de leur félicité, et s'unissent à eux avec une allégresse sensible. Après l'Eglise triomphante, ils aiment l'Eglise militante sur la terre, et surtout les âmes qui y vivent plus saintement, parce que, par l'estime qu'elles font des lois de Dieu, et par les actes de leur dévotion, elles glorifient Dieu plus notablement. Ils aiment conséquemment la pénitence et la justification de ceux qui reconnaissent leurs fautes, et embrassent une vie plus sainte ; parce qu'ils voient que Dieu doit être glorifié par leur conversion, et ils ressentent une joie indicible, quand une âme entre dans leur Paradis, pour y fortifier leur parti, et le rendre d'autant plus puissant à glorifier Dieu. Ils agréent aussi la beauté de tout ce monde, l'ordre et la disposition très-belle de toutes ses parties, et aussi le gouverne-

ment des états, où ils reconnaissent les traits signalés de la providence suprême. Ils aiment même la gloire qui revient à Dieu du supplice des damnés, où ils voient briller les rayons éclatants de la justice divine, et tout ensemble les regrets qu'ont des millions d'esprits et d'âmes infortunées, de ne pas jouir de ses beautés infinies ; car plus les damnés sont torturés par les désirs violents qu'ils ont de voir Dieu, dont ils sont privés pour jamais, plus ils lui rendent de gloire. En sorte que tout ce qui est au monde, est aimé des bienheureux, et rien ne les mécontente de ce qui donne quelque gloire à Dieu. Ils aiment tout ce qui est au-dessus d'eux, les Personnes divines, et les saints plus heureux et de plus grand mérite qu'eux. Ils aiment ce qui est autour d'eux, le prochain, et la multitude de ceux qui les accompagnent dans la gloire. Ils aiment ce qui est au-dessous d'eux, le monde inférieur ; et enfin, ils aiment ce qu'ils sont eux-mêmes, à proportion de la gloire qu'ils rendent à Dieu, pour laquelle seule ils aiment ce qui est hors de Dieu. C'est pourquoi la gloire de Dieu étant la règle et la mesure de leurs affections, ils aiment plus qu'eux-mêmes les saints, dans lesquels ils aperçoivent un plus grand éclat de gloire, ainsi qu'ils aiment les autres choses de ce monde plus ou moins, selon qu'elles y servent diversement à la gloire de Dieu.

O noble amour ! que ma volonté n'est-elle enflammée de l'ardeur d'une telle charité ? O mon âme ! *regarde et fais selon l'exemplaire qui t'est montré sur la montagne* (Exode, 25) de la béatitude ! Aime Dieu par-dessus tout, selon ta portée, aime sa gloire, aime l'humanité sacrée de Jésus, qui la lui donne plus grande, et tous les états de ce monde, selon qu'ils servent à glorifier ton immense Créateur, pour la seule gloire duquel tu as reçu la vie. O très-noble charité, par laquelle seule nous pouvons plus fidèlement ici-bas imiter les saints du Paradis ! Donc, âme immortelle, commence à être ici-bas ce que tu seras un jour, règle tes affections selon que tu espères les avoir dans la félicité. O mon Dieu, ordonnez ainsi la charité en moi ! O esprits célestes, ô âmes glorieuses, oh ! soyez toujours ainsi dans l'amour de la gloire de mon Dieu ! Oh ! daignez ainsi intercéder pour nous, afin que le désir de cette même gloire nous soit accordé ici bas, qu'elle donne le branle à toutes nos entreprises, et qu'elle en soit le motif, la mesure et la fin.

III. Considérez quelques effets de l'amour des bienheureux.

Le premier est une conformité très-parfaite de leur volonté avec celle de Dieu; car, comme c'est le propre de l'amitié d'avoir les mêmes volontés et les mêmes oppositions, étant faits participants de l'amitié de Dieu, ils suivent tous ses désirs, rien ne leur déplaît de ce qui lui plaît, et ils n'ont aucun mécontentement de tout ce qui se passe dans le monde; tout leur est agréable, à cause de la volonté divine à laquelle ils s'unissent par une entière conformité, voulant ce que Dieu veut, le voulant pour la même fin qu'il le veut, et de la même manière. Si bien que leur conformité est très-parfaite, et elle sert de modèle à celle que les plus saints doivent avoir en cette vie, auxquels Jésus-Christ apprend à prier de cette sorte : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel* (Matth. 6). Le second effet de cet amour est une joie très-pénétrante de la félicité de tous les saints qui sont en la jouissance de Dieu; car ils ne se portent pas envie l'un à l'autre; mais plutôt ils se réjouissent réciproquement de leur bonheur, et l'on peut dire qu'ils sont autant de fois heureux qu'ils ont de compagnons de leur gloire; parce que s'aimant l'un l'autre comme eux-mêmes, ils tirent du contentement de la gloire qu'ils voient et qu'ils aiment l'un en l'autre, comme si elle était en eux-mêmes. Le troisième effet de cet amour est de les remplir de louanges et de bénédictions perpétuelles; car, de quelque côté qu'ils se tournent, tout leur paraît admirable, et se regardant eux-mêmes, ils sont ravis d'être élevés à un état si glorieux; d'où vient que remontant à la source et au principe de tous ces biens, comme ils voient que Dieu en est l'origine, et que c'est sa bonté infinie qui les a comblés de tant de biens, ils en sont pleins d'allégresse et de jubilation, et se disent l'un à l'autre : *Alleluia, louez Dieu, parce que notre tout-puissant Seigneur a regné : rejouissons-nous, tressaillons de joie, rendons-lui gloire* (Apoc. 19). Ils disent encore : *Ainsi soit-il, bénédiction, gloire, sagesse, action de grâce, honneur, vertu, et force à notre Dieu dans les siècles des siècles* (Apoc. 7). Enfin, ce même amour les empêchera de se dégoûter jamais de leur état, et de l'objet qui les béatifie; car on ne se lasse pas d'un bien que l'on chérit très-ardemment, et dont l'affection ne diminue jamais. C'est pourquoi l'assaisonnement de l'amour fait que le rassasiement éternel continue sans dégoût; car, par l'amour, non-seulement l'esprit se délecte de la plénitude des biens, mais

aussi la désire et s'y porte, et y trouve toujours son contentement, et il la désire, non-seulement pour l'obtenir, mais aussi pour la retenir, parce que c'est le même amour qui porte à rechercher l'acquisition d'un bien et à le conserver.

Après ces considérations, j'aspirerai fortement à l'état de cette charité sublime, dont les fruits sont si doux et si savoureux. O Seigneur, quand sera-ce que votre amour aura assez de force en nos cœurs pour y produire ces gracieux effets (1)? O Seigneur, jusqu'à quand languirai-je sur la terre, éloigné de vous et de tous vos anges célestes? Oh! que je serai pauvre et misérable, tant que je mangerai le pain terrestre avec les hommes, pain de travail et de douleur, et que je serai privé du pain des anges qui contient toute suavité! Oh! donc, Seigneur, quand entendrai-je de la bouche des anges et des saints vos hymnes de louanges! Oh! que ne suis-je avec eux! Oh! que volontiers je voudrais vous louer avec eux, et élever ma voix par-dessus leurs chants pour vous magnifier éternellement. Dans ce désir, les plus belles voix humaines me sont désagréables, pour moi toute mélodie est sans accord, toute musique fastidieuse, toute joie tristesse, toute beauté difforme, toute chair pourriture, tout honneur vanité, toute abondance pauvreté, et toutes choses rien. Je m'écrierai avec une âme sainte : O cœur amoureux et joyeux qui as goûté cet amour! O très-doux et gracieux amour non connu! O homme, qui es créé pour cet amour, comment sans lui pourras-tu être en repos? O aliment d'amour, dont sont rassasiés les anges et les saints! O béatifique aliment, celui qui ne te goûte pas, ne sait quel bien tu es! O vraie nourriture, qui éteint tout autre appétit! ô amour pour lequel a été créé mon cœur (2).

(1) Thomas à Kempis in Valle liliorum. c. 37. — (2) S. Cath. de Gênes en ses Dialogues.

## HUITIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS PROPRIÉTÉS DE LA BÉATITUDE.

I. Considérez que la béatitude est éternelle, et que l'âme, qui y est arrivée, n'en sera jamais privée. Les promesses de Dieu, qui ne peut tromper et ne peut être trompé, parce qu'il est la souveraine vérité, rendent cette considération parfaitement assurée. *Ceux qui me font connaître*, dit-il, *possèderont la vie éternelle* (Matth. 25). *Celui qui sera demeuré victorieux, deviendra une colonne au temple de mon Dieu, et jamais il n'en sortira* (Apoc. 3). Et certainement l'état de la béatitude requiert de soi-même une durée perpétuelle; car, comme elle consiste dans la vision et dans l'amour de Dieu, elle ne peut finir, si ces deux opérations ne cessent d'être. Or, ces deux actions spirituelles seront éternellement dans les âmes bienheureuses, car, de la part de Dieu elles ne cesseront jamais d'être, il ne les leur soustraira pas, parce qu'elles ne commettront jamais aucune faute, pour laquelle il a coutume de retirer ses dons aux créatures. De la part des créatures du monde, ces deux opérations ne cesseront point encore, car l'âme est hors de prise aux créatures, elle est élevée au-dessus de l'activité de tous les agents naturels, qui ne peuvent lui faire souffrir aucune perte et aucun dommage. Enfin, l'âme ne se privera pas d'elle-même de ce bonheur, où elle trouve son repos, sa satiété et l'abondance de tout bien souhaitable; car rien ne lui déplaira de tout ce qu'elle reconnaîtra en Dieu, n'y ayant rien que de très-beau, très-parfait et très-ravissant en lui : *Sa conversation*, dit le Sage, *est sans amertume et sans dégoût* (Sag. 8). Et comme elle y est éclairée de la lumière de gloire, elle ne pourra, par une mauvaise élection, se tourner ailleurs, ne reconnaissant rien hors de Dieu, qui ne soit infiniment au-dessous de lui; c'est pourquoi les créatures n'auront plus d'attraits qui lui fassent perdre de vue son objet divin. Elle aura achevé son

cercle, et, retournée au point d'où elle était partie, réunie à son principe, elle s'y arrêtera, sans jamais s'en séparer. Que si elle pouvait déchoir de son bonheur et appréhender une disgrâce dans cet état fortuné, elle serait plus malheureuse qu'heureuse, au milieu du triomphe de sa félicité ; car, comme raisonne saint Augustin (1), qu'y aurait-il de plus faux et de plus trompeur que cette béatitude ? Ou nous ne saurions pas que nous devrions être misérables, ou nous craindrions au sein même de la félicité. Or, si dans le Ciel, nous devons ignorer notre malheur à venir, la misère de cette vie est accompagnée d'une science plus grande, puisque nous avons connaissance de la félicité qui nous attend. Que si, au contraire, le malheur à venir n'est pas ignoré, l'âme misérable passe ici un temps meilleur, après lequel elle sera élevée à la béatitude, que celui des bienheureux, lequel étant écoulé, reviendra pour eux la misère. Il faut donc conclure et maintenir que la gloire du Paradis ne finira jamais.

O fin sans fin ! ô heureuse vision ! pur et chaste amour, douces et suaves affections ! ô joie de toute gloire ! ô assurance très-délicieuse de posséder éternellement une vie si glorieuse ! Oh ! il est vrai, toute la gloire du monde est peu estimable auprès de vous ! Ce n'est rien en comparaison, que toute la gloire de Salomon, que celle des Alexandre, des César, des Charlemagne, et de tous les plus glorieux monarques et princes de la terre ; car leur gloire a passé comme un peu de fumée, *toutes ces choses ont passé comme l'ombre* (Sag. 5) ; mais, ô gloire céleste ! vous ne finirez jamais. Aussi longtemps que Dieu sera Dieu, l'âme, qui en aura reçu une fois la jouissance, sera bienheureuse. O éternité ! qui es le prix de quelques instants ! ô mon âme ! d'ici à cent millions d'années, et encore infiniment au delà, tu abonderas en délices, tu seras ravie de joie près de ton Dieu, si tu lui es fidèle dans le cours de cette vie passagère : *Car ces tribulations si légères, et qui ne durent qu'un instant, produiront pour nous un poids éternel d'une gloire incomparable* (II. Cor. 4). O Seigneur ! je souffrirai donc en cette vie, je souffrirai avec patience dans les œuvres de votre service, je ne me plaindrai jamais de la longueur de mes souffrances, pour le bien que j'espère en cette éternité.

(1) Lib. 12, de Civit. c. 20.

II. Considérez que la béatitude est accompagnée d'une rectitude et d'une droiture de volonté si ferme, que l'âme en est rendue impeccable, sans qu'elle puisse jamais commettre aucun péché mortel ou véniel. Le chef des théologiens, saint Pierre, était dans cette pensée, quand il appelait la béatitude *un héritage incorruptible, exempt de toute tache qui ne se flétrit pas, qui nous est conservé dans le Ciel* (1 Pier. 1). La source de cette droiture et de cette innocence ne provient pas seulement de ce que Dieu a résolu de ne point concourir avec les bienheureux à aucun acte de péché, afin de les conserver toujours dans la possession de son essence, ce bien leur vient de la nature même de leur état et de leur condition, avec laquelle le péché est incompatible; car il n'est pas possible qu'une âme qui voit et aime Dieu, comme on le voit au Ciel, puisse jamais l'offenser en aucune chose du monde. En effet, l'âme qui voit Dieu clairement le trouve si beau, si digne, si majestueux, si adorable, si aimable, que pour cent millions de mondes, elle ne pourrait le délaisser. Que si, sur la terre, nous péchons souvent, le peu de connaissance que nous avons des grandeurs et des perfections divines en est une des principales causes; car, dit le bien-aimé disciple, *Quiconque pèche ne l'a pas connu* (1 Jean. 3). Il ne serait pas possible à une âme qui en aurait la parfaite connaissance de s'opposer à une telle et si sublime grandeur. D'ailleurs, comme l'amour est joint à la claire vision dans la béatitude, c'est une seconde raison d'impeccabilité; car c'est un amour fervent et brûlant, et le péché est une tiédeur, un refroidissement et une privation d'amour. Or, l'âme n'est point susceptible tout à la fois de deux efforts et de deux mouvements contraires; c'est pourquoi, comme là elle aime Dieu sans cesse, elle ne le peut haïr et offenser, et comme une barre de fer qui est dans la fournaise ardente et tout embrasée n'est point susceptible de froideur en cet état; ainsi l'âme bienheureuse n'est point capable de pécher dans l'ardeur de ses affections. Ne sentant, ne voyant, ne goûtant que Dieu, il lui est impossible en cet état de feu, d'être froide et glacée par le peché. Que si saint Paul, dans les misères de cette vie, disait parmi les ardeurs de sa dévotion : *Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ* (Rom.8)? et défiait ensuite toutes les puissances du monde; combien plus, dans l'état de la gloire, où

il n'y a plus de combat et plus d'ennemis, les bienheureux pourront-ils dire : Qui pourrait nous séparer de l'amour de notre Dieu en sorte que nous l'offensions en la moindre chose du monde ? C'est pourquoi la volonté bienheureuse adhère constamment à Dieu et à toutes ses volontés. Enfin, la béatitude est éternelle, c'est l'assemblage de tout bien, sans aucune misère ; dès lors, comme il n'y a pas misère plus grande que le péché, il ne se peut trouver en elle. Au reste, si l'âme y retient sa liberté, puisque c'est sa perfection, c'est une liberté qui ne s'étend plus au mal, mais au bien seulement, sans pourtant qu'elle en soit moins parfaite, puisqu'elle compense la perte qu'elle a faite de son pouvoir de mal faire, par l'acquit d'un plus grand pouvoir de bien faire. Ce qui augmente d'autant plus sa gloire, que le bien est plus élevé au-dessus du mal, et la vertu au-dessus du vice ; et ainsi, rien n'empêche que la béatitude n'affranchisse l'âme de tout péché, et de toute crainte de le commettre. Cela fait que ces âmes sont dans une paix assurée avec Dieu, qui ne sera jamais rompue, ayant une *paix de Dieu qui surpasse tout sentiment* (Philip. 4). Et si la paix en ce monde est si précieuse et si agréable à ceux qui en peuvent connaître les fruits par l'expérience qu'ils ont des désastres de la guerre, que rien ne se peut entendre de plus agréable, ni souhaiter de plus désirable, ni posséder de plus utile, que sera-ce de la paix perpétuelle, et de la paix très-bonne du Créateur avec la créature, qui sera un lien indissoluble d'amour, et une conformité entière de volonté ; tellement que tout ce qu'il voudra, sans aucune exception, elle le voudra comme lui.

Je m'exciterai par cette considération à souhaiter plus ardemment cette béatitude pour ce motif, parce que Dieu n'y est pas offensé, et que l'on a l'assurance de ne devoir et de ne pouvoir jamais l'offenser. La vie présente est peu aimable, parce que nous y pouvons commettre journellement de nouvelles offenses grandes et petites, mortelles et vénielles, encourir la disgrâce de Dieu, et enfreindre les devoirs de l'amitié. Les embûches du diable, les appas de la concupiscence, les attraits du monde nous y sollicitent sans cesse. Pourquoi donc, dit saint Bernard (1), souhaitons-nous si ardemment de vivre ici, où

(1) Médit. c. 2.

plus nous vivons, plus nous péchons, et où la longueur de la vie augmente le nombre de nos fautes? O vie déplorable et calamiteuse! Eh! Seigneur, si je vous y dois offenser et me séparer de votre amour, ôtez-en moi au plus tôt, envoyez-moi plus tôt la mort, qui m'élève à la perfection des bienheureux qui ne vous offensent plus, et donnez-moi la paix dont ils jouissent! O paix et repos de la conscience, mille fois plus désirable qu'un million de vies! ô quand sera-ce que viendra cette paix, et le repos de l'abondance ? je souhaiterai ainsi cette paix ; *dans la paix, en lui-même, je dormirai et je me reposerai* (Psalm. 4). Et jusqu'à ce que mes vœux soient exaucés du Ciel, puisque les heureux du Paradis sont impeccables, par la vue des perfections divines, ou par l'ardeur de leur amour, je m'efforcerai d'avoir devant les yeux les grandeurs et la noblesse de mon Dieu, et j'entretiendrai mon âme, autant que je pourrai, en quelque pieuse affection, espérant que ce sera pour moi un puissant moyen d'éviter les offenses.

III. Considérez que la troisième propriété de la béatitude sera de causer une beauté indicible dans les âmes; car si Dieu a orné et embelli toutes les créatures corporelles de certaines qualités, qui les décorent excellemment, ainsi que nous voyons les cieux illuminés par les étoiles et les planètes, la terre couverte d'arbres, de plantes et de fleurs, et pleine de métaux, de pierres précieuses, et d'une grande variété de terrains de mille couleurs, la mer peuplée de poissons, l'air de différents oiseaux; si, dis-je, nous voyons les créatures corporelles embellies à leur manière, certainement les âmes bienheureuses auront incomparablement un plus beau lustre, et un plus bel éclat de beauté. Aussi, sont-elles au Ciel comme les épouses du Roi céleste, dont la beauté est infiniment parfaite; et, dès lors, il leur convient d'être éclatantes de beautés. En effet, les corps après la résurrection, étant réunis à ces âmes, y auront plus d'éclat que le soleil. Cette beauté corporelle cependant ne sera qu'un échantillon, ou plutôt un rejaillissement de la beauté intérieure de l'âme, qui se répandra sur le corps. Que sera-ce donc de cette beauté intérieure au regard de laquelle la beauté du corps ne sera que comme un petit rayon en comparaison du soleil? La cause de cette beauté sera la lumière de gloire, et tout ensemble la gloire même consommée; car, si la lumière visible parais-

sant au monde, y rend toutes choses belles, la lumière de gloire n'aura pas moins d'effet pour illustrer et décorer les âmes qui en seront pleinement éclairées. C'est une qualité qui rend les âmes divines, et comme elle sert de dernière disposition à la plus excellente forme que puisse recevoir l'âme qui est la gloire, et que les dispositions sont d'autant plus excellentes, qu'elles servent à la production d'une forme plus parfaite, cette lumière est d'une perfection incompréhensible, et qui ornera admirablement une âme, pour la disposer immédiatement à contempler le Créateur et à s'unir à ses infinies beautés. Ce qui doublera et accroîtra cette beauté, sera la gloire même; car, si maintenant la grâce de Dieu produit la beauté spirituelle de l'âme, qui ravirait tous les mortels d'admiration, s'ils la pouvaient regarder, nous ne devons pas douter que la gloire, qui est la grâce consommée et le comble de sa perfection, ne relève encore son éclat. En effet, cette gloire est une claire et pure vision de Dieu, par laquelle l'âme conçoit en soi-même la plus naïve image et la plus parfaite ressemblance de Dieu, qui se puisse figurer; en sorte que les bienheureux seront resplendissants en toute l'éternité, comme des petits dieux, ainsi qu'il appartient aux enfants de la gloire divine. *Quand il nous apparaîtra*, dit le bien-aimé disciple, *nous serons semblables à lui, car nous le verrons tel qu'il est* (1. Jean, 3). Cette beauté fera qu'une âme sera ravie de soi-même, et s'étonnera de se voir si belle et si radieuse. Quoi donc, est-ce bien moi, dira cette âme, moi, qui fus autrefois renfermée dans un corps, que la terre renferme et consume? *Pleine d'allégresse, je me réjouirai dans mon Seigneur, et mon âme tressaillera dans mon Dieu, qui m'a paré du vêtement de salut, et m'a environné de la robe de justice, comme un époux orné de sa couronne, et moi, comme une épouse ornée de ses diamants* (Isaïe, 61).

O Dieu! quel avantage, d'acquérir une beauté si parfaite! ô bienheureuses les âmes des martyrs et des vierges! ô bienheureuses les âmes de tous les saints et de toutes les saintes, qui se sont acquis cette beauté céleste par la pureté de leur innocente vie! O mon âme! n'admireras-tu pas que toi, qui es si misérable, si vile et si méprisable en ce monde, tu puisses néanmoins parvenir à cette beauté si rare et si accomplie? O mon âme! ne devons-nous pas combattre pour acquérir une beauté divine? car, si on désire tant sur la terre les ornements

du corps, et si l'on aime tant à avoir une beauté plus frêle que l'ombre et plus fugitive que la nue, beauté que la fièvre décolore, que la vieillesse ternit, que le moindre accident défigure? pourquoi ne nous pas embraser d'amour pour la beauté de la béatitude, qui sera une beauté florissante à jamais? *O cité de Dieu ! l'on a raconté de toi des choses glorieuses* (Ps. 86). Donc, loin de moi, toute vanité mensongère, et tout amour de la beauté périssable. O céleste Sion! très-pure lumière de mon cœur! O Eglise sans tache et sans ride, imprimez fortement en moi l'idée de votre beauté céleste, afin que je n'en désire jamais d'autres! O très-illustre contrée! le plaisir immortel de ma vie, je soupirerai jour et nuit après la beauté très-joyeuse de vos nobles habitants! Je vous contemplerai sans cesse, à cause de votre très-aimable suavité, de votre éclat, et de votre beauté infinie.

---

## NEUVIÈME MÉDITATION.

### DE L'ACQUISITION DE LA BÉATITUDE.

I. Considérez que la béatitude ne s'acquiert qu'à la fin de la vie présente, ou après la sortie du Purgatoire, pour ce qui regarde l'âme; et pour ce qui regarde la béatitude du corps, ce sera seulement à la fin du monde, dans la résurrection générale. Ainsi Dieu, qui est le maître de tout, l'a ordonné par le droit de son domaine souverain, et a voulu que ce bien, le dernier et le plus excellent de tous les biens, ne fût pas donné à l'homme dès le moment de sa conception, ou de sa naissance; mais qu'il le désirât auparavant, qu'il l'attendît au moins quelque temps, et qu'il s'y préparât. Un si grand bien méritait d'être ainsi désiré et attendu. Pourquoi, dit un pieux écrivain de ce siècle (1), Dieu n'a-t-il pas créé tous les hommes dans la

(1) Joan. Euseb. Theopolitici. p. 1, c. 24.

gloire? Pourquoi, par les détours de cette vie, par les circuits de la naissance et de la mort, et par tant de chemins scabreux, nous mener là où il pouvait nous placer tout d'un coup? S'il l'eût ainsi arrêté; tant de créatures ne se fussent pas perdues dans la poursuite de ce bien, s'égarant dans le vrai chemin. N'eût-il pas mieux pourvu par ce moyen à sa gloire et à la nôtre? Je ne le pense pas; car, où serait la gloire de la vertu? où serait pour nous l'honneur de mériter la gloire? et où serait ce si grand honneur de Dieu d'avoir bien récompensé? de s'être voulu obliger, et se faire redevable, lui qui donne toutes choses à tous, et à qui tout appartient? où serait cette grande confiance des justes en sa bonté, l'admiration de sa miséricorde, et l'expérience de sa sagesse? et pour le dire en un mot, où serait mon Jésus mort pour moi? où serait cette gloire de Dieu, que Jésus-Christ soit mort pour sa gloire, et cette gloire des hommes, que Jésus-Christ soit mort pour eux? Dieu en est plus honoré, et sa plus grande gloire est préférable à la perte de plusieurs hommes, qui est peu à son égard, comme l'écrasement d'un vermisseau, pour le plaisir d'un prince, n'est pas de grande importance. De plus, cette félicité sera d'un plus haut prix, et aura d'autant plus de suavité, qu'il aura fallu souffrir et s'exposer pour y parvenir. Les douleurs de l'attente la rendront plus délectable, et le ravissement des saints sera d'autant plus merveilleux, qu'ils se verront transportés des misères de cette vie dans le sein de la félicité. Ainsi, il était plus expédient de la remettre à ce temps. C'est pourquoi il faut donner du blâme à deux erreurs contraires et opposées. La première est celle de certains faux dévots et dévotes, dits bégards et béguines, qui croyaient qu'en cette vie l'âme pouvait arriver à un si haut comble de perfection, qu'elle pouvait jouir de sa vraie béatitude. Erreur que l'Eglise déteste, réprouve et condamne justement; car l'Ecriture sainte dit, sans réserve, que la vision de Dieu ne se peut acquérir en cette vie : *Personne ne pourra me voir et demeurer en vie* (Exod. 33). En effet, pendant cette vie, nous ne sommes que dans les ombres de la foi, et dans l'attente qu'entretient en nous l'espérance. *Nous gémissons en nous-mêmes*, dit saint Paul, *en attendant l'adoption des enfants de Dieu* (Rom. 8). Et, ailleurs : *Nous recherchons la cité à venir* (Hébr. 13). Aussi, les misères qui accompagnent cette vie, de-

puis le berceau jusqu'à la tombe, ne sont pas compatibles avec la vraie béatitude. *L'homme né de la femme vit peu de temps, et est rempli de beaucoup de misères*, dit le prophète Job (14). Si la béatitude existait en cette vie, elle bannirait ces misères, comme la clarté du soleil chasse les ténèbres, qui disparaissent à sa présence. Enfin, les désirs de l'homme ne sont jamais si satisfaits dans cette vie, qu'il ne soupire ardemment après plusieurs biens, dont la privation lui cause des inquiétudes, et le provoque à s'estimer infortuné. Car, s'il est adonné au vice, il se passionne pour les biens passagers de cette vie; et, s'il est solidement vertueux, il se croit misérable, parce qu'il ne voit pas son Dieu, après lequel il soupire plus ardemment que le cerf chassé et poursuivi ne souhaite les eaux fraîches des fontaines. Il s'écrie lamentablement, comme saint Paul : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort* (Rom. 7) ? Toutes choses qui témoignent qu'il n'a point la satisfaction que donne la vraie béatitude. La seconde erreur, dont il faut encore ici se garder, est d'autant plus dangereuse, qu'elle a été soutenue par des personnages anciens et de grande autorité, qui ont cru que les âmes séparées du corps ne jouissent pas de leur béatitude; mais qu'elles doivent attendre le jugement et la résurrection; et que, réunis à leurs corps, elles ne doivent entrer qu'avec eux dans la jouissance de leur félicité. L'Église a encore condamné cette erreur dans ses Conciles généraux, et nous oblige de croire, qu'après que le Ciel fut ouvert par la triomphante Ascension de Jésus-Christ, les âmes qui ont entièrement expié leurs fautes, reçoivent sans délai la béatitude essentielle, qui est la récompense de leurs généreuses actions. C'est pourquoi le premier des martyrs, sous la grêle de pierres qui fondaient sur lui, s'écriait : *Je vois les Cieux ouverts* (Act. 7.) Et saint Paul soupire après la mort, dans l'espérance qu'il a conçue d'être du nombre des bienheureux : *Je désire d'être détaché des liens du corps, pour être avec Jésus-Christ* (Philip. 1); ce qu'il n'eût pas désiré si passionnément, si son âme eût dû attendre la fin du monde, après la révolution de plusieurs siècles, pour parvenir au bien qu'il désirait. Le Prophète royal déclare cette même vérité, en disant : *Quand Dieu aura donné le sommeil à ses bien-aimés, ce sera l'héritage du Seigneur* (Ps. 126). La raison en est, que Dieu est beaucoup plus enclin à déployer les

richesses de sa miséricorde envers ceux qui le servent, qu'il n'est prompt à exercer la rigueur de sa justice envers les pécheurs : cependant, nous connaissons sans doute qu'ils n'ont pas plus tôt la bouche close, que l'enfer s'entr'ouvre pour recevoir leurs âmes abominables et leur faire subir leur peine éternelle. La seule histoire du mauvais riche, qui, à l'heure de sa mort, *est enseveli dans les enfers* (Luc, 16), rend cette vérité indubitable. Pourquoi donc différerait-il la récompense des âmes justes, qui ont travaillé fidèlement le long de la journée de cette vie? Pourquoi différerait-il le triomphe de celles qui ont combattu jusqu'à la mort? Ce serait sans raison leur faire souffrir des langueurs inconcevables. Ce serait retenir le salaire du mercenaire. Enfin le corps n'est point nécessaire à l'âme pour voir Dieu, les images corporelles n'y servent de rien, ni les sens extérieurs; c'est pourquoi saint Grégoire de Nysse compare la mort qui sépare l'âme d'avec le corps, à une sage-femme qui nous aide pour être enfantés et arriver à une meilleure vie (1).

J'attendrai donc le moment de ma mort pour être admis avec les bienheureux. Si je souffre en cette vie, je dirai comme saint Jérôme : Notre béatitude est pour l'avenir, tout ce qui nous est promis est pour l'avenir; que les autres règnent, qu'ils possèdent, nous sommes maintenant misérables, pour être heureux dans la suite. O moment heureux, ô instant désirable pour l'âme pure et sainte, où, se séparant du corps, elle s'unira à Dieu, et entrera en jouissance de sa fin dernière et du bien souverain pour lequel elle est créée! O heureuse l'âme qui entendra alors : *L'hiver est passé, la pluie a cessé, lève-toi mon amie, ma colombe, et ma belle* (Cant. 2). Quand viendra donc, mon Dieu, cette heure qui vous est connue, où je dois être rappelé de mon bannissement dans ma patrie celeste? ô Seigneur, je veux attendre tous les jours ce moment, et m'y disposer par une vie pure et sainte. *Je vous louerai, mon Dieu, je chanterai dans la voie immaculée, quand vous viendrez à moi* (Ps. 100).

II. Considérez par quels moyens l'homme peut acquérir la béatitude; car peu nous servirait d'entendre les douceurs et la beauté de cet état, si nous ne savions le chemin d'y arriver. Le Docteur angélique dit trois choses importantes sur ce sujet.

(1) Orat. de Mortuis.

Premièrement, que l'homme, par les forces de sa nature, ne peut point acquérir sa béatitude parfaite, parce qu'elle excède les puissances et les facultés, par lesquelles il peut agir. Et si les bêtes peuvent naturellement arriver à la béatitude dont elles sont capables, elles n'ont point pour cela d'avantage sur lui, car leur béatitude est infiniment moindre que la sienne, et c'est chose plus noble pour lui d'être capable d'un bien très-parfait, quoique pour l'obtenir, il ait besoin d'un secours surnaturel, qu'il n'est honorable pour la bête sans raison, d'être capable d'un bien très-imparfait, sans avoir besoin d'aucun secours pour le posséder. Il dit secondement, qu'il ne peut en aucune manière, par les forces d'aucun agent naturel, arriver à sa parfaite félicité, parce qu'étant au-dessus de toute la nature créée, il faut que Dieu y opère immédiatement, comme dans la résurrection des morts, et l'illumination des aveugles. C'est pourquoi saint Ambroise dit (1), que personne ne peut donner la vie éternelle que l'auteur de l'éternité. Que si les anges et les saints y peuvent contribuer en quelque chose, comme en l'exhortant et en l'illuminant, ou autrement, ce n'est que pour lui donner quelques dispositions plus éloignées, après lesquelles il doit être illuminé et inspiré de Dieu même, pour entrer dans la félicité. Troisièmement, saint Thomas dit encore que l'homme doit arriver à sa fin par ses bonnes actions, non pas que Dieu ne pût bien, par sa toute-puissance, le rendre heureux, sans rien exiger de lui; car il pourrait le béatifier dès qu'il est au monde; mais l'ordre de sa providence veut qu'il travaille et agisse pour arriver à sa dernière perfection. Aussi, entre les êtres qui sont capables de posséder un bien parfait, les uns peuvent l'obtenir sans effort, les autres par un seul acte, et les autres par plusieurs. Dieu, à qui la béatitude est naturelle, n'a besoin d'aucune action pour l'avoir, mais la créature, au-dessus des forces de laquelle la béatitude est placée, ne doit pas l'obtenir, si elle ne s'efforce et ne s'élance par de saintes actions pour y atteindre. L'ange, qui est supérieur à l'homme, l'a obtenu par un seul acte, et par une seule opération méritoire; mais l'homme, qui a été créé au-dessous de l'ange, et qui est plus terrestre et plus éloigné de la vie bienheureuse par sa na-

(1) L. II, de Offic. c.

ture corporelle, ne peut l'obtenir ordinairement que par plusieurs opérations faites avec liberté, et qui soient réglées par les lois, excitées par la grâce, et perfectionnées par les vertus. Aussi Dieu lui donne ses lois, l'assiste de ses grâces pour cet effet, et lui donne des secours surnaturels qui élèvent ses bonnes œuvres à la grandeur de la béatitude, à laquelle il monte par degrés, et par plusieurs travaux et exercices de piété, auxquels la sagesse divine l'a voulu assujettir, pour l'épurer davantage, et le mieux préparer à la sublimité. Et certainement il ne doit pas trouver étrange qu'un si grand bien lui doive coûter quelques peines, puisque ceux de cette vie sont le plus souvent si difficiles à obtenir. L'expérience le fait voir dans les affaires de ce monde, dans les études de la philosophie, dans le combat des vertus, et dans la discipline de la milice humaine. Il n'y a point d'artisan qui arrive à la perfection de son art sans s'y occuper tous les jours. La science ne s'acquiert que par de pénibles études, l'art militaire ne s'apprend que par plusieurs combats (1). Donnez-moi un homme délicat qui n'ait soin que de nourrir son corps, à qui le travail soit en horreur, il n'en faut rien attendre de grand et de généreux, il finira ses jours dans l'indigence des biens spirituels. Cela faisait dire à Philon le juif (2), que le travail devait être compté entre les meilleurs biens de l'homme ; que, pour en dire la vérité, il est le prince du bonheur et de la vertu, qu'il n'est pas moins nécessaire que la lumière pour voir ; que tout le bien de l'homme dépend du travail, comme la vie corporelle de la nourriture ; enfin, qu'il n'appartient qu'à Dieu seul d'être heureux sans labeur, et que cela ne nous est point accordé, afin que nous ayons de quoi glorifier son éminente félicité, et l'estimer infiniment au-dessus de nous.

O Dieu très-haut votre jugement est équitable, et votre providence est juste. Il ne serait point raisonnable, que les enfants d'Adam employassent tant de temps, souffrissent tant de travaux, répandissent tant de sueurs, et fissent tant d'efforts pour quelque bien périssable, et que, pour le souverain bien qui les doit contenter dans toute l'éternité, ils ne daignassent pas remuer les bras, et entrer en action avec grande ardeur. O heureuse contrée des vivants, très-riche héritage du grand Dieu, mon cœur est

(1) Laurent Justin. l. de Humil. c. 8. — (2) De Sacrif. Abel. et Cain.

épris de vos richesses et de vos beautés inénarrables, et plus mon entendement s'applique à voir les trésors immenses de vos biens, plus je sens mon cœur fortement désireux de vous obtenir. Hélas, les biens de ce monde, qui ne sont rien à l'égard des vôtres, sollicitent, pressent les âmes les plus fortes de s'y attacher, et vous, Cité royale, qui êtes toute brillante de diamants et de pierres précieuses, qui êtes enrichie de l'or le plus pur, et rayonnante de la clarté de l'Agneau sans tache, n'auriez-vous aucun empire sur nos cœurs, et n'exciteriez-vous jamais nos désirs ! O maison de volupté, qui êtes élevée au-dessus du soleil et des étoiles, le travail que je ferai pour vous, se passera bientôt, et les biens que je trouverai en vous, dureront à jamais ; je ne veux rien épargner. Si je possédais des empires et des royaumes, je les quitterais plutôt que de renoncer à la place qui m'attend dans votre enceinte. O région bénie de Dieu, et couverte de sa bienveillance immortelle, votre dignité est trop grande, et votre gloire trop éclatante, pour ne pas valoir les combats de cette vie ; je combattrai donc jusqu'à la mort ; je ferai jusqu'au dernier soupir tous les efforts possibles, pour être admis au nombre de vos heureux habitants. O Dieu, ma grande espérance ; fortifiez-moi de vos grâces, donnez-moi un courage magnanime pour exécuter la résolution qu'il vous plaît de m'inspirer sur ce sujet.

III. Considérez troisièmement, que la béatitude n'est pas égale pour tous, mais que tous y sont entièrement satisfaits (1) : l'Eglise, en effet, a défini que Dieu a plusieurs palmes pour en donner de plus belles aux plus généreuses actions, par lesquelles les hommes arrivent à la béatitude, et qu'il a plusieurs récompenses, pour établir divers ordres parmi les bienheureux, et pour donner, comme il est juste, les premières places aux plus grands mérites. C'est ce qu'annonce la vérité même : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père : comme une étoile est différente en clarté d'une autre, ainsi il en sera dans la résurrection* (Jean, 14, 1 Cor. 15). Les uns seront plus heureux, ayant une lumière de gloire plus grande, qui leur communiquera une vision plus claire, et causera une plus grande joie ; car elle rendra plus illuminé l'esprit, où elle sera plus grande, quand même par sa nature il serait plus imparfait, comme l'esprit de l'homme à

(1) Concilium Florent. In Definitione.

l'égard de celui de l'ange. Au reste, cette lumière sera donnée à proportion des œuvres et des mérites, afin que ceux qui auront combattu plus vaillamment en ce monde aient un plus beau triomphe pour récompense. C'est ce qui donnera de l'avantage aux Docteurs, aux Martyrs et aux Vierges, qui auront des auréoles et des récompenses particulières ; parce que la nature humaine étant combattue par trois ennemis, le démon, le monde et la chair, il se trouvera à la fin que les vrais Docteurs par la sincérité de leur doctrine, auront mieux combattu le diable, qui s'efforce par mille artifices de corrompre la vraie doctrine et de surprendre les esprits ; que les Martyrs auront mieux surmonté le monde, qui employait ce qu'il avait de doux et de cruel pour les attirer à lui ; et enfin que les Vierges auront eu des victoires plus signalées sur la chair, pour lesquelles Dieu leur promet une *meilleure place* en sa maison, *et un plus beau nom parmi tous ses enfants* (Is. 56). Or, nonobstant cette diversité, tous ces esprits seront contents et satisfaits de la part que leur aura donnée la justice de Dieu, ils ne se piqueront pas de jalousie, et ne concevront pas de mécontentement contre ceux qu'ils verront plus heureux. Comme un enfant se contente de l'habit qui convient à sa taille, sans désirer celui d'un homme plus grand que lui ; comme, dans un festin, celui qui mange moins que les autres, n'en est pas moins rassassié ; de même dans la gloire, chacun ayant selon ses mérites, ne désirera pas la place d'un autre. Ce contentement dans l'inégalité proviendra spécialement de ce que l'objet béatifiant est infini et incompréhensible, et que par là même il remplit et comble tellement les puissances de l'âme, qu'elles en sont surabondamment satisfaites. Immortel, il ne diminue jamais, et dès lors elles y trouvent sans cesse de quoi se rassasier. Que si je ne vous savais infini et incompréhensible, ô mon Dieu, dit un docte cardinal (1), tout petit que je sois, je n'aurais mon contentement qu'à demi, car je soupire pour vous, et pour vous infini et incompréhensible ! Ce qui rassasie l'âme, ou ce qui est sa fin, n'est pas ce qu'elle comprend, ni aussi ce qu'elle ne comprend en aucune manière. Car l'esprit n'est rempli et satisfait que lorsqu'il connaît une chose qui ne peut être comprise. En quoi il ressemble à quelque

(1) N. de Cusa, de Visi. Dei, c. 15.

affamé, qui serait insatiable, et qui ne pourrait se rassasier d'un peu de viande, qu'il pourrait dévorer en un instant. Il faudrait que les aliments fussent inépuisables, sans quoi viendrait un moment où, dépourvu de nourriture, il souffrirait les horreurs de la faim. C'est par ce moyen que les bienheureux qui ont moins de gloire que quelques autres, en ont cependant plus qu'ils n'en peuvent supporter, car ils sont débordés par l'infinité de l'objet qui est plus grand que leur cœur; ils n'en sont jamais privés, parce qu'il est immortel aussi bien qu'infini, et qu'il ne peut jamais ni s'altérer, ni s'épuiser. Or, il n'y a point d'esprit raisonnable qui ne soit satisfait de posséder le bien souverain, avec cet excès et sans fin.

J'admirerai l'accord merveilleux de cette inégalité de gloire avec la parfaite satisfaction et l'entier contentement de tous. Une beauté admirable résulte de cette diversité dans la Cité du Paradis, et en même temps un bonheur parfait est le partage de tous les élus, qui tous sont pleinement heureux, quelle que soit la place, quel que soit le degré de gloire qui leur ait été donné. *O Cité de Dieu, on a dit de toi des choses merveilleuses* (Ps. 86)! Mais, hélas! les hommes d'ici-bas ne conçoivent pas la millième partie de tes félicités; c'est pourquoi ils poursuivent avidement les honneurs et les biens de la terre, mettant en oubli l'excellence de leur fin. Déplorons leur malheur et le nôtre, nous qui sommes de ce nombre. Formons encore une fois la ferme résolution de ne rien épargner pour arriver à cette fin, qui est la consommation et la perfection de tout, fallût-il souffrir toutes les austérités, toutes les privations, toutes les mortifications, et tous les martyres des martyrs. Enfin, gravons dans notre mémoire, pour conclusion de ce traité, ces belles paroles d'une âme vraiment sainte : « O créature raisonnable, je suis certaine que si tu considérais pour quelle fin tu as été bénignement créée, tout ce qui est au-dessous de Dieu, te semblerait si vil, que tu ne pourrais pas seulement le regarder; mais tu le fuirais comme un très-grand ennemi; afin qu'il ne t'empêchât pas de parvenir à cet infini et éternel trésor. (1) »

(1) Sainte Catherine de Gênes, en sa vie, c. 23.

# DEUXIÈME TRAITÉ.

## DES ACTES HUMAINS.

---

### PREMIÈRE MÉDITATION.

#### DES ACTES HUMAINS EN GÉNÉRAL.

I. Considérez que la connaissance des actes humains est très-utile et très-digne de l'homme ; car, après avoir connu la fin dernière, et la béatitude où il doit tendre, il ne doit plus désirer autre chose que la connaissance des voies pour y arriver, et des moyens pour l'acquérir ; et comme ces voies et ces moyens sont les actes humains et ses propres actions, il doit sur toutes choses en désirer la science, et en faire l'objet de ses méditations. Que sert, dit saint Augustin (1), de savoir où il faut aller, si l'on ne sait pas par où ? Pour ce sujet, le Docteur angélique n'a pas plus tôt commencé à traiter des excellences et des propriétés de la fin dernière, qui est la félicité du Paradis, qu'incontinent il entre dans les traités des actes humains, et, pour les expliquer pleinement et montrer leurs principes externes ou internes, qui sont les lois, la grâce et les vertus théologales et cardinales, il propose plus de questions, et compose plus d'articles, que sur aucune autre matière de la foi. Il voyait que l'homme était une plante qui portait de beaux fruits, et un soleil qui jetait de beaux rayons ; mais plante raisonnable, qui devait connaître ses fruits, et soleil intellectuel, à qui il appartenait de considérer ses rayons ; c'est pourquoi il a voulu lui expliquer les

(1) L. II, de Civitate, c. 2.

actes humains, qui sont ses fruits et ses rayons. De là vient que l'homme ne se peut mieux connaître soi-même, qu'en connaissant ses propres actions. Par là, il entre dans le fond de son âme et dans l'étendue de ses puissances et de ses facultés, et entend parfaitement ce que c'est que l'homme intérieur. Cette connaissance lui est plus avantageuse que celle des cieux et des éléments, et de tous les secrets de la nature. Ensuite, il traite de la manière de bien faire ses propres actions, qui est le point le plus important, et le plus recommandé dans la vie spirituelle. Car on ne peut nier, qu'il ne soit très-utile de connaître ses actions, afin de les pouvoir faire parfaitement, et de les réformer s'il s'y trouve des défauts. Enfin, parmi ces actes humains, il y en a qui portent le nom de passions, qu'il est aussi nécessaire de connaître dans la vie militante d'ici-bas, qu'il est nécessaire au chef d'une armée de connaître les forces, les qualités, le nombre, les ruses et les desseins de ses ennemis, car ces passions sont nos plus dangereux ennemis, qui sortent de nous pour se ranger contre nous, et nous déchirer à l'heure même que nous les enfantons, ainsi que font les petits de la vipère, qui en reçoit la mort en leur donnant la vie. C'est pourquoi Gerson dit (1) : Il importe à l'âme qui est appelée à l'école de la dévotion, de connaître l'ardeur, l'affection et l'origine de ses passions ; car la qualité des passions étant méconnue, l'on ne peut acquérir l'art et la science suffisante des vertus, des habitudes, ni de l'homme même, ni de la multitude des tentations, dont il est assailli. Les saints Pères comprirent cette vérité, surtout Pœmenus et Arsène, qui ne parlaient que des passions. Et l'abbé Pastor avait raison, quand, au lieu de répondre à des questions qu'on lui faisait sur l'Écriture sainte, il se tut ; et comme on lui demandait le motif de son silence, il répondit, qu'il n'eût pas gardé le silence, si on l'eût interrogé sur les passions de l'âme. Ainsi ils n'étudiaient que les passions de l'âme et du corps.

Eclairez-moi donc, mon Dieu, reveillez mon esprit, rayonnez dans mon âme, afin que je connaisse les actes humains. Autant d'actes que je produits, ce sont autant de pas que je fais vers l'éternité bienheureuse, s'ils sont bons ; et vers l'éternité

(1) Tract. de Passion. animæ, t. III.

malheureuse, s'ils sont mauvais. Serai-je si aveugle, ô mon Dieu! que de ne pas observer mes pas et mes démarches, et de quelle façon, et vers quel terme je chemine! O mon Seigneur, qui êtes ma pure lumière, que j'apprenne de vous les voies qui me conduisent droit à ma dernière fin, afin que je ne m'égare pas par de fausses démarches dans les labyrinthes et les erreurs du monde.

II. Considérez la définition de l'acte humain. Il faut entendre, par ce terme, une action que l'homme fait sciemment et librement, sans violence, sans ignorance, et sans crainte trop excessive et trop immodérée. Par ce moyen, si l'homme fait quelque action de son plein gré, sans surprise et sans contrainte, voyant bien ce qu'il fait et le voulant faire, c'est un acte humain; que s'il la fait sans y penser du tout, ou y étant poussé par quelque force extérieure malgré lui, ou étant hors de lui-même, par une trop grande appréhension; c'est ce que l'école appelle un acte de l'homme, parce qu'elle est de l'homme, mais elle ne s'appellera pas un acte humain, parce qu'elle n'est pas de l'homme, agissant d'une manière qui lui soit convenable, c'est-à-dire, avec connaissance et liberté, qui est une façon d'agir très-excellente, dont la bonté divine l'a privilégié par-dessus toutes les créatures inanimées et déraisonnables, qui agissent sans direction et sans liberté, et sans aucune réflexion sur ce qu'elles font; comme le soleil qui verse ses rayons, et la rose qui répand son odeur, et le feu qui produit sa chaleur, sans en avoir la conscience. En cela, l'homme imite les anges, et il s'élève à la ressemblance de Dieu son Créateur; car il ne fait rien sans raison, ou par hasard, et la témérité de la fortune aveugle n'exerce aucun empire sur lui. Au reste les actes humains sont en très-grand nombre : et premièrement on les divise en actes propres à l'homme, comme le raisonnement et la parole; en actes qui sont communs à l'homme et aux animaux, comme les passions, qui sont des actions de l'appétit sensitif que l'homme partage avec les bêtes de la terre; ainsi l'amour, le désir, la fruition, la haine, la fuite, la douleur, la crainte, l'espérance, l'audace, la colère et le désespoir. Secondement, les actes humains sont, ou émanés, et ce sont ceux qui sont produits immédiatement par la volonté et renfermés en elle, sans passer outre; ou commandés comme sont les actes des

autres puissances qui produisent leurs actions du gré et par le mouvement de la volonté, qui, comme la reine des facultés de l'homme, a le pouvoir de les employer à son service. Troisièmement, les actes humains sont, ou intérieurs ou extérieurs, insensibles ou sensibles; c'est-à-dire, qu'ils se forment seulement dans le fond de l'âme, sans paraître au dehors, comme les métaux précieux dans les entrailles de la terre, ou bien, qui paraissent aussi au dehors, ainsi que les plantes font éclore leurs belles fleurs visiblement et à découvert. Quatrièmement, les actes humains selon leurs accidents et qualités sont, ou mauvais, ou indifférents c'est-à-dire, ni bons ni mauvais, ni louables ni blâmables. En cinquième lieu, ils se divisent encore en actes naturels, ou surnaturels qui se portent à un objet élevé au-dessus des forces humaines, par un secours surnaturellement infus. Tous ces actes peuvent encore se subdiviser en plusieurs espèces Tellement qu'il n'y a rien dans la nature de si fécond et de si abondant en différentes productions que l'homme, dans la multitude de ses actions morales.

Quelle grande merveille est-ce donc que l'homme, où il y a tant de sortes d'opérations à distinguer! Outre mille sortes d'actions naturelles qui servent d'objet et d'étude aux médecins et aux philosophes; outre une infinité d'actions civiles et politiques qui font l'occupation habituelle de la jurisprudence, et la jettent dans l'interprétation des lois anciennes, et dans le travail qui prépare les nouvelles, voici encore un très-grand nombre d'actions morales, pour occuper les théologiens, les casuistes, et tous les auteurs spirituels. Oh! l'homme est vraiment admirable, et c'est une chose grande que de le bien connaître! Mais laissons là cet étonnement et cette admiration, pour penser au jugement de Dieu, dans lequel nous aurons à rendre compte de toutes nos œuvres; car si nos actes sont en si grande multitude, nous aurons par là même un plus grand compte à rendre.

III. Considérez que pour bien faire les actes humains, et en pouvoir rendre bon compte au jugement de Dieu, il est besoin de réformer les trois puissances spirituelles de l'âme, parce qu'elles en sont les principes et les origines, et qu'il n'en peut rien sortir de bon, si elles sont infectées et corrompues, comme elles le sont ordinairement. Ces trois puissances sont l'intellect, la volonté et la mémoire, d'où dépendent les actes humains qui se

font sciemment et librement, et partant, avec quelque connaissance de l'intellect, ou ressouvenir de la mémoire, et par la libre disposition de la volonté. Quant à l'intellect, saint Augustin dit que nous devons estimer son perfectionnement comme un acheminement et une navigation vers notre patrie (1); car c'est le guide de la volonté, qui d'elle-même est aveugle, c'est la maîtresse roue de tous les ressorts de l'homme intérieur, laquelle étant troublée et en désordre, cause du trouble dans toutes les autres facultés. Or, il s'y rencontre une multitude de défauts à réformer ; savoir : l'ignorance des choses que l'on est obligé de savoir ; l'imprudence et l'inconsidération à exécuter ; l'erreur, qui fait prendre le faux pour le vrai ; l'obstination à le défendre ; le changement d'avis après une bonne et prudente conviction à laquelle on a acquiescé ; la témérité à juger précipitamment des actions et des desseins d'autrui ; la prudence de la chair, et l'astuce à trouver de mauvais expédients pour les affaires du siècle ; la curiosité à savoir plusieurs choses qu'il serait à propos d'ignorer. L'intellect, chargé et vicié par tous ces défauts, doit être diligemment réformé, afin qu'il ne soit pas cause de la difformité de plusieurs actes humains. Cette réforme se fait par plusieurs moyens, dont le premier est la pratique du bien et de la vertu; car il ne se peut assez dire combien on se rend savant dans les degrés des vertus, et dans leurs propriétés, en mettant la main à l'œuvre, et en les pratiquant. *J'ai été intelligent*, dit David, *par vos commandements* (Ps. 118). c'est-à-dire, qu'il acquérait beaucoup d'intelligence en les observant, parce que la coutume de bien faire et l'expérience de la dévotion, en est une très-bonne maîtresse, dont on apprend beaucoup. Le second moyen est la lecture des livres de dévotion, avec l'intention d'y trouver la pureté de cœur, la prenant à certaines heures et l'entremêlant de l'oraison ; comme il est aisé de faire en lisant cette Théologie Affective. Le troisième moyen sont les entretiens avec les personnes les plus éclairées, dont il faut recevoir les instructions du salut et la conduite de sa vie dans ses doutes, dans ses tentations, et dans ses entreprises difficiles Quant à la mémoire, elle doit être réformée dans la variété des images et des objets terrestres, dont elle est le plus souvent remplie, ce qui la fait solliciter importu-

(1) L. 1. de Doctr. Christ. c. 10.

nément la volonté à quelque vain et mauvais désir. On travaille à cette réforme, en s'occupant sérieusement à la méditation des choses saintes, auxquelles, moyennant quelque peine, ou travail, on peut l'obliger de demeurer arrêtée, en repoussant ou en effaçant tous les fantômes et les imaginations des choses de ce monde qui la faisaient extravaguer. Si bien qu'après un fidèle travail, elle se trouve comme absorbée en Dieu, et ne s'entretient en rien plus souvent et plus assidument qu'en lui. La volonté qui se cherche elle-même, avec ses propres satisfactions et ses intérêts, par le motif de l'amour propre qui l'infecte et l'empoisonne dangereusement, est la mère de tout vice et de tout péché. Elle pervertit la rectitude de l'intention, elle se révolte contre le commandement des supérieurs, elle est ennemie de la perfection, et la ruine de toute vie spirituelle et intérieure. Or, la réforme s'en fait par la contrition douloureuse des péchés, par laquelle on acquiert, avec la grâce sanctifiante, la sainte habitude de la charité, qui est la plus excellente perfection. Elle se fait pareillement par les actes d'abnégation de soi-même, de soumission, ou conformité à la volonté divine, et de pureté d'intention ; enfin, par la pratique de toutes les vertus morales qui l'embellissent, comme les étoiles embellissent le ciel

Ayant pesé l'importance de ces réformes intérieures, je les désirerai et m'y appliquerai. Dieu veut qu'on lui offre des sacrifices très-bons, et des victimes sans tache ; je lui offrirai donc les trois puissances de mon âme, la mémoire, l'intellect et la volonté, dans un état parfait, après y avoir réformé ce qui s'y trouve de défectueux ; dès lors je corrigerai les vices de mon entendement, craignant qu'il ne précipite ma volonté dans un abîme de perdition. Je purgerai ma mémoire de la diversité des images et des représentations qui l'occupent ; je rejeterai avec indignation les idées des choses mondaines et terrestres, qui viennent s'y imprimer si souvent. Je me ressouviendrai de mon état et de ma profession, dans laquelle il est très-inconvenant d'avoir de telles pensées et de tels souvenirs. N'ai-je pas fait résolution de tendre à la perfection, et de plaire à mon Dieu en toutes mes actions intérieures et extérieures? Hélas! comment donc ne pas mourir de crainte et de honte, de voir ma mémoire remplie de telles imaginations, en présence de mon Dieu, qui les contemple avec dédain! Enfin, je renoncerai à ma propre vo-

lonté, en tant qu'elle se recherche elle-même, ses propres contentements et ses satisfactions; je l'assujettirai en tout à la volonté divine, que je prendrai pour règle de toutes mes affections. O Père éternel et tout-puissant, agissez en ma mémoire et dépouillez-la de toutes les images vaines et terrestres! O Verbe incréé, et sagesse éternelle, purifiez mon entendement de toute erreur, revêtez-le de votre sainte lumière! O Esprit sacré, l'amour du Père et du Fils, consumez par la flamme de votre amour ardent l'impureté et la souillure de ma volonté, afin qu'elle ne conçoive des affections que pour le bien éternel.

---

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### DES ACTES ÉMANÉS DE LA VOLONTÉ.

I. Considérez quels sont les actes émanés de la volonté; c'est-à-dire, les actions qui lui sont propres, et qu'elle produit intérieurement par elle-même. Les théologiens en comptent six, trois desquels s'appliquent à la fin à laquelle l'homme veut parvenir, qui sont la volition, l'intention, la fruition; et les trois autres s'appliquent aux moyens par lesquels il veut parvenir à cette fin, qui sont le consentement, l'élection et l'usage. Ces actions sont intérieures et n'apparaissent pas sensiblement; c'est pourquoi il est difficile de les connaître et de les distinguer; mais pourtant il importe d'en acquérir quelque connaissance, parce que d'elles dépend toute la conduite de la vie humaine Or, pour les entendre, il faut supposer que la volonté ne se porte à aucun objet sans que l'esprit ne le voie, et en le voyant le fasse voir à l'homme, ou parfaitement, ou imparfaitement, avec vérité, ou faussement. Quand donc l'homme connaît par son intelligence qu'une chose est bonne, alors s'il veut, sa volonté l'aimera et l'agréera comme une chose bonne et aimable, et formera son premier acte, qui est la volition. Que si la volonté n'agrée pas seule-

ment cette chose aimable, mais aussi qu'elle désire l'acquérir par certains moyens, alors elle formera un second acte, qui s'appelle intention, par laquelle la volonté désire acquérir par quelques moyens une chose bonne et aimable. Tellement que l'intention suppose l'amour de la chose; et c'est se tromper soi-même, de dire ou de penser qu'on agit à l'intention d'un bien, si on n'en a pas vraiment l'affection. C'est un point digne d'être observé par plusieurs qui croient aisément qu'en disant et en voulant rapporter leur action à une bonne fin, ils en ont l'intention, encore qu'ils n'en aient pas un véritable amour; car comme l'amour de la fin est la cause de l'intention de cette fin; aussi cette même intention est la cause de l'élection des moyens; de même, dit saint Thomas, que le consentement de l'esprit aux principes est la cause de son consentement à la conclusion qui en résulte par une conséquence nécessaire. C'est pourquoi l'on dit que Dieu jugera des intentions. Et il est trop vrai que plusieurs s'abusent dans la vie chrétienne et spirituelle; ils pensent avoir une intention que l'œil tout pénétrant de Dieu ne reconnaîtra aucunement en eux; parce que la fin véritable doit mouvoir la volonté, lui donner le branle, et être le principe de son action. Ce qui n'est pas lorsque l'on n'en a pas une vraie affection; car l'amour est le poids par lequel l'âme est portée, quelque part qu'elle se tourne. C'est pourquoi il y a assez souvent plus de fantaisie que de vérité, quand l'intention survient plutôt à l'action qu'elle ne la prévient, et l'on se flatte souvent à tort d'avoir cette intention. Ne disons donc pas, ne croyons pas faire quelque chose pour la gloire de Dieu, si nous n'avons véritablement l'amour de cette gloire, qui prédomine en nous et puisse nous faire agir plutôt que tout autre amour. Ce secret n'est pas d'une importance légère. Au reste, comme la volonté est aveugle d'elle-même, et ne discerne pas ses voies, l'esprit trouve divers moyens pour l'acquérir; et si la volonté approuve ces moyens, et y a de l'inclination, alors se formera son troisième acte, qui s'appelle consentement, par lequel la volonté approuve les moyens qui lui sont proposés par l'esprit. Que si entre ces divers moyens, elle se porte à l'un plus qu'aux autres, et y a plus d'inclination, elle formera son quatrième acte, qui s'appelle élection, par laquelle de plusieurs moyens elle en choisit un de préférence aux autres. En quoi elle a un tel pouvoir,

que de deux moyens inégaux et différents, elle peut choisir le moins utile et le moins bon, à moins qu'elle ne fût déterminée à acquérir la fin par le meilleur de tous les moyens. Que si après cette préférence et ce choix, la volonté emploie ce moyen, en mettant en œuvre les puissances auxquelles il appartient de le faire réussir, ou en y travaillant elle-même, si ce moyen doit être employé par elle; alors se formera son cinquième acte, qui s'appelle usage, par lequel la volonté exécute et emploie un moyen pour arriver à la fin qu'elle désire. Que si après tout ce progrès, la volonté arrive en effet au bien qui était l'objet de l'intention, alors elle en reçoit un plaisir, un repos et une satisfaction qui s'appelle fruition, par laquelle la volonté se repose dans le bien acquis. Or, quoique cette fruition ne soit parfaite que dans la jouissance du souverain bien, où la volonté ne trouve rien que de délectable, toutefois la jouissance des autres biens qui lui sont agréables, à cause de son infirmité, qui lui fait trouver du repos dans des choses moindres que Dieu, ne laisse point d'être appelée fruition, quoique imparfaite.

Je louerai Dieu de m'avoir donné la connaissance de ces actes émanés de la volonté humaine. J'admirerai tant de ressorts qui sont en mon intérieur. Je reconnaîtrai par là, combien j'ai d'actes différents à régler pour que ma volonté soit droite, et combien de divers actes de péchés je puis commettre, si je les dispose mal. Eh! Seigneur, assistez-moi de votre grâce, et gouvernez ma volonté dans tous ses actes, afin que, par votre direction, ils soient tous dans l'ordre et la justice; surtout, mon Dieu, dirigez-moi en mon intention. Que je ne m'y abuse pas, que j'aie l'œil simple de l'intention, qui rend louable tout le corps de l'action; et puisque l'amour seul fait l'intention, donnez-moi toujours l'amour des choses qui vous seront plus agréables, afin que mon intention s'y conforme; surtout que l'amour de votre plus grande gloire soit mon affection prédominante, et que, sans déguisement, elle donne le branle à toutes mes actions.

II. Considérez que la plus grande perfection de l'homme, et la chose la plus importante à son avancement spirituel, est de bien former les actes émanés et les actions propres de sa volonté. *Toute la gloire de la fille du roi provient du dedans* (Ps. 44), chante David, ce grand maître dans la vie spirituelle. Or cette

gloire vient des actes intérieurs. En effet, ces actes sont pour lui plus ordinaires, et ceux d'où dépendent toutes les œuvres qu'il fait, comme les ruisseaux de leur source, et les fruits de leur racine. Si bien que comme l'eau est bonne, quand elle coule d'une bonne source, et comme les fruits sont bons quand ils sont recueillis sur un bon arbre; ainsi, il en est de toutes les œuvres de l'homme, quand les actes internes de sa volonté sont sagement conduits. C'est par là qu'il faut entrer dans la voie de la vie chrétienne et spirituelle. C'est pourquoi quand l'homme a de l'amour pour le souverain bien, qui est Dieu, que son âme a l'intention de l'acquérir et de le gagner par tous les moyens possibles, qu'elle agrée les voies et les moyens qui l'y peuvent conduire, qu'elle choisit ceux qui lui sont plus propres, qu'elle s'applique de toutes ses forces et de toutes ses puissances à employer ces moyens; enfin, qu'elle ne met pas sa fruition et son dernier contentement en aucun bien créé de cette vie; mais qu'elle se réserve tout entière pour la jouissance de Dieu, qu'elle attend comme le dernier fruit de ses travaux; alors, il n'y a rien que de droit et de bien réglé en lui, il prospère dans la vie spirituelle et dans le chemin de la perfection, il y fait des progrès journaliers, qui l'élèveront au-dessus des hommes mondains, et l'approcheront des anges célestes. Comme au contraire, si ses actions sont mal dirigées, il est nécessaire que souvent il tombe de précipice en précipice, jusqu'à une totale ruine; car, si au lieu de vouloir le bien, il a de l'affection pour le mal, qui se montre sous quelque apparence de bien, son intention, par là même, est dépravée, ainsi que son consentement et son élection, et tous les autres actes de sa volonté. Que si la volition et l'intention sont pour le vrai bien; mais que son consentement et son élection manquent, prenant des moyens faux et inutiles, il est encore tout évident que sa ruine est proche. Mais quand toutes ces actions seront bien réglées, si l'usage manque, ce qui arrive à plusieurs qui ne mettent point en pratique les bons moyens qu'ils ont choisis pour une bonne fin, il est tout clair qu'il n'avance point. S'il met aussi sa fruition et sa jouissance dans quelque bien créé, qu'il s'y délecte et s'y repose comme en son dernier bien, il fait injure à Dieu, à qui seul il appartient d'être l'objet de la véritable fruition et de la parfaite jouissance, étant le bien qui comprend toutes sortes de biens, sans lesquels

notre volonté n'est point satisfaite. C'est pourquoi saint Augustin disait que toute la perversité de la nature humaine était de jouir de ce dont il ne fallait qu'user, d'user de ce dont il fallait jouir, changeant la fin en moyen, et le moyen en fin; que c'était ressembler à des pèlerins qui s'arrêtant aux beaux chemins et aux commodités qu'ils y rencontrent, oublient leur patrie, et ne font pas leur voyage (1).

Je m'examinerai donc moi-même, et je rechercherai diligemment la nature de tous les actes émanés de ma volonté. Je verrai quelle est ma volition, quelle est mon intention et ma prétention. Quels moyens j'agrée pour réussir dans mes desseins, quels sont ceux que je choisis. Quel usage j'en fais, quand je les mets en pratique, et en quoi je mets mon bonheur en ce monde. Je reconnaîtrai par cette discussion que souvent ma volition et mon intention sont mauvaises ou inutiles, et peu convenables à ma dernière fin. Quelquefois j'ai agréé par mon consentement de faux expédients; j'ai mal dirigé mon élection, et si parfois elle a été bonne, l'usage a manqué, il n'y a pas eu d'exécution; enfin, je cherche de la fruition et du repos au milieu des échelons et des dégrés, par où je dois monter à mon vrai bien. Oh! Seigneur, j'ai horreur de moi-même à cette vue. Hélas! mon intérieur est blessé, gâté et corrompu en toute manière! Mais vous! ô très-grand et très-bon médecin des plaies invétérées et des maladies les plus secrétes et les plus cachées, guérissez la plus noble des facultés de mon âme; je vous découvre ses misères, enseignez-moi les pratiques et les moyens propres à y remédier promptement.

III. Considérez qu'un puissant moyen et une très-sainte pratique pour former les actes émanés de la volonté, est de se représenter Dieu présent, nous voyant ou nous commandant, nous conseillant, ou bien nous jugeant. Quiconque voudra quelque fin, et prétendra employer les moyens d'y arriver; quiconque en fera l'élection et les exécutera réellement en ces trois vues, ou d'après l'une d'elles seulement ne manquera que difficilement et rarement. Car, quant à la première pensée de Dieu qui nous voit et sonde notre cœur, avec des yeux plus étincelants que le soleil, c'est un motif très-efficace pour marcher droit

(1) L. XXVIII. Q. 30. — L. I. de Doctr. Chr. c. 14.

et ne faire aucune fausse démarche dans toutes nos affections. En effet, qui voudrait commettre une lâcheté, ayant un tel témoin de ses actions, et le voyant présent devant les yeux de sa pensée? Le serviteur travaille plus fidélement en la présence de son maître, et le soldat combat plus vaillamment et n'abandonne pas le champ de bataille, lorsque son général le regarde; il en est de même des hommes, ils vivent plus saintement, quand ils se persuadent que l'œil divin tombe à plomb sur eux, pour sonder leurs œuvres. Job se préservait par là du péché. *Dieu* disait-il, *ne considère-t-il pas lui-même mes voies, et ne compte-t-il pas tous mes pas* (Job, 31)? Et, presque tous les grands hommes de l'Ancien-Testament sont loués par les livres divins, pour cet exercice. Mais il suffit de dire pour exciter les âmes, qu'il est tout angélique et presque céleste, puisqu'il est dit des Anges Gardiens : *Leurs anges voient toujours la face de mon Père* (Matth. 18), et que, dans le Ciel, les bienheureux ne détournent point leurs yeux de Dieu. C'est pourquoi par cet exercice nous approchons beaucoup du noble état, dans lequel nous espérons tous vivre éternellement. Or, non-seulement pour bien dresser ses actes intérieurs, on peut se représenter Dieu comme voyant ce que nous faisons, mais aussi comme nous commandant ou nous conseillant ce qui est d'obligation ou de plus grande perfection. C'est là une règle infaillible pour vouloir, ou poursuivre quoi que ce soit selon la justice et l'équité, puisque Dieu ne peut rien commander ou conseiller qui ne soit très-saint et irrépréhensible. Pour ce sujet, Dieu ayant donné ses premières lois au peuple juif, lui dit : *Elles seront comme un signal dans ta main, et comme un mémorial devant tes yeux* (Exod. 13). D'où les Juifs les plus religieux prirent occasion de porter la loi de Dieu écrite sur des cartes de parchemin, autour de leurs bras, sur leur front, de la coudre à la frange de leur robe, de l'attacher même au-dessus des portes de leurs maisons, pour n'en jamais perdre la mémoire, et faire toutes leurs actions dans la pensée des commandements divins. Ce sera assez pour le chrétien de pratiquer la présence de Dieu, en se représentant Jésus-Christ prêchant sur la montagne les huit béatitudes, ou enseignant sur la terre les volontés de Dieu, et disant : *Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie* (Jean, 8) ; et de confronter ses pro-

pres desseins avec ses préceptes et ses conseils. Que si à ces deux manières de la présence de Dieu, nous en ajoutons une troisième, nous proposant l'avenir comme présent, et regardant Dieu comme nous jugeant, il n'y aura rien de plus fort pour nous empêcher de chanceler dans nos actions. Et c'est un conseil très-louable que, quiconque a quelque résolution à prendre, et quelque choix et élection de genre et de moyen de vivre à faire, de la faire telle qu'il voudrait l'avoir faite à l'article de la mort, près d'être ravi devant le trône de Jésus-Christ, pour y être jugé selon ses intentions et ses œuvres. Saint Augustin s'exerçait à considérer Dieu, comme juge, lorsque dans ses Soliloques il lui adressait ces paroles : Vous êtes attentif, vous prenez garde, et vous écrivez en votre livre tout le bien et le mal, afin que vous rendiez ensuite à chacun ce qui lui appartient, soit la gloire éternelle pour récompense de ses bonnes actions, ou les châtiments en punition de ses crimes, lorsque les livres des consciences étant ouverts publiquement, les hommes seront jugés d'après le livre des justices. Et quand je considère attentivement cet ordre de votre providence, je tremble de frayeur, et je rougis de honte, mon Seigneur et mon Dieu, Dieu fort et redoutable, me voyant obligé de si bien ajuster ma vie, qu'il n'y ait rien qu'on ne puisse reprocher, puisque je ne fais aucune action, qu'en la présence d'un juge qui voit tout distinctement.

Donc, puisque ces moyens sont si puissants, et ces pratiques de la présence de Dieu qui nous voit, nous commande ou nous juge, sont si saintes pour bien former les actes intérieurs d'où dépend toute la sainteté, je regretterai premièrement de ne m'en être pas servi, et j'y rapporterai le désordre de ma vie, selon cette parole du Psalmiste, *Dieu est loin de sa pensée, ses voies sont souillées en tout temps* (Ps. 9). Ensuite, je formerai des résolutions d'user à l'avenir de quelqu'une de ces manières de la présence divine, pour mieux régler mon intérieur. Eh! pourquoi ne regarderais-je pas mon Dieu, présent intimement en moi? Quelle plus grande incivilité, que de ne pas seulement regarder cet hôte immense, qui habite en moi? Il n'y a pas un moment dans notre vie où il ne déploie libéralement ses mains et son cœur pour nous départir quelque bien ; quelle plus grande ingratitude que de respirer avec l'oubli de cette merveilleuse bonté! Il ne se passe point d'instant qu'il ne jette sa vue sur nous pour nous contempler;

que ne le fixons-nous donc plus souvent nous-mêmes, pour lui rendre la pareille? Disons après saint Augustin méditant ces paroles : *J'affermirai mes yeux sur toi*, ah! Seigneur, vous ne détournez pas vos yeux de moi, je ne détournerai pas mes yeux de vous (1).

## TROISIÈME MÉDITATION.

### DES ACTES COMMANDÉS.

I. Considérez qu'outre ces six actes émanés, que la volonté produit de son sein, et forme immédiatement par soi-même, il y en a d'autres en plus grand nombre, qui s'appellent actes commandés, lesquels sont certaines actions libres, qui se forment et sont exécutées par d'autres puissances que la volonté; mais toutefois par son ordre et son désir. Pour entendre cette vérité, il faut présupposer que l'homme, avant que de faire une action volontaire, forme un certain jugement en soi-même, qu'une telle action est à faire maintenant. Ce jugement d'ordinaire est suivi de l'approbation de la volonté, qui dit tacitement et d'une façon secrète et intérieure : Je le veux, allons, et en même temps se portant à cette action, emporte avec soi les puissances auxquelles il appartient de la mettre à exécution; car la volonté est dans l'homme comme une reine, sous laquelle plient les puissances qui peuvent être régies et gouvernées. C'est pourquoi, de même qu'une reine qui commence à marcher vers un lieu, est incontinent suivie de ses servantes, qui s'efforcent de l'aider dans son dessein, chacune faisant ce qui est de sa charge; de même en l'homme, toutes les puissances ont une telle liaison avec la volonté supérieure, qui est le principe général des actions humaines, que tandis qu'elle est en mouvement et en action vers quelque objet, les autres puissances qui lui sont subordonnées

(1) August. In Ps. 88.

par une loi naturelle, s'y portent avec elle, même contre leur propre inclination, ainsi que font les servantes de cette reine, qui ont souvent d'autres inclinations particulières, contre lesquelles elles agissent pour leur princesse. De cette façon, l'homme se commande à soi-même, se régit et se gouverne; la puissance supérieure de la volonté ordonnant et emportant les inférieures à ce qu'elle prétend; ainsi, l'homme est le roi de soi-même, et se prescrit des lois et des ordonnances. Il se dit quelquefois avec David : *Espère en Dieu, et fais le bien* (Ps. 36). *O mon âme, rentre en ton repos, puisque le Seigneur t'a fait miséricorde* (Ps. 114). *Bénis, mon âme, ton Seigneur, et tout ce qui est en toi, son saint nom* (Ps. 102). Enfin, comme le centurion, ou capitaine de l'Evangile commandait à ses gens : *Et je dis à celui-ci : Va, et il va; et à un autre : Viens, et il vient; et à mon serviteur : Fais ceci, et il le fait* (Matth. 8) : ainsi, il en est de la volonté, elle régente les autres puissances, et leur commande leurs actions.

Je vous bénis, mon Dieu, de ce que vous avez composé l'homme de telle façon, qu'il est capable de se régir et de se gouverner soi-même. Faites, Seigneur, que je me régisse et gouverne de telle manière, que la justice fleurisse en moi avec l'abondance des biens spirituels; que le vice y soit puni et exterminé comme il doit l'être dans un royaume bien policé, et que ma volonté ne commande jamais rien que selon votre loi, ou vos conseils.

II. Considérez quelles puissances obéissent à la volonté, pour faire les actes qui leur sont commandés par elle. Premièrement, la puissance motrice obéit, et tant qu'elle n'est point empêchée par quelque vue intérieure, ou indisposition corporelle, elle accomplit comme un esclave les ordonnances de la volonté. L'esprit commande que la main se meuve, dit saint Augustin (1), et la facilité est si grande, qu'à peine on distinguerait le service d'avec le commandement. Ainsi les membres extérieurs du corps sont les organes des puissances de l'âme, et ne reçoivent que d'elle leur mouvement volontaire, comme l'instrument de la main; c'est pourquoi, avec autant de facilité que la main remue les instruments pour faire des œuvres d'art, la puissance motrice régit la volonté, meut les membres qui ont de la disposition au

(1) L. VII. Confess. c. 9.

mouvement, pour faire diverses œuvres extérieures. Secondement, les puissances sensitives, comme l'appétit et la fantaisie, obéissent ordinairement à la volonté, qui leur commande comme un magistrat aux citoyens d'un empire civil et despotique : *Sous toi*, dit Dieu, *sera ton appétit et tu le domineras* (Gen. 4). De là vient que, quand la volonté est forte et puissante, et qu'elle est accompagnée de fortes pensées, il faut bien que l'imagination quitte ses images, et l'appétit ses propres inclinations, pour suivre le mouvement de la volonté. Cette force fait que nous entreprenons quelques œuvres contraires et opposées tant à l'imagination qu'à l'appétit sensitif. La raison en est, que la volonté et l'appétit sensitif étant dans une même personne, il était nécessaire que le plus imparfait des deux fût naturellement sujet et subordonné au plus parfait ; car la pluralité, sans ordre et sans sujétion à un maître et à un supérieur, est une confusion ; telle que serait celle d'une armée où personne n'obéirait, et d'un état où aucun ne serait sujet. C'est pourquoi l'appétit sensitif a une propension naturelle pour obéir à la volonté même, contre sa propre inclination, comme les corps légers ont une inclination à monter, et les pesants à descendre. Troisièmement, l'intellect obéit encore à la volonté, comme l'expérience le montre assez, en ce qu'au gré de la volonté, il s'applique à considérer ses propres objets, et continue longuement son attention et sa méditation même, tant que l'esprit n'est pas forcé par des raisons évidentes et convaincantes, il est au gré de la volonté de lui faire croire ou repousser, affirmer ou nier ce qu'elle désire ; de là, comme il n'y a pas de raisons péremptoires, qui prouvent manifestement le contraire des articles de la Foi, il est au pouvoir de la volonté de le faire consentir à ces articles. Enfin, la volonté se commande à elle-même, et produit plusieurs actes qui lui sont propres, et qui sont pourtant commandés ; car la volonté peut s'appliquer soi même à des actes d'amour de Dieu et de haine du péché, et plusieurs autres auxquels elle se peut assujettir et captiver (1). Le docteur Almain a éclairci cette morale, quand il dit que la volonté a deux actes ; l'un émané, l'autre commandé. L'émané est celui qui est produit immédiatement par la volonté, et qui est en elle comme en son sujet,

(1) In Moral. tract. 1. c. 2.

vouloir et ne pas vouloir. L'autre est appelé commandé, qui n'est pas produit immédiatement par la volonté, mais par quelque puissance inférieure qui obéit à son commandement, et n'est pas reçu dans la volonté, comme sont les actions intérieures, qui sont commandées par la volonté, par l'entremise des puissances externes; comme sont aussi quelques connaissances de l'entendement, et principalement la Foi. D'autres admettent une troisième division, vu qu'il se peut trouver une troisième sorte d'acte, qui est tout ensemble émané et commandé. Car, comme l'entendement est une faculté qui se réfléchit sur soi-même, connaissant ses connaissances, et pensant à ses pensées; ainsi, la volonté peut former un acte qui soit réfléchi sur un autre; et, comme elle peut commander à la puissance motrice de se mouvoir; ainsi, elle peut, par un acte, s'ordonner un autre acte; elle peut choisir ses amours et ses haines, comme lorsque la volonté veut aimer un objet, la dilection de cet objet sera un acte émané; car il est immédiatement produit par la volonté; et ce sera un acte commandé, car il sera produit par l'entremise d'un autre acte.

Par là, je comprendrai combien grande est la force de la volonté, quand elle se porte courageusement à une entreprise louable et vertueuse; car Dieu n'épargnant pas les grâces suffisantes, elle peut faire des choses merveilleuses, pour la vie et pour la perfection spirituelle. Par conséquent, c'est à tort que quelques-uns s'excusent sur les tentations de la chair, et sur la faiblesse de leur esprit ou de leur corps, en disant : Je ne puis! Oh! la fausse excuse, par laquelle plusieurs se flattent et se trompent eux-mêmes, puisqu'une volonté ferme exerce tant d'empire sur toutes les facultés intérieures et extérieures. Ils auraient bien plus de raison de rejeter la cause de leurs misères sur le défaut de fermeté dans la volonté pour faire le bien, pour lequel ils n'ont que des velléités et des demi-vouloirs; disant : Je voudrais bien, et non pas, je le veux, et de tout mon cœur. En effet, le grand et le très-grand moyen de salut, c'est de donner tout son cœur, c'est de vouloir à tout prix se sauver, quoi qu'il en coûte, c'est de désirer la vertu simplement, et d'embrasser sérieusement cette affaire, comme la plus importante, auprès de laquelle le reste n'est que bagatelle. Oh! je veux donc vouloir fortement les œuvres saintes et pieuses! je veux, Seigneur,

puisque ma volonté peut se commander elle-même, je veux lui commander les actes de votre amour, et ceux de la haine et de l'abomination du péché. O Dieu de nos cœurs ! assistez-nous de vos plus grandes grâces, et de votre singulière protection, fortifiez-nous par votre Saint-Esprit, et par votre divine charité, afin que nous vous aimions de tout notre cœur et de toute notre âme.

III. Considérez néanmoins, qu'en certains cas la volonté ne peut point commander aux puissances sensitives de se dépouiller de leur mouvement et de leur tendance vers quelque objet. Cela arrive premièrement dans les premières imaginations et les premiers mouvements, qui préviennent l'esprit et le surprennent en traîtres, avant qu'il les aperçoive. C'est pourquoi les plus justes sur la terre en sont quelquefois travaillés pour quelque espace de temps, sans pouvoir faire autre chose que de les désavouer intérieurement, quand ils y font réflexion, et d'y refuser leur consentement, pour les réprimer, et se préserver du péché. Cependant ils regrettent de se voir assujettis à ce mal et à cette imperfection, disant après saint Paul : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que j'ai en haine* (Rom. 7). Je ne me porte pas à la vertu avec une entière allégresse, je sens de la répugnance quand je m'y porte, je souffre et j'éprouve les caprices de l'imagination, et les mouvements de la concupiscence que j'abhorre intérieurement, et du très-profond de mon âme. Si bien que l'homme est contraint de soutenir les premières saillies des puissances corporelles, jusqu'à ce que les ayant découvertes, il se mette en défense contre elles, et les repousse par les actes de sa volonté, qui s'en éloigne et se porte à un objet contraire. Secondement, la volonté ne peut être la maîtresse absolue de ses mouvements et de ses sentiments, au point de les exterminer entièrement, et ne plus sentir leur importunité, quand l'objet fort actif par lui-même, est trop présent, ou qu'il domine la puissance sensitive ; car, tant que cet objet est ainsi présent, la volonté ne peut arrêter ni l'impression qui en est la suite, ni l'imagination qu'en conçoit l'esprit. Ainsi, il arrivera que la volonté ne pourra arrêter le plaisir en présence d'un objet très-beau et très-délectable, ni empêcher la douleur à l'approche d'un objet nuisible, comme serait le feu ou la glace, qui envelopperait un corps de toutes parts. Tout ce que peut faire

la volonté en ce cas, est de renoncer à ses sentiments, s'élevant au-dessus d'eux, et les désavouant, ou bien de les modérer quelque peu, en appliquant l'esprit de tout son pouvoir, à d'autres pensées qui en fassent diminuer la trop vive imagination. Troisièmement, la volonté ne peut encore empêcher le mouvement et le sentiment de la partie sensitive, lorsqu'il est causé par quelque altération des humeurs du corps, qui peut provenir du tempérament, de l'action des bons anges, ou des démons, ou de quelque autre cause extérieure. Et néanmoins, en ce cas, la volonté peut refuser son consentement à tous ces mouvements de l'imagination et de l'appétit sensitif, disant en soi-même : Je souffre violence, je ne les approuve pas en vue de Dieu, ils me déplaisent, je les désavoue entièrement, ils ne sont pas miens, et ainsi demeurer froide au milieu des flammes, pure au milieu des souillures, et innocente dans le mal, qui ne sera pas alors péché.

J'apprendrai de la à ne pas me décourager, si je ne suis pas toujours exempt des attaques et des assauts des sens rebelles à la raison. C'est un abus de penser que l'on est en péché mortel, toutes les fois que l'on s'aperçoit de quelque mouvement et de quelque sentiment de concupiscence. Les soldats qui entendent sonner l'alarme, ne sont pas défaits pour cela ; mais ils sont avertis de se mettre en défense, ou en devoir d'attaquer et de repousser l'ennemi ; il en est de même de ces premiers mouvements : ce sont des alarmes données à notre âme, mais non pas une défaite. Grâces à Dieu, il y a une distance aussi grande que du ciel à l'enfer, entre le sentiment et le consentement. Je formerai donc une ferme et solide résolution de ne jamais consentir à ces rébellions et à ces sentiments intérieurs. Je dirai, quand ils seront trop importuns : Seigneur, je proteste qu'il y a violence, je renonce à ces mouvements séditieux ; et puis, je demeurerai en paix et tranquillité, et n'estimerai pas avoir perdu votre grâce pour des impressions sans consentement. Et puisqu'une des causes qui lie davantage la volonté, et diminue sa puissance, est l'approche et l'union des objets qui ont pouvoir d'émouvoir les sens, je m'en veux éloigner, pour ne pas souffrir de contrainte par leur présence. Eh! Seigneur, donnez-en moi toujours la force et le courage, et qu'ainsi soit fait par votre grâce.

## QUATRIÈME MÉDITATION.

### DES PASSIONS EN GÉNÉRAL.

I. Considérez qu'il faut ici entendre par les passions, une action ou un mouvement de l'appétit sensuel, par lequel il se porte au bien, ou s'éloigne du mal que l'imagination lui représente, avec quelque impression corporelle. et cela pour sa commodité et son propre intérêt. Premièrement les passions sont un mouvement de l'appétit sensuel, car elles n'appartiennent qu'à cet appétit, qui a pour objet les choses sensibles et terrestres, auxquelles il se porte par une action ou un mouvement qui est appelé passion. Et quoique, dans la volonté spirituelle, qui est capable, non-seulement de s'appliquer aux objets corporels, mais encore aux spirituels et aux célestes, il y ait certaines actions semblables à celles de l'appétit sensuel; toutefois, elles ne s'appellent pas proprement passions, parce que, par elles-mêmes, elles ne produisent aucune impression sur le corps. Secondement, il est dit que, par le mouvement de la passion, l'appétit sensuel se porte au bien, ou s'éloigne du mal que l'imagination lui représente, car la puissance qui a de l'inclination pour quelque bien a aussi de l'aversion pour son opposé; c'est pourquoi, comme entre les choses de la terre, l'imagination en représente et en conçoit quelques-unes qui sont convenables, utiles et délectables, l'appétit sensitif se porte vers elles, et comme elle en représente d'autres qui sont désavantageuses et incommodes, l'appétit sensuel se porte à l'encontre, les abhorre et s'efforce de les éloigner. Troisièmement, il est dit que ce mouvement pour le bien, ou contre le mal, produit quelque changement dans le corps; cela paraît dans la passion de la tristesse, qui resserre le cœur, et le refroidit, dans celle de la joie qui le dilate, dans celle de la colère qui échauffe le sang, et ainsi des autres, qui causent quelque altération dans le corps, plus ou moins,

selon leur véhémence. Ce qui procède de la liaison et de la correspondance mutuelle qui est entre les puissances du corps; car l'une s'agite au mouvement de l'autre, ainsi qu'un luth résonne aves harmonie auprès d'un autre que l'on touche ; et principalement les esprits vitaux et animaux, et les humeurs s'excitent diversement, selon les imaginations et les affections de l'appétit sensitif. C'est ce qui cause souvent des mouvements involontaires, à la simple représentation de quelque objet délectable, parce que cette représentation excite les esprits du corps qui causent l'émotion. C'est ce qui fait encore que les imaginations entretiennent ou ruinent la santé, selon les altérations différentes qu'elles produisent dans le corps; c'est pourquoi, entre les conseils pour la santé, le soin de l'imagination ne doit pas être négligé. Enfin dans les passions, l'appétit se porte au bien et contre le mal, pour son propre intérêt, car l'appétit sensuel est rempli d'amour-propre, et n'a pas d'autre motif en ses actions, il fait tout pour lui-même, il n'appète pas un objet, comme la volonté, parce qu'il est honnête et vertueux, il n'est point capable d'une si haute perfection, il ne cherche que sa propre satisfaction ; c'est pourquoi les passions ont été données à l'homme pour la conservation de sa vie, afin qu'il recherchât ce qui lui serait utile, et qu'il éloignât ce qui lui serait contraire; elles lui sont avantageuses, comme le venin aux serpents, et les griffes aux tigres et aux lions, pour se défendre. Quelques-uns ajoutent à toutes ces conditions, que les passions sont des actions de l'appétit sensuel, immodérées et excessives dans leur affection pour le bien et dans leur haine contre le mal; tellement que ce sont des actions violentes et sensibles contre la nature et la raison. Ce qui est vrai des passions mauvaises et vicieuses; mais puisqu'ici nous considérons les passions en général, et non-seulement les vicieuses et les déraisonnables, il n'est point nécessaire de s'arrêter à cette dernière condition.

Je remarquerai les traits caractéristiques des passions et je reconnaîtrai que la plupart de mes mouvements et de mes sentiments procèdent de l'amour-propre, et du désir de mon propre intérêt; je regretterai de me voir si passionné pour les objets sensibles et corporels. O science des passions très-nécessaire, ô vraie science de salut, et propre aux vrais disciples de Jésus-

Christ! Oh! que n'ai-je pris plus de peine, dès ma première jeunesse, à vous étudier pour apprendre à retrancher mes cupidités inutiles, et à combattre fortement l'amour-propre qui fait que je ne regarde que moi, et que je me réfère tout à moi. Oh! je veux, ô mon Dieu, réparer cette faute, et m'adonner davantage à cette importante connaissance.

II. Considérez le grand nombre des passions sensuelles. Les philosophes et les théologiens disent communément, qu'il y en a onze, six desquelles résident dans l'appétit concupiscible, et cinq dans l'appétit irascible. Car l'appétit est virtuellement double, et a comme deux bras ou deux parties, l'appétit concupiscible et l'irascible. Le concupiscible est celui qui se porte au bien ou contre le mal, sans rencontrer de difficulté soit à acquérir celui-là, soit à éloigner celui-ci et à s'en défaire; car ou l'imagination représente le bien simplement à cet appétit, et alors se forme la première passion, l'amour, qui est une certaine complaisance dans le bien imaginé. Que si l'imagination représente le bien à l'appétit, en tant qu'il est absent, l'amour s'étend et se dilate, et il se forme une seconde passion, qui s'appelle désir, et une convoitise de posséder le bien absent. Que si ce bien est présent, alors se forme la troisième passion, qui est la joie, et un certain repos et contentement dans la jouissance du bien terrestre et sensuel, dont on est en possession. Que si au contraire l'imagination représente quelque mal à l'appétit sensitif, ou elle le lui représente simplement, selon qu'il est en lui-même, et alors se forme la passion de haine, qui est une répugnance au mal imaginé. Que si elle le représente comme absent, la cinquième passion se formera, qui est la fuite, et une certaine horreur, que conçoit l'appétit contre le mal, dont il veut s'éloigner. Que si ce mal est représenté comme présent, alors se formera la passion de tristesse, qui est un ennui et une douleur d'être assujetti à quelque affliction; et ainsi l'appétit concupiscible qui se porte au bien, qui n'est pas difficile à acquérir, et contre le mal qui n'est pas difficile à repousser, a six différentes passions. Mais comme souvent le bien est difficile à acquérir, et le mal à repousser, la nature a donné à l'homme un appétit irascible pour fortifier le concupiscible, le mettre en paisible possession des biens qu'il souhaite, et le délivrer du mal qu'il abhorre, malgré les obstacles et les empêchements qui

se présentent; c'est pourquoi quand un mal est présent, difficile à repousser, il se forme une passion de colère et de vengeance contre ceux qui en sont les auteurs, l'appétit sensitif désirant se soulager de la peine, en la faisant porter aux autres. Que si le mal, difficile à repousser, se présente avec quelque apparence d'être repoussé, il se forme la passion d'audace. Que s'il paraît inévitable, alors vient la passion de crainte et de saisissement. Il en est de même du bien, s'il y a apparence de le pouvoir acquérir, la passion d'espérance s'éveille contre les difficultés. Que s'il n'y a aucune apparence, l'appétit se livre au désespoir. Au reste, ces onze passions ne sont que les principales et les racines des autres; car il s'en rencontre encore plusieurs, lesquelles se peuvent réduire à quelqu'une des précédentes, comme, les aspirations, la ferveur, qui est un ardent désir, et la langueur, qui provient de l'absence de la chose aimée et se rapporte au désir; la paresse, qui provient de l'appréhension du travail; l'émulation, qui s'excite pour des biens possédés par ceux qui en sont indignes; l'envie, qui s'excite pour des biens possédés par ceux qui en sont dignes, et la miséricorde, que l'on a pour la misère d'autrui, se rapportent à la tristesse. La promptitude, l'amertume, la férocité, la cruauté, se rapportent à la colère. La honte et la confusion à la crainte; tellement que les passions sont en grand nombre, et il ne serait pas aisé d'en faire le dénombrement exact.

Dès lors je reconnaîtrai quel pesant fardeau, et quelle lourde charge a l'âme raisonnable, de renfermer tant de différentes passions dans les limites de la raison. Hélas! qu'il est bien vrai que l'homme est non-seulement entouré d'ennemis, mais aussi qu'il en est rempli! Qui pourra donc échapper, qui fera si bien, qu'il ne soit point surpris par une seule de ces passions et affections sensuelles; qui se défendra contre tant d'attaques, contre tant d'assauts que livre journellement, et d'heure en heure, l'amour-propre contre la raison? O roi très-fort, qui nous donnez la victoire sur nos ennemis, quelle troupe horrible de loups, de tigres et de lions se lève contre ceux qui désirent vous servir! oh! qu'il leur est nécessaire de mettre en vous leur confiance! Seigneur, protégez-moi contre ces bêtes féroces.

III. Considérez que les passions dans les hommes, pendant l'état de cette vie, sont ordinairement blâmables et mauvaises.

Elles sont belles et bonnes dans les bêtes brutes, dit Gerson (1). Car, par exemple, l'audace et l'animosité sont belles dans le lion et dans le coq; la colère dans le tigre et dans le sanglier; la volupté dans le pourceau, dans le bouc et le passereau; la crainte dans le lièvre et la brebis; la superbe dans le cheval, la mélancolie dans le chat, l'avarice dans la corneille; car ces animaux n'étant point conduits par la raison, et ayant reçu leurs propres mouvements et leurs inclinations de Dieu, qui est l'intelligence infinie, qui n'erre point en ses desseins, s'ils ont divers mouvements et diverses passions naturelles pour les objets sensibles, ils n'en peuvent être blâmés; mais il en va tout autrement de l'homme, lequel est doué de l'esprit et de la raison pour discerner entre le bien et le mal, et s'unir au souverain bien, qui est Dieu, l'aimant par-dessus tout, et le préférant à toutes les choses créées. D'où il s'ensuit que l'homme doit avoir plus d'inclination pour jouir de Dieu, que de tous les biens et des possessions de la terre, qu'il doit plus s'attrister de se voir éloigné de lui, que de se voir privé de quelque commodité temporelle que ce soit; qu'il doit enfin employer toutes ses forces et toutes ses facultés, tous ses membres et tout son corps, pour acquérir ce souverain bien. Or, nous voyons tout le contraire arriver à l'homme par le moyen des passions; car elles le détournent de l'amour de Dieu, son souverain bien; elles le remplissent de troubles, d'inquiétudes et d'infinies sollicitudes pour les biens de la terre; elles lui donnent des craintes, des saisissements et des angoisses extraordinaires, quand il est exposé à les perdre, elles lui remplissent l'esprit d'imaginations sordides et impures, lui causent des délectations immondes et infâmes, le précipitent dans les erreurs, dans les superstitions, et les opiniatretés des folles opinions; elles l'occupent mille fois plus pour le corps corruptible et destiné aux vers, que pour son âme immortelle; elles préviennent souvent le jugement, et tyrannisent l'esprit, causent les rebellions, les désobéissances et les révoltes de l'appétit inférieur contre la partie supérieure. En somme, ce sont les sources et les origines des péchés qui ruinent le salut, et jettent l'âme dans la damnation. Quasi toutes les injustices, les méchancetés, dit Lactance (2), parlant de trois de ces passions, proviennent

(1) Gerson de Passion. Consider. 7 et 8, t. 3. — (2) L. 6, Instit. c. 5.

de ces affections; car si l'on retient l'impétuosité de la colère, les haines s'assoupiront, les embûches cesseront, et personne ne pensera à nuire aux autres. Si l'on réprime le désir d'avoir, il n'y aura pas de voleurs sur la terre, et de pirates sur la mer; on ne lèvera point d'armées pour ravir le bien d'autrui. Pareillement si l'on apaise la concupiscence de la chair, tout âge et tout sexe conservera la sainteté, et personne ne commettra ou ne souffrira quoi que ce soit de honteux. Ce n'est pas que toujours les passions causent ces désordres dans tous les hommes; car il y en a plusieurs qui savent bien tenir le dessus et les maîtriser, ne permettant pas qu'elles s'échappent vers aucun objet défendu et déraisonnable, en quelque manière que ce soit, qui savent lâcher la bride à leur joie et à leur tristesse, autant qu'il est besoin; qui n'ont d'amour et d'espérance que pour les choses qu'il faut aimer et espérer, et qui n'ont de colère et d'audace, que quand il en faut avoir; et alors ces passions ne sont point mauvaises, mais bonnes, parce qu'elles sont régies par la raison, et ne se portent qu'à un objet légitime. Ce sont de petits feux qui allument la vertu; ce sont des soldats qui secondent les efforts de leur chef; ce sont les ornements des actions vertueuses et les ardeurs des cœurs qui languiraient autrement. C'est pourquoi l'homme sage a des passions louables et modérées, et s'y excite quelquefois lui-même. Néanmoins, comme la plupart des hommes, à cause de la corruption de leur nature par le péché originel, avec lequel ils sont nés, suivent plutôt les inclinations terrestres et les concupiscences naturelles du corps, que les désirs surnaturels qui sont excités par la grâce et par les habitudes infuses, il arrive ordinairement qu'ils sont plutôt gouvernés et régis par leurs passions, qu'ils ne les gouvernent et ne les régissent, et alors elles sont mauvaises, et causent des désordres, et des pertes irréparables, jusque-là qu'entre les plus saints, il s'en est vu que les passions ont trahi, et à qui elles ont fait faire des chutes que personne n'eût attendues.

Je déplorerai donc la condition des hommes, qui est sujette à ce joug qui l'accable et l'oppresse. Oh! qu'il est bien vrai qu'un *joug pesant est sur les enfants d'Adam dès le jour de leur naissance* (Eccl. 40), et que *le corps qui se corrompt, appesantit l'âme*, et que les *pensées terrestres ravalent l'esprit* (Sag. 9). Je dirai donc comme saint Paul : *Malheureux homme que je suis, qui me*

*délivrera du corps de cette mort* (Rom. 7) ? Et puisqu'il répond aussitôt : *La grâce de Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ*, j'implorerai cette grâce, afin qu'elle me fortifie contre mes passions, pour me les assujettir par une guerre perpétuelle, qui n'ait pas de trêve, jusqu'à une victoire parfaite et consommée. J'invoquerai l'assistance des saints, qui ont fidèlement combattu contre les efforts de leurs passions par l'exercice de la mortification, sans quoi ils ne fussent jamais arrivés à la sainteté. Je déplorerai pareillement que la plupart des hommes se laissent traîner comme des bêtes brutes par leurs passions, sans se mettre en peine de les régler. O aveuglement des hommes!

## CINQUIÈME MÉDITATION.

### DE LA MORTIFICATION DES PASSIONS.

I. Considérez qu'il est nécessaire de mortifier les passions intérieures de l'appétit sensitif, ne permettant pas qu'elles s'émeuvent hors de saison, ou bien qu'elles se portent à des objets mauvais, ou à ceux qui sont bons, mais d'une façon immodérée. Car, puisqu'elles sont les sources du péché et la ruine de l'état intérieur de l'homme, qu'elles le mettent en péril de déchoir de la félicité éternelle, il est tout évident que s'il veut avancer dans la vie spirituelle, il doit employer ses soins à les régler, n'aimant et ne haïssant que ce qu'il faut, n'espérant et ne craignant qu'autant qu'il est juste et raisonnable, bref, contenant toutes les onze passions dans le devoir et la justice. Sans cette étude, il travaille en vain à la perfection, et quoi qu'il fasse sans cela, il se trouvera à la fin qu'il n'est qu'un incivil, un barbare et un brutal, qui fait tout par humeur et fantaisie; il se trouvera sans repos et sans âme, et dans des troubles perpétuels que lui causeront ses affections sensuelles, auxquelles il aura donné le domaine et l'empire de ses affaires, qu'elles ne sont pas capables de bien gouverner.

Le divin Platon (1) comparait un tel homme à une chimère, ou à un monstre qui aurait plusieurs têtes de bêtes, avec une tête d'homme au-dessus, toutes entées sur un corps, couvert d'un habit d'homme. Que servirait à ce monstre de bien repaître toutes ces têtes de bêtes, et de laisser languir et mourir de faim celle de l'homme, si bien qu'à cause de sa faiblesse, elle fut menée et tirée par toutes les autres, sans pouvoir même les empêcher de s'entremordre et de se déchirer l'une l'autre. C'est là l'image de l'homme immortifié ; il a la partie supérieure de la raison comme une tête d'homme, et les passions comme autant de bêtes brutes, qu'il fomente et entretient, laissant à jeun la partie supérieure de la raison, qui n'a pas son aliment convenable ; c'est pourquoi elle en reste tout affaiblie, et est emportée au gré de ses passions brutales, par lesquelles il est horriblement déchiré et tourmenté. Saint Augustin confirme cette digne pensée (2), lorsqu'après avoir exposé les plus grands crimes, il dit que l'homme vient au monde avec une si grande ignorance de la vérité, et une si grande abondance de cupidités, que si on le laissait vivre selon ses humeurs, il commettrait tous les crimes. C'est pourquoi les anciens l'ont comparé à un champ, lequel n'étant pas défriché et cultivé, produit toutes sortes de mauvaises herbes, comme il ferait toutes sortes de vices. C'est ce qui est apparu dans les premiers hommes, qui vivaient avant que les cités fussent bâties et policées par de bonnes lois qui tiennent en bride les passions. On raconte qu'ils vivaient en bêtes brutes, se tuant, se mangeant l'un l'autre, et faussant tout droit, toute équité. Si bien qu'il est vrai que sans la retenue des passions, non-seulement le chrétien ne mérite pas le nom de chrétien; mais il ne mérite même pas d'être appelé homme. Au reste, comme la rose n'est pas sans épines, aussi la vertu ne s'acquiert pas sans mortification. Comme le malade n'a point de repos et de santé, qu'il n'ait avalé la potion amère de la médecine, contre laquelle sa nature résiste; ainsi, l'homme ne peut avoir de tranquillité en son âme, et aucune douceur de la vie, qu'il n'ait avalé le calice de la mortification. Par elle son esprit s'éclaircit et devient propre à méditer les plus hautes vérités, et les mystères les plus

(1) De Repub. l. 9. — (2) Li. 22, de Civit. c. 22.

divins ; car les passions indomptées sont comme un nuage grossier et obscur, qui empêche la netteté de ses rayons. Le cristal de l'esprit est noirci par les fumées et les épaisses vapeurs qu'exhalent le bourbier des voluptés, et les sales plaisirs qui l'attirent à eux, et l'abrutissent. Mais la mortification et le rude traitement de soi-même le recueille, excite ses puissances, et le rend plus actif et plus pénétrant. Enfin, par cet exercice, l'homme s'endurcit aux travaux et aux fatigues, et se rend capable d'endurer et de souffrir toute sorte d'évènements, une égalité d'esprit qui conserve sa paix et son bonheur au milieu des adversités. Il est vrai que cette retenue des passions est une espèce de mort, parce qu'elle prive l'appétit de ses propres mouvements et de ses actions, qui sont sa vie ; c'est pourquoi elle s'appelle mortification ; mais cette mort est bonne, par laquelle nous mourons au péché pour vivre à la justice ; c'est une mort qui n'ôte pas la vie, mais la change en mieux, et de laquelle il fait bon mourir présentement, afin de ne pas en mourir éternellement.

Je formerai donc de fortes résolutions de veiller sur tous les mouvements de mon appétit sensuel. Je dirai après un grand contemplatif (1) : Ces passions sont comme des bêtes cruelles qui me déchirent le cœur ; ce sont des vents tempêtueux qui agitent la nacelle de mon âme çà et là, et la mettent en péril de naufrage ; ce sont des chevaux indomptés qui me portent dans le précipice. Qu'y a-t-il donc de plus sage et de plus utile puisque j'en ai le pouvoir par la grâce de Dieu, que d'apprivoiser ces bêtes, d'apaiser ces vents, et de retenir ces chevaux par le frein de la mortification, afin qu'ils ne me jettent pas dans le péché. Par les passions, je suis poussé dans le péché, quand j'aime ce qui n'est pas aimable, quand je hais ce qui n'est pas à haïr, quand je désire ce qu'il faut fuir, et fuis ce qui est à désirer ; quand je me délecte trop dans les choses terrestres, et que je m'attriste pour des sujets de néant ; quand je conçois de vaines espérances, quand je désespère de la grâce avec laquelle je me puis vaincre moi-même ; quand je suis hardi pour les entreprises du monde, et timide pour les spirituelles, et quand je me courrouce immodérément. Les passions sont donc

(1) Alvar. Med. Sacr. p, 2, c. 7. Med. 5.

les sources du péché, ce sont des armes que je donne de plein gré à mon ennemi, avec lesquelles il me terrasse et m'abat. Je les dois donc réprimer par la mortification, et comme les fermer, ces sources de tout mal, afin que les péchés n'en sortent pas ; et par une abnégation continuelle, les retirer des mains de mes adversaires. Et puisqu'il est certain que ce n'est pas notre propre industrie, mais la grâce de Dieu par Jésus-Christ, qui nous défend de leurs efforts, demandons-la humblement et instamment.

II. Considérez en quoi consiste la mortification de l'appétit sensitif, et comment elle s'exerce, soit en mortifiant quelques mouvements déréglés, soit en vivifiant les meilleurs, et s'y excitant. Car il y a deux choses en quoi cet appétit est mortifié ; la première est quand on lui retranche une action à laquelle il est porté, la trouvant joyeuse et délectable ; comme, par exemple, il sera porté à désirer un bien terrestre, quelque viande, quelque habit, quelque condition ; il sera aussi porté à s'y réjouir, s'il en a la paisible possession ; le premier trait de la mortification consiste à le sévrer de ce désir, ou de cette joie, s'abstenant d'en former des actes délibérés. La seconde chose en quoi consiste cette mortification, est de se porter à des actions autres que celles qu'il désire, et contre lesquelles il a de la répugnance : comme, par exemple, si l'âme s'emploie de toutes ses forces à la prière, à la méditation, et à des œuvres extérieures, qui ne sont point conformes à la sensualité, ce sera un second trait de mortification ; parce que s'employant de grand courage à ces actions, l'appétit sensitif est contraint d'y contribuer, selon qu'il en est capable, et souffre une certaine violence contre sa première inclination naturelle. Or, il n'est pas toujours aisé de donner cette double mortification à l'appétit, l'homme a besoin de moyens qui lui en facilitent l'exercice. Quelques-uns croient que le meilleur expédient est de châtier le corps, de l'amaigrir dans l'abstinence, de le fatiguer par le travail, et de le hérisser de cilices ou de haires ; car par ce rude traitement il est débilité, et l'âme en fait mieux ce qu'elle veut, comme d'un ennemi abattu et désarmé ; c'est pourquoi la plupart des saints ont rudoyé leurs corps diversement, pour rendre l'âme plus forte par sa faiblesse, et le corps moins rebelle et moins réfractaire aux décrets de leur raison. De là

sont venues les austérités des religions, et ces inventions crucifiantes qui châtient sévèrement l'insolence des appétits du corps, et le tiennent dans les fers et les chaînes pour le rendre esclave de l'esprit ; ce que saint Paul semble approuver, lorsqu'il dit : *Ceux qui sont du parti de Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences* (Gal. 5). Au reste, d'autres, sans improuver la mortification du corps, sans démentir l'antiquité, sans détacher Jésus-Christ de sa croix, et l'étendre sur le duvet, sans ne vouloir que des haires et des disciplines spirituelles, comme on le leur impute à tort, jugent que ce n'est pas assez de dompter l'esprit par le corps; mais qu'il faut aussi dompter le corps par l'esprit, qui peut gourmander toutes les passions sans réserve. Ils disent que, quand l'homme commet quelque péché, la chair n'est pas toujours la criminelle, pour être battue à grands coups, comme une bête de somme ; et que dès lors, il est plus expédient de mortifier les passions par la partie supérieure de la raison et de l'esprit, lequel venant à considérer ce qui est utile ou nuisible pour son salut, forme de généreuses résolutions de s'abstenir de quelques actions, et de s'adonner à d'autres auxquelles se portant avec grande vertu, il emporte l'appétit sensitif après soi, et le contraint de se désister de ses poursuites et de ses inclinations, pour être employé à son gré. Par exemple, l'homme faisant réflexion sur les mouvements de l'appétit sensitif, et le voyant engagé dans des désirs superflus, ou troublé de colère pour quelque disgrâce, il improuvera cette conduite, et se fera des réprimandes intérieures. Il ne nous est pas bienséant, puisque nous sommes créés pour le Paradis, de désirer les biens terrestres; souhaitons plutôt les biens éternels. Il n'est pas à propos, ô mon cœur, de nous troubler si fort pour les affaires périssables de ce monde, demeurons paisibles et tranquilles au milieu de ces événements. Après ces vues, et ces réprimandes intérieures de la partie supérieure, si l'âme forme la résolution ferme de désirer des biens spirituels, et s'efforce de demeurer en paix et en silence, elle attire après soi l'appétit sensitif, et régit raisonnablement ses passions, au moins tant qu'elle persévérera dans ces dispositions. Cette méthode est plus douce, plus humaine et plus générale, elle réussit plus aisément ; néanmoins, cette controverse entre les spirituels n'est pas

de petite importance, pour être si brièvement traitée. Poser pour maxime que c'est assez de mortifier le corps par l'esprit, est une illusion qui va malicieusement à détruire toutes les austérités du corps, et à flatter la chair. Mais aussi donner tout à la mortification ou macération de la chair, et en faire le grand point de la vie spirituelle, sans égards aux personnes, à leurs tempéraments et à leur vie passée ou présente, c'est un autre excès à éviter. Il faut marcher entre ces deux extrêmes avec une juste modération. Les personnes d'une santé robuste, dont la vie a été souillée de crimes, et qui se trouvent encore sollicitées au mal par la violence de leurs passions, doivent appréhender de paraître devant la justice divine, sans lui avoir fait quelque satisfaction C'est pourquoi, il est bon que ces sortes de personnes se soumettent aux austérités, et que le complice de leur esprit paie quelque chose de son fonds à cette justice rigoureuse. Il faut penser autrement d'une personne dont la vie a été plus innocente, ou qui n'a que peu de force ou de santé, ou que Dieu visite lui-même par diverses infirmités; il sera plus expédient qu'elle suive la seconde méthode que la première, et qu'elle n'use de sévérité contre soi-même qu'autant qu'il sera nécessaire pour se conserver dans la ferveur d'esprit, ou attirer sur elle les consolations divines, que Dieu donne souvent à proportion qu'on se prive davantage des mondaines et des terrestres, comme il les refuse à ceux qui ne soupirent qu'après une vie lâche, selon ce qu'en dit le saint Prophète : *Selon la multitude des souffrances de mon cœur, ses consolations ont réjoui mon âme* (Ps. 93). Et encore : *Mon âme a refusé d'être consolée* (Ps. 76) dans la voie large du siècle corrompu. *Je me suis souvenu de Dieu, et j'ai été consolé* (Ps. 76).

Il faut donc que chacun se connaisse soi-même, et qu'en certaines circonstances, il use tantôt de sévérité contre soi, craignant qu'autrement il ne suive la prudence de la chair, et une science terrestre, animale et diabolique, comme l'appelle un saint abbé qui florissait il y a quelques siècles, science qui anéantit la croix de Jésus-Christ, laquelle n'a rien de doux, de tendre, de mou et de délicat pour la chair, mais renverse au contraire toute cette école de délicatesse, qui est combattue par les clous fixés dans les membres sacrés de Jésus-Christ, et qui est domptée et vaincue par cette lance, dont la pointe lui pé-

nétra et lui ouvrit le côté. Dans quelques circonstances donc, et en certains cas, il faut réprimer les passions par l'exercice des austérités du corps, et, en d'autres circonstances, se contenter de la seconde méthode. Ainsi, on se reprendra quelquefois soi-même, et parmi le bruit et le tumulte des passions qui portent au mal, on se portera à des actions plus convenables. Il ne t'est pas bienséant d'affectionner ce bien terrestre, élève plutôt les vœux, ô mon âme! vers les véritables biens spirituels. Tu t'affliges mon âme! pour une affaire de ce monde qui ne te réussit pas, il est bien plus raisonnable de t'affliger pour tes offenses, qui te peuvent faire perdre les biens de l'éternité. Quoi, mon cœur! tu t'emportes, et tu veux te venger d'un mépris dont tu as été l'objet! Ce n'est point la raison ni le devoir d'un chrétien; imitons plutôt la douceur et la bénignité du Fils de Dieu. Mais pour ces exercices, il faut que l'âme veille et soit attentive à plusieurs bonnes considérations, selon la diversité des passions, et surtout que la volonté soit constante et résolue. Je demanderai l'un et l'autre à Dieu, ce *Seigneur qui mortifie et vivifie* (I. Rois, 2), afin que ce qui est trop vif en ma nature corrompue, soit mortifié, et, que ce qui est trop mourant et trop languissant pour le spirituel, soit vivifié.

III. Considérez qu'il faut une grande prudence et une grande discrétion dans l'exercice de cette mortification, soit pour châtier le corps, soit pour réprimer les passions par les actes spirituels de la partie supérieure; car les austérités exercées contre le corps ne doivent pas être excessives et immodérées. Les veilles déraisonnables, dit Cassien (1), ont abattu ceux que le sommeil n'avait pu abattre. Aussi la chair molle et délicate n'est pas seulement l'indice d'un bon esprit, mais elle lui sert souvent d'organe et d'instrument pour ses plus belles actions. Les bonnes qualités même des viandes donnent plus d'agilité et de pureté au sang, et l'entendement agit avec plus de pénétration et de vivacité dans ses contemplations. Au contraire, les mauvaises qualités des aliments émoussent la pointe de l'esprit, appesantissent l'âme, et l'engourdissent dans ses opérations. Ainsi les peuples barbares, dont la nourriture ne se distingue pas de celle des bêtes, n'ont pas été moins esclaves de leurs passions.

(1) Col. 2. c. 6.

Enfin, il arrive souvent que pour trop charger une bête de somme, on la tue; et que l'on est contraint de traiter la chair aussi mollement qu'on la traitait sévèrement auparavant; c'est pourquoi la règle de saint Augustin veut, que l'on dompte la chair par des jeûnes et par l'abstinence de la viande, et du breuvage, autant que la santé le permet (1). S'il est ajouté, autant que la santé le permet, c'est pour recommander la vertu de discrétion, dit Hugues de Saint-Victor; car le bien, qui ne se fait pas avec discrétion, se gâte. Chacun doit dompter sa chair par l'abstinence, autant que la santé le permet à la nature. Qui afflige sa chair outre mesure, tue son esclave; qui la nourrit plus qu'il ne faut, ravitaille son ennemi; il la faut donc tellement nourrir qu'elle puisse servir, et si bien la dompter, qu'elle ne s'enorgueillisse pas; et en toute abstinence, il faut toujours s'efforcer de ruiner les vices, mais non pas le corps. Et pour ce qui est de l'autre voie plus sublime, de mortifier par l'esprit les mouvements de l'appétit sensuel, c'est encore un point où la discrétion paraît merveilleuse, quand elle n'entreprend de mortifier, que par une juste règle et une sage mesure. C'est pourquoi il est bon de considérer ces règles que Gerson veut qu'on y suive (2). La discrétion, dit-il, permet souvent que quelques passions vicieuses s'accroissent pendant qu'elle s'occupe à planter les vertus; car la parabole évangélique lui enseigne de ne point extirper toute l'ivraie, dans la crainte d'arracher en même temps les bons épis de froment; car rarement, ou jamais, le froment de la vertu vient en nous sans l'ivraie ou la paille de quelque vanité, vu principalement que, selon l'Apôtre, il est nécessaire que ce qui est animal devance le spirituel. Voyez donc combien ce serait indiscret pour ceux qui instruisent les enfants, ou des hommes sensuels, qui diffèrent peu des enfants, de vouloir les dépouiller dès le commencement, de toute passion vicieuse, et de s'efforcer de les élever tout d'un coup à une vieillesse spirituelle, et par un zèle sans science, et une fureur implacable, sans ordre et hors de temps, de persécuter toute passion vicieuse. De plus, la discrétion permet que quelques passions vicieuses pullulent et s'accroissent, non qu'elles soient belles ou bonnes, mais pour empêcher que d'autres plus mau-

(1) In Regul. D. Aug. ad c. 5. — (2) De Passion. animæ consid. 22, 1, 3.

vaises ne se fortifient; car, comme il arrive qu'un clou pousse un autre clou, et qu'une maladie est la guérison d'une autre, de même, l'amour de la louange humaine, ou la crainte de l'infamie, empêche les adultères et les rapines. Ainsi, il vaut mieux permettre quelque division et quelque inimitié entre certaines personnes, qu'une amitié impure et honteuse. Ainsi, il sert aux enfants qui étudient d'avoir quelque envie et de l'émulation, quoiqu'elle soit vicieuse, afin qu'ils se surpassent l'un l'autre dans l'étude des lettres. De plus, comme la discrétion tolère quelques passsions blâmables, aussi elle s'abstient d'en fomenter de louables, si elle en prévoit une mauvaise issue, comme serait la rebellion et la désobéissance, car la discrétion ne se contente pas de considérer seulement les choses présentes, mais aussi elle regarde l'avenir. Enfin, une âme sobre et modeste aime la discrétion, si toutefois elle est soigneuse de marcher en la présence de Dieu par l'observance de ses commandements, et cela dans le grand chemin frayé et battu par les anciens Pères.

Je remarquerai ces règles de discrétion, prescrites par un grand maître de la vie spirituelle. Et, parce que cette vertu est un don particulier du Saint-Esprit, j'implorerai son assistance pour l'obtenir. O Esprit sacré, source de tout bien, et fournaise d'ardeur et d'amour, de qui provient le zèle et le courage à combattre les vices et les passions! donnez nous, avec l'ardeur d'assaillir nos passions, la science et la discrétion, afin que nous ne soyons pas précipités par l'impétuosité de leurs efforts dans la chute et la ruine du péché; faites que nous suivions la doctrine des sages, de peur qu'en pensant gagner quelque chose d'un côté, nous ne perdions le tout et le plus important, par notre indiscrétion. Mais que notre ardeur dans ce combat spirituel, soit tempérée par la prudence, afin de remporter la victoire et le triomphe éternel.

## SIXIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS PREMIÈRES PASSIONS DE L'APPÉTIT CONCUPISCIBLE, ET DE LEUR MORTIFICATION.

I. Considérez qu'entre toutes les passions, il faut mortifier spécialement celle de l'amour, quand il est pervers et mauvais; car, c'est la première passion de l'appétit concupiscible, et elle est la cause de toutes les autres. En effet, personne n'a la concupiscence des honneurs, des richesses et des plaisirs que celui qui les aime; personne n'a aussi de la joie en les possédant, que celui qui les a aimés, la jouissance de ce qui n'est pas aimé n'excitant pas de joie. Pareillement la haine, la fuite et la tristesse que l'on a pour une chose estimée mauvaise, ne procède que de l'amour du bien qui lui est contraire; car il n'appartient qu'à celui qui aime quelque bien, de se ressentir du mal qui lui est opposé, si bien que là où est l'amour, là est aussi la douleur. L'amour excite l'espérance et le désespoir; car la volonté ne s'élève vers quelque bien difficile qu'elle attend par l'espérance, et ne se laisse abattre par le désespoir, que lorsqu'il s'agit d'un bien qu'elle aime et qu'elle chérit. Enfin, l'homme n'a de crainte d'un mal, et de courage pour le surmonter, et de courroux pour se venger, qu'autant que ce mal traverse son amour et ses désirs; l'amour est donc le principe et l'origine de toutes les passions, c'est pourquoi c'est les mortifier dans leur source que de le mortifier, et il n'y a point de victoire si avantageuse que de vaincre cette passion, car c'est ruiner toutes les autres, comme il arrive en une armée, quand le chef est tué et mis à mort. Or, cet amour doit être mortifié surtout quand il se porte à un bien corporel, qu'il n'est pas loisible ou bienséant de posséder comme sont les viandes superflues ou défendues, les honneurs non mérités, les vêtements plus riches et plus précieux que le propre état ne

demande, et tous les plaisirs illégitimes ; car si on ne le réprime de bonne heure, il n'y a péché, crime, sacrilége et abomination qui n'en dérive, comme d'une source empestée. Ces considérations ont porté les médecins spirituels des maladies de l'âme, à y apporter divers remèdes. Le premier est de détourner la vue, les sens, l'imagination et la pensée de l'objet aimé ; car, c'est chose remarquable, que les deux premiers amours pervers dans la créature humaine, ont commencé par la vue ; et il est dit d'Eve qui eut une passion d'amour pour le fruit défendu : *La femme vit donc que l'arbre était bon à manger, beau aux yeux, et délectable à la vue, et elle cueillit son fruit et en mangea* (Gen. 3). Il est encore écrit des enfants de Seth, qu'ils vivaient saintement sur la terre comme des anges dans le Ciel; *mais les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles, en prirent à femmes* (Gen. 6). Le second remède sera de bien peser le peu de bien, et la multitude de misères qui accompagnent souvent les créatures qui servent d'objet à la passion d'amour; car il n'y en a pas une, qui n'ait plus de défauts, de vices et d'infirmités, que de biens et de perfections : c'est pourquoi l'homme qui considérera qu'il est né pour la vertu et l'honnêteté, et encore pour les biens spirituels du Paradis, ne trouvera que trop de sujets de s'abstenir de l'amour, et de réprimer la concupiscence des biens périssables, qui ont trop peu de noblesse pour occuper une âme aussi relevée que la sienne. Le troisième remède, et qui est estimé le plus convenable, est de spiritualiser son amour, et, par un échange qui lui sera profitable, de le transporter à des biens meilleurs, comme sont les choses éternelles, Dieu le premier, qui par dessus tout est digne d'être aimé; car il n'est pas possible à l'homme d'être sans aimer quelque chose ; c'est pourquoi ne pouvant être privé de tout amour, l'important est qu'il se donne à un amour saint et honnête, qui remplisse la place de l'amour pervers, et ne le laisse point entrer dans le cœur. Cela se fait quand la volonté se porte fermement à l'amour de Dieu ; car alors l'appétit sensitif est emporté par son mouvement, et contraint de contribuer à ses élans, pour ne plus vaquer à l'amour vicieux.

Je veillerai donc sur ce premier pas et ce premier mouvement de mon appétit sensitif, et je réprimerai son amour vicieux de

tout mon pouvoir ; quand je me sentirai touché de cette passion, je détournerai ma vue de la vanité des créatures, et je n'appliquerai plus mes pensées et mes imaginations à leur trompeuse apparence. O mon âme ! puisque tu es créée pour posséder les richesses du Ciel, tu te fais injure d'aimer des biens extrêmement vils et méprisables. Tous les biens du monde ensemble ne sont pas plus ton souverain bien, qu'un grain de sable ; ainsi, tu es aussi trompée en les affectionnant tous, que si tu n'avais de soupirs et de souhaits que pour un grain de poussière. Ah ! il est bien plus digne et plus juste d'aimer le Souverain de tous les biens. O mon Dieu ! qui êtes digne d'un amour infini, ne permettez donc pas que je fasse ce tort à vos perfections infinies, que d'aimer à leur place les misérables intérêts de mes sens. O Seigneur très-admirable ! je suis résolu de n'aimer que vous seul. Puisse la beauté des créatures me paraître difforme, et leur douceur, amertume et rudesse, afin que rien ne me plaise et ne me délecte que vous seul, ô mon Dieu !

II. Considérez la seconde passion de l'appétit concupiscible, qui s'appelle concupiscence, convoitise, ou bien la passion de désir. Elle diffère de la première, qui est l'amour, parce que l'amour n'est autre chose qu'un certain agrément ou complaisance en quelque objet que l'on se figure être bon ou beau ; mais la concupiscence y ajoute un mouvement de l'appétit, pour aller à cet objet, afin de le posséder. C'est pourquoi cette passion est un progrès et un avancement de la première, qui est l'amour, et en est le fils premier-né. Or, si jamais les âmes qui aspirent à la vertu, ont besoin de prendre en main le glaive de la mortification, c'est principalement pour retrancher cette passion, qui est le plus souvent déraisonnable, et emporte l'âme à une multitude d'affections, qui ruinent entièrement l'amour de Dieu, et étouffent la sainte charité et tous ses exercices. Si jamais celles qui ne s'étudient pas à mortifier leurs passions, doivent appréhender les malédictions de Dieu, c'est quand elles se rendent négligentes à tenir la bride à leurs désirs et à leurs concupiscences pour les honneurs, les richesses, ou les plaisirs du corps, qui font que les péchés de toute espèce se multiplient d'heure en heure ; car que ne fait pas un homme qui est passionné pour l'honneur et pour quelque grandeur de la terre ? En quelles ten-

tations, en quels piéges de Satan ne tombe pas un avare, qui n'a jamais réprimé son désir de posséder? Par quelles brutalités ne se dégradent pas les gourmands et les luxurieux, qui sont affamés des plaisirs du ventre et de la chair? Certes, le diable n'a pas de plus fortes armes pour faire la guerre aux âmes, que les trois espèces de concupiscences, par lesquelles il continue sa tyrannie dans le monde, et tient en servitude la plupart des mortels, qu'elles lui ont asservis. Si bien que saint Jean dit avec raison : *Tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie* (1. Jean, 2), entendant par le monde, les méchants et les ennemis de Dieu, qui fomentant leurs passions, et se laissant gouverner par leurs instincts, commettent les injustices, les perfidies, les maléfices, les meurtres, les débauches, et une infinité de crimes très-atroces, pour lesquels leur vie est abominable devant Dieu. Mais le moyen de mortifier cette passion? Ne faut-il donc rien désirer dans le monde? ce serait mettre les cœurs à de rudes épreuves ; car on peut honnêtement souhaiter plusieurs biens temporels, que la loi de Dieu ne défend pas, que la raison n'improuve pas, et que le prochain n'a pas droit d'empêcher. Il est donc loisible de désirer quelque bien temporel, pourvu que l'on y garde l'ordre de la loi, le nombre, le poids et la mesure, et que personne n'y soit offensé, et que ce soit par des moyens irrépréhensibles et pour une bonne fin. C'est pourquoi la vraie mortification de ce mouvement de l'appétit, ne consiste pas à le tuer entièrement, mais à l'estropier; elle ne consiste pas à le faire mourir, mais à le faire languir, ni à l'arracher jusqu'aux racines, mais à lui retrancher quantités de branches mauvaises, superflues ou inutiles. La pratique du bienheureux François de Sales était excellente en ce sujet, pour reprendre ceux qui veulent tout ce qu'ils veulent, c'est-à-dire avec attache, opiniâtreté, et à la façon des bêtes brutes. Il disait qu'il désirait peu de chose, et que ce qu'il désirait, il le désirait fort peu. Il nous sera utile, pour imiter cette vertu, de repasser souvent dans notre esprit, les sentences suivantes, qui font partie des méditations d'un grand homme de la Chartreuse : 1. Le chemin à Dieu est aisé; car on y va en se déchargeant. Décharge-toi donc en telle sorte, qu'ayant tout quitté, tu te renonces toi-même. 2. Quiconque reconnaît sa bassesse, entend les blâmes, comme ses pro-

pres avis, tranquille et humble, et rejette les louanges, comme des opinions contraires aux siennes. 3. Si rien n'est amendé, qu'il n'ait été premièrement blâmé, qui ne veut être blâmé, ne veut devenir meilleur. 4. Rien ne t'est plus pénible que de te mettre hors de peine, c'est-à-dire, de mépriser les choses passagères, d'où naissent toutes les peines. 5. Regarde combien de personnes ont travaillé pour le monde, et non-seulement, ils ne l'ont pas acquis, mais ils se sont perdus eux-mêmes; mais toi, si tu veux bien t'étudier, tu acquerras plus sans comparaison, que ce pour quoi tant de monde travaille, et a déjà travaillé. 6. Si celui-ci ou celui-là travaillait autant pour Dieu qu'il fait pour le monde, on ferait sa fête comme d'un martyr. 7. Les martyrs disent à Dieu : *Pour l'amour de vous, nous sommes mortifiés tout le jour* (Rom. 8). Toi, tu dis à chaque vile et basse créature : Pour l'amour de vous, je suis troublé tout le jour. 8. Tant que dure l'amour de ce monde, aussi longtemps demeure l'inimitié entre Dieu et l'homme. Quand donc tu veux être aimé des hommes, tu veux qu'ils soient ennemis de Dieu. 9. C'est le comble de la dépravation humaine, que de délaisser les choses meilleures, c'est-à-dire Dieu, pour s'adonner aux moindres, et s'y arrêter, c'est-à-dire, aux choses temporelles. 10. L'escarbot, voltigeant ça et là, ne choisit rien de beau et de pur pour s'y arrêter, mais il s'arrête à de puantes ordures, méprisant toutes les choses belles : ainsi ton esprit parcourant les cieux et la terre, et passant toutes les choses précieuses, s'adonne volontairement à plusieurs choses viles et sales, qui lui viennent en la pensée : rougis-en de honte (1).

Je déplorerai sur ce point la misère des âmes, qui gémissent opprimées sous la tyrannie de leurs concupiscences désordonnées et sans frein. O nobles âmes! images de Dieu, vous méconnaissez votre noblesse, en vous prostituant à l'amour des choses basses et mortelles! O cœurs humains, cœurs créés pour aimer Dieu, n'aimerez-vous donc jamais en votre vie le seul bien qui est digne de vous, et qu'il vous est convenable d'aimer! *Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti, pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge* (Ps. 4)? O maudites concupiscences, que vous faites de tort à

(1) Guido Carthus. Med.

Dieu, que vous lui ravissez de cœurs? O mon Seigneur, mon Dieu, qui m'avez créé pour vous connaître et vous aimer, ayez pitié de moi, et délivrez mon âme des liens des convoitises terrestres et mondaines, afin que par elles je ne sois pas détourné de vous aimer comme mon bien souverain, et de vous rechercher comme ma fin dernière? O mon Dieu! que je rompe avec toutes les créatures, et que je vous désire une fois avec pureté de cœur, et un désir constant, qui ne varie et ne change jamais.

III. Considérez la passion de la joie, ou plutôt de la délectation, laquelle s'élève dans l'appétit, lorsqu'il a acquis le bien qu'il désirait. Et quoique cette passion soit la troisième, elle est pourtant la première selon l'intention; et elle est aussi la cause des autres, car la délectation ou la joie que l'on cherche, enfante l'amour et le désir. Si bien que, comme l'amour précède les autres selon l'ordre de l'exécution, ainsi la joie, selon l'ordre de l'intention. Mais laissant là ce combat de ces droits honorifiques, considérez ici que la délectation n'est pas toujours mauvaise, ni toujours bonne, mais elle suit la malice et la bonté de l'action d'où elle résulte, et elle en reçoit ses différences. C'est pourquoi la délectation est bonne et licite, si elle provient d'une action bonne et vertueuse, et elle est mauvaise, si elle résulte d'une action vicieuse et désordonnée. Telle est la délectation des méchants, dont écrit Salomon : *Ils sont dans la joie, quand ils ont fait le mal, et ils se délectent dans les choses très-méchantes, et leurs voies sont perverses, et leurs démarches infâmes* (Prov. 2). Partant, il est bien aisé de juger, que cette délectation provenant d'une action mauvaise, doit être entièrement retranchée. Mais est-il possible d'accepter celle qui provient d'une action qui est permise, ou d'une nouvelle acquisition légitime de quelque bien temporel et terrestre? à quoi il faut répondre que cette délectation est tolérable en ceux qui n'ont pas de plus grand dessein, que d'éviter le péché et l'offense de Dieu en ce monde; mais non pas en ceux qui aspirent à un degré plus relevé et plus éminent de perfection; car leur plus grand contentement serait de n'en pas ressentir du tout dans l'usage des choses créées, ainsi qu'il est rapporté d'une sainte vierge, qui prenant un jour un peu trop de goût à un morceau de viande, elle se l'ôta de la bouche pour se

sévrer de ce plaisir, et qui au contraire, prenant des médecines amères, les tenait longtemps dans la bouche, avant que de les avaler, pour mieux ressentir l'amertume du fiel et du vinaigre, qui fut présenté au Fils de Dieu dans sa Passion. C'est là une sublime mortification, par la pratique de laquelle les plus spirituels ont mérité de recevoir les douceurs et les consolations célestes dès cette vie, en renonçant aux terrestres, autant qu'il leur a été possible. C'est pourquoi ils ont dit comme David : *Mon âme a refusé d'être consolée, je me suis ressouvenu de Dieu, et j'ai été dans la joie* (Ps. 76) ; parce que Dieu verse plus libéralement les joies du Ciel, là où celles de la terre manquent ; ainsi qu'au défaut de la farine d'Egypte, il fit pleuvoir la manne, et fit tomber du ciel le pain des anges, qui avait toute sorte de goût et de saveur pour les bons Israélites. Et ce n'est pas sans sujet qu'il attend que le pain de la terre manque, pour donner celui du ciel, parce qu'un cœur n'est point capable de ressentir tout à la fois les joies du monde et celles du Ciel ; car les consolations divines sont delicates et ne peuvent compatir avec les délectations de la terre. C'est pourquoi, entre les créatures passagères, celles qui délectent le plus, sont les plus funestes ; et saint Bernard dit : Celui-là se trompe tout à fait, qui pense que cette douceur céleste se mêle avec cette cendre, ce baume divin avec ce venin, ces grâces et ces caresses du Saint-Esprit avec ces blandices et ces appas de la terre (1).

Heureuses donc les âmes, qui non-seulement se privent de toute délectation provenant de l'usage et de la possesion illicite des créatures, mais aussi qui s'efforcent de retirer leur affection de celle qui provient de l'usage le plus innocent qui puisse être. Oh ! qui fera donc que tout sentiment de plaisir me soit à contre cœur ? O mon Dieu ! si par votre providence, quelque bien terrestre flatte mon appétit, je désire n'en tirer aucune délectation. Puissent, Seigneur, toutes les créatures me devenir amères et facheuses, afin que je n'en use que pour votre amour. Puisse le miel du monde être changé en fiel, afin que rien ne me semble doux, hors de vous. O mon souverain bien, Jésus-Christ, qui êtes la joie des anges et l'amour de tous les

(1) Serm. 6, in Ascen. Dom

saints, que le regard de votre face comble de joie et d'une félicité inénarrable, qui voulez que tous les esprits se réjouissent en vous, et que ni les prospérités, ni les adversités de cette vie n'empêchent vos serviteurs de recevoir de l'allégresse de votre part, rendez-nous suspectes toutes les délectations de la terre, afin que nous ne les ressentions jamais avec aucune attache. Découvrez-nous la veine très abondante des plaisirs célestes, qui découlent de votre miséricorde, et combien nous avons de motifs de nous réjouir en vous seul, et d'abhorrer tout autre contentement, parce que vous êtes la source de tout bien, et toute la douceur de notre vie.

---

## SEPTIÈME MÉDITATION.

### DE TROIS AUTRES PASSIONS DE L'APPÉTIT CONCUPISCIBLE, ET DE LEUR MORTIFICATION.

I. Considérez que l'appétit concupiscible s'élève contre le mal, représenté dans l'imagination par trois sortes de mouvements, dont le premier s'appelle la haine, qui est un mouvement d'aversion contraire à l'amour, par lequel l'appétit concupiscible a du déplaisir de tout ce qui est contraire à ses sentiments, à ses satisfactions, à ses propres intérêts. Or, quoique ce mouvement de haine et d'aversion soit souvent utile à l'homme, pour se préserver de ce qui lui pourrait être nuisible, et ainsi conserver sa vie; néanmoins, le déréglement de cette passion lui cause de très-grands dommages, et un des grands obstacles qu'il ait pour s'avancer dans la vie spirituelle provient de cette haine et de cette aversion, parce que l'âme qui s'en laisse saisir et maîtriser, ne s'adonne pas aux œuvres de pénitence, qui contrarient ses sens, n'entreprend rien de grand et de généreux, par crainte de la souffrance; quelque belle que soit une entreprise, elle s'en dégoûte aussitôt qu'elle y aperçoit des souffrances, des difficultés et des contradictions. Enfin,

comme les premiers pas de la perfection sont l'abnégation intérieure, par laquelle on se renonce soi-même, en s'abstenant, autant qu'il est possible, de tout bien sensuel, et la sainte haine de soi-même, par laquelle on se traite soi-même rudement, et comme un ennemi, cette crainte de la peine empêche l'abnégation, arrête l'âme tout court à l'entrée de la perfection, et la laisse dans une fainéantise et une délicatesse d'amour propre, qui ne se conduit que par les règles de la prudence de la chair. Après quoi il ne faut pas s'attendre de voir jamais la sainteté et la solide vertu dans une telle âme, parce que la sainteté ne croît que parmi les mortifications, les croix et les austérités de la pénitence, ainsi qu'un lys parmi les épines. Il est donc extrêmement important pour quiconque veut faire des progrès dans la vertu, ou satisfaire à Dieu pour ses péchés avant la mort, de réprimer cette passion de haine et d'aversion pour la peine, que l'on s'imagine devoir préjudicier à son propre bien corporel. L'on en vient à bout par les exercices de l'abnégation intérieure et la sainte haine de soi-même, tant recommandées par le Fils de Dieu dans l'Evangile : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive* (Matth. 16) : Et, *Celui qui hait son âme dans cette vie, la conserve pour la vie éternelle* (Jean, 12). Par ces paroles, le Fils de Dieu nous témoigne le dessein qu'il a de nous élever à une sublime perfection, en nous mettant en main un glaive acéré pour couper net tous les empêchements que nous y pourrions mettre, et en nous armant comme de la foudre, pour briser et réduire en poudre tous les ennemis de la vie spirituelle. Car celui qui se renonce et se hait soi-même de cette sainte haine, ne fait point de réflexion sur les maux qu'il faut endurer pour être fidèle à Dieu, et s'avancer dans la vertu. Il chemine tête baissée au milieu des ronces et des épines, sans se plaindre, et sans murmurer de leurs piqûres. Il avale indifféremment le fiel des adversités et des désolations, avec le miel des prospérités et des consolations. Il n'y a point de pénitence trop rigoureuse pour lui, le mauvais temps ne l'empêche point de partir et de gagner du chemin, et ce qui trouble et met en désordre les esprits mous et efféminés de délicatesse, lui est un sujet de repos et de joie, parce qu'il tient alors ce qu'il désire, c'est à savoir la souffrance. Aussi toutes les choses que l'on appelle du nom d'adversité, ne sont adversité que pour

les méchants, qui sont ceux qui aiment la créature à la place du Créateur. De là vient que l'esprit général de tous les saints, a été d'aimer les croix en cette vie, et de les tenir pour des faveurs du Ciel. Il faut, disait un grand dévot (1), que tous les amis de Dieu aient l'âme toute pleine de Dieu, et le corps tout plein de douleurs et de tourments : ou souffrir, ou mourir, disait une sainte (2). Et une autre ne souhaitait pas sitôt le Paradis, mais eût désiré, si c'eût été la volonté de Dieu, de pouvoir vivre jusqu'au jour du jugement, afin que par ses longues souffrances elle rendît un plus ample témoignage de son amour; parce que, disait-elle, dans le Paradis il n'y a pas de croix, il n'y a rien à endurer. Il faut bien dire, que ces âmes généreuses avaient de tout point mortifié cette passion de haine, contre tout ce que l'on se figure être mal et incommode au corps, et qu'elles avaient reconnu la vérité de cette grave sentence : Si tu dois haïr quelqu'un, tu ne dois haïr personne tant que toi-même; car personne ne t'a causé autant de dommages que toi (3).

Oh! qui me donnera donc de réprimer de la sorte par les saints exercices de l'abnégation et de la sainte haine de moi-même, cette haine et ce dégoût pour tout ce que l'imagination me fait paraître comme redoutable à moi-même. Oh! qui fera que les noms de pénitence, d'austérité, de jeûne et de cilice, de calomnies et de persécutions, de pauvreté et de solitude, de sécheresse et de désolation, de maladie et de mort, ne me soient pas plus durs et plus fâcheux à entendre, que les noms de joie et de contentement, de louange et d'applaudissement, d'abondance et de satisfaction, de douceur et de consolation, de santé et de vie! O sauveur du monde, divin Jésus! qui, en entrant au monde, n'avez éprouvé que des choses dures et âpres, le rebut, la pauvreté et la rigueur du froid; qui, conversant parmi les hommes, y avez ressenti les souffrances de la faim et de la soif, et la dureté de mille adversités; qui, en sortant de ce monde, avez été couché sur le dur bois de la croix, n'étant chargé que d'épines et de plaies très-cruelles en tout votre corps; délivrez-nous de cet amour excessif de nous-mêmes,

(1) Thauler, Serm. Dominic. 3. Quadrag. — (2) S. Thérèse. — (3) Guido Carthusia. Medit. c. 2.

et de cette haine de nos incommodités. Donnez-nous un courage ferme et résolu pour tout ce qui se présentera de fâcheux à la nature dans l'exercice de la vertu. Donnnez-nous l'abnégation intérieure et la sainte haine de nous-mêmes, afin qu'ayant renoncé ici-bas aux douceurs sensuelles, nous trouvions celles du Paradis; et que nous étant haïs saintement, nous conservions nos âmes pour la vie éternelle.

II. Considérez la fuite, ou l'abomination, qui est une passion de l'appétit concupiscible opposée à la passion du désir ou de concupiscence, et par laquelle nous imaginant quelque mal absent qui pourrait tomber sur nous, nous le prenons en horreur, pour le fuir et l'éloigner de nous, et nous de lui. Cette passion a beaucoup de ressemblance avec celle de la haine; c'est pourquoi il ne serait pas nécessaire d'en faire des méditations particulières, si ce n'est qu'il est très-utile de s'arrêter plus long-temps à l'entretien des passions, pour connaître leurs propriétés et le moyen de se préserver de leur malice. Cette passion donc est seulement différente de la haine, en ce que la haine ne dit autre chose qu'un simple dégoût et un déplaisir du mal imaginé; mais celle-ci dit aussi un mouvement et un effort pour s'en débarrasser; c'est pourquoi elle s'appelle ordinairement la fuite, non que l'homme change toujours de lieu par cette passion, comme font les soldats qui fuient l'ennemi, mais parce qu'elle en détourne son désir. Elle fait les mêmes torts que la haine, et se mortifie par les mêmes pratiques de l'abnégation intérieure, de la sainte haine de soi-même et de l'amour de la croix. Ajoutons seulement une chose, c'est que, pour bien régler cette passion, il ne faut pas croire légèrement à tout ce qui se dit des choses horribles et fâcheuses; car c'est l'ordinaire des hommes de faire un grand mal d'un petit, et d'exagérer merveilleusement les difficultés de la vertu, ainsi que firent ces espions qui allèrent visiter la Palestine, et rapportèrent que les hommes y étaient puissants comme des géants, et que c'était une terre qui dévorait ses habitants, en représentant la conquête plus difficile qu'elle n'était. Il en est de même des hommes, ils décrient autant qu'il est possible les moindres adversités de cette vie, et les font passer pour des maux insupportables. Mais, sans parler des autres, notre propre imagination à laquelle nous sommes trop crédules, nous trahit souvent à ce

sujet, et nous figure des monstres, des rochers inaccessibles et des précipices dans une terre de bénédiction, qui est chérie et favorisée du Ciel. Regarde, dit le grand Contemplatif (1), combien tu te méconnais toi-même : il n'y a pas de nation si éloignée et si inconnue au sage, de laquelle tu ne crusses plus aisément à celui qui t'en raconterait des faussetés, que tu te crois à toi-même en des choses fausses. En effet, s'il faut croire à chacun dans son art, les plus expérimentés dans la vie dévote nous disent, qu'il y a des consolations incroyables à souffrir patiemment des choses fâcheuses pour l'amour de Dieu ; parce que si Dieu présente d'une main le calice de sa Passion à une âme, pour en prendre quelque goutte, il lui présente de l'autre la coupe entière de caresses et de bénédictions, où elle peut boire à longs traits, et s'énivrer de douceur. La conférence spirituelle de six docteurs disant leur avis sur ce sujet, nous servira de preuve. Le premier disait que s'il y avait quelque chose de plus noble et de plus séant à la nature humaine que la tribulation, il en eut fait part à son fils ; pourtant il lui donna plus à souffrir en cette vie, qu'il n'a jamais donné et ne donnera à personne. Le second disait que si quelqu'un était sans péché comme Dieu, et pouvait même vivre trente ans sans boire et sans manger, et parler avec les anges, comme Marie-Magdeleine, celui-là ne mériterait point autant en toutes ces choses, qu'une personne par une petite adversité soufferte patiemment pour l'amour de Dieu. Le troisième disait que si tous les saints priaient ensemble pour quelqu'un, que ces prières ne lui acquerraient point autant de mérites, qu'il en pourrait avoir par un seul acte de patience dans l'adversité. Le quatrième disait : Nous adorons la croix, parce que notre Sauveur Jésus-Christ y a été attaché une demi-journée ; mais je dis avec combien plus forte raison devons-nous adorer la tribulation, parce que notre Seigneur Jésus-Christ l'a portée plus de trente ans ? Le cinquième disait : Les saints renonceraient plutôt à la vision de Dieu jusqu'au jour du jugement, qu'à la plus petite récompense acquise par l'affliction, qu'ils ont endurée patiemment. Le sixième demandait pourquoi nous souffrions avec tant de contre cœur ; auquel il fut répliqué que c'était pour trois causes : la première,

(1) Guido Carthus. Medit. c. 11.

parce que nous avons peu d'amour pour Jésus-Christ ; la seconde, parce que nous pensons fort peu à la récompense que Dieu nous veut donner ; la troisième, parce que nous avons peu de reconnaissance des douleurs souffertes pour nous par notre Seigneur.

Je tirerai les mêmes affections de ce point que du précédent, et de plus je m'efforcerai de perdre la mauvaise opinion que j'ai toujours eue des austérités, des difficultés de la vie spirituelle, et de toute adversité présente, puisqu'il y a tant de douceur et d'avantages en toutes ces choses. Un payen disait bien, quand on lui appliqua aux côtes des torches allumées : Douleur, tu ne fais rien, quoi que tu fasses, jamais je ne confesserai que tu es un mal. Pourquoi donc un homme de vertu n'en dira-t-il pas autant des contradictions de cette vie ? Elles ne font de mal qu'à ceux qui en abusent : *Pour les bons, toutes choses tournent à bien* (Rom. 8). Je ne veux donc plus me plaindre des adversités ; mais je veux me plaindre de moi-même, qui en fais mauvais usage. Il ne faut donc plus, ô mon âme ! faire tant la délicate aux approches des choses pénibles dans la dévotion, dans les fièvres et les maladies. Le soldat qui fuit toujours la rencontre de l'ennemi, ne fait rien de grand et de généreux. Si nous fuyons toujours, nous ne gagnerons pas de bataille, et ne triompherons jamais. Aidez-moi donc, Sauveur du monde ! qui avez eu le courage d'aller au-devant de vos ennemis, qui devaient vous crucifier ; aidez-moi du secours de vos grâces, afin que je ne croie plus aux hommes mondains, et à ma folle imagination, qui veut me faire prendre les choses douces pour amères ; remplissez ma volonté de votre amour, mon esprit de la pensée du Paradis, et ma mémoire du ressouvenir de votre amère Passion, afin que vous considérant crucifié pour moi, je trouve les choses amères pour le monde, douces à mon palais spirituel, et que votre croix ne me soit plus en horreur.

III. Considérez la passion de tristesse, qui est un mouvement de l'appétit affligé de quelque mal présent qui lui déplait. Le Sage nous invite à la mortifier : *Chasse loin de toi la tristesse, car elle en a fait mourir plusieurs, et elle n'a aucune utilité* (Eccl. 30). Les médecins la jugent très-nuisible à la santé du corps, parce qu'étant immodérée, elle dessèche peu à peu, et consomme sa chaleur, d'où il s'ensuit que plusieurs perdent la vie,

accablés de la tristesse, à laquelle ils ne se sont pas opposés. Elle n'est pas moins dangereuse à l'âme, et aux fonctions de l'esprit et de la raison ; c'est pourquoi on a remarqué que de signalés personnages ont délaissé leurs études et leurs beaux travaux, pour s'être laissé maîtriser par cette humeur. Le grand saint Grégoire, accablé d'ennui à cause des misères de son temps, n'acheva pas l'interprétation qu'il avait commencée sur le Prophète Ezéchiel, alléguant qu'on ne le requît plus d'étudier l'Ecriture sainte, que sa harpe était *changée en deuil, et son luth en instrument de pleurs* (Job. 30). Ce qui arriva semblablement à saint Jérôme, qui cessa pour un temps d'interpréter le même Prophète, à cause de la grande douleur qui le saisit à la nouvelle de la prise de Rome, parce que c'est le propre de cette funeste passion, d'engourdir l'esprit, comme un froid qui le resserre et débilite ses actions. C'est pourquoi il ne faut point espérer aucune bonne méditation, ni rien de généreux dans la vertu, pendant qu'une âme est en cet état, non plus qu'il ne faut point attendre de bons fruits d'un arbre durant l'hiver. C'est ce qui a fait dire à saint Bernard (1), citant saint Athanase, qu'un homme triste ne pense qu'à la malice, et qu'il contriste le Saint-Esprit qui lui a été donné. Aussi, *comme la teigne*, dit Salomon, *nuit au vêtement et le ver au bois, ainsi fait la tristesse au cœur* (Prov. 25). Et comme le vêtement rongé par la teigne, et le bois vermoulu, ne sont propres à aucun usage utile, ainsi l'esprit enchaîné par la tristesse, ne peut s'élever et s'avancer à rien de haut et de louable. Ce qu'il faut entendre de la mauvaise tristesse, que l'on conçoit pour autre chose que pour ses péchés, pour le peu de progrès que l'on fait en la vertu, ou bien pour la Passion de Jésus-Christ, et le retardement du Paradis, qui font quatre objets d'une bonne et légitime tristesse. Hors de là, la tristesse est appelée la peine du siècle, *qui opère la mort*, aux termes de saint Paul (II. Cor. 7). Dès lors il faut bien dompter cette bête noire, et employer plusieurs remèdes contre cette langueur, dont peu de personnes sont exemptes, tant son règne est puissant et étendu. Le premier, et qui est de grande efficace, est de fuir l'oisiveté et la solitude, où cette passion se fomente et s'entretient aisément. Comme un clou chasse un autre clou, ainsi une peine en chasse

(1) De Modo bene vivendi. Serm. 11.

une autre ; c'est pourquoi celui qui s'occupera à quelque exercice honnête et laborieux, détournera ses pensées de l'objet qui l'attriste, et se sentira soulagé. Que s'il ne peut tromper sa douleur, et l'échanger avec une autre, du moins qu'il considère qu'il n'y a de vrais maux au monde que le péché, et ce qui s'ensuit, que seul il mérite qu'un chrétien se tourmente ; pour le reste, c'est se comporter plutôt par préjugé, que par un solide sentiment, car après tout, une âme qui est dans la grâce, au milieu de ses afflictions les plus pressantes, possède Dieu en soi-même, celui qui est capable de lui donner un trésor d'allégresse, si elle veut bien estimer son bonheur. Saint Jean Chrysostôme prêchait dignement sur ce sujet (1), en disant que Dieu ne nous avait donné la tristesse que pour le péché, et que l'expérience le prouve assez. Car lorsque nous nous affligeons de la perte des biens, de nos maladies, de la mort et d'autres détresses, non-seulement nous ne recevons pas de consolation, mais même nous augmentons notre misère ; mais si nous nous contristons du péché, nous en diminuons la grandeur, ce qui est grand devient petit, et souvent nous l'effaçons entièrement. Et si ces remèdes ne suffisent pas, servons-nous de celui que donne l'Apôtre saint Jacques : *Quelqu'un de vous est-il triste, qu'il prie* (Ep. Can. C. 5), c'est-à-dire, qu'il ait recours à Dieu, qui est le père de toute consolation. O homme, dit un célèbre Contemplatif (2), tu endures de la douleur, veux-tu l'adoucir? Je le veux. Est-ce pour l'éternité, ou pour un temps seulement que tu la veux adoucir ? Pour une éternité. Cherche donc un liniment éternel ; c'est-à-dire, désire Dieu, car il t'a frappé pour ce dessein, afin que tu l'aimes et non pas les remèdes humains.

Je déclarerai donc une guerre sainte à la tristesse du siècle, qui saisit nos cœurs parce que les biens de cette vie nous manquent, ou parce que les maux nous accueillent. Puisque cette tristesse est inutile, dangereuse et nuisible, je m'animerai contre elle, pour la secouer et me défaire de son pesant fardeau. Je m'exercerai donc au travail, pour dissiper cette humeur. Que si je n'en viens point à mon honneur par ce remède, du moins, je reconnaîtrai que ma tristesse est injuste, qu'il n'appartient pas à une âme céleste et immortelle, qui est dans les attentes du

(1) Hom. 7, ad Pop. Antioch. — (2) Guido Carth. Medit. c. 14.

Paradis, de se ressentir si vivement des inconvénients passagers de ce monde changeant. Je confesserai hautement que ma tristesse serait bien mieux employée à pleurer sur mes péchés et mes manquements spirituels, sur la mort de mon Sauveur crucifié, et le délai de mon entrée au Ciel. Que n'ai-je de la tristesse pour ces motifs! Oh! Seigneur, s'il vous est agréable, que je passe le reste de ma vie dans les pleurs et les ennuis, que ce soit parce qu'étant ce que vous êtes, infiniment aimable, vous n'êtes pas aimé. Que ce soit parce que vous êtes offensé, et que vos créatures ne vous servent pas fidèlement. Que ce soit dans le ressouvenir de la croix, et dans la pensée de mon exil, hors de la région des vivants, après laquelle je soupire. Je ne veux donc plus me contrister pour les adversités de cette vie, je ne veux plus que le repos de mon âme dépende des créatures. Je ne leur donnerai point tant de pouvoir et de prise sur mon âme, qu'elle reçoive du trouble à leur occasion : *Pourquoi te troubler, ô mon âme? Pourquoi gémir? Attends le Seigneur, je veux le louer encore! le salut vient de son regard* (Ps. 41).

---

## HUITIÈME MÉDITATION.

### DES CINQ PASSIONS DE L'APPÉTIT IRASCIBLE, ET DE LEUR MORTIFICATION.

I. Considérez premièrement l'espérance et l'audace, qui sont deux passions liées ordinairement ensemble; la seconde n'étant que le progrès et comme l'extension ou l'accroissement de la première; car, ici, par l'espérance, il faut entendre un mouvement de l'appétit, et un certain effort pour obtenir un bien difficile à acquérir, parce qu'il est grand et excellent, ou que les moyens pour y atteindre sont sublimes et exquis. Que si ce bien est difficile à acquérir, non simplement à cause de son excellence, ou de ses moyens, mais à cause de quelque grande peine, par laquelle il faut passer pour y arriver, ou qu'il faut supporter pour

en jouir; alors, le mouvement, l'effort de l'appétit qui se porte vers ce bien, nonobstant les grandes peines et les difficultés qui s'y rencontrent, s'appelle la passion d'audace. Ainsi, un jeune homme se proposant de parvenir à quelque beau parti, ne considérant autre chose que la grandeur de cet état, ou de ce parti, et la grandeur des moyens qu'il y faut employer, s'il le désire efficacement, en sorte qu'il se mette en devoir et fasse quelque effort pour y arriver, c'est proprement l'espérance. Que si ensuite il vient à s'imaginer les obstacles et les grandes difficultés qu'il rencontrera en ce dessein, et que cependant il se porte à les surmonter, à les supporter pour avoir cet état ou ce parti, alors il passe de l'espérance à l'audace. D'où il paraît que ces deux passions sont comme les deux bras de la passion de désir ou de concupiscence, et qu'elles servent à l'appétit concupiscible, pour le mettre en jouissance du bien qu'il convoite, lorsqu'il est relevé et de difficile acquisition. En effet, ces deux passions sont enfantées par le désir; car qui ne désire et ne convoite rien, n'a point d'espérance ni d'audace; c'est pourquoi, lorsqu'elles sont déraisonnables, elles continuent et augmentent les désordres et les déréglements, qui sont causés par la passion du désir. Et comme les jeunes hommes, faute d'expérience et de réflexion, sont plus susceptibles de ces deux passions, ils en ressentent assez souvent les dommages, se précipitant en de folles entreprises, et se jetant en plusieurs péchés, dont la fin n'est que confusion pour cette vie présente, et souvent damnation pour celle qui est à venir. C'est pourquoi si l'on ôtait du monde le déréglement de ces deux passions très-entreprenantes l'on retrancherait la source d'une infinité de misères et de calamités. Cela se peut faire en quelque façon, en ne leur lâchant la bride, et en ne leur permettant d'agir, que pour acquérir des biens légitimes, qui n'excèdent pas la portée de nos forces, et qui n'ont pas plus de difficultés que nous n'en pouvons soutenir ou repousser. Que si nous étions détachés des créatures, et si affectionnés à Dieu, que nous ne voulussions espérer que lui et en lui, et n'être hardis que pour vaincre les tentations et les empêchements de notre salut, ou nous soumettre à la règle de ses commandements et de ses conseils, n'espérant et n'étant hardis qu'autant qu'il nous le permet, nous les aurions parfaitement mortifiées. Mais pour ce sujet, il faut au

préalable que le désir d'où elles procèdent lui soit entièrement soumis, et que nous ne désirions que saintement et justement; car la source étant pure, les ruisseaux qui en découlent, le seront aussi.

Je déplorerai les misères qui arrivent aux âmes pour leurs folles espérances et leur audace aveugle. Mon Dieu, que de ravages et de saccagements, que de destructions et d'incendies ont causés aux royaumes et aux provinces les guerres suscitées par l'instinct d'une espérance et d'une audace mal conduites! Mon Dieu! que de pauvres filles ont perdu leur chasteté, pour avoir espéré inconsidérément des mariages! que de jeunes hommes se sont perdus misérablement, quant à l'âme et quant au corps, pour avoir été audacieux outre mesure! Abhorrant l'excès de ces passions dans les autres, je l'abhorrerai aussi en moi-même, et je tâcherai de le modérer. Que veux-tu espérer, ô mon âme! dans les créatures de ce monde? Que veux-tu entreprendre, appétit indompté? est-ce une chose digne du fils d'un roi, d'employer son espérance et sa hardiesse, pour la possession d'une chétive cabane? Mon âme! n'est-tu pas la fille et l'héritière de Dieu, créée pour le royaume éternel? Ah! c'est après les véritables biens qu'il faut soupirer, c'est pour vaincre les ennemis de ton salut que tu dois être hardie et entreprenante, et non pour lui faire la guerre et résister à ses volontés. Car, hélas! quelle hardiesse plus criminelle, que celle du pécheur contre Dieu, pour s'opposer à ses volontés? O mon Dieu! assistez-moi donc de vos grâces, pour régler mes espérances et ma hardiesse, d'après la règle de vos saintes volontés.

II. Considérez deux autres passions du même appétit irascible, le désespoir et la crainte, lesquelles nous joignons ensemble, parce que la comparaison de l'une avec l'autre sert à leur donner du jour et des éclaircissements. Or, le désespoir considéré comme passion est un désistement de l'appétit, qui se détourne de la poursuite de quelque bien mondain, se l'imaginant impossible; et la crainte est comme un certain abattement de l'appétit à l'approche des peines et des maux qui ne se peuvent surmonter ou supporter que difficilement; en sorte que pour ce sujet, l'appétit fuit, abhorre des choses où se rencontrent ces peines et ces maux. De ces deux passions, le désespoir des biens terrestres cause le moins de dommages dans la vie spirituelle. Il n'en est pas comme du

désespoir du salut et de la grâce de Dieu, qui est opposé à l'espérance théologale. Comme cette vertu est très-excellente et très-nécessaire, aussi le péché de désespoir qui la combat est très-pernicieux. Au contraire, la passion de l'espérance pour les biens de la nature est fort peu importante dans la vie de la grâce, d'où il résulte que le désespoir qui lui est contraire importe fort peu; c'est pourquoi nous jugeons cette passion la moins dommageable, et rarement nous blâmerons une personne qui a perdu l'espérance des biens de cette vie, pourvu qu'elle la retienne pour les biens du Ciel, et qu'elle conserve les sentiments qu'elle doit avoir de la providence divine. Tel était le saint désespoir de Job, qui se détachait de la poursuite des biens de ce monde, en disant : *J'ai désespéré, je ne vivrai plus désormais* (Job. 7). Car il ne désespérait pas de Dieu, mais des créatures et de la faiblesse de cette vie. La passion de la crainte est bien préjudiciable d'une autre sorte pour l'étude et pour l'acquisition des choses humaines, à la plupart des hommes, qui appréhendent la rencontre des lions et des tigres dans le chemin qu'il faut tenir pour y arriver; c'est pourquoi bien souvent ils ne s'y engagent pas. Cette passion engourdit la nature par la paresse, et affaiblit les puissances et les facultés, comme une paralysie, qui les prive de leurs propres fonctions ; elle remplit l'âme de soupçons et de défiances, et apporte des inquiétudes, avec lesquelles la dévotion ne peut subsister. Aussi l'Ecriture blâme le vice de cette passion : *Ils ont tremblé de peur, là où il n'y avait point de danger* (Ps. 13), et les médecins des âmes ont apporté plusieurs remèdes contre cette fièvre dangereuse. Le premier est de guérir l'imagination que l'on a de la grandeur du mal ; les vaines apparences et les visages masqués nous épouvantant souvent, comme si nous étions des enfants ; nous prenons ombrage de toutes choses, parmi lesquelles, dit le philosophe moral, il y en a plus d'imaginaires que de réelles ; nous sommes plus souvent frappés par l'imagination que par la réalité. Ne sois pas misérable avant le temps ; les choses que tu redoutes, comme si elles allaient fondre incontinent sur ta tête, n'arriveront peut-être jamais. De vrai, elles ne sont pas encore arrivées; car certaines choses nous affligent bien plus qu'elles ne devraient, et d'autres plus tôt qu'elles ne devraient et d'autres encore qui ne devraient jamais nous affliger. Le second remède est de quitter la trop grande affection pour les biens et les commodités de cette vie ;

car ainsi que du froid vient la glace, de même de l'amour des biens temporels procède la crainte. Eloigne de toi toutes les choses qui sont pour toi occasion de crainte, comme tu fais pour celles qui te sont occasion de froid : éloigne-les, non, quant au lieu, mais quant à l'affection ; car il ne faut rien craindre, que ce qu'il est possible et expédient d'éviter ; c'est-à-dire le péché (1). Le troisième remède est de se mettre bien avec Dieu par les exercices de la charité, et par une ferme et étroite union avec lui, se confiant en sa providence et en sa miséricorde. Le prince des philosophes a sur ce sujet une sentence dorée, qui est, que ceux qui sont bien portés et affectionnés aux choses divines, sont les plus hardis, comme sont aussi ceux qui n'ont pas fait injure à autrui, mais plutôt qui l'ont reçue, parce que c'est une croyance commune, que Dieu assiste ceux qui sont opprimés et qui souffrent injustement des violences (2). Enfin, il faut s'efforcer de retirer ses pensées du mal dont la vue trouble et inquiète, pour les appliquer à des objets plus consolants, par exemple, à cette parole du Psalmiste : *Le Seigneur est le protecteur de ma vie, de qui aurai-je peur* (Ps. 26) ? ou bien à la considération de la vie bienheureuse, qui nous est promise, après tous les travaux de ce monde. Jésus-Christ est mort pour ce dessein, et veut que nous espérions la grandeur de ce bien par les mérites de sa sainte Passion. Je combattrai donc la passion de crainte qui me détourne de la vertu à cause du travail et du labeur qui s'y rencontre. Je releverai mon courage par une sainte hardiesse, afin de ne point manquer à mon devoir, pour les peines et les difficultés qui s'y présenteront. Dieu est ma lumière et ma défense, Jésus-Christ est mon Sauveur et mon espérance ; que crains-tu donc, ô ma petite âme ! dans les rencontres périlleuses de cette vie ? Pourquoi trembles-tu, s'il faut souffrir quelque disgrâce de la part des hommes ? cesse d'aimer ton corps et les biens de la terre, et tu ne craindras pas tant le péril de les perdre. Tu es immortelle, ô mon âme ! et les biens qui t'attendent, ne peuvent périr. Si tu es en grâce, tu es en la main de ton Sauveur, de laquelle personne ne te pourra ravir. Rassure-toi donc en ces pensées, et ne fais pas cette injure à ton Dieu, que de trembler sous l'aile de sa protection.

(1) Guido Carthus, Medit. c. 4. — (2) Aristot. 2. Rhetor. c. 5.

III. Considérez que la colère immodérée doit être encore très-soigneusement réprimée ; parce que c'est la passion la plus farouche, qui trouble le plus la raison, et qui renverse et précipite l'esprit, tandis que les autres passions ne font que l'ébranler ; si bien que quand elle est un peu échauffée, l'homme est hors de soi-même, il n'est plus à soi et ne se possède plus. Rien ne ressemble mieux à la folie, elle pousse indiscrètement l'homme à la vengeance, lui faisant estimer le mal d'autrui comme son propre bien, et regarder comme indigne de la miséricorde d'un homme celui à qui Dieu fait à tous moments des miséricordes indicibles. Et comme l'on reconnaît les maladies les plus dangereuses au plus grand changement qu'elles font dans le visage ; ainsi, peut-on reconnaître combien grande est la maladie de la colère, qui bouleverse davantage le visage de l'homme, et fait paraître le désordre de son âme sur son front ; car les yeux étincellent, la face pâlit ou s'enflamme de rougeur, les lèvres tremblent, et se ternissent, la voix s'entrecoupe, si bien que ceux qui se regardent en un miroir pendant le misérable règne de cette brutale passion, se méconnaissent eux-mêmes, et ont regret de leur changement. Mais elle ne trouble pas seulement celui qui en est le sujet, elle trouble aussi tous ceux qui le fréquentent et conversent avec lui. *L'homme colère,* dit Salomon, *excite les querelles* (Prov. 15). *Il vaut mieux,* dit-il encore, *habiter une terre déserte et dépourvue de toute commodité, qu'avec une femme querelleuse et colère* (Prov. 21). Car rien n'est plus insupportable, et c'est la plus grande misère qui puisse arriver, que d'être obligé de vivre dans la compagnie de ces esprits colères, qui troublent le repos des sociétés, qui mériteraient d'être exilés et envoyés parmi des sauvages, et parmi des bêtes féroces, à qui ils sont plus semblables, qu'à des hommes, à qui la douceur et la débonnaireté doit être naturelle. Aussi, les grands personnages se sont étudiés à apporter divers remèdes pour guérir un si grand mal. Le philosophe Sénèque dit que pour n'être point colère, il ne faut pas être curieux. Il n'est pas expédient, dit-il, de tout voir, et de tout ouïr. Quand plusieurs injures nous sont faites, c'est ne pas les recevoir que de les ignorer. Veux-tu n'être point colère, ne sois pas curieux, celui qui s'informe de ce qu'on a dit de lui, et qui met au jour les mauvais propos qu'on a tenus de lui en secret, se

trouble en soi-même. La raison en est qu'après cette enquête, l'homme qui est un peu délicat de sa nature, se trouve blessé de choses de peu d'importance, qu'il vient, par aveuglement ou témérité d'esprit, à réputer pour de grandes injures. Nous en pardonnerons plusieurs, dit le même philosophe, si nous commençons par juger avant de nous courroucer; mais nous suivons notre première boutade, et encore que nous ayons été émus pour des choses vaines, nous poursuivons toujours, afin qu'il ne semble pas que nous ayons commencé à tort. Il ajoute: Ce que tu vois arriver dans les bêtes brutes, tu le remarqueras dans l'homme; nous sommes troublés par des choses frivoles et de néant. Le rouge met le taureau en furie; l'aspic se courrouce en voyant de l'ombre, une nappe fait enrager les ours et les lions; toutes les bêtes fières et enragées de leur nature, s'émeuvent par les petites choses; il en arrive autant aux esprits turbulents, ils sont blessés par le soupçon, en sorte qu'ils appellent quelquefois injures les petits bienfaits (1). Saint Bernard dit que le silence est le remède de la colère. Ne sois pas si hardi, dit-il (2), que de transpercer d'une parole piquante, sous l'apparence de correction, une âme pour laquelle Jésus-Christ a daigné être attaché à la croix, ni de gronder, ni de murmurer entre les dents, ni de froncer les narines ni de rire démesurément comme en te moquant, ni de te renfrogner en blâmant ou en menaçant, afin que tu puisses dire comme le Prophète : *J'ai été troublé, et me suis tu* (Ps. 76). Que si la discrétion nous oblige à parler à celui qui nous fait tort, notre parole doit être tranquille : car le Sage dit que *réponse douce brise la colère* (Prov. 15). Saint Jean Chrysostôme, grand docteur dans la science de la mortification, donne un troisième remède, en disant (3) : que comme il sert beaucoup à ceux qui ont mal aux yeux, de regarder quelque suave couleur qui allége leur tourment, ainsi ceux qui mettent devant leurs yeux l'image du roi David, et des autres hommes remarquables par leur douceur, rentrent dans la pure philosophie et la tranquillité d'esprit. Ce remède est propre au chrétien auquel Jésus-Christ est donné comme un modèle très-parfait de toutes sortes de

(1) L. 3, de Ira. C. 11. C. 29. C. 30. — (2) Serm. 29, in Cant. — (3) Hom. 3, de David et Saule.

vertus, et principalement de la douceur et de la mansuétude; car il est dit de lui. *Il ne sera pas triste et turbulent* (Is. 42). *Il s'est tu comme un agneau devant celui qui le tond, et n'a point ouvert la bouche* (Is. 53).

Je me rejouirai d'apprendre ces remèdes contre une passion si mauvaise et si ruineuse, et de laquelle tant de personnes sont possédées dans le monde. Je les mettrai fidèlement en pratique dans les occasions. Que jamais donc, Seigneur très-clément, je ne vienne à faire des enquêtes curieuses de ce que l'on aura dit à mon mépris, ou d'user de paroles rudes qui provoquent un plus grand courroux. O Jésus très-débonnaire, si contre ces résolutions je m'oublie, faites que je me ressouvienne de votre mansuetude et de vos mémorables paroles : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes* (Matth 11). Enfin, mon trés-pacifique Sauveur! détruisez le règne des passions en mon âme; que ni le désir, ni la haine, ni la colère, ni aucune autre passion ne la tyrannise plus; car je ne veux plus qu'un autre que vous y commande et y soit obéi; commandez donc, mon Dieu, aux tempêtes de mon âme, afin que la tranquillité se fasse grande, et qu'ainsi *votre royaume nous arrive* (Matth. 6).

## NEUVIÈME MÉDITATION.

### DE LA BONTÉ, DE LA MALICE ET DE L'INDIFFÉRENCE DES ACTES HUMAINS.

I. Considérez qu'il y a certains actes humains qui ont de la bonté, laquelle est ou naturelle, ou surnaturelle. Ce point est difficile à comprendre, parce que la bonté surnaturelle par laquelle l'acte humain est rendu capable de la vie éternelle, est élevée au-dessus de la portée naturelle de l'homme, ayant pour objet ou motif quelque chose de sublime, qui ne se connaît que par la révélation et la foi, et pour principe la grâce de Jésus-Christ; car ces deux choses jointes ensemble font la vraie et la propre

surnaturalité de l'acte humain, et le font passer de l'humain, du civil, du politique et du mondain au céleste et au surnaturel, le rendant propre à servir au salut éternel et à y avancer l'homme directement. Au lieu que la bonté seulement morale ou naturelle ne requiert autre chose, sinon que l'acte humain soit produit avec liberté, et se porte à un objet que la sagesse et la raison naturelle approuve, et par un motif d'honnêteté qui n'ait rien que de louable selon les principes de la philosophie naturelle, comme serait de secourir un pauvre pour soulager sa misère, ou de combattre pour la patrie par devoir. Aussi ces actes doués de la bonté morale, sont communs à toutes sortes d'hommes, fidèles ou infidèles. Les Juifs, les païens, les hérétiques et les philosophes ont assez réussi en plusieurs actions morales, et leurs exemples peuvent confondre plusieurs chrétiens qui, loin d'avoir la bonté surnaturelle dans leurs actions, sans laquelle toute action devient stérile pour le salut, font tant d'actions dépourvues même de bonté morale. Mais il n'y a que l'acte surnaturel qui mérite la vie bienheureuse. Et quoique souvent les actes naturels, revêtus de la seule bonté morale, et les actes surnaturels paraissent tout semblables comme deux gouttes de lait ou deux gouttes d'eau, toutefois, au jugement de Dieu, l'un est sans estime et sans valeur pour le Paradis, et l'autre est agréé et accepté de Dieu, et attribué à l'homme pour lui donner en cette vie présente la grâce sanctifiante, et en l'autre la gloire. Grand secret, à la vérité, qui met une si grande différence entre les actions des hommes! La Théologie traite au long de la surnaturalité des actions, et en developpe les plus grandes difficultés; aussi nous nous abstiendrons maintenant d'approfondir davantage cette question, d'autant mieux que, dans la suite de ces Méditations, on y pourra apporter quelque plus grande lumière. Cependant parce que l'acte surnaturel est ainsi relevé par Dieu en faveur de Jésus-Christ et du mérite de sa croix, par lequel Dieu agrée les hommes et leurs bonnes œuvres, selon ces paroles de saint Paul : *Qui vous a gratifié en son Fils bien-aimé*, c'est une pieuse pensée de savoir si l'action est faite selon Dieu, en Dieu, avec Dieu, après un Dieu, devant Dieu, près de Dieu et pour Dieu. Premièrement, l'on appelle une action faite selon Dieu, lorsqu'elle est conforme à ses lois ou à ses conseils. Secondement, en Dieu, quand, en la faisant, on est en bon état; car, dit le bien-

aimé disciple : *Qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui* (1. Jean, 4). Troisièmement avec Dieu, lorsqu'on la fait par le mouvement de la grâce excitante, laquelle relève le lustre des bonnes œuvres. Quatriémement, après un Dieu, lorsqu'on se propose d'imiter Jésus-Christ, qui nous en a donné l'exemple, afin que nous puissions marcher après lui, et que nous fissions nos œuvres avec le même esprit qu'il formait les siennes. Cinquiémement, devant Dieu, lorsque l'on agit dans la pensée de la présence de Dieu, qui est partout et qui voit tout. Sixièmement, près de Dieu, lorsqu'on fait quelque œuvre, comme si c'était la dernière de cette espèce que l'on dût faire en sa vie, qui est une chose fort recommandée, et qui sert beaucoup à la faire plus accomplie ; car qui peut douter que l'on ne se confessât beaucoup mieux, et que l'on ne communiât plus saintement, si l'on devait mourir incontinent après, et que l'on en eût la connaissance ? Or, cela s'appelle une action faite près de Dieu, parce que les hommes sont d'autant plus près de Dieu, qu'ils sont plus proches de la mort. Septièmement, enfin l'on appelle une action faite pour Dieu, lorsqu'on la dirige par une pure intention de la faire pour sa gloire et pour lui plaire. Ainsi quelques actes humains tirent leur bonté de leur objet, des circonstances et de la manière dont ils sont faits. Il est vrai que l'Ecriture sainte dit quelquefois que *personne ne fait le bien, et que tout vivant ne sera pas justifié devant Dieu* (Ps. 52 et 142). Mais ces choses se disent en comparaison de la multitude des méchants, qui est si grande auprès des bons, qu'ils ne paraissent quasi pas, et sont effacés sur la terre par le plus grand nombre des méchants ; ou bien cela s'entend des hommes comparés à la pureté divine, à l'égard de laquelle la pureté humaine n'a pas d'éclat et de perfection. *Je sais,* disait Job, *que l'homme ne sera pas justifié comparé avec Dieu* (9). C'est la lueur d'une chandelle qui ne rayonne pas en la présence du soleil. Enfin, si Isaïe dit : *Tous nous sommes immondes, et toutes nos justices sont comme un linge souillé* (Chap. 64) ; et s'il appelle l'encens des Juifs une abomination, l'intention de ce Prophète était de parler de ces choses pour le temps auquel elles seraient abrogées après la publication de la loi chrétienne ; après quoi les cérémonies de la religion des Juifs, qui étaient saintes auparavant, sont devenues mortes et nuisibles, ainsi que serait quelque ac-

tion, après la défense qui en aurait été faite par ceux qui ont autorité (1).

Je louerai Dieu d'avoir rendu l'homme capable de faire quelque bonne œuvre surnaturelle qui le rende digne de louange, de récompense et de joie. Je m'exciterai donc à produire des actes d'une bonté surnaturelle. Que cette considération est bien plus utile et plus fructueuse pour l'homme, que celle des sectaires, qui affirment que toutes les actions humaines sont des péchés, et que l'homme en toutes ses œuvres ne fait rien que pécher, afin que le désespoir de pouvoir bien faire débauche tout le monde. O quelle astuce de l'adversaire de notre salut! O ennemis, ô pestes de la nature humaine! Est-ce ainsi que vous déshonorez votre espèce, d'accabler ainsi et de diffamer par le péché les corps et les âmes de tous les hommes ? Quoi donc, à votre compte, tout ce que fait l'homme, n'est qu'offense; soit qu'il observe les commandements de Dieu, ou qu'il les enfreigne, il pèche jour et nuit ? Quel cloaque d'immondices serait-ce donc que l'homme? où seraient donc les âmes pures, plus blanches que la neige? où seraient les personnes saintes et religieuses? Autant vaudrait suivre le vice que la vertu, autant être Turc ou Juif, que Chrétien, si tout est péché. Oh! Dieu me garde d'avoir une si mauvaise opinion de mon prochain, et de porter des jugements si téméraires et si erronés sur leurs œuvres ! Je croirai donc avec l'Eglise, que plusieurs actions humaines sont bonnes ; j'en remercierai Jésus-Christ et sa grâce, et le mérite de sa Passion, dont les fruits sont si agréables à Dieu. Donc je m'encouragerai à les produire avec le plus de perfection et de la meilleure manière qu'il me sera possible. Courage, mon âme, nous pouvons faire des actions qui soient saintes, qui soient droites et agréables à Dieu.

II. Considérez qu'il y a plusieurs actes humains qui sont mauvais et entachés d'une double malice, dont la première et la principale est celle qui vient de l'objet, lorsqu'ils sont opposés à la nature humaine, en tant qu'elle est raisonnable et guidée par la raison : qu'ils soient tels, ou parce qu'en eux-mêmes ils sont injustes, comme serait une injure faite à Dieu par pensée, par parole ou par action; ou bien parce qu'ils

(1) D. Hieronimus, in c. 64, Isaiæ.

sont défendus par une loi du supérieur, comme l'usage de la viande en certains jours. La seconde malice des actes humains, est celle qui leur vient de la part des circonstances qui les accompagnent, soit que les circonstances requises leur manquent, soit que les mauvaises y abondent : car de l'une et de l'autre manière l'action humaine contracte de la malice, comme si un prêtre administre les sacrements, étant hors de la grâce de Dieu, ou bien y mêlant des superstitions ; car dans le premier cas il fait une action mauvaise par le défaut d'une circonstance requise ; et dans le second par l'adjonction d'une circonstance mauvaise. Cela provient de ce que, pour faire une action bonne, toutes les choses requises y doivent concourir, parce que le moindre défaut la rend mauvaise. C'est pourquoi ce n'est pas assez de faire le bien et de se porter à un objet légitime, si on ne s'y porte, comme il convient, sans manquer en un seul point. D'où vient, que, comme en tirant de l'arc, il est plus aisé de manquer le but, que de l'atteindre, les hommes font plus aisément des œuvres mauvaises et défectueuses que de bonnes ; car il est plus aisé de laisser en arrière quelque condition entre toutes celles qui y sont requises, que de les assembler toutes. Or, entre ces circonstances, il y en a sept, qui peuvent augmenter la malice du péché : et ces circonstances sont toutes indiquées par l'un des mots suivants, dont les théologiens ont composé un vers hexamètre, parce qu'on le retient plus facilement : *Quis? Quid? Ubi? Quibus auxiliis? Cur? Quomodò? Quandò? Qui? Quoi? Où? Par quels moyens? Pourquoi? Comment? Quand?* 1° Qui ? circonstance de la personne, chrétienne peut-être, obligée à Dieu par mille titres, ayant toutes sortes de lumières et de bons exemples sous les yeux. Et ils jugent que l'action est plus mauvaise à cause de ces qualités de la personne. 2° Quoi ? circonstance de l'objet : qu'a-t-elle fait en péchant ? elle a méprisé Dieu, elle a transgressé son commandement, elle a delaissé le moyen qui lui était prescrit pour arriver au souverain bien, elle a réjoui les démons, et contristé les saints d'ici-bas. 3° Où ? en quel lieu ? devant qui ? dans un lieu saint, en la présence de Dieu et des hommes, en Dieu même, qui est partout et dans qui nous vivons, comme le poisson dans l'eau, ou l'oiseau dans l'air. 4° Par quels moyens? ça été par la puissance même qu'elle avait reçue de Dieu pour le servir; par son

concours, dont il l'assiste pour les actions naturelles. 5° Pourquoi? c'est pour une fumée d'honneur, pour un plaisir de brute, pour une bagatelle d'intérêt. 6° Comment? ça été sans crainte, sans retenue, d'une pleine science, par une pure malice. 7° Quand? lorsque l'on devait faire pénitence de ses fautes, lorsque l'on devait s'employer au bien, lorsque l'on recevait de lui sa vie et sa conservation. Sans doute, ces circonstances et plusieurs autres, que l'on pourrait remarquer, aggravent de beaucoup une action mauvaise, et la rendent plus exécrable; c'est pourquoi les actes humains tirent leur malice de deux sources, de leur objet, qui répugne à la droite raison, et des circonstances qui les accompagnent et en aggravent la malice.

J'apprendrai de là à veiller sur mes actions, afin qu'elles soient sans défaut. Je déplorerai ensuite la condition de l'homme, qui peut commettre des actes méchants et contraires à sa nature raisonnable. Encore les bêtes ne sont-elles pas si malheureuses : leurs actions brutales sont conformes à leur nature, si bien que pour ce sujet les hommes seront plus sévèrement traités que les bêtes, ainsi que le déplore Hugues de Saint-Victor. Hélas! les hommes sont livrés à un feu perpétuel, et non pas les bêtes (1). J'apprendrai aussi à juger la gravité de mes péchés, et à m'exciter à en avoir la contrition, en pesant exactement les circonstances qui les rendent plus énormes. Qui a péché? Moi, qui ai de si pressantes obligations de servir mon Dieu purement. Quoi! qu'ai-je fait en péchant? Hélas! j'ai méprisé les attraits infinis de l'amour de mon Dieu, j'ai ruiné son empire en moi, et y ai fait place à ses ennemis. Où? en quel lieu ai-je péché? Dans la terre des saints, où il ne devait y avoir que sainteté. J'ai péché en Dieu même, dans le sein de son essence, comme si un enfant déchirait sa mère qui le porte dans ses flancs. Par quels aides? J'ai fait de mes membres des instruments d'iniquité, j'ai fait la guerre à Dieu avec ses propres biens, que j'ai employés à l'offenser. Pourquoi? quelle prétention en péchant? Pour satisfaire mes passions que je devais abhorrer. Comment ? Par pure malice, par une audace et une effronterie insupportables. Quand ai-je péché? Je n'ai pas même épargné les jours les plus saints, j'ai offensé mon Dieu à l'instant même ou il me soutenait

(1) L. 1. Missel. Cod. 2. Tit. 156.

sur l'abîme du néant, comme celui qui outragerait un homme qui le tiendrait par les cheveux du haut d'une tour, suspendu au-dessus d'un effroyable précipice. J'ai péché dans le temps qui m'était donné pour mériter la gloire, de laquelle je me suis au contraire rendu indigne. O misérable que je suis! ô mon âme! oh! si tu n'avais jamais péché!...

III. Considérez qu'il y a aussi quelques actes humains indifférents, et qui ne sont ni bons ni mauvais. La vérité de cette considération très-importante est grandement débattue par les plus célèbres théologiens. L'opinion du Docteur angélique, suivi par plusieurs autres (1), est que l'homme ne produit pas sciemment et délibérément d'actions qui soient indifférentes, parce que de deux choses l'une : ou bien en les faisant il y apporte toutes les circonstances requises, et vise à une bonne fin par une droite intention, et alors elles sont bonnes; ou bien il manque d'y apporter toutes les circonstances avec droiture d'intention, et alors elles sont mauvaises, et partant elles ne sont pas indifférentes; car ceux qui tiennent cette opinion, estiment que l'homme est obligé de rapporter tous ses actes à une bonne fin, et que l'omission de cette obligation est tellement coupable, qu'elle infecte les œuvres où elle se trouve, parce que, disent-ils, c'est abuser de la raison que de manquer à ce devoir, la raison étant particulièrement donnée à l'homme pour le faire tendre à la béatitude par tous ses mouvements; or, l'abus de la raison ne peut être sans péché. De plus, c'est une maxime dans la vie spirituelle, que celui qui n'avance pas recule : partant, si l'homme n'avance pas en faisant une action, il recule et en fait une mauvaise. De plus, ils prennent Jésus-Christ même pour défenseur de leur opinion, lorsqu'il a proféré cette étrange sentence : *Les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole oiseuse qu'ils auront proférée* (Matth. 12). D'où il suit que si une parole oiseuse, qui est celle qui n'est pas rapportée à une bonne fin, est justiciable au jugement divin, et si les œuvres oiseuses ne doivent pas être sans punition; dès lors il n'y en a pas une seule d'indifférente. Si l'on rend compte, dit saint Jérôme, d'une parole oiseuse, combien plus des œuvres (2) ? Ces raisons rendent cette considération probable.

(1) D. Thom. 1. 2. Q. 18. Art. 9. Andr. Duval. Q. Art. 9. — (2) In Ps. 16.

Cependant le Docteur séraphique, soutenu par le Docteur subtil, et plusieurs autres, admettent des actions humaines indifférentes, qui ne sont ni bonnes ni mauvaises (1). En effet, il n'y a pas de précepte qui nous oblige à faire toujours nos actions avec toutes sortes de circonstances bonnes; c'est seulement un conseil de perfection qui rend meilleurs ceux qui le pratiquent, et ne rend pas criminels ceux qui l'omettent quelquefois. Aussi ne sommes-nous pas obligés de faire tous nos pas pour le Ciel, et de mériter le Paradis, qui est notre fin, par chacune de nos œuvres. Plusieurs des actions humaines, quoique libres et non contraires à la loi, ne semblent contribuer en rien au culte de Dieu et à son honneur. A quoi sert d'employer une chose où elle paraît inutile? Le nom de Dieu ne doit pas être pris en vain, pas plus que sa gloire. Ce serait une chose ridicule et impertinente d'assujettir l'homme qui tourne son chapeau ou remue son manteau, qui monte à la chambre ou descend au jardin, qui lève un brin de paille ou met ses gants sur une table, de viser en toutes ces choses à quelque grande fin; il suffit bien qu'il les fasse sans mauvais dessein et sans malice, pour être sans péché. Et puis s'il était obligé d'assembler en ses œuvres toutes les bonnes circonstances, ce précepte serait affirmatif, et ne l'obligerait pas pour toujours; alors il pourrait s'en dispenser quelquefois, et ferait une action indifférente qui ne serait ni mauvaise ni bonne. Au reste, ce n'est pas abuser de la raison que de ne pas rapporter toujours ses actions à une fin louable; mais c'est n'en pas toujours user, en quoi il n'y a pas plus de crime qu'à croiser quelquefois les bras, ou à prendre son repos après un pénible travail. C'est que Dieu est indulgent pour la nature humaine, fragile et infirme, et n'exige pas d'elle, dans l'état d'infirmité où elle est, qu'elle lui rapporte toujours toutes ses actions, mais seulement en temps et lieu. C'est pourquoi il n'est pas vrai absolument que l'homme recule toujours, s'il cesse d'avancer dans la voie de la vertu : cela est seulement vrai pour le temps auquel il est tenu d'avancer, dont il doit rendre compte jusqu'à un moment près, quoiqu'il soit difficile de le bien remarquer, parce que diverses personnes ont diverses occasions d'avancer, lesquelles ne se rencontrant pas toujours, et il

(1) In 2. Dist. 41. Art. 1. Q. 3. Scotus. Ead. Dist. Gamach. Q. 18, c. 4.

est en leur pouvoir de faire halte quelque peu, et de demeurer dans le même état. Que si le Fils de Dieu use d'une si grande menace pour une parole oiseuse, que de l'examiner au jugement, plusieurs pensent pourtant qu'elle n'est pas mauvaise pour cela, puisque au jugement dernier on doit peser le bien comme le mal. Mais c'est choquer le sens commun de l'Église, que de ne pas interpréter en mal une parole oiseuse; c'est pourquoi un ancien Père (1) entend par là celle qui contredit la raison, qui est mensongère, qui invente des choses par plaisanterie, ou donne comme certain ce qui est incertain. Saint Bonaventure entend, par cette parole oiseuse, celle qui se dit sans aucune utilité pour le prochain, dans un temps où on est obligé de lui être utile; car, comme ce n'est pas être oiseux que de se reposer quand il le faut, mais de ne pas travailler quand on doit travailler; aussi ce n'est dire des paroles oiseuses, que lorsque, obligé de parler pour le bien du prochain, on parle, mais non pas pour cette fin; c'est pourquoi, hors de cette occasion, les paroles qu'il prononce sans mauvaise fin, par civilité, gentillesse et récréation, ne sont pas du nombre des paroles oiseuses, condamnées par Jésus-Christ, et ainsi elles pourront être indifférentes. Enfin, si tous les actes humains étaient bons ou mauvais, sans aucun milieu, les consciences en seraient trop tourmentées, et le joug de Jésus-Christ ne serait point léger, mais pesant et rigoureux, puisque les âmes tomberaient en péché par le moindre mouvement de bras ou de jambes qui ne serait pas rapporté à une fin vertueuse. Quelle contrainte ne ressentiraient pas les âmes qui ont les moindres péchés en horreur? quels scrupules n'auraient-elles pas? quelles absurdités et quelles impertinences ne diraient-elles pas dans leurs confessions pour s'y accuser exactement de tout? Or, les opinions qui imposent de lourdes charges sur les consciences des hommes faibles et fragiles, ne doivent pas être reçues pour véritables, si elles ne sont fortement et nettement démontrées par quelque argument bien certain. Donc, quand même ces deux opinions seraient également probables, si bien que l'on pût tenir celle que l'on voudrait, il serait néanmoins plus expédient d'admettre des actions indifférentes, et de former là-dessus sa conscience; alors ne croyant

(1) Valerianus. Hom. 6.

point mal faire en plusieurs petites actions, selon l'avis de plusieurs grands personnages, on ne ferait point mal en effet ; au lieu que si l'on tient qu'il n'y a point d'actions neutres et indifférentes, on s'oblige par sa propre opinion à une perfection de vie si haute, qu'on ne peut la soutenir longtemps ; et manquant toujours à quelqu'une des circonstances nécessaires à chaque petite action, on péche autant de fois, parce que l'on en fait conscience.

Je formerai donc ma conscience sur cette opinion, qui admet la neutralité et l'indifférence de quelques actes humains, qui ne doivent être comptés, ni pour bons, ni pour mauvais. Dès lors, je ne me romprai pas la tête au sujet de plusieurs actions, qui se font sans mauvais dessein, comme s'il y avait partout du péché et de la malice, parce qu'elles seront faites sans la vue de Dieu et sans quelque grande considération. Je me considérerai comme un serviteur à qui le maître permet de prendre tel chemin qu'il voudra. Par telle voie qu'il aille, il va selon la volonté du maître, qui lui a laissé le choix. Ainsi, il en est des choses indifférentes ; l'homme est selon la volonté de Dieu, quoi qu'il fasse. Je recevrai donc la consolation et la paix que peut apporter à une âme cette vérité de l'indifférence de plusieurs pensées, paroles et actions. Et, toutefois, puisque l'autre opinion du Docteur angélique ne manque point de vraisemblance et de probabilité, je ne la négligerai pas toujours, je prendrai garde souvent à la haute perfection qu'elle demande dans les âmes, et je rapporterai mes œuvres, en tant qu'elles peuvent en être capables, même les indifférentes, à la gloire de Dieu, pour tâcher d'y atteindre. Pour ce sujet, je consacre ma vie et l'entretien de ma santé à son service ; je proteste que je n'en veux que pour lui servir et lui procurer de la gloire. Ainsi, je prétends, en vertu de cette direction, que tout ce que je ferai pour la santé de mon corps, et pour recevoir quelque honnête récréation, soit fait pour cette fin. O mon Dieu, acceptez cette offrande et cette direction d'intention que je vous fais maintenant, pour toutes les œuvres de ma vie, que j'entends ainsi rapporter et consacrer à votre seule gloire, de la meilleure façon qu'elles peuvent l'être.

## DIXIÈME MÉDITATION.

### DE LA BONTÉ ET DE LA MALICE DES ACTES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS.

I. Considérez que les actes extérieurs ont une bonté ou une malice morale, qui provient de la bonté ou de la malice des actes intérieurs de la volonté, desquels ils procèdent, et avec lesquels ils sont unis. Ainsi, l'aumône qui soulage le pauvre, est un acte externe, qui est bon et honnête ; ainsi, il en est de l'honneur que l'on rend à ses pères et mères, dont on a reçu la vie ; pareillement le vol par lequel on dépouille son prochain, est un acte externe mauvais : ainsi l'insulte et la moquerie, par laquelle on le méprise ; c'est pourquoi les actes extérieurs nous sont commandés ou défendus, et sont suivis de récompense ou de punition. Aussi, ont-ils des principes de bonté ou de malice, qui sont la conformité ou l'opposition de l'objet avec la raison, ou les autres circonstances bonnes ou mauvaises. Au reste, comme la vie du corps dépend de l'âme, de même la bonté morale des actes extérieurs vient de l'intérieur qui les anime et les vivifie. La raison en est que la bonté morale est volontaire, et doit se porter à un objet honnête, connu comme tel, et conforme à la raison ; or, l'acte extérieur, à part soi, n'est pas volontaire, et ne tend pas à un objet raisonnable comme raisonnable, parce que la puissance qui le produit et le met au jour n'est point capable de discerner si l'objet est convenable à la raison ou non. Cela n'appartient qu'à l'esprit, et ensuite à la volonté, qui suit sa direction. C'est pourquoi l'acte intérieur seul de la volonté tend à l'objet raisonnable comme raisonnable, et l'extérieur ne s'y porte que par son intermédiaire ; dès lors, il reçoit toute sa bonté de l'acte intérieur qui le fait tendre directement à l'objet honnête. Cela paraît davantage en ceux qui font des actes extérieurs, sans connaissance, comme quelquefois ceux qui dorment, ou qui sont privés de la

raison. Quelles que soient les actions qu'ils fassent paraître au dehors en cet état, on ne peut dire qu'elles soient moralement bonnes, parce que l'acte intérieur qui est la source de leur bonté, y manque. Cela paraît encore dans les hypocrites, et ceux qui font de bonnes œuvres en apparence par une intention corrompue ; on ne peut leur attribuer aucune bonté morale, parce que la source de cette bonté, qui est l'acte intérieur, est altérée en eux. Enfin, un même acte extérieur est tantôt bon, tantôt mauvais, par le seul changement de l'acte intérieur ; comme si un homme va à l'église pour y rendre à Dieu le culte d'adoration, et qu'au milieu de son chemin, il change cette intention, et le continue dans l'intention d'y faire un larcin, ou d'y solliciter une créature au péché ; car alors, comme un bâton moitié blanc, moitié noir, le voyage de cet homme est moitié bon et moitié mauvais. Et, comme cela vient uniquement de l'acte intérieur de sa volonté, tantôt pure, maintenant souillée, il faut conclure que l'acte extérieur est redevable de sa bonté à l'intérieur. Ce qui est confirmé par le discours de saint Augustin (1), touchant l'abandon de Jésus-Christ entre les mains des Juifs pour être crucifié ; car Dieu le Père le livra, Jésus-Christ se livra lui-même, et Judas pareillement le livra. Si, dit saint Augustin, le Père l'a livré, si le Fils s'est livré lui-même, quel est le péché de Judas ? L'abandon s'est fait par le Père, s'est fait par le Fils, s'est fait par Judas. Une même chose a été faite par tous trois. Mais quelque chose discerne le Père livrant le Fils, le Fils se livrant soi-même, et Judas, le disciple, livrant son maître. C'est que le Père et le Fils ont fait cette chose par charité, et Judas l'a faite par trahison. Vous voyez qu'il ne faut pas considérer seulement ce que fait l'homme, mais encore par quel esprit et par quelle volonté il le fait. Nous trouvons Dieu le Père au même fait que Judas : nous bénissons le Père, nous maudissons Judas. Ce qui nous fait connaître clairement que l'acte extérieur tire sa bonté ou sa malice de l'acte intérieur de la volonté, avec lequel on l'a voulu exécuter ; puisque le même acte extérieur est bon en l'un, mauvais en l'autre, par cette seule raison, que l'un l'a voulu par un acte intérieur, qui était bon, et l'autre l'a voulu par un acte intérieur mauvais et désordonné.

(1) Tract. 7, in Epist. Joan.

Apprenons donc combien il est important de bien ordonner son intérieur devant Dieu, et de vouloir ce que l'on pratique au dehors par une intention pure et bien réglée : *Toute la gloire de la fille du roi, vient de l'intérieur* (Ps. 44). Ses franges d'or, et la variété de ses habits, ne sont pas son plus beau lustre; mais c'est la pureté de son cœur, et de ses actes intérieurs; car, *notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience* (I. Cor. 2), a dit saint Paul. J'examinerai donc mon intérieur, et je tâcherai surtout de le régler saintement.

II. Considérez que l'acte intérieur par lequel on veut quelque bien, quand cette volonté est efficace et que ce bien est dans les limites de notre pouvoir, est bon et digne de récompense, comme si l'acte extérieur y était, et digne de punition en ce qui concerne le mal. Saint Paul semble autoriser cette considération : *Si la volonté est prompte, elle est reçue selon ce qui est en elle, et non pas selon ce qui n'est pas en elle* (II. Cor. 8). Abraham n'a donc pas perdu de mérite, pour n'avoir pas en effet sacrifié Isaac, sa bonne volonté le lui a conservé tout entier ; et la pauvre veuve de l'Evangile fut plus estimée, pour ce qu'elle souhaitait d'offrir, que pour ce qu'elle offrait. C'est sur la volonté avec laquelle vous aurez fait une bonne action que sera mesurée la récompense, dit saint Augustin (1), c'est sur elle aussi que sera mesuré le châtiment, quand vous aurez péché. Cela provient de ce que c'est la même bonté morale dans les deux actes intérieur et extérieur, et qui de l'intérieur se communique à l'extérieur. C'est pourquoi cette même bonté subsistera dans celui-là, si celui-ci est empêché, ainsi que le soleil est toujours lumineux, quoique ses rayons soient arrêtés par l'obscurité des nues. Mais on objectera peut-être qu'au jugement de Dieu les œuvres extérieures, bonnes ou mauvaises, doivent être pesées ; qu'un bien, quoique petit, ajouté à un autre bien, le rend plus grand, et que l'acte extérieur est un bien au moins commencé. On dira que l'arbre a plus de bonté avec son fruit, que sans lui, et que l'acte externe est le fruit de la bonne volonté. On dira que le corps fait un plus noble tout avec la forme qui l'anime et le vivifie ; et que l'acte extérieur est comme un corps qui est animé

(1) Epist. 43. Q. 4.

et vivifié par l'intérieur, et que de leur assemblage il résulte quelque chose de plus parfait. Certes, ce débat est plus difficile à terminer, que plusieurs ne pensent, et les conséquences en sont très-importantes. Ce qui nous semble plus vraisemblable, c'est que ce qui est essentiel à la bonté ou à la malice convient mieux à l'acte intérieur, qu'à l'extérieur ; et que, quand la volonté est efficace pour un bien qui est en notre pouvoir, il n'y a pas lieu à difficulté, parce qu'à moins d'un accident extraordinaire, les deux actes existent ensemble, et que, si le bien est hors de notre pouvoir, le bon désir intérieur de la volonté n'a pas autant de bonté et de valeur, que si l'acte extérieur était présent. Ainsi nous limitons cette considération à un bien qui est en notre pouvoir, car les volontés absolues qui se portent au-dessus de leur capacité, sont souvent déraisonnables, et dès lors moins acceptées de celui qui fait tout avec poids, nombre et mesure. De là vient qu'un homme qui eût eu la meilleure volonté du monde de satisfaire pour les péchés des hommes, n'en eût point acquitté la dette, comme l'a fait Jésus-Christ, parce que ce bien excède la puissance d'une simple créature. Ainsi, celui qui aurait un grand désir d'aimer Dieu autant qu'un Séraphin, ne mériterait pourtant pas à l'égal de cet ange, parce que la bonne volonté n'est réputée pour l'effet, que quand elle se porte à un bien qui est dans l'étendue de son activité. De là nous voyons quel jugement nous devons faire de tant de soupirs, d'offrandes, de demandes, de remerciements, de louanges, et d'autres que font certaines âmes, les plus vaillantes du monde, pourvu qu'il ne faille que soupirer et former des projets. Elles offrent à Dieu tous leurs soupirs, et les battements de leurs poumons, comme autant d'actes de son pur amour ; elles protestent devant le ciel et la terre, qu'en proférant des lèvres un mot de deux lettres, elles entendent lui donner à chaque fois autant de louanges et de gloire que lui en ont jamais donné les anges et les saints, et qu'ils lui en donneront en toute l'éternité ; si elles souffrent une contradiction, elles souhaitent que ce soit avec toute la patience de tous les martyrs. Bref, en poussant et en retirant l'haleine, même en dormant, elles prétendent offrir, louer, demander, remercier et faire plus d'actes de vertu et de sainteté qu'il n'y en a eu dans le monde, et encore que ce soit pour chaque instant. Il y a des livres pleins de ces bonnes af-

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY


fections, lesquelles nous estimons très-saintes ; mais à condition que l'on se gardera bien de les égaler en bonté ou en mérite au bien réel et véritable qu'elles se proposent, car ce serait un abus intolérable ; à condition que les âmes qui se seront quelquefois exercées en cette vaillance intérieure, se confondront davantage de leurs infidélités, par lesquelles elles démentent en effet leurs affections, et montrent que leur volonté est peut-être affective, mais non pas effective et efficace ; c'est pourquoi elles sont lâches dans les occasions; elles ressemblent à ces rodomonts, qui sont si braves en paroles, et qui ne font jamais aucun acte de bravoure, qui savent mieux dire que bien faire, et qui ne repaissent le monde que de vaines promesses et de discours étudiés.

Il faut apprendre par là dans quels cas la bonne volonté a le mérite de l'effet, et il ne faut pas s'en faire tant accroire pour tant de souhaits que l'on fait, sans pouvoir les exécuter. Il faut aussi reconnaître la bonté de Dieu, qui se contente du cœur, quand le corps est trop faible, et récompense souvent les bonnes et les sincères intentions. Il n'en est pas ainsi des monarques de la terre, quelque grande ardeur qu'aient les soldats de bien combattre, ils ne sont pas récompensés, s'ils n'en sont venus aux mains, et s'ils n'ont gagné la victoire. O bonté ! ô magnificence ! qui ne s'efforcera donc de tout son pouvoir de former de généreuses résolutions pour son service? Mais, ô justice redoutable! nos seules intentions de mal faire, si l'occasion était présente, sont criminelles devant lui, et plusieurs seront damnés réellement pour des péchés commis par l'imagination seulement. O Seigneur ! faites que je conçoive l'importance de ces vérités, afin que je ne consente en aucun cas, même imaginaire, qu'à faire votre volonté, et ce qui vous sera agréable.

III. Considérez ensuite que les actes extérieurs sont de grande importance, en sorte qu'il est très-profitable à l'homme d'en faire de bons, et de se préserver des mauvais. Aussi on dit communément que l'enfer est plein de bonnes volontés, et le Paradis de bonnes œuvres. Or, ici saint Thomas considère que les actes extérieurs rendent souvent la volonté pire ou meilleure en trois manières. Premièrement, en ce qu'ils servent à multiplier les actes intérieurs de la volonté, car c'est une chose ordinaire de désirer plusieurs fois, et à différentes reprises, ce que l'on met à

exécution. Secondement, en ce qu'ils servent à les continuer par un plus long espace de temps ; car l'acte intérieur dure ordinairement jusqu'à ce que l'effet soit accompli. Troisièmement, en ce qu'ils les rendent plus véhéments; car la volonté s'échauffe souvent dans l'exécution, et fait des efforts pour accomplir ce qu'elle prétend. Par ces moyens, l'acte extérieur ajoute à la bonté ou à la malice de l'acte intérieur. Il y a en outre trois sortes d'actions, dans lesquelles l'extérieur est tellement nécessaire, que l'intérieur, quel qu'il soit, ne pourrait produire les mêmes effets. Les premières sont certaines actions plus vertueuses et plus difficiles, par lesquelles on mérite les auréoles et les récompenses accidentelles du Paradis ; ainsi les actions par lesquelles on conserve en effet la virginité, on fait les fonctions de docteur, et celles par lesquelles on souffre le martyre pour Jésus-Christ ; car quand l'homme aurait toutes les bonnes volontés du monde d'être vierge, d'être docteur ou martyr, il n'emportera pas les palmes et les lauriers que Dieu réserve à ces qualités excellentes, si en effet il n'est vierge, docteur ou martyr. Les secondes sont les sacrements ; il faut que l'homme fasse ces actions externes ordonnées de Dieu pour produire la grâce. Un prêtre ne purifie point l'enfant du péché originel par la seule volonté de le baptiser, il n'absout pas non plus le pénitent par la seule intention de l'absoudre, il faut effectivement qu'il prononce les paroles. Les troisièmes sont celles qui regardent le prochain ; car il est constant qu'on ne lui fait guère de tort, par la seule mauvaise volonté, auprès de ce qu'on lui en fait par l'œuvre extérieure, non plus que l'on ne soulage le pauvre indigent par la seule volonté de lui faire du bien. Après tout cela, la bonne action extérieure est plus difficile, et partant plus méritoire et plus satisfactoire; elle sert aussi à modérer les passions, et facilite, par l'habitude qu'elle laisse, l'exercice de la vertu ; comme au contraire la mauvaise fomente les passions et accoutume au mal ; elle est plus injurieuse pour Dieu, et ensuite plus déméritoire et plus criminelle. Enfin l'œuvre extérieure est le garant des bonnes ou mauvaises conditions de l'acte intérieur de la volonté, et l'arbre ne se connaît pas mieux à ses fruits que l'acte intérieur par l'extérieur ; car plusieurs consentent intérieurement à une mauvaise action, selon quelques-unes de ses circonstances, et la désavouent intérieurement selon d'autres pour lesquelles ils ne passent pas

outre; mais l'acte extérieur est un témoignage évident que la volonté a été efficace sur toutes les circonstances de l'action, puisqu'on l'a voulu en effet telle qu'elle pouvait être. C'est une des raisons pour lesquelles l'acte extérieur doit être confessé et soumis aux clefs de l'Eglise, parce que le confesseur connaît par là que la volonté a été absolument efficace. Ajoutez qu'en plusieurs péchés il ne pourrait discerner si le cas est réservé, s'il y a peine de censure, s'il y a obligation de restituer, ou empêchement de mariage, s'il ne connaît l'acte externe auquel seulement toutes ces choses sont annexées ; il ne pourrait pareillement donner les remèdes convenables, s'il ne voyait jusqu'à quel terme le mal est arrivé, car il faut bien d'autres appareils à ceux qui ont des abcès et des ulcères récélés, qu'à ceux qui lès ont à l'extérieur.

Je reconnaîtrai donc que ce n'est pas assez d'avoir un bon intérieur et de bonnes intentions, mais qu'il est aussi requis d'avoir un bon extérieur et de mettre à effet publiquement ses bonnes intentions : *Faisant provision de biens*, dit saint Paul, *non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes* (Rom. 12). Il ne faut donc point se flatter sur tant de belles résolutions qu'on forme et qu'on lit, ou qu'on écrit ; il en faut venir à la pratique et à l'exécution. O Dieu éternel ! vous nous l'avez montré par votre exemple dans la création de cet univers ; car vous ne vous êtes point contenté de l'idée et du dessein de nous faire du bien, mais vous en êtes venu à l'œuvre, au temps qu'il vous a plu de choisir ; vous avez réalisé tout ce monde, et tous les jours vous glorifiez en effet les saints que vous avez prédestinés de toute éternité. Et vous, Verbe incréé, splendeur immaculée, qui êtes dans le sein du Père, vous avez voulu paraître au dehors, vous vous êtes fait homme visible, et vous avez fait à l'extérieur des œuvres qui ravissent le monde entier. Faites que j'imite, selon ma portée, ces productions extérieures, et que j'accomplisse cette parole qui est la vôtre : *Que votre lumière brille de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient vos bonnes œuvres et en glorifient votre Père qui est aux Cieux* (Matth. 5). Enfin, mon Dieu ! comme j'ai reçu de vous l'esprit et le corps, je consume l'un et l'autre dans le feu de votre amour, celui-là par les actes intérieurs, et celui-ci par les extérieurs, où la bonté soit sans tache, et la vertu sans défaut. Ainsi soit-il.

## ONZIÈME MÉDITATION.

### DE LA RÈGLE IMMÉDIATE DE LA BONTÉ ET DE LA MALICE DES ACTES HUMAINS, QUI EST LA CONSCIENCE.

I. Considérez que la volonté a diverses sortes de règles pour se diriger dans ces bonnes actions, et que la conscience est la plus immédiate de toutes ces règles. Car les actes de la volonté sont bons ou mauvais par leur objet, par les circonstances, par la fin à laquelle elle les rapporte, par la conformité ou la contrariété qu'ils ont avec les lois humaines et divines, et surtout avec la volonté de Dieu, qui est la première et la plus haute source de toute bonté et de toute droiture. Toutefois, de toutes ces règles, la plus immédiate est la conscience actuelle, qui est une appréciation de l'esprit, qui juge si une chose est bonne ou mauvaise, commandée ou défendue, nécessaire au salut ou non nécessaire, soit pour le passé, pour le présent ou pour l'avenir; de là vient cette sentence d'un ancien écrivain (1); Où il n'y a point de science, il ne peut y avoir de conscience, soit bonne, soit mauvaise; mais où la science précède, on discerne incontinent si la conscience est bonne ou mauvaise. Or, cette appréciation et ce jugement de l'esprit règle premièrement la volonté, et quand elle se porte à un objet que l'esprit lui a représenté comme bon et honnête, ou conforme aux règles de justice, son action est bonne et louable ordinairement; comme au contraire elle est blâmable, si elle se porte à un objet que la raison lui a représenté comme défendu de Dieu et mauvais. C'est pourquoi la conscience nous a été donnée de Dieu, comme un moyen très-propre pour nous avancer dans la vertu. C'est une loi particulière, qui nous est donnée de Dieu pour notre conduite; c'est comme l'interprète et la messagère de ses vo-

(1) Odo Canonic. regularis.

lontés que nous avons à exécuter, sans qu'il nous soit loisible d'aller contre, quand elle nous propose quelque chose à suivre ou à fuir. Ceci se peut éclaircir par l'exemple d'un aveugle, qui a un guide pour le conduire et le diriger. Si cet aveugle suit les chemins que le guide lui déclare être bons et sûrs, et se détourne de ceux qu'il lui dit être dangereux, l'aveugle ne peut être blâmé de ce qui en arrive, il fait ce qu'il doit faire, il suit son guide. Il en est de même de la volonté, qui de soi-même est une puissance aveugle, et qui a pour guide l'esprit : si elle se porte aux objets et aux désirs que l'esprit lui présente être bons et selon Dieu, et si elle se retire et s'éloigne de ce qu'il lui représente être péché, la volonté fait le bien, elle ne peut être blâmée de suivre ce que Dieu et la nature lui ont assigné pour suppléer à son aveuglement. Au contraire, si la volonté aspire à ce que la raison lui dicte être mauvais et défendu de Dieu, et repousse ce qu'elle lui dicte être honnête et obligatoire pour elle, elle fait mal, elle est répréhensible, comme un aveugle qui voudrait marcher par des chemins que son guide lui fait entendre n'être pas sûrs, et qui s'écarterait des autres qu'il lui dirait être vrais et commodes. Tout cela vient de ce que l'objet que la volonté doit rechercher est le bien honnête, en tant qu'il lui est suggéré et représenté par l'esprit ; et l'objet qu'elle doit fuir est le mal, en tant qu'il lui est manifesté par le même esprit. C'est pourquoi le jugement de l'esprit sur la bonté ou la malice des choses, est le guide et la règle prochaine de la volonté. Et comme ce jugement n'est autre chose que la conscience, il s'ensuit fort bien que la conscience est la prochaine règle de la bonté ou de la malice des actes de la volonté humaine. Saint Paul confirme tout ceci, quand il dit : *Ce qui n'est pas de la foi est péché* (Rom. 14), entendant par la foi la conscience, selon que l'ont interprété plus communément les Pères grecs et latins (1).

Je dois donc reconnaître ici l'obligation que j'ai à Dieu de m'avoir donné la lumière de la conscience, et je conclurai que je ne dois rien faire et entreprendre contre les suggestions de ma propre conscience. Je la dois écouter avec attention, avec silence, avec respect, avec obéissance. Car, puisque Dieu me l'a

(1) D. Chryst. D. Ambros. Theodoret.

donnée pour guide et pour règle, ce serait une témérité à ma volonté de lui résister, en faisant le contraire de ce qu'elle me dicte et m'enseigne. Ce serait s'exposer au péril de se perdre, et de faire un malheureux naufrage, en m'éloignant de la route qu'elle me montre. Qu'il ne m'arrive donc jamais, ô mon Dieu! d'agir contre ma conscience. Certainement, mon Dieu! s'il ne me paraît clair qu'une œuvre soit utile, je ne m'y porterai jamais, et quand il me sera connu qu'il y a péché dans une action, jamais je ne la ferai pour quoi que ce soit.

II. Considérez secondement quelle est la conscience qui sert de règle pour la bonté ou la malice des actes humains. Car il y a diverses sortes de consciences, qu'il est important de bien discerner. L'une est appelée habituelle, qui n'est autre chose que l'âme même, d'où vient que l'on dit qu'il y a des consciences bonnes et mauvaises, des consciences pures, et des consciences noires. L'autre conscience est appelée actuelle, laquelle nous considérons ici avec les théologiens. Or, cette conscience actuelle, qui est le jugement de l'esprit sur les choses qui sont bonnes ou mauvaises, est encore de deux sortes, l'une droite et l'autre erronée ou fautive. Et, laissant ici la conscience erronée ou fautive, qui nous représente le bien comme s'il était mal, et le mal comme s'il était bien, nous devons diviser la conscience droite et qui nous dirige droitement, en deux espèces. La première est la conscience droite et certaine, par laquelle nous jugeons avec assurance de la bonté ou de la malice des choses que nous avons à faire, fondés sur un bon et solide raisonnement, dont les principes sont tirés de la Foi, ou des lumières de la nature, claires et évidentes, comme si la conscience me dicte qu'il faut adorer Jésus-Christ au Saint-Sacrement, parce que la Foi m'y enseigne sa présence. La seconde conscience, qui est encore droite, est la conscience probable, par laquelle nous jugeons de la bonté ou de la malice des choses que nous avons à faire, fondés sur une raison probable et digne d'être reçue par un esprit prudent, encore que la chose ne soit pas si assurée, que l'on ne puisse avoir quelque sorte de crainte du contraire. Comme si la conscience me dicte qu'il faut faire ou éviter quelque action, parce que des hommes pieux et savants en ont dit leur avis; si je ne vois rien qui y soit contraire à l'Écriture, à l'Église et au sentiment universel de tous les

doctes, encore que je puisse avoir quelque appréhension du contraire, pour quelque difficulté qui se présente dans cette affaire. Cette conscience peut encore être appelée droite, puisqu'elle dirige bien la volonté, et l'exempte de péché dans son action ; car ce serait chose absurde de demander en toutes sortes de matières des démonstrations évidentes, telles que sont celles des mathématiques, et la volonté peut suivre les suggestions de la conscience droite et certaine, ou de la conscience seulement probable ; c'est pourquoi elles sont des régles sûres de la bonté ou de la malice des actions humaines. Il y en a qui ajoutent à ces consciences la conscience douteuse et scrupuleuse ; mais, pour parler proprement, la conscience douteuse n'est qu'une ombre de conscience, parce que, dans le doute, on ne forme pas de jugement de la bonté ou de la malice de l'action ; mais on tient l'esprit en suspens, sans se déterminer de part ou d'autre. Et quant à la conscience scrupuleuse, en tant que scrupuleuse précisément, elle n'est qu'un accident de la conscience droite, certaine ou seulement probable, c'est-à-dire la crainte qu'il n'y ait péché en ce que l'une et l'autre dicte être licite ; mais crainte qui est fortement imprimée, et qui donne de la peine. Quoi qu'il en soit, ni le doute ni le scrupule ne doivent régler la volonté, mais c'est la conscience certaine ou probable.

Je tirerai de ce point des résolutions de suivre en toutes mes actions la conscience droite ou la certaine, ou du moins celle qui sera vraiment probable. Comme l'architecte ne peut édifier, s'il ne pose son niveau pour bien dresser son ouvrage, aussi je ne puis dresser mon édifice spirituel que par le niveau de l'une ou l'autre des consciences droites. Je ne dois donc jamais faire une action dans le doute du péché ; mais auparavant je dois m'assurer par la droite conscience que la chose est licite. O Seigneur, donnez-moi cette conscience droite. *Créez en moi un cœur pur, et renouvelez en mon intérieur un esprit droit* (Ps. 50).

III. Considerez que si la conscience est erronée et fautive, c'est-à-dire que si l'esprit se méprend et juge mal, représentant le bien pour le mal, ou le mal pour le bien, elle n'est pas la règle de la bonté, ou de la malice des actes de la volonté humaine. Les théologiens éclaircissent cette considération par la distinction de deux sortes d'ignorance, l'une invincible, l'autre vincible ; car il arrive quelquefois que la conscience est erronée

et fautive, et que l'esprit juge mal par une ignorance innocente, et à laquelle il ne peut remédier, c'est l'ignorance invincible, comme serait celle d'un pauvre barbare, qui habite dans des déserts, éloigné de toute la chrétienté, qui ignore les préceptes de se confesser, et d'observer les fêtes et les autres exercices de la religion chrétienne ; et alors la volonté qui se dirige selon les suggestions de cette conscience erronée par une ignorance invincible, et qui n'est pas criminelle, ne pèche pas ; elle pécherait au contraire, si elle agissait contre cette conscience. Au reste, il arrive le plus souvent que la conscience est erronée et fautive par une ignorance vincible, à laquelle on peut remédier en retranchant la cause de l'erreur, qui est souvent une volonté dépravée, et une illusion d'amour propre et de propre intérêt ; car la proximité et l'alliance de ces deux facultés intérieures, l'entendement et la volonté, font qu'ils s'entre-communiquent facilement leurs propres défauts, en se défendant réciproquement, comme deux compagnons dont l'un débauche l'autre ; ou comme deux chambres voisines, la fumée de l'une pénétrant aisément à l'autre ; ainsi l'esprit vicié par de mauvaises opinions pervertit la volonté et la porte au mal ; et réciproquement, la volonté dépravée incline l'esprit à porter son jugement en faveur de ses passions. *Le feu est tombé*, dit le Psalmiste, *et ils n'ont point vu le soleil de la vérité* (Ps. 57). Ainsi, en corrigeant les mauvaises mœurs, on remédie souvent à l'ignorance vincible, et on possède des connaissances salutaires, et l'on a des sentiments véritables. On peut encore guérir cette conscience erronée et vincible, en considérant plus mûrement les choses, en se faisant instruire de ce qui est de son salut, autant que l'on y est obligé, en recourant au conseil des personnes doctes, en se mettant en bon état par la pénitence, et en demandant à Dieu des lumières pour se bien conduire, ou par d'autres voies. Mais la volonté, qui suit la conscience erronée, pèche et est coupable ; et on peut dire que cette conscience erronée est l'origine d'un nombre infini de péchés, comme sont les schismes, les hérésies, les guerres injustes, les révoltes contre les supérieurs, les procès iniques, les sentences injustes, les divisions, les désobéissances manifestes, le mépris des lois de l'Eglise et des ordonnances du souverain pontife. Ceux qui commettent ces fautes, pour la plupart, le font par une conscience erronée, qui

ne les excusera pas au jugement de Dieu. Ainsi, un hérétique pèche dans les exercices de sa religion prétendue, quoique peut-être il suive ce que sa conscience lui dicte, parce que sa conscience est erronée et fautive par une ignorance vincible à laquelle il pourrait remédier, en considérant posément et sans aversion la splendeur de l'Eglise catholique, la succession de ses prélats, le consentement de ses docteurs, l'autorité et l'antiquité de ses conciles, et cinquante autres motifs qui doivent porter toute personne de bon esprit et prudente à se ranger de son parti. Ainsi un chrétien pèche, qui pense que plusieurs actions mauvaises lui sont permises, parce qu'il n'assiste pas aux sermons et aux catéchismes, où il pourrait être guéri de son ignorance. Et il ne lui sert de rien d'alléguer qu'il l'a fait simplement et de bonne foi, car Jésus-Christ ne dit pas seulement que nous soyons simples comme la colombe, il ajoute aussi que nous soyons prudents comme le serpent. De là vient que celui qui a une conscience erronée est obligé de la déposer et de la changer en une meilleure et plus droite; car il est souvent expédient à l'homme, qui est imbu de mauvaises maximes, d'en apprendre de meilleures, et de former sa conscience d'après elle. Même il arrive que ceux qui ont été les plus doctes et les plus vertueux, changent avec l'âge les opinions qu'ils avaient étant plus jeunes, à mesure qu'ils découvrent plus avant la vérité. C'est pourquoi, comme cette conscience erronée est ou trop étroite et scrupuleuse, comme en ceux qui trouvent du péché presque partout, ou trop large et téméraire, comme en ceux qui, par témérité d'esprit, ne trouvent pas de difficulté en la plupart des mauvaises actions, il faut éviter ces extrémités, et juger sans erreur de la qualité bonne ou mauvaise de leurs actes. Ce qui leur est possible, puisque nous supposons que leur conscience trop large ou trop étroite est seulement erronée par une ignorance vincible, de laquelle par conséquent ils peuvent se dépouiller, au lieu de s'engager dans des fautes continuelles, en suivant une règle défectueuse.

Apprends ici, ô mon âme! combien il est important de bien former sa conscience et de juger sainement selon la vérité, de la bonté, de la malice ou de l'indifférence des actes que tu as à produire. Délivrez-moi donc, ô mon Dieu! des erreurs et des jugements fautifs. Ne permettez pas que j'engage mon salut par de fausses opinions. Donnez-moi un esprit assez pénétrant, pour

les apercevoir, afin que je suive le vrai en tout ce que j'ai à dire, à penser, à désirer, à conseiller et à pratiquer ; car vous êtes la vérité, et nous ne pouvons aller à vous que par la vérité. Enseignez-la nous donc, ô mon Dieu ! vous à qui nous avons recours dans nos perplexités. Pour ce sujet, je me porterai à l'étude, si j'en suis capable, pour connaître la vérité ; si je n'en suis pas capable, je consulterai les plus savants et les plus pieux, pour suivre leurs conseils. Je ne cesserai, pour toutes ces choses, d'invoquer l'assistance céleste, afin que je sois délivré de la conscience erronée, contre laquelle je dois employer tous les moyens qui seront en mon pouvoir.

---

## DOUZIÈME MÉDITATION.

### DE LA CONSCIENCE PROBABLE.

I. Considérez qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de se former une conscience à son gré, sur les actions qu'il doit faire ou omettre ; mais que le jugement de la conscience même probable sur ce qui est à faire ou à laisser dans la conduite de sa vie, est nécessairement réglé par les plus grandes ou les moindres apparences de vérité ou de fausseté, qui sont dans l'objet qui est proposé à l'entendement. Ce point veut dire en moins de paroles, que l'homme n'est pas maître de ses opinions probables ; qu'il ne peut pas juger en vérité que le noir est blanc, ou que le blanc est noir, quand il lui plaira de le juger ainsi ; pas plus qu'il ne peut juger que le mal est un bien, ou le bien un mal, et le licite défendu, ou le défendu licite ; mais que l'apparence de vérité ou de fausseté le porte par nécessité à en former son jugement en conséquence, c'est ce qu'on appelle conscience. Les plus célèbres philosophes et les théologiens sont de cette opinion après le prince de la philosophie, Aristote, qui enseigne que juger n'est pas une chose libre, et qu'il y a une différence entre le jugement et l'imagination, entre juger et

imaginer ; et quoique l'homme puisse se former des imaginations à son gré, il ne peut se former ainsi une opinion de l'entendement, car la pointe et la perspicacité de son entendement lui fait apercevoir que la vérité ne subsiste pas dans ce qu'il se représente et s'imagine, quand l'objet n'est pas selon ce qu'il l'envisage et le considère. La raison fondamentale de cette considération est que l'entendement, pour opiner vrai, comme il se doit faire en toute conscience droite, certaine ou probable, doit être conforme à la qualité de son objet, autrement ce serait opiner faussement. Or, la qualité de l'objet, s'il est bon ou mauvais, licite ou défendu, ne dépend pas de notre liberté ; car c'est une chose qui est hors de nous. Ce n'est pas votre pensée, ou votre méditation, qui fait les choses bonnes ou mauvaises, dignes de votre poursuite ou de votre rebut. Elles ont leur qualité d'ailleurs ou par elles-mêmes, ou par la loi du supérieur, indépendamment de vous. Partant, ce serait nous tromper nous-mêmes et nous trahir, si nous pensions à notre gré en former un jugement contraire, comme qui voudrait estimer qu'il est dans les ténèbres, quand il voit briller le soleil dans son midi, ou que tout est calme, quand il entend de toutes parts le bruit de la tempête. Pour plus claire explication de cette vérité, il en est qui comparent l'homme à une balance, dont les bassins s'inclinent nécessairement là où est le plus grand poids, et qui demeure dans l'équilibre, sans aller plus d'un côté que de l'autre, quand les poids sont égaux. Il en est de même de l'entendement de l'homme, il forme nécessairement son opinion et sa conscience en faveur du parti qui a le plus grand poids de raison, ou la plus grande autorité ; que s'il vient à juger contre cette appréciation de son esprit, ce n'est pas une opinion et une conscience, c'est une idole fantastique de fausseté et d'erreur ; c'est une trahison contre la lumière et la perspicacité de l'entendement, qui en est offusqué et comme opprimé. D'autres le comparent à un voyageur qui se trouvant à l'embranchement de deux chemins, s'informe de celui qu'il doit suivre ; s'il rencontre des personnes qui ne méritent pas plus sa confiance l'une que l'autre, il demeure inquiet et irrésolu, et ne peut se déterminer raisonnablement plutôt à suivre un chemin qu'un autre ; mais il faut qu'il voie que l'un soit plus croyable que l'autre, pour se résoudre à marcher. Autrement, il s'engagera, plutôt par hasard

que par prudence, plutôt par un caprice d'imagination que par la vérité de son jugement. Il en est de même de tous ceux qui veulent gagner l'éternité. La variété des chemins et des difficultés qui se présentent dans les actions morales, est la cause que, s'ils ne voient pas quelque plus grande apparence de vérité d'un côté que d'un autre, ou à faire un contrat qu'à ne le point faire, ou à se porter à une action qu'à s'en abstenir, ils n'agiront pas par prudence ni par probabilité de conscience, qui suppose la vérité, mais par fantaisie, par hasard et par caprice. Ce n'est pas se comporter en homme raisonnable, que la loi de Dieu oblige à procéder autrement. Que fera donc l'homme misérable dans de telles rencontres, qui ne sont que trop journalières ? Il est libre, disent les bons théologiens, quant à l'acte et à l'exercice d'opiner ; mais non pas libre quant à la spécification, c'est-à-dire à l'espèce et à la qualité de l'opinion qu'il doit former. Dès lors, il restera indécis jusqu'à ce que, par de bonnes raisons, il soit mieux informé de la justice du parti qu'il doit suivre ou de l'injustice qu'il doit rejeter.

Je reconnais dans cette considération quel funeste abus se trouve parmi les hommes, où s'est établi puissamment l'orgueil de la fantaisie à la place de la véritable opinion, et de la droite conscience qui devrait tout y gouverner. Oh ! que d'aveuglement et de précipitation de toutes parts ! Je m'écrierai après le Psalmiste : *Sauvez-moi, mon Dieu, tout est perdu ; la vérité a disparu parmi les enfants des hommes* (Ps. 11) ! La science et la vérité ne sont point parmi eux ; le sentier de la justice n'est plus fréquenté. Je dirai donc avec Moïse : *Plût à Dieu qu'ils fussent sages, qu'ils entendissent et qu'ils pensassent aux choses dernières* (Deut. 32).

II. Considérez ensuite que, comme il n'est pas au pouvoir de l'homme d'agir ici par le caprice de son imagination, il est obligé de s'assujettir aux règles d'une juste morale qui puisse le sauver de la perdition ; mais le point est de bien discerner ces règles, parce que les théologiens et les casuistes les plus renommés ne sont point d'accord, et tout y paraît rempli de nuages et d'obscurités, par suite de leurs discussions interminables. Il faut donc s'efforcer de ne point perdre de vue le flambeau de quelques vérités, pour guider l'âme qui ne veut point se perdre. Or, voici les plus vraisemblables de ces règles exposées d'une

manière succincte, après avoir supposé qu'il suffit de se conformer à une opinion probable, et qu'il n'est point nécessaire qu'elle soit certaine et exempte de toute sorte de craintes du contraire. La première de ces règles est que, quand les deux partis, à l'un desquels il faut se ranger, sont opposés contradictoirement l'un à l'autre, il n'est pas loisible de prendre indifféremment l'un ou l'autre, sous prétexte que l'un et l'autre a ses probabilités, fondées sur quelques autorités ou quelques raisons. Cette règle est combattue par de graves personnages; mais pourtant elle a une preuve entre autres, qui doit sembler invincible à tout ami de la science et de la vérité. Qui dit opinion probable, dit une opinion vraie, mais d'une vérité qui n'est pas tout-à-fait certaine, comme ce qui se sait par la démonstration, ou par la Foi. Or, c'est le principe de toutes les sciences sans lequel elles ne pourraient subsister, que deux propositions contradictoires ne sont jamais ensemble véritables, et que si l'une est vraie, l'autre sera mensongère. Cet axiôme est plus certain que tout ce qui se pourrait alléguer pour ou contre; de là, il s'ensuit évidemment, que si l'homme avait la liberté de se donner indifféremment à l'une ou à l'autre dans ses actions morales, il aurait par conséquent la liberté d'admettre le vrai ou le faux, de faire le bien et le mal qui s'y rattachent, et qu'il faudrait rayer la base et le principe des commandements de Dieu : *Evite le mal et fais le bien.* C'est se tromper grossièrement, de croire que les deux opinions étant contradictoires l'une à l'autre, ont toutes deux leur probabilité ; car je suis assuré par le principe supposé, que l'une des deux est fausse, et par conséquent improbable. Il n'est donc pas permis, sous prétexte que toutes deux sont dans la probabilité, de me déterminer pour l'une et pour l'autre ; il n'y a qu'un parti à prendre, en abandonnant l'autre. Concluons donc que cette première règle doit être la base de notre conduite, et nous servir de direction dans la vie chrétienne. La seconde règle, qui découle de cette première, touchant deux opinions qui sembleraient probables, mais qui seraient contradictoirement opposées, l'une détruisant l'autre par son opposition, est qu'il n'est pas permis d'agir selon la moins probable des deux, laissant en arrière celle qui aurait la plus grande apparence de probabilité. Cette règle a encore de puissants adversaires. L'opinion vraie ne dépend pas de notre pouvoir et de notre liberté, elle suit nécessai-

rement le parti où se trouve la plus grande apparence de vérité, comme la balance penche du côté où le poids est le plus fort. S'il est vrai que quand l'un et l'autre paraîtrait d'une égalité parfaite, il ne serait pas permis de s'y arrêter indifféremment ; combien moins sera-t-il permis de s'arrêter à celui qui a la moindre apparence de probabilité ? Cela ne peut être contesté ; aussi, à vrai dire, ce cas n'est qu'une supposition. Car, si l'on veut examiner exactement ce que c'est qu'une opinion probable, il n'y a pas lieu à prendre le parti moins probable, quand il est comparé avec l'autre, qui seul doit être estimé probable et véritable, par la maxime infaillible qui appuie toutes les sciences, que de deux propositions contradictoires, si l'une est vraie, l'autre est fausse, et doit être tenue telle de tout bon esprit. Il s'ensuit donc qu'estimant la plus probable vraie, je dois qualifier de fausse la moins probable, et ainsi la fuir, de peur qu'elle ne me jette dans l'abîme du péché et des enfers. La troisième règle est que la diversité des opinions, comme aussi la diversité des moyens d'agir produisant du doute, et tenant l'esprit en suspens, il ne faut pas se porter à l'action pendant le doute s'il est permis ou non d'opérer ; mais il faut se former une opinion à l'égard de quelqu'un des partis, comme étant loisible et honnête, et n'étant pas opposé à une loi obligatoire sous peine de péché. Cette règle est de saint Paul, qui dit : *Ce qui n'est pas de la foi, est péché* (Rom. 14). Voulant dire que ce que l'on fait dans le doute s'il y a péché, est sans doute péché, et qu'il le faut éviter ; car, qui agit dans le doute s'il y a offense envers Dieu, néglige son salut et méprise Dieu, comme témoignant ne se pas soucier s'il lui déplaira ou non. Ainsi, ce qui de soi-même ne serait pas péché, le deviendrait par le seul doute s'il y a péché. Ce n'est pas pourtant que le doute soit chose mauvaise, dans la diversité des doctrines et des moyens différents : il est bon de douter premièrement ; mais à condition qu'on n'en demeure pas là, et que le doute serve d'aiguillon pour rechercher le parti où est la vérité et l'honnêteté, sans l'offense du Créateur, employant pour ce sujet l'oraison, l'étude, la lecture, la consultation et la considération exacte du fait en question, pour avoir lieu de se former une opinion et une conscience, au moins probable, que l'action à faire est loisible et juste, pour s'y porter ensuite ; ou bien qu'elle est vicieuse, soit dans sa substance, soit dans sa fin ou

autres circonstances, et dès lors s'en abstenir. Cette règle paraît équitable, parce que celui qui agit dans le doute, sans avoir arrêté dans son esprit s'il fait bien ou mal, témoigne, comme il a été dit, ne se pas soucier s'il plaira à Dieu ou non. C'est une chose néanmoins de si haute conséquence, qu'on n'y peut apporter une trop grande sollicitude. Au moins, n'en doit-on pas avoir une moindre que s'il s'agissait de la vie ou de la mort du corps, ou bien de la perte de l'honneur et des biens.

Il faut donc ouvrir les yeux avant de marcher dans les actes humains et les affaires de la morale. Il faut craindre après ces considérations la terrible menace de Dieu par Isaïe : *Malheur à vous, enfants déserteurs, si vous dites que vous exécuteriez un conseil qui n'est pas de moi ;* et peu après : *et vous ne m'avez pas interrogé* (Isa. 30). Il faut donc que ceux qui sont dépourvus de science, dans la diversité et les doutes des actes humains, interrogent et consultent les plus savants, ajoutant plus de foi à deux qu'à un, et à trois qu'à deux, en supposant égalité de science, de probité et d'expérience; et que ceux qui ont plus d'esprit et de science, fassent ce qui est en leur pouvoir, invoquant le secours de Dieu, et y employant toute la diligence et la force de leur raison, comme dans une affaire de la dernière conséquence. Hélas! combien souvent je me suis précipité, me mettant au nombre de ceux que reprend le Sage : *Qui croit si facilement, est léger de cœur* (Eccl. 19)! Ou bien comme l'enfant de Roboam (III. Rois, 12) : J'ai cru les plus mauvais conseillers. Je n'ai pas pesé les circonstances. J'ai cru trop promptement aux premiers avis, semblables à ceux de qui on dit communément, qu'ils s'arrêtent à la première taverne, sans passer outre. O imprudence! ô précipitation! ô abîme d'une infinité de crimes! ô témérité de l'esprit humain! que tu fais précipiter tous les jours d'enfants d'Adam dans le sentier de la perdition, et dans les gouffres effroyables des enfers.

III Considérez si ces premiers discours sont trop étonnants, qu'il y a quelques autres points de doctrine sur l'opinion et la conscience probable, qui vous adouciront davantage les peines que vous en avez, en observant trois différences sur les matières que l'on y traite. La première de ces différences est entre les propositions purement spéculatives, qui ne sont pas articles de Foi, conséquence immédiate de la Foi, et les propositions sur

les choses de pratique, et qu'il faut mettre en exercice. Dans les doctrines qui ne concernent pas les mœurs, l'homme a plus de liberté que dans celles qui les concernent. Là il ne hasarde plus son salut pour suivre de deux opinions celle qui lui plaît le plus; mais ici, il y a péril de péché, s'il fait un mauvais choix. Qu'importe, qu'il admette un, trois ou dix cieux, que le flux et reflux de la mer soit causé par la lune, dont elle suit les accroissements ou décroissements presque partout ? Mais il importe de faire un bon choix de doctrine, s'il s'agit d'une restitution à faire, d'un contrat à passer, d'un change d'argent à continuer, ou de la permutation et de la disposition d'un bénéfice. Il y a des lois de Dieu sur ces matières qu'il n'est pas permis de transgresser. On ne saurait y faire le choix d'une mauvaise morale, sans s'exposer au péril du péché, et comme à la bouche des enfers. Cette première différence est assez notoire pour passer sans plus de retard à une seconde, qui est qu'il y a obligation d'embrasser l'opinion qui paraît la plus véritable, et non celle qui paraîtrait la plus assurée, et éloignerait davantage le péril du péché. Si bien qu'il y a une notable différence entre opinion plus vraie, et opinion plus sûre. Dans cette concurrence de deux opinions, l'une plus vraie, l'autre plus sûre, il suffit à l'homme qu'il suive celle où paraît mieux la vérité, quoique avec moins de sûreté; car, quiconque a la conscience de l'honnêteté probable de son action, et qu'il ne péchera pas en s'y portant, est déchargé devant Dieu, quoiqu'il laisse le plus sûr. Assurément, celui qui voudrait avoir plus égard à la sûreté qu'à la vérité qui lui est bien connue, se rendrait bientôt ridicule, et servirait de jouet à des tentations, pour faire plusieurs choses qui lui seraient inutiles ou dommageables. S'il lui vient en pensée de savoir si ses confessions du passé, quoique faites avec grande préparation, sont entières ou non, s'il y a eu un repentir assez douloureux ou non, il recommencera sans cesse des confessions générales, disant que c'est le plus sûr de les réitérer. S'il lui vient en pensée de faire une restitution, à laquelle néanmoins, selon la vérité, il n'est pas tenu, il se dépouillera de son bien, disant qu'il y a plus grande sûreté. S'il vient à examiner s'il a fait vœu de religion ou de chasteté, incontinent, s'il est persuadé de cette maxime qu'il faut suivre le plus assuré et ce qui éloigne le

plus du péché, il conclura de se faire religieux; ou qu'il doit vivre toute sa vie dans le célibat, bien que selon la vérité qui apparaît le plus, il soit libre de sa personne, et que pour avoir ou pensé ou s'être proposé ces choses, il ne s'y est pourtant pas obligé. Ainsi, pourrait-on dire la même chose de plusieurs autres cas. Or, le commandement de Dieu n'oblige pas à se rendre ridicule et à paraître de peu de jugement, au moins en présence des personnes sages et bien mûres en prudence, craignant où il n'y a pas sujet de craindre; car, comme dit le grand saint Ambroise (1), la crainte ne doit pas être déraisonnable, la crainte de Dieu ne peut être sans la sagesse, comme la sagesse ne peut être sans la crainte de Dieu. C'est pourquoi le Sage lui-même donne cet avis, qui semblerait blesser la piété : *Ne veuille pas être trop juste* (Eccle. 7). Ce n'est pas qu'on puisse avoir trop de bonté et de justice véritables ; mais on peut commettre des excès dans le bien, en s'y portant par de faux motifs d'engagement, où il n'y a aucune nécessité bien avérée. Si bien que cette différence entre le plus assuré et le plus vrai, est fortement à observer. La troisième différence à considérer, et qui est la plus importante dans ce sujet, est de bien distinguer entre les opinions probables en vérité, et les opinions probables, non selon la vérité, mais selon la pensée de quelques-uns. Car l'erreur sur ce fait a été la source de bien des doctrines suspectes, et exposées à la censure en ces derniers temps, d'autant mieux que plusieurs ont mal entendu ce que c'était qu'une proposition probable, et sur cette mauvaise interprétation, ont dogmatisé, conseillé, ou pratiqué ce qui n'était pas convenable ; de là tant d'écrits, tant de disputes et tant de jugements qui ont troublé la sérénité des plus beaux jours de notre siècle. Analyser tout cela en détail, ce serait se jeter dans des longueurs qui sont hors de notre dessein. Plusieurs ont cru qu'un ou deux auteurs suffisaient pour établir la probabilité, sans considérer s'il y en avait un nombre semblable ou plus grand pour le parti contraire. Dans ce cas, l'autorité d'un ou de deux auteurs est de nulle valeur ; comme un poids dans le plat d'une balance n'a aucun effet, si l'autre plat a un poids pareil pour le contrebalancer. Car, pourquoi m'assujettir

(1) In Ps. 108.

plutôt à l'un qu'à l'autre, et donner des préférences sans raison? D'autres ont compté les auteurs, et ont suivi le plus grand nombre, sans tenir compte de leur plus grande science, de leur probité, de leur antiquité, de leurs emplois ou de leur expérience, qui font que quelquefois un seul est préférable à un grand nombre d'autres, principalement quand il s'agit de ceux qui suivent les autres, comme les brebis suivent celle qui marche en avant, et sans soumettre à la discussion tous les sentiments, et bien examiner les motifs. D'autres, par une conduite contraire, ont blâmé et décrié la probabilité comme une règle insuffisante pour donner l'honnêteté à une action morale, et l'exempter de reproche. Ils ont exigé absolument que l'on fût certain et hors de tout soupçon de mal dans chacune de ses œuvres. Mais je ne suis pas un ange, répliquait un savant, je suis homme. Je ne vois pas intuitivement comme celui qui en regarde un autre face à face, je me gouverne par un jugement qui raisonne et qui veut, et je n'offense pas même véniellement, si je me conforme dans ma vie à un jugement raisonnable qui est bon et légitime pour moi (1) : or, il est raisonnable, et par conséquent bon et légitime, s'il est probable. A quoi bon tant exagérer les difficultés de la morale par cette objection, que toutes les opinions qui nous sont ici probables, ne le seront pas devant Dieu? Il est vrai, si vous le prenez en ce sens, que Dieu ne reconnaîtra pas comme probable, ce que nous jugeons probable, parce que Dieu ne connaît pas par opinion. Sa science est toute intuitive et pénétrante dans le plus haut degré de certitude : mais pourtant il approuvera ou excusera dans son jugement, ce que les hommes auront fait suivant une opinion vraiment probable. Or, quelle est la vraie condition de la probabilité telle que nous la définissons en termes précis? Celle qui dans une matière obscure et incertaine est appuyée sur une grave raison, après avoir bien tout pesé et bien considéré le pour et le contre. De même, il y a improbabilité, quand, en pareille matière, on n'a qu'un motif léger. Or, l'on entend par une grave raison, celle qui, attendu la façon ordinaire de croire une chose obscure et incertaine, porte l'esprit au consentement, de telle sorte qu'un homme prudent pourrait, sans légèreté et sans imprudence, don-

(1) Caramuel in Reg. S. Bened. Num. 62.

ner les mains et prêter son consentement, pour une semblable raison. Mais, qu'est-il besoin de prolonger cette considération, qui nous fournit assez de matière pour un long entretien, à qui voudra bien réfléchir sur tous les points.

Cependant, je ne sortirai pas de ce labyrinthe de difficultés, sans admirer la suavité et la douceur du gouvernement de Dieu sur les âmes. Si, dans les intrigues des affaires humaines, et dans les obscurités de tant de circonstances, de tant d'écrits divers et de raisonnements des philosophes et des théologiens, Dieu nous eût lié à ne rien faire, qu'après une clarté et une évidence qui eût levé tout doute, toute crainte et tout soupçon, qui eût pu prétendre et parvenir à la vie éternelle? C'est pourquoi, dire qne les opinions probables sont des peines et des maladies de l'Eglise, comme le prétendait un certain auteur, c'est une erreur manifeste. C'est plutôt ce qui rend le salut plus facile. Non, non, l'Eglise n'est pas malheureuse de ce que ses docteurs (1), dans des matières hors de la Foi, opinent probablement : elle doit en être estimée plus heureuse, pouvant conduire les siens avec plus de facilité à la couronne de la gloire. Plusieurs se damneraient que la probabilité de l'opinion met en sûreté. Si bien qu'on peut regarder comme un bienfait secret et caché de Dieu, que la probabilité de l'opinion suffise pour justifier nos actions. Grâces éternelles lui en soient rendues. Mais aussi, efforçons-nous de notre part, de ne nous pas méprendre sur cette probabilité, qui pourrait être simulée et déguisée. Entendons bien qu'elle est la vraie et la sincère. Que l'amour propre ne nous fasse pas trahir la lumière de notre intelligence, examinons les raisons de part et d'autre. Ne ressemblons pas à ces mauvais juges qui n'ont qu'une seule oreille, et n'écoutent pas les deux parties, ou bien à ceux qui écoutent les avocats plaider, qui donnent cause gagnée à la partie du premier qu'ils ont entendue, avant que l'autre ait parlé. Cette précipitation de jugement est la source ordinaire de l'erreur et du péché. Donc, disons souvent à Dieu comme David : *Voyez si je suis dans la voie de l'iniquité, et dirigez-moi, Seigneur, dans les sentiers de votre éternité* (Ps. 138).

(1) Caramuel. ibid. Num. 69.

## TREIZIÈME MÉDITATION.

### DE LA CONSCIENCE SCRUPULEUSE OU DU SCRUPULE.

I. Le scrupule est un jugement porté à la légère qui fait trouver le péché, là où il n'existe pas; ce jugement fait peine à l'âme, et la tourmente. D'abord, le scrupule est appelé un jugement, parce que c'est un acte de l'esprit qui juge mal de la vérité du péché, pensant qu'il est où il n'est pas. Ce jugement est porté à la légère, c'est-à-dire, mal fondé sur quelques apparences ou conjectures, qui ne sont point assez fortes pour asseoir un bon et sain jugement, d'où vient que le scrupule est une espèce d'erreur, et la conscience scrupuleuse est une espèce de conscience erronée et fautive. Ce jugement léger et mal fondé consiste à voir le péché où il n'est pas. Ici le mot de péché se prend plus au large, tant pour le mortel, que pour le véniel, et même pour l'imperfection, parce que le scrupule comprend toutes ces choses. Il est encore dit que ce jugement léger fait peine à l'âme et la tourmente, par appréhension et inquiétude, en sorte qu'elle n'en est pas quitte sitôt, mais y demeure longtemps, et en est obsédée à diverses reprises. C'est pour cela que ce jugement est appelé scrupule, qui, en sa propre signification, n'est autre chose qu'un grain de gravier, qui fait mal au pied d'un voyageur, et le force à n'avancer que difficilement. Or, par toutes ces paroles, il paraît en quoi la conscience scrupuleuse est distincte des autres, et premièrement de la conscience droite, qui est un jugement non léger et téméraire, mais bien fondé sur de bons principes et un solide raisonnement, bien que quelquefois le scrupule soit uni à cette conscience, et l'accompagne dans quelques esprits. Secondement, la conscience scrupuleuse est distincte de la conscience probable et opinante, qui est encore un jugement non léger et téméraire, mais fondé sur des raisons considérables, et qui peuvent faire impression sur un esprit sage

et prudent. Et, bien que cette conscience qui juge de la bonté d'une action, ait quelque appréhension du contraire, et craigne qu'il n'y ait péché, toutefois cette appréhension est fort modérée, et ne cause pas de peine et de tourment, comme le scrupule qui inquiète une âme en diverses manières. Troisièmement, le scrupule est encore distinct de la conscience dite douteuse, dans laquelle l'esprit est en balance, si une action est bonne ou mauvaise, sans être déterminé à aucun des deux partis ; au lieu que le scrupule fait juger qu'il y a péché où il n'est pas. D'où vient que, quand il se rencontre avec la conscience droite ou probable, qui juge l'action bonne, l'âme est harcelée de deux côtés, et se porte à tous les deux partis, étant ainsi divisée en elle-même, et tirée çà et là ; c'est une espèce de peine intérieure et d'affliction spirituelle qui la retarde dans la voie de son salut. Enfin, bien que la conscience scrupuleuse soit vraiment erronée et fautive, il y a pourtant cette différence, que par la conscience erronée prise en général, on juge faussement, tant du bien que du mal de l'action ; et par le scrupule, on juge seulement du mal de l'action ; c'est pourquoi c'est une partie de la conscience erronée, étant vraiment une erreur de l'esprit. En outre, le scrupule n'est pas toujours un jugement arrêté comme la conscience erronée, mais bien souvent ce n'est qu'un soupçon de quelque mal imaginaire, pour de petites raisons et de légères apparences, joint à un tourment qu'il produit dans l'esprit, ainsi que le définissent les plus habiles théologiens.

Je reconnaîtrai par cette considération ce que c'est au vrai que le scrupule et la conscience erronée, afin que, si j'ai à y remédier, je ne ressemble pas au médecin peu expert, qui, prenant une maladie pour une autre, fait des ordonnances peu convenables et même nuisibles. Je reconnaîtrai pareillement l'abus de plusieurs personnes libertines et adonnées au vice, qui appellent scrupuleuses celles qui ne suivent pas leurs libertés vicieuses, mais qui vivent plus modestement dans les règles de la vraie religion, et dans une crainte légitime d'offenser Dieu. Quel désordre ! un ivrogne appelle scrupuleux celui qui est plus tempérant ; un impur appelle scrupuleux celui qui est plus chaste et plus retenu ; une religieuse, qui n'observe pas la règle, appelle scrupuleuse celle qui la garde mieux. Quelle dépravation parmi les chrétiens ! Il faut donc se garder de se méprendre ici, et ne

point appeler les choses autrement que par leur propre nom. La vertu n'est pas scrupule, ni la dévotion, ni la vraie piété, ni aucun acte de vertu. Corrigeons-nous donc de cette façon de parler, injurieuse au prochain et désagréable à Dieu, en concevant bien la définition du scrupule.

II. Considérez s'il est bon d'avoir des scrupules, ou s'il vaut mieux en être tout-à-fait exempt. D'un côté, les scrupules semblent très-utiles et très-profitables à trois sortes de personnes (1). Les premières, celles qui sont fort mortifiées; les secondes, celles qui sont nouvellement sorties d'une vie trop libertine, et les troisièmes, celles qui ont la conscience trop large. Car, comme pour redresser un arbre tortu on le penche d'un autre côté, afin qu'il devienne droit, ainsi il en arrive à une âme trop portée au vice; le scrupule la tournant dans un autre sens, la fait revenir à un état droit et juste. Il lui sert aussi de frein et de retenue pour ne se point échapper si librement en plusieurs offenses, et se retenir dans les impétuosités de ses passions, qui portent toujours une âme au péché. Il sert pour s'affermir et s'enraciner dans la vertu, qui a coutume de devenir plus forte et plus constante après avoir tenu bon parmi les secousses et les agitations qu'elle a souffertes à l'occasion de ses peines et de ses angoisses scrupuleuses; ainsi qu'un arbre tient plus ferme dans la terre, après avoir été battu et frappé des vents. Le scrupule aide aussi une âme à connaître sa propre faiblesse et son aveuglement, car un homme savant, qui décidera pertinemment les plus grandes questions de la Théologie, a bien sujet de s'humilier, lorsque, tourmenté de scrupules, il propose mille demandes extravagantes, qui font douter s'il n'a pas perdu l'usage de la raison. C'est pourquoi il n'a pas grand sujet de s'enorgueillir de ses études et de sa science, attendu qu'il ne peut pas s'éclairer lui-même sur plusieurs points où les plus ignorants sont très-clairvoyants. Je n'ai pas de scrupule, dit un bon écrivain de ce siècle, de mettre les scrupules au nombre des bienfaits de Dieu. Dieu montre ici sa grande sagesse, en procurant notre salut par des moyens qui semblent de prime-abord contraires à notre salut. Il permet que les âmes soient inquiétées et troublées de scrupule, pour les faire parvenir au

(1) Martinius Blesserus, L. 6, de Consc. c. 3.

vrai repos, et pour qu'en endurant plus de souffrances, elles acquièrent de plus grandes récompenses. Si l'on peut devenir martyr sans répandre son sang en cette vie, c'est par le supplice des scrupules, de sorte que celui-là peut être estimé martyr, qui les supporte constamment pour obéir à la volonté de Dieu. Les scrupules sont des aiguillons qui stimulent un esprit pour l'empêcher de s'endormir au service de Dieu; afin que ses serviteurs marchent avec sûreté, Dieu les tient dans la défiance, et ainsi redoutant surtout de lui déplaire, ils s'écartent d'autant plus du péché, qu'ils appréhendent davantage d'y tomber. Enfin le scrupule purifie les âmes et tient lieu de la pénitence et de la satisfaction, qui servent à expier les restes et les peines des offenses passées; si bien que cette peine est pour plusieurs comme un cruel Purgatoire en cette vie, pour les affranchir de celui de l'autre vie beaucoup plus rigoureux. Au reste, si on retourne la médaille, les scrupules ont beaucoup d'inconvénients qui font que les âmes plus parfaites, et qui ne sont pas dans une vie trop lâche et trop libertine, doivent s'en affranchir de tout leur pouvoir; car ils arrêtent une âme dans la voie de la perfection, laquelle ne pensant inutilement qu'aux choses passées, ne regarde pas aux biens et aux vertus qui lui manquent encore, pour y faire quelque progrès à l'avenir. Ils font trouver la voie de Dieu si dure, si épineuse et si horrible, que quelquefois par désespoir de ne s'y pouvoir maintenir, les âmes l'abandonnent. Ils resserrent le cœur qui doit être dilaté pour aimer Dieu franchement, pour penser à lui, et travailler généreusement pour lui; si bien qu'il ne faut point espérer grande pratique de vertu dans une âme tourmentée de leur violence, parce que l'espérance lui fait défaut, elle qui anime à bien faire, aussi bien que la joie et l'allégresse intérieure, qui sert à perfectionner les bonnes œuvres, et à les rendre plus accomplies. Ils agissent tumultueusement dans l'âme; de là vient que les inspirations de Dieu, et la voix secrète du Saint-Esprit y sont moins entendues, comme il arrive qu'une voix n'est pas entendue parmi les cris et les séditions populaires. Ils offusquent aussi la vive clarté de la raison, et étouffent ses lumières, la jetant sur le bord du précipice de la folie. Ils rendent souvent un homme inhabile à assister le prochain, et à travailler au salut des autres, pour lesquels ils refuse de s'employer, à cause de ses scrupules. Néanmoins, bien

qu'il ait une grande habileté et de beaux talents pour réussir, non-seulement ces talents demeurent enfouis et seront inutiles ; mais encore, il détourne les autres de s'y employer, comme un soldat timide qui jette la peur dans les rangs, et empêche ses compagnons de bien combattre. C'est pourquoi la conversation des scrupuleux est nuisible à quelques-uns. Après tout, Dieu qui choisit les lieux de paix pour y habiter, n'habite pas dans une âme troublée ; non qu'il se retire toujours par l'éloignement de sa grâce sanctifiante, mais parce qu'il ne se plaît pas à s'y communiquer par l'effusion de ses faveurs plus spéciales, avec lesquelles il caresse certaines âmes qui sont dans le silence et la tranquillité. Toutes ces choses balancées de part et d'autre, il faut se borner à dire que les scrupules sont bons pour les trois sortes de personnes désignées au commencement de cette considération, jusqu'à ce que, par leur moyen, elles aient changé leur état en un meilleur, et s'y soient affermies l'espace de quelques mois ou d'une année entière. Pour les âmes mieux reglées en leur vie, il leur est plus expédient de se délivrer des scrupules, et si elles ne le peuvent, de vivre résignées en Dieu, les souffrant de telle sorte, qu'elles en ressentent le moins de dommage possible.

Ce sera le fruit de cette considération. Je louerai aussi la providence de Dieu, qui a tant de sortes de voies et de moyens pour conduire les âmes à leur fin bienheureuse. Si je sens ma vie trop libertine et trop immortifiée, j'estimerai comme un bienfait secret et caché que Dieu me prodigue en m'envoyant des scrupules, qui me réveillent pour m'empêcher de trop m'assoupir sur l'affaire de mon salut. Je les prendrai comme des avertissements salutaires. Et néanmoins, puisqu'il est jugé plus convenable après quelque temps de chercher à s'en délivrer, j'aurai recours aux remèdes les plus faciles pour m'y soustraire, afin de chanter à Dieu pour action de louange : *Il m'a sauvé de la pusillanimité et de l'esprit et de la tempête* (Ps. 54).

III. Considérez quels sont les remèdes des scrupules. La première chose à observer par celui qui entreprend de les guérir, c'est de les bien reconnaître, et de discerner l'âme vraiment scrupuleuse de la conscience douteuse ou opinante. Puis il doit examiner les sources du scrupule et de quelles causes il pro-

vient; si c'est d'un naturel trop timide, froid et mélancolique, c'est le scrupule le plus difficile à guérir; si c'est de l'ignorance, de la suggestion du diable, de la difficulté de l'affaire, de la diversité des opinions entre les théologiens et les casuistes sur une même question, ou bien si c'est du grand amour de Dieu et du grand désir qu'a une âme de lui plaire, d'où naît quelquefois une certaine jalousie spirituelle de n'être pas assez avant dans son amitié. Car cet amour a la vue subtile et fait voir à une âme plusieurs choses imparfaites et défectueuses, qui pour d'autres sont de bon aloi et irrépréhensibles. Or, comme tous ces scrupules sont différents, ils demandent aussi divers remèdes, qui sont en si grand nombre, à cause de la variété infinie des choses morales, qu'il ne nous serait pas possible de les réunir en un seul point, comme il ne serait pas convenable à notre dessein de les étendre en plusieurs. Le remède le plus général qu'approuvent les théologiens (1) est que l'âme scrupuleuse méprise le scrupule, et qu'elle agisse à l'opposé de ce qu'il lui suggère, se fondant sur divers principes extérieurs pour se rassurer contre lui; car il faut savoir que quiconque fait ses actions de bonne foi pour plaire à Dieu, après une étude médiocre pour s'éclaircir s'il fait bien, ne pèche pas dans la pratique. Dans les matières morales, il ne faut pas rechercher une assurance exacte jusqu'au dernier point. Celui qui s'est confessé de ses péchés, après une attention ordinaire à s'examiner, peut demeurer tranquille, sans se troubler du doute de s'être suffisamment examiné. Le scrupuleux peut suivre l'opinion de son confesseur contre la sienne propre, en approchant de la communion (2), formant sa conscience qu'il fait bien de communier, puisque son confesseur le juge ainsi, quoiqu'il pense pécher selon sa propre opinion. Le scrupuleux ne péche pas, quoiqu'il pense pécher dans des actions ou des omissions qui ne dépendent pas de lui, mais qui sont nécessaires, comme s'il pensait pécher d'avoir des pensées horribles contre la Foi (3), qu'il ne peut chasser, il ne péche pas plus que le prisonnier qui croit pécher en n'assistant pas à la messe n'en ayant pas le pouvoir et la liberté. Le doute de pécher dans une action ne

(1) Suarez, in 1. 2. Disp. 12. Sect. vit. — (2) Joannes Sanchius, in Select. Disp. 41. — (3) Layman. l. 1. Tract. 1. c. 4.

fait pas que le scrupuleux péche, comme feraient ceux qui ont l'âme plus tranquille, qui ne peuvent licitement faire une action avec le doute qu'il y ait péché. Ce qu'il faut entendre de celui qui est scrupuleux avec un tel excès, qu'il ne peut moralement se défaire de ce doute, qui le tourmente sur la plupart des actions qu'il fait. Il est souvent utile que l'homme se tienne pour assuré d'être en grâce avec Dieu, et ait cette confiance malgré la crainte qui lui vient du contraire. Mais le plus grand mal est que cette âme scrupuleuse croit être raisonnable en ses craintes, pensant qu'elles sont très-justes ; où il n'y a que trois pieds d'eau, elle s'imagine qu'il y a un abîme pour la noyer. C'est pourquoi Gerson, le bon médecin et le consolateur des âmes, lui donne cet avis (1) : Premièrement, dit-il, que l'on mette en oubli le temps passé, si ce n'est pour en demander pardon à Dieu en général, sans rien spécifier, par une contrition complète, comme en disant : Jusqu'ici, mon Dieu, j'ai perdu mon temps par une mauvaise vie, pour laquelle je ne vous puis offrir d'autre expiation qu'un cœur contrit et humilié ; recevez-le, Seigneur, et ne le dédaignez pas, ne vous ressouvenez pas des fautes de ma jeunesse et de mon ignorance. Secondement, si le temps passé se représente trop souvent à la mémoire, par une crainte de n'en pas avoir fait une confession entière, que l'on s'humilie, en disant : Je sais, mon Dieu, que, quand j'emploierais toutes mes forces, je ne pourrais faire une confession telle que le réclament mes péchés. Vous connaissez ma volonté et le désir que vous m'avez inspiré de ne rien cacher. Puisque mon confesseur se tient suffisamment informé de ma vie passée, c'est assez, ô mon Dieu ! j'ai mis en oubli le temps passé pour obéir à vos conseils, et mieux m'adonner dorénavant à votre service. Troisièmement, qu'une personne qui travaille tous les jours dans la vie active, ne s'attende point à avoir une paix et une sérénité de pensée, comme une autre personne plus solitaire et plus retirée ; car, dans une telle prétention, il pourrait y avoir ou trop d'orgueil, ou un vain effort, ou une grave mélancolie. Quatrièmement, celui qui veut donner son amour à Dieu, doit se garder soigneusement de trop attacher son esprit aux pensées des choses particulières, grandes ou petites ; mais il doit élever son cœur aux perfections de Dieu,

(1) Gerson, 10, 4, in Fine.

en disant : O Dieu très-bon, très-misericordieux! Ou bien : O pureté! ô sainteté! ô douceur de mon Dieu! Par de telles pensées et de tels élans, une âme se préserve du danger des imaginations et des appréhensions qui peuvent arriver, pour s'imprimer et se figurer trop fixement les choses corporelles. D'où vient que l'on défend quelquefois la pensée trop continue de ses propres péchés, du feu de l'enfer, du jugement et de la mort. Au reste, le remède souverain pour la personne scrupuleuse qui ne peut pas prendre un parti convenable, c'est de ne pas se fier à elle-même, mais à des personnes sages et pieuses, et entre toutes, à celles à qui l'on se confesse. Ce remède comprend tous les autres, et les fait appliquer en temps et lieu. Les anges du Ciel le conseilleraient eux-mêmes, comme fit autrefois un saint du Paradis apparaissant à un scrupuleux ; car un confesseur discret et non téméraire, qui est savant, et non aveugle, qui est expert, et non novice dans l'art d'assister les âmes ; qui a eu plusieurs fois des prises avec le tentateur des âmes et est accoutumé à lui résister fermement ; qui est patient et compatissant et non un tyran sévère des consciences faibles, saura bien avec le temps, ou chasser le scrupule, ou faire en sorte qu'il ne porte aucun dommage aux pénitents obéissants, qui en sont tourmentés. Il réglera les examens de conscience, de manière qu'ils ne soient pas de trop longue durée, et les confessions, de manière qu'elles ne soient pas trop fréquentes ; il leur enjoindra parfois de communier sans confession, et d'autres fois, leur adressera des reproches comme s'ils faisaient injure à la bonté de Dieu, en le regardant comme un juge sévère et sanguinaire, qui n'épierait que les occasions de perdre et de ruiner, au lieu de le regarder comme un père plein de bonté, qui ne désire que le salut des âmes. D'autres fois il les consolera et les assurera que la rémission des péchés par les sacrements, est un article de Foi, qu'il faut croire avec non moins d'assurance que les autres articles du symbole des Apôtres. Après tout cela, il leur fera avoir recours à l'oraison, et dire avec David : *Otez-moi l'opprobre que je soupçonne ; car vos jugements sont pleins de bonté* (Ps. 118) ! Et quand ils ne seront pas exaucés, il leur enseignera à se résigner à la volonté de Dieu dans ces perplexités, et à lui offrir les frayeurs et les angoisses de leurs cœurs, comme on ferait une affliction temporelle en sa-

tisfaction de ses péchés; et enfin à reconnaître que l'on ne mérite pas d'avoir du repos en ce monde, et qu'il faut l'espérer pour le Ciel. C'est peut-être le meilleur moyen de traiter ainsi les scrupuleux dans les remords dont leur conscience est incessamment déchirée, et encore plus si leur peine intérieure est augmentée par la vue du jugement de Dieu, et par des pensées de désespoir; car souvent Dieu a ce dessein de purifier un pécheur par ces peines et ces désolations intérieures. Qu'a donc à faire un sage directeur, que de tenir ce pécheur humblement résigné à la sagesse de Dieu, qui veut, par ces souffrances, le porter à une plus grande pureté, tâchant seulement d'en empêcher la perte, comme le sage pilote, dans la fureur de la tempête, se contente d'empêcher le naufrage de son vaisseau, sans s'amuser à rompre le vent et la vague auxquels il l'abandonne pour un temps, le garantissant mieux par cette industrie.

Il faut remarquer ces remèdes et ces avis pour soi et pour autrui Mais il faut en même temps admirer et bénir la providence de Dieu, qui fournit les moyens de consoler les âmes découragées, de fortifier les faibles, et de rassurer les timides et les vacillantes, de manière à ce qu'elles prennent toutes confiance pour être soulagées en leurs inquiétudes et leurs peines intérieures. O Seigneur, que votre esprit est doux et bon pour elles, que votre conduite est pleine de bonté et conforme à leurs faiblesses et à leurs infirmités ! Oh ! qu'elles croient donc et se soumettent aux conseils des excellents pasteurs que vous leur avez donnés, ne cherchant rien de plus. Que vos ravissantes paroles s'impriment en nos âmes, *apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos ; car mon joug est doux, et ma charge n'est point pesante* (Matth. 11). Courage donc, âmes tourmentées d'angoisses intérieures ; satisfaites ainsi à la justice de Dieu, persistez avec résignation dans ce martyre de conscience, tant qu'il plaira à Dieu.

## QUATORZIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS FINS OU INTENTIONS QUI RÈGLENT ENCORE LES ACTES HUMAINS.

I. Considérez que les actes humains tirent aussi leur bonté de la bonté de l'intention finale pour laquelle ils se font, pourvu que véritablement cette intention soit la vraie cause de l'action, comme elle doit l'être, si elle est véritable, selon ce qui en a été observé ci-dessus, dans la seconde méditation de ce Traité. Car quoique ce soit chose louable, après que la volonté de faire l'action est formée, ou même que l'action est commencée, de dire : Je la rapporte à telle fin, il ne s'ensuit pas pourtant que cette action soit faite pour cette fin, et en tire sa bonté, si cette fin n'est véritablement aimée, en sorte qu'elle ait véritablement donné lieu à l'action, et qu'elle en soit le mobile réel. Cela supposé, nous considérons ici trois intentions pour lesquelles on peut faire louablement ses actions. Premièrement, par le désir d'éviter la peine éternelle, ou par le motif de la crainte d'être damné. Cette intention s'appelle servile, parce que c'est le propre des serviteurs de faire leur devoir plutôt par crainte ou contrainte, que par amour et liberté. Or, qu'une telle intention soit louable, c'est assez évident par les paroles de Jésus-Christ : *Craignez plutôt celui,* dit-il, *qui peut perdre l'âme et le corps dans le gouffre des enfers* (Matth. 10). Et certainement la grandeur des peines infernales suffit bien pour porter les hommes à faire ou à omettre les actions, qu'il est convenable de faire ou d'omettre pour y échapper. Et il faut que les hommes soient plus insensibles que le marbre pour n'en être aucunement touchés, en considérant principalement que leur état à la mort est aussi incertain, que le jour et le lieu même de cette mort, et que les jugements de Dieu sont des abîmes dans lesquels plusieurs sont engloutis, et qui ne s'en aper-

çoivent que quand il n'y a plus de remède. On mange bien pour ne pas mourir de faim ; on se vêtit bien pour ne pas sentir le froid ; on se tient bien à la maison par la crainte du mauvais temps, ou des mauvaises rencontres de voleurs ; ainsi l'on fait plusieurs actions sans blâme à dessein d'éviter quelque légère incommodité : or, il n'y a pas d'incommodité plus grande que d'être damné ; pourquoi donc les hommes ne feraient-ils pas licitement tous les actes nécessaires pour s'en préserver ? Il est vrai que cette intention n'est pas la plus haute et la plus parfaite ; mais aussi n'est-elle pas vicieuse et répréhensible. Il y a aussi de bons serviteurs. *Courage*, dit le Fils de Dieu, *bon et fidèle serviteur* (Matth. 25). Et saint Grégoire le théologien distingue en trois classes tous ceux qui se sauvent : la première est celle des serviteurs qui craignent les peines ; la seconde est celle des mercenaires qui travaillent pour l'espérance du Paradis ; et la troisième celle des enfants qui font tout par amour. Enfin l'Ange de l'école, saint Thomas, établit que le fond et l'essence de la crainte servile est bonne. Il est vrai qu'elle peut être viciée par de mauvaises circonstances, comme si quelqu'un appréhendait la peine comme un mal souverain, et plus que le mal de la coulpe, ou comme s'il remplissait les commandements avec la volonté de ne pas le faire, si ce n'était la considération des enfers ; car quand il n'y aurait point d'enfer, il faudrait toujours obéir à Dieu, et le péché serait toujours à éviter. Toutefois, comme ces circonstances sont des accidents, et comme des pièces hors d'œuvre, qui ne sont pas de l'essence de l'intention servile, plusieurs se servent heureusement de cette intention, sans la dépraver par des circonstances blâmables et commencent par son moyen leur conversion à Dieu, repoussant heureusement les tentations des vices qui flattent davantage la nature, contre lesquels la crainte réussit mieux que ne fait souvent l'espérance ou l'amour.

Je dois donc m'en servir de cette manière, et puisque l'enfer est si horrible, je dois faire tout ce qui est nécessaire dans l'intention de m'en préserver. Hélas! je ne puis tenir la main à la flamme d'une petite lumière, comment donc pourrais-je avoir l'âme et le corps tout entier dans ce feu dévorant? Ne suis-je pas bien privé de raison, quand je me mets tant en peine, pour éviter une douleur passagère de ce monde, et que je ne fais rien pour fuir ces flammes éternelles? Qui m'a donc

si horriblement charmé ? Qui a donc assoupi mes sens, pour ne point veiller et prendre garde à moi, dans un péril qui n'a pas son pareil ? Oh ! certainement je veux obéir au conseil du Sage : *Fais incessamment ce que ta main peut faire, car il n'y a point d'œuvre, ni de raison, ni de science dans les enfers où tu te hâtes d'aller* (Eccl. 9).

II. Considérez que les actes humains peuvent avoir une intention meilleure, qui est l'intention mercenaire, par laquelle on les fait pour la récompense du Paradis que l'on attend en les faisant. Saint Grégoire de Nazianze préfère cette intention mercenaire à l'intention servile. Les esprits bas et rampants, dit-il, pensent faire beaucoup, en évitant la peine ; mais les âmes plus grandes et plus généreuses aspirent aussi à la récompense. Les grands saints se sont servis heureusement de cette intention. Ainsi Job se compare au mercenaire, *qui attend la fin de son ouvrage* (7). Ainsi le roi David s'excitait lui-même à la dévotion par ce motif : *J'ai porté mon cœur à observer vos commandements à jamais, en vue de la récompense.* (Ps. 118). Jésus-Christ même y exhorte tout le monde, tant dans le sermon des huit béatitudes (Matth. 5), que dans d'autres discours où il propose le Paradis aux bonnes œuvres : *Celui qui aura donné un verre d'eau froide à un de ces petits, seulement au nom d'un de mes disciples, je vous dis en vérité, qu'il ne perdra pas son salaire* (Matth. 10). Enfin le Paradis est notre souverain bien, notre dernière perfection, et l'accomplissement de notre être, qui n'est qu'ébauché en cette vie, pour être achevé et accompli en l'autre. Pourquoi donc ne ferions-nous pas tout ce qui est convenable pour arriver là ? Pourquoi donc l'homme n'aurait-il pas le désir d'arriver à sa dernière perfection ? Et puisqu'il la peut obtenir par ses actions vertueuses, pourquoi ne les pourrait-il pas faire à l'intention de l'acquérir, les réglant comme elles sont ordonnées par la Sagesse divine ? On dira peut-être que les esprits mercenaires ne valent rien. C'est grande pitié de voir les pensées du monde, où les plus grands méprisent les plus petits, les plus riches les pauvres, les savants les ignorants, et les plus spirituels ceux qui le sont moins. Au reste, si la pensée mercenaire qui attend les biens temporels est blâmable en certains cas, celle qui attend les biens célestes, où le principal est de voir et aimer Dieu, ne peut être que louable, à moins qu'elle ne soit viciée par de mauvaises circonstances, ainsi qu'il

a été dit de l'intention servile. Comme si quelqu'un faisait ses œuvres dans la vue du bien céleste, avec exclusion réelle et positive de la gloire de Dieu; mais cette exclusion n'est point de l'essence de l'intention mercenaire, et n'y est attachée que par des esprits qui sont ennemis de Dieu; c'est pourquoi cette intention est en soi-même, et en ce qu'elle contient, très-digne de louange et d'estime. Le Docteur séraphique dit bien davantage; car considérant qu'une très-grande charité désire très-fort d'être unie à Dieu et d'avoir Dieu à soi, il faut dire simplement, assure-t-il, que l'attente du bien éternel n'est point mercenaire, et n'ajoute rien à l'imperfection de la charité ou du mérite, à moins toutefois qu'on ne soit trop affectueusement attaché à la recherche de son propre bien. Saint Thomas dit plus absolument, que ce n'est pas un acte mercenaire, que de faire quelque chose pour la récompense éternelle qui n'est autre que Dieu; car ainsi on le sert pour lui-même.

Je me servirai donc aussi de cette intention mercenaire, et je ferai plusieurs actes pour acquérir la félicité éternelle; je dirai à mon Dieu comme l'enfant prodigue : *Faites de moi comme l'un de vos mercenaires* (Luc. 15). Si quelque grande tentation se présente, si les ennemis de mon salut me veulent attirer par les appas des biens du monde, je me proposerai les biens de l'éternité que j'espère comme la récompense de toutes mes peines passagères, et de toutes les privations des douceurs du monde. O Seigneur! c'est vous-même qui avez dit : *Je suis ton protecteur et ta récompense infinie* (Gen. 15). Si donc les laboureurs font de si grands travaux pour la moisson de la terre; si les soldats ont tant de fatigues, si les courtisans rendent tant de devoirs pour quelque récompense de peu de valeur, que ne devons-nous pas faire pour vous posséder? Car, mon Seigneur, vous êtes en même temps la couronne, et celui qui couronne (1); le diadème de mon espérance, qui est orné de la gloire; la lumière qui recrée parfaitement; la clarté qui est toujours nouvelle; la beauté à qui rien ne manque, ma récompense, etc.

III. Considérez que la meilleure intention est celle des enfants qui font leurs œuvres purement pour Dieu, et expressément pour lui être agréables, ou pour le glorifier. Saint Paul

(1) D. Aug. Solid. c. 36.

nous exhorte à cette intention, quand il dit : *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude pour être de nouveau dans la crainte ; mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants* (Rom. 8). La grandeur de Dieu demande que nous le servions ainsi ; car il est le Seigneur qui domine sur toutes choses, toutes sont à lui et pour lui ; c'est pourquoi il les rapporte à sa gloire comme à leur fin dernière. Dieu seul, dit notre saint Docteur, peut sans offense chercher sa gloire. Il dit par son Prophète : *Je ne donnerai pas ma gloire à un autre* (Isa. 42). Il la veut toute pour lui, c'est pourquoi la créature ne saurait avoir une intention qui lui soit plus agréable qu'en visant à cette gloire. Il nous y a obligés en nous traitant partout noblement et avec honneur, soit en nous créant à son image avec l'empire de ce bas monde, soit en nous faisant racheter par la mort de son fils unique qu'il n'a pas épargné pour nous, soit en nous glorifiant, et en nous égalant à ses anges, dans le Ciel. Si le grand rend ainsi honneur au petit, ne serait-ce pas une ingratitude au petit de ne point rendre gloire au grand, qui s'est comporté si noblement envers lui ? Mais encore, le premier architecte et ceux qui travaillent au-dessous de lui, doivent tendre à une même fin. La cause première et la seconde sont dans le même cas ; ainsi donc, puisque Dieu, qui est la première cause, ne vise qu'à sa gloire et à la manifestation de sa bonté, l'homme, comme cause seconde, a l'obligation de coopérer avec lui dans cette même intention. Les fruits qui nous reviennent de cette intention, doivent encore nous exciter à la mettre en pratique ; car on ne perd rien pour servir Dieu sans intérêts, on ne s'éloigne pas moins de l'enfer, et on n'en a pas moins les récompenses du Ciel ; au contraire, les œuvres en sont plus riches et plus méritoires. Un homme célèbre en science et en piété (1) a dit ce mot très-excellent : Une œuvre égale en toutes choses, quant au mérite, si elle se fait par crainte, est comme d'étain ; si c'est par espérance, elle est comme d'argent ; si c'est par amour, elle est plus que dorée et couverte de pierres précieuses. De plus, cette intention désintéressée multiplie sans nombre et sans cesse les actions généreuses. Car, dit le Théologien (2), celui qui s'étudie à la vertu pour quelque autre fin, ne pousse

(1) Alvarez, Medit. Sacram. art. 1, c. 8. — (2) Greg. Nazian.

jamais de profondes racines pour s'y bien fonder, mais il s'en écarte sitôt que cette fin est acquise, comme un marchand qui va sur la mer pour s'enrichir, quand il a amassé son trésor, il ne navigue plus, parce que le mouvement cesse, quand la fin est acquise. C'est pourquoi celui qui n'a d'autre but que d'éviter l'enfer, se contente ordinairement d'être sans péché mortel. Ce qu'il fait aussi quand il ne prétend qu'au Paradis; car il lui semble que c'est assez d'être exempt de péché mortel, et en état de grâce, pour fuir l'un et gagner l'autre. Mais quand le désir et l'intention d'être agréable à Dieu, et de le glorifier, est fortement imprimé dans l'âme, comme elle ne trouve pas de bornes à ce désir, parce que l'on peut de plus en plus plaire à Dieu, et lui procurer de la gloire, elle multiplie ses œuvres à l'infini, et son courage la porte toujours à de saintes et généreuses entreprises, c'est pourquoi elle produit des fruits innombrables. C'est donc à bon droit qu'on a comblé de louanges une sainte femme qui vivait du temps de saint Louis. Pour enseigner aux hommes à servir Dieu pour Dieu, elle portait d'une main une cruche d'eau, et de l'autre un flambeau allumé, disant à ceux qui lui demandaient la cause de cette manière d'agir, qu'elle portait la cruche d'eau pour éteindre l'enfer, s'il eût été possible, et le flambeau ardent pour mettre le feu au Paradis, afin que les intentions fussent épurées, et que Dieu fût servi plutôt pour lui-même et pour son mérite, que pour la crainte des enfers, ou pour l'espérance du Paradis. Au reste, cette intention est accomplie quand on fait toutes ses œuvres d'une manière régulière, et quand on mène une bonne conduite; car alors, étant selon la volonté de Dieu, nous n'avons plus qu'à agir dans l'intention de lui complaire; ou bien elle est accomplie en rapportant le corporel au spirituel, et le spirituel immédiatement à Dieu; ou bien en purifiant l'intention servile et mercenaire, et s'élevant plus haut, voulant éviter l'enfer, parce que la plus grande gloire de Dieu n'y est pas, et voulant gagner le Paradis, parce que sa plus grande gloire y est, cherchant dans l'un et l'autre la volonté de Dieu, qui agrée davantage le salut de nos âmes; ou bien pour ne point s'abuser soi-même, et n'abuser personne en cette matière fort délicate, elle est accomplie, quand on a un tel désir de glorifier Dieu, que c'est le mobile et une des causes principales de toutes nos actions; car si le motif de la

gloire de Dieu n'a point d'influence sur nos actions, comme il arrive très-souvent, parce que la nature se replie sur elle-même, et cherche subtilement son propre bien et son intérêt, sans que les plus clairvoyants s'en aperçoivent ; alors c'est illusion de penser qu'on opère pour la gloire de Dieu, sous prétexte, peut-être, qu'au commencement de la semaine ou de la journée on se serait proposé d'agir dans cette intention.

Je ne me laisserai donc pas facilement abuser sur ce point. J'ai trop sujet, en me voyant si rempli de moi-même et de l'amour-propre, de me défier de la pureté de mes intentions. Hélas, si s'était la pure affection de cette gloire divine qui eût été mon guide et mon mobile, aurais-je tant langui sans rien faire de grand et de proportionné à une telle fin? O Dieu adorable, qui êtes mon principe et ma fin, donnez-moi cette intention pure; qu'elle soit forte, vigoureuse et efficace, que dorénavant je couvre toutes mes œuvres de cet or brillant, et que je retranche tout le pouvoir que le respect humain a pris sur moi. O Dieu du Paradis! c'est vous que je veux, plus que le Paradis même. O Dieu éternel, *que votre nom soit sanctifié* (Matth. 6), que tout soit à sa gloire et à son honneur! Si donc j'offre le sacrifice de la messe, ou que je contribue à son offrande, j'aurai cette intention, que mon Dieu y soit excellemment adoré, remercié et servi par mon Sauveur Jésus-Christ. Si je fais pénitence de mes péchés, j'aurai cette intention, que Dieu soit satisfait, et qu'il reçoive réparation de son honneur par une vile créature qui l'a offensé. Si je psalmodie ou fais ma prière, ce sera afin qu'il ait des louanges, et qu'une créature lui témoigne sa dépendance. Si je fais quelque chose pour mon corps, je le rapporterai à mon âme, et mon âme à Dieu, afin que mon corps ayant le nécessaire, mon âme le serve mieux. Si je travaille pour mon prochain, j'aurai en vue son âme revêtue du sang de Jésus-Christ, et capable de le glorifier. Enfin, si je m'éloigne de l'enfer, et m'approche du Paradis, je veux et je prétends que ce soit pour lui être plus agréable dans le Ciel, et dans un état plus propre à le glorifier pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

## QUINZIÈME MÉDITATION.

DES ACTES HUMAINS QUI SONT MAUVAIS, CE QUE C'EST, ET COMBIEN DE SORTES IL Y EN A.

I. Considérez qu'il est difficile de connaître le péché, mais que c'est pourtant nécessaire. *Qui connaît les péchés* (Ps. 18)? dit le Prophète royal. C'est là qu'il faut employer la plus sublime philosophie et la plus haute sagesse chrétienne, qui n'appartient qu'aux meilleurs esprits aux âmes épurées, et qui en sont le moins souillées, comme était celle du même Prophète, qui disait : *Je connais mon péché, et mon péché est toujours présent à mes yeux* (Ps. 50). C'est pourquoi ceux-là seront à juste titre estimés sages, qui en auront une plus grande connaissance. Il y a trois causes principales de cette difficulté. La première est que la plupart des âmes sont tellement couvertes du péché, que, semblable à un objet sensible, qui ne peut être reconnu tant qu'il est proche du sens, comme nous voyons que la vue aperçoit moins les objets qui l'offusquent par leur proximité, le péché, étant trop près des âmes, ne peut être reconnu par elles. La seconde cause est que le péché se couvre du manteau du bien et de l'apparence de la vertu ; il dissimule sa laideur sous quelque belle couleur, qui lui est étrangère : la superbe se cache sous le manteau de la magnanimité, la colère sous celui du zèle et de la justice, l'avarice sous celui de la prévoyance, la superstition contrefait la religion ; en un mot, le péché est hypocrite et dissimulé, et dès lors difficile à reconnaître. La troisième cause est que le péché a peu d'être et de réalité en soi ; car ce n'est pas un être réel et positif, ce n'est qu'une privation d'être et un manque de perfection, ce n'est qu'un néant, qui réduit l'âme au néant ; car *à la vue de Dieu le méchant est reduit au néant* (Ps. 14). C'est pourquoi l'esprit a peu de prise sur lui, et partant ne l'aperçoit qu'avec beaucoup de peine. Ces

difficultés se sont accrues et s'accroissent de jour en jour par les hérésies anciennes et par les modernes qui se sont élevées sur la matière du péché, sur son principe et ses causes, sur ses effets et ses peines, sur ses espèces et ses différences, et encore sur ses remèdes. Les discussions des théologiens, pour résoudre diversement les difficultés sur tous ces points, n'ont pas fait disparaître la confusion et la perplexité de plusieurs esprits, qui en attendaient un parfait éclaircissement. Mais encore, l'opposition d'une morale sévère et rigoureuse, contre une autre morale prétendue trop facile, trop lâche et trop conforme aux désirs de chacun, a fait une nuit plus noire et plus obscure, et a rendu très-difficile le discernement à faire dans les cas de conscience, qui sont les péchés, causes de la ruine de l'âme, ou plutôt de sa chute dans les enfers. Néanmoins la connaissance en est très-utile, pour que l'âme puisse s'en préserver; ou, si elle ne s'en est pas préservée, pour qu'elle puisse déplorer son malheur; en un mot, afin qu'en voyant dans quel abîme elle s'est précipitée, elle puisse en faire pénitence et donner satisfaction à Dieu. Certes, comme l'état des malades est d'autant plus fâcheux qu'ils reconnaissent moins la grandeur de leurs maladies, et celui des insensés, qu'ils reconnaissent moins leur folie; ainsi l'état des âmes est d'autant plus déplorable, qu'elles ont moins de connaissance de leur mal, et de la folie qu'elles ont eue de s'être éloignées de Dieu.

Je m'efforcerai donc d'apprécier le péché, de connaître sa nature, sa malice, sa gravité, quelles sont ses causes, ses effets et ses espèces. J'entrerai dans de profondes considérations et dans un sérieux examen de la difformité du péché, pour m'exciter à la contrition et au repentir, et former des desseins très-fermes de n'y jamais tomber. O mon âme! si tu avais cette connaissance parfaite, que tu réglerais bien mieux ta vie! Donnez-la moi, mon Dieu! ôtez le bandeau qui obscurcit mon entendement, afin que j'acquière par l'étude et la méditation, cette difficile, mais salutaire et importante connaissance.

II. Considérez quelle est la nature ou l'essence du péché. C'est la privation volontaire d'une perfection due à la créature, qui devrait lui servir de moyen pour parvenir à la fin dernière. Premièrement, le péché est appelé une privation, parce que le péché proprement n'est pas quelque chose de réel et de positif,

ce n'est que la privation et l'absence du bien. Par cette première clause, le péché est distingué du vice, qui est une inclination réelle et positive au péché. En second lieu, cette privation doit être volontaire, car il est très-constant que, sans le consentement de la volonté, il ne peut y avoir de péché; c'est pourquoi ce qui arrive à l'homme par violence et contre son gré, n'est jamais réputé offense. Troisièmement, c'est une privation volontaire de la perfection due à la créature; cette perfection est l'acte de la vertu, auquel l'homme était obligé par une loi qui était juste, et qui liait sa conscience, ou absolument, ou en certain cas. C'est pourquoi, par cette clause, le péché est distingué du mal, qui est la privation de quelque perfection due, ou non due, obligatoire, ou non; comme aussi de l'omission de ce qui n'est que de conseil. Quatrièmement, il est dit que cette perfection devait servir de moyen pour atteindre à la fin dernière; car la privation des perfections qui ne servent point de moyens à la félicité, ne sont pas proprement des péchés, et l'essence propre du péché est un désordre et une privation de ce qui est imposé par la loi, pour l'acquisition de la dernière fin, et pour la jouissance de Dieu. C'est pourquoi les fautes contre les règles d'un art ne sont pas des péchés, parce que la perfection de l'ouvrage de l'artisan, n'est pas un moyen ordonné directement par Dieu, pour parvenir à la dernière fin. De là vient que le péché privant la créature de la perfection à laquelle la loi divine l'obligeait pour la conduire au Ciel, renferme en soi-même une rebellion et une désobéissance, et en conséquence fait une injure au Roi éternel, et méprise de plein gré sa très-juste volonté, là où elle lui était le plus favorable, en lui donnant les moyens d'arriver à la béatitude éternelle. Et comme c'est une plus grave injure et une ingratitude plus grande de mépriser son prince, lorsqu'il veut faire du bien, et d'autant plus grande que le bien qu'il se propose de faire est plus grand; puisqu'il n'y a pas de plus grand bien dont l'homme soit capable, que la fin dernière, et la félicité très-parfaite du Paradis, il n'y a pas aussi de plus grande ingratitude que celle du péché, qui s'oppose à Dieu, lorsqu'il nous donne les moyens de parvenir à lui. Dès lors il est impossible que Dieu et le péché puissent demeurer ensemble, parce que le péché est un obstacle qui empêche l'âme de recevoir sa glori-

fication, et la jouissance de Dieu, comme une paille dans l'œil empêche de voir le soleil.

Je veux donc détester le péché comme l'ennemi de Dieu et de mon propre bien. *Je suis un homme voyant ma pauvreté sous la verge de son indignation* (Thren. 3). Car il n'y a pas de pauvreté plus grande que celle du péché, lui qui me dépouille des moyens de pouvoir acquérir ma fin; et Dieu n'a pas de plus grand sujet d'indignation, que de se voir méprisé dans sa plus grande bienveillance, par laquelle il disposait les voies, et ouvrait à l'homme les portes de la félicité. Mépriser ce moyen si nécessaire pour acquérir la fin dernière, et sans lequel il est impossible à la créature raisonnable d'y arriver, c'est dire tacitement qu'on refuse la jouissance de Dieu. Celui qui ne veut pas prendre un remède nécessaire à la santé, dit assez qu'il ne fait point cas de la santé. Celui qui abandonne le seul chemin qui conduit à la cité, témoigne n'y vouloir jamais arriver. Ainsi, celui qui manque de plein gré au moyen nécessaire pour jouir éternellement de Dieu, montre assez qu'il ne désire pas en avoir la possession. Ah! peut-on imaginer un pareil malheur dans une âme raisonnable? Je gémirai donc sur le péché, et je n'aurai point de repos en ma vie, que je n'aie purgé par la Contrition, par la Confession et la Satisfaction, ce qui s'en rencontrera dans mon âme. O misérable empêchement, qui ne me permet pas d'arriver, et de posséder ma dernière fin!

III. Considérez la grande multitude des péchés, qui surpasse celle des étoiles du ciel et des poissons de la mer. On en fait ordinairement neuf divisions. La première est celle du péché originel que nous contractons dès notre origine, et du péché personnel que nous commettons par notre propre mouvement et avec liberté. La seconde division est celle du péché actuel, qui n'est autre chose que la transgression actuelle de la loi et du péché habituel, qui est comme l'effet du premier, et signifie la privation de la grâce et de l'amitié de Dieu, qui dure dans l'âme jusqu'à la pénitence. La troisième division est du péché de commission et du péché d'omission; celui-là est une méchante œuvre, et celui-ci est le défaut d'une bonne œuvre qui devait être faite. La quatrième division est du péché charnel qui se commet en matière extérieure et sensible, comme la luxure, la gourmandise, le meurtre, le larcin; et du péché

spirituel qui se commet en matière intérieure, ou bien qui n'est pas sensible comme la superbe, l'envie, la paresse. La cinquième division est du péché d'infirmité, qui est celui que nous commettons, animés par quelque grande passion qui nous incite vivement au mal; et ce péché est dit commis contre le Père, à qui appartient la toute-puissance; du péché d'ignorance, et ce péché est contre le Fils, à qui la sagesse est attribuée; et du péché de malice, lorsqu'on fait le mal sachant bien qu'il est mal et nuisible à l'âme, pour quelque intérêt présent, sans être autrement troublé par la passion, ou offusqué par l'ignorance, et ce péché s'appelle péché contre le Saint-Esprit, à qui appartient la bonté. La sixième division est du péché de cœur, de bouche et d'œuvre. La septième est des péchés qui sont directement contre Dieu, étant opposés aux vertus théologales de la Foi, de l'Espérance et de la Charité; des péchés qui sont contre le prochain, et combattent les vertus qui nous dirigent envers lui, comme sont la patience, la charité, la douceur, la miséricorde; et des péchés contre nous-mêmes, comme sont ceux que nous commettons au désavantage de notre corps, tels que sont les excès du boire ou du manger. La huitième division est du péché propre que nous commettons nous-mêmes et par nous-mêmes, comme sont les sept péchés capitaux, de superbe, d'avarice, et autres; et du péché d'autrui, qui est commis par un autre, et dans lequel néanmoins nous trempons, et qui nous est imputé à cause de l'une des neuf circonstances suivantes : ou parce que nous y avons coopéré par conseil ou par commandement, par notre provocation, ou par adulation, par notre connivence et par impunité, qui est l'amorce du péché, ou par participation, comme ceux qui prennent leur part du larcin, ou finalement par defense et par protection, comme sont ceux qui défendent les pervers. La neuvième division est du péché mortel, qui ôte la vie de la grâce, et met l'âme dans l'inimitié de Dieu, et du péché véniel, qui, sans ôter la vie de la grâce, la prive néanmoins de la ferveur ou de la tendresse de l'exercice plus familier de l'amour de Dieu.

Je m'étonnerai et je tremblerai à la vue de tant de sortes de péchés. Hélas! quelle armée nombreuse d'ennemis contre une âme seule! Hélas! quelle multitude horrible de serpents venimeux, et quel est le désastre d'une âme qui est exposée

à tous ces monstres horribles ! Vraiment *des maux sans nombre m'ont environné, mes iniquités m'ont saisi, et je ne suffis pas à les voir ; elles sont multipliées par-dessus le nombre des cheveux de ma tête, et le courage m'abandonne* (Ps. 39). Je tombe en défaillance à leur aspect. Et s'il ne faut qu'un seul péché pour perdre une âme éternellement, pour la priver de tout bien, et la combler de tous les maux, que sera-ce de celle qui est accablée de toute cette multitude ? Reconnais, mon âme, que tu n'es pas au terme de tes combats, ayant à te préserver ou à te dégager de tant de sortes de péchés. Oh ! trop heureux ceux qui, sortis de l'état présent, jouissent de celui où le péché ne se rencontre plus! O Seigneur, quand changerez-vous ma vie déplorable en cette vie souhaitable, afin que je ne craigne plus tant de sortes de péchés auxquels je suis en butte?

## SEIZIÈME MÉDITATION.

### DE LA COMPARAISON DES PÉCHÉS L'UN AVEC L'AUTRE.

I. Considérez que tous les péchés ne sont point nécessairement liés ensemble, et que celui qui en a commis un n'est pourtant point coupable de tous les autres. Cette vérité paraît clairement par l'expérience, qui fait voir les hommes sujets à divers péchés, les uns d'une façon, les autres d'une autre. Ce qui provient de ce que la volonté de l'homme est libre et limitée en sa force. Comme elle n'est point capable d'exécuter toute sorte de bien, aussi n'est-elle pas capable de commettre toute sorte de maux. De là vient que l'homme peut désirer un mal sans désirer l'autre, et peut commettre un excès et un péché, et non point l'autre ; comme, par exemple, il peut haïr et injurier un puissant ennemi, mais il ne pourra le battre ou le tuer, et puis les vices sont contraires l'un à l'autre, comme l'avarice à la prodigalité, l'audace à la pusillanimité ; c'est pourquoi les péchés qui en proviennent sont pareillement contraires, et ne se peuvent rencontrer en un même sujet. Ainsi l'on reconnaît communément sept

péchés capitaux, qui sont les sources et les racines de plusieurs autres, qu'ils traînent après eux dans l'âme où ils se sont fixés; ce qui ne serait pas, si un péché était toujours conjoint avec tous les autres, car alors chaque péché serait la source de tous les autres, ils seraient liés avec lui et n'en seraient jamais séparés. Au reste, l'angélique Docteur exprime solidement cette vérité par une différence notable, qu'il remarque entre les vertus et les péchés; en ce que toutes les vertus tendent à une même fin, qui est Dieu; c'est pourquoi elles peuvent se trouver ensemble, si elles sont parfaites, ainsi qu'il arrive à des voyageurs qui partent de divers lieux pour aller à un même terme, où ils se peuvent rencontrer; mais les péchés tendent à diverses fins, selon les différentes créatures auxquelles l'âme se convertit en péchant. Les vertus, dit-il, vont de la multitude à l'unité; mais les péchés vont de l'unité à la multitude, parce qu'ils séparent l'âme de l'unité de Dieu pour l'engager dans la multiplicité des biens périssables de ce monde, lesquels n'ayant point de liaison nécessaire ensemble, n'en peuvent aussi donner aux péchés. Il ajoute, s'exprimant en d'autres termes, que l'amour de Dieu est congrégatif, c'est-à-dire ramassant et recueillant les affections humaines de la multitude des créatures en l'unité de Dieu; c'est pourquoi les vertus qui naissent de l'amour de Dieu se trouvent jointes ensemble; mais l'amour de soi-même divise les affections humaines dans la diversité des créatures, parce que l'homme s'aimant soi-même, cherche les biens temporels qui sont pleins de contrariétés, d'où vient que les vices et les péchés qui naissent de cet amour ne sont point nécessairement unis.

Pour conclusion de cette vérité, vous vous exciterez à une plus grande confiance de pouvoir vaincre les péchés, puisqu'ils ne font pas un corps d'armée qui soit uni et serré, et qui, par son union, soit plus difficile à vaincre ou à rompre, ce sont des ennemis en diverses bandes, dispersés çà et là, et qu'il est plus aisé d'attaquer. Proposez-vous aussi de vous servir du précepte de Sérapion (1), qui est d'attaquer et de combattre les péchés en particulier, et de les défaire un à un, faisant un examen particulier sur un seul péché, et dirigeant contre lui vos jeûnes, vos soupirs, vos larmes et vos prières, jusqu'à ce qu'il soit défait et

(1) Apud Cassian. Col. 5. Cap. 14.

ruiné ; et que ce soit votre plus grand péché que vous entrepreniez le premier, car par sa ruine et par le bon succès de votre triomphe sur lui, votre âme se trouvera plus forte contre les autres. *Le Seigneur Dieu*, disait Moïse au peuple d'Israël, qui avait à combattre tous les peuples de la Palestine, *ruinera peu à peu ces nations devant toi, et par parties, car tu ne pourras les vaincre toutes ensemble* (Deut. 7). Donnez-moi donc, mon Dieu, la grâce d'user de cette discrétion ; donnez-moi aussi la persévérance nécessaire dans cet exercice, afin que je le continue jusqu'à une parfaite victoire.

II. Considérez secondement que les péchés ne sont point égaux, de même qualité et de même grandeur, mais que les uns sont plus énormes et plus griefs, et les autres moins. L'Ecriture sainte donne la preuve de cette vérité, quand elle exagère certains péchés par-dessus les autres. *Les habitants de Sodôme*, dit-elle, *étaient trop grands pécheurs devant Dieu* (Gen. 13)', et quand elle dit absolument qu'un péché est plus grand que l'autre, comme le péché de Judas plus grand que celui de Pilate : *Celui qui m'a livré a commis un plus grand péché* (Jean, 19). Le saint Docteur, s'expliquant sur ce sujet, semble distinguer deux sortes de privations, l'une simple, l'autre non simple, mais mêlée de l'habitude contraire, qui n'est point ruinée entièrement par elle (1). Les privations simples sont celles qui ne laissent rien de l'habitude contraire dans leur sujet, comme est la mort, qui ne laisse rien de la vie dans le cadavre, et l'aveuglement, qui ne laisse rien de la vue dans l'homme. Or, ces privations simples sont égales. C'est pourquoi, à proprement parler, de deux hommes, l'un n'est pas plus mort que l'autre, encore peut-être que l'un soit mort depuis un an, et l'autre depuis une heure ; et de deux aveugles, l'un ne l'est point plus que l'autre. Or, le péché n'est pas une privation simple de l'ordre de la raison ; ce n'est qu'une privation mixte de quelque partie de l'habitude contraire, mais qui ne la ruine pas de fond en comble. Telles sont les maladies, qui sont la privation des bonnes dispositions et des tempéraments du corps qu'elles gâtent et ruinent seulement en partie. Et ces privations mixtes sont inégales, selon qu'elles retiennent plus ou moins de la disposition qui leur est op-

(1) Q. 73. Art. 2.

posée, ainsi qu'il apparaît dans les maladies, dont les unes sont plus grièves et plus dangereuses, et les autres beaucoup moins. Or, les péchés sont des privations de la droiture et de l'ordre de la raison, mais privations mixtes qui ne la détruisent pas en tous ses chefs ; car, la droiture ou l'ordre de la raison s'étendant à divers sujets, comme à régler l'homme envers son prochain et envers soi-même, à le régler dans l'usage des honneurs, des richesses ou des plaisirs, chaque péché ne détruit qu'une partie de l'étendue de cette droiture, et de cet ordre de la raison, et il est compatible avec le reste. L'avarice détruit l'ordre de la raison dans l'usage des richesses, et ne le détruira pas dans l'usage des plaisirs, comme une maladie ruinera la santé, sans offenser le cerveau ou le pied. C'est pourquoi les privations mixtes ayant de l'inégalité, les péchés en ont également, selon qu'ils font une plus grande ou plus petite destruction dans la droiture et dans l'ordre de la raison, qui a une ample étendue. Ajoutez que les choses, qui donnent aux péchés le poids et la mesure, par lesquels on estime leur malice, sont inégales. Premièrement leurs objets sont différents, car les uns tendent directement contre la dernière fin, qui est Dieu, les autres contre les choses qui en sont plus proches, et les autres contre celles qui en sont plus éloignées. De là vient que le blasphème est plus énorme que les péchés qui vont directement contre les créatures, parce que celui-là est contre Dieu directement ; et entre ceux-ci, le larcin est moindre que l'homicide, parce qu'il a pour objet les biens extérieurs, qui ne se rapportent pas si immédiatement à Dieu, que la substance de l'homme, qui est l'objet de l'homicide ; c'est comme dans les plaies, celles qui offensent le cœur sont plus dangereuses, et ensuite celles qui offensent les parties plus vitales parce qu'elles ont un plus grand rapport et une correspondance plus directe avec le cœur, qui est le principe de la vie. Secondement, les vertus sont inégales ; c'est pourquoi, comme les maux sont réputés plus grands quand ils sont opposés à de plus grandes vertus, la haine de Dieu qui s'oppose à la Charité, la reine des vertus, est pire que l'infidélité qui est ennemie de la Foi : et en somme, ces péchés sont plus graves, qui s'attaquent à des vertus plus sublimes et plus relevées. Troisièmement, les motifs qui induisent au péché sont plus forts et plus violents pour les uns que pour les autres ; c'est pourquoi, comme le péché est moindre là où

la tentation est plus rude, les péchés charnels sont regardés comme moindres que les spirituels, où l'homme est moins puissamment tenté. Quatrièmement, la cause des péchés, qui est la volonté humaine libre, n'est point toujours dans le même état ; elle est tantôt plus entière et plus accomplie, et tantôt plus empêchée ; ajoutez que la volonté se porte avec plus d'ardeur et d'effort en certaines occasions, ce qui contribue à accroître le péché, qui est censé plus énorme, quand on le commet avec plus de force et un plus grand emploi de ses puissances. C'est pourquoi, comme une cause, qui est parfaite en sa manière d'être, produit un plus grand effet, les péchés de malice sont plus grands que ceux d'ignorance et d'infirmité, parce que, dans ceux-là, la volonté est toute libre, et dans ceux-ci, sa liberté est affaiblie, ou par la violence et la crainte, ou par le défaut de connaissance. Cinquièmement, les circonstances qui revêtent et accompagnent les péchés sont encore différentes dans leur nombre et dans leurs qualités ; d'où il arrive que, comme l'homme se heurte contre l'ordre de la raison, parce que, dans ses actions, il n'observe pas les circonstances requises et nécessaires, ses péchés ont encore, à ce sujet, de la disparité. Sixièmement, les mauvais effets qui procèdent des péchés, comme sources fécondes de toutes les misères, ne se ressemblent pas; ceux-là donc sont encore plus énormes, qui traînent après eux de plus grands malheurs, si toutefois l'esprit les a prévus ou a dû les prévoir. Il y a plus encore, les personnes offensées par le péché tiennent divers rangs, d'où il arrive que les péchés qui se font contre Dieu, surpassent ceux qui se commettent contre un ange ou contre un homme, et entre ceux-ci, ceux qui se commettent contre les justes et les saints sont pires que ceux qui se commettent contre les méchants ; ceux qui se commettent contre les proches, que ceux qui se commettent contre les étrangers ; ceux qui blessent les personnes de qualité, que ceux qui attaquent des personnes d'un rang inférieur. Enfin, les personnes qui commettent les péchés, les rendent encore dissemblables. Car saint Isidore dit (1) que le péché est d'autant plus grand, que celui qui le commet est plus estimé par sa grandeur, et qu'il se trouve au-dessus des diverses lois qu'il a violées.

(1) Art. 10. L. 2. de Summo bono. c. 8.

Si donc les péchés sont inégaux, et ont tant de divers principes de disparité, je dois apprendre par là la manière d'apprécier l'énormité de mes propres offenses, et d'en reconnaître la gravité, en repassant et en pesant dans mon esprit, tous ces poids de malice; car si j'ai offensé ce qu'il y a de plus excellent, si j'ai ruiné les vertus les plus belles, si je les offense sans y être forcé, ou contraint; hélas! que je suis criminel! Si j'ai offensé avec des circonstances aggravantes, si mes actions ont été plus scandaleuses et plus nuisibles à mon prochain, si je me suis adressé à des personnes saintes et agréables à Dieu, à des grands et à des puissants; hélas! à quel point de malice n'arrivent pas mes péchés! J'en ferai donc une plus grande pénitence, puisqu'ils sont plus graves; je distinguerai entre la lèpre et la lèpre, et je m'estimerai moi même plus coupable et plus immonde. Eh! Seigneur, je suis tout effrayé de mes péchés, et je rougis de honte et de confusion en votre sainte présence. Ah! misérable, comment ai-je été assez privé de jugement, pour commettre ces abominations? *O Dieu, soyez-moi propice, je suis pécheur* (Luc, 18).

III. Considérez plus particulièrement ce que dit saint Isidore, que le péché est d'autant plus énorme, que celui qui pèche, est plus grand; de sorte qu'une même action vicieuse commise par une personne plus éminente en dignité, en science, en vertu et en grâce, serait plus blâmable et regardée comme un plus grand péché, que si elle se faisait par une personne moins qualifiée. C'est comme une tache qui paraît davantage sur une robe neuve et d'une couleur éclatante. C'est comme un homme difforme, dont la difformité paraît d'autant plus qu'il est posé sur un plus haut théâtre. Toutefois le saint Docteur (1) use de distinction en exposant la sentence de saint Isidore, car il dit qu'il y a deux sortes de péchés, les uns qui se font par surprise, sans délibération, à cause de l'infirmité humaine, et ces péchés sont moins imputés dans celui qui est plus grand en vertu, parce qu'il est moins négligent à les réprimer, bien qu'il ne puisse les éviter en tout, à cause de la trop grande infirmité de l'homme; mais il y en a d'autres que l'on commet de propos délibéré, qui sont d'autant plus graves, que la per-

(1) Q. 73. Art. 10.

sonne a plus de vertus; ce qui peut arriver pour quatre raisons. Premièrement, les plus grands ayant plus de connaissance et de vertu, peuvent y résister plus aisément : c'est pour cela que *le serviteur connaissant la volonté de son maître, et ne la faisant pas, sera frappé de plus de coups* (Luc, 12). Secondement, à cause de l'ingratitude, car toutes les choses qui élèvent l'homme et l'ennoblissent sont des bienfaits divins, pour lesquels il se montre ingrat en péchant; et, sur ce point, toute grandeur, même dans les choses temporelles, aggrave le péché; c'est pour cela que *les puissants seront puissamment tourmentés* (Sag. 6). En troisième lieu, à cause d'une plus grande répugnance entre l'acte du péché et la personne qui le fait, comme un prince qui viole la justice dont il doit être le gardien, ou un prêtre impudique qui a fait vœu de chasteté. En quatrième lieu, à cause du scandale et du mauvais exemple, car les péchés des grands parviennent à la connaissance de plus de monde, et plusieurs en tirent occasion de mal vivre comme eux. Aussi font-ils tort à plus de personnes sur lesquelles s'étend leur autorité. Ce n'est pas à un seul homme qu'ils font tort, c'est à toute une cité, à toute une province, et quelquefois à un royaume tout entier. Enfin les grands sont comme ceux qui tombent de plus haut, leur chute est d'autant plus grande, quand ils pèchent.

Je tâcherai de concevoir un sentiment profond d'humilité, en considérant mes péchés après toutes les grâces et les biens temporels et spirituels que j'ai reçus de Dieu. Hélas! Seigneur, après tous ces biens, après tant de lumières et de connaissances, faut-il que je me sois méconnu, et que j'aie oublié mon devoir! Est-il possible, ô mon Dieu! qu'une créature qui a reçu tant de bienfaits, sans les avoir mérités, ait offensé un bienfaiteur si noble et si libéral? Comment ne serai-je pas plein de confusion? Certes, je veux me reconnaître comme le plus vil et le plus abominable pécheur de la terre, et me regarder comme la créature qui a le plus d'ingratitude envers vous, ô mon Dieu! les plus infidèles et les plus impies vous serviraient mieux que moi, si vous leur aviez accordé des grâces pareilles à celles que j'ai reçues de votre grande miséricorde. Je regrette donc, ô mon Dieu! de vous avoir offensé, et je voudrais que mon regret fût si grand, qu'il me causât la mort de douleur. Je vous demande très-humblement pardon de toutes mes offenses, je les

déteste et je les abhorre pour votre amour, et je voudrais, de toute mon âme, et de tout mon cœur, ne vous avoir jamais offensé. O Roi de miséricorde, faites dorénavant par la multiplicité de vos grâces, que ceux qui auront plus reçu de vous, vous soient plus fidèles et plus obéissants !

## DIX-SEPTIÈME MÉDITATION.

### DU SUJET DU PÉCHÉ, ET COMME LA RAISON SUPÉRIEURE Y INTERVIENT.

I. Considérez que le péché réside dans la volonté et dans l'esprit, dans la partie sensitive, et dans les membres extérieurs de l'homme pécheur. Pour ce qui est de la volonté, elle est le sujet universel de tous les péchés, lesquels, comme volontaires, y ont leur résidence ; c'est pourquoi le saint Prophète disait : *Si j'ai regardé l'iniquité dans mon cœur* (Ps. 65). La raison en est, que la volonté humaine est une puissance libre, qui peut se porter au bien et au mal par un mouvement qui lui est propre, lequel est tantôt bon, tantôt mauvais. L'esprit ou l'entendement raisonnable est aussi le sujet du péché ; car ayant deux actes qui lui sont propres, la connaissance du vrai, et la direction des puissances qui lui sont inférieures, il peut pécher en ces deux actes. Premièrement, quand il manque dans la connaissance de la vérité, et que cela lui arrive par ignorance ou par erreur dans ce qu'il peut ou doit savoir, car c'est la privation volontaire d'une perfection qu'il doit avoir. Secondement, il peut pécher dans sa direction, lorsqu'il excite délibérément des actes désordonnés dans les puissances inférieures, par exemple s'il excite l'humeur irascible à la vengeance, ou bien quand ces actes désordonnés sont excités et qu'il manque à les réprimer après les avoir aperçus. Le péché réside aussi dans la sensualité, ou appétit irascible et concupiscible, lorsque ses passions ou ses mouvements se portent sur des objets illégitimes et contraires à la loi de Dieu ; car si la volonté ne les désavoue, et qu'au contraire elle les approuve et les tolère, ce sont des défauts volontaires, et des actes désordon-

nés, qui sont imputés à péché. Telles sont la colère et le désir de vengeance, telles sont les tristesses excessives et les délectations sensuelles, qui se portent sur des objets que la loi divine ne permet pas. Et, bien que l'appétit irascible ou concupiscible des bêtes sans raison ne soit pas susceptible de péché, toutefois, en l'homme, cet appétit étant uni à la raison, à laquelle il est capable d'obéir, il arrive qu'il peut être le principe d'un acte volontaire, et sujet au péché, s'il est désordonné. Enfin, les membres de l'homme servent encore de sujet à l'acte du péché, parce qu'ils peuvent manquer de quelque perfection nécessaire. Ainsi l'œil est le sujet du péché, quand il regarde avec convoitise ce qu'il n'est pas permis de posséder. La langue est le sujet du péché, si au lieu de servir d'organe aux louanges divines, elle n'est remuée que pour proférer des blasphèmes contre Dieu, ou des médisances contre le prochain. Les mains et les bras sont le sujet du péché dans l'homicide et le larron qui s'en retourne chargé du bien d'autrui ; enfin, les pieds sont criminels dans celui qui court et vole à la vengeance, comme l'est tout le corps dans les impudiques et dans les grands pécheurs de la terre, qui se font des armes de tous leurs membres et de toutes leurs facultés, pour faire la guerre contre Dieu.

Je déplorerai l'infortune de l'homme pécheur, qui est accablé de tous côtés, et qui est couvert de plaies de toutes parts. Je m'écrierai avec Isaïe : *Depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il n'y a rien de sain en lui ; il n'y a ni appareil pour fermer la plaie, ni huile pour l'adoucir.* (Chap. 1). Je déplorerai, avec le saint pénitent David, que *mes reins soient remplis d'illusions; et qu'il n'y ait point de partie saine dans ma chair* (Ps. 37). Car, hélas, combien d'illusions dans l'homme! La chair en est pleine dans les lubriques, l'imagination, quand elle conçoit les choses autrement qu'il ne le faut, la langue dans les flatteurs, les yeux dans le regard des vanités du monde, l'oreille dans ses propres louanges, l'esprit dans ses fausses connaissances. Je formerai aussi des désirs de me corriger de mes péchés par un examen et une réforme générale de moi-même ; je les poursuivrai partout où ils seront, dans ma volonté, dans mon entendement, dans mon appétit, dans mes sens intérieurs ou extérieurs, et dans tout mon corps, afin qu'ils n'aient point d'asile en moi.

II. Considérez que le péché n'est reçu et admis dans aucune des puissances de l'homme, sans que la volonté y consente, et que la raison supérieure y intervienne, ou omette coupablement d'y intervenir. Jésus-Christ prêchait cette vérité aux Juifs, qui croyaient faussement que la malice du péché ne consistait que dans l'extérieur des actes défendus. Il leur disait : *Du cœur procèdent les mauvaises pensées, les adultères, les larcins* (Math. 15). Saint Thomas (1) le déclare en disant que ce que l'homme fait sans la délibération de la raison, ce n'est pas lui proprement qui le fait, parce que ce qu'il y a de principal en lui n'y contribue en rien ; car la raison supérieure est la principale et la plus excellente puissance de l'homme, d'où il arrive que les mouvements des membres du corps ou de la sensualité, qui préviennent les délibérations de l'esprit, ne sont point des actes humains, ni des actes du péché. Ainsi, comme la femme n'a point le pouvoir d'engager le bien de la maison, sans le consentement de son mari, de même la partie inférieure ne peut engager l'homme à l'enfer par le péché, si la partie supérieure n'y consent. Mais il y a une plus grande difficulté à concevoir ce que c'est que d'agir par la raison supérieure et par l'inférieure, et quel est ce concours de la raison supérieure dans l'acte du péché ; car, à ce sujet, le commun se trompe, en pensant que la raison supérieure est seulement l'esprit ou la volonté spirituelle de l'âme raisonnable, et la raison inférieure, l'appétit ou l'imagination de la partie sensitive. Il faut concevoir d'une autre façon la différence de ces deux raisons, et entendre par la raison supérieure quelque vue et considération de ce qui est surnaturel, comme la loi de Dieu, la dernière fin, l'éternité du Paradis, ou choses semblables, élevées au-dessus de la terre ; et par la raison inférieure, il faut entendre la seule vue des choses basses et terrestres, comme serait la police humaine, les plaisirs, les honneurs, les richesses, ou les intérêts terrestres, et choses semblables, sans aucune attention au mal ou à l'offense de Dieu. De là vient que l'homme opère avec la raison supérieure, quand il agit avec quelque vue de la loi de Dieu, du Paradis, de l'enfer, ou des choses éternelles. Au contraire, il agit avec la raison inférieure, en manquant d'élever ses pensées à quelqu'une de ces

(1) Q. 47. art. 2, ad 3.

choses. Après ces explications, il sera aisé de comprendre la vérité de cette considération, qui est que le péché n'est commis par aucune des puissances de l'homme, que la volonté n'y consente, et que la raison supérieure n'y intervienne ; car cela signifie que l'on ne commet point le péché, si l'on n'a quelque vue de la loi de Dieu, à laquelle on résiste, ou quelque considération de la dernière fin dont on se détourne, ou quelque crainte de déplaire à Dieu, ou de faire le mal contre la raison, ou du moins quelque scrupule ou doute de ces choses, qui excite le remords dans la conscience, et découvre en quelque sorte la malice de l'action à laquelle on s'engage. Que si l'on n'a aucune de ces pensées, et que l'on ne pense qu'à la terre, et à l'intérêt propre, alors ce ne sera que la raison inférieure, avec laquelle on agira, et son consentement ne suffit pas pour le péché. Mais, quoi ! les stupides et les insensés, qui, dans leurs actions perverses, sont tout entiers enfoncés dans les choses périssables, trouveront-ils des excuses par cette règle ; ou pourront-ils dire qu'ils n'ont fait le mal que par le consentement de la raison inférieure, et nullement de la raison supérieure ? Ce serait justifier les hommes les plus brutaux, et donner d'insignes priviléges à la stupidité. Il faut donc penser que ceux qui nous paraissent les plus stupides, ne manquent point de ressentir les reproches intérieurs de la conscience dans la plupart de leurs actions perverses, quoiqu'ils ne s'en aperçoivent pas, faute de réflexion ; ou bien dire que le péché ne laisse point de se commettre, lorsque l'esprit ne pense point à la loi divine, et aux motifs de l'éternité, quand il doit et peut y penser. Car, dit saint Thomas, de ce que la raison supérieure ne dirige pas les actes humains, selon la loi divine, en empêchant le péché, on la tient pour consentante, soit qu'elle pense à la loi éternelle, soit qu'elle n'y pense pas ; car si elle y pense, elle la méprise en effet ; et si elle n'y pense pas, elle la néglige par une omission, qui est imputée à péché ; parce qu'elle omet par sa faute d'intervenir en ce qui se passe dans l'homme, car c'est manquer à son devoir, que de ne pas s'opposer au mal, c'est l'approuver tacitement ; comme fait un père de famille, qui néglige de connaître ce qui se passe dans sa maison, et s'il est bon ou mauvais, quand tout y est dans le désordre.

J'apprendrai par cette considération ce que c'est que d'agir

avec la raison supérieure, et combien il est important que je me gouverne toujours par cette raison, ayant l'esprit porté par la Foi aux considérations de l'éternité et des choses célestes dans toutes mes actions. Certainement, la vue des choses terrestres est indigne de l'homme créé pour une fin surnaturelle, et elle ne peut lui servir de règle de conduite. La raison supérieure est le plus sublime tribunal que Dieu ait mis dans l'homme ; et c'est d'après lui qu'il doit établir l'unique jugement de ses actions. Si donc la raison inférieure me porte à mener une vie peu raisonnable, il faut en appeler au tribunal suprême de la raison supérieure, afin qu'elle corrige la sentence de la raison inférieure, et me conduise à l'éternité. Je ne veux donc plus rien faire en vue de la terre et du corps, je veux vivre par les principes et les maximes de l'Evangile, et faire mes œuvres en vue de l'éternité, pour Dieu, pour suivre ses ordonnances, ses divins conseils et sa sainte volonté. Si donc, mon Dieu, la passion sensuelle m'attire et veut m'influencer dans mes actions, je ne lui cède pas, je ne la reçois pas en moi, je veux me conduire par un plus haut motif.

III. Considérez comme la volonté humaine est entre ces deux raisons, la supérieure et l'inférieure, et comme elle se range tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre ; car elle est comme un aveugle, au milieu de deux guides, dont l'un voudrait le faire aller par un chemin, l'autre par un autre ; ces deux guides de la volonté sont la raison supérieure et la considération de Dieu et des choses saintes, qui le poussent à la vertu et à la perfection ; d'un autre côté, la raison inférieure et la considération de l'intérêt temporel et des choses terrestres se mêlent aussi de la guider, et l'excitent ordinairement au péché, et à satisfaire ses passions ; d'où il arrive qu'elle se porte quelquefois où la poussent les considérations du Ciel, foulant aux pieds celles des choses terrestres, et alors elle agit avec la raison supérieure, et par la raison supérieure, par son inspiration et sous sa direction. D'autres fois elle ne tient nul compte de ces considérations ; elle passe par-dessus pour accomplir ce que la considération terrestre lui montre, et alors elle agit bien avec la raison supérieure, quoique non pas par la raison supérieure, mais par l'inférieure qui lui imprime le mouvement de son action. Cela fait que l'homme est comparé à ce monstre, que le Docteur subtil dit

avoir été vu autrefois en France (1). Ce monstre était un homme à deux têtes. L'une disait : Je veux vivre sobrement, et me contenir. L'autre disait : Je veux vivre lascivement, et prendre mes plaisirs. Telles sont les deux raisons, la supérieure et l'inférieure, elles ont des inclinations contraires. La volonté suit tantôt la raison supérieure, tantôt la raison inférieure. Dans le premier cas, l'âme fuit le péché, et s'élève à des actions généreuses pour le service et la gloire de Dieu. Dans le second, elle suit le monde et ses passions, et pèche ordinairement. Dans le premier cas, elle résiste à la tentation, exerçant pour ce sujet quelque action méritoire, ou moralement bonne, ou bien indifférente; ou elle s'abstient de toute action, plutôt que de mal faire, ce qui est la moindre de ses victoires, et la plus imparfaite. Dans le second cas, la volonté succombe à la tentation, ne donnant pas de cours aux hautes pensées, ou goûtant trop le bien qui lui est proposé par la considération des choses basses et mondaines, ou le désirant, nonobstant qu'il soit défendu par Dieu, s'employant même pour en venir à l'exécution. Enfin, dans le premier cas, la raison supérieure foule aux pieds et méprise la raison inférieure; et dans le second, celle-ci prend le dessus, et demeure malheureusement victorieuse de celle-là, au grand préjudice de l'homme, qui ne se fait jamais plus grand tort, qu'en se gouvernant par des considérations terrestres, et dans la seule vue de ses intérêts, telle que la lui donne la raison inférieure. Nous pouvons pousser plus avant cette considération, par la méditation connue sous le nom des deux étendards, et qu'enseignent les plus spirituels. Ils nous disent de nous représenter dans une vaste campagne, Jésus-Christ à notre côté droit, entouré de tous les anges et les saints, qui nous invite avec de douces paroles, à suivre le parti de la vertu et à nous employer à toutes sortes de bonnes œuvres pour la gloire de Dieu, nous proposant pour récompense les délices éternelles de la béatitude. A notre gauche, Lucifer dans une chaire de feu, cruellement tourmenté, entouré de démons, et de toutes les âmes abominables qui furent jamais, nous invitant à suivre le parti du vice pour assouvir nos passions de concupiscence, de colère, de haine, et autres, et ne rien refuser à l'amour-propre, mais nous proposant après tout cela, que

(1) Scotus. In 4, Sent. Dist. 6.

n'étant riche qu'en misères et en malheurs, il ne peut à la fin nous faire autre partage que celui des supplices et des fureurs dont il est plein. C'est l'image des deux raisons, la supérieure et l'inférieure, au milieu desquelles est notre volonté. Si nous suivons celle-là, nous nous rangeons sous l'étendard du Fils de Dieu, pour combattre le péché, pour produire tous les jours des actions vertueuses, et arriver au bonheur éternel; si nous suivons celle-ci, nous nous rangeons sous l'étendard de l'ennemi de Dieu, pour assouvir nos passions pour un temps, et mener une vie terrestre et mondaine, qui doit être suivie de l'horreur éternelle de la damnation.

Après ces pensées, prenez en affection la raison supérieure, et proposez-vous fermement de ne la point abandonner, mais plutôt de vous laisser gouverner par elle. Prenez en horreur la raison inférieure, qui ne vous conseille que des choses basses et indignes de la noblesse d'une âme immortelle, créée pour glorifier Dieu éternellement. Faites une ferme résolution de ne point la suivre tant qu'elle sera contraire à la raison supérieure. Regardez Jésus-Christ devant vous, le plus heureux, le plus beau et le plus noble roi du monde, qui vous invite au premier parti. Oh! que l'âme est heureuse, quand elle peut se donner toute à lui! Regardez Lucifer, le prince des réprouvés, qui tout au contraire veut vous persuader le second parti. Oh! que l'âme est infortunée, si elle ne le déteste pas, si elle n'a pas le plus profond mépris pour cet ennemi de nos âmes. Ensuite, vous ferez choix de l'étendard de Jésus-Christ, et de la raison supérieure, vous vous convertirez à ce roi de bonheur et de gloire immortelle, à qui vous jurerez une fidélité inviolable; vous rejeterez d'un autre côté le roi d'orgueil, et de tout malheur, et vous maudirez son étendard, en protestant d'un divorce éternel avec lui. Remerciez Dieu, qui vous a donné ces connaissances et ces résolutions, offrez-les à Dieu, invoquez la sainte Vierge, et votre ange gardien, afin qu'ils vous obtiennent la grâce de persévérer.

## DIX-HUITIÈME MÉDITATION.

### DES CAUSES DU PÉCHÉ.

I. Considérez que plusieurs rejettent avec méchanceté la cause des péchés sur Dieu. Cette erreur a été soutenue de deux manières différentes : les uns ont dit qu'il y avait deux dieux, ou deux principes, qui se faisaient la guerre ensemble; l'un bon, l'autre mauvais; l'un de lumière, l'autre de ténèbres; l'un qui avait créé les bons anges, et toutes les choses bonnes, l'autre qui avait créé les mauvais anges, et tout ce qu'il y a de fâcheux au monde, et qui était l'auteur de tous les péchés (1). Telle est l'erreur des Manichéens condamnés de toute l'Église; car il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, en qui la bonté et la félicité sont naturelles. Il est impossible qu'il y ait un Principe qui existe essentiellement, et soit tout-puissant, et néanmoins qui combatte le royaume de Dieu pour le ruiner, et soit porté au mal dans tout ce qu'il fait; car par là même il serait plein de malice, tourmenté d'une cruelle envie, il serait nécessairement faible, impuissant et malheureux, de ne pouvoir détruire le royaume du bon principe. Les autres ont osé dire que c'était le bon principe et le vrai Dieu, qui était la cause de tous les péchés, et qu'il péchait en effet, en plusieurs points. Tels ont été les hérétiques appelés Luciférіens (2), parce que, soutenant le parti de Lucifer, ils disaient que Dieu pécha, en chassant du Ciel ce prince des démons. Tels les Marcionites, qui maintenaient que Dieu pécha d'avoir endurci Pharaon et noyé les Égyptiens dans la mer Rouge. Tels encore les derniers Hérésiarques de ce temps (3), qui font Dieu auteur de tous les péchés du monde, tout en disant qu'il agit pour une bonne fin, c'est-à-dire pour montrer sa justice en punissant les pécheurs, et que, par ce moyen la tra-

(1) Vide Guil. Paris. de Univers. p. 1. — (2) D. Thom. 1. Contra. Gen. c. 956. Iren. l. 4. 47 et 48. — (3) Calvin.

hison de Judas n'est pas moins son œuvre que la conversion de saint Paul. Ce qui a donné sujet à l'Eglise, pour condamner ces erreurs, de dresser ce canon : Si quelqu'un dit qu'il n'est pas en la puissance de l'homme de rendre ses voies mauvaises; mais que Dieu opère les mauvaises œuvres aussi bien que les bonnes, non-seulement en ne les empêchant pas, mais encore de son propre mouvement, et par soi-même, en sorte que la trahison de Judas ne soit pas moins son ouvrage que la vocation de saint Paul, qu'il soit anathème (1). Aussi l'Ecriture sainte en mille endroits prêche la sainteté de Dieu, sa pureté, sa justice et sa conduite sainte et immaculée dans toutes ses œuvres. *Y a-t-il de l'iniquité en Dieu,* dit saint Paul ? *loin de moi une telle pensée, car s'il en était ainsi, comment jugerait-il ce monde* (Rom. 3) ? En effet, on ne peut imaginer aucune raison pour que Dieu soit l'auteur des péchés du monde ; car, ou ce serait parce qu'il a donné aux créatures douées d'esprit un libre arbitre défectueux et une puissance par laquelle elles commettent le péché ; mais comme celui qui donne une épée à un homme sans aucune mauvaise intention ne peut pas être condamné comme auteur de l'homicide qui se fera par cette épée ; de même Dieu, ayant donné la liberté aux hommes qui en peuvent bien user, n'est point l'auteur des abus qu'ils commettent. Ajoutez même, pour parler d'une manière précise, que la liberté ne vient pas de Dieu en tant qu'elle est réellement fautive (2), et qu'elle manque à sa règle en devenant la cause du péché : c'est pourquoi le péché ne retombe pas sur Dieu. Ou bien Dieu serait l'auteur du péché, en ce qu'il donne son concours à toutes les actions des anges et des hommes, soit bonnes, soit mauvaises. Mais en ce sens, il ne peut être encore l'auteur du péché, parce qu'il ne donne son concours qu'à la substance de l'action mauvaise, et non pas au déréglement contre la loi qui le défend; déréglement qui n'est qu'une privation de perfection, ou un rien, c'est-à-dire l'omission de la loi de Dieu, laquelle omission est le fait de l'homme seul. C'est pourquoi, comme celui qui fait mouvoir un boiteux, est bien la cause du mouvement qu'il fait selon sa substance, mais non pas selon le désordre qui s'y rencontre, désordre qui provient du défaut particulier de celui qui marche ; ainsi, quoi-

(1) Conc. Trid. Sess. 6, c. 6. — (2) Thom. In. 2. Dist. Ult. Q. 1. Art. 1.

que Dieu concoure avec les hommes dans leurs actions, toutefois le déréglement qui s'y rencontre ne provient pas de lui, mais de la créature qui pèche. Ou bien Dieu serait l'auteur du péché, parce qu'il le commanderait ou le conseillerait, ce qui ne peut être encore, d'autant mieux qu'il ne donne aux hommes ses lois et ses conseils que pour le leur faire abhorrer. *Dieu n'a commandé à personne de mal faire,* dit le Sage (Eccl. 15). Cela considéré, les schismatiques de ce siècle ont maintenu que Dieu était l'auteur du péché en une autre manière, c'est-à-dire qu'il le voulait pour un bien, pour faire paraître sa justice en punissant ceux qui le commettent, et que par ce moyen il n'était pas pécheur, quoiqu'il voulût le péché, et y portât les volontés humaines, d'autant qu'il le faisait pour un plus grand bien. Mais, quel prétexte ! le Sage ne dit-il pas de Dieu : *Ne lui dis pas : Il m'a fait errer, car les hommes impies ne lui sont point nécessaires* (Eccl. 15). S'il veut montrer sa justice, il en aura suffisamment l'occasion, en permettant le péché, c'est-à-dire, n'empêchant pas la liberté humaine qu'il n'est pas obligé d'empêcher; car il aura plus de raison de punir le péché, n'y ayant pas contribué, que s'il y avait mis du sien. Mais saint Paul ne dit-il pas : *Il ne faut pas commettre le mal pour le bien.* (Rom. 3) ? car la volonté du péché étant mauvaise en soi-même, elle ne peut être bonne pour quelque motif que ce soit, d'autant que le moindre défaut cause le péché dans l'action, quoique plusieurs choses bonnes s'y rencontrent; c'est pourquoi si un homme était coupable de péché en portant un autre à mal faire, quoique ce fût pour un bien, il en faudrait autant dire de Dieu, s'il voulait les péchés des hommes pour quelque fin que ce fût. Il n'appartient qu'à un mauvais médecin de désirer les maladies, afin de les pouvoir guérir, et faire paraître sa science ; il n'appartient qu'à un mauvais juge de souhaiter des crimes, pour montrer son autorité, en condamnant au feu, ou à la roue. C'est une bienveillance malveillante, disait saint Augustin, de désirer la misère d'autrui pour exercer sa miséricorde (1). Dieu donc ne peut être l'auteur du péché, même en le voulant pour une bonne fin. Après quoi il ne reste plus qu'à dire que Dieu serait la cause du péché, comme on dit que le pilote est la cause du naufrage que fait son navire parce qu'il ne l'a pas empêché ; c'est ainsi que Dieu, en s'é-

(1) L. 3. Conf. c. 3.

loignant de l'homme et en lui retirant ses grâces, serait la cause de sa ruine. Mais le Docteur angélique saint Thomas ne nous permet pas d'avoir cette pensée de Dieu (1) : car en se faisant cette objection, il la résout, et dit que Dieu ne s'éloigne de personne, mais que l'homme s'éloigne plutôt de Dieu qui lui est présent, comme fait celui qui ferme les yeux à la lumière du soleil. Si bien qu'il n'est pas permis, selon la vraie doctrine de saint Thomas, de dire que Dieu refuse ses grâces, même aux endurcis et aux réprouvés. Ils ne sont tels que parce qu'ils veulent l'être. La réprobation ne dit autre chose qu'une prescience du péché sans pénitence, et d'une peine sans fin dans une créature libre et maintenue en sa liberté; car même la permission de Dieu ne s'étend pas proprement sur le péché, mais sur la seule liberté que Dieu maintient et permet pour ne pas altérer la nature des êtres dont il est le créateur et le conservateur; car pour le péché, il n'a que deux actions, dont l'une est la prescience, il le voit, il le regarde; l'autre est la destination, il le destine à un supplice éternel après qu'il est commis; et ces deux actions ne peuvent être la cause du péché. Ainsi *le Seigneur est juste*, dit le Prophète, *en toutes ses voies, et saint en toutes ses œuvres* (Ps. 144). Ceci même est évident par la lumière de la nature; le divin Platon dit qu'il faut chercher toute autre cause du péché que Dieu (2), et veut qu'on fasse une loi de bannir de sa cité tous ceux qui soutiendront que Dieu est l'auteur des péchés. Il ne leur donne pas la liberté de conscience dans sa république, et ne veut pas qu'on les y tolère.

Je reconnais donc en vous, ô Dieu très-saint et très-parfait! une pureté infinie, et je la loue de toutes mes forces. La sainteté des hommes dans cette vie, quelque grande qu'elle soit, n'est pas de tout point accomplie, elle est du moins mêlée d'imperfections, et ne leur est donnée que par grâce et par privilége; mais votre sainteté à vous est naturelle, car il vous est aussi naturel de ne point pécher, que d'être Dieu. Ainsi il ne se trouve pas en vous jusqu'au moindre défaut, et jusqu'à la plus insensible imperfection, mais toutes choses sont très-parfaites en vous (3). Tout ce que vous commandez ou con-

(1) In 1, Dist. 40. Q. 4. Ad. 4. — (2) L. 1. de Republ. — (3) Alvarez Med. p. 3. Dec. 6. Contemp. l. 4.

seillez, ô mon Dieu! est juste et équitable, et convient à votre pureté; vous ne demandez rien de nous qu'une vraie pureté de l'âme et du corps, et la fuite de toute iniquité; d'où vient que vous me dites : *Tu seras parfait et sans tache devant le Seigneur ton Dieu* (Deut. 18). Oh! je désire parvenir à cette perfection, j'y aspire ardemment; faites donc que je déteste tout péché, que je ne me glorifie d'aucune chose au monde, sinon de l'imitation de votre pureté. Malheureux sont ceux qui vous offensent, et qui encore ont l'audace de vous charger de leurs péchés comme si vous aviez contribué à leur transgression, ou que vous leur eussiez imposé des lois impossibles, ou que vous vous fussiez éloigné, laissant sans secours suffisant la créature dans ses besoins. O mon Dieu! il n'est rien de toutes ces choses. Le pécheur est sans excuse, il ne peut que s'accuser lui-même du mauvais usage de sa liberté et de votre grâce. Faites, Dieu très-bon, que je m'anéantisse moi-même, et me confonde dans la reconnaissance de mon péché.

II. Considérez une autre erreur, celle qui consiste à soutenir que le démon est la cause universelle de tous les péchés du monde. Cette erreur est beaucoup plus tolérable que les deux autres, mais ce n'en est pas moins une erreur et une chose contraire à la vérité. Car, quoiqu'il soit indirectement la cause de tous nos péchés, en ce qu'il a induit le premier homme au péché, par lequel la nature humaine est descendue à un tel point de corruption, que nous sommes tous enclins à pécher; toutefois il ne l'est pas de tous, comme s'il les persuadait tous. Ce que prouve Origène (1), en disant que si le diable n'était pas, les hommes auraient toujours l'appétit des choses corporelles, et que cet appétit pourrait être désordonné. Il persuade donc seulement quelques espèces de péchés, et cela par trois voies principales. La première, en proposant aux sens extérieurs quelque objet attrayant, soit que cet objet soit véritable, soit qu'il soit feint et illusoire, produit de la condensation de l'air et de la réflection de la lumière. Or, cet objet proposé aux sens extérieurs est transmis jusqu'à l'imagination, par laquelle s'excite un mouvement dans l'appétit sensitif; et si la raison y consent, le péché est commis. De cette manière, le diable res-

(1) II. Periarch. c. 2.

semble à celui qui, assiégeant une place forte, tâche de gagner quelques soldats, en leur proposant de l'or et de l'argent, afin que par leur secours il entre plus avant; car ainsi le diable gagne quelques sens extérieurs par les appas des objets attrayants, pour s'insinuer dans l'homme, et arriver jusqu'au fort de sa raison supérieure. La seconde consiste à agir sur le corps par le moyen de pierres ou d'herbes qui ont des vertus occultes, car ensuite il fléchit l'imagination selon son bon plaisir. La troisième voie, c'est d'entrer dans le corps de l'homme, pour y agir sur les humeurs, les y condensant, ou les raréfiant, les échauffant ou les attiédissant. Si les anges ont bien la force de faire mouvoir les grandes machines des cieux, à plus forte raison peuvent-ils faire agir les humeurs du corps humain. Or, ces humeurs, mises en mouvement, remplissent l'imagination de diverses impressions, comme il paraît par les songes différents de ceux qui ont divers tempéraments; et de ces impressions vient l'excitation de l'appétit sensuel, par lequel la raison supérieure est ébranlée. Ainsi le diable porte à certains péchés indirectement, en faisant jouer divers ressorts qui sont dans la nature humaine. Au reste, qu'il suggère tous les péchés que commet l'homme, c'est ce qu'on ne peut soutenir. Saint Athanase raconte à ce sujet que le démon déguisé en homme se jeta un jour aux pieds du grand saint Antoine, se plaignant de ce que les hommes lui en voulaient tant, et le maudissaient. Qu'ils s'imputent leurs torts à eux-mêmes, disait-il, s'ils pèchent, car je ne puis rien, s'ils ne se soumettent volontairement à moi. *Chacun*, dit saint Jacques, *est tenté par sa propre concupiscence* (Chap. 1). Aussi la constitution corporelle de chacun a une merveilleuse puissance sur ses mœurs, pour les former diversement Les sanguins, qui ont le sang plus épuré, s'abandonnent à une certaine audace et allégresse, et désirent plus ardemment les voluptés. Les colériques sont portés aux troubles et aux colères, et sont précipités dans leurs conseils. Les phlegmatiques sont peu laborieux et peu constants, soit dans la vertu, ou dans le vice, où ils ne font guère de grands progrès. Enfin, les mélancoliques sont tristes, et retiennent longuement le souvenir des injures, c'est pourquoi les hommes, par la diversité de leurs tempéraments, sont portés à diverses sortes de péchés. A quoi ne sert pas peu encore le genre de vie, et l'état ou la vocation que chacun a choisi; car il y a

des conditions mille fois plus périlleuses que les autres, et dans lesquelles il n'y a rien de si facile que de commettre le péché, comme on le voit faire à ceux qui sont dans le commerce, ou dans le gouvernement des autres; ils ont beaucoup plus de facilité et de disposition au péché, que ceux qui ont quitté le monde pour vivre dans la solitude, ou dans la société des personnes saintes, dont les exemples et la conversation n'invitent qu'aux exercices de la vertu. Quoi de plus encore? les créatures de ce monde sollicitent l'homme tacitement au péché, soit qu'il y mette par trop son attache, quand elles lui sont agréables, soit qu'il les prenne en trop grande aversion, quand elles lui causent du tourment. *Les créatures de Dieu*, dit le Sage, *sont faites pour la haine, et pour servir de piéges aux pieds mal assurés* (Sag. 14), car, par imprudence, ils se servent d'elles pour d'autres fins, que celles pour lesquelles Dieu les a mises au monde. Enfin, saint Thomas dit (1) que le péché a des causes extérieures qui sont hors de nous, et des causes intérieures dont l'une est plus reculée, l'appétit et l'imagination, et l'autre plus proche et plus immédiate, la volonté, quand elle n'agit plus sous la direction de la raison et de la loi divine, et qu'elle prétend à quelque bien périssable; car, par cette volonté qui est un bien, mais privé d'un autre bien, se commet le péché, et les hommes, dans cette circonstance, excitent souvent le démon, qui ne songe pas toujours à les faire pécher. Car, comme leur dit Job : *Ils sont préparés à éveiller Leviathan* (Chap. 3), c'est-à-dire le diable, s'il était endormi, parce qu'ils cherchent quelquefois d'eux-mêmes le péché, qui ne se présente pas toujours à eux.

Ah! mon Dieu, s'il y a tant de causes de péchés, qui pourra jamais échapper? si toutes choses nous induisent au mal, et ce qui est au dehors de nous et ce qui est au dedans de nous, où pourrons-nous être en sûreté? *Purifiez-moi, Seigneur, de mes péchés cachés, et délivrez-moi des péchés extérieurs* (Ps. 18); c'est-à-dire, comme l'a entendu saint Augustin, des concupiscences cachées en moi, et des créatures extérieures qui me sollicitent à vous offenser? Car notre ennemi, pour nous tuer, ne s'endort jamais, et nous ne voulons pas nous éveiller pour nous en préserver; il nous tend des filets pour y prendre nos

(1) Q. 75, art. 1, 2, 3.

âmes, il en met dans les richesses, dans la pauvreté, dans notre boire et notre manger, dans notre repos et notre travail, et dans nos œuvres (1); mais vous, Seigneur, faites-nous éviter les filets des chasseurs. Éclairez mes yeux, ô lumière divine! afin que je voie ces filets, et que je ne m'y laisse pas prendre car; qui peut les éviter, sinon celui qui les voit; et qui peut les voir, sinon celui que vous illuminez? Après ces élans de saint Augustin, écriez-vous intérieurement : Ah! mon Dieu! s'il n'y avait que vous seul au monde, et moi seul de créature, je n'aimerais rien que vous; pourquoi donc ayant mis au monde des créatures avec moi pour m'aider à vous aimer, vous aimerai-je moins à cause d'elles? Hélas! faut-il que ce qui doit me donner la vie, me cause la mort, que ce qui doit m'enflammer de votre amour me refroidisse, et que ce qui doit m'avancer me recule; ma propre volonté même, qui est ma plus noble puissance, est la cause la plus directe de ma misère. Ah! Seigneur! je suis perdu sans vous.

III. Considérez que les causes et les sources principales du péché sont dans l'homme même, dans ses puissances et ses facultés naturelles, particulièrement l'entendement, la volonté et l'appétit sensuel, qui sont dans un état d'imperfection, et dans un désordre qui donne lieu au péché et à la transgression ou omission de la loi de Dieu, qui se trouve dans l'acte du péché. Pour bien comprendre cette vérité, il faut considérer que ces puissances ayant de l'inclination pour le bien, et étant les principes des actes humains, jamais ces actes ne seraient entachés de péché, si ces principes n'étaient auparavant corrompus. En effet, ces principes des actes humains et ces principales facultés sont corrompus et défectueux. Savoir, l'entendement par l'ignorance, l'appétit sensuel par l'infirmité, et la volonté par la malice qui consiste à moins aimer les plus grands biens, et à plus aimer les moindres biens ou ce qui n'est aucunement bien, car la volonté est entraînée par son amour, comme les choses pesantes par leur poids. De là vient que les causes les plus immédiates et les plus proches du péché sont l'ignorance, l'infirmité et la malice, qui corrompent les principes des actes humains. Ce sont les trois sources les plus générales

(1) D. Aug. Solil. c. 29.

des péchés. L'intellect est corrompu par l'ignorance, l'erreur, ou la fausse opinion, après quoi il n'y a pas de bien à espérer en l'homme. L'intellect bien éclairé est cet œil simple dont parle la Vérité, qui rend l'homme tout glorieux et éclatant par ses louables actions. *Si ton œil est simple, tout ton corps sera brillant* (Matth. 6). Mais si cet œil est malade et gâté, il n'est capable que de faire trébucher l'homme à chaque pas, car il ne voit point son chemin : *Si la lumière qui est en toi n'est que ténèbres, tout ton corps sera ténébreux* (Matth. 6). Si ton entendement, qui est la lumière de l'âme, est voilé par les ténèbres de l'erreur et des fausses croyances, s'il est rempli d'ignorance pour le véritable bien sans savoir le discerner, que peut-il en résulter autre chose que des offenses envers Dieu et des œuvres de ténèbres? L'ignorance qui est la première corruption de l'entendement, est donc aussi la première source du péché. Cette ignorance est ou affectée, comme est celle des hérétiques, qui ne veulent pas se rendre dociles aux vraies instructions de l'Eglise, et lui disent comme ces impies dans Job : *Retirez-vous de nous, nous ne voulons pas la science de vos voies* (21) ; ou bien elle est réelle, comme dans ceux qui ne font rien pour être instruits, quoiqu'ils n'y résistent pas expressément ; c'est pourquoi cette ignorance amoindrira leur enfer, mais ne les en délivrera pas, selon ce que dit saint Augustin (1). L'ignorance de ceux qui sont trop peu studieux, ne les excuse pas du péché au point de les empêcher de brûler du feu éternel, mais peut-être y brûleront-ils moins. La seconde cause est l'infirmité, par laquelle on entend quelque passion un peu trop véhémente, qui empêche l'âme de réussir dans les actions vertueuses, comme dans un corps infirme la dislocation des membres, ou le débordement des humeurs, empêchent la puissance motrice de bien faire les actions naturelles. Cette véhémence des passions cause le mal de trois manières : 1. par distraction, parce qu'elle attache toute l'âme à son objet et la distrait des pensées qui pourraient dissuader du péché. 2. Par sa contrariété avec la raison, car la passion pense à son intérêt, et la raison à Dieu ; or, les contraires se détruisent l'un l'autre ; 3. Par l'immutation du corps, car les passions l'altèrent comme les fièvres, si bien qu'il y en a qui deviennent

(1) De Grat. et Lib. Arbit. c. 4.

fous d'amour ou de colère. Et comme les dispositions du corps refluent sur l'esprit, à cause de l'harmonie et de la correspondance de toutes ses parties entre elles, l'âme est souvent offusquée par les passions, elle est moins réfléchie et plus portée au péché. La troisième cause est la malice, par laquelle on entend ici la puissance libre de la volonté, laquelle, pour se sauver de quelque incommodité, ou arriver à quelque bien temporel, quoiqu'elle ne soit nullement empêchée par l'ignorance, ou emportée par la passion, se détermine de plein gré, contre toute considération, à commettre le péché. *Ils se sont retirés de Dieu,* dit Job, *comme à dessein, et n'ont pas voulu connaître ses voies* (Chap. 34). A ces trois causes générales se lient encore d'autres causes qui font que les péchés inondent et couvrent la terre d'hommes pécheurs, de sorte que le péché règne presque partout. En premier lieu, les mauvaises habitudes font que l'âme se porte au péché comme à une chose naturelle, sans beaucoup de répugnance de la part de la raison ; c'est pourquoi ces péchés sont plus volontaires, plus graves, et plus incurables, et sont appelés péchés de malice. Ensuite un péché qui n'est pas incontinent effacé par la pénitence, attire par sa pesanteur, dit le grand saint Grégoire (1), l'âme à un autre péché, c'est *l'abîme* qui *attire l'abîme* (Ps. 41). En effet, il en est plusieurs, à qui il n'y a que le premier péché qui coûte, le premier larcin, la première débauche. Après cela le voile de la honte est levé, et les péchés se multiplient sans mesure. De plus, un péché donne matière à un autre péché, l'avarice à l'injustice, l'ambition à l'oppression des autres, la débauche au larcin, au meurtre et au mépris des choses saintes. Enfin, le péché mortel prive l'homme de la grâce de Dieu et des vertus morales infuses; la grâce sanctifiante n'y est plus, et les grâces actuelles y sont en moindre abondance, en punition de l'infidélité commise. Par ce moyen, l'homme est exposé sans armes à l'attaque de son ennemi. C'est une cité assiégée, qui n'a que de faibles remparts, et qui doit bientôt capituler et se rendre. A toutes ces raisons que les théologiens exposent plus au long, on peut ajouter l'oubli de la dernière fin pour laquelle on est créé et des obligations que nous avons de servir Dieu, l'incons-

(1) L. 25. Moral. c. 9.

tance à changer toutes les résolutions que l'on avait prises en s'approchant du sacrement de Pénitence; et encore le peu de pratique de la sainte humilité, qui est la vraie mère gardienne de la grâce divine.

J'envisagerai toutes ces causes comme les vraies racines de mes péchés, et plus je les reconnaîtrai réellement en moi, plus je gémirai sur moi-même, qui porte avec moi la cause de ma perdition. Mais comme il est plus important de guérir la source du mal, je formerai la généreuse résolution de couper ces racines, et de faire tarir ces sources. Contre l'ignorance, je me proposerai de m'instruire plus exactement par les conférences spirituelles, par les saintes lectures et les prédications publiques. Contre les passions, je prendrai la résolution de commencer par les mortifier, en m'efforçant de les combattre de tout mon pouvoir. Contre la malice et le péché déjà commis, j'opposerai sans délai la pénitence et le ferme propos de ne jamais offenser Dieu volontairement. O Seigneur! mon Dieu! je vous offre toutes ces résolutions, rendez-les efficaces par votre grâce, afin que l'édifice du péché étant ruiné en nous, jusqu'au fondement, nous vous servions avec sainteté et pureté de conscience. Ainsi soit-il.

---

## DIX-NEUVIÈME MÉDITATION.

### DU PÉCHÉ ORIGINEL.

I. Considérez une importante vérité de la Foi, c'est que tous les hommes sont conçus et naissent dans le péché originel, c'est-à-dire, dans la privation de la grâce sanctifiante, et dans une aversion habituelle de leur dernière fin, à cause de la désobéissance d'Adam. Les saintes Écritures attestent constamment cette grande et fondamentale vérité. Job jette les hauts cris de la douleur, et déplore amèrement la nuit dans *laquelle il a été dit qu'un homme a été conçu* (Job, 3). Le saint prophète David, dans

les angoisses de sa pénitence, se lamente sur le péché originel. *Je suis conçu dans les iniquités, et ma mère m'a conçu dans le péché* (Ps. 50). Il parle du péché originel au pluriel, parce que bien qu'il soit un, il est pourtant la source de plusieurs autres péchés. Saint Paul en parle aussi en termes précis : *Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort.* Et peu après : *Par le péché d'un seul, plusieurs sont pécheurs* (Rom. 5). Les Pélagiens qui niaient autrefois cette vérité, se sont tournés de tous côtés pour éviter la force de ces paroles ; mais en vain, car ils ont eu affaire à saint Augustin qui les a réfutés entièrement (1), leur montrant que le baptême ne se donnait si soigneusement aux enfants, que pour les retirer du péché originel, et les rendre capables de la gloire éternelle ; que les exorcismes ne se pratiquaient également sur les petits enfants, que pour les délivrer du démon, qui les possédait par le péché originel ; que le péché n'avait pas été seulement introduit par Adam, comme ayant servi d'exemple au péché, car alors on eût pu dire pareillement que le péché avait été introduit dans le monde par Caïn, ou par Judas, qui n'ont pas fourni moins de mauvais exemples du péché qu'Adam. Enfin, si ces hérétiques venaient à dire que le Baptême se donnait aux enfants pour les purifier de quelques péchés personnels qu'ils avaient commis, il leur disait que l'infirmité des enfants, que leur ignorance, et l'incapacité où ils sont de recevoir des lois, prouvaient évidemment leur innocence, et que le défaut de sentiment, et le manque de raison, les exemptaient mieux de péché par le silence, que la parole et le discours ne sauraient faire ; car les accuser de péché, parce qu'ils pleurent, parce qu'ils ne peuvent se taire, parce qu'ils sont à charge à ceux qui les nourrissent, c'est plutôt un malheur pour eux, que malice et iniquité de leur part ; c'est la très-profonde ignorance dans laquelle ils sont ensevelis à cet âge. Enfin, dit saint Augustin, que l'évidence du fait serve à sa propre preuve, car jamais je n'ai moins de choses à dire, que quand la chose est plus claire d'elle-même que tout ce qu'on pourrait alléguer pour l'éclaircir. De sorte que le Baptême est la preuve irrécusable du péché originel où naissent les hommes (2). Il en est une autre qui ressort de la misère présente, dans laquelle on

(1) L. 1. de Pec. Meritis Remiss. c. 34 et 35, etc. — (2) Lyran. In. c. 7 Sap.

trouve les créatures humaines pendant cette déplorable vie ; car celui qui considérera bien les hommes, les verra de tout point corrompus, ils n'ont pour la plupart ni amour, ni crainte, ni honneur, ni respect, ni obéissance envers leur Père et Créateur tout-puissant ; ils sont éloignés de leur devoir et de leur obligation naturelle en ce qui le concerne. En les comparant l'un à l'autre, au lieu d'être unis d'amitié comme ils le devraient, puisqu'ils ont reçu d'un même Dieu, une âme par laquelle ils fraternisent, ils sont complètement divisés par des querelles et des aversions particulières, par des séditions et des guerres publiques ; ils s'entre-haïssent, ils se déchirent l'un l'autre, se dépouillent, et ne se portent aucune bienveillance. Si on les considère en eux-mêmes, tout y est désordre, leurs sens se soulèvent contre leur raison pour désobéir à Dieu, la partie inférieure se rend maîtresse et dominante de celle qui devrait commander. L'âme est souvent dans les ennuis, le corps dans les langueurs, dans les maladies, et dans mille sortes de peines, qui lui causent la mort avec de grands regrets. Or, il n'y a point d'apparence que Dieu eût créé les hommes dans un état si désolé et si corrompu. Nul ouvrier adroit dans son art ne fait d'œuvre aussi gâtée et aussi contrefaite que l'homme dans l'état présent ; c'est la tache et le déshonneur de tout le monde, puisqu'il ose se soulever contre son Créateur. Dieu n'aura point créé l'homme contraire à sa gloire, à sa puissance, à sa sagesse et à sa bonté, il ne l'aura point créé avec la haine de toute sorte de légitime devoir ; cependant l'homme est comme cela aujourd'hui, il faut donc bien croire qu'il a été créé par Dieu dans un état plus parfait, mais qu'il lui sera arrivé quelque malheur qui aura altéré sa première condition, quelque chute, qui l'aura jeté dans l'état corrompu et déplorable où il est aujourd'hui. En effet, le chef des hommes est déchu de son bonheur, et a attiré dans sa ruine toute sa postérité, qui naît au monde avec le péché originel, la source féconde de son malheur.

Je déplorerai donc mon malheur, d'être conçu dans le péché originel. O triste jour que celui où l'homme est conçu, et plus triste celui où il est enfanté ! Quel sujet aura l'homme de se glorifier de son innocence et de sa pureté, puisque son origine n'est que souillure et corruption ? Qu'il ne m'arrive donc jamais d'être si aveuglé, que de m'estimer saint et innocent en

présence de Dieu. Je marcherai donc dans la connaissance de ma bassesse et de mon abjection, je me réputerai d'une très-vile naissance entre tous les êtres qui ont vie dans ce monde, parce que je suis né dans la souillure du péché originel, que je suis entré en ce monde avec l'aversion et l'indignation de mon Dieu, et détourné de ma dernière fin. Nous sommes égarés dès le sein de nos mères, damnés avant d'être nés, dit saint Bernard, parce que nous sommes nés en péché (1).

II. Considérez la grande multitude de misères que l'homme ressent à cause du péché originel. Jésus-Christ nous les représente dans l'Evangile par ce voyageur qui allait de Jéricho à Jérusalem, et qui tomba entre les mains des voleurs, *lesquels le dépouillèrent, et l'ayant chargé de plaies, s'en allèrent, le laissant là demi-mort* (Luc, 10). Car cet homme est Adam, et toute la nature humaine, que les diables ont dépouillé des dons de la grâce et des vertus, qu'ils ont laissé sur la terre plus mort que vif, à cause de ses plaies causées par le péché. En effet les théologiens disent communément que le péché originel apporte quatre maux à l'homme, qu'ils appellent les quatre plaies de la nature humaine, savoir : l'ignorance dans l'entendement qui ne connaît point les vérités nécessaires à son salut ; la malice dans la volonté, c'est-à-dire, peu d'affection pour les biens spirituels, et beaucoup pour les temporels, d'où proviennent mille désordres ; la concupiscence dans l'appétit concupiscible, c'est-à-dire, une plus grande ardeur pour les objets sensibles contre le gré de la raison ; et l'infirmité dans l'appétit irascible, c'est-à-dire, un défaut de constance et de force, pour poursuivre le bien difficile à acquérir, et éviter le mal difficile à repousser. Car le pécheur étant destitué des dons surnaturels qui éclairaient son esprit, et fortifiaient sa volonté dans la recherche des objets spirituels et célestes, s'est vu affaibli, et comme paralysé dans toutes ses puissances. Au reste, ceux qui considèrent de plus près les suites du péché originel, font un plus grand dénombrement des tristes accidents qu'il a causés dans l'homme, qui est plus capable de les déplorer que de les raconter. Car, pour commencer par les derniers, après cette vie il prive l'âme de la vision intuitive de

(1) Serm. 2. In Fest. Pentec.

Dieu, qui est sa suprême béatitude, et le corps des quatre qualités glorieuses, qui sont la clarté, l'agilité, l'impassibilité, et la subtilité, comme pareillement de la demeure royale du Ciel. Il est vrai que quelques théologiens maintiennent assez probablement, que ces privations ne causent point de sentiments de douleur, d'autant que les enfants qui meurent dans le seul péché originel, n'ont point de connaissance des biens surnaturels, dont ils sont privés. Toutefois, un homme ne laisse pas d'être misérable, quand il est privé de grands avantages, encore qu'il n'en connaisse rien. Dans la vie présente, ce péché cause à l'homme des maux intérieurs qui le touchent réellement et l'affligent profondément. De tous les maux extérieurs, le principal est que les hommes ont Dieu pour ennemi dès leur naissance; *nous naissons tous enfants de colère*, aux termes du grand saint Paul (Eph. 2), et il nous regarde dès lors avec aversion, comme étant indignes de sa gloire. En outre, ils ont pour ennemis les démons qui possèdent quelquefois les corps des enfants et les tourmentent diversement, et qui emploient mille moyens et mille artifices pour les solliciter au péché. Ils ont pour persécuteurs les hommes, qui sont très-cruels les uns pour les autres, comme sont les tyrans, les voleurs, les pirates, et ceux qui abusent de leur office et de leur autorité pour traiter cruellement les autres. Ils ont encore pour ennemis les animaux de la terre et de l'air qui, comme absous du serment de la fidélité qu'ils leur devaient, ne respectent quasi plus la majesté de leur visage. Ils ont encore pour ennemis les éléments et les créatures insensibles, lesquels leur causent mille accidents imprévus. Tout cela, l'homme ne l'eût point ressenti sans la désobéissance d'Adam. Le péché originel cause des maux intérieurs, dont les uns affectent les puissances corporelles de la partie sensitive, et dont les autres travaillent son corps pendant le cours de cette vie. Son entendement est dans une grossière ignorance de toutes les choses qui lui sont nécessaires pour son bien, ne sachant pas seulement recourir à la mamelle pour y sucer le lait, comme font plusieurs bêtes qui vont chercher les mamelles de leur mère, quoique cachées en des lieux secrets. Avec cette ignorance, l'esprit éprouve une forte difficulté pour apprendre, non-seulement les choses surnaturelles, comme sont la fin dernière et les moyens d'y parvenir, mais encore tout ce qui est du ressort de la nature. Il a

néanmoins une curiosité immense de savoir ce qui ne lui sert de rien, et une extravagance indicible dans la diversité de ses pensées. Après tout, l'homme méconnaît sa propre misère et ses affaires; étant dans l'état le plus dangereux du monde, il s'en rit et passe vainement le temps, comme si tout était en bon ordre. Sa volonté n'est pas moins blessée par le péché originel; elle est remplie d'amour-propre jusqu'à l'excès, elle ressent des difficultés sans fin à combattre le vice et à suivre la vertu, pour laquelle elle est dans une négligence extrême; elle est pleine de sollicitudes immodérées pour les biens temporels, elle est inconstante et volage dans ses résolutions, elle ne se contente jamais de l'état où elle est, elle en a incontinent quelque dégoût, et désire le changement, elle a une grande impuissance et une grande incapacité, pour rendre à Dieu l'amour qu'elle lui doit. Enfin, si elle ne reçoit la grâce justifiante, elle ne peut éviter le péché mortel, et si elle la reçoit, elle ne se peut sauver de plusieurs péchés véniels; enfin elle ne goûte pas les choses de Dieu qui lui semblent insipides. C'est pourquoi elle condescend aisément à l'appétit intérieur, et épouse ses intérêts dans la poursuite des objets sensuels et désordonnés. Dans la partie sensitive, la concupiscence se révolte contre la raison, le courage manque pour achever les grandes entreprises. Les sens intérieurs détournent souvent l'âme de la méditation des choses spirituelles. L'imagination enfante des songes qui lui ôtent le repos de la nuit, et la rendent turbulente et amère. Les sens extérieurs manquent à plusieurs, qui sont sourds, ou muets, ou aveugles, ou mutilés et défectueux. Enfin, le corps endure aussi les outrages du péché originel, car il endure la faim et la soif, il ne peut gagner sa vie qu'à la sueur de son visage. Sa durée est courte et approche tous les jours de sa fin qui est incertaine, c'est pourquoi il redoute la mort dont il est tributaire, et à laquelle il se prépare par une plus grande multitude d'infirmités et de maladies, que tous les livres des médecins n'en ont encore décrit. Après cela, il est suffoqué par la mort, qui cause la corruption, la puanteur, les vers, la cendre, et le réduit en poussière, et comme au néant. Tout cela, effets du péché originel et de la désobéissance d'Adam, sans laquelle Dieu eût pourvu les hommes, soit par des dons surnaturels, soit par une garde et une providence

spéciale, à ce qu'ils n'eussent pas été exposés à tant de désastres (1).

Malheureux donc est le péché, qui apporte tous ces dommages et ces étranges punitions. Et si toutes ces peines nous semblent amères, pourquoi la source d'où elles procèdent ne nous semblera-t-elle pas plus amère encore? Si ces fruits nous sont si aigres, pourquoi leur racine, qui est la désobéissance et le péché, ne le sera-t-elle pas davantage? *Sache donc, et vois combien c'est chose mauvaise et amère d'avoir quitté le Seigneur ton Dieu, et de ne pas avoir en toi ma crainte, dit Dieu le Seigneur des armées* (Jér. 2). Or, si le péché d'Adam est ainsi puni, si un morceau de pomme mangé contre l'obéissance, est suivi de tant de malheurs, qui accompagnent tous les mortels en cette vallée de misère; si pour le péché d'autrui, pour une faute qui est faite sans vous, tant de peines vous tourmentent, quel supplice ne devez-vous pas attendre pour vos fautes personnelles? Hélas! quelle punition ne devez-vous pas craindre pour vos propres transgressions et vos méchancetés? O Roi des vivants! ô Créateur des siècles, qui est celui qui n'appréhendera de contrevenir à vos ordonnances, et de vous offenser? Oh! certainement, je tremblerai de crainte, j'appréhenderai de vous offenser, plus que tous les maux de ce monde, et puisque la grâce de notre Rédempteur Jésus-Christ est le remède de tant de maux, et l'antidote de cette contagion du péché, j'y aurai recours, je l'implorerai jour et nuit avec confiance, disant après saint Paul: *Homme infortuné que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? la grâce de notre Seigneur Jésus* (Rom. 7). Gloire lui en soit rendue en tous les siècles des siècles.

III. Considérez la conduite et la sainteté de Dieu dans tout le progrès du péché originel. Et, parce que ce point est difficile à concevoir, pour en faciliter l'intelligence, il faut se représenter l'exemple d'un roi qui, par une bonté et une magnificence toute royale, ennoblit et enrichit quelqu'un de ses sujets et toute sa famille; mais il y met une certaine condition, c'est que ce sujet ainsi élevé au-dessus de ce qu'il était auparavant, lui sera fidèle dans un emploi qu'il lui veut confier, sous peine de décheoir, lui et toute sa postérité de l'état heureux où il l'a mis de son plein

(1) S. Aug. L. 22. de Civit. c. 22.

gré. Dans tout cela, il n'y a que bonté et magnificence du côté du roi, et il ne peut être blâmé, de ce qu'élevant ce sujet par une pure faveur, il l'oblige à une condition. Car celui qui fait un don gratuitement, peut le faire conditionnellement, c'est pourquoi, tous les princes qui donnent des fiefs et des terres à condition de relever de leur couronne, et de leur rendre obéissance, n'en sont pas moins réputés bons et magnifiques. Si donc ce sujet ainsi agrandi, vient à refuser de faire hommage, et de rendre l'obéissance due à son roi, il encourt justement son indignation, et mérite les mêmes peines que celui qui a commis un crime de lèse-majesté ; toute sa postérité pareillement sera justement dégradée et privée des honneurs et des richesses qu'elle pouvait hériter de son père, et ensuite exposée aux ignominies et aux misères, qui proviennent de la perte de ces biens. Car, quoique les enfants ne concourent pas à la désobéissance du père, toutefois n'ayant droit à ses biens qu'à condition de son obéissance, si elle manque, ils s'en verront privés légitimement, sans qu'ils puissent se plaindre du roi, qui, après avoir montré sa bienveillance, est justement porté à leur faire ressentir sa justice. Or, il en est de même dans le progrès du péché originel, car Dieu tient la place de ce roi, Adam et sa postérité celle de ce sujet agrandi et élevé, et avec lui toute sa maison, s'il se rend fidèle et obéissant au roi. Car, l'homme étant pauvre selon son état naturel, qui le rend sujet à la mort, le prive des lumières qui lui découvrent les objets surnaturels, et ne lui donne aucun droit au Paradis, a été agrandi et ennobli de Dieu par une magnificence toute divine, lorsque, lui donnant l'être naturel qui comprend une âme immortelle et un corps mortel, il lui donne aussitôt l'être de la grâce, les vertus intellectuelles et morales, une protection contre la mort, et en somme tous les trésors de la justice originelle. Ce qu'il lui donne avec promesse d'en faire tomber la succession à tous ses enfants, à condition néanmoins qu'il ne mangerait pas du fruit défendu, abstinence très-facile à subir. Mais s'il venait à lui refuser cet hommage, et ce droit seigneurial d'obéissance, il déclare à Adam qu'il sera traité comme un sujet infidèle, et que toute sa race demeurera dans la pauvreté de l'état naturel, dégradée de la noblesse de la grâce, dépouillée des ornements des vertus, et sujette à la mort. Adam, malgré tout ce qu'il devait à Dieu, malgré la facilité de son obéis-

sance, a oublié son devoir, et a manqué de satisfaire à la condition à laquelle il tenait de Dieu tant de biens qui étaient aussi promis à ses descendants. Dès lors, il est condamné à la mort, et tous ses enfants naissent dégradés de leur noblesse, et dans la privation de la grâce sanctifiante, qui est proprement le péché originel. En ce cas, Dieu ne fait rien d'injuste, non plus que ce roi qui en dégradant cet ingrat de sa noblesse, déclare tous ses enfants roturiers. Cependant il ne s'est point arrêté là, pouvant laisser Adam et tous ses enfants dans cette ruine et dans cette désolation, il leur promet un Rédempteur, et leur destine son propre Fils pour les relever de leur ruine, en réparant tous leurs péchés, s'ils veulent recourir aux moyens qu'il leur donnera pour cet effet. Comme le pieux samaritain qui prit compassion du pauvre laissé demi-mort par les voleurs, c'est lui en effet qui répand l'huile et le vin sur nos plaies, par les sacrements qu'il a établis, et qui en montant au Ciel, recommanda aux pasteurs de l'Eglise de ne rien épargner pour guérir les plaies du péché, leur promettant de les en récompenser, lorsqu'il descendrait du Ciel pour le jugement final.

Admirez la conduite de Dieu en tout ceci, bénissez sa miséricorde, sa justice et sa providence sur votre salut après votre perte. O mystère admirable ! ô prodige d'amour ! ô Dieu éternel ! vous avez été bon pour l'homme, votre miséricorde a été grande à son égard, mais il a violé votre pacte, et manqué aux articles de votre accord ; c'est pourquoi il doit encourir la rigueur de votre indignation, il ne peut plus prétendre à votre grâce, son droit demeure vicié dans sa source ; car *qui vous imputera à faute la ruine de toutes les nations que vous avez faites* (Sag. 12) ? Ce serait une insolence de vous taxer d'injustice, si vous laissiez ainsi cette nature humaine dans la perdition qu'elle a méritée par la désobéissance d'Adam. Si donc, vous avez encore soin d'elle dans sa misère, que puis-je faire autre chose que louer vos miséricordes, et vous bénir de tout mon cœur ? Si Adam méritant d'être anéanti pour son péché, vous le relevez de son opprobre, et si vous donnez votre Fils pour réparer ce qu'il a ruiné dans sa postérité, par une conduite toute pleine d'amour, que puis-je faire autre chose, que de magnifier éternellement la bonté et la douceur ineffable avec laquelle vous le traitez malgré son péché ?

## VINGTIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS SOUILLURES DU PÉCHÉ MORTEL.

I. Considérez que le péché apporte trois sortes de souillures, dont la première et la plus grande consiste en ce que par lui une chétive créature se révolte contre Dieu, un homme comblé de biens infinis offense son bienfaiteur, et celui qui n'est que terre et cendre, misérable néant, déclare la guerre au Tout-Puissant. Car il n'y a pas de laideur et de difformité plus grande aux yeux des esprits purs que cette résistance, il n'y a pas de monstre plus horrible et plus épouvantable, toutes les créatures du monde dépendant de la volonté de Dieu, et ne subsistant que selon son bon plaisir. Mais cette souillure paraît plus hideuse. quand on vient à considérer que le péché s'élève contre la plupart des attributs et des perfections de Dieu ; il s'élève contre sa puissance, en ce qu'il lui refuse la soumission qui lui est due ; il s'élève contre sa sagesse, en ce qu'il se donne entrée au monde, comme s'il ne le voyait pas bien, et que Dieu ne considérât rien de tout ce qui se passe ; il s'élève contre sa bonté, parce qu'il empêche que les âmes ne s'unissent avec elle par affection ; il s'élève contre sa joie, en ce qu'il serait capable de la diminuer, et de lui causer de la tristesse de ce qu'il est méprisé par une créature ; il s'élève contre son repos, parce qu'il serait capable de le troubler, s'il n'était immuable ; il s'élève contre sa gloire, parce qu'il en suspend les progrès, et fait qu'il est moins reconnu et moins adoré par les créatures ; il s'élève aussi contre sa grandeur et sa souveraineté, parce qu'il se comporte envers lui comme s'il n'en avait pas, et comme s'il ne méritait aucune crainte, aucun amour, et aucun respect ; il veut le déshonorer et lui ôter sa couronne, comme un sujet félon et rebelle qui prend les armes contre son roi ; enfin, il s'élève contre l'honneur qu'il

a d'être le souverain bien, parce que, transportant une âme de lui à la créature, il le fait passer pour un moindre bien que la chose créée, à laquelle il fait que l'âme donne une très-injuste préférence, délaissant son Dieu, comme s'il était digne d'une moindre estime. Les esprits angéliques qui examinent les oppositions que le péché met entre la créature et le Créateur, le regardent comme la chose la plus horrible du monde. Les âmes saintes agissent de même ; elles ne peuvent le supporter, et l'abhorrent comme une véritable difformité, en vue de laquelle elles forment les actes d'une contrition douloureuse pour en être délivrées.

J'agirai de même, j'abhorrerai le péché dans cette considération, parce qu'il me rend contraire à mon Dieu ; oh ! il n'y a rien de si déraisonnable, de si répugnant et de si difforme. Hélas ! c'est ce qui doit me faire horreur, et me plonger dans un abîme de larmes, parce qu'étant ce que je suis, j'ai offensé mon Dieu, et lui ai résisté étant ce qu'il est ; car, de grâce, mon Dieu, mon bien suprême, que suis-je, moi, et qui êtes-vous ? Moi qui ai eu la hardiesse de vous offenser ! Je suis homme, mon corps n'est que pourriture, et mon âme est tirée du néant, où elle retournerait en un moment, si vous la délaissiez ! Comment donc peut-il se faire que le néant se révolte contre l'Etre infini, qui est comblé de toutes perfections ? Je suis homme, et j'ai reçu tout ce que je possède de votre miséricorde, et j'ai offensé la source de tout bien ; je suis esclave, et j'ai offensé mon souverain Seigneur, à qui tous les anges et les saints, et toute la cour céleste rendent hommage ; oh ! quelle horreur ! Je suis conçu dans le péché, je suis rempli d'ignorance, d'infirmité et de malice, et j'ai offensé la pureté, la bonté, la sainteté même, qui peut me délivrer de mes péchés. Enfin, je suis une chétive créature entre les hommes, je ne suis rien au prix de tant d'hommes sages, nobles et puissants qui sont sur la terre, je suis encore bien moins en comparaison des neuf chœurs des anges et des esprits bienheureux ; et étant si vil et si méprisable, j'ai résisté à la majesté infinie de mon Dieu. Oh ! certes, je ne puis plus me supporter moi-même. J'aurai donc honte de ma turpitude, je marcherai plein de confusion à cause de mes péchés, et plein d'étonnement de ce que Dieu m'a supporté, et ne m'a point anéanti ; au contraire, il est toujours prêt à me faire miséricorde, si de bon cœur

je veux faire pénitence, et corriger ma vie. Oh ! je le veux, mon Dieu, c'est une chose résolue.

II. Considérez que le péché apporte une seconde souillure, qui consiste en ce que par lui l'homme est privé de la grâce sanctifiante, qui est la splendeur et l'ornement de la nature ; car, comme dit le Docteur angélique, la souillure arrive dans les choses spirituelles de la même manière que certains objets perdent leur propreté par l'attouchement d'autres objets, comme il arrive à un habit neuf, à un vase d'or, ou à quelque autre chose semblable. Or, c'est ainsi que la souillure arrive aux choses spirituelles ; car l'âme humaine a deux sortes de nettetés, l'une qui provient de la lumière de la raison, et qui sert à la guider et à la conduire dans ses œuvres ; l'autre qui provient de la lumière de la grâce, et qui accomplit et perfectionne ses actions ; si l'âme vient à aimer les choses du monde d'une manière désordonnée, cet amour est comme l'attouchement d'une chose sale qui lui fait perdre la netteté et l'éclat de la lumière de la raison et de la lumière de la grâce, et la souille ensuite, parce que la perte de la netteté est une souillure. En effet, comme un beau visage deviendrait difforme après la perte de son teint, l'altération des yeux, le retranchement des lèvres et toutes les choses qui rendent sa beauté plus parfaite ; ainsi, l'âme ayant une beauté toute ravissante par la splendeur de la grâce et l'ornement des vertus infuses, des dons et des fruits du Saint-Esprit, qui lui sont comme autant de pierres précieuses, et cette grâce lui étant enlevée par le péché, comme aussi les vertus infuses, excepté la Foi et l'Espérance, elle en contracte une laideur et une difformité spirituelles, plus grandes que toutes les difformités corporelles ; et alors on dit à cette âme, comme à Salomon : *Tu as donné une souillure à ta gloire* (Eccl. 47). On dit de ces âmes : *Leur face est plus noire que les charbons* (Thren. 4). Si bien que ce n'est plus cette âme en qui Dieu se complaisait : *Voilà que tu es belle, ma bien-aimée, et qu'il n'y a pas de souillure en toi* (Cant. 4). Sa laideur surpasse celle des lépreux ; et les corps qui tombent en pourriture, ne sont pas plus horribles à la vue. Et ce qu'il est bon de considérer ici, c'est que ceux qui étaient les plus justes et les plus resplendissants des beautés spirituelles contractent une plus grande souillure, parce qu'ils perdent une grâce plus abondante et une beauté plus parfaite. Tels sont aussi ceux qui commettent des offenses plus

graves ou plus fréquentes, parce qu'ils méritent davantage d'en être privés, et qu'ils la perdent à beaucoup plus de titres et de raison. D'où il suit que les plus grands pécheurs sont plus entachés de la souillure du péché, et il en est de même des âmes qui étaient à un degré plus éminent de sainteté ; c'est pourquoi leur peine doit être plus grande, comme elles ont été plus ingrates envers Dieu, qui leur avait accordé des faveurs plus signalées, et qu'elles ont été plus infidèles à son égard, ayant abusé de dons plus exquis.

Comment donc les misérables pécheurs ne laveront-ils pas dans une mer de larmes la noirceur de leurs fautes et de leurs souillures ? comment ne se lamenteront-ils pas de leur perte inestimable ? O âme pécheresse et infortunée! par le péché, tu as perdu la grâce plus précieuse que le monde tout entier; c'est pourquoi tu es devenue pauvre ; comme si un roi, après avoir possédé l'empire de l'univers, était dépouillé de tout, ou comme Job, sur un fumier, couvert de plaies et d'ulcères, assis comme le prince des misérables sur le trône de la misère, délaissé et honni de tout le monde. Enfin, ta lumière est obscurcie, ta beauté est disparue, et tu es horrible à voir, à cause de tes souillures. Hélas ! *Comment le Seigneur a-t-il couvert de ténèbres la fille de Sion dans sa fureur* (Thren. 2). Cette Sion, bien-aimée, élevée jusqu'au ciel, brillante de splendeur et de gloire, est maintenant sans perles et sans joyaux, horriblement défigurée, obscurcie, l'horreur et la souillure du monde ; oh ! quel funeste changement ! Hélas ! *Toute la beauté s'est évanouie dans la fille de Sion, et les enfants de Sion les plus illustres, vêtus de l'or le plus précieux, ne sont plus considérés que comme les débris d'un vase brisé, qu'on jette à la voirie* (Thren. 4). O Seigneur ! je suis plein de confusion à cause de la difformité de mon âme, comment pourrais-je lever la tête devant les hommes et paraître en public, moi qui devrais me cacher à cause des taches horribles dont je suis souillé ? *O Dieu! ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde, vous me laverez, et je serai plus blanc que la neige* (Ps. 50).

III. Considérez que le péché cause une troisième souillure dans l'âme qui l'a commis ; elle consiste en ce qu'elle est regardée comme immonde et infâme, pour avoir exercé l'action vile et honteuse du péché, tant qu'elle n'a point rétracté cette

action par une digne pénitence. Pour entendre cette vérité, il suffit de remarquer qu'il y a certaines actions qui, tant qu'elles ne sont point révoquées, qualifient diversement leur sujet, comme si elles laissaient diverses impressions. Si un homme nous reçoit une seule fois avec un visage agréable, et qu'il nous témoigne de la bienveillance, bien qu'ensuite il ne pense plus à nous, tant qu'il n'a rien fait de contraire à ces apparences d'amitié nous l'appellerons notre ami et notre bienfaiteur. Si un soldat, dans trois ou quatre combats, se comporte généreusement, bien qu'ensuite il ne porte plus les armes, il est estimé vaillant et homme de cœur, tant qu'il n'a rien fait de lâche, et qu'il n'a point dégénéré de ses premières prouesses. Il en est de même d'un homme qui aura exercé quelque office infâme et déshonorant dans une ville, bien qu'il se soit démis de sa charge, il ne laisse pas d'être réputé infâme parmi les gens d'honneur, et les fonctions qu'il a autrefois exercées sont une tache pour lui. Ainsi devons-nous penser du pécheur ; il a fait une action honteuse pour une créature raisonnable, créée à l'image de Dieu et destinée à la dernière fin de la béatitude surnaturelle, car il n'y a point d'action plus vile et plus déshonorante pour l'homme que celle du péché. *Que tu t'es rendue vile*, dit un Prophète, *en réitérant tes voies* (Jérém. 2). C'est pourquoi, bien que cette action soit passée et ne soit plus, néanmoins tant qu'elle n'est point réparée par la vertu de charité, ou le sacrement de Pénitence, l'homme en demeure entaché : comme un soldat, qui s'est comporté lâchement à la guerre demeure déshonoré, tant qu'il n'a point réparé cette faute par un acte de bravoure. De là vient que le pécheur est méprisé de Dieu : *Le méchant par son seul regard*, dit David, *est réduit au néant* (Ps. 14). Les démons se moquent et se rient de son ignominie, et tous les esprits judicieux qui savent estimer l'équité, font si peu de cas d'une âme pécheresse, qu'ils disent après Salomon : *Un seul juste craignant Dieu, vaut mieux que mille enfants impies et méchants* (Eccl. 16), parce qu'elle porte en elle une souillure qui la déshonore entièrement tant qu'elle demeure sans rétracter et sans réparer sa faute. C'est pourquoi dans cet état, elle est détournée de sa fin dernière, et est réputée indigne d'aspirer aux honneurs du Ciel, et à la gloire de la félicité. Par cette considération, on peut affirmer que c'est ne pas compren-

dre la laideur du péché, que de ne le reconnaître pour souillure qu'autant qu'il est une privation de la splendeur de la grâce; car, même dans l'état naturel, l'acte du péché eût été une souillure pour l'âme, quoiqu'il ne l'eût point privée en effet de la grâce, dont cet état est incapable. C'est pourquoi il est nécessaire de reconnaître plusieurs souillures dans le péché, et ensuite d'avouer que le péché est une souillure, tant que sa malice dure et persévère après l'acte, et tant qu'elle n'est pas effacée par l'infusion de la grâce, et les mouvements sacrés de la pénitence, qui rapprochent l'âme de Dieu, et la réunissent au principe de sa gloire et de sa grandeur. En effet, dit saint Thomas, comme celui qui s'est éloigné d'un autre, ne peut plus se trouver près de lui, bien qu'il cesse le mouvement qui l'en avait séparé, sans revenir sur lui-même au point d'où il était parti, par un mouvement contraire ; ainsi l'homme qui, en péchant, s'est éloigné de la lumière et de la splendeur de Dieu, ne possède plus cette lumière et cette splendeur, quoique l'acte du péché ait cessé ; mais il faut qu'il y rentre par des mouvements de sa volonté, contraires et opposés à ceux par lesquels il s'en était retiré. Ainsi, dit le grand saint Grégoire (1), pour cesser d'écrire on n'efface pas ce qui était écrit auparavant, et celui qui a injurié, quoiqu'il se taise, n'a point pour cela réparé les injures, pas plus que le débiteur qui n'emprunte plus rien n'est quitte pour cela du passé. Il en est de même du pécheur qui cesse de pécher, il est nécessaire qu'il se rétracte et se corrige par des actes contraires au péché, pour revenir à sa première gloire, et effacer l'opprobre de sa souillure, qui, autrement, le maintiendra toujours dans un état digne de la haine et de la réprobation de tous les esprits qui en auront connaissance.

Je reconnaîtrai donc qu'il ne me suffit pas de m'éloigner de l'acte de mon péché, pour que mon âme n'en soit plus souillée, il faut que je fasse pénitence, et que je m'acquitte d'œuvres contraires à mon péché, pour le rétracter suffisamment. Sans cela je suis souillé, je suis abominable. Je produirai donc généreusement des actes de vertu, je réparerai mon orgueil par un profond mépris de moi-même, je réparerai mon avarice par des œuvres de miséricorde, l'impureté de ma vie par une constante chas-

(1) Past. Curæ, p. 3. Admo. 31.

teté, mes délicatesses par des austérités, et la satisfaction que j'ai prise dans l'œuvre du péché, par de cuisants regrets, disant souvent : Oh! que je voudrais n'avoir jamais commis le péché! oh! que je m'estimerais heureux, d'avoir plutôt souffert tous les tourments et les peines imaginables, que d'avoir déplu à mon bien souverain! Oh! si j'étais à renaître, que je me garderais bien de faire injure à mon Dieu, lui si digne de respects infinis! O Seigneur! en réparation de mon offense, je m'offre pour souffrir en cette vie ce que votre justice ordonnera, remettez-moi seulement mon péché. Je vous offre, mon Dieu, les satisfactions infinies de mon Rédempteur Jésus-Christ, acceptez-les pour suppléer aux miennes.

---

## VINGT-UNIÈME MÉDITATION.

### DE LA PEINE QUE MÉRITE LE PÉCHÉ MORTEL.

I. Considérez que le péché rend l'homme digne de punition, et passible de peines qu'on peut lui infliger en droit et en raison : *Tribulation,* dit saint Paul, *et angoisse dans l'âme de celui qui opère le mal* (Rom. 2). Saint Thomas en explique la cause (1) : C'est une chose naturelle, dit-il, que celui qui s'élève contre quelqu'un en reçoive du dommage; c'est pourquoi les contraires n'agissent jamais avec plus de violence que lorsqu'ils sont présents l'un devant l'autre, et qu'ils se combattent réellement, chacun d'eux s'efforçant de réprimer celui qui l'attaque. Or, le péché est en soi-même un acte désordonné, qui s'élève contre tout l'ordre qui se trouve dans le monde; car la nature humaine est sujette à trois ordres : le premier est celui de la raison, qui est la loi générale, chargée de diriger toutes les actions humaines. Le second ordre est celui du gouvernement spirituel ou temporel, dont toute âme doit être

(1) Quæst. 87. Art. 1.

dépendante; le troisième est l'ordre du gouvernement divin, qui a une conduite spéciale sur tout l'univers qu'il assujettit à ses lois. Le péché est en opposition avec ces trois ordres, il doit donc être réprimé par tous trois. Il attaque et combat la loi de la raison, la loi humaine et la loi divine; c'est pourquoi le pécheur mérite trois sortes de peines, et doit être puni par lui-même, par l'homme établi en autorité et par Dieu. En effet, le pécheur reçoit sa punition de lui-même, par les remords de sa conscience; il la reçoit de l'homme établi en autorité par les diverses censures et les châtiments de la justice extérieure; enfin, il mérite d'être puni de Dieu, souverain juge de l'univers, qui a droit de tirer vengeance de toutes les actions perverses, et d'en faire justice. Si nous voyons en effet que les choses insensibles, quand elles sont attaquées par ce qui leur est contraire, se mettent en défense, comme fait l'eau contre le feu, et le feu contre l'eau; si un pauvre ver de terre foulé par le passant se dresse contre lui; si les plus chétifs animaux emploient leurs forces naturelles contre leurs ennemis; si les hommes les plus faibles et les plus méprisés entrent en indignation, et se roidissent contre leurs injustes agresseurs pour leur faire sentir quelque peine et quelque dommage, Dieu qui est le souverain monarque de tous les êtres, devant qui toutes les puissances mondaines sont méprisables, ne doit pas souffrir, sans s'émouvoir, que le pécheur l'attaque, et s'élève arrogamment contre lui, pour lui faire tout le tort dont il est capable. Cependant le pécheur s'élève contre Dieu pour lui faire injure, pour anéantir sa gloire, pour mépriser ses saintes ordonnances, pour préférer sa propre volonté créée à la sienne qui est incréée. Le pécheur qui a tant d'obligation à Dieu, qui lui doit savoir gré de ses bienfaits, qui doit l'honorer et le chérir plus que toutes choses cherche ses propres satisfactions et non celles de Dieu, contre toute raison et toute justice. Il rapporte à soi-même et à son propre honneur ce qu'il fait, et non à Dieu. En agissant ainsi, il lui dérobe sa gloire pour se l'attribuer, il semble vouloir le détrôner, pour se mettre à sa place; et comme Dieu a été extrêmement libéral envers le pécheur, et que sa grandeur n'a point de limites, l'offense qui lui est faite devant aussi se mesurer sur la grandeur de la personne injuriée, et l'ingratitude sur la grandeur des bienfaits reçus, le pécheur mérite son

courroux et son indignation, il mérite que ce grand Dieu, s'élève contre lui pour le réprimer ; et dès lors nous devons conclure qu'il est digne d'être maltraité de Dieu, et de recevoir quelques sévères punitions. Quelques-uns maintiennent même que le péché est digne de toutes les peines du monde, éternelles et temporelles de cette vie et de l'autre (1), de sorte que tous les maux, toutes les misères et toutes les désolations du monde ont droit de fondre sur l'homme, pour punir l'outrage qu'il s'est efforcé de faire à Dieu.

Qu'ai-je donc fait, homme misérable, quand j'ai consenti au péché? Hélas! je me suis soulevé contre le Maître de toutes les créatures ; j'ai fait plus de cas de ma propre volonté, que je n'en ai fait de sa volonté toute-puissante et adorable. J'ai donc mérité qu'il se venge, puisque c'est chose naturelle aux forts de réprimer les faibles, et de les ruiner quand ils s'élèvent et se révoltent contre eux (2). Où donc me suis-je précipité? Oh! oui, je mérite que la puissance, la sagesse et la justice de ce grand Dieu concourent à ma ruine et à ma perte totale. Oh! oui, puisque j'ai offensé le dominateur de tous les êtres, j'ai mérité que toutes les créatures me repoussent, que la terre m'engloutisse, que l'air me refuse le moyen de respirer, que la mer me noie, que le feu me brûle, que les tigres et les lions se mettent en fureur contre moi, que les anges m'abandonnent à la puissance des cruels démons pour être précipité dans l'enfer. Oh! certes, je suis digne que tous les hommes de la terre se moquent de moi, comme d'un insensé, parce que j'ai offensé mon Dieu. Quand je passe devant eux, je mérite qu'ils me jettent de la boue, et qu'ils me disent mille injures. Ah! mon cœur, pourquoi ne vous abîmez-vous pas dans la douleur la plus amère, pourquoi ne faites-vous pas ruisseler de mes yeux des larmes continuelles ? O bienheureux saint Pierre, prince des pénitents, et vous sainte Magdeleine, reine des pénitentes, joignez ensemble vos prières pour nous obtenir le don des larmes.

II. Considérez que le pécheur mérite particulièrement deux sortes de peines : l'une est la peine du dam, l'autre est la peine du sens. La peine du dam consiste dans la privation du

(1) Gerson, L. de Vita Spirit. Lect. 1. — (2) Alvarez Med. p. 1. c. 2. Med. 3.

Paradis des délices éternelles, et de la vision intuitive de Dieu, et de Dieu même, comme de l'objet qui béatifie les créatures qui le contemplent. L'Ecriture sainte représente cette peine, en disant : *Je ne vous connais pas, et la porte est fermée* (Math. 25). *Les méchants ne possèderont pas le royaume de Dieu* (1. Cor. 6). Peine qui est estimée la plus grave, parce qu'elle est directement opposée au souverain bien, et au plus grand contentement de l'âme, qui est la vision et la jouissance de Dieu. La seconde peine est celle du sens, qui consiste en ce que le pécheur doit ressentir les cruelles tortures du feu de l'enfer dans lequel il doit être enveloppé. *Le feu et le soufre, et les esprits de la tempête*, dit le Prophète, *sont la portion de leur calice* (Ps. 10). *Des charbons tomberont sur eux, vous les jetterez dans le feu, ils ne subsisteront pas dans les misères* (Ps. 139). *Leur feu ne s'éteindra pas*, dit Isaïe (C. 66). Et Jésus-Christ : *Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel* (Matth. 25). Saint Thomas donne la raison de cette double peine (1), parce qu'il y a deux choses dans le péché : la première est une aversion que l'âme a pour Dieu, car en l'offensant elle s'éloigne de lui et abandonne sa volonté et son amitié. La seconde est un attachement à la créature, parce que le péché ne se commet qu'en s'abandonnant à quelque créature, comme à l'or, à la terre, à son intérêt, à son repos. L'aversion pour Dieu lui ravit la gloire qu'il a d'être la fin dernière, où toutes choses doivent tendre; et l'attachement à un bien fini, attribue cette gloire de Dieu à la créature, ce qui est lui faire une grande injure; et voilà pourquoi Dieu se plaint de ces deux choses de la part du pécheur : *Ils m'ont délaissé, moi qui suis une source d'eau vive*, voilà l'aversion. *Ils se sont creusé des citernes qui ne peuvent maintenir l'eau* (Jérém. 2), voilà l'attachement à la créature, qui ne peut soulager la soif humaine, ou donner un solide contentement aux désirs. Or, parce que le pécheur s'est détourné de Dieu en l'offensant, il mérite la peine du dam, et la privation de la vue de Dieu; et parce qu'il s'est converti à la créature, il mérite d'être châtié par la même créature; c'est pourquoi le feu au nom de toutes les créatures le tourmentera cruellement. Ainsi saint Thomas approprie les deux peines du

(1) Q. 87. Art. 4.

péché, aux deux maux qui le constituent, ce qui n'est cependant pas rigoureux, puisque la seule aversion de Dieu mérite les deux peines et du dam et du sens, aussi bien que le seul attachement à la créature. En effet, pour raisonner plus rigoureusement, présupposant que châtier, c'est causer de l'ennui, et que l'art de bien punir consiste à administrer ce qui contrarie la volonté, ce qui peut lui donner de la tristesse; supposant pareillement que l'homme est capable d'être puni, parce qu'il a une volonté qui n'est pas toute-puissante, et qui peut être contrariée dans ses désirs; supposant en outre que l'âme pécheresse ne pouvait être plus rigoureusement punie que par ces deux peines du dam et du sens; car ces peines sont capables de lui causer la plus grande tristesse dont elle soit susceptible, Dieu étant le bien le plus doux et le plus agréable que l'âme puisse posséder, et dont la privation lui causera les regrets les plus vifs, et le feu étant le plus actif des éléments, et n'y ayant point de douleur plus poignante que celle d'en être dévoré sans relâche; il s'ensuit que ces deux peines peuvent lui causer la plus grande tristesse possible : et, comme l'âme pécheresse est digne d'une telle tristesse, pour avoir mécontenté et offensé son Créateur, elle mérite ces deux peines.

Quelle haine donc, et quelle horreur infinie ne dois-je point avoir du péché, qui me rend digne de peines si pénétrantes et si épouvantables? Hélas! *Le pécheur verra, et se courroucera; il frémira des dents et desséchera* (Ps. 111). *Ils enrageront de faim, comme des chiens, et parcourront la cité* (Ps. 58), ayant des désirs insatiables pour le Ciel, où ils pourraient trouver du repos et s'affranchir du tourment qu'ils endurent. O mon âme! combien tu devrais appréhender ces supplices; car, hélas! si c'est une douleur insupportable de t'approcher trop près du feu de la terre, que sera-ce d'être ensevelie dans ce feu dévorant, au milieu de ces ardeurs éternelles? Et si maintenant la perte de quelque bien temporel te rend si triste, que sera-ce de souffrir la perte d'un bien infini? Si la mort temporelle, qui te débarrasse d'un corps misérable, est si horrible et si redoutable, pense, ô mon âme, à la douleur cruelle dont tu serais affligée, si la mort éternelle te séparait de Dieu! Mille fois misérables les pécheurs qu'attendent de si grands tourments! *Maudits ceux qui se détournent de vos voies* (Ps. 118); maudits ceux qui pour

quelques mois, ou quelques heures de vie passées dans une trop grande liberté, exposent leurs âmes à ces punitions effroyables. O divine bonté, faites qu'ils rentrent au plus tôt en eux-mêmes! O Seigneur! délivrez-moi aussi du péché, sauvez-moi de la peine du sens, et des flammes dévorantes de l'enfer; sauvez-moi de la peine du dam, ne me rejetez pas de votre face, ne permettez pas que je sois séparé de vous, ni que je m'expose à ce péril en vous offensant.

III. Considérez troisièmement que les peines dues au péché sont infinies en durée, et tant que Dieu sera Dieu, l'âme souillée du péché mortel en recevra le châtiment. *Allez, maudits, au feu éternel* (Matth. 25). Et parce que quelques-uns ont dit que le feu était bien éternel, mais non pas l'action de brûler, comme si les âmes en devaient être délivrées après quelques milliers d'années, l'Ecriture sainte dit en un autre endroit : *Il donnera leur chair à la flamme et aux vers, afin qu'ils soient brûlés pendant toute l'éternité* (Judith, 16). Et ailleurs, encore : *La fumée des tourments montera dans tous les siècles des siècles* (Apoc. 14), c'est-à-dire, sans terme et sans fin. Les Conciles ont aussi affirmé cette épouvantable vérité (1), afin qu'il ne fût pas permis aux chrétiens de la révoquer en doute. C'est ce qui met les impies au désespoir; sitôt que, sortis de cette vie, ils ont une connaissance certaine de la stabilité de ces peines, ils ne cessent d'en murmurer contre Dieu, et de blâmer sa justice et sa sévérité, pendant que tous les saints l'en louent et l'en glorifient. En effet, quand un sage législateur donne des lois, et propose des peines contre ceux qui les enfreindront, avec des récompenses pour ceux qui les observeront, on mérite justement ces peines en les violant, et ces récompenses en s'y soumettant. Dieu est juste et plein de sagesse, il n'a point son semblable parmi les législateurs. Dès lors, puisqu'il a donné des lois aux hommes avec menace de peines éternelles contre ceux qui les mépriseront, il faut juger que le péché les mérite. Aussi le pécheur s'est privé volontairement de la grâce de Dieu et de son Paradis, il a détruit en lui-même le principe de la vie spirituelle, qui est la charité, et parce que, par ses propres forces, il ne peut sortir de cet état, sa ruine est de soi-même irrépara-

(1) Lateran. sub Innoc. III. Cap. Firmiter.

ble, et ainsi il s'est mis, pour ce qui dépend de lui, dans le cas de demeurer à jamais dans le péché ; c'est pourquoi après cette vie, où il n'y a plus moyen de recourir à la pénitence et à la satisfaction, et où l'offense ne se répare plus, la peine demeure éternelle, comme celui qui a perdu le principe de la vue demeure à jamais aveugle. De plus, par le péché mortel, une âme s'éloigne de Dieu pour jamais, d'autant plus qu'elle renonce aux moyens qu'elle a de jouir de lui pour une éternité ; en commettant le péché, c'est comme si elle disait à Dieu : Je vous rejette pour toujours, je me sépare de vous par un divorce perpétuel. Il est donc juste qu'elle en soit châtiée toute l'éternité. Cette raison est des plus concluantes. Toutefois, l'obligation que l'homme a de servir Dieu est infinie ; car si elle était finie, il pourrait s'en acquitter, et ainsi demeurer quitte envers lui de tout devoir de servitude, et dès lors, une créature ne devrait plus rien à son Créateur, ce qui est impossible (1) ; son obligation est donc infinie. En effet, il a reçu de lui une âme immortelle ; si cette âme ne devait durer que l'espace d'un jour, l'homme devrait encore en avoir quelque obligation à Dieu ; si elle devait durer l'espace d'une année, son obligation serait encore plus grande. Puisque cette âme doit avoir une existence d'une durée infinie et éternelle, l'obligation que l'homme a envers Dieu pour son âme, est donc infinie. Or, telle l'obligation, telle la transgression. Dès lors la transgression par laquelle il offense son bienfaiteur infini, est d'une malice infinie, par conséquent elle mérite une peine infinie, sinon en souffrance, au moins en durée. D'un autre côté, le vice et la vertu sont contraires, leurs effets doivent donc être aussi contraires ; or, la vertu mérite une récompense éternelle, le vice et le péché méritent donc également un supplice éternel. Et certes, si la vertu mérite une éternité de récompense, le péché méritera plus encore de la justice de Dieu une éternité de supplices ; car, quand nous pratiquons la vertu, nous y contribuons pour peu de choses, il y a plus de la part de Dieu que de la nôtre ; au contraire, quand nous commettons le péché, nous y contribuons pour le tout, Dieu n'y apporte rien du sien. Si donc, la vertu à laquelle nous avons si peu de part, mérite tant de la justice de Dieu, il faut bien croire

(1) Guillel. de Paris. de Legibus, c. 21.

que le péché qui nous appartient tout entier, méritera plus de peine devant sa justice ; c'est-à-dire, une peine éternelle et infinie en durée. Le Docteur Almain ne s'arrête point là (1), il dit que le péché mortel mérite une peine infinie, et que, comme la créature n'est point capable de subir une telle peine, Dieu ne la châtie jamais autant qu'elle le mérite, qu'au contraire, il la châtie toujours moins, en ce que ces péchés exigent une plus grande punition. Sa principale raison est, que le mal de la coulpe est toujours plus grand que le mal de la peine, quelle qu'elle soit, et dans la balance de Dieu, le péché pèse toujours plus qu'une peine très-grave ; ainsi, le mal de la peine ne sera jamais égal à celui de la coulpe. Or, pour punir la coulpe à la rigueur de son démérite, la peine devrait être égale ; cela ne pouvant être, Dieu ne peut punir le pécheur autant qu'il le mérite. Enfin, le cardinal Cajetan (2) maintient que le pécheur mérite d'être anéanti, et de perdre tout son être, parce que si la justice humaine prive de la vie ses criminels, la justice divine en peut aussi priver les siens ; c'est pourquoi les damnés ont sujet de remercier encore la bonté de Dieu et de lui dire : Ce sont *les miséricordes du Seigneur, qui nous ont empêchés de tomber dans le néant* (Thren. 3).

Maudit soit donc mille fois le péché qui soumet la créature à une infinité et à une éternité de peines. O infinité ! ô éternité ! pourquoi vous considérons-nous si peu, et détournons-nous ailleurs nos méditations ? ô aveuglement et stupidité des hommes, que l'éternité n'émeut pas ! O Seigneur, que les autres vous demandent ce qu'il leur plaira des honneurs, des richesses, moi je n'ai qu'une seule grâce à vous demander ; accordez-la moi, ô mon Dieu, et refusez-moi plutôt toutes les autres, si vous le voulez ! Seigneur, cette grâce est de me pardonner les péchés du passé, et de m'en délivrer à l'avenir. Seigneur, mon âme est effrayée des peines du péché, les anges damnés ne les souffrent qu'avec une rage éternelle, que feront donc les créatures faibles et délicates, accablées de ces peines ? Hélas ! homme misérable, pense maintenant d'une manière sérieuse à amender ta vie, car ce sera *chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant* (Héb. 10).

(1) In Moral. Tract. 3. 29. — (2) Ad. Qu. 87. Art. 4.

## VINGT-DEUXIÈME MÉDITATION.

### DE LA DISTINCTION ENTRE LE PÉCHÉ VÉNIEL ET LE MORTEL; DE SES EFFETS.

I. Considérez d'abord qu'il y a des péchés qui sont véniels de leur nature; c'est-à-dire légers et rémissibles, qui ne privent point l'âme de la grâce sanctifiante, et ne l'assujettissent point à la mort éternelle des enfers, mais seulement à quelques peines beaucoup plus tolérables. L'Écriture sainte enseigne cette vérité, lorsqu'elle appelle certains péchés une paille, et d'autres une poutre : *Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, et ne voyez-vous pas une poutre dans votre œil* (Matth. 7)? Selon l'interprétation de saint Jérôme, c'est comme si Jésus-Christ disait : Pourquoi voyez-vous un petit péché dans votre frère, et ne reconnaissez-vous pas vos péchés mortels en vous-même? Ces péchés sont distingués par Jésus-Christ, lorsqu'il dit : *Quiconque se met en colère contre son frère, mérite d'être puni par le jugement. Quiconque dira à son frère Raca, méritera d'être condamné par le conseil, et celui qui l'appellera fou, sera digne du feu de l'enfer* (Matth. 5). Saint Jean-Chrysostôme, et le grand saint Grégoire (1) interprètent ces paroles, de manière à faire reconnaître évidemment que les deux premiers degrés de colère, sont des péchés véniels qui ne méritent pas le feu de l'enfer; mais que le troisième degré où la colère s'échappe jusqu'aux injures, est un péché mortel, qui mérite le feu des enfers. Saint Paul fait aussi mention des péchés véniels, lorsqu'il dit : *Que certains bâtissent sur le fondement de la foi, avec du bois, du foin, de la paille* (I. Cor. 3), qui sont consumés dans le feu; de sorte que celui qui en était chargé, est sauvé *comme par le feu*. Car

(1) Hom. 16. — In Matth. — Moral. l. 21. c. 4.

saint Paul a entendu par ces termes les péchés véniels, qui sont effacés par le feu du Purgatoire, de sorte que ceux qui en étaient convaincus, sont sauvés après une souffrance équivalente à leur faute. Saint Jean en parle de la même manière : *Si nous disons que nous n'avons pas de péchés, nous nous trompons, et la vérité n'est pas en nous* (I. Jean, 1). Mais le Concile (1) est exprès sur ce sujet, en disant que, bien qu'en cette vie mortelle, les plus saints tombent quelquefois dans des fautes légères et quotidiennes, appelées péchés véniels, ils ne laissent pas pourtant d'être saints; car cette parole humble et véritable de l'Évangile convient aux justes : *Pardonnez-nous nos péchés* (Matth. 6). En effet, un mensonge qui ne fait tort à personne, est un péché; un mouvement subit de colère, est un péché, ainsi que mille autres fautes ordinaires; cependant, ces fautes ne doivent pas damner une âme, et la rendre ennemie de Dieu pour une éternité. Ce serait une amitié extrêmement sévère et rigoureuse, qui punirait par le dernier supplice les moindres fautes commises contre elle. Les hommes qui sont amis l'un de l'autre ne rompent point leur amitié pour quelque légère offense; Dieu donc qui a une bonté et une douceur beaucoup plus grande la rompra encore moins. Et puis, comme le Paradis est le bien de l'homme, le plus grand et le plus important, il ne doit pas tenir à si peu de chose, que pour des actions légères, et par quelque précipitation, il puisse venir à le perdre. Enfin, comme toutes les maladies ne sont pas mortelles, et qu'il en est plusieurs dont on est seulement légèrement incommodé; de même tous les péchés n'apportent point la mort à l'âme. Et comme dans un gouvernement bien réglé, certaines fautes sont punies par une peine civile et une amende beaucoup plus légère que la mort; de même les fautes que commettent les âmes devant Dieu, ne sont pas toutes punies par la mort éternelle, c'est pourquoi il faut dire que les actions légères des hommes faites sans délibération, ou dans des occasions de peu d'importance, ne les privent pas de la gloire, et dès lors que ce ne sont pas toujours des péchés mortels, mais bien des péchés véniels, dont on est lavé par la souffrance d'une peine temporelle.

Je reconnaîtrai cette vérité, et puisque les plus saints se sont

(1) Sess. 6, c. 11.

reconnus pécheurs à cause de ces fautes vénielles, et ont eu recours à la miséricorde de Dieu pour s'en délivrer, si par la grâce de Dieu il m'arrivait de ne point commettre de grandes fautes, je ne m'en compterai pas moins au nombre des pécheurs. Je me souviendrai de l'avertissement d'un ancien Concile de l'Eglise (1), que cette parole de l'Apôtre : *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons*, ne doit pas seulement être dans la bouche des saints par humilité, mais aussi en vérité ; c'est pourquoi en quelque état que je me trouve, je dirai à Dieu sans feinte : *Pardonnez-nous nos péchés* (Matth. 6). Je confesserai devant lui que je suis dans l'iniquité. *J'ai dit : Je confesserai mon injustice devant Dieu, et vous avez remis l'iniquité de mon péché, pour cela tout saint vous priera en temps opportun* (Ps. 31).

II. Considérez en quoi le péché véniel est différent du péché mortel. Mais demandons auparavant les lumières du Saint-Esprit pour mieux entendre l'explication de cette importante difficulté ; saint Augustin dit qu'il faut estimer la gravité et la légèreté des péchés d'après les idées divines, et non d'après les pensées des hommes (2). Nous avons reconnu précédemment que la nature du péché consistait dans la privation volontaire de la perfection due à la créature et qui devait lui servir de moyen pour arriver à sa fin dernière. Cette définition supposée, il faut distinguer deux sortes de perfections dues à la créature. Les premières sont celles qui lui servent de moyens pour la fin dernière, mais de moyens nécessaires, et sans lesquels elle n'y pourra parvenir ; or, la privation de cette première perfection est le péché mortel, qui peut lui fermer la porte du Paradis et la priver de la vie éternelle. Les secondes perfections sont celles qui sont aussi dues à la créature par la loi de Dieu, et qui lui servent de moyens pour atteindre à sa fin dernière, mais non pas de moyens si nécessaires que les premiers, sans lesquels absolument elle n'y peut parvenir, mais seulement de moyens pour y arriver sans délai et sans retard, si toutefois elle n'en est pas empêchée d'ailleurs ; or, la privation de ces secondes perfections et de ces moyens sont les péchés vénials, qui pourtant ne privent point l'âme absolument de la vie éternelle, mais seulement éloignent d'elle cette vie bienheureuse, supposé même qu'elle

(1) Conc. Milevita, Can. 6. — (2) In Enchir. c. 78.

n'ait point d'autres empêchements d'ailleurs, parce qu'elle manque des moyens qui sont nécessaires pour y arriver sans retard. Il résulte de là premièrement, que le péché mortel et le péché véniel sont contre la loi de Dieu ; mais avec cette différence que le péché mortel est contre la loi de Dieu, qui détermine un moyen nécessaire pour arriver simplement et absolument à sa dernière félicité ; et le péché véniel contre la loi de Dieu, qui détermine un moyen qui est seulement nécessaire pour arriver sans délai ou sans retard, quand le poids du corps ou l'obligation de la peine n'apporte point d'obstacles. Il résulte de là secondement que c'est à bon droit que l'on dit que, par le péché mortel, l'homme se détourne de sa fin dernière, comme celui qui tournerait le dos au soleil et marcherait dans le sens contraire, d'autant mieux que, par ce péché, méprisant les perfections et les moyens nécessaires à cette fin, il est réputé mépriser cette fin même, qui ne peut autrement s'obtenir. Mais par le péché véniel, l'homme ne se détourne pas et ne renonce pas à sa fin dernière ; seulement il s'en éloigne quelque peu, comme celui qui, tenant toujours la face vers le soleil, s'en éloignerait néanmoins, parce que, se maintenant dans les perfections et les moyens ordonnés par la loi de Dieu pour y avoir droit, il manque dans les perfections et les moyens nécessaires pour y arriver sans délai (1) ; c'est pourquoi, par le péché véniel, la vie bienheureuse est différée pour un temps, et c'est la plus grande peine dont puisse être puni celui qui le commet (2). Si le désir de connaître à fond les vérités chrétiennes nous porte maintenant à examiner d'où provient la différence de ces deux sortes de perfections et de moyens, et pourquoi l'absence des uns mérite une privation éternelle de la félicité, et l'absence des autres seulement le délai de cette même félicité ; il faut considérer que les premières perfections et les premiers moyens sont des choses plus importantes et plus grandes ; c'est pourquoi l'absence en est plus rigoureusement punie : et les secondes perfections et les seconds moyens sont choses plus légères ; c'est pourquoi Dieu qui sait proportionner toutes choses par une juste mesure, n'en punit l'absence que par un retard, et non par une perte totale de la félicité. En effet, comme ces dernières perfections sont plus légères, la privation n'en est point de

(1) Suarez, de Pec. Disp. 2 Sect. 4. — (2) L. de Vita Spirit. Lect. 1.

si grande importance ; par exemple, le larcin d'un jeton est un défaut de justice, mais d'une justice bien minime ; un petit excès dans le boire et le manger, sans qu'il en résulte aucune incommodité, est un défaut de sobriété, mais c'est peu de chose en soi ; c'est pourquoi il répugnerait à la sagesse divine, et à sa bienveillante providence, de les venger par la perte entière du bien le plus grand du monde, et le plus précieux pour ses créatures, c'est-à-dire par la perte de la félicité. Il est vrai néanmoins que si l'on avait égard seulement à l'infinité de sa grandeur et de sa toute-puissance, il eût pu imposer une peine éternelle et une privation totale de la félicité pour un acte de désobéissance à ses plus légers commandements, comme il semble avoir agi à l'égard de la désobéissance d'Adam, au sujet d'une pomme. Gerson démontre, dans un passage de ses ouvrages, bien qu'ailleurs il ait été d'une opinion contraire, que tout péché, même véniel, dès qu'il est contre la loi éternelle de Dieu, est de sa nature mortel, et, selon la rigueur de la justice, suffisant pour faire perdre à une âme la vie de la gloire ; car, dit-il, toute offense contre Dieu peut être justement punie de Dieu, juge souverain, de la peine de la mort, soit temporelle, soit éternelle, et même du néant, parce que la peine, quelle qu'elle soit, n'est jamais un mal si grand que la coulpe ; et d'ailleurs l'on devrait plutôt souffrir toutes sortes de peines et de morts, et même l'anéantissement et la privation de toutes sortes de biens, que de commettre quelque offense envers Dieu. Bien plus, toute offense, tant qu'elle n'est point remise et pardonnée, prive l'âme de la vue de Dieu, qui ne souffre rien de souillé, et toute rémission qu'il accorde à cette âme ne peut être attribuée qu'à sa bonté et à sa miséricorde ; par conséquent, si vous n'admettez plus cette bonté et cette miséricorde qui remettent le péché, vous laissez l'âme privée de Dieu pour une éternité..... Or, bien que nous ne soutenions pas cette opinion, qui a été condamnée par le pape Pie V (1), et plusieurs souverains Pontifes ses successeurs, et mise au rang des propositions entachées de scandale et dangereuses, il est pourtant nécessaire d'en examiner les raisons, pour nous faire voir jusqu'où va la gravité du péché véniel, et pour louer la miséricorde de Dieu et la bonté de sa providence,

(1) Bulla Pii V, An. 1567. — Gregorius XIII. An. 1576.

qui a plus considéré notre imperfection et notre infirmité, que sa grandeur infinie et sa majesté incomparable (1).

Je veux donc, ô Dieu très-bon ! rendre des actions de grâces à votre douceur et à votre clémence, à cause des péchés que commettent journellement les âmes. J'adorerai et je craindrai votre justice, parce que vous punissez ces péchés par des peines temporelles et le délai de votre présence, qui sont mille fois plus pénibles aux âmes, qui ont soif de vous, que toutes les peines de ce monde ; mais aussi je veux adorer et chérir votre miséricorde, parce que ces peines ne sont point éternelles, et que ces délais ont un terme. Ainsi, Dieu très-bon, *je célébrerai votre miséricorde et votre justice* (Ps. 100). Je dirai à haute voix : *Sans le secours du Seigneur, peu s'en serait fallu que mon âme n'habitât l'enfer* (Ps. 93). Pourquoi donc appelons-nous nos péchés véniels de petits péchés, puisqu'ils font injure à Dieu ? Pénétrons-nous bien de ces paroles de saint Jérôme ou de saint Paulin : Je ne sais, écrit-il à Calantia, si nous pouvons dire d'aucun péché commis au mépris de Dieu, qu'il est léger ; et celui-là est très-prudent, qui considère moins la chose commandée que celui qui commande, et la qualité du commandement, que la qualité de celui qui commande. Dès lors, si vous ne commettez pas, par la grâce de Dieu, de ces péchés qui sont appelés mortels, ne vous en reconnaissez pas moins pécheur et grand pécheur, parce que les péchés véniels doivent paraître grands, puisqu'ils offensent la grandeur de Dieu.

III. Considérez certains effets plus remarquables du péché véniel. Le premier est une tache imprimée dans l'âme qui le commet ; car c'est un acte d'infidélité de la créature envers son Créateur, c'est un acte contre la loi et la raison, qui rend la créature digne de blâme. Par ce péché une âme blesse à chaque instant son bienfaiteur infini, elle lui fait injure en sa présence, ce qui n'est pas moins répréhensible que si un courtisan commettait mille petites impolitesses devant le roi qui s'en offusquerait. Il prive aussi l'âme de la ferveur de la Charité, c'est-à-dire de l'amour, qui faisait que l'on ne voulait point déplaire à Dieu dans la plus petite chose. Et comme cette ferveur est le plus vif éclat de la charité, sa privation est une espèce de péché.

(1) De Benefic. Crucis. Parte 2. Art. 20.

Enfin, comme le péché mortel, tant qu'il n'est point effacé par la pénitence, et réparé par l'infusion de la grâce, laisse une âme souillée ; ainsi fait le péché véniel, tant qu'elle y persiste, sans se corriger. Une âme belle comme le soleil n'en reçoit pas moins de laideur que le visage d'une belle princesse n'en recevrait d'une affreuse lèpre, qui la rendrait en horreur à son époux. Le second effet du péché véniel est qu'il rend l'âme digne de plusieurs grandes peines : c'est pour cela que l'Ecriture sainte nous montre plusieurs punitions très-graves exercées contre les hommes pour des péchés véniels. Moïse ne pécha que véniellement, quand il chancela un peu, et qu'il douta aux eaux de contradiction (Deut. 34) ; il mourut néanmoins pour ce péché, et n'entra pas dans la terre promise. Oza, par une affection indiscrète pour l'arche d'Alliance, qu'il voulut soutenir de son épaule, lorsquelle était en péril de tomber, fut frappé de Dieu, et mourut sur place (II. Rois, 6). Les Bethsamites, pour avoir jeté les yeux avec trop de curiosité sur cette même arche, moururent la nuit suivante au nombre d'environ cinquante mille (I. Rois, 6). David, pour avoir fait le dénombrement de son peuple par une légère vanité, eut à supporter le fléau de Dieu, qui ôta la vie à plus de soixante-dix mille de ses sujets (II. Rois, 24). Un Prophète, dont l'Ecriture sainte ne dit pas le nom, pour avoir été surpris par un autre Prophète, qui l'invita de la part de Dieu à prendre son repas, contre la défense qu'il en avait reçue lui-même, fut sur-le-champ étranglé par un lion en punition de sa désobéissance qui semblait si excusable (III. Rois, 13) Que dirai-je des Israélites, qui furent mis à mort par l'ordre de Dieu, pour avoir ramassé quelques morceaux de bois le jour du sabbat (Num. 15)? Ces exemples nous font voir que le péché véniel mérite toutes les afflictions de cette vie, et la mort même ; à tel point qu'autant de fois que nous péchons véniellement, si nous ne perdons pas la vie, nous en sommes redevables à la miséricorde de Dieu, et si toutes les afflictions de ce monde ne fondent pas sur nous, nous en devons des actions de grâces à sa bonté qui nous favorise Au reste, c'est peu de ces peines au prix de celles de l'autre vie ; car si l'âme se trouve avec les seuls péchés véniels, elle est condamnée pour un temps à la peine du dam, qui est la privation de la vue de Dieu, et à la peine du sens dans le Pur-

gatoire, où le feu ne le cède en rien à celui des enfers. Si avec les péchés véniels elle en a aussi de mortels, elle souffre dans les enfers éternellement pour les péchés véniels qui ne lui seront jamais pardonnés; car en enfer il n'y a aucune rédemption (1). Quelques théologiens portent plus loin cette pensée et disent que plusieurs damnés sont aussi cruellement tourmentés pour plusieurs péchés véniels, que pour un seul péché mortel; la raison en est que la peine du péché mortel étant finie, elle peut être égalée par plusieurs péchés véniels joints ensemble, et même être surpassée. Le troisième effet du péché véniel est de disposer l'âme au péché mortel, en ralentissant sa vigueur, en l'habituant et en l'enhardissant au mal, en la rendant moins habile à bien faire, comme une maladie qui laisse beaucoup de faiblesse après la guérison, et en la rendant indigne de plusieurs grâces actuelles plus spéciales et plus efficaces, qui lui sont souvent refusées par Dieu, en punition de son infidélité, et enfin en l'empêchant de produire l'acte très-parfait de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses; d'autant mieux que, quand une âme commet le péché véniel, et y a de l'attache, elle ne peut pas dire qu'elle aime Dieu actuellement par-dessus tout, il s'en faut quelque chose. Par ces motifs, le péché véniel a commencé la réprobation de plusieurs âmes qui sont damnées pour des péchés mortels véritables, mais qui ont pris naissance des péchés véniels, et même des imperfections volontaires qu'elles ont négligé de corriger. Et c'est en ce sens que saint Augustin (2) compare plusieurs péchés véniels à plusieurs gouttes d'eau, qui entrant peu à peu dans un navire, le font périr; et à plusieurs abeilles, qui, par leurs piqûres, peuvent causer la mort. C'est pourquoi il dit (3) : Ne méprisez pas les péchés véniels; si, en les examinant, vous les estimez peu, au moins redoutez-les en les comptant : plusieurs légers péchés en font un grand, comme plusieurs grains font une masse.

Par ces considérations, appréhendez l'énormité du péché véniel. Sans doute, puisqu'il fait injure au meilleur ami que nous ayons, puisqu'il enlaidit une âme prédestinée, puisqu'il lui re-

(1) D. Thom. Qu. 87. Art. 1. Ad. 2. — (2) L. de Decem Chordis, c. 11. — (3) Tract. 1. In Ep. D. Joan.

tranche l'exercice de l'amour divin ; puisqu'il l'expose à tant de peines extraordinaires, dont Dieu même doit être l'exécuteur, puisqu'il ouvre la porte de la damnation éternelle, il faut que ce soit quelque chose de plus grave qu'on ne le pense ordinairement. C'est pourquoi les saints les plus éclairés en ont eu des frayeurs inouies à l'heure de leur mort, comme Arsène, saint Hilarion, qui frémissaient en mourant, bien qu'ils n'eussent que des péchés véniels à redouter. Etonnez-vous et humiliez-vous de ce que jusqu'à présent vous n'avez pas bien compris cette importante vérité, de sorte que vous avez fait vos examens de conscience et vos confessions avec fort peu de douleur, sous prétexte que vous pensiez n'avoir que des péchés véniels ; c'est pourquoi vous y êtes toujours retombé, et à cent reprises vous avez méprisé Dieu, votre plus généreux et votre plus fidèle ami. Vous n'avez pas quelquefois daigné faire un pas, ni vous abstenir de dire une parole pour ne point lui déplaire, et votre opiniâtreté y a été incroyable ; ô quelle horreur ! Repentez-vous-en donc avec une grande amertume. Faites un ferme propos pour l'avenir d'être plus exact dans vos examens et vos confessions, et plus constant dans vos résolutions contre les rechutes qui vous sont si ordinaires. O bonté infinie, que vous m'avez longtemps supporté dans mes déréglements ! O mon Dieu, je m'en corrigerai dorénavant ; oui, mon Dieu, c'est une chose absolument résolue.

# TROISIÈME TRAITÉ.

## DES LOIS.

### PREMIÈRE MÉDITATION.

#### DES LOIS EN GÉNÉRAL.

I. Considérez qu'il appartient à la Théologie d'examiner les lois et d'en éclaircir plusieurs difficultés ; car il appartient à cette divine sagesse de méditer les attributs et les qualités de Dieu, quels sont ses noms et ses titres ; c'est pourquoi elle le considère comme tout-puissant, sage et bon, elle l'envisage comme juste et miséricordieux, comme prédestinant et réprouvant, enfin comme créateur et gouverneur de toutes les choses visibles et invisibles, parce que ce sont des qualités qui lui sont propres, et des titres qui lui appartiennent. Or, il lui appartient aussi d'être législateur, parce qu'il donne des lois et des réglements à ses créatures. *Le Seigneur est notre législateur,* dit Isaïe ; *le Seigneur est notre roi* (33). Job dit aussi *que nul ne lui est semblable entre les législateurs* (36). C'est pourquoi la Théologie doit le méditer sous ce nom et à ce titre, et lui rendre les honneurs, les soumissions et tous les devoirs de respect qui lui conviennent en cette qualité. Bien plus, la Théologie considère Dieu plus spécialement dans cette seconde partie, comme la fin dernière de l'homme et le souverain bien, dont la jouissance doit le rendre heureux et content ; c'est pourquoi elle traite ensuite des actions humaines, comme des moyens propres à y arriver ; or, les actions humaines doivent être réglées par les lois, qui doivent leur servir de mesure, de manière qu'elles soient strictement basées sur la justice. Certaines actions des hommes basées sur l'équité des lois, ont été appréciées par Dieu, quand de toute

éternité il sépara ses élus de ceux qu'il réprouva, en les regardant comme rebelles à ses saintes lois. Ce fut ce qui fit la différence des prédestinés et des réprouvés, tant les lois et leur observation furent estimées de toute éternité ; c'est pourquoi il appartient à la Théologie de traiter des lois qui servent de règles aux actes humains. Ensuite il lui appartient de guider la conscience des hommes, et de leur apprendre leur devoir et leurs obligations, comme aussi de leur apprendre, quand ils sont dans le bien, à y persévérer, et quand ils sont dans le mal, à le fuir; or, l'obligation de l'homme provient des lois, la rectitude de ses œuvres consiste à y être conformes, et leur malice à y être contraires, le salut de l'homme consiste à les observer, et sa damnation à les enfreindre ; dès lors la Théologie, pour bien conduire les consciences, doit connaître les lois, et par cette science enseigner aux hommes comment ils doivent s'assujettir aux puissances supérieures ecclésiastiques ou séculières, pour opérer leur salut. Il faut d'abord chercher, dit saint Ambroise, et après, entendre et pénétrer tout le mystère de la loi, et le conserver dans son cœur. Car qui peut garder la loi, s'il n'en a reçu l'intelligence (1)?

Je désirerai donc apprendre la science des lois et la jurisprudence affective, qui doit me porter à honorer Dieu comme mon législateur, à régler mes actions selon la vertu, et à conduire ma conscience à sa dernière fin; car c'est vraiment chercher Dieu que de s'instruire dans la connaissance de ses ordonnances divines : *Bienheureux ceux*, chante David, *qui suivent ses commandements, et qui le cherchent lui-même de tout leur cœur. Ouvrez donc mes yeux, afin que je contemple les merveilles de votre loi. Je suis passager sur la terre, ne me cachez pas vos commandements. Instruisez-moi dans la voie de vos commandements, et je m'exercerai dans les merveilles de votre loi. Remplissez-moi d'intelligence, et j'étudierai votre loi, et je la garderai de tout mon cœur* (Ps. 118).

II. La loi est un juste décret établi par celui qui gouverne pour le bien commun, et à l'observation duquel on est obligé. Tous ces termes sont importants, et comprennent ce qui constitue la nature et les conditions de la loi. Premièrement elle est

(1) In Ps. 118.

appelée un réglement droit et équitable, établi selon la raison et la vertu, sans renfermer rien d'injuste et de pervers; car, comme le dit saint Augustin (1), nous ne devons pas tenir pour loi ce qui n'est pas juste; et saint Isidore, expliquant plus au long cette définition (2), dit que la loi ne peut être que ce qui se fait par la raison, ce qui s'accorde avec la religion, ce qui convient à la discipline, et ce qui profite au salut; et il ajoute encore : La loi sera honnête, juste, possible, selon la nature et les usages des pays, convenable au temps et au lieu; voulant nous faire connaître que le commandement d'une chose injuste et contraire à la vertu et au culte de Dieu, ou bien impossible à observer, attendu la faiblesse humaine, les coutumes et la faiblesse des peuples, ne mérite pas le nom de loi. L'empereur Justinien veut à ce sujet que Jésus-Christ soit le commencement, le milieu et la fin des lois, qu'elles le regardent dans toutes leurs parties (3) : Il est convenable, dit-il, que nos constitutions dépendent de là, et qu'elles n'aient pas d'autre principe, d'autre milieu, d'autre terme. Aussi plusieurs des instituts commencent par ces paroles mémorables : Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Les jurisconsultes modernes les ont fait disparaître, sous prétexte qu'elles avaient été introduites par les pieux excès des premiers éditeurs, comme s'il eut été messéant à la piété de cet empereur de pratiquer lui-même ce qu'il enseignait; tant il est vrai que les lois doivent être selon la justice, et n'offenser en rien la sainteté. En second lieu, la définition porte que ce juste décret doit être établi par celui qui gouverne, parce qu'il n'appartient pas à tous de créer des lois obligatoires pour ceux à qui elles sont données; cela n'appartient qu'aux rois et aux princes, et à ceux qui ont une puissance et une juridiction légitimes, comme ceux qui gouvernent les états et les républiques, qui exercent le pouvoir dans les villes et les communautés, et auxquels il appartient de pourvoir au bien commun. C'est ce qu'ils font par les ordonnances et les lois, qui sont le principal moyen, et avec lequel ils gouvernent et procurent le bien et la conservation de leurs sujets. Si chaque individu pouvait faire des lois à sa volonté, les républiques seraient pleines de troubles et de confusion, et l'on

(1) L. 1. de Lib Arbit. c. 5. — (3) L. 5, Ethym. c. 2. — (3) Novella, 109.

ne saurait à qui l'on devrait obéissance, puisqu'il n'y aurait pas plus de raison d'obéir à l'un qu'à l'autre. En troisième lieu, la loi doit être pour le bien commun; ce doit être là le but de ceux qui gouvernent, car ils sont les pères et les pasteurs des peuples, s'ils s'acquittent dignement des devoirs de leur charge, ils ont la puissance, non pour nuire, mais pour être utiles, et selon les termes de saint Paul : *Non pour détruire, mais pour édifier* (II. Cor. 13). De là vient que les rois sont distingués des tyrans, en ce que ceux-ci ne visent qu'à leur bien-être particulier, tandis que ceux-là, au contraire, procurent le bien public, qui leur est spécialement recommandé par Dieu, de qui dérive toute puissance. Ils ne regardent pas, dit un Concile de Tolède (1), parlant des rois, leurs droits comme destinés à leur propre bien-être, mais à pourvoir au bien de la patrie et de la nation. Si certains réglements semblent ne profiter qu'au bien de quelques particuliers, comme sont les priviléges et les ordonnances établies en faveur des mineurs et des orphelins, toutefois, en examinant bien ce fait, on verra que ces réglements servent au bien de l'état, qui veut que quelques personnes soient spécialement protégées. Enfin la définition de la loi dit que le décret juste, établi par celui qui gouverne pour le bien commun, est obligatoire ; car c'est là le propre effet de la loi et ce qui le distingue du conseil et de l'avertissement ; la loi est un lien qui tient et attache les sujets, et leur impose une certaine obligation d'agir ou de ne pas agir, de se comporter de telle manière ou de telle autre. Or, cette obligation n'est pas absolue, mais conditionnelle, pour arriver à une bonne fin ; ainsi les lois divines imposent une obligation aux hommes, qui sont tenus de les observer pour parvenir à la béatitude, comme les lois humaines, dont plusieurs obligent les consciences de la même manière, pour entretenir la paix dans la nation, ou pour éviter les peines, ou pour ne s'en rendre pas coupables.

Si l'essence et la nature de la loi est telle, c'est donc une chose excellente que la loi, et qui doit être estimée des hommes pour le bien desquels elle est ordonnée et saintement établie. Autrement, les sociétés, grandes et petites, ne subsisteraient pas et les princes et les supérieurs ne seraient pas, sans les lois, ca-

(1) Tolet. 8.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY


pables de les régir. Faites donc le plus grand cas des lois, et regardez-les comme dignes de respect. Priez pour les princes et les rois, et pour tous ceux qui ont en main l'autorité, afin qu'ils fassent de bonnes lois.

III. Considérez que les hommes ont besoin de lois pour les conduire et pour les gouverner. Ceci s'explique en partie par l'infirmité et la misère de l'homme, et en partie par la force et la puissance de la loi. Car les hommes naissent aveugles, aussi bien pour ce qui regarde l'âme, que pour ce qui regarde le corps ; ils naissent avec une ignorance entière de toutes choses, et d'ailleurs ils sont de leur nature beaucoup plus enclins au mal qu'aux actions honnêtes et vertueuses. Ceci considéré, ils ont besoin de lois qui remédient à leur ignorance, et les instruisent de manière à leur montrer, comme avec le doigt, aussi bien le mal, dont ils doivent se garder, que le bien qu'ils doivent poursuivre. Les lois qui émanent de l'autorité d'un supérieur légitime, qui ne se propose d'autre avantage dans son gouvernement que celui de ses sujets, ont une puissance merveilleuse pour les détourner du vice et les porter à la vertu. Car, dit un ancien jurisconsulte (1), loué par la plupart des théologiens, la vertu de la loi est de commander, de défendre, de permettre et de punir. De cette vertu naissent deux effets les plus ordinaires des lois : le premier est d'obliger et de contraindre, en certaine façon, à faire ce qu'elles enjoignent, sous peine d'encourir quelque peine, ou dans le for intérieur de la conscience et de la justice divine, ou dans le for extérieur de la justice humaine, civile ou criminelle, ou dans tous les deux ensemble. Le second effet qui résulte ensuite du premier, c'est de rendre les hommes meilleurs ; car la loi étant en soi-même droite et juste, établie pour une fin honnête et pour le bien public, occupe et emploie les esprits des hommes à des œuvres recommandables, par lesquelles ils croissent en vertu. Et puis, comme le dit saint Thomas (2), fondé sur la maxime du Philosophe, le bien d'un sujet consiste à être soumis à la volonté de son supérieur, ce qui a lieu au moyen de l'obéissance qu'il rend à sa loi. Cela a fait dire à saint Cyrille d'Alexandrie (3) que les lois sont tou-

(1) Modestinus Leg. 1, Ff. de Legibus Senatusque Consultis. — (2) 1. Polit. c. Ult. — (3) L. 4, Contra Julianum.

jours bonnes ; que, par les menaces et la vengeance, elles empêchent les hommes de mal faire, et que ceux qui sont sous le joug se comportent plus modestement : c'est pour cela qu'il compare la loi au frein du cheval et au gouvernail du navire, parce que le frein n'est pas plus nécessaire à un cheval indompté pour le retenir, et le gouvernail à un navire pour le conduire au milieu des orages, que les lois ne sont nécessaires aux hommes. Car, sans elles, ils se précipiteraient dans tous les débordements où les entraînerait leur concupiscence, et feraient mille tristes naufrages, au milieu des périls dont est couverte la mer orageuse de ce monde. C'est pour cela qu'une personne raisonnable ne blâmera jamais les lois, dont Aristote disait (1), que celui qui s'en éloigne est le pire de tous les mortels. Dieu, pour le bien des hommes, a donné des lois très-équitables, et a autorisé les princes, les rois et les chefs des communautés, à ajouter des lois aux siennes, comme ils jugeraient nécessaire, soit pour le spirituel, soit pour le civil et le temporel : *Par moi*, dit-il, *régnent les rois, et les législateurs donnent des lois justes* (Prov. 8).

Je reconnaîtrai cette nécessité, et dès lors je ne trouverai pas extraordinaire d'être soumis à des lois, puisque mon bien le veut ainsi. J'accepte donc, mon Dieu, cette servitude et cette sujétion à vos divines lois et à celles des hommes que vous aurez établis au-dessus des autres : *La loi de Dieu est immaculée, elle convertit les âmes* (Ps. 18). *Votre parole est un flambeau devant mes pieds, et une lumière à mes pas* (Ps. 118). Je dirai donc avec saint Paul : *Que toute mon âme soit assujettie aux puissances supérieures, soit au roi, comme à celui qui excelle par-dessus tous, soit aux gouverneurs envoyés par lui pour la gloire des bons et la punition des méchants* (Rom. 13. 1. Pier. 2). Oh ! si, comme je le désire, tous les hommes comprenaient cette grande vérité, la paix régnerait au monde, la justice triompherait, et la tranquillité de cette vie les comblerait de biens et de prospérités ; mais, hélas ! tout est trouble et désordre, l'injustice domine de tous côtés, le vice et la misère règnent en tous lieux. Les Ordres religieux, même les plus réformés, s'affaiblissent de jour en jour ; car il suffit pour cela que quelques âmes tentées de l'esprit d'orgueil oublient que l'obéissance et la sainteté sont presque la même chose dans l'état reli-

(1) Arist. L. 1. Polit. c. 2.

gieux ; alors elles veulent y vivre sans joug et dans une liberté diabolique, contraire à toute légitime obéissance. O mon Dieu ! je désavoue leur conduite, je déteste leur rébellion ; vos lois sont mon bien, ma seule jouissance, et je contracte volontiers l'obligation d'y rester soumis. *Il est bon, Seigneur, que vous m'ayez humilié et assujetti, de sorte que j'apprenne vos justifications* (Ps. 118).

---

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### DE LA LOI ÉTERNELLE.

I. Considérez que Dieu est le maître de cet univers, et que sa puissance s'étend sur tous les êtres créés. *Votre royaume*, chante David, *est le royaume de tous les siècles* (Ps. 144). Il est *le Roi des rois*, dit saint Paul, *et le Seigneur des seigneurs* (1. Tim. 6). Cette puissance lui appartient à deux titres, il y a un double droit : Le premier est celui de la création, et le second de la conservation. Car Dieu a fait toutes les créatures de rien, il les a formées par sa puissance et sa sagesse, de lui-même, et sans rien emprunter à autrui ; c'est pour cela que les créatures dépendent entièrement de lui, et dès lors il peut en disposer à sa volonté, et les gouverner comme il lui plaît. Le potier, qui a fabriqué un vase de terre, avec le concours de plusieurs causes secondes, peut en faire ce qu'il lui plaît. *N'a-t-il pas la puissance*, dit saint Paul, *de former d'une même masse de terre un vase qui servira à des usages honnêtes, et l'autre qui sera destiné à des services honteux* (Rom. 9) ? Si donc il a cette puissance sur ces vases, bien que plusieurs causes y contribuent avec lui, à combien plus forte raison Dieu aura-t-il puissance sur toutes les créatures de ce monde, qu'il a formées seul, sans l'aide et le concours d'aucune chose créée ? Sans nul doute cette création lui donne le droit le plus noble et le titre le plus certain qu'aucun seigneur puisse avoir sur une chose qui

lui est soumise; c'est pourquoi sa puissance est sans bornes, et son gouvernement absolu. C'est un gouvernement qui lui appartient en propre, qui ne lui a été donné par personne, mais qui lui appartient, comme toutes choses, de droit naturel. Ce gouvernement est universel, car il s'étend sur les anges et sur les hommes, sur les cieux et sur les éléments, sur les créatures déraisonnables et insensibles ; tout lui est soumis, jusqu'aux vents et aux tempêtes de la mer, qui sentent son empire. Cette docilité d'obéissance est pour toutes sortes d'effets, tant de ceux qui sont du ressort de la nature, que des plus élevés ; car toutes les créatures sont si parfaitement sous sa main, qu'elles peuvent être mues et employées par lui à toutes sortes d'effets, partout où s'étend sa toute puissance. Comme la chaleur a de soi-même la vertu d'échauffer, ainsi tout être créé a de soi-même la capacité d'obéir à la toute-puissance de Dieu, pour servir à la production d'un effet surnaturel, à laquelle, par sa puissance, il peut élever la plus basse des créatures. C'est ainsi que, dans les Sacrements, il emploie les éléments sensibles à la production de la grâce. Cette puissance est sans bornes, car elle s'étend sur tous les lieux du monde. Elle est impérissable, car elle ne lui sera jamais ôtée; ce n'est pas seulement pour la vie d'un homme ou pour un siècle qu'il exerce sa juridiction sur l'univers, c'est pour toujours, dans tous les siècles passés il a gouverné, dans tous les siècles à venir il gouvernera. Que dirons-nous encore? Cette puissance est infinie, elle peut tout ce qui est possible, sans réserve et sans exception, elle peut commander autant d'œuvres et d'actions différentes à l'homme, qu'il est capable d'en produire. Elle peut changer ses conseils en commandements, et ce qui est seulement d'une plus grande perfection en obligation rigoureuse. Elle peut charger les hommes de toutes sortes d'austérités, jusqu'à l'effusion du sang et à la perte de la vie. Elle peut enfin punir les péchés jusqu'à l'infini, et donner aux vertus une récompense inestimable; elle peut, en un mot, faire toutes choses plus grandes que l'esprit ne peut les concevoir, et la langue les exprimer.

O Roi des rois, ô souverain Monarque, sage gouverneur de l'univers! quel bonheur plus grand pouvait-il arriver aux créatures que de vous avoir aussi pour seigneur et pour maître, après vous avoir eu pour créateur? Elles ont ainsi l'avantage

d'être gouvernées par celui qui les regarde comme l'œuvre de ses mains et comme son propre bien ; et puisque votre sagesse est infinie, votre puissance est sans bornes, et votre miséricorde incomparable, tout y sera maintenu dans le devoir et conduit à bonne fin. Les êtres, même les plus minimes, ne seront point cachés à votre sagesse, ni méprisés à cause de votre bonté admirable. Oh! que toutes les créatures se réjouissent de ce que vous prenez soin de les conduire. *Le Seigneur a régné, que la terre tressaille de joie* (Ps. 96). Maître suprême, que toutes les créatures honorent par leur obéissance, puisse ma volonté vous obéir et ne jamais vous résister dans les actions morales ! Que toute créature rende un hommage perpétuel à votre domination !

II. Considérez que, de toute éternité, Dieu ayant à gouverner le monde, fit certains décrets, et qu'en son esprit infini il se proposa certaines maximes pour son gouvernement, c'est ce qu'on nomme la loi éternelle. Pour entendre ce point, il faut supposer qu'autre est la loi, lorsqu'elle est seulement dans l'esprit et la pensée du prince qui se dispose à la publier, autre, lorsqu'elle est publiée de vive voix ou par écrit aux peuples de son obéissance. Or, ces décrets de Dieu et ces maximes qu'il se proposa pour le bon gouvernement du monde, s'appellent la loi éternelle, prenant le nom de loi, comme les décrets que le prince prémédite, sont communément appelés des lois, quoique, à la rigueur, elles n'en aient pas les conditions. Cet exemple rend cette considération plus facile à saisir ; car celui qui est destiné à gouverner un peuple, s'il est sage et prudent, avant d'entrer en exercice, forme en son esprit l'ordre et les lois d'après lesquelles il se propose de conduire ses sujets. Il établit en lui-même certaines maximes de police et de gouvernement. Il établit qu'il ne faut pas réduire un peuple à l'extrémité. Qu'il ne faut point permettre qu'un des sujets s'agrandisse jusqu'au point de contrebalancer sa puissance ; qu'il ne faut déclarer la guerre que pour de grands et très-justes sujets ; qu'il faut être doux envers les vaincus, sans les désespérer par une poursuite à outrance ; qu'il ne faut user de violence que par nécessité ; qu'un prince fait plus par son exemple que par toutes les autres voies ; qu'il faut dissimuler pour un temps certaines fautes, sans faire semblant de les voir ; qu'il faut conserver plusieurs bonnes villes dans un

état, sans les appauvrir ; qu'il faut avoir égard aux alliances des plus grands ; qu'il faut confier les charges aux personnes les plus capables ; que le bien public est préférable au particulier ; qu'il ne faut point donner d'entrée à l'hérésie ; que la religion doit être dans la plus grande considération. Enfin, il se propose tout ce que les plus sages politiques enseignent devoir être observé pour gouverner sagement et heureusement. Et ce qu'il propose ainsi s'appelle loi. Ainsi Dieu de toute éternité ayant résolu la création de l'univers, et connaissant qu'ensuite il le devait gouverner, fit plusieurs décrets qui devaient y être gardés en leur temps, et se proposa plusieurs grandes maximes, dont il devait se servir pour le conduire comme il convenait à une sagesse infinie. Entre autres choses il décréta de maintenir le mouvement du soleil et des astres toujours dans le même état ; de faire succéder les saisons l'une à l'autre ; d'entretenir les éléments dans un antagonisme perpétuel, sans que l'un détruisît l'autre entièrement ; de conserver toutes les espèces des créatures, et d'en faire paraître les individus les uns après les autres, comme des personnages sur un théâtre, les premiers par leur altération faisant place à ceux qui viendront après eux. Il se proposa de concourir aux mouvements et aux actions de toutes les créatures, sans détruire la nature de chacune, faisant agir nécessairement les agents naturels, et librement, les agents libres. Il se proposa de laisser agir l'homme selon ses forces et sa liberté, quoiqu'il en dût arriver ; de ne lui point donner le Paradis, s'il ne s'en rendait digne, après lui avoir donné ses grâces et ses commandements ; de le laisser tomber en tels péchés qu'il voudrait, sans forcer sa liberté ; mais de tirer le bien du mal, et de faire un juste discernement pour juger toutes les actions libres des hommes. Il se proposa de faire rouler les cieux et durer le monde, jusqu'à ce que le nombre de ses élus fût accompli. Ainsi il se proposa mille autres maximes que son esprit infini lui représenta comme très-propres et très-convenables, pour conduire le monde sagement et divinement. Or, ces maximes et ces décrets, qui sont pour le gouvernement, étant ainsi considérés dans l'esprit de Dieu ou dans sa volonté, s'appellent la loi éternelle. Loi, parce qu'avec ces décrets il régit le monde ; et loi éternelle, parce qu'il les a formés éternellement en soi-même, et les entretiendra perpétuellement. Quand

la plupart des hommes devraient devenir aveugles par l'excès de la lumière, quand d'autres devraient être glacés par l'excès du froid, le soleil suivra son cours ordinaire, s'approchant de ceux-là et s'éloignant de ceux-ci. Dussent plusieurs hommes abuser de leur liberté pour leur propre damnation, il ne la détruira pas. Dût le Paradis être désert, il ne le donnera qu'à ceux qui s'en rendront dignes par une bonne vie. Ce sont des ordres éternels que sa sagesse infinie lui a dictés, comme étant propres à bien gouverner ce monde, quoique en jugent plusieurs esprits superficiels.

O Seigneur ! j'adore ces lois éternelles, ces décrets et ces maximes très-hautes et très-sublimes, qui vous ont semblé justes et propres à gouverner et à conduire tout à la fin dernière que vous avez marquée. O Seigneur ! quoique mon esprit ne conçoive point entièrement les raisons de toutes choses, je veux pourtant confesser qu'elles sont très-parfaites, très-saintes et très-irrépréhensibles, puisqu'elles paraissent telles à votre esprit. En effet, mon Dieu ! votre conduite ne peut être que très-douce et très-suave, donnant à tous les êtres les puissances et les inclinations de parvenir à leur fin sans violence ; mais d'eux-mêmes, et conformément à leur naturel. Elle ne peut être que très-juste, donnant à chaque être ce qui lui est convenable Elle ne peut être que très-profitable, ne visant point à votre propre utilité et à votre profit, mais seulement à ce que chaque créature parvienne à sa fin et à sa dernière perfection. Spécialement votre conduite ne peut être que très-admirable à l'égard de l'homme, à qui vous donnez la liberté, comme une prérogative de son être, en même temps que vous lui donnez vos commandements et la grâce suffisante pour les observer, et que vous lui proposez le même Paradis pour l'attirer davantage à vous obéir, et le menacez de l'enfer pour le détourner du péché. O Roi admirable ! j'approuve vos lois éternelles, et votre conduite sur moi et sur toutes les créatures ! O Seigneur ! je m'assujettis à votre gouvernement, et je m'y rendrai obéissant jusqu'au dernier soupir et dans l'éternité.

III. Considérez la force et la puissance de la loi éternelle qui gouverne toutes les créatures, et qui donne vigueur et autorité à toutes les autres lois. Premièrement, la loi éternelle gouverne toutes les créatures ; car, comme elles sont toutes soumises à

Dieu, il les conduit toutes à la fin qu'il s'est proposée de toute éternité. Car ce que Dieu fait dans le temps, n'est autre chose que ce qu'il a conçu et destiné de faire dans l'éternité. Par cette loi, le Sage dit *qu'il atteint depuis une extrémité jusqu'à l'autre, et dispose tout suavement* (Sag. 8). Le Prophète dit : *Il les a établis éternellement, et dans les siècles des siècles, il leur a posé un précepte qui ne sera pas outrepassé* (Ps. 148). Les démons mêmes et les damnés ne sont point exempts de cette loi, qui a posé pour ceux qui se sont opiniâtrés dans le péché des limites éternelles, dans lesquelles ils sont renfermés comme dans un cercle ; fuyant le Ciel d'un côté, ils le trouvent de l'autre, et voulant se soustraire à sa conduite, ils retombent sous sa main vengeresse. Au reste, comme Dieu veut relever certaines créatures entre les autres, par cette même loi, il en a choisi quelques-unes pour leur donner une partie de ce gouvernement. Non qu'il eût besoin de leur aide, car il est sage, puissant à l'infini, et capable de gouverner par lui-même une infinité de mondes sans fatigues. Mais ça été pour rendre certains anges et certains hommes plus honorables parmi leurs semblables, et pour leur donner sujet d'exercer la vertu, afin que, par défaut d'exercice, ils ne se ralentissent pas. De là vient qu'il y a de l'ordre, de la différence et de la subordination parmi les créatures ; celles-ci sont inférieures et dépendantes, celles-là sont supérieures et gouvernent les autres, auxquelles elles donnent des ordres et des lois. Parmi les anges et les hommes, il y a une hiérarchie pour purger, illuminer et perfectionner ; et une hiérarchie sujette à la première. Tout cela fut arrêté éternellement dans les décrets divins, et marqué dans la loi éternelle, qui arrêta que quelques créatures auraient l'autorité sur les autres, pour leur donner des lois ; c'est pourquoi cette loi est la source et l'origine des lois humaines. Elle en est aussi l'exemplaire et le modèle ; car, dit saint Augustin (1), l'auteur des lois temporelles, s'il est homme de bien et sage, consulte cette loi éternelle, afin que suivant ses règles immuables, il discerne ce qu'il faut commander, et défendre selon le temps. La loi naturelle elle-même, et les lois divines positives, ont été inspirées et arrêtées par cette loi éternelle, qui est la source de toutes les autres lois. De là vient que les bonnes lois étant la

(1) L. de Vera Relig. c. 13.

cause de tous les biens dont les hommes jouissent sur la terre, et la loi éternelle étant la première source de toutes les bonnes lois qui maintiennent les peuples et les états, et qui les conduisent au bonheur éternel, il faut conclure que tous les avantages du monde, et tout le bien qu'il possède, est le fruit de cette loi éternelle, à laquelle, dès lors, il faut en rapporter la gloire, et en donner l'honneur, et ainsi la traiter avec tout honneur et toute révérence.

Je veux donc honorer cette loi, comme celle qui a une puissance universelle sur tout l'univers. Je la veux honorer comme l'origine première de toutes les bonnes lois, et la règle générale par laquelle toutes les choses bien ordonnées ont place en ce monde. Je me ressouviendrai de ce que dit saint Augustin. Il est permis aux purs esprits de connaître la loi éternelle, il ne leur est pas permis de la juger. Je ne murmurerai donc jamais contre les décrets de Dieu. Si les hommes conservent leur liberté, si avec cette liberté ils commettent mille désordres contre la religion et la charité, si ensuite plusieurs d'entr'eux se damnent, j'adorerai Dieu dans tous ces événements, je dirai qu'il ne devait pas renoncer à ses desseins éternels, ni renverser les lois publiques de la nature pour les inconvénients qu'y rencontrent les choses particulières : pas plus qu'il ne doit arrêter le cours du soleil, ou empêcher le flux et le reflux de la mer, à l'occasion de quelque vaisseau qui y périt. Enfin, puisque cette même loi ordonne de tirer le bien du mal, et de tout rapporter à sa gloire, qui est la fin de toutes ses œuvres, je demeurerai plus tranquille à la vue de tant de misères qui sont au monde, ainsi que tous les bienheureux du Ciel, qui ne s'irritent et ne se troublent pas de quoi que ce soit. O Dieu infini! tout est bien, et votre loi est pleine de justice, il n'y a point de politique qui approche de votre sagesse. Vos pensées me semblent tout admirables, et vos desseins éternels très-dignes d'être adorés; si je les veux raconter, ils surpassent en nombre les grains de sable de la mer. O sagesse immense et éternelle! que je m'humilie profondément devant vous, et que j'anéantisse tous mes propres raisonnements en présence de votre sagesse; car, *ô Seigneur*, *votre jugement est juste* (Ps. 118)!

## TROISIÈME MÉDITATION.

### DE LA LOI NATURELLE CONSIDÉRÉE EN ELLE-MÊME.

I. Considérez que la loi naturelle est une loi par laquelle Dieu nous oblige à fuir les choses qui sont mauvaises en elles-mêmes, et à faire les choses que la raison naturelle nous montre clairement être bonnes et convenables elles-mêmes à notre nature, de telle manière que le contraire en est mauvais. Dans cette définition, le mot de loi tient la première place, pour nous faire entendre que la loi naturelle est véritablement une loi, et dès lors, un décret justement établi par celui qui gouverne pour le bien commun, avec obligation de l'observer. Car l'auteur de la loi naturelle n'est pas l'homme, l'homme n'étant pas supérieur ou sujet à soi-même, pour s'imposer ou recevoir de soi des lois. L'auteur de cette loi est Dieu même, qui dans sa providence, et par le souverain domaine qu'il exerce sur la nature humaine, lui commande ce qui est pour son bien, et lui défend ce qui tourne à sa perte et à sa ruine. Car, comme sa volonté ne peut être déraisonnable, il ne peut approuver que l'homme se perde par ses mauvaises actions, ni improuver qu'il se porte à la vertu, à l'honnêteté et à tout ce qui convient à la condition de sa nature raisonnable. De là vient qu'il lui a donné une intelligence capable de connaître tant ce qui est bon moralement, que ce qui est mauvais. Cette faculté naturelle que l'homme a de faire ce discernement, est un don qu'il tient de son Créateur, qui lui a donné un être doué de cette excellente perfection. D'où il suit que Dieu l'oblige à fuir les choses qui sont mauvaises en elles-mêmes, et à faire celles que sa raison lui montre évidemment être bonnes et convenables par elles-mêmes. Tellement que, quand elles ne seraient point commandées par aucun supérieur, elles ne laisseraient pourtant pas, à cause de ce qu'elles sont en elles-mêmes, d'être bonnes et convenables pour lui. Comme, par exemple, adorer Dieu, est une chose si

propre et si convenable à l'homme, que, quand elle ne lui serait commandée par personne, elle lui serait toujours propre et convenable, tant à cause de sa dépendance et de sa bassesse, qu'à cause de la grandeur et de l'infinité de Dieu. C'est pourquoi la définition porte ces termes : par laquelle Dieu nous oblige à faire les choses que le jugement ou la raison naturelle nous montre évidemment être bonnes et convenables d'elles-mêmes à notre nature. Au reste, plusieurs choses sont bonnes et convenables à l'homme, dont l'omission pourtant n'est pas mauvaise, comme sont les œuvres de conseil et de perfection, dont l'omission n'est point réputée faute ni tache. Et à ces choses, la loi naturelle ne nous oblige pas, mais seulement à celles qui sont tellement propres et convenables à l'homme, que l'omission ou leur contraire en est notoirement mauvais et injuste, comme d'honorer son père, car le déshonorer est une chose mauvaise. Et ce sont ces choses-là, auxquelles nous oblige la loi naturelle; aussi, sa définition porte, de telle manière, que le contraire en est mauvais.

Je me réjouirai de cette loi, et de ce que Dieu m'a donné l'esprit et le jugement naturel pour discerner le bien d'avec le mal. *Plusieurs disent : Qui nous montrera le bonheur ? mais la lumière de votre visage est marquée sur nous, vous en avez rempli mon cœur de joie* (Ps. 4). Car, ô mon Dieu ! vous nous avez enseigné la voie de la justice, et par ce moyen nous avons un maître au dedans de nous-mêmes, qui est la lumière de la raison naturelle imprimée en notre âme, pour nous instruire et pour nous apprendre le vrai bien; nous avons une conscience qui est cette même lumière, quand elle aperçoit le mal, pour nous le reprocher et nous en reprendre. Par cette lumière, ô mon Dieu ! vous nous avez distingués des bêtes déraisonnables, et vous nous avez enseigné les premières pratiques de la vertu; c'est là cette lumière de votre visage, qui nous rend semblables à vous, sachant le bien et le mal, ce qui fait notre espérance et notre contentement. Car, qu'y a-t-il de plus doux au monde pour nous, et de plus capable de nous consoler, que de nous considérer comme l'image de l'être, qui est infiniment beau et infiniment parfait? O Dieu très-haut, que votre conduite à l'égard de l'homme est admirable ! car, comme cette lumière lui montre le bien qu'il doit pratiquer, aussi elle le reprend quand il

manque, et lui fait voir qu'il est coupable et digne de châtiment; alors il s'accuse, il dépose contre lui, et se condamne, et vous retirez votre sentence et vous remettez la punition de l'homme à l'homme même, ainsi que vous en avez usé à l'égard du roi David, qui prononça son arrêt, en disant : *Vive le Seigneur, l'homme qui a commis cela, est le fils de la mort* (II. Rois, 12). O Seigneur, que de mystères dans votre loi naturelle, et que de secrets dans votre lumière empreints dans nos âmes! faites que je les médite fructueusement, et que je les connaisse plus clairement, et que je redoute d'être accusé par mes ennemis, puisque je me sens accusé par moi-même, et par mes propres pensées et par mes lumières.

II. Considérez les propriétés de la loi naturelle. La première est qu'elle est diverse en ses prescriptions, selon la variété des objets qu'elle regarde, quelques-uns de ses préceptes réglant les devoirs de l'homme à l'égard de Dieu, d'autres à l'égard du prochain, et d'autres envers lui-même : ou bien selon les différentes vertus qu'elle met en exercice, la vertu de justice demandant d'autres actions que la vérité ou l'amitié : ou bien selon la variété des inclinations naturelles à diverses sortes de biens, suivant divers degrés de la nature humaine. Car, en tant que l'homme a l'être, cette loi l'oblige à se conserver contre ce qui le pourrait détruire; en tant qu'il a la vie dans un corps mortel et corruptible, elle l'oblige à prendre une suffisante nourriture, comme aussi à se mouvoir, à dormir, à se reposer, et à s'exercer autant qu'il est besoin pour soutenir cette vie; en tant qu'il est raisonnable, elle l'oblige à aimer et à révérer Dieu comme auteur de la nature, et créateur de ce monde; comme aussi à ne point faire d'injustice au prochain, et à mille autres choses. La seconde propriété de cette loi, est d'être commune à tous les hommes, en tout lieu, en tout temps, et dans tous les états; car, comme leur esprit est de même espèce, quelle que soit leur position, ils sont toujours obligés de suivre ses lumières et ses enseignements; c'est pourquoi elle est répandue en tous les hommes, et elle sera toujours la même. Il est bien vrai qu'elle n'est pas également connue; et qu'en diverses occasions, elle donne différents préceptes : mais tout cela, sans empêcher qu'elle ne soit la même; ainsi que la médecine est une même science, quoique les uns l'entendent mieux que les

autres, et que le régime qu'elle prescrit dans la maladie, diffère de celui qu'elle donne dans la santé. La troisième propriété de cette loi est d'être immuable, et de ne pouvoir être abolie et cassée; car il faudrait que cela arrivât, ou bien parce que d'utile et raisonnable qu'elle était, elle deviendrait inutile et déraisonnable, ou bien parce qu'ayant été connue, elle deviendrait entièrement inconnue et oubliée, ou bien cela arriverait par la révocation d'une puissance supérieure. Or, la loi naturelle ne peut perdre sa force par aucune de ces trois voies ; car ces articles sont si propres, si intimes, si conformes à la nature de l'homme, que tant qu'il demeurera homme, ils lui seront utiles, et convenables, et subsisteront, comme la propriété dure autant que la chose à qui elle appartient; c'est pourquoi il n'arrivera jamais que l'homme ne soit plus obligé d'aimer et de révérer Dieu, de faire le bien et de fuir le mal. En outre, il n'y a pas d'homme, s'il n'a perdu l'esprit, qui puisse ignorer entièrement cette loi, et qui n'en sache du moins cet article, de faire le bien, et fuir le mal ; c'est pourquoi à peine se trouve-t-il un seul sauvage, s'il n'a l'esprit atteint de folie, qui ne connaisse et ne fasse quelque bien : car, dit saint Paul : *Les gentils qui n'ont pas la loi* (mosaïque ou évangélique), *font naturellement ce qui est de la loi* (Rom. 2), observant quelques points de la loi naturelle. De là saint Augustin disait à Dieu (1) : Votre loi est écrite en nos cœurs, et aucune iniquité ne l'efface. De là viennent les remords de conscience, même dans les plus barbares, après leurs plus grands péchés contre cette loi, pour lesquels tôt ou tard ils ressentent des appréhensions de la vengeance de Dieu qu'ils ont offensé ; surtout la grâce surnaturelle, dont personne n'est privé entièrement et pour toujours, réveillant leur conscience éteinte ou assoupie, du moins par quelque légère connaissance, qui fait que leur inconsidération première est moins excusable. Que si en quelques rencontres, l'homme n'est pas tenu à quelqu'une de ses prescriptions, c'est que dans ces cas elle n'a jamais obligé, et n'a jamais véritablement existé. Par exemple, ce ne fut jamais une prescription de la loi naturelle, de restituer les armes à celui à qui elles sont, quand il est en furie, ni de ne pas tuer en se

(1) Lib. 2, Confess. 4.

défendant. Il n'est pas aussi au pouvoir des hommes de la casser, de quelque autorité qu'ils soient en ce monde, soit qu'ils soient papes ou rois ; car l'auteur propre de cette loi, est Dieu même, sur les volontés duquel ils ne peuvent rien ; et puis cette loi est la règle de toutes les lois humaines, à laquelle elles doivent être conformes, autrement elles ne sont pas lois, mais injustice et tyrannie ; c'est pourquoi ils ne peuvent rien faire validement à son préjudice.

Si donc, la loi naturelle oblige si diversement, si universellement, et si inviolablement ; je dois en conclure la nécessité pressante que j'ai de fuir tout le mal, et de faire tout le bien qu'elle m'enseigne. C'est une hardiesse trop grande de me vouloir dispenser de moi-même, quand toutes les puissances de la terre, spirituelles et terrestres, ne m'en peuvent exempter. Je m'étonnerai donc de l'aveuglement de tant d'hommes égarés, qui prévariquent contre cette loi, vivant dans l'injustice, dans le mensonge, dans l'irrévérence de Dieu, dans l'impénitence, sans loi ni raison, comme s'ils n'en avaient pas ; les uns par mauvais exemple, les autres par mauvaise éducation, ceux-ci par l'excès de leurs concupiscences et de leurs passions, qui sont les chaînes avec lesquelles l'ennemi les tient captifs, et les traîne où il lui plaît. O Seigneur ! délivrez les hommes de ces offenses si inexcusables, par lesquelles ils encourent la damnation ; réveillez-nous de notre profond assoupissement, confirmez-nous en vos paroles, et dilatez notre cœur pour marcher avec allégresse où nous conduit la loi de la raison.

III. Considérez que la loi naturelle oblige à faire bien ce qu'elle commande ; c'est-à-dire, sciemment, volontairement et avec les circonstances nécessaires à la bonté de l'action, sans y en mêler de mauvaises. Premièrement, la loi naturelle oblige à faire ce qu'elle commande avec connaissance ; car, faire autrement ses actions, c'est agir par hasard, et réussir par une rencontre fortuite, en quoi l'homme ne mérite aucune louange (1). En second lieu, elle oblige à le faire volontairement. Opérer, dit saint Thomas, l'œuvre de la vertu sans tristesse, est du précepte de la loi divine ; car, quiconque fait l'œuvre avec tristesse, la fait comme malgré lui. Et de même, ajoute le saint

(1) Suarez de Leg. l, 2, c. 10.

Docteur, que l'envie est un péché, parce que le bien du prochain n'est pas un sujet digne de douleur. Ainsi, pouvons-nous dire qu'accomplir avec regret ce que commande la loi naturelle, est un péché, parce que ce qu'elle commande étant conforme à la raison devrait plutôt contenter, que causer du regret ou de la douleur, c'est pourquoi c'est un désordre de le faire à contre cœur. C'est la condition des mondains d'être tristes, disait un grand saint, parce qu'ils servent le diable; mais les serviteurs de Dieu doivent être joyeux. Enfin, saint Augustin dit (1), qu'accomplir la loi de Dieu seulement des mains et à l'extérieur, et non de cœur, c'est ne pas l'accomplir. En troisième lieu, cette loi oblige à toutes les circonstances nécessaires pour la bonté de l'action, et à n'y point en mêler de vicieuses; c'est pourquoi, c'est pécher contre cette loi que de faire ses œuvres par une mauvaise intention. Les théologiens s'arrêtent presque ici; mais les maîtres de la vie spirituelle, pesant l'importance qu'il y a de bien faire ses actions, donnent plusieurs règles qu'il est bon d'y observer, et principalement quand les actions sont grandes et de conséquence. Entre ces avis, les uns sont à pratiquer devant l'action, les autres durant l'action, et d'autres après. Devant l'action, il faut se mettre en la présence de Dieu et de son bon ange gardien. Il faut un peu s'arrêter pour la diriger par une bonne intention, ainsi que fait un tireur d'arc, qui fait une pose pour bien viser le but où il veut frapper; il faut aussi par une courte oraison, demander l'assistance de Dieu, pour l'accomplir parfaitement. Durant l'action, il faut y employer la ferveur et l'attention, de peur de la faire avec mépris et négligence. Il faut que cette attention soit tellement modérée, que notre esprit n'y soit pas entièrement absorbé, en sorte que nous oubliions Dieu qui nous voit. Il faut aussi se garder d'en désirer la fin avec impatience pour faire autre chose; car c'est le vrai moyen de ne rien faire de bien, et ressembler à ces chasseurs qui poursuivent deux lièvres à la fois et n'en prennent pas un. Après l'action, il se faut garder d'une vaine complaisance et satisfaction, comme aussi de tristesse, si l'effet ne correspond point à notre attente; et enfin, rendre gloire, louange et actions de grâces à Dieu.

(1) Lib. 5. Q. Super Deut. Qu. 54.

Ayant examiné ces choses, vous reconnaîtrez l'obligation que vous avez de bien faire vos œuvres : *Tu poursuivras justement ce qui est juste* (Deut. 16). Vous reconnaîtrez que vous faites la plupart de vos œuvres par manière d'acquit, tellement quellement, avec plusieurs défauts qui s'y rencontrent. Si vous en faisiez moins, mais mieux, vous arriveriez plus vîte à la perfection ; car la vraie cause, pour laquelle vous n'avancez pas dans la vertu, c'est que vous gâtez vos bonnes œuvres en les faisant mal. Ressouvenez-vous de ce que dit le séraphique Docteur (1), que l'un des plus hauts degrés d'humilité, est de se confondre soi-même pour tous les biens qu'on a mal faits. Humiliez-vous donc pour ce sujet, et faites un ferme propos de redresser vos voies, et de rechercher et employer plusieurs des moyens indiqués, pour vous corriger des fautes commises de la sorte.

---

## QUATRIÈME MÉDITATION.

### DES LOIS HUMAINES, CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

I. Considérez que les princes spirituels et temporels usant de leur plein pouvoir, peuvent donner des lois qui obligent en conscience, et sous peine de damnation, après les avoir suffisamment promulguées. Saint Paul autorise grandement la vérité de cette considération, lorsqu'il dit : *Que toute âme soit sujette aux Puissances supérieures ; car il n'y a point de Puissance qui ne soit de Dieu. Celui qui résiste à la Puissance, résiste à l'ordre établi de Dieu. Or, ceux qui y résistent, encourent la damnation. Si tu fais mal, crains ; car il ne porte pas l'épée sans cause : car il est ministre de Dieu ; soyez donc soumis par nécessité, non-seulement dans la crainte de sa colère, mais aussi par conscience* (Rom. 13). Ce que saint Pierre enjoint pareillement : *Soyez donc soumis à toute créature humaine, à cause de Dieu, soit au roi, comme au souve-*

(1) De Grad. Virt. c. 3.

*rain, soit aux gouverneurs, comme envoyés de sa part, pour la vengeance des crimes et la louange des bons, car telle est la volonté de Dieu* (I. Pier. 2). En effet, Dieu les a établis en autorité; et voyant que la multitude des hommes ne pourrait subsister, si quelques chefs n'en prenaient la conduite, tant pour empêcher les violences des plus forts contre les plus faibles, que pour veiller au bien commun, il a donné des chefs aux hommes pour le spirituel et le temporel. Et comme ces chefs ne peuvent autrement pourvoir au bien public que par de bonnes lois, qui leur servent de mains et d'instruments pour maintenir leurs peuples, ils sont tenus et obligés en conscience de faire quelques lois. D'où il s'ensuit que les sujets sont aussi obligés en conscience de les observer; car il serait déraisonnable que les princes fussent obligés en conscience à faire des lois, et que personne ne fût obligé à les observer. De plus, les lois humaines ont une telle dépendance, une telle union et une telle alliance avec les lois naturelles et divines, qu'on ne peut violer celles-là sans offenser celles-ci, et, comme disait Platon, la soumission aux lois n'est que la soumission aux dieux; parce que la loi de la nature et la loi positive de Dieu, concourent à assujettir les peuples aux prescriptions de leurs supérieurs; car Dieu même a fait ce pacte avec nous de regarder l'obéissance rendue aux supérieurs comme rendue à lui-même : *Qui vous écoute*, dit-il aux Apôtres, *m'écoute, et qui vous méprise me méprise* (Luc, 10). Donc, celui qui désobéit à la loi humaine, contrevient à la loi naturelle et à la loi divine, et en cela consiste le péché. Si bien que, comme résister à l'instrument et à la main de l'ouvrier, c'est résister à l'ouvrier même, de même s'élever contre la loi humaine, c'est s'élever contre Dieu. Enfin les princes sont les pères des peuples, c'est pourquoi il n'est pas plus permis aux sujets de mépriser leurs lois, qu'aux enfants de ne tenir compte des commandements de leurs pères; et il ne sert de rien d'alléguer que Dieu seul peut donner ou retirer la grâce, et que lui seul a les clés de la mort : *Qui ferme, et personne n'ouvre, et qui ouvre, et personne ne ferme* (Apoc. 3). Enfin, comme un magistrat inférieur se rendrait ridicule, s'il faisait des ordonnances sous peine de mort, n'ayant pas le droit de condamner à mort, il en est de même d'un homme qui ferait des lois sous peine de l'enfer, n'ayant pas le droit de damner. Car

il suffit que les hommes soient autorisés de Dieu, qui peut damner, pour pouvoir faire des commandements sous peine de damnation. Ne pouvant exécuter par eux-mêmes la sentence de la mort éternelle, ils remettent leurs criminels au bras divin. Au reste, pour obliger, il faut que ces lois soient publiées dans les provinces ou les diocèses. Ainsi en est-il des princes qui ont un ample domaine et une juridiction de grande étendue, et du souverain pontife qui commande l'Eglise répandue par toute la terre. Cette condition n'est pas contestée pour les princes temporels, car le droit le détermine pour l'empereur. La plus grande difficulté est pour les lois du Pape, qui se contente souvent de les faire publier dans la ville de Rome, au Champ-de-Flore ; car, comme ces lois sont en très-grand nombre, et portées sous les peines très-rigoureuses des censures, il a semblé à plusieurs, et non sans raison, que ces lois n'obligeraient pas ceux de la France et des autres royaumes séparés, si les archevêques et évêques ne les faisaient publier solennellement dans leurs diocèses. En effet, il ne semble point raisonnable, qu'au même instant qu'une loi est publiée de vive voix, et affichée par écrit dans Rome, elle soit tenue pour publiée dans la France, dans l'Allemagne, dans l'Espagne, dans les Indes, qui sont aux extrémités du monde ; car les liens ne serrent que ceux auxquels ils sont appliqués, et les lois ne se peuvent appliquer de si loin. Certes, Jésus-Christ est le législateur sans pareil et le plus juste des monarques, auxquels il sert de modèle et de règle de perfection ; cependant il n'a pas voulu que sa loi évangélique, qui était la première en sainteté, obligeât tout le monde avant une promulgation suffisante, accompagnée des motifs de crédibilité. Pour ce sujet, il allait lui-même par les villes et les bourgs, annonçant sa loi, et la confirmant par les œuvres ; il a même envoyé les Apôtres par tout l'univers annoncer l'Evangile, et le prouver par des miracles, afin qu'on les reçût comme les héraults de Dieu, et que l'on fût obligé en conscience de croire à leurs paroles. Le souverain Pontife de Rome, qui est vicaire de Jésus-Christ en terre, ne peut pas ne pas suivre cet exemple. Ajoutez que le Fils de Dieu a mis une hiérarchie dans son Eglise, et un ordre sacré entre le souverain Pontife, les pasteurs subalternes et le peuple, afin qu'il apprît ce qui lui était utile et nécessaire à son salut, par l'entremise et par la voix de ses propres pasteurs.

Car, de dire que l'on peut connaître, par une autre voie, ce qui se publie à Rome, comme par ceux qui en reviennent, ou par des lettres particulières, ou par la lecture du bullaire, cette connaissance est trop périlleuse et sujette à trop d'incommodités pour lier les âmes sous peine du feu éternel ; car souvent les rapports sont faux et mensongers. Plusieurs de ces ordonnances sont changées, modifiées ou révoquées, quand les particuliers en entendent parler. Et puis l'on vient à mettre en doute, si une telle loi, publiée au Champ-de-Flore, est utile et recevable dans le royaume où l'on est, jusqu'à ce que les prélats en aient pris connaissance, pour en remontrer au pape les inconvénients, par rapport au lieu où ils sont et aux âmes qu'ils gouvernent. D'où naîtraient des troubles indicibles de conscience et des débats incroyables, les lois convenables aux Italiens ne l'étant pas aux Espagnols et aux Canadiens nouvellement convertis (1).

J'apprendrai de ce point à respecter et à honorer les pasteurs de l'Eglise, les princes et les magistrats qui gouvernent les états ; je les regarderai comme les images de Dieu, et comme ceux qui tiennent sa place et représentent sa personne sur la terre, les uns dans le spirituel, les autres dans le temporel. Je graverai dans mon cœur ces paroles de l'Ecriture sainte : *Crai-*

(1) NOTA. — L'Auteur, dans cette Méditation, se prononce pour l'opinion soutenue généralement par les théologiens français de son temps, relativement à la promulgation des lois ecclésiastiques. « Les Canonistes, lisons-nous dans l'ouvrage intitulé : THÉOLOGIE MORALE, etc., par Son Em. le Cardinal archevêque de Rheims, ne s'accordent pas sur la manière dont elles doivent être promulguées. Les uns pensent qu'il suffit qu'une constitution du Pape soit publiée à Rome pour obliger tous ceux qu'elle concerne, aussitôt qu'ils en ont une connaissance certaine. C'est le sentiment le plus commun, *valde communis*, dit saint Alphonse de Liguori. Les autres veulent qu'elle n'ait force de loi que dans les provinces où elle a été publiée. Quoi qu'il en soit, comme il n'y a aucune formalité particulière qui soit essentielle à la promulgation, et qu'il appartient au législateur de déterminer le mode dont une loi sera promulguée, il faut admettre qu'une constitution du chef de l'Eglise oblige tous ceux qui la connaissent, de quelque manière que leur soit venue cette connaissance, lorsque le Pape en la publiant déclare expressément qu'il l'entend ainsi, nonobstant toute coutume, tout usage contraire. Cependant, comme il peut arriver qu'une loi, quelque sage et quelque utile qu'elle soit, ne convienne pas également partout, et qu'elle offre des inconvénients particuliers pour certaines provinces, les évêques peuvent alors en suspendre l'exécution dans leurs diocèses respectifs, tout en soumettant leurs motifs au Saint-Siége avec la disposition de s'en rapporter à sa décision. »

*gnez Dieu, honorez le roi* (1. Pier. 2). Je me ressouviendrai pareillement de l'enseignement du martyr saint Ignace, disciple des Apôtres, qui écrivait aux Magnésiens (1) : Il est convenable d'obéir à l'évêque et de ne lui résister en rien, car c'est chose terrible de le contredire ; celui qui le fait ne trompe pas l'homme qui paraît, mais il s'efforce de tromper l'invisible, qui ne peut être trompé de personne ; et l'injure ne se fait pas à un homme, mais à Dieu, selon cette parole de Dieu à Samuel : *Ils ne t'ont pas méprisé, mais moi* (1. Rois, 8). J'apprendrai donc à obéir aux volontés de mes supérieurs, respectant leurs statuts et leurs décrets, et accomplissant de tout mon pouvoir ce qu'ils ordonneront. Malheur donc à ceux qui ne font pas seulement réflexion s'il y a péché de manquer au jeûne du carême, et aux autres commandements de l'Eglise ! Malheur à ceux qui méprisent les censures des évêques, et en inspirent le mépris aux âmes ! O temps, ô mœurs corrompues !

II. Considérez que les lois humaines, spirituelles ou temporelles, cessent d'obliger de différentes manières. Premièrement, par une loi contraire subséquente, car la dernière volonté du prince est préférable à la première, et les secondes constitutions sont les plus fortes, disent les jurisconsultes. Secondement, par une bénigne et équitable interprétation que les hommes prudents peuvent faire en plusieurs cas et occasions, dans lesquelles on présume raisonnablement que le législateur n'aurait pas eu intention d'obliger ; car, ou il n'a pas prévu tous les cas et toutes les difficultés, ou il n'a pas cru expédient de les mentionner tous en détail ; c'est pourquoi les lois ont besoin d'être suppléées quelquefois par l'interprétation ; car c'est véritablement pécher contre la loi, et encourir le châtiment, que de suivre en certains cas la lettre de la loi, par exemple, si on ne peut l'observer à la lettre, sans exposer sa vie, le législateur n'ayant point eu l'intention d'obliger à ce prix. Ce qui n'a pas toutefois lieu dans la guerre, où l'on doit être obéissant jusqu'à la mort, à cause du bien public et de l'honneur de l'Etat, qui y sont engagés. Troisièmement, l'obligation des lois cesse, quand le mal pour lequel elles ont été instituées cesse entièrement à l'égard de toute la communauté, parce qu'alors la loi est inutile à la fin que l'on s'était

(1) Epist. ad Magn. c. 6.

proposée. Ainsi les ordonnances, faites pour subvenir seulement aux nécessités de la guerre ou de la famine, cessent d'obliger les consciences, quand les temps sont changés. Quatrièmement, les lois perdent encore leur force obligatoire, quand une coutume contraire a prévalu dans la communauté, principalement si le législateur, en ayant connaissance, dissimule et se tait, et ne s'y oppose pas effectivement; car alors il est censé consentir, du moins tacitement, à la révocation de sa loi. Mais la principale raison est, qu'une loi est inutile et pernicieuse et sert de piége aux hommes pour les perdre, quand elle est rejetée par la majeure partie de la communauté; c'est pourquoi la coutume contraire abroge les lois anciennes, elle en fait même de nouvelles. Et, comme dit saint Augustin (1), la coutume du peuple de Dieu et les usages des anciens doivent être tenus pour lois, et il faut réprimer les contempteurs des coutumes ecclésiastiques, comme les prévaricateurs des lois divines; ce qui se doit entendre pourtant, quand la coutume n'est point contraire à la loi naturelle ou divine; car ce serait désordre plutôt que coutume; et encore faut-il qu'elle soit apparente et extérieure, tellement que le prince puisse évidemment la connaître. Enfin la loi cesse d'obliger par la dispense de celui qui en a l'autorité, et qui a une juste raison de dispenser; deux conditions requises pour rassurer la conscience de celui qui donne la dispense et de celui qui s'en sert. Quoi! dites-vous, écrivait saint Bernard au pape Eugène, me défendez-vous de dispenser? Non, mais de dissiper, car où la nécessité est urgente, la dispense est excusable; où l'utilité le requiert, la dispense est louable; l'utilité, dis-je, commune, non particulière; mais où il n'y a rien de ces choses, ce n'est pas du tout une dispense fidèle, mais c'est une dissipation cruelle (2). Toutefois, les casuistes modernes ne sont pas si austères que saint Bernard; ils veulent que le supérieur soit quelquefois tenu de dispenser quelqu'un, non-seulement pour l'utilité publique, mais aussi pour l'utilité particulière; car, comme chacun est tenu de subvenir à la nécessité du prochain, les princes qui ne sont en dignité que pour servir au bien et à la félicité des peuples, en ont une charge plus particulière; et partant ils ne doivent pas se rendre difficiles à donner les dispenses qu'il est en leur

(1) Epist. 86, ad Casulam. — (2) L. 3. de Consider. c. 4.

pouvoir d'accorder, quand elles doivent tourner à quelque bien notable de celui qui les sollicite, et empêcher un plus grand mal. Comme si un concubinaire à l'article de la mort demandait dispense des bans pour contracter un légitime mariage, pour se mettre en voie de salut ou légitimer ses enfants; ou bien si en bonne santé il les demandait, parce qu'il ne pourrait pas épouser sa concubine avec tant de solennité, sans scandale et sans infamie; ou bien si une personne, qui a fait un simple vœu de chasteté, demandait d'en être relevée, pour le trop grand péril d'incontinence; en tous ces cas, et en plusieurs autres, les prélats doivent se ressouvenir que la puissance leur est donnée pour l'édification des âmes, non pour la destruction : ils doivent plutôt condescendre à l'infirmité humaine, pour leur faciliter leur salut, que de les laisser dans la voie de perdition, de laquelle ils les devraient retirer au péril de leur propre vie.

Je reconnaîtrai donc la providence de Dieu dans le gouvernement des hommes et la suavité admirable avec laquelle il les conduit, par les supérieurs légitimes, à leur béatitude et à leur salut. Car d'un côté ils ont été contraints, pour l'acquit de leur charge, de faire de temps en temps de nouvelles lois, de les accumuler pour obvier à la corruption des mœurs qui prenait naissance en leur temps, et préparer par ce moyen de nouveaux remèdes à de nouvelles maladies, ou de nouveaux antidotes à de nouvelles pestes d'insolence et d'entreprise contre le devoir et l'honnêteté. D'ailleurs, ces lois, instituées ainsi pour de justes raisons qui existaient alors, se sont élevées à un si grand nombre, qu'il ne serait plus possible aux hommes d'en supporter le trop pesant fardeau, et le joug des chrétiens serait plus insupportable dans la loi de grâce que celui des Juifs dans la loi de rigueur. C'est pourquoi leur obligation cesse, et les consciences s'affermissent dans la paix et la tranquillité contre la terreur qu'elles apportent. Ainsi, Dieu très-bon, qui ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces; vous ne permettrez pas que nous soyons chargés de plus de lois que nous n'en pouvons porter.

III Considérez en quelle manière l'on doit obéir aux supérieurs spirituels et temporels, tant que leurs lois obligent. Saint Paul en donne la règle, lorsqu'il dit : *Serviteurs, obéissez à vos maîtres temporels* (et bien plus aux spirituels) *avec crainte et*

*frayeur, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ; ne les servez pas devant eux seulement, comme pour plaire aux hommes, mais comme serviteurs de Jésus-Christ, pour faire la volonté de Dieu de bon cœur, les servant avec une bonne volonté, regardant en eux le Seigneur et non les hommes* (Eph. 6). Dans ces paroles, saint Paul recommande plusieurs choses pour obéir parfaitement aux lois et aux ordonnances des supérieurs. Premièrement, il veut que ce soit *avec crainte et frayeur*, non pas pourtant avec une crainte de forçats et de galériens, mais pure et filiale. Secondement, que ce soit *avec simplicité de cœur comme à Jésus-Christ*, c'est à-dire avec l'œil simple de l'intention pure d'obéir à Jésus-Christ et de faire sa volonté en obéissant; car c'est la volonté de Dieu que les supérieurs soient obéis, et, comme dit le même saint Paul : *Qui résiste à l'autorité, s'oppose à l'ordre de Dieu* (Rom. 13). Troisièmement, il veut que ce soit aussi bien en l'absence qu'en la présence du supérieur, *ne servant pas à l'œil comme pour plaire aux hommes.* Pour reprendre ceux qui ne se soucient pas de désobéir, pouvu qu'ils ne soint point aperçus de leur supérieur, ce qui est une marque que l'on n'a pas Dieu en vue lorsqu'on obéit; car on ne peut se cacher de lui, mais seulement des hommes. Quatrièmement, saint Paul veut qu'on leur obéisse sans regret, sans murmure, sans plainte, sans contrainte, avec une bonne et prompte volonté, *faisant la volonté de Dieu de cœur, avec une bonne volonté, comme pour servir Dieu et non les hommes.* Où il faut remarquer que saint Paul dit et redit plusieurs fois en ce même passage que l'on ait Dieu en vue lorsqn'on obéit aux Puissances, parce que c'est le point qui rend l'obéissance plus parfaite, plus aisée, plus spirituelle et plus méritoire, d'obéir aux hommes qui gouvernent légitimement, comme si c'était Dieu même qui parlât. Comme, en effet, ils sont autorisés et commis de Dieu pour gouverner, en commandant aux créatures, ils obéissent eux-mêmes au souverain Créateur, qui veut qu'ils commandent pour l'amour de lui, comme il veut qu'on leur obéisse aussi pour l'amour de lui.

Examinez-vous sur ce point, et voyez quelle a été votre conduite et votre façon d'agir à l'égard de tous ceux qui ont pouvoir et autorité sur vous. Voyez si vous leur avez obéi avec toutes ces conditions que recommande saint Paul, et avec quel

esprit et quelle ferveur vous vous êtes comporté à leur égard. Certainement il ne vous en eût pas plus coûté d'obéir parfaitement, et même votre peine en eût été plus douce et suivie de plus de consolation. Si vous vous reconnaissez ici, demandez-en pardon à Dieu, et faites un ferme propos de ne plus manquer à ce sujet, espérant que Dieu même, pour l'amour duquel vous obéirez, vous en récompensera un jour, *sachant*, dit saint Paul, *que chacun recevra la récompense du Seigneur pour le bien qu'il aura fait, soit esclave, soit libre* (Eph. 6), soit en commandant, soit en obéissant.

---

## CINQUIÈME MÉDITATION.

### DES LOIS POSITIVES DIVINES, ET SPÉCIALEMENT DE LA LOI MOSAIQUE.

I. Considérez que l'homme avait besoin de recevoir des lois positives de la part de Dieu, en sus de la loi purement naturelle et de la loi humaine. La principale raison en est qu'il est destiné à une fin surnaturelle, fin si haute et si élevée, que sa nature seule n'a point de puissance et de facultés suffisantes pour l'y diriger et l'y conduire; partant, il était convenable qu'il reçut des règles et des préceptes surnaturels qui lui servissent de moyens proportionnés à une telle fin. Surtout, après sa chute de l'état d'innocence dans la corruption du péché où il est maintenant réduit, il avait besoin d'un maître qui lui apprît le malheur du péché, et d'un libérateur que les lois divines lui font connaître. En outre, il ne pourrait sans beaucoup de chutes observer les lois de la nature, s'il n'aspirait à quelque chose de plus sublime ; car les prétentions et les efforts de son âme sont retardés par la violence de ses passions; c'est pourquoi, comme un archer, dont l'arc a la corde lâche, doit viser un peu plus haut que le but, pour y atteindre, ainsi l'homme, ayant sa nature affaiblie par le péché, pour arriver à la perfection de l'état naturel et en observer les règles, doit aspirer un peu plus haut. Or, tel est

l'effet des lois positives, et ainsi elles lui sont utiles, même pour observer plus inviolablement ce qui est du devoir naturel. De plus, l'homme est un être sociable, et qui est né pour vivre et converser avec plusieurs, comme le témoigne la parole qui lui est donnée pour manifester aux autres ses sentiments ; or, s'il n'est retenu par la loi, il ne pourra vivre en société, les injures et les injustices la ruineront en peu de temps, et il faut que la loi, pour le retenir, ait tant d'autorité, qu'il ne pense pas la pouvoir enfreindre impunément par force ou par finesse ; ce qui requiert un législateur divin. De plus, l'esprit humain s'embarrasse en mille difficultés pour savoir ce qu'il doit faire ou omettre dans les lois naturelles et dans les lois humaines ; d'où naissent des opinions diverses et des controverses sans fin, qui tiennent les esprits en doute et irrésolus sur ce qu'il faut faire. C'est pourquoi, comme il était important que l'homme fût plus éclairé dans l'affaire de son salut, il a été nécessaire que Dieu lui en déterminât du moins les règles principales. Enfin, il est nécessaire à l'homme de se ressouvenir de sa dépendance et de sa sujétion envers Dieu, afin qu'il soit excité par là à lui rendre ses devoirs, et, en faisant preuve de fidélité et d'obéissance, à acquérir quelque mérite à ses yeux. Voilà pourquoi, dès le commencement de sa création, et même dans l'état d'innocence, au paradis terrestre, il ne le laissa jamais sans quelque commandement, afin de lui rappeler qu'il y avait un maître. Il fit d'abord une défense à Adam et Eve, et, en leurs personnes, à toute la nature humaine, de toucher à un fruit du paradis terrestre. Pareillement, sanctifiant le septième jour auquel il se reposa de toutes ses œuvres, il le consacra, dès le commencement du monde, aux œuvres de son service, avec obligation pour les premiers hommes de la terre de l'observer, selon que l'estiment plusieurs. Troisièmement, les premiers hommes du monde furent obligés aux vertus surnaturelles de la Foi, de l'Espérance et de la Charité ; car, sans les actes de ces vertus, ils ne pouvaient se sauver, et, partant, ils en reçurent le commandement, ce qui était une loi positive, en sus de la loi naturelle (1). En quatrième lieu, il avait établi quelques sacrements et quelques remèdes pour effacer le péché originel,

(1) Cornel. In Com. — Spondanus in an. Fact. Hore. 1. in die 5. — Idem. die 6.

avec l'obligation aux pères et aux mères de l'appliquer à leurs enfants. Cinquièmement, Dieu enjoignant à Noé de mettre en sûreté quelques animaux de chaque espèce dans son arche, il lui commanda d'en prendre sept parmi les purs et deux parmi les immondes ; ce qui fait penser à saint Jean Chrysostôme que Dieu avait déjà fait une loi pour distinguer les animaux mondes d'avec les immondes (1). Sixièmement, après le déluge, Dieu permettant aux hommes de se nourrir des animaux de la terre, il leur défend pourtant de manger les animaux étouffés, dont le sang n'aurait pas coulé à la mort. *Vous ne mangerez point la chair avec le sang* (Gen. 9). C'est encore une loi positive, qui fut établie de Dieu pour faire abhorrer le sang et l'homicide aux hommes, et qui se trouve avoir été renouvelée par les Apôtres (Act. 15), et observée dans l'Eglise plus de sept cents ans, jusqu'au temps du vénérable Bède. Enfin, le commandement de la circoncision avait été donné à Abraham, quatre cents ans avant la loi écrite de Moïse. Il est vrai néanmoins que les hommes qui ont vécu avant lui, environ l'espace de deux mille ans, sont dits avoir vécu dans la loi de nature, parce que les préceptes naturels faisaient la plus grande partie de la religion, et les hommes l'apprenaient par une voie plus naturelle qu'artificielle, savoir par tradition et de vive voix, plutôt que par écrit ; et c'est en ce sens que Tertullien, parlant de la loi naturelle (2), soutient qu'avant la loi de Moïse, écrite sur les tables de pierre, il y a eu une loi non écrite, qui était entendue naturellement, c'est-à-dire sans l'artifice des écritures, et était observée par les Patriarches. Par cette loi, dit saint Eucher, évêque de Lyon, Abel est reconnu juste, Enoch est ravi au Ciel, Noé est choisi, Abraham est appelé le père des nations. Si bien que les hommes n'ont jamais été avec une loi purement naturelle, et sans quelques autres commandements divins, pour faire plus facilement leur salut.

J'admirerai la providence de Dieu sur la nature humaine, de ce que, dès le commencement du monde, il en a pris le gouvernement et la conduite, lui enseignant ses volontés, et lui donnant des règles pour son salut, selon que le temps le demandait. Ainsi, Seigneur et Père de toute créature, vous n'avez jamais

(1) Hom. 24, in Gen. — (2) Adversus Judæos. c. 2.

délaissé l'homme, et vous ne l'avez pas abandonné au seul instinct de sa raison et à la seule direction de la nature ; vous avez pris de lui un soin tout spécial, et vous lui avez toujours donné quelque commandement particulier pour le guider dans le chemin de la vertu, et l'élever par ce moyen à sa fin dernière. *Vous êtes son Dieu depuis l'éternité et à toujours. Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, depuis, par delà tous les siècles. Ainsi soit-il, ainsi soit-il* (Ps. 40). Que toutes les générations louent vos miséricordes, et que personne ne vous impute la perte d'aucune âme, puisque vous les dirigez toutes.

II. Considérez particulièrement la loi mosaïque pleine de préceptes divers, qui fut donnée environ deux mille ans après la création du monde, pour sanctifier plus spécialement les enfants d'Abraham, et disposer le monde à connaître, à croire et à recevoir honorablement Jésus-Christ. Les préceptes qu'elle contenait sont de trois sortes, les uns sont moraux, comme sont les dix commandements du Décalogue, et plusieurs autres qui les concernent que Dieu écrivit en deux tables, savoir les trois premiers qui regardent son propre culte et son service, dans la première table, et les sept autres, qui regardent le prochain, dans la seconde, afin de séparer les choses qui lui appartiennent de celles qui appartiennent à la créature. Or, quoique la loi naturelle et l'instinct de la raison enseignent ces préceptes, toutefois, parce que la nature humaine, accablée par le péché errait en plusieurs de ces commandements, Dieu a voulu secourir son infirmité, en les renouvelant et en les éclaircissant par sa loi positive, comme dans les objets que l'esprit connaît naturellement, il lui vient en aide par la révélation ; et puis, l'état surnaturel ne peut subsister que dans le bon ordre de l'état naturel, qu'il présuppose pour fondement et qu'il perfectionne ; c'est pourquoi Dieu donnant la loi ancienne, pour élever les âmes à une fin surnaturelle, commence à bien régler la nature et à en donner les préceptes avant tout. Après lesquels suivent les préceptes cérémoniaux qui règlent ce qui appartient au culte de Dieu, comme sont les sacrements, le temple, les jeûnes et les sacrifices sanglants des animaux, dans lesquels Dieu montrait sa justice, faisant voir que le péché méritait la mort et tout ensemble sa miséricorde, commuant la mort du pécheur en celle d'un animal dont il se contentait. Les troisièmes préceptes étaient les préceptes judiciaires et poli-

tiques, qui servaient à la police de l'état des Juifs, pour bien former le corps de leur république ; c'est pourquoi, entre ces préceptes, les uns montraient comment le prince devait se comporter envers le peuple, et réciproquement le peuple envers le prince. Les autres réglaient les particuliers dans leur négoce, leurs contrats, leurs jugements et autres affaires civiles. Il y en avait qui servaient au réglement des familles, du maître envers les serviteurs et du mari envers la femme, et d'autres qui regardaient les étrangers et les voyageurs, et montraient ce qu'il fallait faire en cas de guerre contre eux, ou en contractant avec eux. Dieu voulut encore donner des lois civiles au peuple juif, afin que leur état bien policé fût plus tranquille, et que par ce moyen la religion y fût florissante. Tous ces préceptes montaient ensemble jusqu'au nombre de six cent treize ; ce que Dieu fit pour subvenir à la rudesse d'esprit du peuple juif qui, ne pouvant être instruit suffisamment par des règles générales, avait besoin d'instructions particulières sur chaque point, comme un petit enfant à qui il faut donner le pain par morceaux pour s'en nourrir. Et puis c'était pour fixer l'esprit des Juifs, et les occuper assez pour qu'ils n'allassent pas chercher des réglements dans les livres des païens, au risque de leur foi et de leur salut. C'est pourquoi les Israélites s'abstinrent longtemps de la lecture des livres des Gentils, et se bornèrent à l'étude de leur loi, qui avait une assez grande diversité pour les occuper et les entretenir. On peut ajouter à ces raisons, que Dieu voulait régler, par une spéciale providence, tous les pas et les mouvements, et toutes les actions de son peuple choisi, afin que tout y fût exact et sans désordre, au spirituel comme au temporel ; c'est pourquoi il donna une si grande multitude d'articles à observer, ayant soin de tout. Aussi voulait-il que ce peuple servît de modèle et de lumière à tous les autres peuples, dans lesquels l'idolâtrie et la corruption des mœurs avaient effacé tous les bons sentiments de la vertu ; pour ce sujet, il le plaça au milieu de la terre habitable, afin que plus aisément sa foi fut connue de tout l'univers, et que ceux qui voudraient se ranger à sa religion, le pussent faire librement. Tertullien pense même que cette loi fut donnée pour tout le monde, si bien que plusieurs païens reconnurent le vrai Dieu par le moyen des Juifs ; et les plus sages de la Grèce n'ont jamais parlé plus saintement, et n'ont

jamais dressé de lois plus justes, que lorsqu'ils se sont conformés à la sagesse et aux lois de Moïse (1). Enfin, il était convenable que la nation de laquelle devait naître Jésus-Christ fût la plus sainte et la plus religieuse de tout le monde, afin de le donner dignement au monde; et non-seulement le donner, mais aussi le figurer, l'annoncer et l'imprimer dans les esprits par ses saintes observances, qui ne prêchent que lui et les merveilles de sa vie et de sa mort; car il était important d'annoncer Jésus au monde, et de le faire connaître, afin qu'il fût mieux reçu à sa naissance. Pour ce sujet, le royaume des Juifs était prophétique, et les actions religieuses figuraient les qualités, l'état et les mystères de Jésus-Christ, tout le culte et le service que Dieu requérait de lui, et tout l'exercice de sa religion consistait à le prédire, à l'annoncer, à l'attendre et à le contempler; c'est pourquoi il reçut une loi sainte, comme l'appelle saint Paul, et pleine de cérémonies propres à cet effet (Rom. 7).

Admirez en cela la providence de Dieu, qui donna la loi mosaïque avec tant de raisons et pour tant de desseins; admirez-y sa justice, son équité et sa sagesse; reconnaissez-y les traits et les caractères de la grandeur de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, lequel, dit saint Paul, *est la fin de la loi* (Rom. 10). Elevez-vous de cœur et de pensée jusqu'à lui, sur les traces de celui qui, pour avoir dignement parlé et écrit de ses grandeurs, reçut par avance les grandeurs de la terre, en attendant celles du Ciel. O la singularité de Jésus! il est vivant, dit-il, dans l'esprit et dans la pensée des saints avant que de vivre et de naître sur la terre; tout ce qu'il y a de sainteté au monde ne tend qu'à lui, ne parle que de lui, et ne conspire que pour sa gloire. O Jésus! si, avant que vous vinssiez au monde, la loi et le service de Dieu ne consistait qu'à vous graver dans le cœur, combien plus devons-nous mettre en ce point notre zèle et notre piété après votre naissance, votre vie, votre croix et le triomphe de votre gloire? Béni soyez-vous, ô Jésus! qui avez tant de voix et tant de langues pour publier votre avènement au monde. Béni soyez-vous, ô Roi du ciel et de la terre! Roi de gloire et de grâce, libérateur de la nature humaine, qui avez un peuple entier, un royaume florissant, et tout le corps de la religion qui est con-

(1) Adversus Judæos. — D. Cyril. Alexandr. l. 7. Contra Julia.

verti en voix pour ne parler que de vous, et préparer le monde à vous recevoir. Vive donc Jésus ! vive Jésus dans l'âme et le cœur de tous les chrétiens ; vive Jésus dans nos pensées et nos méditations, dans nos études et nos occupations, et dans tous les actes de notre piété (1) !

III. Considérez encore de quelle obligation était la loi mosaïque, et si elle obligeait sous peine de péché. Il est certain qu'elle obligeait les Juifs étroitement : *Vous avez ordonné*, dit David, *que vos commandements soient fidèlement observés* (Ps. 118). Cette obligation paraît par les bénédictions que Dieu promet à ceux qui l'observeraient, qui sont de leur donner des pluies au temps opportun, de rendre leur terre plantureuse et féconde, leurs arbres fructueux, leurs vignobles abondants, de les rassasier de biens, de les couronner de la paix, de les délivrer des bêtes féroces, de mettre en fuite leurs ennemis et d'habiter au milieu d'eux (Deut. 28). Outre ces biens, ils avaient encore l'espérance et la promesse de la vie éternelle, qui avait été faite aux premiers hommes de la terre et aux anciens Pères et Patriarches, desquels les Juifs la tenaient par tradition, quoique leur loi n'en fît point d'expresse mention ; c'est pourquoi les Prophètes, qui ont vécu depuis Moïse, en ont parlé : David, Salomon, Isaïe et Ezéchiel. Tobie se consolait dans cette attente, et l'un des sept Machabées souffrait patiemment le martyre dans l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle ; c'est pourquoi les Juifs étaient obligés à la loi, non-seulement pour obtenir les biens de cette vie, mais aussi pour obtenir les biens spirituels et éternels. Cette même obligation se voit dans les malédictions dont Dieu menace les rebelles et les désobéissants de les appauvrir, de rendre leurs champs stériles, de faire recueillir leurs moissons par les ennemis qui seraient victorieux contre eux, de leur donner un ciel de fer et une terre d'airain, de les affliger par des bêtes féroces, par la contagion et par toutes sortes de ruines ; cette même loi impose souvent la peine de mort à ceux qui y contreviendraient, et ordonne plusieurs suspensions et irrégularités en plusieurs cas et accidents. Les Juifs, qui avaient la tête dure et beaucoup d'inclination au mal, devaient être gouvernés de la sorte, car les peines sont nécessaires

(1) Cardinal de Bérulle, Vie de Jésus.

à ceux qui sont plus enclins au vice ; c'est pourquoi même la loi mosaïque obligeait les Juifs en conscience, sous peine de péché mortel ou véniel, selon l'importance de la matière ou sa légèreté. Ce qui est vrai, non-seulement des commandements moraux et cérémoniaux, mais aussi de ceux qui n'étaient que judiciaires et politiques, parce que rien n'empêche qu'un homme ne soit obligé en conscience à observer les lois de la police, et à se comporter selon ses ordonnances dans les affaires civiles et temporelles, où l'on exerce la justice extérieure qui entretient la paix et le bon ordre de la république. Et puis ces commandements étaient de Dieu comme les autres, et prononcés avec les mêmes bénédictions et malédictions que les autres, et partant sous la même obligation. C'est ce qui a porté souvent les Juifs à endurer la mort et toutes sortes de supplices, plutôt que de contrevenir à un seul précepte de leur loi, principalement quand il y allait du mépris de Dieu et de la religion. Les flammes et les supplices les plus cruels ne les ont point empêchés d'en observer les préceptes. L'ancien prêtre Eléazar, âgé de quatre-vingt-dix ans, disait qu'il aimait mieux descendre tout vif en enfer, que de feindre seulement d'y contrevenir : *Car si présentement*, disait-il, *j'échappe aux supplices des hommes, pourtant ni vif ni mort, je n'éviterai jamais la main du Tout-Puissant* (II. Mach. 6). C'est pourquoi, lorsqu'on lui proposa de manger de la chair présentée aux idoles, que la loi défendait, ou de faire seulement semblant d'en manger, il aima mieux mourir. Autant en firent la généreuse mère des Machabées et ses sept enfants, qui, plutôt que de manger de la chair de pourceau contre leur loi, endurèrent toutes sortes de cruautés. C'est en quoi Josèphe prend sujet d'exalter la sainteté de sa nation, de ce que, pour observer le sabbat et continuer les oblations, les sacrifices et le service divin, ils laissaient leurs ennemis prendre avantage sur eux, comme il arriva quand les Romains, sous la conduite de Pompée, prirent la première fois Jérusalem, et entrèrent par force dans le temple. Ils tuèrent, dit Josèphe, tous ceux qu'ils rencontraient, et nonobstant, les Juifs ne laissèrent pas d'assister au service divin, aux oblations et sacrifices, sans pouvoir être arrêtés ni par la frayeur de la mort, ni par la multitude de ceux qui étaient déjà tués, étant prêts à endurer tout ce qui semblerait bon aux vainqueurs, plutôt que d'abandonner les autels, ou de négliger

ce qui était réglé par les ordonnances et les lois du pays, ou commandé par les anciens. Ce qui nous doit faire reconnaître que les Juifs avaient d'autres prétentions que d'éviter les peines, et d'acquérir les biens de cette vie par l'observance de leurs lois, et qu'ils avaient l'éternité en vue, pour laquelle ils méprisaient souvent les maux et les biens de cette vie, en s'acquittant en conscience du devoir de la religion.

Si donc les Juifs étaient ainsi obligés, et s'il ne leur était pas loisible, sans blesser leur conscience, de contrevenir aux préceptes de la loi mosaïque, combien moins sera-t-il permis aux chrétiens de violer la sainteté de la loi chrétienne, beaucoup plus sainte et plus parfaite ? C'est le raisonnement de saint Paul : *Si quelqu'un avait méprisé la loi de Moïse, il mourait sans aucune miséricorde, sur le témoignage de deux ou trois ; combien plus grand tourment pensez-vous que méritera celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, et tenu pour chose profane le Testament par lequel il avait été sanctifié, et qui aura fait injure à l'Esprit de grâce ? Car nous connaissons celui qui a dit : A moi est la vengeance, et je la rendrai ; et encore : Le Seigneur jugera son peuple ; c'est chose horrible de tomber dans les mains du Dieu vivant* (Héb. 10). Je craindrai donc surtout d'enfreindre la loi chrétienne, sachant qu'il y va de l'éternité. O Seigneur, mon Dieu ! imprimez encore plus profondément cette crainte en mon âme, afin qu'elle arrête la saillie de mes concupiscences et de mes passions qui s'élèvent contre vos commandements : *Pénétrez mes chairs de votre crainte* chaste, *car j'ai redouté vos jugements* (Ps. 118) et l'infraction de vos commandements. Faites que je puisse dire hardiment après celui qui a été selon votre cœur : *Les princes me persécutent injustement ; mais mon cœur craint vos jugements* (Ps. 118) !

## SIXIÈME MÉDITATION.

### DE LA LOI ÉVANGÉLIQUE OU CHRÉTIENNE.

I. Considérez que la loi mosaïque, environ deux mille ans après son établissement, fut cassée et annulée par Jésus-Christ, le Fils de Dieu incarné, qui prêcha et lui substitua la loi nouvelle et évangélique, et la fit annoncer par ses Apôtres à tous les peuples de la terre. Cette loi évangélique contient trois sortes de préceptes. Premièrement, les préceptes de la Foi, qui est beaucoup plus claire et plus expresse que dans la loi ancienne, car elle nous propose les grands mystères de la Trinité, de l'Incarnation, et du Saint-Sacrement, et beaucoup d'autres qui étaient peu connus auparavant; c'est pourquoi ces préceptes ont été éclaircis par Jésus-Christ. Secondement, les préceptes moraux, qui sont les préceptes naturels que Jésus-Christ a aussi expliqués nettement. Troisièmement, les préceptes qui sont propres à la loi chrétienne et qui la distinguent plus expressément de la loi de Moïse, ce sont les Sacrements que le Fils de Dieu a institués et mis à la place de toutes les cérémonies religieuses de l'Ancien-Testament, pour purifier les chrétiens de tous leurs péchés, et leur donner la grâce sanctifiante par une vertu merveilleuse qui est en eux. Quant aux préceptes politiques et judiciaires, il n'en a pas voulu donner, n'étant point venu au monde pour y exercer une royauté temporelle. Ces trois sortes de préceptes élèvent les âmes à une perfection beaucoup plus éminente que ne faisaient tous les décrets de Moïse, parce que ceux de la Foi purifient mieux l'esprit des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, et lui donnent une lumière et une science qui surpasse toutes les sciences des plus sages du monde. Les préceptes moraux portent la volonté à de plus grands biens, et la dirigent mieux. Enfin, les Sacrements portent, par une merveilleuse vertu, la sainteté et la grâce jusqu'au fond de l'âme.

Par ce moyen, la substance de l'âme est enrichie, et toutes ses facultés plus ennoblies. C'est pourquoi, comme il arrive que les arts et les sciences se sont perfectionnés avec le temps, les derniers venus étant beaucoup plus experts pour l'ordinaire que les premiers, qui n'ont su que les rudiments et les premiers traits de l'art, dont les derniers venus ont atteint la perfection ; ainsi il en est arrivé au sujet des lois divines ; les premières ont été imparfaites en comparaison de la dernière, qui est la loi évangélique ; car rien n'est meilleur, ni plus juste, ni plus convenable à l'homme, rien n'est plus convenable pour le bon gouvernement de l'univers et de toutes les créatures, et nulle loi n'a une plus grande droiture et sainteté d'ordonnances ; tellement que sa perfection seule nous peut faire conjecturer qu'elle est de Dieu et de son conseil très-profond. C'est pourquoi, comme les choses les plus imparfaites sont inutiles en présence des plus parfaites, la loi mosaïque a cessé, comme trop imparfaite, à la publication de cette loi nouvelle. Ça été une grande lumière qui en a offusqué une moindre, parce que la lampe est superflue, là où le soleil luit, et la fleur tombe de l'arbre quand le fruit se forme. Saint Cyrille d'Alexandrie dit, qu'en ce sujet, Dieu a imité ces ouvriers qui font premièrement des images de cire, non pour s'arrêter là, mais pour représenter la beauté de l'œuvre qu'ils projettent, laquelle étant parfaite, ils négligent et défont ces images ; car ainsi Dieu voulant donner aux hommes une loi parfaite, et leur en faisant la promesse par ses Prophètes, il a premièrement fait comme une image de cire dans la loi ancienne, qui n'était que l'ombre et le modèle d'une autre loi : *La loi*, dit saint Paul, *ayant l'ombre des biens à venir ;* et : *Toutes choses leur arrivaient en figure* (Hebr. 10. 1. Cor. 10). C'est pourquoi cette image a été détruite, et ces figures ont cessé, quand la vérité est apparue et que la loi parfaite a été instituée. Enfin la loi n'ayant été établie que pour préparer la venue du Messie au monde, elle devait être brisée et délaissée sitôt qu'il a pris possession du monde par son entrée au Ciel en son Ascension. C'est de là que saint Paul dit : *Nous ne sommes plus sous un maître comme des enfants* (Gal. 3), entendant la loi de Moïse, parce que, dit-il ailleurs, *Le sacerdoce étant transféré, il faut aussi que la loi soit transférée* (Hébr. 7). Ça été l'œuvre du Fils de Dieu et le but

de son entrée dans le monde, d'être non-seulement notre Rédempteur, mais aussi notre prince et notre législateur, et il a délivré les hommes du trop pesant fardeau de la loi de Moïse, pour nous assujettir à une loi plus douce et plus aimable, ainsi que font les bons princes quand, à leur avènement à la couronne, ils déchargent les peuples des exactions trop rudes de leurs prédécesseurs, et leur imposent des contributions plus faciles, et qui leur gagnent les cœurs et l'affection de leurs sujets. Que si l'on dit que Dieu est immuable, et partant qu'il ne peut changer ses lois, Eusèbe répond (1), que le laboureur n'est pas réputé changer quand, pour la culture de la terre, il commande autre chose en été, autre chose en hiver. Car un temps demande une chose, un autre temps une autre; ainsi Dieu ne change pas, quand il commande diverses choses selon la diversité des temps, pour faire porter de bons fruits à la nature humaine.

Que le monde donc se réjouisse de votre avènement sur la terre, ô noble Fils de Dieu! Que les nations tressaillent d'allégresse, parce que vous venez pour les décharger d'un joug trop pesant, et qui causait peu de profit à ceux qui le portaient, pour les ranger sous votre puissance et sous votre loi de grâce et de douceur. C'est vous-même, ô Jésus! ô Dieu de majesté! qui parlez aux hommes, et qui, après avoir autrefois ouvert la bouche des Prophètes, ouvrez maintenant la vôtre pour les enseigner par vous-même. Saint Paul admire cette grande condescendance de Dieu qui parle à l'homme, et cette dignité de l'homme à qui Dieu s'abaisse pour parler : *Dieu qui parlait autrefois en beaucoup de façons et de manières aux Pères par les Prophètes, nous a parlé en ces derniers jours, par son Fils, par lequel il a créé les siècles* (Hébr. 1). O quelle gloire, quel honneur et quelle consolation pour les chrétiens d'avoir une telle union avec le Fils de Dieu, d'être de sa nation, de son peuple, de son royaume, pour vivre sous sa doctrine, sous sa loi et son gouvernement! Cela n'est-il pas plus glorieux et plus honorable que d'avoir pour son chef une créature toute pareille à nous, que d'être soumis à la loi et au pouvoir d'un homme seulement et d'un Prophète ou même d'un ange? Notre condition est cer-

(1) Quæst. 29, in Gen.

tainement d'autant plus digne et plus heureuse, que le Fils de Dieu est plus noble et plus illustre que les hommes et les anges. Je me convertis donc à vous, mon doux Jésus! je m'estime très-heureux de vous avoir pour mon roi, de pouvoir combattre sous votre étendard, d'être enrôlé dans votre ordre et dans votre milice, et d'être soumis avec une fidélité inviolable à votre sainte loi.

II. Considérez que la loi évangélique a des avantages qui obligent les chrétiens à une plus grande sainteté que celle à laquelle la loi mosaïque obligeait les Juifs. Le Fils de Dieu semble avoir voulu autoriser cette considération, quand il dit : *Si votre justice n'excelle par-dessus celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux* (Matth. 5). La première raison en est que la loi évangélique est accompagnée de plus grands secours de grâces que la loi mosaïque; car, encore que la loi, en tant que loi composée de divers préceptes, ne produise point la grâce, ni une loi plus que l'autre; toutefois, ce qui est une vérité très-importante, et sert à résoudre de grandes difficultés, Dieu donne plus de grâce en un temps qu'en un autre, et plus au temps de la nouvelle loi qui contient des préceptes de plus haute perfection, que de l'ancienne. Pour mettre cette vérité en son jour, représentez-vous que, comme la nature humaine avait été rendue indigne de la grâce de Dieu, jusqu'à ce qu'elle eût son Rédempteur présent qui la lui méritât, avant lui Dieu ne donnait la grâce aux hommes que par avance à sa considération; c'est pourquoi, comme Jésus-Christ appartient à la loi chrétienne, l'on dit que la loi ancienne ne sanctifiait qu'en vertu de la nouvelle, c'est-à-dire, pour en parler proprement, en vertu de Jésus-Christ, qui est le chef de la loi nouvelle dans laquelle il est compris. Or, comme un marchand donne plus volontiers et plus copieusement son bien quand il est payé par avance, que lorsqu'il le donne à crédit, ainsi Dieu donnant sa grâce aux Juifs à crédit, attendant que Jésus-Christ lui en payât le prix, la leur donnait avec plus de retenue et moins de profusion; mais quand il la donne aux chrétiens, il en est comme payé par avance à cause des mérites de son Fils incarné, qui a satisfait pour nous. C'est pourquoi il nous donne de plus grands secours de grâces, instituant sept Sacrements comme sept fontaines, d'où découlent abondamment les eaux du salut pour les

âmes qui les reçoivent dignement. De là naît dans les chrétiens une plus spéciale obligation aux œuvres de sainteté, comme ayant reçu plus de grâces pour cet effet. La seconde raison en est que les trois vertus théologales et divines, qui élèvent les âmes au comble de la perfection, sont en un état plus accompli qu'elles n'étaient durant l'ancienne loi, qui, comme un maître, ainsi que l'appelle saint Paul, ne montrait aux Juifs que les premiers éléments de la religion. Car la Foi nous propose de plus sublimes et de plus ravissants objets, les merveilles de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la sainte Eucharistie, dont les Juifs n'avaient que des ombres, et dont la connaissance porte les cœurs au respect et à la dévotion, ces mystères étant proposés plus nettement et avec de plus grandes lumières. Et quant à l'Espérance, qui anime les courages aux belles entreprises, les Juifs n'avaient que peu de révélations de la gloire du Paradis, laquelle ils ne pouvaient encore espérer que pour le temps du Messie et du Rédempteur, qui en son Ascension devait ouvrir la porte du Ciel, l'honneur lui étant réservé d'y entrer le premier de tous les hommes. De plus leur loi leur inculquait des récompenses terrestres, qui rendent les âmes plus mercenaires, et leurs intentions plus grossières ; au lieu que la loi évangélique nous expose nettement les merveilles du Paradis et de la résurrection glorieuse, et promet l'entrée du Ciel au sortir de cette vie, si on est purifié de tous péchés. Cette espérance est bien plus relevée, et donne sans doute plus de courage pour embrasser une vie parfaite. Enfin, quant à la Charité, qui est l'âme des vertus et de toute dévotion, il ne se peut faire que, la Foi et l'Espérance ayant plus de perfection, elle ne soit plus enflammée ; car la connaissance des choses plus dignes d'amour et les espérances plus grandes enfantent un plus grand amour. Et puis la loi chrétienne nous représente, dans le cours de l'année, en diverses fêtes, ce que Jésus-Christ le Fils de Dieu a fait et souffert pour nous ; elle nous fait voir les mystères de son enfance très-aimable, la générosité de ses actes, les horreurs de sa Passion, le triomphe et la gloire de sa Résurrection : toutes choses qui sont capables d'attendrir les cœurs endurcis, et surtout ceux qui ont déjà quelque tendresse de dévotion. C'est pourquoi, puisque l'état des vertus divines et théologales est plus parfait, dans la loi chrétienne il doit y avoir plus de perfection

et de sainteté. En troisième lieu, la loi chrétienne est plus sainte et plus spirituelle que la loi donnée par Moïse ; car, outre qu'elle corrige et réforme les usures envers les étrangers, et le libelle de répudiation dans les mariages, elle nous enseigne des œuvres plus excellentes, et nous donne des conseils plus sublimes, tel que le conseil de la virginité, qu'elle préfère au mariage, comme étant une vertu plus propre à appliquer les âmes à la perfection : c'est pourquoi la loi chrétienne est plus pure et appelle les âmes à un plus haut état, car la loi de Moïse ne donnait pas de tels conseils de perfection : elle ignorait la vie religieuse, et si quelques Juifs l'ont embrassée, comme quelques-uns l'ont pensé d'Elie et de ses disciples sur le mont Carmel, ils ne l'ont point fait pour suivre l'esprit de la loi de Moïse, mais par une inspiration secrète et extraordinaire du Saint-Esprit. Enfin, la loi chrétienne est si parfaite dans ses réglements, qu'un ancien hébreu disait sur ces paroles du Sage, *Toutes choses sont vanité*, que toute loi que l'on apprenait était vanité, au prix de la loi du Messie Jésus-Christ : c'est pourquoi cette loi ne sera pas révoquée comme celle de Moïse ; elle durera jusqu'à la fin du monde, et trouvera toujours des âmes disposées à la défendre, à la pratiquer, et à la publier dans toutes les contrées du monde, si bien que l'Eglise et l'assemblée de ceux qui la gardent, subsistera glorieusement contre tous les efforts de la terre et des enfers.

Je vous bénirai donc, ô Jésus, notre Roi et notre législateur ! de ce que vous avez donné au monde cette loi salutaire et sanctifiante. Je vous bénirai, mon Dieu, de ce que vous m'avez fait naître, non dans une terre de barbares et d'infidèles, mais dans une terre de chrétiens, après que cette loi a été publiée dans le monde, et confirmée par la durée de seize siècles. Je vous bénirai, mon Rédempteur, de ce que j'ai été instruit dès mon enfance de cette loi immaculée, dans laquelle seule les hommes trouvent le repos de la conscience et la consolation de l'esprit. O Seigneur ! *la loi qu'a dictée votre bouche est meilleure pour moi que des millions d'or et d'argent* (Ps. 118). Faites, ô mon Dieu ! que je l'accomplisse entièrement, et que j'arrive à la perfection de vie où elle m'appelle, pour arriver à la gloire qu'elle me promet.

III. Considérez encore et tâchez de bien entendre, et sans

tomber dans l'erreur de quelques-uns, une excellence de la loi chrétienne par-dessus la loi Mosaïque, en ce que celle-ci conduisait les hommes comme des serviteurs, par la voie et l'esprit de crainte ; et celle-là conduit les chrétiens comme des enfants, par la voie et l'esprit d'amour, plus que par la crainte. Saint Paul a reconnu cette différence, lorsqu'il a dit : *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude pour vivre dans la crainte, mais l'esprit d'adoption filiale, par lequel nous crions : Abba, Père* (Rom. 8). Par là nous ressentons pour Dieu une tendresse et une affection filiale, qui nous rendent témoignage, et nous donnent confiance, que nous sommes les enfants de Dieu. Saint Augustin a suivi la pensée de saint Paul, quand il a dit (1) que c'est une folie de soutenir que l'amour n'a pas été dans l'Ancien-Testament, car la crainte et l'amour étaient dans l'une et l'autre loi ; mais avec cette distinction que la loi évangélique a plus d'amour que de crainte, et la Mosaïque plus de crainte que d'amour : car, dès le commencement, quand Dieu donna sa loi aux Israélites, il se rendit terrible et formidable, paraissant au milieu des foudres et des tonnerres, et faisant publier sa loi par la voix tonnante d'un ange, qui remplissait leurs âmes de frayeur, si bien qu'ils disaient : *Que Dieu ne nous parle pas, de peur que nous ne mourrions* (Exod. 20), tant sa voix était terrible. De plus, à chaque instant, cette loi imposait des peines corporelles, des fouets, des lapidations, et autres sortes de supplices, qui étaient rigoureusement exécutés sur ceux qui se trouvaient en faute ; c'est pourquoi encore que les Israélites reçussent la vraie grâce sanctifiante, qui les mettait au nombre des enfants de Dieu, toutefois, parce qu'ils obéissaient plus par crainte que par amour, ils ressemblaient mieux à des serviteurs qu'à des enfants, et leur état ressentait mieux la servitude que la filiation. Il en va tout autrement de la loi évangélique, laquelle, encore qu'elle excite quelquefois à la crainte des jugements de Dieu, provoque néanmoins davantage à l'amour. Le Fils de Dieu l'a prêchée le premier avec toute la douceur et la mansuétude imaginable, lorsqu'il a dit : *Venez à moi, vous tous qui travaillez, et êtes chargés, et je vous consolerai : prenez mon joug sur vous ; car mon joug est suave, et ma charge est légère* (Matth. 11). C'est pour ce sujet qu'il

(1) Lib. 1, de Morib. Eccl. c. 28.

est dit qu'il a écrit sa loi, non sur les pierres de marbre, comme Moyse, mais *dans les cœurs et dans les entrailles* des chrétiens, parce qu'il l'a fait entrer dans les âmes à force de grâces, d'amour, de douceur et de miracles, par lesquels il faisait du bien aux hommes pour les soumettre suavement à sa loi. Car le Fils est apparu au monde avec mille traits de bénignité, faisant du bien à tout instant, et attirant tout le monde par ses caresses et ses paroles ravissantes. Ce qu'il continue de faire par la multitude de ses miséricordes et les attraits indicibles de sa grâce, par lesquels il prévient les cœurs et les invite à l'obéissance de sa loi, afin de les élever jusqu'à son trône, dans la gloire où il est. Tout cela considéré, et quoiqu'il y ait dans la loi évangélique des sacrifices plus pénibles peut-être que dans la loi Mosaïque, comme l'obligation de croire à des mystères plus profonds, de se maintenir dans une plus grande pureté pour la réception de la sainte Eucharistie, de confesser tous ses péchés au prêtre, et de garder l'indissolubilité du mariage, toutefois, la loi chrétienne est estimée plus douce et plus suave, parce qu'elle donne l'esprit de grâce et d'amour, qui rend aisées les choses les plus pénibles, car on les fait volontiers et de bon cœur pour l'amour de Dieu, sans regarder à ses propres intérêts. Tel est en effet le vrai esprit de Jésus-Christ, qui servait Dieu son Père avec un amour vraiment filial ; car ce qu'il faisait, ce n'était point par crainte et par espérance, mais par pure charité désintéressée, pour plaire à Dieu son Père et procurer sa gloire. De là, nous ayant communiqué son esprit avec sa loi, il s'ensuit que le véritable esprit du christianisme est l'amour filial, qui ne s'arrête pas à l'intention servile et mercenaire, comme l'esprit du judaïsme.

Désirez cet esprit de grâce et d'amour, qui est plus propre aux chrétiens. O Jésus, l'unique Fils de Dieu par nature, qui avez aimé et aimerez éternellement votre Père éternel, qui avez manifesté au monde par vos grandes actions l'amour filial que vous lui avez porté, comme vous l'avez dit vous-même : *Afin que le monde connaisse que j'aime mon Père, et que je fais toujours les choses qui lui plaisent* (Jean, 14) ; qui n'avez pas dédaigné de nous prendre pour frères, et de nous élever à la dignité d'enfants de Dieu par grâce et par adoption singulière à l'héritage du Paradis, donnez-nous aussi la vertu de correspondre à cet état sublime de dignité, afin que nous observions votre

sainte loi, et servions notre Père céleste par un ardent désir de lui complaire en toutes choses. Faites, ô Seigneur! que nous accomplissions de bon cœur, sans esprit servile, toutes vos volontés, tellement que, quand nous n'aurons pas de crainte d'être punis, nous n'omettions rien, pour vous donner toute satisfaction possible parce que vous méritez tous les amours et tous les respects imaginables, à cause de votre très-douce bonté et de votre suavité plus que paternelle. Donc, très-aimable Seigneur, que nous commencions à vous servir par amour filial, ainsi que le Père et le Saint-Esprit, tous trois un seul Dieu, duquel nous espérons pour notre félicité la jouissance éternelle. Ainsi soit-il.

## SEPTIÈME MÉDITATION.

### QUELQUES ERREURS DES PERSONNES PRÉTENDUES SPIRITUELLES SUR LE SUJET DES LOIS.

I. Considérez que quelques personnes regardées comme spirituelles et fort dévotes se sont lourdement méprises sur le sujet des lois. Et premièrement, l'abbé Joachim, qui a distingué trois états de l'homme, le premier, où les hommes ont vécu selon la chair, qui aurait duré depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; le second, où les hommes ont vécu partie selon la chair, partie selon l'esprit, qui aurait duré depuis Jésus-Christ jusqu'à saint Benoît, de l'ordre duquel il était; et le troisième, depuis saint Benoît jusqu'à la fin du monde, auquel on vivra selon l'esprit, et selon la loi de Jésus-Christ, entendue spirituellement. Car, il croit que Jésus-Christ et les Apôtres n'ont prêché l'Evangile que selon la lettre, et non pas selon le sens véritable et spirituel, lequel aurait été déclaré par saint Benoît dans sa Règle. Cette même opinion est attribuée à un autre religieux de Saint-François, lequel écrivant sur l'Apocalypse, aurait soutenu les mêmes choses, avec cette seule différence, que la loi spirituelle aurait seulement commencé en saint François, comme si l'esprit et le vrai sens de l'Evangile y était tout compris, et non ailleurs. Considérez que

cette opinion est pleine d'erreurs et d'absurdités insupportables. Car, de dire que les hommes depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ n'auraient vécu que selon la chair, c'est condamner tous les saints de l'Ancien-Testament, dont saint Paul loue si hautement les saintes œuvres et les actions héroïques. Plusieurs d'entre eux ont aussi vécu très-saintement et très-spirituellement, dans la pratique des vertus de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de la justice, de la force, de la tempérance, de l'humilité, de la mansuétude, de la patience ; dans l'exercice de l'oraison, de la mortification, de la dévotion, et en toute sainteté ; si bien que leur vie a vraiment été spirituelle et non selon la chair, c'est-à-dire dans le vice et le péché. De dire aussi que depuis Jésus-Christ jusqu'au temps de saint Benoît ou de saint François, les hommes ont vécu seulement partie selon la chair, et partie selon l'esprit, c'est blâmer les Apôtres qui ont été les modèles de la vie parfaite et toute spirituelle, autant que la condition humaine en est capable. Ils sont pour ce sujet appelés par Jésus-Christ le sel de la terre et la lumière du monde. C'est diminuer extrêmement la gloire des premiers chrétiens, qui vivaient en une très-sublime perfection de vie, et en une très-haute charité, étant tous les jours préparés à la mort en présence du martyre C'est, en somme, ternir la réputation des saints anachorètes qui ont peuplé les déserts avant la venue de saint Benoît, y menant une vie plus angélique qu'humaine. De soutenir encore que la loi évangélique n'ait été entendue et prêchée selon l'esprit, que depuis la fondation des monastères du grand patriarche saint Benoît, ou saint François ; c'est se méprendre lourdement. Car, il faudrait ou que les Apôtres n'eussent pas entendu le mystère de l'Evangile, bien que le Saint-Esprit les ait instruits de tout, que saint Jean qui reposa sur la poitrine de Jésus-Christ, que saint Paul qui fut ravi jusqu'au troisième ciel, n'en eussent point pénétré le véritable sens, ce qui est une proposition très-fausse ; ou bien il faudrait dire qu'ils l'eussent prêché autrement qu'ils ne le concevaient, qui est les faire envieux du bonheur des hommes, auxquels ils n'eussent pas voulu communiquer la vraie connaissance de l'Evangile Enfin, saint Paul combat cette erreur, lorsqu'il dit : *Il nous a rendus propres à être les ministres du Nouveau-Testament, non selon la lettre, mais selon l'esprit, car la lettre tue et l'esprit vivifie* (II. Cor. 3).

Apprenez de cette considération que les hommes spirituels, ou qui font profession d'être tels, ne sont pas toujours exempts d'erreur. Apprenez que la trop grande estime de son Institut ou de son Ordre ne doit pas porter au mépris des autres Ordres et des autres états de religion, parce que ce mépris peut être la source de plusieurs erreurs et même d'hérésies, comme il est arrivé à ces personnages, qui, pour trop fort rehausser par-dessus tout leur Règle ou leur Ordre, ont mis au mépris et au rabais tous les saints qui les avaient précédés. Si donc Dieu vous a appelé à quelque Ordre approuvé de l'Eglise, estimez-le et chérissez-le de telle manière, que vous n'en méprisiez pas les autres. Faites-y votre salut avec crainte, tremblement et humilité, croyant qu'il y a d'autres saints et d'autres saintes au monde qui mènent mieux que vous la vie spirituelle.

II. Considérez l'opinion de quelques autres personnes sur les lois, qui est, que toute l'obéissance que l'on rend aux lois par un autre motif que celui de la Charité, est péché. Si bien, qu'à leur avis, ce serait péché d'obéir aux lois par crainte de l'enfer ou par l'espérance du Paradis, ou par quelque autre motif moins excellent que celui de la sainte Charité. Cette opinion, quoique contraire à la vérité, a pourtant quelque chose de louable, en ce qu'elle provoque les hommes, qui la veulent recevoir et pratiquer, à purifier leurs cœurs par la plus haute pureté d'intention qui se puisse rencontrer. C'est pourquoi ce qu'a mis en avant un savant auteur, qu'il faut regarder comme un bienfait secret de Dieu que les hommes spirituels se méprennent et s'abusent quelquefois dans leur doctrine, et même abusent les autres sous prétexte d'une vie plus spirituelle, pourrait être ici considéré; non-seulement parce que cette opinion sert à nous contenir dans les bornes de l'humilité, par cette pensée que dans la plus relevée dévotion, l'on n'est pas exempt de tromperie; mais aussi parce que ceux qui en sont imbus, purifient mieux leurs œuvres de toutes intentions moins parfaites ou vicieuses. C'est la cause peut-être pour laquelle Dieu permet ces doctrines, permettant le mal pour en tirer quelque bien. Toutefois, parce que d'ailleurs, si le mensonge est l'occasion d'un bien, il cause plusieurs maux qui ont coutume de le suivre, il est important de réfuter cette doctrine pour ne pas donner lieu au scrupule à ce sujet. Avouons donc que ce serait le mieux et le plus parfait d'obéir à toutes

les lois par l'esprit et le motif de la seule Charité envers Dieu ; toutefois nous soutenons qu'il n'est pas vrai que ce soit péché d'y obéir, ou par le motif de la crainte, ou par le motif de l'Espérance. Car autrement il faudrait accuser de péché tous ceux qui, se repentant du péché, se proposent d'observer les lois de Dieu, par crainte de la damnation, ou par l'espérance du salut ; et ce serait condamner la plupart des saints, qui ont fait leur noviciat dans la piété premièrement par ce motif. Il faudrait appeler péchés l'attrition et l'espérance ; autant vaudrait dire que le blanc est noir, et que le soleil est ténèbres et obscurité. Il faudrait dire que Dieu portant les hommes à se ranger sous ses lois par des menaces ou des promesses, les porterait à pécher, et ainsi que toute la loi ancienne donnée de Dieu avec menaces et promesses, n'aurait rien fait que porter les hommes au péché, ce qui est lui ravir le titre de *loi sainte*, que saint Paul lui attribue (Rom. 7). Mais il suffit, pour décréditer cette opinion, qui est spirituelle en apparence, de remarquer que le souverain Pontife de l'Eglise, Pie V, l'a mise au nombre de plusieurs autres, qu'il condamne et réprouve, et appelle pleines de scandales et de péril, quoique défendues par des personnages de science et de vertu. Et cette condamnation a été réitérée et confirmée par trois autres souverains Pontifes, Grégoire XIII, Urbain VIII et Innocent X. Considérant les dangereuses conséquences de cette doctrine, qui oblige les âmes à une perfection qui n'est que de conseil, ils ont voulu le proclamer solennellement, afin que les âmes saintes ne fussent pas trompées sous ombre de spiritualité.

Apprenez de là qu'il y a des piéges dans la vie spirituelle, et qu'il est dangereux de s'écarter de la grande voie frayée et battue par tous les saints. Si donc Dieu vous fait la grâce de marcher par l'esprit de Charité dans la soumission que vous rendez aux lois qui vous sont prescrites, louez la miséricorde de Dieu à votre égard ; mais pour cela n'imitez pas le Pharisien qui jugeait et condamnait le pauvre Publicain tremblant de crainte pour ses péchés. Ne croyez pas que les âmes moins parfaites et moins élevées que la vôtre, qui obéissent par un motif qui n'est pas si éminent, mais pourtant qui n'est pas condamné de Dieu, soient en péché pour ce sujet. Ainsi vous marcherez en sûreté, et vous ne vous tromperez pas, désavouant une maxime que les Vicaires

de Jésus-Christ, auxquels vous devez toute révérence et obéissance, vous défendent de soutenir.

III. Considérez encore quelle fut l'erreur d'autres dévots et dévotes appelés les Bégards et Béguines. Ces Bégards se sont encore abusés sur le sujet des lois humaines et ecclésiastiques, croyant que les justes n'y étaient pas soumis. En suite de quoi, croyant être justes, ils prétendaient que les lois du jeûne et autres lois portées par les Papes et les supérieurs légitimes, ne les obligeaient pas sous peine de péché. Ainsi ils se donnaient licence de les enfreindre à leur discrétion, sans en faire aucun scrupule. Le Pape Clément V, dans le Concile général de Vienne, condamna cette erreur comme hérétique, et défendit à toutes personnes de la soutenir ou enseigner. En effet, ce serait ouvrir la porte à toute désobéissance et rébellion; car si les justes et les plus saints, qui, par l'exemple de leur modestie, de leur piété et de leur grande humilité, retiennent les autres dans le devoir, contreviennent aux lois de l'Eglise et des supérieurs légitimes, ils ne serviront que de pierre de scandale et d'achoppement pour faire prévariquer les autres, qui ont moins de disposition à se soumettre aux lois, et qui renonceront facilement à toute sujétion, voyant que les premiers d'entre eux qu'ils doivent imiter, ne demeurent pas soumis. D'où proviendra le déréglement et le désordre, si cette doctrine est suivie. Mais sans avoir égard aux inconvénients, il est aisé de combattre cette rêverie par la raison d'un ancien théologien, qui est, que l'innocence et la justice ne sont point des qualités suffisantes pour excuser personne des jeûnes et des lois ecclésiastiques. Parce que tout ce qui laisse dans l'homme la sujétion au législateur prochain et immédiat, y laisse pareillement la sujétion à la loi : or, l'innocence et la justice ne détruisent pas en l'homme la soumission qu'il doit avoir pour l'Eglise ou pour le souverain Pontife ; car, comme le juste est membre de l'Eglise, et n'est pas toute l'Eglise, ni chef de l'Eglise, il est nécessaire qu'il soit membre sous le chef de l'Eglise, et partant obligé à toutes ses ordonnances. Et puisque le juste cesserait d'être juste en contrevenant aux lois, il est donc obligé de s'y soumettre, nonobstant sa justice. Que si l'on objecte ce que dit saint Paul : *La loi n'est pas portée pour le juste* (I. Timot. 1), il est aisé de résoudre cette difficulté. Premièrement, saint Paul parle de la loi Mo-

saïque, laquelle n'est pas portée pour le juste, c'est-à-dire établie pour obliger l'homme chrétien, qui est justifié par la loi chrétienne et par les Sacrements institués par Jésus-Christ, car il est affranchi de la loi de Moïse. En second lieu, saint Paul entend seulement dire que la loi n'est pas établie à l'occasion des justes, mais plutôt des pécheurs et de tous ceux qui sont dans le désordre, qui ont besoin d'être contenus par la rigueur de la loi. En effet, la plupart des lois n'ont pris naissance que de la corruption des mœurs, auxquelles il fallait donner quelque frein. Et si tous les hommes se portaient au bien et à l'honnêteté, les lois leur seraient peu utiles, comme un pédagogue ne sert de rien à celui qui n'est plus enfant et qui est capable de se conduire lui-même. Or les justes, d'ordinaire, par l'impulsion de la grâce, se portent à l'exercice de toutes sortes de biens, ils évitent d'eux-mêmes les occasions du péché, et préviennent les intentions du législateur, faisant d'eux-mêmes tout ce à quoi il pourrait les obliger par sa loi : c'est pourquoi les lois ne sont pas tant établies à leur occasion qu'à l'occasion des pécheurs et des libertins pleins de vice, qui ont besoin du frein des lois. Cela n'empêche pas néanmoins que la loi, une fois établie, pour quelque occasion que ce soit, n'oblige tous les sujets, et dès lors les plus justes qui sont enfants et sujets de l'Église.

Je verrai par là combien l'obéissance est une grande vertu, puisque l'ennemi de notre salut suscite tant de sortes de moyens et use de tant d'astuce pour la faire perdre aux hommes justes, par quelque prétexte que ce soit. Abhorrant donc l'erreur qui est contraire à cette vertu, je me proposerai jusqu'à la mort de me soumettre aux lois, sans m'en vouloir jamais émanciper. O Jésus! modèle de toute sainteté, qui avez été soumis à votre Père céleste, aimant mieux perdre la vie que l'obéissance à son égard, qui vous êtes aussi assujetti de plein gré à votre sainte mère, et à votre bienheureux nourricier saint Joseph, donnez-moi jusqu'à la mort l'esprit et la grâce de soumission entière à toutes les lois de ceux que vous avez mis au-dessus de moi, ensorte que je ne cherche point d'autre sagesse et d'autres instructions que leurs ordonnances, et qu'il me semble entendre les paroles de vie, quand ils commanderont, afin que je vous regarde en leur personne, et que n'improuvant jamais ce qu'ils approuveront, et n'approuvant jamais ce qu'ils improuveront, je vous demeure soumis en me soumettant à eux.

# QUATRIÈME TRAITÉ.

## DE LA GRACE.

### PREMIÈRE MÉDITATION.

DE L'EXISTENCE, DE L'ESSENCE ET DE LA DIVERSITÉ DE LA GRACE.

I. Considérez l'existence de la grâce, qui est un bien réel, véritable et non imaginaire. Toutes les Epîtres de saint Paul ne parlent de rien plus souvent que de cette grâce. Aussi ce qui a été considéré ci-devant de la fin surnaturelle de l'homme, et de la souillure du péché originel, dans lequel il est conçu, plein de faiblesse, d'ignorances et d'imperfections, rend cette considération indubitable : car Dieu ayant une providence plus particulière sur l'homme que sur le reste des créatures de ce monde terrestre, et l'ayant destiné et obligé de tendre à une fin qui est élevée au-dessus de ses forces et de ses facultés naturelles extrêmement affaiblies par les plaies du péché, dans lequel il est conçu, il est raisonnable qu'il lui fournisse les moyens propres pour y parvenir, autrement ce serait l'obliger à l'impossible. Les princes de la terre, qui savent gouverner, pourvoient leurs officiers de lettres et d'autorités pour l'acquit de leurs charges, ils n'envoient pas à la guerre et aux entreprises périlleuses des soldats nus et désarmés. Ce serait trahir leurs propres sujets, les exposer aux affronts, aux ignominies, et à une mort certaine. Comment donc serait-il croyable que Dieu eût mis l'homme en ce monde, avec obligation de se porter au Ciel, et de s'élever par ses bonnes actions au-dessus des nues, par-dessus le soleil et les étoiles, sans lui donner des ailes pour se porter si haut, et des secours surhumains qui fortifiassent

sa faiblesse, pour rendre supportable et aisé le joug de sa loi? Comment Dieu aurait-il laissé l'armée de ses saints sans armes, ayant à combattre contre les anciennes ruses et les malignes puissances de l'enfer? Certes, Dieu a plus de soin de ses guerriers. Il a bien pourvu les animaux de la terre d'instincts, de propriétés, de forces, et de tout ce qui leur est nécessaire pour remplir leur carrière et arriver à leur fin. Les tigres et les aigles ont autant de vertu et d'agilité qu'il en faut pour prendre leur proie. Les oiseaux ont leurs plumes pour voler, les poissons ont leurs ailerons pour nager, les arbres ont leur sève pour pousser en leur temps des feuilles, des fleurs et des fruits. Aurait-il donc délaissé l'homme qu'il a formé à sa ressemblance, sans le secours spirituel de la grâce dont il a besoin pour arriver à sa fin? Après ces raisons, il faut encore peser la malignité de l'homme, qui lui est restée après le péché originel; il est si fort attaché à sa propre volonté, et si enclin aux délectations de la chair et du monde, et si absorbé par l'amour-propre, qu'il ne s'en peut défaire sans la puissance de Dieu et sans sa bonté, qui lui donne des goûts spirituels, dans lesquels il ressent parfois plus de douceur qu'en toutes les choses du monde, qu'il prisait trop auparavant. Quand il ressent ces goûts, qui sont des attraits de la grâce divine, il se détermine à renoncer à tout ce qui est du vice pour se donner à Dieu. Mais pourtant son être est si pervers et si corrompu, qu'il ne tarde pas à retourner à ses anciennes habitudes, si Dieu ne continue de l'attirer par d'autres attraits intérieurs de la grâce pour l'accoutumer à la vie spirituelle, en sorte qu'il ne soit plus si prompt à retourner à son premier état; c'est pourquoi Jésus-Christ dit : *Personne ne peut venir à moi, si mon Père ne l'attire* (Jean, 6). Si donc l'homme a si grand besoin de la grâce, il faut croire que Dieu ne la refuse pas.

O très-douce vérité! Dieu donne la grâce aux misérables mortels bannis en cette vallée de misères, et brisés jusqu'à la mort par la chute du péché. Est-il quelqu'un sur la terre qui ne se console de savoir qu'il peut être favorisé des grâces de Dieu son Créateur? O mon Seigneur! si j'y avais part, oh! si vous m'aimiez, oh! si j'étais gratifié de vous! mon âme aspire à ce bien, mon cœur tressaille de joie, quand je pense que vous aimez les hommes, et que vous leur faites des grâces singu-

lières. Oh! certainement, si l'on me mettait à même de choisir, je ne pourrais rien souhaiter de mieux, ni rien désirer de plus doux, de plus haut, ni rien de plus agréable, que d'avoir votre grâce! Oh! donnez-moi, mon Dieu, de la connaître, de la méditer et de la comprendre; afin que la connaissance m'en donne l'affection, que l'affection m'en inspire la recherche, et que la recherche m'en donne la possession. Je sais, ô mon Seigneur! que je ne la puis assez dignement estimer; et pour ce sujet, je désire être illuminé de vous afin que je conçoive son excellente dignité, autant qu'il en est besoin pour la chérir et la rechercher. Eclairez-moi donc, ô mon soleil vivant! afin que je contemple et que j'affectionne ardemment les merveilles de votre grâce.

II. Considérez l'essence de la grâce, et ce qu'il faut entendre proprement par la grâce. Cette considération est nécessaire pour ne point s'abuser en la méditant, et ne point attribuer à autre chose la gloire qui lui appartient. C'est pourquoi il faut imiter ceux qui ont à saluer un prince qu'ils n'ont pas encore vu; comme ils s'informent premièrement de sa personne pour ne point se méprendre, et rendre à quelque autre les respects et les révérences qui lui sont dues : ainsi devons-nous nous efforcer d'entendre ce que c'est que la grâce divine, pour ne pas méditer hors de propos quelque autre chose en sa place. Guillaume, évêque de Paris, comme un peintre excellent, la représente avec plusieurs très-belles et vives couleurs, disant : Nous entendons ici par la grâce, un secours de la libéralité divine, pour faire les choses bonnes et agréables au Créateur, et dignes de la félicité éternelle; nous entendons encore un aide pour combattre contre soi-même, et contre tous, et se vaincre soi-même, et tout ce qui nous fait obstacle; un aide pour se soutenir, se contenir et se retenir, pour se lier, se dompter et s'assujettir soi-même d'une sujétion parfaite; un aide pour se conserver sans blessures et sans plaies au milieu des glaives, des flèches et de toutes les armes qui nous attaquent de toutes parts, et nous menacent de la mort spirituelle; un aide pour nous conserver froids, et non-seulement sans brûlure, mais aussi sans chaleur au milieu des feux et des flammes de la fournaise ardente de Babylone; un aide pour nous conserver libres dans les liens, dans les chaînes, dans les prisons et dans la servitude; en un mot, pour nous conserver purs dans le cloaque

de l'immondice. Jamais personne ne parla plus avantageusement de la noble essence de la grâce divine ; mais les théologiens en parlent avec moins de paroles, et disent que la grâce est un don surnaturel de l'amour divin, infus gratuitement en nos âmes pour leur faire acquérir la béatitude. Toutes ces paroles ont leur poids, et méritent d'être méditées à loisir. En premier lieu, la grâce est appelée un don surnaturel de l'amour divin , c'est en quoi commence à se découvrir l'excellence merveilleuse de la grâce ; car l'être qu'ont reçu les anges et les hommes avec leurs excellentes puissances et leurs propriétés, ne sont que des dons de l'amour naturel de Dieu dans la création de toutes choses ; mais la grâce est le fruit et l'effet de son amour surnaturel, par lequel il veut élever ses créatures au-dessus de leur premier état et de leur condition. En second lieu, ce don est infus gratuitement en nos âmes, ce qui montre que la grâce n'est point quelque chose hors de nous, ou seulement, l'affection qui est en Dieu, par laquelle il nous aime et nous accepte pour ses amis ; car, quoique cette affection qui est en Dieu , puisse être appelée du nom de grâce, toutefois, ce n'est point elle que nous méditons ici, mais le bien qu'elle produit en nous ; car l'affection et la bienveillance de Dieu est efficace, son amour est actif et opère le bien dans les êtres, dit le saint Docteur, et entre autres biens , il y produit un effet d'une vertu admirable, qui est reçu au dedans de l'âme, qui s'appelle la grâce divine. Et parce que cette grâce est extrêmement précieuse, et que l'homme n'aurait pas de quoi la payer, Dieu la donne gratuitement, comme faisait ce peintre très-expert en son art, qui, faisant grande estime de ses peintures, pour ne point faire de tort à leur prix, les donnait par un excès de libéralité, plutôt que de les vendre à trop grand prix. Enfin ce don est infus gratuitement en nos âmes pour l'acquisition de la béatitude, c'est ce qui la distingue des grâces extérieures de Dieu, comme les Sacrements , les prédications , et plusieurs autres choses qui, étant hors de nous, contribuent à notre salut. C'est aussi ce qui marque la fin où tend la grâce, et quelle est la prétention de l'amour divin dans la largesse qu'il nous en fait, qui n'est autre que de rendre les hommes heureux à jamais ; car , comme nous devons acquérir notre dernière perfection de la béatitude par plusieurs degrés, l'amour divin répand sa grâce dans les âmes pour les aider dans le progrès qu'elles y doivent

faire journellement. Que si quelques grâces semblent être de telle nature, qu'elles n'avancent point leur sujet à la béatitude, comme le don de Prophétie, celui des langues et autres dons gratuitement donnés, qui ne rendent point une âme plus sainte ; du moins elles servent pour procurer le salut des autres. Par ce moyen, la grâce est toujours infuse pour l'acquisition de la béatitude, soit de la sienne propre, soit de celle d'autrui.

O Seigneur ! que votre grâce est précieuse, elle qui surpasse tous les êtres et toutes les belles qualités de la nature ! Qu'est-ce donc, ô mon Dieu ! que la vivacité naturelle des esprits angéliques et humains, que la splendeur des étoiles et la lumière du soleil ; qu'est-ce donc que l'odeur des parfums, la variété des fleurs et la valeur des pierres précieuses ? Votre grâce infuse en nos âmes est quelque chose de bien plus noble, qui a pour principe votre amour surnaturel, et pour fin notre félicité surnaturelle. O glorieux saint Pierre ! que vous disiez avec grande raison : *Il vous a fait des promesses très-grandes, très-précieuses, afin que par elles vous entriez en partage de la nature divine* (II. Chap. 1). O Dieu très-bon ! puisque vous donnez cette grâce par pure bonté, ô Seigneur très-miséricordieux ! donnez-la moi maintenant, et rendez-m'en possesseur pour toute l'éternité.

III. Considérez la diversité de la grâce divine ; car le soleil ne jette pas hors de soi plus de rayons divers, que Dieu dans son infinie bonté ne fait rayonner hors de lui de grâces diverses. Et premièrement, comme la grâce qu'il donne a pour objet l'acquisition de la béatitude, si c'est pour l'acquisition de la béatitude d'autrui, il donne les grâces appelées *gratuitement données* pour l'édification des autres, et pour les porter à la vertu. Que si c'est pour l'acquisition de notre propre béatitude, il nous donne les grâces appelées *gratifiantes*, que chacun reçoit pour soi-même et pour son propre avancement. Au reste, comme Dieu conduit et dirige diversement les êtres à la fin pour laquelle ils sont créés, imprimant aux uns quelque mouvement, par lequel ils sont mus et poussés vers leur fin, comme il apparaît dans les cieux, qui reçoivent le mouvement et l'impulsion de l'ange, donnant à d'autres des puissances et des facultés permanentes, et par lesquelles ils s'appliquent d'eux-mêmes à l'action qui leur est propre, comme il apparaît dans les éléments qui se portent d'eux-mêmes à leur propre lieu, et dans les plantes qui poussent au dehors

leurs propres fleurs par une puissance qui leur est particulière, intime et permanente; ainsi il conduit et dirige les âmes à leur salut, ou bien en leur imprimant des mouvements spirituels, qui sont des actes intérieurs de connaissance, que l'on appelle lumières, ou illustrations divines, et des actes de volonté, que l'on appelle motions ou inspirations divines, dont se forment les premières sortes de grâces gratifiantes, qui sont les grâces actuelles, *appelantes*, *excitantes*, *aidantes*, *prévenantes*, *suivantes*, *opérantes*, *coopérantes*, *suffisantes et efficaces*, ou bien en leur donnant certaines habitudes et qualités permanentes, par lesquelles l'âme est établie plus solidement dans le bien, d'où naissent les grâces habituelles et les secondes sortes de grâces gratifiantes, lesquelles se divisent encore en *grâces justifiantes* et en *vertus infuses surnaturelles*, comme sont les vertus cardinales et théologales, au moins quant à la Charité.

J'admirerai en cela la bonté incomparable de Dieu, qui possède tant de sortes de biens pour gratifier ses créatures et relever leur faiblesse par une si grande diversité de secours. Quel prince peut jamais faire tant de grâces et distribuer tant de sortes de faveurs que notre riche et opulent Créateur? Car, ô mon âme! *qui est celui qui est comme notre Dieu* (Ps. 112), qui, par la très-copieuse abondance de ses grâces, *relève le pauvre de la terre et l'indigent de la poussière, afin qu'il prenne place avec les grands et les princes* (Ps. 112). O béni soyez-vous, Dieu infini! que toutes les âmes aient confiance en vous et espèrent de votre part des gratifications, puisque la multitude de vos richesses est si grande, et l'œuvre de votre amour si merveilleux! O misérable créature! comment te pourras-tu excuser après le grand soin et le grand amour avec lequel Dieu pourvoit à tes besoins? tu le connaîtras et tu le verras clairement à l'heure de la mort, où tu demeureras étonnée, et muette de confusion, pour n'avoir pas voulu opérer ton salut malgré la providence et l'amour de ton Dieu, et une si grande multitude de secours et de grâces.

## DEUXIÈME MÉDITATION.

### DES GRACES GRATUITEMENT DONNÉES.

I. Considérez que les grâces *gratuitement données* sont certains dons et certaines perfections surnaturelles que Dieu accorde, quand il lui plaît, et à qui il veut, pour servir principalement au salut du prochain; car comme il illumine les anges les uns par les autres, et que dans le corps humain les membres se donnent un réciproque secours; ainsi il en use à l'égard des hommes, opérant le salut des uns par l'assistance des autres, auxquels il accorde pour cet effet ses grâces gratuitement données. Cette application à sauver les autres, est une des grandes œuvres du monde pour laquelle le Fils de Dieu s'est incarné, s'est fait homme, et a opéré des mystères et des miracles sans nombre. Le divin saint Denis (1) l'estime tant, qu'il ne craint pas d'assurer que de toutes les œuvres du monde, la plus excellente est d'agir avec Dieu, et de l'aider à procurer le salut d'autrui. Quand quelques-uns s'y portent avec grand zèle, le Saint-Esprit a trouvé un homme qui souffle pour lui, et le Verbe divin a rencontré un second dans ses combats, ainsi que parle le théologien saint Athanase (2). C'est pourquoi le prophète Daniel ne trouvant rien qui soit assez grand et assez sublime sur la terre pour exprimer, par une juste comparaison, la mérite de ceux qui s'y adonnent, s'élève au-dessus des choses d'ici-bas, pour trouver dans la grandeur des cieux des exemples assez beaux pour les y comparer. *Ceux*, dit-il, *qui enseignent la justice, resplendiront comme la clarté du firmament* (Dan. c. 12). Cela fait que Dieu munit des hommes de plusieurs sortes de vertus, pour les rendre propres à des actions si relevées; car il donne aux prêtres, dans leur ordination, un caractère et un

(1) De Cœl. Hier. c. 3.—(2) Orat. 21.

pouvoir qui seraient miraculeux, s'ils étaient moins communs. Ces pouvoirs pourtant ne s'appellent pas encore grâce gratuitement données, quoiqu'ils tendent au salut du prochain, Dieu ayant établi certains moyens dans l'Eglise, par lesquels les hommes y peuvent parvenir, s'ils en ont la volonté. Mais outre ces pouvoirs, il donne à son gré d'autres grâces particulières, à l'un d'une sorte, à l'autre d'une autre, pour les rendre capables de servir le prochain, sans avoir ordonné aucun moyen arrêté pour y arriver infailliblement; c'est pourquoi ces grâces sont des faveurs extraordinaires, et non attendues, et pour cela s'appellent grâces gratuitement données.

Je conclurai de là combien il faut se sacrifier pour le salut des âmes, puisque l'entreprise en est agréable à Dieu, et qu'il distribue des grâces et des talents particuliers pour rendre les hommes habiles à y contribuer en quelque chose. Je désirerai donc de gagner les cœurs à Dieu et de les enflammer de son amour. Que s'il me vient à l'esprit que c'est chose périlleuse de diriger les consciences à cause des grandes difficultés qui s'y rencontrent, je me proposerai les paroles de saint Grégoire le théologien (1), qui rassure les courages pusillanimes, en disant : Qu'il vaut mieux que le père de famille nous tance un peu pour quelque légère faute commise dans l'ouvrage de la maison, que de nous en chasser pour avoir été fainéants et inutiles. Donnez-moi donc, mon Dieu, une grande affection et un zèle ardent pour l'avancement des âmes, gratifiez-moi de quelque talent pour y réussir à votre plus grande gloire.

II. Considérez la diversité des grâces gratuitement données pour travailler au salut du prochain. Saint Paul, qui en était rempli, et qui a plus travaillé à la conversion des âmes, que les autres Apôtres, en fait ainsi le dénombrement : *Les dons du Saint-Esprit, qui se manifestent au dehors, son donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse. L'autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science. Un autre reçoit le don de la Foi par le même Esprit. Un autre reçoit du même Esprit le don de guérir les malades. Un autre le don des miracles. Un autre le don de Prophétie. Un autre le don de parler diverses langues. Un autre le don de*

(1) Orat. 40.

*les interpréter. Mais un seul et même Esprit fait toutes ces choses, distribuant à chacun selon qu'il lui plaît* (1. Cor. 12). Le Docteur angélique a estimé que saint Paul a raconté suffisamment tout ce qui se peut désirer pour avancer le salut des autres; car pour cet effet, l'homme doit avoir trois sortes de perfections. La première est une connaissance exacte et accomplie des choses divines dont il faut instruire les autres, à quoi lui servent la Foi, la sagesse, la science. La Foi qui est une certitude suréminente des articles révélés, sans hésiter le moins du monde. La sagesse, qui est la connaissance des conclusions théologiques que l'on acquiert par l'étude ordinaire de la Théologie. La science qui est une connaissance profonde des vérités naturelles, pour en tirer à propos des raisons et des comparaisons qui donnent plus de lumière à l'esprit auquel on veut enseigner ce qui appartient au salut. La seconde perfection requise pour l'assistance spirituelle du prochain, est de pouvoir puissamment prouver ce que l'on met en avant, pour le lui persuader et le lui faire croire. Et comme les choses surnaturelles se prouvent mieux par des effets qui procèdent évidemment de Dieu, pour cela saint Paul met entre ces grâces de pure faveur la guérison des maladies, qui fait espérer aux malades et aux sains la guérison de l'âme par celle des corps, l'œuvre des miracles, la Prophétie et le discernement des esprits, qui est, ou la connaissance des pensées intérieures, pour savoir quelles elles sont, ou la connaissance de l'état de grâce, de péché, et de ce qui est en l'âme de la part de Dieu, et de la part de l'ennemi commun. Enfin la troisième perfection du zélateur des âmes, pour réussir heureusement, est de pouvoir expliquer nettement ses pensées, et rendre ses conceptions intelligibles; et à cela lui servent le don des langues, pour se faire entendre de toutes sortes de peuples, et l'interprétation des paroles secrètes de l'Écriture sainte, où la difficulté des Prophéties, des visions et des sens mystérieux, demande des faveurs spéciales et extraordinaires du Saint-Esprit, que saint Thomas a souvent tâché d'obtenir par des austérités corporelles, jeûnant trois jours entiers, afin que le Saint-Esprit l'éclairât sur quelques passages trop obscurs. Saint Paul a donc suffisamment exposé les grâces gratuitement données, qui sont propres à attirer des âmes à Dieu.

O Seigneur! combien grande est l'abondance de votre douceur,

et que vous faites des choses merveilleuses pour le salut des mortels ! Oh ! qu'il faut que les âmes vous soient chères et précieuses, puisque pour elles vous établissez tant de ministères, et que vous comblez les Apôtres et les hommes apostoliques de tant de vertus! O béni soit votre amour envers les âmes ! oh ! s'il vous plaisait me donner quelqu'une de ces grâces pour servir mon prochain et l'élever en votre Paradis ! Oh ! si je voyais un jour dans le Ciel, une âme, sauvée par mon travail et par mon minisnistère, vous donner de la gloire en toute éternité ! O la très-désirable consolation de mon âme ! ô la belle conquête et le noble prix de mes travaux ! O Seigneur ! je ne veux point perdre l'occasion de réduire des cœurs sous le joug suave et la douce loi de votre amour. Je ne veux pas de repos en cette vie, il y aura assez de temps pour se reposer dans votre saint Paradis, si vous nous faites miséricorde.

III. Considérez ce que dit saint Paul, après le récit des grâces gratuitement données : *Aspirez*, dit-il, *à des grâces encore meilleures, je vous montre un chemin encore plus excellent* (1. Cor. 12), voulant dire que la grâce sanctifiante et la Charité qui unissent l'âme plus immédiatement à Dieu, qui est sa fin, sont préférables à toutes les grâces gratuitement données, qui disposent les âmes du prochain à s'y unir, et que c'est une chose plus désirable de se sauver soi-même que de sauver les autres en se perdant, comme celui qui se noie quand il veut retirer quelqu'un qui se perd dans l'eau. *De quoi profite à l'homme*, dit Jésus-Christ, *de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme* (Matth. 16) ? Plusieurs possèdent ces grâces gratuitement données pour le profit des autres, qui cependant sont en état de péché mortel. Tel fut Caïphe, quand il prophétisa sur la nécessité de la mort de Jésus-Christ ; telles furent les Sybilles dans la gentillité, qui, prophétisant les mystères de l'Incarnation, en facilitaient la croyance à ceux qui devaient lire et entendre leurs prédictions, et qui cependant étaient hors de la grâce sanctifiante ; tels sont ceux dont parle Jésus-Christ : *Plusieurs me diront en cette journée : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, chassé les démons et fait plusieurs miracles en votre nom; et alors je leur dirai : Je ne vous connais pas* (Matth. 7). Ce n'est pas que les grâces gratuitement données, ou que leur usage en travaillant au salut du prochain, ne soient de grand mérite pour mettre l'âme dans un état de su-

blime perfection. Car, comme les grâces gratifiantes, bien que directement elles soient pour le propre salut de celui qui les a, servent néanmoins par occasion au salut d'autrui, celui qui en est plus rempli, ayant d'ordinaire plus de puissance pour persuader par la probité de ses mœurs, et plus de force pour obtenir la conversion des pécheurs par ses ardentes oraisons; ainsi, ces grâces gratuitement données, qui servent directement au salut d'autrui, contribuent merveilleusement au salut de celui qui les reçoit, en augmentant ses mérites et sa sainteté, si l'exercice s'en fait en état de grâce et avec une intention droite. Toutefois, comme elles n'ont point de connexion nécessaire avec la probité de la vie, il arrive quelquefois que tel prêche et convertit les autres, qui ne se prêche pas soi-même et ne reconnaît pas sincèrement ses péchés pour en faire une sincère pénitence. Que si l'on dit que le bien commun est préférable au particulier, et partant qu'il faut faire plus grand état des grâces divines qui aident à en sauver plusieurs, que de celles qui ne servent qu'à en sauver un seul, il n'y a qu'à se représenter la différence des biens temporels et spirituels; comme ceux-là sont de peu de durée, ce n'est point grand cas de les perdre un peu plus tôt pour le bien public; mais ceux-ci étant pour l'éternité, l'homme sage, qui suit l'ordre de la Charité, les préfère à tous les autres, et aimera mieux son propre salut spirituel, que celui d'un million d'autres.

Je conclurai de là avec quel grand désir je dois embrasser l'affaire de mon propre salut, et tout ensemble avec combien d'ardeur je dois rechercher les grâces sanctifiantes, qui m'approchent de plus près de ma fin et de mon souverain bien. Je penserai donc aux autres, mais de telle façon que je ne m'oublie pas moi-même. Je ne m'embarrasserai pas si assidument dans la vie active, que je ne me retire quelquefois au désert à la suite de Jésus-Christ et de ses Apôtres, pour y mener la vie contemplative, et y faire la recherche de ma propre conscience. Je me donnerai véritablement aux autres, et les rendrai possesseurs du fruit de mes peines et de mes fatigues; mais aussi je me donnerai quelquefois à moi-même, pour me posséder moi-même en repos et tranquillité. Je me ressouviendrai de cette leçon d'un auteur spirituel : Veille sur toi-même, réveille-toi toi-même, avertis-toi toi-même; et, quoi qu'il soit des autres, ne te

néglige pas (1). Enfin, je me défierai des ruses de mon ennemi, qui, sous prétexte de profiter à autrui, en damne plusieurs, leur faisant entreprendre par-dessus leurs forces, leur capacité et leur puissance, et les engageant en des occasions périlleuses, desquelles ils ne sortent pas sans confusion. Je graverai donc en mon esprit l'avertissement du Sage : *Secours ton prochain selon ta puissance; mais garde-toi de tomber et de t'enlacer* (Eccl. 29.) O mon Dieu ! qui désirez le salut de tout le monde, faites-moi miséricorde, afin que je m'emploie tellement au bien spirituel du prochain, que je n'y perde pas mon salut et mon espérance éternelle.

## TROISIÈME MÉDITATION.

### DES GRACES ACTUELLES, ET PREMIÈREMENT DE LEUR NÉCESSITÉ POUR FAIRE LE BIEN, POUR LE VOULOIR ET POUR LE CONNAITRE.

I. Considérez que les grâces actuelles sont nécessaires pour observer tous les commandements de Dieu, et faire les œuvres du salut. Cette vérité a été autrefois puissamment combattue par Pélage, appelé par saint Prosper la Couleuvre de Bretagne, religieux d'une vie austère, mais pourtant très-superbe et très-présomptueux, qui croyait que la nature humaine d'elle-même, sans autre assistance particulière de Dieu, avait assez de perfection et de puissance pour faire toutes les actions requises à son salut, et pour mériter la gloire ; si bien qu'elle n'avait pas besoin de se rendre suppliante envers Dieu pour lui demander secours à cet effet, étant hors de raison de demander de l'aide pour une chose que l'on a pouvoir de faire par soi-même. Le prétexte spécieux de cet hérétique était l'honneur qu'il protestait vouloir rendre à Dieu en qualité de Créateur. Car il ne lui semblait pas que Dieu eût créé parfaitement ce monde, si l'homme, qui en est la principale pièce, eût été faible et défectueux jusqu'à ce point, que de ne pouvoir faire tout le bien nécessaire pour être

(1) Imit. L. 1. c. 25.

sauvé. Le Concile général d'Ephèse condamna Pélage ennemi de la grâce. Mais avant cette condamnation, saint Augustin, qui naquit en Afrique le même jour que Pélage en Angleterre, et qui florissait quand cette erreur commença à se répandre, et que les dames de qualité la recevaient d'autant plus volontiers qu'elles sont vaines, et qu'elles aiment les opinions qui semblent leur offrir de l'avantage, en considéra mûrement la conséquence, et combien de malheurs arriveraient aux âmes dans la vie spirituelle, si elles concevaient une aussi bonne opinion d'elles-mêmes, que cet hérétique mortifié voulait le leur faire entendre ; car ce serait en vain qu'on leur voudrait persuader la crainte, l'humilité, les actions de grâces et la reconnaissance pour les miséricordes divines. Ils attribuent, disait saint Augustin, tant de pouvoir à la volonté, qu'ils ôtent l'oraison à la piété. S'il leur semble qu'ils défendent la cause et le parti de Dieu, disant que la nature humaine est vigoureuse et saine, ils ne voient pas qu'ils rejettent la miséricorde du médecin. Celui-là même qui est le sauveur de la nature, en est le créateur. Nous ne devons donc pas tellement louer le créateur, que nous soyons contraints, et même convaincus de dire que le sauveur est superflu. Honorons donc de dignes louanges la nature humaine, et rapportons ces louanges à la gloire du Créateur ; mais soyons tellement reconnaissants de ce qu'il nous a créés, que nous ne soyons pas ingrats de ce qu'il nous a sauvés (1). Par ces merveilleux discours, ce grand défenseur de la vraie religion combattait le faux zèle, et la piété prétendue de ses ennemis. En effet, la nature humaine n'est pas selon sa condition naturelle dans la plus haute perfection qui se peut imaginer; elle est composée de parties contraires, et elle a des infirmités qui lui sont intimes, et que l'ordre de la providence naturelle de Dieu ne doit pas empêcher, c'est pourquoi elle a besoin d'être fortifiée par un autre ordre de la providence surnaturelle, principalement après le péché originel ; c'est pourquoi saint Paul dit en terme exprès : *Ce n'est pas à celui qui veut, ou qui court, mais à celui qui fait miséricorde* (Rom. 9). Voulant dire que, comme Esaü courait en vain à la chasse pour emporter la bénédiction de son père, ainsi l'homme a beau désirer et s'efforcer

(1) D. August. l. de Natura et Gratia. c. 18. — Ibid. c. 58.

par ses puissances naturelles, il ne fera jamais tout ce qui est requis pour le Ciel, si la miséricorde de Dieu ne l'assiste de ses grâces. Il en est de l'homme, dit saint Thomas (1), après le péché, comme d'un infirme, qui peut bien faire quelque mouvement du corps, remuer ou le bras, ou le pied, mais à cause de sa langueur il ne peut faire assez de mouvements pour marcher droit et avec allégresse ; car ainsi l'homme après le péché, sa nature n'étant pas entièrement corrompue et privée de tout bien naturel, peut faire quelque mouvement dans les bonnes œuvres, comme serait d'honorer son père, de remercier un bienfaiteur, d'assister un nécessiteux ; car toutes ces actions ne sont point vicieuses. Mais pour accomplir sans exception tous les commandements, et marcher droit au Ciel, c'est ce qu'il ne peut qu'avec les grâces actuelles, sans lesquelles il manquera et trébuchera souvent, et au lieu de faire toutes les œuvres qui le pourraient rendre capable de la gloire, il en formera plusieurs par l'inclination de sa partie inférieure, qui l'en rendront plus indigne. Enfin, après le péché, l'homme est semblable à une mauvaise terre, qui, pour porter quelque bon fruit, a besoin d'être cultivée par les hommes, arrosée des pluies, et aidée des influences du Ciel.

J'apprendrai par là que l'homme doit s'humilier dans ses bonnes œuvres, et en rendre des actions de grâces à la croix, et au sang et à la charité de son Rédempteur. O homme ! *qu'as-tu que tu n'aies reçu, et si tu l'as reçu, de quoi te glorifies-tu? comme si tu ne l'avais pas reçu* (1. Cor. 4). Pourquoi ravir et t'attribuer par un sacrilége ce qui est le fruit de la grâce sacrée et divine ? C'est le crime de Pharaon qui se vante de sa propre vertu : *Le fleuve est à moi, je me suis créé moi-même*, et qui, en punition de son orgueil, entend de Dieu cette parole : *Je te jetterai aux bêtes de la terre, et te ferai dévorer par les oiseaux de proie* (Ezéch. 29). Pourquoi donc présumer de la puissance de la nature ? Elle est affligée, elle est perdue, elle a besoin, non d'une fausse défense, mais de reconnaître sa faiblesse et d'en faire l'aveu. Je me reconnaîtrai donc moi-même, ô mon Dieu ! je me reconnaîtrai impuissant au bien et aux exercices de la vertu, sans le secours de vos grâces, lesquelles je réclamerai sans cesse. *Que vos miséricordes nous préviennent au plus tôt, car nous sommes*

(1) Qu. 109.

*trop pauvres, secourez-nous, Dieu de notre salut, et pour la gloire de votre nom, délivrez-nous* (Ps. 78).

II. Considérez que les grâces actuelles sont encore nécessaires pour la Foi, et pour faire tout le bien nécessaire à la vie éternelle. Tellement que l'homme est si infirme selon ses forces naturelles, que non-seulement il ne peut exécuter, sans la grâce divine, ce qu'il faut pour son salut ; mais même il ne le peut vouloir et désirer, si Dieu n'excite son cœur et n'ébranle sa volonté, pour désirer de croire, et faire ce qui lui est proposé, et pour l'objet de sa Foi, et pour l'objet de ses saintes actions. *C'est Dieu*, dit saint Paul, *qui opère en nous le vouloir et le faire* (Philip. 2). Et le second Concile d'Orange, d'accord avec saint Paul, dit que si quelqu'un soutient que personne puisse, par les forces de la nature, avoir une pensée ou faire une œuvre salutaire, sans la grâce du Saint-Esprit, celui-là s'abuse et se laisse conduire par l'esprit hérétique, n'entendant pas les Ecritures : c'est pourquoi saint Augustin dit (1) que l'enfant prodigue n'eût jamais formé cette bonne résolution : *Je m'en retournerai à mon père* (Luc, 15), sans la miséricorde de Dieu qui le lui a inspiré. Ce que Dieu fait en donnant des lumières à l'esprit pour considérer ses perfections, ses grandeurs, ou ses jugements, et en touchant la volonté même immédiatement, lui donnant de saintes inspirations et des mouvements de crainte, d'espérance ou d'amour, par lesquels elle est excitée et fortifiée pour former des résolutions et des désirs salutaires, aussi bien que pour les exécuter. Car Dieu ne ravit pas les volontés par violence, ainsi qu'on élève par force une pierre hors de son centre, mais il agit sur elles comme un prince, qui, par un gouvernement sage, conduit ses sujets au but qu'il se propose, en les menaçant de peines et de supplices, s'ils ne font de bon gré ce qu'il leur demande, ou bien en leur faisant entendre les raisons pour lesquelles ils doivent s'assujettir à ses lois. C'est pourquoi la grâce divine ne détruit pas les volontés ; mais elle les gouverne et les change, faisant que de mauvaises elles deviennent bonnes, les prévenant avec une telle douceur et une telle suavité, que, sans gêner en rien leur liberté, elle leur fait vouloir et désirer comme il faut ce qui est nécessaire au salut.

(1) Epist. ad Paulinum.

J'apprendrai par là à rejeter toute folle confiance et présomption en moi-même. Je concevrai pareillement des affections de crainte. Saint Paul ne veut pas d'autres raisons pour rabattre l'orgueil des présomptueux et les effrayer, que l'impuissance de l'homme à former une bonne volonté. *Opérez*, dit-il, *votre salut avec crainte et tremblement : car c'est Dieu qui vous donne le vouloir et le faire selon son bon plaisir* (Philip. 2), nous y excitant par ses grâces prévenantes, lesquelles il nous donne selon son bon plaisir, sans y être obligé. Si bien que je suis si pauvre de moi-même, que je ne puis pas vouloir parfaitement ce qui est de mon salut ; je n'ai donc rien de moi que la puissance de me perdre, je ne suis fort que pour me donner la mort, et me laisser finalement traîner par mes concupiscences dans un abîme de perdition. Si donc, mon Dieu, vous me délaissez, je serai sans affection pour mon bien souverain, que vous êtes vous-même ! Eh ! Seigneur très-miséricordieux, ne m'abandonnez donc jamais, que votre grâce me prévienne, m'accompagne et me suive ! Ah ! donnez-moi un cœur selon votre cœur. Vous nous l'avez autrefois promis par l'un de vos grands Prophètes : *Et j'ôterai le cœur de pierre de votre chair, et je vous donnerai un cœur de chair, et je mettrai mon esprit au milieu de vous, et je ferai que vous marcherez dans mes commandements* (Ezéch. 36). Hélas ! mon cœur est de pierre, il est dur, il est froid et pesant, il résiste à toute sainte impression. Vous donc en qui j'ai mis toute ma confiance, donnez-moi un cœur plus doux, plus ardent et plus tendre ; donnez-moi un cœur plus flexible à toutes vos volontés.

III. Considérez que les grâces actuelles sont encore nécessaires pour les vérités surnaturelles, et que l'homme n'est point capable de les connaître et de les croire, si Dieu ne donne quelque pieuse inclination qui y porte sa volonté et quelque lumière intérieure qui éclaire son esprit. C'est de ces vérités que la Sagesse incarnée parlait à son Père : *Vous avez caché ces choses aux sages, et les avez révélées aux petits* (Matth. 11). Et saint Paul quand il dit que *nous ne sommes pas capables de penser quelque chose de nous, comme de nous ; mais que tout notre pouvoir vient de Dieu* (II. Cor. 3). Et un Concile dit (1) que personne n'a

(1) Arausic. 2.

rien de soi que le mensonge et le péché. En effet, puisque ces vérités sont élevées au-dessus de la nature, elle ne peut pas plus y arriver d'elle-même sans secours, que l'eau ne peut s'échauffer, si elle ne reçoit la chaleur par l'approche et l'activité du feu. Car l'homme n'apprend point naturellement une science surnaturelle, mais seulement les vérités qui paraissent par des propriétés sensibles, pour la découverte desquelles la grâce n'est point absolument nécessaire. Aussi Jésus-Christ n'a point répandu son sang pour acquérir aux hommes les qualités d'orateur, de physicien, de médecin et d'astronome ; car l'homme, par la vivacité de son esprit, peut acquérir quelque perfection dans ces sciences, et raisonnant en soi-même sur les choses créées, il peut remonter à la connaissance de plusieurs perfections *invisibles* du Créateur, *qui sont connues par les choses qui sont faites* (Rom. 1), ainsi qu'en parle l'Apôtre de vérité. Au reste, ces connaissances seront toujours imparfaites et peu assurées, ce qui a fait dire à saint Thomas que tous les sages du monde se sont laissés aller à quelque erreur. Et puis, elles seront toujours incapables de disposer l'homme à la grâce sanctifiante, qui requiert et présuppose de plus grandes lumières que celles de la nature ; c'est pourquoi saint Prosper, réfutant Cassien le chef des Demi-Pélagiens ; car les Pélagiens soutenaient que sans la grâce l'homme pouvait commencer et achever son salut, et ceux-ci disaient seulement qu'il pouvait commencer, et non pas achever, c'est pourquoi ils furent surnommés Demi-Pélagiens ; le réfutant, dis-je, parce que dans ses Conférences il fait dire à l'abbé Chérémon que l'homme a souvent de bonnes pensées de soi-même pour commencer son salut, et qu'il n'a point perdu par le péché d'Adam la science du bien ; il dit au contraire que personne n'ignore comment l'école de la Grèce, et l'éloquence romaine, et toute la science du monde, mettant à l'œuvre tous les plus beaux esprits, pour découvrir le souverain bien, n'ont abouti qu'à se perdre dans leurs pensées ; leur cœur s'est obscurci, ne se servant d'autre guide que d'eux-mêmes pour connaître la vérité. Si donc quelqu'un, ajoute-t-il, ayant honte de ses misérables vanités et de ses erreurs, reconnaît que ce qu'il embrassait comme la vie et comme la lumière, n'est que mort et ténèbres, et s'efforce dès lors de s'en dégager, cette conversion n'est pas de lui-même,

quoiqu'elle ne soit pas sans lui ; c'est la secrète et puissante grâce de Dieu, qui, dissipant les nuages des opinions terrestres, a ranimé le feu sacré dans son cœur et l'a embrasé du désir de la vérité. Enfin, cette proposition est si constante, que l'ennemi de la grâce, Pélage lui-même, la favorisait, accordant que la prédication de l'Evangile était nécessaire pour montrer aux hommes le chemin qu'ils doivent tenir, et les bonnes œuvres qu'ils doivent faire. Et quoiqu'il refusât à Jésus-Christ la qualité de Rédempteur, il lui accordait pourtant celle de précepteur et de législateur, disant qu'il était venu au monde pour nous annoncer l'Evangile de vérité et la volonté de son Père, et nous donner les enseignements et les exemples d'une vie vertueuse et salutaire, étant mort pour nous montrer jusqu'où devaient aller notre charité et notre patience. Si bien que, de l'aveu même de l'adversaire de la grâce, l'homme avait besoin d'être illuminé en quelque façon par Jésus-Christ.

Je comprendrai donc la merveilleuse faiblesse de l'esprit humain, aveuglé d'ignorance et exposé à la tromperie, sans être capable de commencer son salut par les bonnes pensées des choses surnaturelles. Je les demanderai à Dieu après le saint Prophète. *Donnez-moi de comprendre, et je rechercherai vos commandements ; faites-moi connaître la voie dans laquelle je dois marcher* (Ps. 142). Je l'invoquerai, après la sainte Eglise, qui m'en donne la manière. O Seigneur ! nous vous supplions de nous donner l'esprit de penser toujours des choses justes, et de les exécuter, afin que nous, qui ne pouvons être sans vous, puissions vivre selon vous. Je reconnaîtrai aussi que je suis redevable à la miséricorde de Dieu, de toutes les bonnes pensées que j'ai eues en ma vie, de mener une vie sainte, et dès lors je ne m'en attribuerai pas une seule, pas même la pensée de prier Dieu qu'il m'illumine : *Car nous ne savons pas ce que nous avons à demander ; mais le même esprit demande pour nous par des gémissements ineffables* (Rom. 8). Il nous excite lui-même à demander. Que suis-je donc sans la grâce, qu'un beau rien ? de quoi donc me glorifierai-je, que de la bonté de Dieu à mon égard ? Si donc j'ai jamais aucune pensée salutaire, ô mon Dieu ! à vous en soit la gloire, à vous l'honneur, à vous les actions de grâces en tous les siècles des siècles.

## QUATRIÈME MÉDITATION.

DE LA NÉCESSITÉ DES GRACES ACTUELLES POUR FUIR LE PÉCHÉ, POUR AIMER DIEU ET SE DISPOSER A LA GRACE SANCTIFIANTE.

I. Considérez que l'homme a besoin du secours des grâces contre le péché. Et premièrement, il est hors de controverse qu'étant infecté du péché, il ne peut s'en retirer, et en effacer la souillure de soi-même. Retirer une âme du péché est une chose si grande, que la création du monde et la résurrection des morts n'ont rien de si merveilleux; c'est pourquoi une œuvre si élevée ne peut appartenir qu'à Dieu, lequel étant le souverain juge des hommes, a seul le droit de punir le péché, seul aussi par conséquent le droit de le remettre par l'infusion de sa grâce; c'est pourquoi le prophète Jérémie dit à l'âme pécheresse : *Quand tu te laverais avec du nitre, tu demeurerais souillée en ton iniquité* (Jér. 2); voulant dire que quel que soit l'effort qu'elle fasse de soi-même pour se purifier de cette tache, elle ne pourra s'en laver. Aussi le péché est comme une fosse profonde, d'où l'homme ne peut sortir, si on ne lui tend une corde d'en haut, ou si on ne lui donne quelque autre secours. Cette vérité est si constante, que l'ennemi de la grâce, Pélage, ne l'a point voulu révoquer en doute. Il confesse, dit saint Augustin (1), qu'il faut prier Dieu pour obtenir le pardon d'une faute. Mais il n'a jamais dit qu'il faut prier Dieu pour être aidé, afin de ne pas tomber dans le péché; car il estimait que l'homme avait le libre arbitre assez puissant pour se garder du péché, et que plusieurs étaient recommandés dans l'Ecriture pour leur justice et leur innocence sans tache; et si on lui montrait qu'ils étaient tombés dans quelque faute, néanmoins il soutenait qu'ils auraient pu n'y pas tomber. Saint Augustin, pour réfuter son erreur, lui

(1) De Nat. et Grat. c. 18.

montre que tous ont péché, excepté la vierge Marie, de laquelle il proteste, quand il parle du péché, ne vouloir faire aucune mention, et que, si tous les saints et les saintes de cette vie, elle seule exceptée, eussent été interrogés de l'état de leur conscience, qu'ils eussent dit d'une commune voix après l'Evangéliste saint Jean : *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous abusons, il n'y a point en nous de vérité* (1.Epit. c. 1). Que si l'Ecriture dit de Job : *Il n'a point péché de ses lèvres en toutes ces choses* (Job, c. 1), elle ne dit pas qu'il n'ait point péché aussi de pensées. Et lorsqu'il n'y avait encore que quatre personnes au monde, Adam, Eve, Caïn et Abel, si l'Ecriture sainte raconte la désobéissance d'Adam, la malice de la femme, et l'envie de Caïn, sans rien dire des fautes d'Abel, c'est qu'il n'était pas nécessaire de dire que, tout juste qu'il fût, il avait pourtant commis aussi quelques légères fautes. En somme, parce que Pélage pensait qu'on ne pouvait le réfuter qu'en lui montrant que les saints mêmes n'avaient pu éviter le péché, saint Augustin produit contre lui les paroles de l'Apôtre saint Jacques : *Nul homme ne peut dompter sa langue* (Jac. 3). Afin, dit-il, que quand elle est domptée, nous confessions que c'est par la miséricorde de Dieu, par l'aide de Dieu, par la grâce de Dieu, non des hommes. Ces discours ont donné sujet aux théologiens de conclure que l'homme ne peut éviter tous les péchés mortels pendant longtemps sans la grâce sanctifiante et les grâces excitantes; et pour les péchés véniels, que même les justes ne les peuvent éviter tous, car ils tombent quelquefois, quoiqu'ils aient les secours ordinaires des grâces actuelles. Pour s'en garder pendant un temps notable parmi tant de tentations et de difficultés, il leur faut des priviléges de grâce très-particuliers et extraordinaires, tant il est vrai que, sans la grâce, ils ne peuvent les éviter tous. Philon fortifie cette vérité, quand il dit qu'il faut que le navire périsse, s'il est abandonné du pilote; que le charriot verse, s'il est sans conducteur; que les cités tombent, si elles sont sans magistrats et sans roi. C'est chose naturelle, dit-il, que le corps se perde s'il est sans âme, l'âme, si elle est sans raison, et la raison, si elle est sans vertu; et s'il en va ainsi en toutes ces choses, quelle misère ne devons-nous pas reconnaître en ceux qui sont délaissés de Dieu ! Car il est vrai, sans exception, que celui qui n'est pas maintenu

par un plus fort et un plus excellent, est exposé à de grandes chutes. En effet, nos ennemis sont plus forts que nous; ils sont plus rusés et plus aguerris, puisque nous avons à combattre les Puissances de l'enfer : or, le faible ne peut résister au plus fort, s'il n'est aidé d'ailleurs. La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; ils combattent donc à forces égales ou à forces inégales; dans le premier cas, d'où vient que les victoires ne sont point pareilles de part et d'autre, et que si rarement l'esprit gagne contre la chair ? dans le second, l'esprit a donc besoin d'assistance pour surmonter les attaques de la chair, et ne point pécher dans la tentation. Cela fait que Dieu peut dire à l'homme toutes les fois qu'il est tenté, ce qu'il disait au roi Abimélech : *Je t'ai empêché de pécher contre moi* (Gen. 20) ; ce qui a lieu, selon quelques-uns, pour les plus légères tentations, au moins à l'égard de ceux qui n'ont pas la grâce sanctifiante.

Apprenons de là à recourir sans cesse à l'oraison, pour être garantis de péché. Que l'âme s'efforce, dit saint Augustin (1), de dompter la langue, et dans ses efforts, qu'elle demande du secours et prie de la langue pour dompter la langue; qu'elle prie celui qui a dit aux siens : *Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de mon Père qui parle en vous* (Matth. 10). Etant donc tenté, dit le séraphique Docteur (2), je m'enfuirai dans les bras de mon Père, afin qu'il me reçoive, lui disant : *Ne nous induisez point en tentation* (Matth. 6). Je m'enfuirai dans son sein, et mettant en lui toute ma confiance, je me défierai de moi-même, lui disant : *Et ne nous induisez point en tentation.* Enfin rendez actions de grâces à Dieu de toutes les victoires que vous avez remportées contre les péchés, disant tantôt avec le Prophète : *Si Dieu ne m'avait aidé, il ne s'en fallait rien que mon âme n'habitât en enfer ; si je disais : Mon pied s'est ébranlé, votre miséricorde me secourait* (Ps. 93) : ou bien avec saint Augustin, qui a le plus déféré à la grâce de Jésus-Christ: je rapporte aussi à votre grâce tous les maux que je n'ai pas commis, car que n'ai-je pas pu commettre (3) ?

II. Considérez que ces grâces sont encore nécessaires à l'homme pour aimer Dieu par-dessus toutes choses, comme au-

(1) L. de Natur. et Grat. c. 15.—(2) D. Bonav. p. 3, c. 17.—(3) L. 2. Confess. 7.

teur de la nature, le préférant constamment à toutes les créatures, et aimant mieux les perdre que de contrevenir aux devoirs de son amitié. Cette vérité a semblé difficile à entendre à quelques personnages d'autorité, parce que la nature humaine connaît naturellement que Dieu est digne du plus grand amour du monde, et le pouvoir naturel qu'elle a de l'aimer n'est pas de l'aimer moins ou autant que les choses créées, car ce pouvoir serait injuste et condamnable, mais de l'aimer davantage; ce qui leur a semblé suffisant pour dire que la nature humaine pouvait, sans les secours de la grâce, aimer et préférer Dieu à toutes choses. Mais il faut considérer que la science du bien est plus aisée que la pratique, et que les préceptes de la morale sont moins difficiles à apprendre qu'à exécuter. Et puis, ce n'est pas tout d'avoir des ailes pour voler, si elles ne peuvent s'étendre, ou d'avoir des pieds pour marcher, si on est empêché d'ailleurs de pouvoir avancer. La nature humaine a bien le pouvoir d'aimer Dieu par-dessus tout, mais c'est un pouvoir empêché par sa corruption originaire et par un million d'obstacles; c'est pourquoi elle peut sans pouvoir, et ne peut mettre à effet ce que l'esprit lui dit être convenable, et l'exécution est plus difficile que la seule inclination. En vérité, cet amour de Dieu n'est point chose si facile, il est grandement difficile au contraire; il renferme l'observance de tous les commandements divins; il ne s'agit pas seulement de faire des élans et de pousser des soupirs; il demande plusieurs œuvres et de grands travaux; il n'est jamais oiseux; il renferme la haine et la détestation de tout ce qui pourrait détourner de Dieu, comme sont les délices et les amorces du monde et de la concupiscence; il suppose la victoire de toutes les tentations qui peuvent survenir dans un long espace de temps, lesquelles ne manquent point d'arriver en grande quantité; il suppose en certains cas la souffrance de toutes les calamités et de toutes les misères auxquelles l'homme est sujet, misères très-grandes et qui abattent les âmes les plus généreuses; enfin, cet amour suppose le mépris de la mort et la perte de cette vie, qu'il est quelquefois nécessaire d'abandonner pour ne point commettre de fautes qui lui soient contraires. Toutes choses qui sont si difficiles et surpassent tellement la faiblesse humaine, qu'il est aisé de juger, qu'il faut une force céleste pour l'en rendre capable. Ajoutez que, comme dit saint Thomas, la

volonté a été plus blessée et plus affaiblie par le péché originel que l'esprit ; c'est pourquoi elle est extrêmement dominée par l'amour propre contre lequel elle a besoin d'un contre-poids pour se tourner du côté de Dieu. Au reste, si l'on voit des mondains aimer leurs plaisirs et l'objet de leur affection par-dessus toutes les choses incréées et créées, divines et humaines, c'est que la nature est plus puissante pour les choses sensibles que pour un objet divin et invisible ; et si l'on voit un payen périr pour sa patrie, et un hérétique, pour la défense de son erreur, mépriser les douceurs de cette vie, et vouloir épouser une cruelle mort sur un échafaud, à la vue de tout le monde ; il faut dire du payen que, si ce qu'il fait est vertu, il ne le fait point sans l'assistance des grâces divines. Car, dit saint Augustin (1), n'est-il pas plus raisonnable d'attribuer les vertus, que tu dis être dans les méchants, à la grâce divine, qu'à leur volonté seule, quoiqu'ils n'en connaissent rien ? Que si ces œuvres sont faites méchamment, comme fait l'hérétique qui est obstiné jusqu'à la mort, il ne s'en faut point étonner, parce que la nature est plus portée au mal qu'au bien, et trouve le premier plus aisé que le second ; c'est pourquoi ces exemples sont insuffisants pour persuader que l'homme, sans la grâce divine, puisse longtemps aimer Dieu par-dessus tout et le préférer à toutes les choses créées.

Je plaindrai donc ici la nature humaine, qui a tant de faiblesse pour le plus légitime de ses amours et de ses devoirs envers Dieu. Hélas ! nous sommes armés puissamment pour le mal, nous avons une audace et un courage qui nous fait surmonter mille difficultés pour commettre une action vicieuse et répréhensible, et pour vous aimer, ô bon Dieu ! comme vous le méritez, nous sommes faibles et débiles, toutes choses nous retardent, tout nous fait peur, tout nous arrête et sert à surcharger le poids de notre ingratitude envers vous. Eh ! Seigneur du monde, qui a donc donné tant de courage à l'âme mondaine qui combat sous l'étendard de Satan ? Comment se peut-il faire que celui qui est vaincu, qui est renversé et terrassé jusqu'au centre du monde, donne tant de force et anime si bien les pécheurs à commettre l'iniquité ? Et nous, que nous ne soyons pas encouragés par tous les biens de ce monde, qui sont autant d'attraits naturels

(1) Lib. 4. Contra Julia. c. 3.

pour vous gagner nos cœurs, et vous donner efficacement la préférence qui vous est due ? Certainement je demeurerai confus à la vue de mon infirmité ; mais je prendrai confiance dans vos grâces. Eh, Seigneur ! qui êtes tout mon appui, ne nous les refusez pas ici ; nous sommes créés pour vous aimer par-dessus tout ; ce serait un crime digne du feu de l'enfer de ne vous aimer qu'à l'égal des choses visibles et créées, ou encore moins. Donnez-nous donc, ô mon Dieu ! ces grâces que nous ne voulons employer qu'à votre amour. Hélas ! Seigneur, à qui demanderai-je cette grâce qu'à vous ? Personne que vous ne me la peut donner, et de moi-même je ne vous puis aimer, il faut donc que ce soit vous, mon Dieu, qui exauciez mon désir, vous qui êtes mon refuge.

III. Considérez encore la nécessité de la grâce actuelle pour se disposer, par une véritable douleur, à la grâce sanctifiante ; car il est si important que l'homme reconnaisse sa pauvreté et le besoin qu'il a du secours du Ciel, afin qu'il ne s'endorme pas et ne se fie pas trop à soi-même, que plusieurs considérations de ces choses lui sont très-profitables. Y a-t-il rien, dit le Pape Innocent (1), de plus funeste pour nous, que de penser, qu'en recevant le libre arbitre à notre naissance, nous n'avons plus rien à demander à Dieu, c'est-à-dire, qu'oubliant notre Créateur, nous abjurions sa puissance pour nous montrer libres, comme s'il n'avait plus rien à nous donner. Oh ! loin de nous cette hérésie ; car, quoi de plus injurieux pour Dieu, et de plus fâcheux pour nous, que d'anéantir ainsi la grâce du côté du Ciel, et la prière du côté de la terre? N'est-ce pas dire en d'autres termes : Qu'ai-je besoin de Dieu? *Voilà des hommes qui n'ont pas pris Dieu pour aide* (Ps. 51). Ces raisons font qu'il est encore très-convenable de considérer le besoin que nous avons tous des grâces actuelles, pour nous disposer comme il faut à la grâce sanctifiante, pour laquelle il ne suffit pas de faire une bonne action quelconque, ou de reconnaître ses péchés d'une façon telle quelle. Il faut des actes de pénitence plus parfaits que ceux que la nature peut produire par soi-même. Et comme la providence de Dieu, dit un de nos Docteurs, a ordonné des dispositions naturelles pour acquérir les perfections qui sont de l'ordre de la

(1) 1. Epist. 24.

nature, ainsi a-t-elle ordonné des dispositions surnaturelles pour les perfections qui sont au-dessus de cet ordre, comme la grâce sanctifiante ; c'est pourquoi le Concile de Trente, s'expliquant nettement sur ce sujet, dit anathème contre ceux qui diraient que, sans l'inspiration et l'aide prévenante du Saint-Esprit, l'homme puisse croire, espérer et se repentir comme il faut pour que la grâce de la justification lui soit donnée (1). En effet, la nature humaine, après le péché, est tout autrement disposée pour les biens spirituels, qu'elle ne l'est pour les biens terrestres ; car elle a moins d'impuissance pour la connaissance des choses du monde et de la chair, pour lesquelles elle est vivement sensible, qu'elles soient bonnes, ou qu'elles soient mauvaises ; par exemple, elle discerne infailliblement l'eau et le feu, les liens et les prisons, l'adversité et la laideur, les blessures et la mort ; mais pour les maux et les biens spirituels, semblables aux précédents, elle n'a point d'appréciation sensible. De là vient que, sans peine, elle se jette dans les glaives et les feux spirituels, et dans la mort même, qui est la séparation d'avec Dieu ; et Dieu même, qui est la source de toute douceur, est insipide à nos âmes, et elles n'ont point de sentiment pour sa bonté. Nous ne goûtons pas les délices de la vertu et d'une vie innocente, et nous nous délectons et prenons follement notre plaisir dans la mort du péché et dans les plaies des offenses, n'y sentant rien de sa mort, et n'y considérant rien qui nous y fasse de l'horreur. Si bien que notre état étant si déplorable, et étant si assoupis et si stupides en ce qui regarde la vie spirituelle, nous avons besoin d'être aiguillonnés, d'être réveillés et d'être puissamment secourus pour nous y disposer.

Déplorez donc votre misérable condition après le péché, et voyez que de vous-même, et sans l'assistance de la grâce de Dieu, vous demeurerez éternellement malheureux, toujours dans l'état du péché, toujours entaché de la souillure, toujours dans l'obligation et dans la redevance des peines des enfers. Demandez à Dieu qu'il vous convertisse : *Convertissez-moi, Seigneur, et je me convertirai ; car vous êtes le Seigneur mon Dieu* (Jérém. 31). Ressouvenez-vous de ce que dit le grand saint Grégoire (2), qu'il faut demander à notre Créateur la grâce des

(1) Trid. Sess. 6. Can. 3. — (2) III. Dialog. c. 3.

larmes avec grand désir. Demandez-les donc à Dieu pour préparer votre âme à la sanctification. O Seigneur très-bon! ma profonde misère demanderait de moi des pleurs et des regrets cuisants; mais la dureté et l'insensibilité de la nature me les refuse! Mais, ô Dieu tout miséricordieux! c'est vous qui changez la pierre en fontaine, et les rochers en sources d'eau. Vous donc, Seigneur très-miséricordieux, qui avez fait sortir d'une pierre la fontaine d'eau vive pour le peuple qui mourait de soif, faites couler de nos cœurs les larmes de componction, nous donnant la grâce de la vraie contrition, afin que nous puissions pleurer nos péchés, et en obtenir la rémission par les mérites de notre Sauveur Jésus-Christ.

---

## CINQUIÈME MÉDITATION.

### SUITE DES DISPOSITIONS REQUISES POUR LA GRACE SANCTIFIANTE.

I. Considérez que nous devons nous préparer pour recevoir la grâce sanctifiante, et nous y disposer par nos propres actions. L'Ecriture sainte nous déclare cette préparation nécessaire, nous promettant la grâce, sous la condition que nous nous mettions en état de la recevoir. *Si l'impie fait pénitence, il vivra* (Ezéch. 18). Et ailleurs : *Convertissez-vous à moi*, dit Dieu, *et je me convertirai à vous* (Zach. 1). Et : *Je suis debout devant la porte; si quelqu'un m'ouvre, j'entrerai en lui* (Apoc. 3). Saint-Augustin (1), qui, entre tous les Pères de l'Eglise, a le plus parlé de la nature de la grâce, quoique avec une obscurité dans laquelle il en est qui s'égarent du droit sentier de la vérité, dit sur ce sujet : Celui qui t'a fait sans toi ne te justifie pas sans toi; il t'a donc créé sans que tu le susses, mais il ne te justifie pas sans que tu le veuilles. Les exemples de la nature nous enseignent cette même vérité, que les formes ne s'appliquent qu'à

(1) Serm. 15, de Verb. Apoc.

des sujets convenablement disposés. La forme du feu ne s'attache pas à un bois vert et humide, l'âme de la bête ne peut s'unir au tronc d'un arbre, ni l'âme raisonnable au corps d'une bête, parce que les dispositions convenables ne s'y rencontrent pas. Il en est donc de même de la grâce qui est une forme surnaturelle, elle ne s'unira pas à une âme qui n'est pas préparée à la recevoir. De plus, la grâce sanctifiante établit une alliance et un mariage spirituel entre Dieu et l'âme. Or, le mariage requiert le libre consentement et la volonté de l'épouse ; il demande aussi qu'elle se prépare, c'est pourquoi il est dit dans la parabole des dix vierges : *Voilà l'époux qui vient; allez au-devant de lui, et celles qui étaient préparées entrèrent avec lui aux noces* (Matth. 25). De plus, le pécheur par la grâce fait une grande fortune, et s'élève à un état plus sublime que ne ferait un pauvre misérable qui deviendrait monarque du plus puissant et du plus florissant empire de la terre ; car, tout d'un coup il s'acquitte de la dette de tous ses péchés, quant à la coulpe, encore que leur multitude égalât celle des sables de la mer ; il devient héritier de Dieu même en recevant le titre de fils adoptif. Or, il ne serait pas convenable de monter si haut sans passer par aucun degré, ni de tant acquérir de noblesse en un moment, sans peine ni travail. Le teinturier qui veut donner quelque excellente teinture à une pièce de drap blanc, attend qu'il soit propre à la recevoir, le disposant peu à peu, et le faisant monter de degré en degré par la noblesse des teintures. Il en est de même avec proportion dans une âme que Dieu veut faire monter à la dignité de la grâce sanctifiante, et teindre de sa vive couleur Comme elle est encore enfoncée dans le péché, et défigurée par son horrible souillure, il lui envoie ses grâces actuelles et excitantes, pour la retirer des affections terrestres, et la préparer par des actions vertueuses à la réception de la grâce sanctifiante, qui lui confère une dignité qui surpasse celle des rois, et lui donne un éclat qui la rend aussi belle que les anges. Si ces dispositions n'étaient pas requises, nous ne saurions expliquer pourquoi Dieu, étant aussi prêt à sanctifier que le soleil à illuminer, de plusieurs pécheurs qui entendent une même prédication, l'un s'en retourne avec la grâce, et l'autre avec son péché; pourquoi de plusieurs pécheresses qui font la lecture d'un même livre, l'une y trouve la sainteté, et l'autre demeure dans

l'horreur de sa vie abominable devant Dieu. Mais, supposé que Dieu requière des dispositions, nous dirons que ce pécheur est entré dans l'amitié de Dieu, parce qu'il s'est disposé à recevoir sa grâce, et que cette pécheresse est demeurée dans son malheur, parce qu'elle ne s'est pas disposée, lisant comme un roman des considérations qui devaient élever son cœur à l'amour d'une vie céleste. Ainsi de saint Pierre et de Judas ; celui-là est rentré dans la grâce de son maître, et non celui-ci, parce que l'un s'est préparé par les regrets, les larmes et les actes d'Espérance, tandis que l'autre s'est livré au désespoir. Ainsi des deux larrons crucifiés à côté de Jésus-Christ mourant, et répandant son sang pour le salut de l'un et de l'autre ; l'un se préparant à la grâce sanctifiante, fut canonisé de la bouche du Fils de Dieu, et reçut l'assurance du Paradis, tandis que l'autre demeura obstiné. Enfin, nous avons considéré dans la première partie que les anges mêmes s'étaient disposés à l'infusion de la grâce qui les sanctifia. Que si ces célestes et nobles esprits, dont la nature est très-éloignée de toute matière et de toute impureté, puisqu'elle est toute spirituelle, se sont préparés à la justification ; combien davantage les âmes humaines qui sont enveloppées de la masse de la chair, et qui sont bien plus éloignées de la grâce, que ne sont les anges très-purs, auront-elles besoin de dispositions ?

Donc, pour avoir cette noble qualité, et cette forme céleste de la grâce sanctifiante, il faut se disposer, il faut s'éloigner de tout son pouvoir de ce qui lui est contraire et opposé, comme le péché et toute affection terrestre et corporelle. *Ceux qui craignent Dieu*, dit le Sage, *prépareront leurs cœurs devant le Seigneur, et en sa présence ils se sanctifieront* (Eccl. 2). Ce bien n'arrive pas aux âmes endormies et paresseuses : *La main paresseuse produit l'indigence, la main des forts les enrichit* (Prov. 10). Malheureux donc sont les pécheurs obstinés. O aveugles, ô très-ignorants pécheurs ! vous vous trompez vous-mêmes, vous vous écartez du chemin de la grâce plus que l'Orient n'est distant de l'Occident, et plus que la terre n'est éloignée des cieux. Si donc vous souhaitez la bonne grâce de Dieu, et prétendez être du nombre de ses enfants et de ses héritiers, changez d'habitudes, quittez vos mauvaises pratiques, ouvrez vos cœurs à la grâce, *préparez la voie du Seigneur* (Jean, 1).

II. Considérez les motifs plus particuliers pour lesquels Dieu veut que l'homme se dispose à recevoir la grâce sanctifiante. Le premier est le bon usage de la liberté humaine, qu'il a voulu faire intervenir dans l'œuvre du salut ; car il ne veut pas sauver les hommes qui ont atteint l'âge de la raison, malgré eux, ou par force, il veut qu'ils soient sauvés librement. C'est une loi qu'il a établie dans ses décrets éternels, que cette liberté demeurera entière, et il souffrira plutôt la damnation éternelle de plusieurs millions d'âmes, que de violenter en cette vie leur liberté. Dieu le déclarait un jour à sainte Gertrude (1), en l'instruisant par ces remarquables paroles : Quand même un roi voudrait que son écurie fût nettoyée, il ne la nettoierait pas pourtant lui-même de ses mains, cela ne conviendrait pas à sa dignité. De même je ne convertis personne, quand il s'agit du péché de la volonté propre, sans qu'il se fasse violence à lui-même, et qu'il change de volonté. Le second motif est, afin que l'homme reçoive la grâce d'une façon qui lui soit plus glorieuse et plus honorable, car, s'y disposant par ses propres actions, il est en un sens la cause du bien qu'il a acquis par soi-même. En quoi Dieu fait paraître un trait signalé de sa bonté, sauvant l'homme à son plus grand honneur. Le troisième motif est, afin que l'homme conservât mieux la grâce sanctifiante, qui lui aurait coûté de la peine à obtenir. Car, dit saint Thomas (2), nous aimons davantage, et conservons avec plus de soin, ce que nous avons acquis avec peine et travail. De là vient que ceux qui ont acquis des biens à la sueur de leur front et par leur industrie propre, ne les dépensent pas si aisément que ceux qui les ont reçus de leurs parents, et auxquels ils n'ont rien coûté à avoir. Or, il était surtout nécessaire que l'homme sortant de l'état du péché conservât dignement la grâce et l'amour de Dieu. Il est donc bien à propos qu'il travaille et ressente de la peine pour ses péchés passés, et pour se remettre en grâce. Le quatrième motif est pour discréditer le vice, et empêcher le péché ; car si Dieu donnait sa grâce aux pécheurs, sans qu'ils s'y disposassent en détestant le péché et en l'abhorrant, ce serait ouvrir la porte à tous les péchés du monde, il n'y aurait pas de fin et de mesure dans la transgression des lois divines ; c'est pourquoi Dieu, qui est la souveraine bonté,

(1) L. 3. des Insinuat. c. 34. — (2) L. 3. Contra, Gentil. c. 158.

et qui ne peut autoriser le péché, refuse sa grâce sanctifiante et prive de salut quiconque ne le déteste pas. Le cinquième motif est pour donner davantage lieu à l'exercice des vertus, parce que les pécheurs reconnaissant qu'il en faut pratiquer les actes pour être convenablement préparés à la justification, sont obligés de l'exercer, et par ce moyen la vertu fleurit dans le monde, et sans cela y serait quasi tout éteinte et perdue.

Je tirerai de là les mêmes affections que du premier point, et puisque notre disposition est si nécessaire pour tant de belles raisons, j'y louerai l'ordre de la providence divine, et approuvant son dessein, je m'exciterai de tout mon pouvoir à faire une digne préparation pour la recevoir ; peut-être en suis-je maintenant privé, pour ne m'être pas suffisamment disposé dans la réception des Sacrements, où la grâce sanctifiante me devait être donnée. O Seigneur, vous voyez l'état de ma conscience. Hélas ! si j'étais si infortuné que d'être réduit à cette misère, ne permettez pas que j'y croupisse. *Voyez si la voie de l'iniquité est en moi, et conduisez moi dans la voie éternelle* (Ps. 138). Je veux donc dorénavant apporter une plus exacte préparation à me confesser et à communier. Eh ! Seigneur, illuminez mon entendement, afin que je reconnaisse l'importance pour l'éternité de la disposition à votre sainte grâce.

III. Considérez en quels actes de vertus consiste la disposition requise de notre part à la grâce sanctifiante. A ce sujet les théologiens disent qu'il y a des dispositions indirectes, comme sont toutes les bonnes œuvres que font les pécheurs sans penser à Dieu, parce qu'elles préparent la voie à sa miséricorde ; et celui qui s'adonne au bien, quoiqu'il soit infidèle, passe plus aisément à la dévotion chrétienne, que celui dont les mœurs sont entièrement corrompues. Ils disent pareillement qu'il y a des dispositions directes, dont les unes sont plus éloignées, les autres prochaines, et les autres très-prochaines et inséparables de la grâce. Les plus éloignées sont les actions bonnes qui laissent encore une âme bien loin de la grâce, comme si un infidèle priait Dieu de l'illuminer dans la voie de la vérité, sans rien faire de plus pour cet effet, ou si un pécheur priait Dieu de le retirer du péché, sans faire autre chose. Les dispositions prochaines sont les actes de Foi, d'Espérance, et l'horreur du péché par la crainte de la damnation éternelle ; mais la très-prochaine

disposition est l'acte d'amour, ou la très-parfaite Contrition, d'où vient que la disposition requise à la grâce sanctifiante se réduit communément aux actes de Foi, d'Espérance, de Charité ou de Contrition, suivant la détermination du Concile. Il faut la Foi, parce que c'est le commencement du salut ; c'est le guide et le flambeau qui conduit l'âme à la vie, et quiconque en rejette un seul article, s'obstinant contre l'Eglise, est incapable de la grâce. *Qui n'aura pas cru*, dit Jésus-Christ, *sera condamné* (Marc, 16). *Sans la Foi*, dit saint Paul, *il est impossible de plaire à Dieu* (Hébr. 11). Il faut l'Espérance, parce que Dieu ne veut donner la grâce qu'à ceux qui lui font l'honneur de l'attendre de sa miséricorde ; c'est pourquoi quiconque dit, comme Caïn ou Judas : Dieu ne me pardonnera pas, met obstacle à la grâce. *Parce qu'il a espéré en moi*, dit Dieu, *je le délivrerai* (Ps. 90). *Qui a Espérance se sanctifie* (1. Jean, 3), dit saint Jean. Elle requiert l'acte d'amour de Dieu, par-dessus tout, parce que cet amour est une conversion et un retour de l'âme vers Dieu ; c'est pourquoi comme celui qui retourne sa face du côté du soleil, se met en état d'être illuminé de ses rayons, ainsi l'âme qui aime Dieu par-dessus tout se dispose suffisamment à recevoir sa grâce. Enfin, au défaut de cet amour, il faut le repentir des péchés, c'est à savoir, une Contrition parfaite hors du Sacrement, ou l'Attrition avec le Sacrement qui lui donne la vertu de la Contrition. *O Dieu*, dit le roi des pénitents, *vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié* (Ps. 50) !

Admirons ici la grande bonté de Dieu, qui requiert si peu de choses de la part d'une âme, pour lui donner sa grâce sanctifiante, et lui remettre tous ses péchés mortels. Il eut pu, certes, demander à l'homme qu'il s'affaiblît par les jeûnes, qu'il se déchirât la chair par la discipline et par mille autres austérités très-pénibles. Cependant, par bonté, il s'est contenté de quelques actes intérieurs de Foi, d'Espérance, de Charité ou de Contrition. Et encore, pour en faciliter la pratique, et les rendre tels qu'il faut, il envoie ses grâces excitantes, par lesquelles il touche et émeut les consciences, et met les âmes en train de les exercer. O Dieu de bonté infinie, qu'est-ce que l'homme pécheur, pour que vous le traitiez avec une douceur si grande ? Il mérite pour son ingratitude que vous l'abhorriez éternellement, et que vous le repoussiez pour jamais ; et cependant

vous allez au-devant de lui, vous le recherchez, plus désireux de lui faire du bien, qu'il ne l'est d'en recevoir. Etonnons-nous de cette conduite si miséricordieuse de Dieu, et de la dureté et de l'obstination de l'âme pécheresse. Et pour ce qui nous regarde, croyons, espérons, aimons, regrettons amèrement nos fautes.

## SIXIÈME MÉDITATION.

### DES GRACES ACTUELLES EN PARTICULIER, ET PREMIÈREMENT DE LA GRACE EXCITANTE ET SUFFISANTE.

I. Considérez que la grâce excitante consiste dans une sainte pensée et une pieuse considération, par laquelle Dieu éclaire l'esprit, et dans un saint mouvement et une affection de la volonté, par laquelle il la fortifie pour aimer la vertu. Cette sainte pensée a une merveilleuse diversité. Quelquefois c'est la considération des misères de cette vie ; quelquefois l'horreur de la mort et des jugements de Dieu ; quelquefois c'est la vue de la difformité du péché ; quelquefois c'est la pensée d'entendre un prédicateur, de demander conseil à un homme de vertu, ou de lire un livre de piété. Autre fois c'est la considération de l'excellence de la vérité de quelque article de la Foi, ou du bonheur d'une conscience tranquille ; autre fois c'est la connaissance des consolations que reçoivent les âmes saintes au sortir de ce monde. Quelquefois cette sainte pensée regarde Dieu, ses perfections infinies, sa bénignité, sa miséricorde, sa justice, ou bien elle s'applique à Jésus-Christ, à sa charité, à sa beauté, à son excellence, à sa Passion, à son Ascension, à sa gloire. Les pieuses affections de sa volonté n'ont pas moins de variétés; car quelquefois ce n'est autre chose qu'un dégoût des plaisirs de cette vie, et une horreur que conçoit l'homme du misérable et périlleux état où il est ; c'est la crainte de la mort, du jugement et de l'enfer, ainsi que l'explique saint Pros-

per d'Aquitaine (1), disant qu'il n'y a rien de si heureux que cette crainte, qui est la source et la maîtresse de la sagesse; et même saint Augustin, qui dit qu'il faut que la crainte entre la première, et par elle arrive la Charité, que la crainte est la médecine, et que la Charité est la santé (2). Cette même pieuse affection est quelquefois un désir subit de changer de vie, et d'imiter les plus vertueux. C'est quelquefois un élan après le Paradis, une subite complaisance dans les perfections de Dieu, un transport d'affection pour Jésus-Christ : en somme, ce qui vient subitement à l'esprit touchant les choses surnaturelles, et à la volonté, pour exciter l'âme, la réveiller comme en sursaut, et la porter à la vertu, appartient à la grâce excitante. Et il n'importe par quelle occasion ou rencontre ces pensées et ces affections surviennent; car Dieu, qui est désireux du salut des hommes, et qui a tout créé pour cette fin, touche les âmes intérieurement à toutes sortes d'occasions. C'est pourquoi ces pensées surviennent quelquefois dans une prédication et dans une conférence dévote, ou dans l'entretien de quelque personne spirituelle; d'autres fois par la lecture d'un livre, autres fois en assistant à l'agonie et à la mort de quelque personne en voyant aussi les exemples des bons ou des méchants, dont les uns nous font envie, et les autres causent de l'horreur. Un songe même dans lequel un pécheur rêve que les démons l'emportent, ou qu'il est saisi par la dent des bêtes cruelles, en a fait réveiller plusieurs de leur sommeil spirituel, après leur réveil corporel, pour faire une bonne pénitence et changer de vie. Pareillement la vue des créatures fait concevoir plusieurs beaux sentiments de Dieu. C'est pourquoi le même saint Prosper (3) dit que les gentils ont reçu des enseignements prophétiques dans les secours, et le témoignage des éléments, comme si les créatures inanimées leur eussent tenu lieu de Prophètes, pour leur enseigner la loi de Dieu. Il dit ailleurs : Tous ceux qui vont à Dieu y sont attirés; la contemplation des éléments, le récit de ses œuvres, la crainte, la joie, le désir et le plaisir de la lecture portent à Dieu. Et qui pourrait raconter par combien d'affections Dieu attire l'âme humaine, pour lui faire suivre ce qu'elle fuyait,

(1) De Voc. Gent. l. 2, c. 25. — (2) Tract. 9. In Epist. Joan. — (3) L. 2. de Voc. Gen. c. 5.

aimer ce qu'elle haïssait, désirer ce dont elle avait dégoût? Or, par quelque occasion que Dieu fasse entrer ces saintes pensées et ces pieuses affections dans l'âme, elles s'appellent grâces excitantes, parce que, par elles, comme par des voies extérieures, Dieu les excite à la pénitence ou à la perfection. Elles s'appellent prévenantes, parce qu'elles viennent sans aucun acte de la part de l'homme qu'elles préviennent; elles sont dites grâces antécédentes et premières, parce que d'ordinaire elles sont suivies d'autres secours divins; elles s'appellent aussi quelquefois grâces victorieuses, efficaces ou très-efficaces, ou triomphantes, selon l'opération qu'elles font, et encore, par égard à la fin prochaine pour laquelle le Saint-Esprit les donne, elles se nomment tantôt grâces d'un bon commencement, tantôt grâces de progrès et d'avancement, grâces contre la tentation, grâces de conversion, grâces de pénitence, grâces de la sainte persévérance, selon la diversité des actes pour lesquels elles sont données. Et comme ces actes sont quelquefois moins parfaits, et ne suffisent point pour justifier le pécheur, quelquefois plus parfaits, comme l'acte de contrition parfaite qui suffit pour sanctifier une âme, elles sont encore, sous ce rapport, de deux sortes; enfin elles s'appellent grâces suffisantes et médicinales, parce que, par leur moyen, l'homme peut faire son salut et avoir tout ce qui lui est nécessaire. En effet, elles le mettent dans la bonne voie et commencent la guérison de son infirmité, qui est l'ignorance de ce qu'il faudrait savoir, et la convoitise de ce qu'il ne faudrait pas aimer; d'où il suit qu'elles consistent dans des lumières de l'esprit, pour guérir son ignorance, et dans de pieuses affections de la volonté, pour donner un contrepoids à ses inclinations terrestres. Ce que confirme saint Augustin, quand il dit, que demander la grâce à Dieu, n'est autre chose que de lui demander qu'il nous fasse voir ce qui nous était caché, et qu'il nous rende doux et suave ce qui nous paraissait pénible (1). Ce qu'il entend de la grâce excitante, considérée dans son état plus parfait, non dans son commencement et dans sa première enfance, dans laquelle on trouve encore les mouvements de crainte, qui ouvrent la porte à la Charité, à la suavité et à la délectation intérieure.

(1) L. 2, de Peccat. Merit. et Remiss. c. 19.

Admirez en ceci la bonté de Dieu, qui se sert de voies si douces pour nous élever au Ciel, de nos pensées, de nos affections, qu'il excite en nos âmes à toute occasion : pourrait-on souhaiter une conduite plus suave? *O Seigneur! grande est l'abondance de votre douceur* (Ps. 30). Vous êtes certainement ce très-grand, et très-haut Dieu, dont on ne peut parler ni penser assez dignement, à cause de l'ineffable excellence de votre grandeur, de votre sagesse et de votre bonté infinie, et vous faites toutes choses pour un homme vil et misérable, et ne voulant pas forcer sa liberté, vous l'attirez à vous par de suaves attraits, et vous voulez qu'il vous obéisse de plein gré, parce que, sans sa volonté, il ne se fait aucun bien qui vous soit agréable. O Seigneur très-bon! donnez-moi tous les jours de ma vie ces grâces excitantes, ne me retirez jamais ces lumières intérieures et ces pieuses affections; ou bien tenez-moi toujours en crainte, comme un bon père tient ses enfants, afin qu'ils demeurent en leur devoir; ou bien faites-moi ressentir tant de goût et de douceur dans la pratique de la vertu, que tout le reste me soit dur et amer en comparaison. Donnez-moi, Seigneur, une science certaine de ce que j'ai à faire, et une suavité victorieuse, pour n'aimer que vous seul, ô mon Dieu! et pour que vous me soyez plus doux que tous les plaisirs mondains, afin que je n'aime pas les créatures, mais vous, qui êtes mon vrai bien et ma béatitude.

II. Considérez que les grâces excitantes et suffisantes ne sont point épargnées de Dieu pendant la durée de cette vie, mais qu'elles sont données en temps et lieu à tous les hommes qui usent de la raison. *Il illumine,* dit saint Jean, *tout homme venant au monde* (Ev. c. 1). *Et où a abondé le délit*, dit saint Paul, *a surabondé la grâce* (Rom. 5). Telle est la conduite qu'il tient à l'égard de toutes les créatures raisonnables de tout état, de tout sexe, de toute condition, leur fournissant ce qui est suffisant et requis pour les attirer à leur fin dernière. Telle est la miséricorde de l'Homme-Dieu Jésus-Christ, qui est mort pour tous les hommes de la terre sans exception, pour acquérir à tous, et même aux réprouvés fidèles ou infidèles, des moyens suffisants de salut par une Rédemption abondante, et la gloire éternelle à ceux qui feront bon usage de ces moyens, ou auxquels ils seront appliqués comme il faut. Autrement il ne serait pas le chef de tous les hommes, et son obéissance serait vaincue par la déso-

béissance d'Adam, qui a enveloppé toutes les âmes, excepté celle de la Vierge immaculée. Saint Prosper d'Aquitaine, le meilleur disciple et le plus grand défenseur de saint Augustin touchant la grâce, dit sur ce sujet (1), que Dieu n'a pas moins eu de soin d'aider les esprits en tout temps, que de nourrir les corps, qu'avant le déluge et après, dans la loi mosaïque et évangélique, il pourvoyait pour tous aux moyens de salut, qu'il est mort absolument pour tout le monde. Et saint Augustin même dit (2) : Si tu veux, le sang de Jésus-Christ a été donné pour toi; si tu ne veux pas, il n'est pas donné pour toi. Et Philippe, chancelier de Paris, remarque pour ce sujet que le Saint-Esprit est comparé à l'air : *j'ai ouvert ma bouche, et j'ai attiré l'esprit* (Ps. 118), parce que rien n'est plus nécessaire et plus commun à tous les hommes que l'air; de même que Dieu n'offre rien plus généralement à tous les hommes que le Saint-Esprit, c'est-à-dire ses grâces excitantes. Ce n'est pas pourtant que les hommes les reçoivent à tous les instants de leur vie, car ce sont des éclairs qui brillent et disparaissent incontinent, ce sont des touches du Ciel, et du doigt de Dieu, qui frappent par intervalles et à diverses reprises. C'est pourquoi, quand les hommes feraient réflexion sur toutes les pensées et tous les mouvements de leurs âmes, ils ne se trouveront pas toujours et sans relâche actuellement excités. Ils ont le temps de dormir et de traiter leurs négoces, et Dieu n'envoie ces secousses intérieures qu'en temps et lieu, comme il lui plaît de choisir. Ils peuvent néanmoins tous les jours, et à toutes les heures du jour, opérer leur salut en vertu des grâces autrefois reçues, et en vertu de celles qu'il leur fournit ou leur fournira à l'avenir. C'est pourquoi il n'est pas bien certain que l'homme reçoive, quelque espace de temps avant de mourir, la dernière bonne pensée et la dernière grâce de volonté, après quoi il est rejeté de Dieu à l'abandon sans en plus recevoir. Il est plutôt à croire que la dernière grâce arrive à l'article de la mort, où les méchants sont dans le plus grand besoin, et où ils sont réduits à une extrême nécessité dans laquelle Dieu n'abandonne jamais les âmes. Ainsi les âmes réprouvées n'ont point de quoi se plaindre, que d'elles-mêmes, et de leur résistance aux attraits

(1) L. 2, de Voc. Gent. c. 10. Cap. 14 et Cap. 16. — (2) Serm. 31. Ex.

de la grâce. Elles ont eu des inspirations surnaturelles, lesquelles, si elles se fussent rendues dociles et obéissantes, leur eussent obtenu la rémission de leurs péchés. Ainsi il est vrai qu'elles ne se sont pas sauvées, parce qu'elles ne l'ont pas voulu, comme il leur était possible de le vouloir. Malheur, malheur! écrit un théologien mystique, à la tiédeur de notre temps, dans lequel, encore que plusieurs veuillent être probes de vie et de mœurs, ils ne veulent pourtant pas se donner la peine de faire des œuvres de vertu, pour acquérir cette probité. Ils s'excusent et se plaignent que la grâce leur manque. Ah! que plutôt la grâce aurait raison de se plaindre qu'elle ne rencontre personne qui veuille pratiquer les bonnes œuvres; car, disait saint Bernard, il ne se trouve personne qui veuille faire tout ce qu'il peut dans les affaires de Dieu, soit que la faveur, ou la crainte, ou quelque bien utile y invite. Telles sont les paroles de ce Docteur. Que si les adversaires de la grâce suffisante eussent bien considéré ceci, ils n'eussent peut-être pas avancé une doctrine si injurieuse à la bonté de Dieu. Car ce n'est pas en penser dignement, que de se contenter de dire, qu'il n'est pas injuste, et qu'il ne fait tort à personne, en refusant la grâce suffisante pour punir le péché originel, ou des péchés personnels. Pour être bon et miséricordieux comme Dieu, ce n'est pas assez de n'être pas inique et tyran : *Méprises-tu,* dit saint Paul à un réprouvé, *les richesses de sa bonté et de sa patience, selon ta dureté et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de peine au jour de la colère* (Rom. 2). La bonté de Dieu est donc grande, même à l'égard des réprouvés, car il *fait luire son soleil sur les justes et les injustes* (Matth. 5); il cultive une vigne qui ne lui rapportera jamais de fruits, c'est pourquoi il dit : *Qu'ai-je pu faire de plus à ma vigne* (Isa. 5)? Le Fils de Dieu a prêché des réprouvés qui ont assisté à ses exhortations; ce qui eût été absurde, autant que d'exhorter un tronc d'arbre à courir ou un bœuf à voler, s'ils n'eussent eu des moyens suffisants de se rendre à ses exhortations. Mais osent-ils bien dire que Judas a manqué de grâces suffisantes dans la société de Dieu, et parmi tant de caresses qui lui furent faites? Certes, le grand saint Cyrille dit (1), qu'il avait autant de grâces que les autres Apôtres, dont la volonté coopéra à la grâce qui les

(1) L. 2. in Joan.

sauva. Un autre dit que David lui donne trente malédictions, dans l'un de ses Psaumes, parce qu'il résista autant de fois aux remontrances de Jésus-Christ, ne voulant pas s'amender ; et saint Augustin dit qu'il jeta l'argent au prix duquel Jésus-Christ avait été vendu par lui, et qu'il ne connut pas le prix auquel il avait été racheté de lui.

Ainsi, Dieu très-grand et admirable en votre providence, vous êtes bon pour toutes les créatures, et celles qui sont vos ennemies, ne laissent pas de recevoir vos bienfaits, et d'être suffisamment invitées à votre festin céleste. Vous ressemblez au soleil qui ne laisse pas d'illuminer les peuples qui le maudissent. O bonté suprême ! continuez toujours ainsi de répandre vos magnificences, allez toujours remplissant tous les cœurs de vos bénédictions qui les préviennent. Malheureux donc ceux qui se plaignent de vos jugements, comme s'ils n'étaient pas suffisamment secourus. Ingratitude et mensonge que de prétendre ne pouvoir se convertir et aimer vos saintes lois ! Misérables qu'ils sont, ne leur suffit-il pas d'être criminels devant vous, sans se rendre vos accusateurs très-injustes ? Je confesse donc, Seigneur, que vous donnez à tous des secours suffisants. O Rédempteur universel du monde ! *Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles* (1. Tim. 4) ! j'en rends grâces à votre charité très-abondante, et je fais un ferme propos d'employer toute la force de ma liberté, excitée par votre grâce, à y correspondre fidèlement jusqu'à la mort.

III. Considérez néanmoins que ces grâces se donnent inégalement, aux uns plus, aux autres moins. Saint Thomas enseigne cette vérité, disant que Dieu excite l'homme par sa grâce, mais diversement ; quelquefois à un bien qui n'est point parfait, qui sert néanmoins de préparation à la grâce sanctifiante ; quelquefois il l'excite d'abord à un bien parfait, et sans retardement, et l'homme reçoit la grâce sanctifiante, selon ces paroles : *Quiconque écoute mon Père, et reçoit sa parole, vient à moi* (Jean, 6). De là vient la distinction de la grâce excitante ou suffisante en grâce initielle ou naissante, qui n'excite qu'à la crainte et aux moindres vertus, et en grâce adulte ou parfaite, qui excite à la Charité. De plus, la grâce est donnée aux uns, dit Richard de Saint-Victor, comme par gouttes, aux autres avec diffusion, quand ils en sont tout remplis, et aux autres avec surabondance. C'est pourquoi les théologiens distinguent plus

communément ces grâces en trois ordres, selon les degrés d'intensité avec laquelle elles sont accordées. Les premières, auxquelles il est aisé à la nature de résister, ne lui donnent pas plus d'inclination pour le bien, que le vice et la corruption ne lui en donnent pour le mal ; c'est pourquoi, avec ces premières grâces, la nature demeure comme en équilibre, et peut se tourner aisément au mal, et rarement se tourne au bien. Les secondes grâces sont plus fortes et plus abondantes, elles font pencher la nature beaucoup plus du côté de la vertu que du péché ; c'est pourquoi elle ne peut pas s'en défaire aisément, quoiqu'elle ne laisse point encore d'y résister quelquefois, et de se porter au mal avec je ne sais quelle peine et regret qu'elle sent, pressée qu'elle est par ces secours et ces grâces plus abondantes. Les troisièmes grâces, qui sont une plénitude de grâces si abondantes, qu'elles gouvernent la nature avec une suavité puissante, elles ne manquent jamais d'être efficaces, et d'élever toujours, et de ravir la nature à une perfection céleste. Si bien que les cœurs les plus durs, s'ils viennent quelquefois à en être touchés, n'y font jamais de résistance. Telles furent les grâces de la Vierge sacrée et de plusieurs âmes d'élite, que la bonté de Dieu a voulu favoriser extraordinairement au-dessus du cours ordinaire de la grâce. L'expérience fait foi de cette assertion ; car il est évident que les uns ont beaucoup plus de saintes pensées et d'affections que les autres. L'Ecriture même nous en offre des exemples, afin que nous n'en puissions pas douter. Elle fait voir que les habitants des riches et opulentes cités de Tyr et de Sidon n'eurent jamais tant d'attraits que les Juifs de Bethsaïde et de Corrozaïn ; et que s'ils eussent été aussi avantageusement partagés, ils eussent fait des conversions admirables, se revêtant de haires ou de cilices pour signaler leur pénitence. Si bien qu'il y a des âmes plus favorisées, quoique toutes le soient suffisamment. Il y a même des nations entières qui évidemment sont plus éclairées, comme il est manifeste que le soleil échauffe et éclaire quelques terres plus que les autres, et qui dès lors peuvent dire raisonnablement : *Dieu n'a point agi ainsi à l'égard de toutes les nations, et ne leur a pas revelé ses jugements* (Ps. 147). On dirait que Dieu a voulu garder la même proportion dans les êtres surnaturels, que dans les qualités naturelles, lesquelles il a créées différentes et inégales ; afin qu'il

y eût diversité dans la multitude, et que dans cette diversité parût l'ordre, et par l'ordre la beauté; c'est pourquoi les étoiles diffèrent l'une de l'autre en clarté, les pierres précieuses ont divers prix et divers éclats; il y a des plantes, des animaux, des corps et des esprits avantagés par-dessus les autres, comme il y a des hommes plus riches et plus heureux que les autres, parce qu'il plaît ainsi à Dieu. Que si ces préférences ne peuvent être condamnées dans l'ordre de la nature, elles ne le peuvent être aussi dans l'ordre de la grâce; car, puisque toutes les âmes ont des grâces suffisantes pour se sauver, de quoi se plaindront-elles, si ayant ce qui leur suffit, Dieu accorde à quelques-unes des faveurs signalées? Ne seraient-elles pas envieuses? Saint Prosper d'Aquitaine (1) prend à tâche d'éclaircir cette même vérité, par la comparaison des pères qui aiment plus tendrement quelqu'un de leurs enfants que les autres, avant d'avoir examiné leurs mérites, et des maîtres qui font des faveurs plus particulières à quelques-uns de leurs serviteurs. Que si, dit-il, nous n'osons blâmer ces jugements, faut-il se plaindre de la très-bienveillante équité du souverain Père et vrai Seigneur, si, dans sa grande maison, toutes choses sont diverses avec des différences innombrables. Enfin, saint Pierre, pour ce sujet, appelle la grâce de Dieu, *multiforme*, c'est-à-dire, pleine de diversités (1. Epit. 4).

Admirez ici la providence surnaturelle de Dieu, qui a tant de sortes de moyens pour attirer à soi les âmes. Adorez-y la profondeur de ses jugements, en ce qu'il favorise ainsi plus spécialement certaines âmes par pure bonté. Louez sa magnificence à leur égard. Bénissez ces âmes que Dieu va comblant de bénédictions plus abondantes. Oh! que ces âmes favorites du roi de gloire sont à chérir et à révérer. Oh! si on pouvait certainement les discerner d'avec les autres, qu'il leur faudrait porter d'affection, et rendre de respect! Gardez-vous bien de murmurer de ces inégalités, parce que Dieu faisant de plus grandes miséricordes aux uns, non-seulement ne fait pas d'injustice aux autres, mais il leur fait miséricorde et leur donne assez de grâces, pouvant justement n'en point donner du tout. Ressouvenez-vous de ces paroles de saint Augustin (2): Pourquoi, toutefois à celui-ci de la sorte, et à celui-ci d'une autre sorte? *O homme, qui es-tu* (Rom. 9)?

(1) L. de Vocat. Gen. Cap. 32. — (2) L. 1, ad Simplic. Q. 2.

Croyons, encore que nous ne le puissions comprendre, que celui qui a fait la créature corporelle et spirituelle, a tout disposé avec poids et mesure. Mais ses jugements ne se peuvent pénétrer. Chantons *Alleluia*, entonnons-lui un cantique de louange, et ne disons pas : Pourquoi ceci, pourquoi cela ?

---

## SEPTIÈME MÉDITATION.

### DIEU RETIRE TOUS LES HOMMES EN AGE DE RAISON DE LA MASSE DE PERDITION, PAR LES GRACES PRÉVENANTES.

I. Considérez que Dieu ne pourrait être accusé d'injustice, s'il délaissait tous les hommes dans l'état du péché et dans la masse de perdition, où les a jetés la faute d'Adam, sans leur donner aucun secours de grâces prévenantes pour les en retirer. Le Saint-Esprit autorise cette considération par la bouche du Sage : *Qui s'élèvera contre votre jugement, ou qui vous imputera la ruine des nations que vous avez faites* (Sag. 12)? La raison en est que tous les hommes naissent infectés du péché originel, qui les rend enfants de colère, et sujets à l'indignation de Dieu, qui dès lors n'ont aucun droit aux grâces et aux faveurs de Dieu, mais bien plutôt à ses châtiments et à sa colère. Et puis, la grâce ne serait point grâce et faveur spéciale, si elle était due en justice; si Dieu donc laissait les hommes dans la masse de perdition, dans laquelle le péché originel les a mis, il ne pourrait être accusé d'injustice, refusant de faire miséricorde à ceux auxquels il n'est aucunement obligé de la faire. Que s'il la peut ainsi refuser à ceux qui sont seulement dans le péché originel, bien plus justement la pourrait-il refuser à ceux qui, outre le péché originel, se sont chargés de péchés personnels commis par leur propre liberté, et par la transgression volontaire des lois divines, méprisant les avertissements intérieurs de la conscience : car les péchés personnels sont beaucoup plus griefs, et rendent une âme bien plus criminelle et plus coupa-

ble devant Dieu, que le péché originel, qui est le moins volontaire de tous les péchés. Partant on ne pourrait former de justes plaintes contre Dieu, si le pécheur, en punition de sa vie perdue, ne recevait de lui aucun secours suffisant pour rentrer en grâce, demeurant abandonné sans se connaître soi-même, sans se souvenir de son salut, et sans espérance de pardon et de miséricorde; parce que celui qui, après le baptême, péche mortellement, mérite d'être toujours privé de la grâce de Dieu qu'il a une fois méprisée; combien plus, si étant averti, et excité intérieurement par la grâce excitante, il a méprisé de revenir, ajoutant péché sur péché!

J'apprendrai par là en quel déplorable état le péché nous réduit, faisant que nous n'avons aucun droit de prétendre par titre de justice à la grâce divine, pour nous retirer de notre malheur. Alors, après le péché, nous ne pouvons faire autre chose que de nous humilier très-profondément devant la miséricorde divine, envers laquelle nous avons une nouvelle dépendance, comme ne pouvant sortir du péché que par elle seule, ou échapper aux peines qu'il appartient à sa justice de nous faire ressentir. Je concevrai aussi que les premières grâces prévenantes sont toutes gratuites, et ne nous sont dues à aucun titre. Dieu les donne même à ceux qui sont ses ennemis, auxquels n'est due que la punition de leur outrage et son aversion éternelle; tellement qu'il ne leur ferait aucune injure de les en priver à toujours, les laissant dans la masse de perdition. O Seigneur! combien gratuite est donc votre miséricorde envers des pécheurs très-indignes que vous daignez prévenir des premières grâces excitantes! O Seigneur! puissions-nous vous témoigner un amour plus spécial pour les premières illuminations, dont vous avez éclairé nos entendements, et pour les premières inspirations par lesquelles vous avez touché nos volontés!

II. Considérez que Dieu retire les hommes de la masse originelle de perdition, en leur ôtant l'impuissance de se sauver, et en leur donnant quelque moyen d'en sortir. Cette vérité paraît dans la providence universelle de Dieu, qui s'étend sur tous les hommes de la terre. *Vous aimez*, dit le Sage, *toutes les choses qui sont, et vous ne haïssez aucune de celles que vous avez créées, car vous n'avez rien établi avec haine* (Sag. 11). Aussi a-t-il fait miséricorde à Adam, la source et la racine du péché;

bien davantage ceux qui, sans la participation de leur propre volonté, en sont souillés, auront-ils moyen, par sa miséricorde, d'en sortir, d'autant plus que ce péché, dans les enfants d'Adam, est très-digne de commisération, ayant été contracté par la volonté d'autrui. Mais l'on dit ici que Dieu sans injustice pouvait laisser les hommes dans la masse et dans la perdition du péché originel. Il le pouvait sans doute, mais il y a bien plus d'apparence que lui, qui est prêt à pardonner les crimes les plus énormes des homicides et des blasphémateurs, aura aussi voulu pardonner à tous les hommes le péché originel qui rend les hommes moins coupables devant lui, comme n'y ayant en rien contribué que par Adam leur père. Où serait donc la clémence tant renommée du Père éternel, s'il laissait tant de créatures douées d'une âme raisonnable dans une perdition éternelle? au moins en devrait-il autant retirer de cette masse qu'il y en laisserait, afin de ne pas faire éclater moins sa miséricorde que sa justice; car pourquoi Dieu serait-il plus enclin à la rigueur qu'à la miséricorde? Cependant ils disent que Dieu ne retire de cette masse que les seuls prédestinés, et que, pour les autres, il les prend en aversion, quoiqu'ils soient en beaucoup plus grand nombre, et qu'il ne veut pas les secourir pour les dégager du péché. Ils disent même que Jésus-Christ mourant sur la croix pour le salut des hommes, et les envisageant tous dans une égale nécessité d'être rachetés par ses mérites, il eut aversion et dédain de tous les autres, ne voulant jamais de réconciliation avec eux. Arrêtez-vous un peu ici, pour voir en quelle absurdité tombent les esprits préoccupés; car, ou notre Seigneur Jésus-Christ avait assez de mérites pour racheter tous les hommes, ou il n'en avait que pour racheter les seuls prédestinés. S'ils disent que ses mérites n'étaient pas assez abondants, ils font injure à la dignité de sa Personne infinie. S'ils disent qu'il en avait suffisamment, mais qu'il n'a pas voulu en faire part aux autres, en vérité n'est-ce pas offenser la charité, la bonté, la débonnaireté de l'âme de Jésus-Christ, la meilleure de toutes les âmes? n'est-ce pas faire outrage au cœur le plus aimant de tous les cœurs? n'est-ce pas jeter la défiance dans les esprits des hommes? Quoi! il ne lui en eût pas coûté davantage, il avait répandu du sang plus qu'il était nécessaire, et il n'eût pas voulu les aider au plus fort de leur nécessité! Si bien que Dieu, à leur compte, nous aurait obligés à aimer tous les

hommes de la terre, sans exception, à procurer leur salut, et Jésus-Christ ne l'aurait pas fait? Il aurait été sans charité aucune envers des âmes innombrables, qu'il pouvait sans autre nouvelle difficulté racheter comme les autres. L'eussent-ils voulu faire, s'ils eussent été en sa place, eussent-ils bien eu tant de dureté et tant d'envie que de voir des âmes malheureuses sans qu'il y eut en elles ni propre péché ni transgression vraiment volontaire? Mais ils disent que Dieu l'a ainsi prédestiné pour montrer sa justice; comme si les moyens eussent manqué à Dieu de la faire éclater, devant y avoir tant d'hommes sur la terre, qui, par leur propre malice, ne lui en donneraient que trop de sujet. Tels sont les mauvais chrétiens, qui, par le Baptême et par les autres Sacrements, ont été plusieurs fois retirés de tout péché, dans lequel ils se replongent par leur propre malice. Tels sont les infidèles, soit qu'ils aient connaissance de la religion chrétienne, soit qu'ils n'en aient jamais ouï parler; car du moins ils ont quelque illumination et quelque inspiration intérieure du Ciel, pour se porter à quelque bien, après quoi Dieu les illuminerait et les inspirerait de plus en plus, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement guéris; en sorte que s'ils demeurent dans la masse du péché originel, la cause en doit être attribuée à leur malice, dit saint Prosper (1), et à leur obstination, mais non à ce que Dieu leur manque, car l'assistance de Dieu est donnée à tous par mille voies différentes, occultes et cachées, manifestes et évidentes. Parce que, dit saint Pierre, Dieu use de patience pour l'amour de vous, *ne voulant qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la pénitence* (II. Pier. 3). C'est pourquoi tous les infidèles ont des Anges Gardiens, qui les sollicitent à leur salut et à la grâce justifiante qui leur est offerte, quoiqu'ils ne la reçoivent pas, non plus que les grâces excitantes plus fortes, qui pourraient les porter à un acte parfait d'amour de Dieu qui les sanctifierait; et ces grâces, ils ne les reçoivent pas, parce qu'ils résistent aux premières grâces prévenantes qu'ils ont reçues et qu'ils reçoivent tous les jours pour s'élever par degrés au souverain de tous les biens. Et, pour ce qui concerne les enfants qui décèdent sans le remède du péché originel, qu'ils ne se peuvent eux-mêmes appliquer, la providence de Dieu, qui a soin des petits passereaux et

(1) De vocat. Gentium. l. 2, c. 29.

ne les laisse point mourir de faim, s'étend encore sur eux; car, comme ils sont engagés dans la masse de perdition par la faute d'autrui, aussi peuvent-ils être dégagés par le secours d'autrui. Et les hommes pourraient les assister, s'ils n'étaient infidèles par leur faute, ou si avant que de naître au monde, ces enfants ne perdaient la vie, soit par l'imprudence de leurs mères, soit par la malice des hommes, qui les tuent, ou qui méritent d'être châtiés par la mort de ces petits enfants. Quoi qu'il en soit, ils doivent être discernés des adultes sujets à la peine du feu, à laquelle ces petits enfants ne sont pas condamnés, ainsi qu'on le dira ailleurs.

Cependant exaltez ici la miséricorde de Dieu, qui retire les hommes de la masse de perdition, leur donnant par ses grâces le pouvoir d'en sortir. Ne pensez pas que Dieu vous doive priver du Paradis et vous retirer ses grâces durant cette vie, à cause du péché originel; car, puisque vous êtes au nombre des chrétiens, il vous a été pardonné au Baptême, et puisque tant de fois vous avez eu l'Absolution de vos propres péchés, confiez-vous que vous n'êtes point dans la masse du péché originel. Donnez-vous la consolation de croire que Jésus-Christ a étendu sa charité sur vous, et a offert pour votre Rédemption le prix de son sang et de sa vie, si bien qu'il ne tiendra qu'à vous de vous prévaloir de sa Rédemption surabondante. O Rédempteur de tous les hommes, en qui tous seront vivifiés par la résurrection, comme tous sont morts ou mourront par Adam! imprimez ces vérités en mon âme, et délivrez-moi des troubles que cause la doctrine contraire, afin qu'étant prévenu de votre grâce, j'y coopère fidèlement jusqu'au dernier soupir, ne me défiant pas de votre amour, et croyant que vous êtes mort pour moi.

III. Considérez d'où vient qu'il y a tant d'âmes pécheresses engagées dans la masse du péché originel, et dans l'état encore pire du péché mortel, propre et personnel, d'où elles ne sortent pas, nonobstant les grâces excitantes qui sont répandues partout. Il y a deux sources principales de ce désordre lamentable: la première est l'inégalité des grâces suffisantes, dont Dieu prévient les volontés humaines; et la seconde source, le défaut de coopération de la part des âmes aux grâces prévenantes et suffisantes, soit naissantes, soit plus parfaites. Pour la première source, il faut souvent se mettre devant les yeux en cette ma-

tière que, quoique les grâces suffisantes soient données à tous les hommes, c'est pourtant avec inégalité et différence. Dieu en donne de plus grandes et de plus fortes aux uns qu'aux autres ; car le monde ne serait pas bien si tout y était égal en tous les ordres ; il y en a de grands et de petits. *Dans une maison*, dit l'Apôtre, *il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre* (II. Timot. 2). Et cette inégalité de grâces, quoique suffisantes à chacun, est la cause la plus ordinaire pour laquelle les uns quittent leur vie païenne et débordée, tandis que les autres y demeurent avec obstination. Car plusieurs se convertissent, parce qu'ils sont plus fortement prévenus par une grâce plus abondante. De là ces paroles étranges de saint Paul : *Il a pitié de qui il lui plaît, et il endurcit qui il lui plaît* (Rom. 9), parce qu'il donne des secours plus spéciaux aux uns qu'aux autres, qu'il est dit endurcir, non par la privation de toute grâce suffisante, mais seulement par celle des secours privilégiés, qui rendent la grâce suffisante plus abondante, plus active et plus puissante pour la conversion du pécheur. En quoi Dieu use de son droit, non-seulement sans faire tort à personne, mais aussi en faisant du bien à chacun. Aussi, dit ensuite le même Apôtre considérant ces hautes vérités : *Le potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse un vase d'honneur et un vase d'ignominie* (Rom. 9), qui ne servira qu'à des usages vils ? Car c'est par ces grâces diverses et inégales que l'on voit des bons et des méchants parmi les hommes, des fidèles et des infidèles, des chastes et des luxurieux, des tempérants et des débordés, des humbles et des arrogants, des modestes et des insolents, des religieux et des impies. Néanmoins, comme la volonté prévenue de la grâce doit contribuer pour sa part, et que quelquefois il arrive que ceux qui ont de moindres grâces, s'avancent devant Dieu, tandis que les autres, qui en ont de plus fortes, reculent en arrière, résistant toujours au Saint-Esprit, comme saint Etienne le reprochait aux Juifs, il y a une seconde source de ce malheur, qui est le défaut de la volonté humaine qui refuse de coopérer à la grâce excitante, se portant par l'abus de sa liberté infirme, où elle n'est pas appelée. C'est pourquoi l'Apôtre saint Paul continuant de faire ses réflexions sur ce que les Gentils se sont convertis à la foi de Jésus-Christ et à son amour, et non les Juifs, conclut finalement pour dernière réso-

lution, que ce désordre provient de la faute des Juifs, qui se sont tout attachés aux œuvres de la loi Mosaïque, quoiqu'elle fût abolie par la publication de l'Evangile. Ils ont prétendu que la loi Mosaïque les justifierait, non la foi et la religion chrétienne, qu'ils ont volontairement rejetées. Ce n'est donc pas la faiblesse de la grâce qui les portait à croire, qui est la source de leur infidélité. Telle qu'ils l'avaient reçue, elle avait d'elle-même assez de force et de vigueur pour leur faire embrasser Jésus-Christ et sa doctrine. D'où vient donc leur incrédulité? ils se sont trouvés peu disposés à coopérer. Et si l'on recherche plus avant, qui les a ainsi indisposés ? eux-mêmes se sont indisposés diversement, ainsi que font tous les jours les pécheurs fidèles ou infidèles ; les uns par leur avarice, les autres par leur ambition et leur vaine gloire, pour ne pas céder à un autre ; ceux-ci par l'amour lascif, ceux-là par haine et aversion du prédicateur ou du livre qui les pourrait éclairer et toucher, d'autres par quelque autre prévention d'opinion, quelque compagnie ou habitude vicieuse, qui les rendent tels, que la grâce n'a pas prise sur eux, comme le dard, qui n'a pas prise sur une roche. Ainsi le cœur est rebelle à la grâce, à cause de quelque faute volontaire et de l'abus de sa liberté, qui l'a réduit à ne faire aucun bon usage de la grâce suffisante.

Adorez en ces pensées les jugements de Dieu sur le salut des hommes, qu'il appelle au gré de sa volonté seule par des grâces suffisantes, mais de différentes forces et très-inégales. *Oh ! la profondeur des richesses de la sagesse divine* (Rom. 11) ! Il ne fait rien d'injuste, mais tout avec miséricorde, sans qu'il soit possible à l'homme de pénétrer les raisons de sa volonté, pourquoi donnant son compte à chacun, et autant qu'il lui est nécessaire pour se sauver, est-il néanmoins plus libéral pour ceux qu'il lui plaît? Qu'il vous suffise donc que de sa part il ne manque à personne pour l'affaire du salut ; contentez-vous de le voir bon à votre égard, et ne murmurez pas s'il a encore plus de bonté pour un autre, craignant qu'il ne vous dise : *Ton œil est-il méchant parce que je suis bon* (Matth. 20)? Prends la grâce que je te donne, et fais-en bon usage, craignant qu'un autre n'emporte ta couronne. *Le pot de terre dit-il à son potier : Pourquoi m'as-tu formé ainsi* (Rom. 9)? Réprimez donc la curiosité dangereuse de rechercher ici les jugements de Dieu qui peuvent être secrets et cachés, mais jamais

injustes. Et puisque saint Paul termine toutes les questions sur cette matière par cette dernière réponse, que les uns coopèrent à la grâce et suivent les lumières de la Foi, tandis que les autres se glorifient en des œuvres qui n'ont ni force ni valeur devant Dieu. Arrêtez-vous là avec saint Paul, accusant plutôt la dureté et l'impénitence de votre cœur, que le défaut de volonté ou de bonté en Dieu, qui est *riche envers tous ceux qui l'invoquent* (Rom. 10). Accusez plutôt notre indisposition volontaire, et appréhendez que plusieurs de nos affections mal réglées ne causent en nous insensiblement cette indisposition. Ne dites jamais que Dieu a laissé les hommes pour la plus grande partie dans la masse de perdition du péché originel, vous feriez injure à sa bonté, à sa providence et à son amour ; car il veut que tous les hommes soient sauvés, et ce serait une joie pour lui, s'ils se voulaient donner au bien. O Dieu éternel, soyez béni de m'avoir fait entendre ces vérités, et la grandeur de votre charité !

---

## HUITIÈME MÉDITATION.

### QUELQUES-UNS CORRESPONDENT A LA GRACE EXCITANTE, D'AUTRES Y RÉSISTENT.

—

I. Considérez que plusieurs correspondent à la grâce excitante, et font ensuite librement quelques actes de vertu, soit de pénitence, soit de Charité ou autres, par lesquels ils se disposent comme il faut à la réception de la grâce sanctifiante, s'ils en étaient privés, ou à son accroissement, s'ils la possédaient déjà. Cette vérité paraît dans les Apôtres, qui, étant appelés de Jésus-Christ, quittèrent tout pour le suivre. Saint Paul entendant la voix de Jésus-Christ lorsqu'il persécutait les chrétiens, et qu'il était au plus haut point de sa malice, se rendit à discrétion, disant : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (Act. 9) ? Saint Augustin, pareillement sollicité par la grâce et par les inspirations divines, après avoir longuement résisté, y acquiesça enfin, regrettant d'avoir

été si longtemps rebelle, et d'avoir commencé si tard à aimer une beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, parce que, pour être éternelle, elle ne vieillit pas. Vous m'avez appelé, dit-il à Dieu, vous m'avez créé, et vous avez guéri ma surdité. Vous avez brillé et resplendi, vous avez dissipé mon aveuglement, vous avez répandu vos parfums et j'ai repris mes esprits, et je soupire après vous ; je vous ai goûté, et j'ai faim et soif de vous. Vous m'avez touché, et je suis embrasé de votre amour. Et non-seulement ces grands hommes, mais autant il y a de pécheurs qui font pénitence, et autant il y a de justes qui font des progrès dans la vertu, autant il y en a qui pourraient servir d'exemple pour justifier que les grâces excitantes ne sont pas toujours inutiles. Aussi, comme c'est leur propre de fortifier la partie spirituelle de l'homme contre la partie animale et les puissances de l'enfer et du monde, qui sont ses ennemis conjurés, il n'est pas à croire qu'avec ce renfort une âme soit toujours vaincue, et ne soit jamais victorieuse. De plus, ce serait inutilement que Dieu enverrait ses attraits, s'ils n'étaient jamais suivis Ce serait en vain que Jésus-Christ aurait acquis ses grâces aux hommes au prix de son sang, s'ils n'en faisaient jamais leur profit, et il ne se donnerait pas la peine d'attendre à la porte des cœurs, si aucun ne s'ouvrait jamais. Il faut donc reconnaître que plusieurs âmes correspondent aux grâces excitantes et aux inspirations divines, et avancent heureusement dans la voie du Ciel, lorsqu'elles ont été mises en mouvement par ce secours. Et la première origine de leur bonheur éternel, et de plusieurs effets très-grands et très-merveilleux pour la gloire de Dieu, c'est d'y avoir correspondu ; car il ne se peut exprimer combien de choses admirables résultent d'une inspiration à laquelle on a été fidèle, puisque nous pouvons dire que les plus grands succès des saints y étaient attachés. Seulement nous remarquerons que les inspirations qui concourent avec l'âme pour faire les actes par lesquels elle correspond, s'appellent grâce aidante ou coopérante. Elles s'appellent grâces aidantes, parce qu'elles aident l'âme à acquérir ou à accroître sa justification et sa sainteté ; elles s'appellent coopérantes, parce qu'avec elles la libre volonté opère son salut, et seconde les intentions de Dieu, qui l'a prévenue pour accomplir de grands desseins sur elle.

Je me réjouirai de ce que plusieurs âmes obéissent à la voix de

Dieu. Pour moi, je désirerai être de ce nombre, car y a-t-il chose plus souhaitable au monde, que d'écouter Dieu qui nous parle, et de marcher par le sentier où il nous conduit. O mon Dieu ! vous obéir, disait votre serviteur saint Bernard, c'est se sauver. *Mon âme ne sera-t-elle donc pas soumise à Dieu, car de lui vient mon salut* (Ps. 61)? Certainement *j'écouterai ce que le Seigneur fera entendre en moi; car il parlera de paix à son peuple* (Ps. 84). Et puisqu'avant toutes choses vos inspirations nous invitent à accomplir vos saints commandements, et tout ce que l'Église nous ordonne, je me veux rendre très-exact à les observer. O mon Dieu! je me donne tout à vous. *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* (Act. 9)? Je veux avoir en horreur tout ce qui vous déplaît, et embrasser tout ce qui vous est agréable, Oui, mon Dieu, pour coopérer à votre grâce, je veux maintenant ne pécher plus jamais, et laisser toutes choses pour votre amour.

II. Considérez que plusieurs rejettent l'inspiration intérieure de Dieu, et ne deviennent pas meilleurs par en avoir été touchés. Cette vérité nous est inculquée pour une révélation, dans laquelle la sainte Vierge se plaignait que le Seigneur de tout le monde et le Roi de gloire était traité avec mépris, et voulant mieux faire comprendre quel était ce mépris, elle représente Dieu comme un pèlerin sur la terre qui va d'un lieu à un autre, et se présente devant trois sortes de portes différentes pour demander l'entrée, et être reçu au dedans de la maison. L'une de ces portes est tout ouverte, et là on lui offre tout de la meilleure affection du monde ; on lui dit qu'on lui donnera jusqu'à la moelle de ses os pour le faire reposer mollement, et jusqu'à la substance du propre cœur, pour le repaître plus délicieusement : entrez, lui dit-on, vous êtes doux à goûter et tout désirable, ayant en vous toute joie et toute consolation. Une autre de ces portes est à demi-ouverte seulement, et il n'y entre point, quoiqu'il en soit invité ; celle-ci dénote ceux qui entendent parler de Jésus-Christ, de ce qu'il a souffert et enduré pour les âmes, et des grandes promesses qu'il a faites de la gloire éternelle, et qui comprennent comment, au prix de cette gloire, tout n'est que vanité et misère ; c'est pourquoi ils ont toutes les bonnes volontés du monde, sachant fort bien que Jésus-Christ seul est la vie éternelle. Ils l'invitent même à entrer, et souffrent avec peine d'en être éloignés ; leur porte est à moitié ouverte, parce qu'ils ont un grand désir

de bien faire, mais ils n'accomplissent pas ce désir. Les autres portes devant lesquelles se présente Jésus-Christ sont toutes fermées, il demande l'entrée et promet de se contenter de peu, et de n'être point à grande charge, mais au contraire de faire de grands biens; on lui répond rudement, que sa loi est difficile à observer; qu'il est mal aisé à contenter; qu'il n'est jamais satisfait, quoi qu'on fasse; et ainsi qu'il s'en aille à une autre de ces portes. Mais là on lui répond : Je regorge de biens, je n'ai pas besoin des vôtres; je suis fort et puissant, qui me pourrait porter dommage? Enfin à l'une ou l'autre de ces dernières portes fermées, à laquelle il demande d'être écouté et goûté, on lui répond du dedans de la maison, sans lui ouvrir : Criez encore plus fort, et je vous écouterai, si vous me faites du bien et si vous m'envoyez prospérité et abondance, je vous logerai chez moi. C'est à peu près l'abrégé de cette merveilleuse révélation, par laquelle une sainte (1) fut instruite comment le Saint-Esprit frappant à la porte de chacun par ses inspirations et les cris des prédications, est doucement et pleinement reçu par les uns, par d'autres moitié bien, moitié mal, et est rejeté par d'autres en plus grand nombre, qui endurcissent leurs cœurs d'autant plus qu'il les invite avec plus d'instances. C'est le grand sujet des plaintes et des reproches de la Sagesse divine : *Je vous ai appelés*, dit-elle, *et vous m'avez refusé; je vous ai tendu la main, et nul de vous n'a daigné lever les yeux pour regarder, vous avez toujours rejeté mes conseils, et n'avez tenu aucun compte de toutes mes remontrances; aussi je me rirai de votre perte, je me moquerai de vous quand les malheurs fondront sur votre tête, quand la colère des Cieux vous exterminera soudainement, quand la mort inopinée vous accablera comme une tempête* (Prov. 1). *Combien de fois*, dit-il ailleurs, *ai-je voulu assembler tes enfants comme la poule ses poussins sous ses ailes, et tu n'as pas voulu; et j'ai tendu tout le jour la main à un peuple sans foi, mais en vain* (Matth. 23). De là vient que saint Paul, pour empêcher ce malheur, exhorte les hommes à ne se point rendre insensibles aux attraits de la grâce divine : *Etant attentifs*, dit-il, *à ce que personne ne manque à la grâce* (Héb. 12); car elle ne nous fait jamais défaut, mais c'est nous qui lui faisons défaut. Cet Apôtre

(1) Revel. B. Brigittæ. l. 2, c. 3.

voudrait que les hommes prissent ce manquement pour le point et la matière de leur attention, afin qu'ils se donnassent le loisir d'y penser sérieusement. Il dit en un autre endroit : *Nous vous exhortons de ne point recevoir en vain la grâce de Dieu* (II. Cor. 6) ; malheur très-ordinaire aux âmes, qui souvent ne retirent aucun fruit de la réception des grâces divines, lequel fruit doit être la rémission du péché, et l'entrée dans la vie éternelle par les mérites d'une sainte et innocente vie ; c'est pourquoi ceux-là reçoivent en vain la grâce excitante de Dieu, qui, malgré cela, ne laissent pas de croupir dans le péché, et demeurent exclus de l'entrée du Paradis. Ce désastre arrive à trois sortes de personnes. Premièrement à celles qui font le mal contraire au bien qui leur est inspiré. Secondement à celles qui s'occupent à des œuvres inutiles et impertinentes, quoique non mauvaises en elles-mêmes, au lieu de faire celles auxquelles la grâce les invite. Troisièmement à celles qui font quelque effort pour correspondre à la grâce ; mais avec tant de faiblesse et de lâcheté, qu'elles ne peuvent obtenir la rémission du péché et la vie éternelle; c'est pourquoi, en vain elles ont reçu la grâce. Au reste, ce qui est digne d'étonnement, et ce qui tient les esprits en admiration, c'est que Dieu sachant ce désordre et cet abus de ses grâces, n'a point laissé de les répandre et de les communiquer. Un laboureur tant soit peu avisé, se garderait bien de jeter ses semences en des terres stériles où il n'espère pas moissonner ; comment donc est-ce que Dieu, qui n'a point son semblable en sagesse, prodigue ses précieuses grâces sur des terres maudites, et sur des cœurs endurcis et réprouvés ? Un médecin prudent ne donnerait pas ses remèdes à un malade désespéré, et auquel il prévoirait qu'ils devraient être inutiles. Comment donc est-ce que Dieu donne ses grâces à ceux qui ne guériront jamais, et qui n'en tireront aucun soulagement? A cela, il faut dire qu'il agit en cela comme un sage proviseur, qui ne doit pas laisser dépourvus de moyens suffisants ceux qu'il a voulu créer éternellement, et qu'il a, dans le temps, créés pour une fin qui ne se peut obtenir que par des secours surnaturels. C'est aussi pour rendre justice au sang de Jésus-Christ, qui est mort pour tout le monde, et qui a acquis et mérité des grâces suffisantes, même pour les Judas et pour les plus impies de la terre ; par-là il fait miséricorde aux âmes, et tout ensemble rend jus-

tice à la croix, à la Passion et au sang de son Fils, source de toutes nos grâces. Car, dit saint Bernard (1), cela t'est donné gratuitement et de pure grâce, quant à ce qui te regarde, mais non pas quant à ce qui regarde Jésus-Christ. Enfin, par ce procédé, Dieu montre sa justice dans la condamnation des pécheurs, puisqu'il n'a point tenu à lui qu'ils ne se sauvassent, puisqu'il a patienté, qu'il les a flattés, en un mot qu'il leur a envoyé et présenté sa grâce, de laquelle ils n'ont pas fait bon usage par leur propre malice et leur liberté. De là, si en effet ils ont été des terres stériles, toutefois ils pouvaient fructifier en abondance; et s'ils sont morts en effet, toutefois ils pouvaient ne pas mourir, mais se relever de leur langueur. Ils pouvaient éviter le péché et la mort éternelle, coopérant par leur liberté au secours de la grâce que l'amour divin leur envoyait; que s'il fallait que Dieu privât de ses dons tous ceux qui en doivent mésuser, il lui faudrait détruire plus de la moitié des créatures, qui servent de piége à plusieurs imprudents qui y trouvent une occasion de ruine pour eux. Il faudrait qu'il abrégeât la vie d'une infinité d'hommes, qui deviennent pires et plus dépravés en vivant plus longtemps. Il faudrait qu'il fît tous les jours éclipser le soleil, dont la lumière ne sert à plusieurs que pour pécher et se damner. Que si ces choses ne sont point convenables, reconnaissons que sa bonté ne doit point être empêchée, par la malice des pécheurs, de leur donner des grâces, encore qu'il sache qu'ils en abuseront, et ne se convertiront pas.

O bonté singulière de Dieu à l'égard des méchants et des esprits rebelles, auxquels il ne manque pas de donner de l'assistance! Ce grand Dieu ne doit rien à personne, il n'est comptable envers qui que ce soit, et n'a que faire de se justifier; cependant sa bonté est si demesurée, qu'il traite avec les pécheurs comme s'ils avaient droit de lui demander des raisons : *Vos pères, qu'ont-ils trouvé d'injuste en moi* (Jér. 2)? qu'ont-ils trouvé à redire en ma conduite? O crime inexcusable! ô dépravation volontaire! de ne pas se prévaloir d'une telle miséricorde, de demeurer dans l'aveuglement au sein des lumières célestes, et dans la pauvreté, nonobstant une libéralité si admirable! Je leur porterai compas-

(1) Serm. 14. In Ps. 90.

sion, et je déplorerai leur misère de ce qu'ils rejettent les grâces divines, qu'ils devraient estimer plus que les pierres précieuses et toutes les richesses du monde. Allez, âmes obstinées et endurcies! si vous vous voyez un jour plongées dans l'abîme de perdition éternelle, n'en accusez jamais la providence de Dieu, rien ne vous a manqué de sa part; il est juste dans votre condamnation, et innocent dans votre malice. Cependant, en réfléchissant sur moi-même, je me repentirai d'avoir quelquefois résisté à la vocation divine, et, à l'imitation d'un saint personnage, je réitérerai souvent cette prière : Seigneur, délivrez-nous du mépris de vos inspirations.

III. Considérez que deux personnes, dont l'une se rend aux attraits de la grâce, et l'autre y fait résistance, sont quelquefois en pareille disposition de corps et d'esprit, et sont aussi fortement appelées l'une que l'autre. Le soleil de justice apporte quelque lumière à cette vérité, lorsqu'il jette des malédictions sur les habitants des cités de Corozaïn et de Bethsaïde, parce que si, dans les villes païennes de Tyr et de Sidon, se fussent vus les mêmes miracles qu'en elles, *ils eussent déjà fait pénitence dans la cendre et le cilice* (Matth. 11). D'autres disent que Judas, qui manqua à la grâce, l'avait reçue aussi abondante que les autres Apôtres, qui en rendirent bon compte et demeurèrent fidèles; mais, comme en ces exemples il reste à éclaircir si la disposition de corps et d'esprit était égale dans les uns et les autres, l'on n'en peut tirer que des preuves imparfaites. Saint Augustin nous en fournit de plus fortes (1), et où il y a moins à redire, nous proposant deux rois, Pharaon, roi d'Egypte, et Nabuchodonosor, roi de Perse, qui, ayant reçu de semblables grâces, se comportèrent diversement, l'un reconnaissant Dieu, l'autre le désavouant. Quant à la nature, dit saint Augustin, ils étaient tous deux hommes; quant à la dignité, tous deux rois; quant à la cause, ils tenaient tous deux le peuple de Dieu sous le joug de la servitude; quant à la peine, ils furent tous deux bénignement avertis par des supplices. Qui est-ce donc qui a fait que leurs fins ont été différentes, sinon que l'un sentant la main de Dieu, a jeté des gémissements au ressouvenir de son péché, et l'autre a combattu par son libre arbitre la justice très-

(1) L. de Prædest. et Grat. c. 15.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY



miséricordieuse de Dieu? Ailleurs, il nous représente deux hommes d'égale constitution, quant au corps et à l'esprit, qui jettent tous deux la vue sur une même beauté; à cet aspect, l'un s'emporte d'un mouvement de concupiscence désordonnée, l'autre se retient et demeure ferme dans la chasteté. Ayant tous deux une même tentation, pourquoi l'un y a-t-il cédé, et l'autre a-t-il résisté, sinon parce que l'un a consenti à violer la chasteté, et l'autre ne l'a pas voulu. De là il résulte que de deux volontés égales et prévenues de pareilles grâces excitantes, l'une peut consentir à l'attrait du Ciel, et l'autre y résister (1). Une autre vérité plus étonnante fait encore mieux ressortir cette vérité. La volonté qui sera moins disposée de sa nature, et qui aura moins de grâce, consentira, pendant qu'une autre qui en aura davantage et sera plus excellente, résistera et demeurera dans le mal, pour nous témoigner que celle-là eût encore bien plutôt consenti, si elle eût été aussi avantagée que celle-ci, qui se rend opiniâtre. Cette merveille est apparue dans les anges, où les Lucifer, les Asmodée, qui étaient d'une nature plus vigoureuse, et qui avaient, à proportion de leur beau naturel, reçu de plus grands talents de grâce, et se sont insolemment révoltés contre la vocation de Dieu, tandis que les anges inférieurs dans les dons de la nature et de la grâce, se sont heureusement acquis l'éternité de la gloire; d'où nous pouvons encore conclure que de deux personnes égales et également appelées de Dieu, l'une peut correspondre plus vigoureusement, et parvenir à une plus grande sainteté, et l'autre plus faiblement, ce qui sera cause de sa tiédeur et de son imperfection dans la vie spirituelle (2). Les saints (3) vivaient en cette opinion, s'humiliant profondément, et disant que les meurtriers eussent mieux vécu qu'eux, s'ils eussent été privilégiés de grâces pareilles aux leurs, auxquelles ils eussent pu correspondre plus généreusement. Que si saint Paul dit à l'homme : *Qui est-ce qui met de la différence entre vous, et qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* (I. Cor. 4) ? C'est seulement pour faire reconnaître que la liberté n'est que la cause moins principale de la différence et de l'avantage que l'un a sur l'autre, et que la grâce de Dieu en est la principale,

(1) L. de Civit. Cap. 16.— (2) Magister. 2. Sent. Dist. 3. Item Divus Thomas, 1. P. Q. 62. Art. 6. — (3) D. Bonav. In Legenda. D. Francis.

à laquelle il fait rapporter le premier et le principal honneur de tout son bien. Et toutefois, comme les meilleurs instruments de l'ouvrier n'empêchent pas que d'autres moindres ne soient requis et nécessaires, et comme les maîtresses roues dans une horloge ne privent pas les petites de leur effet ; ainsi la grâce de Dieu n'empêche pas que la liberté n'intervienne et ne contribue pour beaucoup en tout ce qui est du salut ; c'est pourquoi la grâce de Dieu nous discerne comme cause première principale de notre conversion, et la liberté comme cause moins principale (1). Celle-là est la maîtresse roue, celle-ci la petite, et toutes deux jointes ensemble sont le principe du consentement qui convertit les âmes. Donc Pélage a erré, en attribuant ce discernement à la liberté seule sans la grâce, qu'il n'estimait point nécessaire ; et les Demi-Pélagiens ont erré aussi, en attribuant le commencement à la seule liberté, et Calvin a également erré en l'attribuant à la grâce toute seule. Car il le faut attribuer sans division aucune à la grâce excitante et à la liberté tout ensemble ; à celle-là comme cause première et principale, à celle-ci comme cause seconde et moins principale. Mais, sans entrer plus avant en ces contestations, il est bien probable qu'en ce lieu, saint Paul parle du discernement que Jésus-Christ fera en son jugement, le présentant pour motif d'humilité, comme s'il voulait dire : Pourquoi te préfères-tu à un autre, pense à celui qui te discerne en son jugement, *car qui est celui qui te juge ?* comme porte la version syriaque.

Je conclurai de cette considération que je ne dois accuser que ma propre volonté de toutes mes fautes, qui ont leur source en moi-même ; car nous en excuser, et les rejeter sur des causes étrangères, c'est, dit Origène, vouloir ressembler aux bûches et aux pierres, qui n'ont pas en elles-mêmes le principe de leur mouvement, mais en reçoivent la cause du dehors. Partant, il est en ma liberté, avec le secours de la grâce, de sortir du péché, d'être plus humble, plus sobre, plus chaste et plus fervent, si j'ai une meilleure volonté. Oh ! je le veux ainsi, mon Dieu ! je le veux puissamment, fortement et efficacement, et le désir que j'en ai vient de votre grâce et de votre miséricorde ; à vous en soit la gloire en toute éternité.

(1) D. Bonav. Breviloq. p. 5, c. 53.

## NEUVIÈME MÉDITATION.

### D'OU VIENT QUE LA VOLONTÉ CONSENT A LA GRACE EXCITANTE, ET DE LA GRACE EFFICACE.

I. Considérez la difficulté de reconnaître l'efficacité de la grâce, et ce par quoi la grâce est efficace. Jamais question ne fut plus débattue, et pourtant moins éclaircie, après les disputes des plus grands docteurs et théologiens, dans lesquelles ils ne savent quelquefois d'où ils en sont, s'égarent comme des pilotes sans boussole ni étoiles, tantôt raisonnant, tantôt devinant, et plusieurs se trouvant aussi incertains à la fin qu'au commencement. *Par quelle voie*, disait Dieu à Job, *la lumière est-elle répandue et la chaleur départie sur toute la terre* (Job, 38)? Et le même Job confesse ingénument que si Dieu vient à lui, il n'en saura pas le secret : *S'il vient à moi, je ne le verrai pas, et s'il se retire, je ne l'entendrai pas* (Ch. 9). C'est une chose qui n'est pas éloignée de nous, qui se passe et s'opère en nous, et néanmoins que nous ne pouvons discerner que très-difficilement, tant parce que le mystère est intérieur et spirituel, et surpasse les sens humains, que parce que les théologiens l'ont diversement expliqué, ou ne l'ont expliqué qu'à demi, et imparfaitement pour la plupart ; d'où est venue une confusion de doctrine, qui couvre comme de nuages plusieurs esprits. De vrai, quelques-uns n'entendant pas assez saint Thomas, et se couvrant néanmoins du manteau et du prétexte de son autorité, enseignent qu'après que Dieu avait donné des grâces excitantes à tout le monde, lesquelles étaient suffisantes pour le salut, il donnait encore à quelques-uns un mouvement intérieur, et leur imprimait une certaine impulsion, qui s'appelle prédétermination physique, laquelle étant une fois posée, la volonté ne pouvait faire autre chose que de se rendre à Dieu, et consentir à son inspiration, mais que, sans cette impulsion, elle demeurait rebelle. C'est pourquoi les âmes qui recevaient cette

impression se convertissaient infailliblement, mais non celles qui ne la recevaient pas. Cette opinion est assez aisée à entendre, mais si difficile à croire, que la plupart des théologiens la rejettent. Car supposant que cette impulsion donnée à la volonté est produite sans aucune dépendance de la même volonté, qui ne fait que la recevoir, cette opinion détruit la liberté de l'homme selon l'état qu'elle a en cette vie, de fléchir au bien ou au mal ; et de plus, elle le prive des grâces suffisantes pour se sauver. Car puisque, cette impression posée, il est nécessaire que l'âme se rende sans pouvoir y manquer, elle se rend donc sans liberté ; et d'ailleurs, puisque cette impression est tellement nécessaire, que sans elle, la volonté ne peut se donner à Dieu, il s'ensuit très-nettement que l'âme n'a point ce qu'il lui faut pour se sauver, et que les pécheurs qui auront résisté à Dieu, pourront excuser légitimement leur rébellion contre ses attraits, disant qu'ils n'avaient point de grâces suffisantes, n'ayant point la prédétermination sans laquelle il leur était impossible d'avancer. Raisons qui combattent aussi puissamment le stratagème de ceux qui, se faisant une arme de quelques textes de saint Augustin, et ne sachant qu'un remède à toutes sortes de maux, rejettent aussi toute grâce suffisante, et ne considérant pas assez les diverses voies de l'esprit de Dieu, restreignent la grâce efficace à des goûts spirituels, et à des suavités intérieures dans le service de Dieu, auxquels ils attribuent autant de force que quelques Thomistes à leurs prédéterminations. Et comme ils appellent ces goûts, la seule et unique grâce efficace, il n'y a plus lieu de consoler les bonnes âmes qui n'ont point de dévotion sensible, ou qui sont dans les appréhensions des jugements de Dieu. Elles seront en voie de perdition, s'il faut suivre leur doctrine. C'est pourquoi on a peine à rassurer ceux qui embrasseraient cette mauvaise doctrine, quand ils disent : Je suis damné, je ne sens point la grâce en moi. Mais d'ailleurs, pour expliquer clairement ce mystère, il s'y rencontre tant de difficultés, que l'esprit qui considère bien tout, ne sait où s'arrêter. Saint Augustin en rend lui-même témoignage (1), lorsqu'il entre dans la profondeur de cette question dans un de ses livres, où demandant pourquoi de deux hommes qui entendent la prédication de l'Evangile, l'un embrasse la Foi,

(1) De Spir. et Lit. c. 34.

l'autre la rejette, il donne une réponse qui doit nous faire désespérer d'en savoir jamais la cause. Maintenant, dit-il, si quelqu'un nous contraint de pénétrer cette profondeur, pourquoi la Foi est tellement prêchée à l'un, qu'elle le persuade, et à l'autre sans le persuader, je n'ai rien à répondre, sinon de m'écrier : *O la profondeur des richesses !* Et puis encore : *Peut-il y avoir de l'injustice en Dieu* (Rom. 11 et 9) ? Que celui à qui déplaît cette réponse, en cherche de plus doctes que moi, mais qu'il craigne de ne trouver que des présomptueux.

Que ferons-nous donc dès l'abord de cette difficulté, sinon d'avoir recours à Dieu qui écoute volontiers ses petits enfants qui bégayent, et qui attendent sa sentence pour être instruits par lui, lui demandant la sagesse, *qu'il donne à tous abondamment, sans la reprocher* (Jacq. 1). Je dirai à ce sujet avec toute révérence ce que disait le même saint Augustin, demandant à Dieu l'explication de la nature du temps (1) : Mon cœur a été pressé du désir d'entendre cette énigme très-obscure, ô mon Dieu, mon Seigneur, mon bon Père ! ne veuillez, je vous prie, par Jésus-Christ, ne veuillez cacher ces choses à mon désir, en sorte que je ne les puisse pénétrer ; qu'elles deviennent claires pour moi par votre miséricorde, qui me les fera connaître et comprendre. A qui demanderai-je ces choses, et à qui avouerai-je plus fructueusement mon ignorance qu'à vous, auquel ne peuvent déplaire mes études assidues des saintes Ecritures ? Donnez-moi ce que j'aime, car j'aime, et vous m'avez donné d'aimer. Donnez-moi, mon Père ! qui savez vraiment donner de bonnes choses à vos enfants, donnez, puisque j'ai entrepris de vous connaître.

II. Considérez que le sentiment le plus sûr dans ces questions difficiles, c'est que la grâce excitante est la même que la grâce efficace, et que, par accident, la grâce excitante est efficace, lorsqu'elle gagne le libre consentement de la volonté pour une bonne action. De là vient que Dieu donnant la grâce excitante à un prédestiné, et à un réprouvé, suffisante pour les convertir tous deux, cette grâce est efficace dans le prédestiné qui en fait bon usage, et Dieu qui connaît tout infailliblement, est assuré qu'elle réussira heureusement, et ainsi qu'elle procurera efficacement et en effet sa conversion. Dans le réprouvé

(1) Lib. 21, Confes. c. 11.

elle est seulement suffisante, et non efficace ou effective, et Dieu voit qu'elle ne fera rien, non qu'elle ne fût capable de sa nature de réussir à bien, car elle est suffisante ; mais parce qu'elle ne sera pas accompagnée de consentement et d'œuvres. Les Écritures et les Pères font assez connaître cette vérité, quand ils disent que le salut des hommes est en leur liberté, et qu'il est en leur pouvoir de vivre bien ou mal. Que si la grâce seule déterminait la volonté au bien, de la manière que quelques-uns s'imaginent, il ne serait pas plus au pouvoir des hommes de bien vivre, qu'il n'est au pouvoir des bienheureux de ne pas voir et aimer Dieu, ce qui est confondre le Ciel avec la terre, et la grâce commencée ici-bas, avec la grâce consommée là-haut ; mais le Concile ne dit-il pas : Anathème si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme mû et excité de Dieu, ne coopère en rien, en obéissant à Dieu qui l'excite et l'appelle, pour se disposer à obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut résister s'il veut (1) ? Car puisque la liberté avec la grâce excitante consent si elle veut, et coopère en faisant des actions louables, qui la disposent à recevoir la grâce sanctifiante, et que d'ailleurs elle peut ne point consentir, il est à sa discrétion que cette grâce ait un bon effet et soit efficace, ou qu'elle n'en ait point et demeure seulement suffisante sans rien produire. Ainsi Dieu, à qui il est très-agréable que toutes les volontés se détachent du péché, pourvoit suffisamment à tout ce qu'il faut pour nous sauver, et en laisse l'évènement à notre liberté, assistée de ses grâces, et il ne peut en être blâmé quel qu'il soit, non plus qu'un capitaine qui a fait tout ce qu'il devait pour bien armer ses soldats, et les exhorter au combat, si quelqu'un d'entr'eux se comporte lâchement. Par conséquent, le consentement n'est pas précisément ce qui fait la grâce efficace, car c'en est l'effet et non la forme ; mais c'est le gain et la victoire de ce consentement. Que si l'on dit que l'opinion contraire attribue davantage à Jésus-Christ et à sa grâce, il faut dire qu'elle lui attribue ce qui ne lui plaît pas, et se ressouvenir de ce que dit Tertullien (2), que ce n'est pas une bonne et solide Foi de tellement rapporter tout à la volonté de Dieu, que nous entendions n'y avoir rien de nous. Comme Pharaon, dit saint Jean-Chrysos-

(1) Conc. Trid. Sess. 6. Can. 4. — (2) Exhort. Ad Castit.

tôme (1), était devenu un vase de colère, par sa malice, ainsi ceux-ci deviennent vases de miséricorde, par leur probité et leur reconnaissance, et quoique Dieu fasse plus qu'eux, encore y apportent-ils quelque peu du leur. La miséricorde de Dieu, dit saint Augustin (2), nous prévient en tout, mais il appartient à la volonté de consentir ou de résister à la vocation de Dieu. Et quand il traite de la grâce de Jésus-Christ contre les hérétiques (3) : Qui ne voit, dit-il, que quelqu'un va à Dieu ou n'y va pas par le libre arbitre de sa volonté? Et ce libre arbitre n'a pas besoin d'aide s'il ne va pas, mais il en a besoin s'il va. Par ces paroles, saint Augustin tranche nettement, et appuie de son autorité, après les autres Pères de l'Église, la vérité de notre considération. Saint Bernard en parle de même, disant clairement (4), qu'après que Dieu a commencé à nous inviter à notre salut, il est en notre pouvoir d'acquiescer à son inspiration, pour choisir et poursuivre le bien, et que c'est le fait de notre volonté et de notre lâcheté, si nous tombons; et de notre sollicitude avec le secours divin, si nous ne tombons pas. C'est donc en vain que quelques-uns veulent tirer ce Docteur très-dévot dans le parti contraire.

Que si quelqu'un dit que cette doctrine donne lieu au Pélagianisme, et que l'homme ainsi pourrait se glorifier de sa conversion ou de sa justice, le saint de notre temps, François de Sales, évêque de Genève, a dissipé tout le nuage de cette objection, particulièrement en deux endroits de son Traité de l'Amour divin. Rien ne m'a paru si propre pour apporter quelques lumières parmi les ténèbres qui enveloppent trop d'esprits en ce siècle : Comme ce serait, dit-il, une effronterie impie de vouloir attribuer aux forces de notre volonté les œuvres de l'amour sacré, que le Saint-Esprit fait en nous et avec nous, aussi serait-ce une impiété effrontée de vouloir rejeter le défaut d'amour, qui est en l'homme ingrat, sur le manquement de l'assistance et grâce céleste, car le Saint-Esprit crie partout, au contraire, *que notre perte vient de nous, etc.* Mais dis-moi de rechef, je te prie, homme vil et abject, n'es-tu pas ridicule quand tu penses avoir part en la gloire de ta conversion, parce que tu

(1) Hom. 16. In Epist. ad Rom. — (2) De Spir. et Litter. Cap, 34. — (3) Lib. de Gratia Christi Contra Pelag. — (4) D. Bernard, de Interiori Domo, c. 68.

n'as pas repoussé l'inspiration ? N'est-ce pas la fantaisie des voleurs et tyrans, de penser donner la vie à ceux auxquels ils ne l'ôtent pas ? Et n'est-ce pas une forcenée impiété de penser que tu aies donné la sainte efficace et vive activité à l'inspiration divine, parce que tu ne la lui as pas ôtée par ta résistance ? Nous pouvons empêcher les effets de l'inspiration, mais nous ne les lui pouvons pas donner ; elle tire sa force et vertu de la bonté divine, qui est le lieu de son origine, et non de la volonté humaine, qui est le lieu de son abord. Il dit encore pour mieux satisfaire à la difficulté : Certes, ceux qui, étant attirés, puis gagnés, suivent l'inspiration, ont grande occasion de s'en réjouir, mais non pas de s'en glorifier ; qu'ils s'en réjouissent parce qu'ils jouissent d'un grand bien, mais qu'ils ne s'en glorifient pas, puisque c'est par la pure bonté de Dieu qui, leur laissant l'utilité de son bienfait, s'en est réservé la gloire (1).

A Dieu donc soit la gloire de tout le bien spirituel, et à l'âme en soit la joie ; cependant, apprenez de ce point que Dieu ne manquant pas d'envoyer libéralement ses grâces excitantes à tout le monde, l'affaire de votre salut dépend de votre volonté, et du bon et fervent désir que vous y apporterez. Ainsi répondit saint Thomas à sa propre sœur, qui lui demandait comment elle se pourrait sauver : En le voulant, lui dit-il. Si vous voulez, vous quitterez les vanités, vous sortirez du péché ; si vous voulez, vous ferez des progrès dans la vertu, et vous avancerez devant Dieu, en le voulant. Ne rejetez donc la cause du désordre de votre vie que sur le manquement de votre volonté, qui résiste au Saint-Esprit et à la grâce intérieure de Dieu, qui ne lui manque pas. O volonté rebelle, qu'il t'en coûtera un jour d'avoir si longtemps résisté aux bonnes pensées et aux saintes émotions qui te sollicitaient à ton devoir ! Car, ô bonté et miséricorde de Dieu ! il ne tient pas à vous que le cœur endurci ne se convertisse et ne s'amollisse ; il ne tient pas à vous que l'âme éloignée de vous ne s'en rapproche, car vous comblez et vous enrichissez du don de la grâce sanctifiante, ceux qui ont faim et soif de vous, et qui vous désirent véritablement. Oh ! qu'à toujours soit louée et exaltée la magnificence de votre grâce prévenante, qui se communique partout.

(1) Traité de l'amour de Dieu, l. 4, c. 5 et 6.

Oh! que déplorables sont les âmes qui ne se prévalent pas de votre magnificence, et de votre libéralité à les inspirer au bien.

III. Considérez qu'encore que ces choses, ainsi généralement proposées soient très-véritables, il y a néanmoins trois choses qui rendent la grâce excitante plus aisément et plus ordinairement efficace, parce qu'elles augmentent ses forces, ou la laissent plus libre pour gagner plus tôt et emporter le consentement. Car, au dire de saint Prosper (1), les œuvres de la grâce et les dons se diversifient en plusieurs manières, et par des différences innombrables, et encore en chaque genre de grâces, il y a des degrés dissemblables, et des quantités différentes. La première de ces trois choses arrive, quand la grâce se donne à l'homme, au moment où il y a moins d'empêchement, et qu'il a l'esprit mieux disposé ; car il est certain que les hommes sont mieux disposés, et sont d'un naturel plus doux et plus accommodant en un temps qu'en un autre, c'est pourquoi ils feront en un jour ce qu'ils ne feront pas en un autre. Nous expérimentons cette diversité de dispositions à l'égard des pauvres qui nous demandent l'aumône : ils nous trouvent quelquefois en si bonne humeur, que sans refus nous les rendons contents, mais d'autres fois, quoiqu'ils nous prient beaucoup plus que nous ne méritons, ils n'obtiennent rien. Et nous ne pouvons pas en donner d'autre raison, sinon que nous ne sommes pas en humeur de les assister. Or, Dieu envoie quelquefois sa grâce au pécheur, lorsqu'il le voit dans une disposition telle, qu'infailliblement il l'acceptera, et n'y résistera pas (2). Alors la grâce est appelée *congrue* et convenable, et elle est un bienfait particulier de Dieu qui a épié si proprement l'occasion, qu'il a pris le pécheur au temps où il le fallait prendre pour le gagner, sa grâce, en un autre temps et en une autre rencontre, lui devant être inutile. Une autre fois la grâce est efficace plus aisément, parce qu'elle est plus abondante et plus parfaite ; elle consiste en des lumières plus claires, et en des émotions de volonté plus fortes et plus violentes. Dieu se fait connaître plus clairement, et donne de plus grands goûts à la volonté pour l'embrasser. Une âme conçoit subitement une plus grande frayeur d'être damnée, et une plus grande appréhension

(1) Lib. 2. De Voc. — (2) D. Aug. l. 1. ad Simplic. Q. 2.

d'être privée du Paradis. Ce sont des grâces plus puissantes et comme miraculeuses, qui opèrent des conversions subites, comme dans saint Paul, qui, au temps qu'il s'éloignait davantage de Dieu, fut excité par une voix du Ciel, et jeté par terre, pour être changé de persécuteur en Apôtre. Ce sont des secours plus particuliers, des attraits saintement violents, ce sont des libéralités, des profusions et des abondances de grâces et de priviléges singuliers, dont Dieu favorise amoureusement les âmes qu'il veut élever à un haut point de perfection; si bien que plus ces vocations sont fortes et puissantes, plus tôt elles sont efficaces et effectives de la conversion de l'âme qui ne peut résister que très-difficilement, selon qu'il fut dit à saint Paul : *Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon* (Act. 9). Et c'est au sujet de ces grâces que nous pouvons dire après sainte Catherine de Gênes, que Dieu se met au hasard et au péril de forcer notre liberté. Enfin la grâce est encore plus tôt efficace en une troisième manière, non qu'elle soit plus forte et plus parfaite en intensité, mais parce qu'elle est multipliée et réitérée tant de fois au pécheur, qu'il en est saintement importuné, et écoute à force d'être appelé plusieurs fois, car Dieu dit de soi-même : *Je suis debout à la porte et je frappe* (Apoc. 3), non une fois seulement, mais plusieurs fois. De là vient que dans le Cantique il nous est représenté comme un époux qui est demeuré à la porte de son épouse tout le long de la nuit, tellement que la rosée du matin est venue à tomber, et lui a mouillé la chevelure. *Ouvre-moi, ma sœur, ma colombe, ma toute belle, car j'ai la tête couverte de rosée, et mes cheveux sont humides des eaux de la nuit* (Cant. 5). Ces instances, ces cris tant de fois réitérés, ramènent enfin à Dieu une âme qui ne se fût pas convertie si elle n'eût été plusieurs fois appelée, et remportent ainsi la victoire sur la volonté, laquelle victoire est la grâce efficace.

Admirez ici la suavité de la grâce, et le meilleur moyen de l'accorder avec la liberté créée. Louez la bonté de Dieu à l'égard de plusieurs âmes, pour lesquelles il emploie plusieurs moyens pour préparer leurs volontés, et les attirer de leur plein gré ; n'attribuez jamais votre ruine spirituelle au défaut de la grâce, mais plutôt à quelque empêchement et à quelque indisposition qui est en vous, quoique peut-être vous ne l'aperceviez pas. Vous êtes une terre mal cultivée, où la semence de la grâce ne produit

rien; ce n'est pas la faute de la semence, mais de la terre. O Dieu très-bon ! vous tentez toutes sortes de voies et de moyens pour nous attirer à vous, parce que vous désirez nous avoir avec notre propre volonté. O Seigneur ! quel soin amoureux avez-vous jour et nuit de l'homme qui se méconnaît lui-même, et vous connaît encore moins ; ô quel sujet d'étonnement, qu'un homme misérable soit recherché si gracieusement de celui qui n'a besoin d'aucune chose ! Quoi, Seigneur, aimer tant une âme, qui pour ses offenses ne mériterait que l'enfer, la supporter et l'attendre avec tant d'amour, et l'éclairer de tant de lumières !... tant de traits dirigés contre elle, et tant de flèches perçantes pour lui ouvrir le cœur à votre douce entrée ! O Seigneur ! il n'y a point de langue au monde capable de louer assez la grandeur de votre suavité ; il n'y a point d'esprits assez étendus pour en comprendre les merveilles ! Oh ! si toutes les âmes pécheresses étaient ainsi favorisées de vos plus grandes miséricordes ; oh ! si la mienne, particulièrement, recevait vos grâces au temps opportun ! Oh ! convertissez ma volonté rebelle par des attraits plus violents, donnez-moi de plus vives lumières et une plus claire connaissance de vos perfections, et de vos beautés ravissantes ! O Seigneur ! appelez-moi tant de fois, qu'enfin j'écoute votre sagesse, et me consacre aux œuvres de votre bon plaisir ; misérable, si je ne me rends, et qui en accuserai-je, sinon mon cœur impénitent, endurci et rebelle à vos grâces !

## DIXIÈME MÉDITATION.

EXPLICATION PLUS EXPRESSE DE LA GRACE SUFFISANTE ET EFFICACE.

I. Considérez que la grâce suffisante, qui se donne à tout esprit raisonnable, est quelquefois plus éloignée, et quelquefois plus proche de la justification. Car, entre les dispositions de la grâce sanctifiante, les unes sont plus proches, et les autres plus éloignées, selon qu'il a été ci-devant médité. Aussi les grâces excitantes que Dieu envoie pour former ces dispositions, sont plus éloignées quelquefois, et d'autres fois, quand il plaît à Dieu, elles sont plus proches, selon la qualité de l'œuvre pour laquelle elles sont immédiatement données. C'est pourquoi une grâce suffisante est appelée ou commençante, ou plus parfaite, comme serait celle par laquelle Dieu porterait immédiatement une âme à un acte parfait d'amour, qui la justifierait incontinent, et la revêtirait de la grâce sanctifiante ; car il plaît quelquefois à la bonté divine d'élever certaines âmes à la perfection, sans les faire passer par aucun degré plus bas, comme si un roi élevait d'une seule fois un simple particulier aux plus éminentes qualités du royaume. Toutefois, cette conduite de Dieu est plus rare, et, comme en parle saint Prosper (1), la maturité ne se trouve pas avec facilité dans le commencement, ni la perfection dans la première entrée, mais le plus grand nombre ne reçoit que par parcelles, ce que la largesse divine leur accorde. La conduite plus ordinaire de Dieu est donc d'appeler les hommes, et de les porter, par ses grâces, à quelque œuvre qui paraîtra fort commune, et comme de petite conséquence pour la vie éternelle. Ainsi, selon la voie la plus ordinaire, personne n'est grand et parfait du premier coup. Ainsi, il excite les infidèles et les chrétiens plus grossiers, à

(1) Lib. 2, de Vocatione Gentium, c. 2.

honorer leurs pères et mères, à obéir aux princes, à fuir le larcin, le mensonge, et autres péchés, à faire des prières, et se recommander à lui. Et si sa grâce est suivie en ces choses qui paraissent peu, il envoie peu après d'autres grâces pour élever davantage ces personnes qui lui ont été fidèles, et ainsi il ira en augmentant jusqu'à ce qu'il donne une grâce encore plus forte, qui fera produire un acte assez puissant pour la justification. Et c'est cette grâce qui, ayant son effet, et causant plus immédiatement la sainteté, est appelée communément grâce efficace; encore bien que les grâces précédentes puissent recevoir le même titre d'honneur, tant que la volonté exécutera ce à quoi elles portent immédiatement. D'où nous devons entendre de quelle importance il est de suivre l'inspiration de Dieu, qui porte à accomplir les lois naturelles les plus communes, comme d'obéir à ses père et mère, de fuir le larcin, et autres choses semblables, d'autant que ces premières inspirations, qui portent à ces choses communes, sont le plus souvent les semences de toutes les autres grâces qui viendraient à la suite, et de la gloire même du Paradis, qui y est virtuellement renfermée, comme un grand arbre dans un petit gland, et dans une petite semence, d'où il peut sortir et s'accroître ensuite peu à peu, de sorte que les oiseaux du ciel puissent venir s'abriter sur ses branches. De là vient que ceux qui manquent en ces choses communes arrêtent le progrès des grâces divines, qui leur sont souvent refusées pour des choses plus hautes, parce qu'ils en font mauvais usage en ces choses auxquelles ils étaient premièrement appelés selon l'ordre de la providence de Dieu. C'est pourquoi saint Paul dit (Rom. 1) que les païens ont été inexcusables dans le désordre de leur vie très-dépravée et abominable, parce qu'ils n'ont pas honoré Dieu comme ils avaient le moyen de l'honorer. Ainsi la plupart des chrétiens qui sont peu sensibles et peu affectionnés aux biens spirituels, se trouveront avoir manqué aux premières inspirations de Dieu, qui les portaient à honorer leurs pères et mères, ou à fuir les péchés les plus grossiers, le vol, la luxure, et autres; car par ces inspirations Dieu travaillait à leur salut, et ils avaient en eux des moyens suffisants de s'y avancer par un progrès qui eût été perpétuel, s'ils ne l'eussent arrêté par leur propre faute dans son commencement, les rendant inefficaces, et les privant de leur effet. Ceci se peut entendre par la

comparaison des justes, qui, négligeant les choses petites, et suivant les suggestions du diable pour commettre des fautes légères, se précipitent insensiblement en de plus lourdes; c'est pourquoi le Sage dit : *Qui méprise les petites choses tombera peu à peu* (Eccl. 19). Ainsi les pécheurs, pour négliger les premières inspirations divines, qui les appellent d'abord à de petits biens, ne s'élèvent plus, et ne parviennent pas aux choses plus grandes, mais croupissent, au contraire, éternellement dans l'opprobre du vice et du péché.

Je remarquerai bien cette vérité à cause de sa grande importance. Car c'est de là que procède le nombre des infidèles qui sont répandus par tout le monde, et qui vivent dans l'ignorance ou dans l'aversion de la voie du salut et de la véritable religion; c'est pour cela que tant de chrétiens baptisés ne vivent que d'une vie païenne et très-éloignée de l'esprit de Jésus-Christ leur Rédempteur, si, par une faveur extraordinaire il ne redouble ses grâces à leur égard, pour faire quelque espèce de miracle en la conversion de leur vie. O Dieu très-miséricordieux, qu'il est grand le nombre de ceux qui vous méprisent ainsi d'abord, quand vous voulez commencer l'ouvrage de leur salut! Hélas! jusqu'à quand dureront ces mépris de vos premières grâces, jusqu'à quand l'enfer continuera-t-il à se gorger d'âmes misérables! jusqu'à quand votre Ciel sera-t-il privé de tant de créatures qui eussent pu vous glorifier en toute éternité, si elles eussent suivi l'ordre de votre conduite! O Dieu souverain! ayez pitié du monde perdu et désolé de toutes parts.

II. Considérez que la grâce suffisante doit être rendue efficace en quatre choses principales : à croire les articles de la Foi, à aimer Dieu et le prochain, à observer les commandements et les conseils, à demander à Dieu ce qui nous est nécessaire et convenable pour la vie éternelle. La raison en est que c'est le propre de la grâce de nous bien régler envers Dieu notre premier principe, et de nous porter à lui rendre tout le culte que nous lui devons, à cause de notre dépendance et de notre soumission à son égard. Or, Dieu est en soi-même souverainement vrai et bon, il est la première bonté, et en ses œuvres il est extrêmement juste et miséricordieux. Parce qu'il est la vérité, il faut le croire avec une ferme Foi qui ne vacille pas; parce qu'il est la bonté, il le faut aimer d'une affection

constante qui ne varie jamais; parce qu'il est juste, il faut s'assujettir à lui en toutes choses ; et parce qu'il est miséricordieux, il faut le prier et l'invoquer dévotement pour avoir son secours. De là vient que la grâce efficace qui nous fait rendre effectivement à Dieu ce que nous lui devons, nous porte à croire ce qui est même au-dessus de la raison, contre les sens et l'expérience, pour faire hommage à Dieu, qui est la vérité infaillible, et ainsi elle humilie notre esprit et le captive, pour lui faire préférer à ses propres pensées et à ses conceptions les révélations divines. Elle nous porte à aimer Dieu comme le souverain bien, à adhérer à lui affectueusement, à nous reposer en lui comme en celui qui est capable de nous rendre heureux et de rassasier tous nos désirs. Et parce que le prochain est capable du même bien, et qu'il appartient à Dieu qui l'a créé pour soi-même et pour sa gloire, la même grâce qui nous fait aimer Dieu, nous fait semblablement aimer le prochain pour l'amour de Dieu, sans avoir égard à aucune qualité sensible, ou à notre propre intérêt. Troisièmement, elle nous porte à observer les commandements de Dieu, et quelquefois les conseils, parce que Dieu étant souverainement juste, veut que la justice règne et fleurisse dans les autres ; de là vient qu'il donne des règles de justice et de droit, non-seulement par forme d'instruction et d'enseignement, mais aussi par autorité et pour obliger. Or, la grâce rend nos volontés conformes à celles de Dieu, et travaille à lui soumettre tous les désirs des anges et des hommes; c'est pourquoi elle porte à la pratique des commandements et des conseils, qui est la chose la plus juste et la plus équitable. Enfin, comme Dieu est miséricordieux et qu'il condescend à l'infirmité humaine, pour la combler de ses dons, et qu'étant juste, il ne les donne qu'à celui qui les désire et le prie, et ne fait miséricorde qu'à celui qui connaît sa misère, afin que sa sagesse ne soit pas méprisée, et qu'il soit traité avec honneur; et comme d'ailleurs *nous ne savons pas prier comme il faut* (Rom. 8), pour ce sujet la grâce divine nous dirige encore pour prier Dieu, et lui demander ce qui est honorable pour lui, et salutaire pour nous, comme ce qui est compris en l'oraison Dominicale.

Par là je comprendrai la merveilleuse force et l'énergie de la grâce, et combien elle nous est utile et fructueuse. Je recon-

naîtrai pareillement si je ne suis bien réglé en toutes ces choses que je ne fais pas bon usage de la grâce. Partant, je m'en repentirai, et m'efforcerai de ne point manquer à la grâce en un seul de ses articles. Oh! quel bien pour une âme d'être gouvernée par la grâce divine! O seigneur! attachez-moi inséparablement à l'esprit de votre grâce et à votre sainte conduite, et que jamais il ne m'arrive de m'y rendre rebelle et réfractaire.

III. Considérez plus particulièrement que la grâce suffisante doit devenir efficace pour prier Dieu, et lui demander ce qui est nécessaire à notre salut. Il faut estimer, dit le séraphique Docteur, qu'encore que Dieu soit très-libéral, et plus prompt à nous donner que nous à prendre et à recevoir, il veut toutefois être prié, afin qu'il ait l'occasion de nous départir les dons de grâce du Saint-Esprit. Or, il veut être prié, non-seulement dans l'oraison mentale, qui est une élévation de l'esprit à Dieu, mais aussi par l'oraison vocale, qui est la demande des choses qui nous sont convenables. Il veut que nous le priions par l'intercession des saints, afin que nous obtenions par leur faveur, ce que nous ne méritons pas d'obtenir nous-mêmes, à cause de notre indignité. Le pieux roi Josaphat reconnaissait cette nécessité de recourir à Dieu par l'oraison. Vu que nous sommes si faibles et si nécessiteux, *vu que nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste qu'une chose, de lever nos yeux vers vous* (II. Paralip. 20), et nos cœurs dans l'oraison. Et le pape Célestin, dans une épître contre les Pélagiens, qui détruisaient l'oraison en détruisant la grâce (1): Quel est le temps, dit-il, où nous n'ayons besoin de l'assistance divine? donc en toutes choses, en toute occurrence et en toute affaire il nous faut implorer Dieu notre protecteur. Nous sommes en effet sujets à tant de défauts, et exposés à tant d'adversaires, et encore plus pour l'âme, que pour ce qui concerne le corps, que nous n'avons point de remède plus puissant et plus immédiat que de recourir à Dieu; c'est pourquoi plusieurs théologiens enseignent que la grâce suffisante, qui est la plus commune de toutes, et quasi la première et la plus universellement répandue dans les âmes, est le don d'oraison, par le

(1) Epist. 1, c. 9.

moyen de laquelle elles peuvent obtenir de Dieu ce qui est le plus nécessaire au salut, pour se prémunir contre l'ignorance et contre la concupiscence, qui sont les deux plus puissants obstacles du salut. De là vient que plusieurs âmes sont dans un état très-misérable, faute de s'exercer dans l'oraison, et d'obéir au Saint-Esprit, qui nous pousse intérieurement à demander à Dieu. Ainsi plusieurs païens et barbares, qui vivent dans une grossière ignorance de toutes les choses célestes, pourraient se recommander à Dieu par quelque bonne prière, et obtiendraient plusieurs secours pour se sauver. A cela revient ce qu'enseigne saint Augustin (1) : Si une âme ignore ce qu'elle doit faire, c'est qu'elle n'a pas encore reçu la grâce, mais elle la recevra, dit-il, si elle use bien de ce qu'elle a déjà reçu ; or, elle a reçu la grâce de chercher pieusement et diligemment, si elle veut. Mais qu'est-il besoin d'employer l'autorité des hommes, là où les paroles de Jésus-Christ sont si formelles et si expresses ? *Cherchez et vous trouverez, frappez et il vous sera ouvert :* car *quiconque demande reçoit, qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe* (Matth. 7). De sorte que l'oraison est comme le canal par lequel les grâces de Dieu découlent sur nous, et sans l'exercice de l'oraison, toute âme est stérile, infructueuse, et plus près de l'enfer que du Ciel, et de la perdition que de son salut.

Vous donc, Dieu très-heureux et très-haut ! qui êtes immortel et invariable, qui êtes rempli de tout bien et de toute félicité, plus sans comparaison que l'Océan n'est rempli de ses eaux, et le ciel d'étoiles, qui par votre regard réjouissez tous les anges, qui êtes la Sagesse incréée, qui illuminez de vos rayons tous les esprits du Ciel et de la terre, ah ! dilatez tous nos cœurs en votre amour, purifiez-les de toute affection terrestre, dissipez nos distractions et nos égarements perpétuels, afin que nous nous tenions élevés par la prière fervente dans le désir des biens de l'éternité, et dans les ardeurs perpétuelles après votre grâce, et qu'elle ne nous soit jamais retirée pour un seul moment.

(1) L. 3, de Lib. Arbitrio. c. 12.

## ONZIÈME MÉDITATION.

DE LA SOUSTRACTION DES GRACES PLUS SPÉCIALES FAITES AUX GRANDS PÉCHEURS APRÈS UN CERTAIN TEMPS ET UN CERTAIN NOMBRE DE PÉCHÉS.

I. Considérez, et d'une profonde considération, que les âmes grandement dépravées, après un certain temps passé que Dieu leur a donné pour faire pénitence, et un certain nombre de péchés énormes, sont quelquefois privées de quelques grâces plus spéciales, sans lesquelles elles ne se convertiront plus jamais. Cette considération est effroyable, et le serait beaucoup plus, si ce temps et le nombre de ces péchés nous étaient connus ; mais Dieu seul les connaît, et dès lors il n'appartient qu'à lui de donner cette connaissance. Les Ecritures donc, par lesquelles il daigne parler aux hommes, et les instruire des plus importantes vérités, nous en rendent témoignage. *Dieu*, dit le prophète Job, *lui a donné la grâce de la pénitence, et il en abuse par son orgueil* (Job, 24). Et saint Paul : *Ignores-tu que sa patience t'amène à la pénitence, mais toi, dans la dureté de ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère au jour de la vengeance* (Rom. 2) ? Cette même vérité nous est plus clairement représentée par la comparaison de la vigne qui fut délaissée pour avoir été longtemps sans rapporter aucun fruit. *Qu'ai-je dû faire davantage à ma vigne que je n'aie fait* (Isaïe, 5) ? Voilà sa grâce suffisante, qu'il donnait à une âme pour la faire rapporter les fruits des bonnes œuvres. Dieu dit : *J'ai attendu qu'elle produisît de bons fruits, et elle n'a rapporté que des fruits aigres et sauvages : et maintenant je vous montrerai ce que je ferai à ma vigne. Je lui ôterai sa clôture, et elle sera mise au pillage. J'abattrai ses murailles, et elle sera foulée aux pieds. Je la rendrai déserte, elle ne sera point taillée ni labourée ; les chardons et les épines l'étoufferont, et je commanderai aux nues qu'elles ne pleuvent point sur elle* (Isaïe, 5).

Telle est une âme que Dieu a attendue longtemps, il finit par l'abandonner à tous ses ennemis, et lui retirant sa protection, il la prive même de l'influence de ses grâces plus spéciales, sans lesquelles elle ne fructifiera jamais. Tel est le but de la parabole de ceux qui furent conviés aux noces et refusèrent d'y venir. *Je vous dis en vérité,* dit le maître du festin, *aucun de ces hommes qui ont été invités ne goûtera de mon banquet* (Luc. 14). Ainsi Dieu agit à l'égard de plusieurs âmes qu'il avait appelées par ses grâces excitantes, et qui l'ont refusé. Aucune de ces âmes ne goûtera de mon Paradis, nulle n'en aura la moindre partie, ainsi que ce mauvais riche, qui ne peut obtenir dans les enfers une seule goutte d'eau et de consolation céleste. Saint Jean Damascène, sur ce sujet (1), distingue deux sortes de délaissements de Dieu. L'un qui est correctif et temporel, lorsque Dieu laisse tomber les justes en quelque péché, afin qu'ils s'en relèvent plus humbles et plus attentifs à leur salut, ainsi qu'il arriva à David, à saint Pierre, et à d'autres qui ont été abandonnés, mais pour leur salut. Le second délaissement est absolu et pour toujours, lorsque Dieu ayant employé toutes sortes de remèdes propres à le guérir, l'homme demeure stupide et incurable par sa faute, alors il tombe dans le dernier désastre, comme Judas. Or, ce malheur arrive de deux manières : premièrement, le diable chassé plusieurs fois d'un même fort, l'ayant encore repris s'attache à mieux le conserver, et s'y fortifie puissamment, Dieu ne l'empêchant pas, en punition des péchés précédents. De là, selon la doctrine de Jésus-Christ, (Luc. 11), lorsqu'un homme a été délivré de l'esprit immonde, si cet homme retombe, après la rémission de son péché, le démon y retourne avec sept autres démons pires que lui, il y habite, et cet homme est plus maltraité qu'auparavant. Secondement, l'habitude endurcit quelquefois le cœur à un tel point, que les grâces ordinaires de Dieu ne le pénètrent plus, et n'ont plus leur effet. Il en faudrait d'extraordinaires, qu'il ne plaît pas à Dieu de lui donner, en punition de l'abus qu'il a fait de sa miséricorde. Et l'âme est dans un état d'endurcissement, d'aveuglement et de péché, que saint Jean appelle *péché à mort*, par lequel il faut entendre quelque péché plus grief, lequel, à raison de l'habitude, de

(1) L. 2. D. Fide Orthod. c. 9.

l'obstination et de la malice avec laquelle il a longtemps été commis, est comme incorrigible, et inaccessible à la grâce que Dieu a coutume de donner. Si bien que Dieu, qui voit tout, voit cette âme dans un état de misère dont elle ne sortira jamais.

Crains cet état, ô âme pécheresse et vieillie dans ton péché! qui as un million de fois méprisé toutes les exhortations d'autrui. Entendant cette vérité, frémis en toi-même; tu as mille et mille fois chassé ton Roi céleste qui se présentait à ta porte pour te visiter, redoute qu'il n'ait pris la résolution de ne te plus visiter davantage. Appréhendez, âmes tièdes et languissantes dans la dévotion, que vous n'approchiez de cet état misérable, si vous ne vous réveillez tout de bon de votre assoupissement, et ne prenez une nouvelle ferveur. Compatissez, ô âmes pures qui entendez cette vérité, à la malice et à l'obstination de tant de mauvaises créatures, qui n'ont aucune affection sincère pour leur Créateur. Oh! qui me donnera des larmes, afin que je pleure sur le désastre de tant d'âmes? et cependant, ô Dieu éternel, votre jugement est juste; car si le pauvre se moque incessamment du riche, qui par sa bonté excessive le comblait de biens, il est enfin raisonnable que le riche s'en offense, et méprise celui qui le méprise. O Seigneur! faites-nous miséricorde, et ne nous punissez pas par ce délaissement.

II. Considérez qu'encore que Dieu seul connaisse certainement quand une âme est arrivée à cet état, il y a pourtant certaines règles par lesquelles on peut conjecturer qu'une âme est parvenue au comble et à la mesure des péchés pour lesquels Dieu lui retire ses grâces spéciales, ce qui amène sa damnation. Pour concevoir ce point, il nous faut mettre devant les yeux les principales punitions marquées de Dieu contre ceux qui sont arrivés au comble de leurs péchés, elles sont fidèlement consignées dans l'Ecriture sainte; car ce qui s'est passé dans les uns, peut justement nous donner lieu de soupçonner la même chose pour les autres. Premièrement donc, les hommes qui furent abîmés dans les eaux du déluge, au temps du patriarche Noé, qui en fut préservé avec sa famille, avaient atteint la mesure des péchés, après quoi Dieu ne les voulant plus supporter sur la terre, résolut de les exterminer, disant : *La fin de toute chair est venue devant moi.* Et pour en rendre raison, il ajoute aussitôt : *La terre est remplie d'iniquité en leur présence* (Gen. 4); voulant

signifier par là qu'ils commettaient leurs péchés publiquement et notoirement, sans se cacher, sans honte et sans confusion, ce qui enflamma la colère de Dieu. D'où il se peut inférer que la première règle par laquelle on peut juger probablement qu'une âme est délaissée, c'est lorsque l'on péche à la vue de tout le monde, sans se cacher, avec effronterie et impudence. Un autre exemple, c'est le châtiment exercé contre les Sodomites et les habitants de quatre autres villes souillées de crimes abominables, et qui en étaient venus à ce point d'impudence, de se vanter eux-mêmes, et de se glorifier dans leurs péchés, s'en entretenant et s'en raillant publiquement. *Ils ont publié leur péché comme Sodôme, et ne l'ont point caché, malheur à leurs âmes,* dit Isaïe (ch. 3) : et, dans la Genèse, il est dit de leur péché : *Le crime de Sodôme et de Gomorrhe est multiplié, et leur péché est grandement aggravé* (Gen. 18). D'où il faut encore reconnaître que les âmes s'exposent à être abandonnées de Dieu, quand, outre la notoriété de leur crime, elles en font encore ostentation par une vanterie insolente. La troisième punition s'adresse à Pharaon et à toute son armée, lorsque s'obstinant à ne pas délivrer les Israélites de la servitude en laquelle il les tenait, il ne put être fléchi par aucune prière de Moïse, ni par aucun des prodiges étranges qu'il fit en sa présence à dessein de le persuader, d'où il faut conclure qu'une âme est délaissée de Dieu et proche de sa malédiction, quand on la voit tellement obstinée dans sa malice, que ni prière, ni remontrance, ni menace, ni châtiment, quelque terrible qu'il soit, ne peut l'ébranler. La quatrième punition, encore très-remarquable, est celle des Juifs, qui marchant sur les traces de leurs pères, maltraitant les Prophètes et les hommes saints qui leur enseignaient la vertu, finirent par s'adresser au Saint des saints, Jésus-Christ, qu'ils crucifièrent par un horrible sacrilége, qui mit le comble à leurs péchés. Aussi Dieu les livra aux armées romaines, qui réduisirent leur ville en cendres, firent mourir la plupart des habitants et envoyèrent les autres en diverses contrées du monde. Le commencement de ces péchés, qui finirent par combler la mesure, fut l'ingratitude avec laquelle ils méconnurent le bienfait de leur délivrance de la servitude d'Égypte. *Le bien-aimé a été engraissé*, dit Moïse, *et il a regimbé, il a délaissé Dieu, son bienfaiteur* (Deut. 32). Le progrès fut la haine qu'ils portèrent aux Prophètes et aux gens de bien qui leur re-

montraient leur faute. *Quel Prophète vos pères n'ont-ils pas persécuté?* leur reprochait saint Etienne (Act. 7) Enfin ils crucifièrent Jésus-Christ, dont la mort combla la mesure de leurs crimes : d'où nous devons encore conjecturer qu'une âme est aussi insupportable à Dieu que ces Juifs, lorsqu'elle devient pire par les remèdes de son salut, qu'elle change en venin et en poison les corrections et les remontrances des hommes les plus saints et les plus vertueux, jusqu'à les haïr et leur vouloir la mort.

Examinez-vous bien d'après ces exemples, quoique l'état d'abandonnement ne se connaisse pas avec certitude, mais par conjecture, toutefois, le malheur d'être délaissé des grâces de Dieu est si grand, que le seul soupçon d'en être menacé doit être bien terrible et bien effrayant. Gardez-vous donc du péché et surtout du péché public, qui témoigne un cœur insolent à l'égard de Dieu. Gardez-vous de vous glorifier jamais en vos péchés. *De quoi te glorifies-tu, toi qui es puissant en iniquité* (Ps. 51)? C'est un grand crime d'offenser un roi, mais c'en est un plus grand de se glorifier en sa présence de l'avoir offensé. Craignez d'accumuler rechute sur rechute, et à chacun de vos péchés mortels, tremblez que ce ne soit celui qui remplira la mesure, car Dieu seul l'a déterminée. Il faut moins de péchés pour les uns que pour les autres, et il se peut faire que le premier péché mortel que vous commettrez, sera le dernier qui remplira votre mesure, après laquelle vous serez à toujours dans l'aversion et l'inimitié de Dieu. Ne vous endurcissez pas comme Pharaon, quand on vous prie, ou qu'on vous menace, ou qu'on vous corrige de vos fautes. Enfin, profitez des enseignements des prédicateurs et des bons livres, et de tous ceux qui vous enseignent la vertu, de peur que vous ne tombiez dans la réprobation, comme les Juifs Si vous êtes fidèles à ces pratiques, vous ne vous troublerez pas pour le passé, comme si tout était perdu pour vous, vous diminuerez votre mesure, par une fidèle conversion. O Dieu suprême! juste juge de l'univers, qui nous donnez ces signes pour nous garantir des traits de votre colère, donnez-nous aussi la force de corriger nos mœurs pour le salut de nos âmes, et la gloire de votre nom.

III. Considérez que ces âmes, après le temps de pénitence écoulé, et le nombre de leurs péchés accompli, ne manquent

pourtant point de grâces suffisantes tant qu'elles conservent la vie et l'usage de la raison ; si bien qu'il est vrai qu'en toute rigueur elles pourraient encore se sauver absolument, en usant bien des grâces qui leur restent. Toutefois il est des théologiens qui soutiennent que quelques âmes sont privées de toutes grâces suffisantes, comme étant aveugles, endurcies, et entièrement délaissées de Dieu ; mais d'autres, en plus grand nombre, soutiennent plus vraisemblablement que le délaissement de Dieu en cette vie n'est pas absolu, et que ces âmes reçoivent encore les attraits des grâces spéciales, dites suffisantes. L'Écriture sainte autorise cette considération, lorsque parlant des Égyptiens, entre lesquels était Pharaon endurci, elle dit à Dieu : *Si vous avez tourmenté et délivré les ennemis de vos serviteurs dévoués à la mort, leur donnant le temps et le moyen de se convertir de leur malice, avec quelle indulgence jugez-vous vos enfants, aux pères desquels vous avez communiqué vos jugements et les pactes de vos promesses* (Sag. 12) ? Dieu parle lui-même dans le prophète Ezéchiel : *Est-ce ma volonté que l'impie meure, ou bien qu'il se convertisse de ses voies, et vive? Eh bien ! pourquoi mourez-vous, maison d'Israël ? Parce que je n'aime pas la mort du mourant, dit Dieu le Seigneur* (Ezéch. 18). Et saint Pierre dit : *Dieu est patient, ne voulant pas que personne périsse, mais que tous fassent pénitence* (II. Pierre, 3). Ces paroles et plusieurs autres semblables font assez connaître que Dieu ne retient jamais tellement les saintes effusions de sa miséricorde, à l'égard des plus grands pécheurs de cette vie, qu'il n'en laisse encore distiller sur eux quelque goutte, qui serait capable de les ranimer, s'ils en voulaient bien user. Aussi Dieu ne traite pas toujours les hommes selon que mérite leur indignité ; c'est pourquoi, encore que les âmes les plus corrompues soient indignes de toute grâce surnaturelle, de laquelle tant de fois elles ont fait mépris, Dieu ne laisse pas de leur en départir encore quelques-unes, quoique ce ne soit pas avec la même abondance qu'à celles qui l'ont moins méprisé. Aussi ces âmes, en quelque état de dépravation qu'elles soient tombées, ne laissent pas d'être obligées à combattre les tentations de cette vie, et à accomplir les commandements divins, et partant, comme Dieu ne commande rien d'impossible, et que l'exécution de ces choses serait impossible sans la grâce, il y a raison de penser que la privation des grâces divines n'est pas

absolue, et pour toutes sortes de grâces. L'Eglise paraît être de ce sentiment, puisqu'elle ordonne à tous les chrétiens qui ont l'âge compétent, de faire pénitence une fois l'année, et de communier au temps de Pâques, ce qu'elle ne ferait pas, s'il était impossible aux endurcis de se convertir ; c'est pourquoi le grand Concile universel de Latran, sous le pape Innocent III, détermine que tous les fidèles, sans en excepter aucun, tombés dans le péché mortel après le Baptême, peuvent être justifiés par une vraie pénitence. Enfin les hommes ne sont point au terme avant la mort ; tant que cette vie dure, ils sont toujours dans la voie, capables d'avancer dans le chemin du Ciel, ou d'aller en arrière. Que si l'on dit que la nécessité de pécher ne les excuse point, attendu qu'ils en sont la cause, et qu'elle leur est arrivée en punition de leurs précédents péchés, cette raison ne prouverait autre chose, sinon que les manquements des âmes obstinées seraient seulement volontaires dans leur cause et dans leur source, savoir dans les péchés précédents, et partant elles ne mériteraient pas une autre peine que ces péchés passés. Que si l'on dit encore qu'un aveugle ne peut pas voir, quoi qu'il fasse, et que ces âmes sont vraiment aveuglées, à cela il faut dire qu'il y a une différence entre l'aveuglement corporel et spirituel, en ce que celui-là ôte tout à fait la puissance de voir, mais que celui-ci en ôte seulement l'acte parce que la puissance de voir, qui vient de la grâce suffisante, demeure en elles. De là vient que l'aveugle spirituel est semblable à un languissant enfermé dans un lieu obscur, où il n'y a ni lumière ni clarté, bien qu'il ne puisse voir en cet état, il peut pourtant faire quelque chose qui le fera voir, comme si avec un bâton il ouvre les fenêtres, ou bien qu'il crie de sa propre voix, et demande de la lumière. Il en est de même d'une âme qui est privée des grâces plus spéciales de Dieu, et accablée du pesant fardeau de ses péchés ; elle peut faire quelque chose qui l'amènerait à la lumière, quand elle ne devrait faire autre chose que crier par une oraison fervente, qui attirerait sur elle des grâces plus fortes. C'est pourquoi, comme ce languissant ne manque point de moyens suffisants pour voir, quoique dans l'obscurité, s'il a la voix libre pour demander de la lumière, ou un bâton en main pour ouvrir les fenêtres ; ainsi une âme ne manque point de moyens suffisants, quand elle ne pourrait faire autre chose que d'élever sa voix dans l'oraison, ou de se servir du bâton

de la Foi qui lui reste, qui serait encore capable de la remettre en état si elle s'en voulait servir. Mais son malheur est extrême, elle ne s'aidera jamais soi-même, ni par une constante oraison, ni par les méditations de la Foi ; c'est pourquoi, devant Dieu, elle est désespérée, et ne sortira jamais de l'abîme de la perdition. Au reste, si Dieu ne lui ôte pas cette grâce suffisante, sans laquelle elle serait moins criminelle, et qui n'apporte aucun remède ou amendement à son état, c'est afin qu'on reconnaisse que l'aversion qu'il a contre ces âmes, ne vient pas de son décret et de sa propre inclination, qui n'est que pour le salut de toutes ses créatures, mais qu'elle procède de la propre volonté de l'âme abandonnée, qui, assistée de sa grâce jusqu'au dernier point de la vie, n'a pas voulu s'aider soi-même, pour avancer pas à pas l'affaire de son salut ; et puis la différence d'un tel pécheur encore vivant, avec le pécheur damné, est telle, qu'encore que l'un et l'autre ne se convertissent jamais effectivement, toutefois le pécheur damné ne peut pas même se convertir, tandis que l'autre le peut encore, étant dans la vie, c'est pourquoi il a la grâce suffisante.

Louons donc la bonté de Dieu sur les âmes, sans en excepter les plus criminelles, et puisque Dieu ne les abandonne pas entièrement, quoiqu'il voie leur fin déplorable, nous qui n'en avons pas de certitude, ne sachant qui sont ceux qui appartiennent au sort des réprouvés ou des prédestinés, ne délaissons pas entièrement les âmes, et ne leur retirons pas les bienfaits de la charité. Travaillons par l'enseignement, par les exhortations, par les prières et les oraisons, par les larmes et les gémissements, par l'application des Sacrements, par toute autre voie que le temps et la prudence suggérera, à assister une âme dont nous ignorons la fin. O Rédempteur de tous les hommes ! qui avez donné votre vie et votre sang pour tous, enflammez-nous d'une étincelle de cette grande fournaise de charité universelle, qui brûla en votre cœur sacré, afin qu'une mauvaise défiance ou un défaut de charité ne nous empêche jamais de contribuer après vous, au salut de notre prochain.

## DOUZIÈME MÉDITATION.

SUITE DE LA SOUSTRACTION DES GRACES PLUS SPÉCIALES APRÈS LA MESURE DES PÉCHÉS.

I. Considérez derechef que Dieu punit quelquefois des âmes par la soustraction de ses grâces, après qu'elles sont arrivées à un certain nombre de péchés et de rechutes, lequel nombre s'appelle la mesure ou le comble des péchés. Ce point est important, et mérite bien de fixer l'application de nos esprits. Or, après ce qui en a été médité, ce qui donne lieu à cette assertion, c'est, premièrement, la punition temporelle, de laquelle sont infailliblement châtiées plusieurs nations et plusieurs personnes, après un certain nombre de péchés, lequel étant accompli, leur ruine est inévitable, et leur désolation assurée. Tels furent les peuples Amorrhéens et Cananéens, qui habitaient la Palestine avant l'entrée des enfants d'Israël. Dieu les souffrit quatre cents ans dans des péchés très-abominables, et pendant cet espace de temps ils comblèrent la mesure que Dieu avait marquée avant de les exterminer, pour substituer en leur place les Israélites, et leur donner la possession de ce beau royaume dont leurs péchés les rendaient indignes; c'est pourquoi Dieu parlant à Abraham sur ce sujet, lui disait que sa postérité ne posséderait pas si tôt la terre de la Palestine : car jusqu'à ce temps, *les iniquités des Amorrhéens ne sont point encore accomplies* (Gen. 15). C'est-à-dire qu'ils n'étaient pas encore au comble de leurs péchés qui les devaient faire périr sans ressources. De même, le Fils de Dieu disait aux Juifs : *Et vous accomplissez la mesure de vos pères* (Matth. 23); leur prédisant qu'en ajoutant aux péchés de leurs ancêtres, ils arriveraient à la mesure et au comble, après quoi Dieu ne les souffrirait plus, mais ruinerait entièrement leur cité par les armées romaines. Quant aux particuliers, le cruel tyran Antiochus, après une infinité d'excès qui mirent le comble à ses péchés, fut réduit à des

angoisses extrêmes, dans lesquelles *ce misérable priait le Seigneur, dont il ne devait jamais obtenir miséricorde* (II. Macch. 9). Or, la même règle que Dieu garde pour les punitions temporelles, il l'observe souvent pour les spirituelles, et surtout pour la soustraction de ses grâces plus spéciales, desquelles le pécheur se rend indigne, après en avoir abusé, et avoir réitéré ses rechutes trop souvent. Aussi est-il raisonnable qu'un ingrat soit privé des biens dont, par malice, il ne sait aucun gré à son bienfaiteur. La justice ordonne que des officiers de guerre soient dégradés quand ils s'acquittent mal de leur devoir, que des magistrats soient interdits, quand ils abusent de leurs charges, que des prêtres soient frappés de censure, quand ils traitent indignement et profanent les choses saintes. Ce sont des arbres infructueux, qui, après la stérilité de plusieurs années, dont ils paient les soins et la culture du jardinier, ne méritent plus qu'on les cultive, mais qu'on les abandonne. C'est pourquoi Dieu arrête quelquefois le cours de ses grâces, et ne les fait plus couler si abondamment sur des âmes qui ont trop longtemps continué à l'irriter et à le mépriser. Leur ingratitude a séché la source de ses libéralités. *Et mon peuple n'a pas entendu ma voix, et Israël n'a pas pris garde à moi, et je les ai abandonnés au désir de leur cœur, ils marcheront à leur fantaisie* (Ps. 80).

Il faut conclure de là, que c'est une grande punition de Dieu de n'être pas puni après une faute commise, car ces péchés impunis servent d'autant à remplir la mesure, et à faire monter le comble à un point après lequel il faut périr. C'est une grande vengeance, disait saint Jérôme, quand Dieu ne se venge pas des pécheurs. Au contraire, il faut conclure de ce point, que c'est une faveur de Dieu d'être puni sur-le-champ par quelque affliction temporelle, puisque le péché puni n'apporte rien à la mesure et au comble des péchés; c'est pourquoi les sentiments d'Origène sont très-dignes d'être imprimés au plus profond de nos cœurs. Si Dieu te recherche, dit-il, et désire que tu le serves, s'il te reproche ton péché, s'il te reprend, s'il te châtie, s'il s'indigne et se courrouce, et use de jalousie envers toi, reconnais que tu as de l'espérance de ton salut. Or, veux-tu entendre la terrible voix de Dieu courroucé? *Et pour ce sujet je ne visiterai pas vos filles qui s'abandonneront* (Osée, 4). Cela est terrible, c'est l'extrémité quand nous ne sommes plus châtiés pour nos

péchés ; car alors étant arrivés à l'excès des offenses, Dieu retire son zèle de nous, selon sa parole : *Mon zèle se retirera de toi, et je ne me courroucerai plus contre toi* (Ezech. 16). Il faut donc louer Dieu, s'il nous afflige après nos péchés, et reconnaître qu'il ne nous abandonne pas.

II. Considérez plus particulièrement l'état des âmes qui sont punies de leurs péchés, par la soustraction des grâces extraordinaires et plus spéciales de Dieu. Comme ces âmes ont encore des grâces suffisantes, que Dieu ne retire jamais, pas même aux plus opiniâtres dans leur malice, tant qu'il leur reste un souffle de vie, ainsi qu'il a été considéré dans la Méditation précédente, elles peuvent, absolument parlant, se convertir par un généreux effort de leur liberté qui les fasse correspondre à ces grâces suffisantes ; car autrement ce serait en vain que nous les appellerions suffisantes. Mais comme les hommes font rarement tout ce qu'ils pourraient absolument, soit pour le bien, soit pour le mal, et n'emploient pas toujours toute leur force, il arrive que ces âmes ne font jamais leur plus puissant effort pour une vraie conversion ; au contraire, par une obstination et un endurcissement volontaire, elles continuent et accroissent leurs crimes, elles deviennent de jour en jour plus coupables ; elles ressemblent à des malades abandonnés des médecins, qui prennent les choses les plus nuisibles à leur santé ; elles s'enlacent de plus en plus, et servent de jouet à la multitude de leurs passions indomptées. Que si quelquefois, par les bonnes lectures et les exhortations, par les bons exemples des personnes vertueuses, ou par la solennité des bonnes fêtes, elles s'approchent des Sacrements, ce n'est pas avec une volonté généreuse ; c'est pourquoi, faute de disposition suffisante, les Sacrements ne leur donnent pas la rémission de leurs péchés, et au lieu de les éclairer, leur servent de voile et de faux prétexte, par lequel elles s'imaginent s'approcher du Ciel, quand elles s'en éloignent encore davantage, et s'approchent de plus en plus des enfers, où elles sont attendues. Elles sont du nombre des âmes auxquelles Jésus-Christ disait : *Je m'en vais, et vous me chercherez, et vous ne me trouverez pas, et vous mourrez en votre péché* (Jean, 8) ; car Dieu s'est retiré d'elles par l'éloignement de ses grâces spéciales. Elles cherchent Dieu pourtant quelquefois, mais ce n'est que par des velléités. Elles le

voudraient bien, disent-elles, elles voudraient, mais elles ne veulent pas, et leurs dispositions à la sainteté sont toujours défectueuses et insuffisantes. En un mot, elles sont endurcies comme Pharaon, dont Dieu disait : *J'endurcirai le cœur de Pharaon* (Exod. 7), non pas en lui communiquant la malice, mais en ne lui faisant pas miséricorde. Elles sont comme ces païens et ces idolâtres, dont parle saint Paul, livrés *à leur sens reprouvé*, à la merci de leur concupiscence, pour faire ce qui n'est pas convenable. Cependant représentez-vous que Dieu voit de ses yeux mille fois plus étincelants que le soleil, la pauvreté de ces âmes, il voit que les grâces suffisantes et communes qu'il leur envoie libéralement, ne gagneront jamais leur consentement entier, et que s'il augmentait les grâces suffisantes jusqu'à les rendre spéciales, elles se convertiraient parfaitement. S'il leur donnait un remords plus pressant de conscience, un peu plus de clarté et d'inspiration, elles seraient sanctifiées. Et quoique Dieu connaisse ainsi cette grâce qui les sauverait infailliblement, il se résout à ne la jamais donner en punition d'une centième, ou d'une millième rechute qui a mis le comble à leurs péchés ; c'est pourquoi il se dégoûte d'elles, et commence avant la mort à les vomir, et à exécuter l'arrêt éternel de réprobation contre elles. Si bien que pouvant être sauvées, elles ne le seront jamais, et Dieu ne les convertira jamais, et il leur dit tacitement ce qu'autrefois il disait par le prophète Amos à plusieurs peuples destinés à la ruine : *Après les crimes de Moab, trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai point ma menace. Après les crimes de Juda, trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai pas ma menace. Il a rejeté la loi du Seigneur, et n'a pas gardé ses commandements. Le Seigneur dit encore : Après les crimes d'Israël, trois et quatre fois répétés, je ne révoquerai pas ma menace. Il a vendu l'homme juste pour de l'argent, le pauvre pour une vile chaussure* (Amos, c. 2).

J'infère de là combien c'est une chose dangereuse de continuer longuement ses péchés, et de multiplier ses rechutes ; car qui sait si pour ce sujet Dieu n'abandonnera pas et ne laissera pas tomber dans l'aveuglement et l'endurcissement de cœur par la soustraction de ses grâces spéciales ? Oh ! l'étrange châtiment ! oh ! la privation redoutable ! Ah ! Seigneur, ne me reprenez jamais en votre fureur, et ne me châtiez pas dans

votre colère. Privez-moi plutôt, ô Seigneur! de toutes les douceurs de la vie, que de votre grâce, faites plutôt fondre sur ma tête les plus grandes calamités de la terre, que d'arrêter le cours de vos bénédictions et de vos faveurs spirituelles sur moi. Eh! Seigneur, donnez-moi de plus grands remords de conscience, des goûts plus savoureux de votre bonté infinie, et des lumières plus éclatantes qui me fassent pénétrer plus avant ces vérités importantes pour mon salut. Pour ce sujet je veux vivre en votre crainte, et me garder de retomber dans les mêmes péchés qui vous offensent trop grièvement.

III. Considérez que non-seulement Dieu punit les âmes par cette soustraction de ses grâces plus spéciales, pour des péchés énormes souvent multipliés, mais même pour des péchés véniels commis volontairement, pour des imperfections et des infidélités aux inspirations divines. Les maîtres de la vie spirituelle inculquent souvent cette considération, afin que les plus justes et les plus religieux se gardent de se ralentir de leur ferveur et de manquer aux inspirations divines, parce que, s'ils tombent dans cet abus, Dieu cessera de communiquer à leurs âmes de plus grandes faveurs, puisqu'ils font mépris des petites. Il se tiendra réservé et plus froid à leur égard, d'où il peut arriver qu'elles ne fassent point de progrès dans la perfection, comme elles en eussent fait, étant secondées des grâces plus spéciales, mais qu'elles mèneront une vie traînante et languissante, échappant à peine au feu des enfers, et ne s'élevant à rien de grand et de généreux dans la voie spirituelle. Et même quelquefois non-seulement elles n'avanceront pas, mais aussi elles iront en arrière, et se précipiteront en de grands péchés au temps du combat et des tentations qui ne manquent pas dans la guerre de cette vie; d'où s'ensuivra le péché mortel, et peut-être leur condamnation aux supplices éternels. C'est de là que le Sage dit : *Qui méprise les choses petites, tombera peu à peu* (Eccl. 15). Considérez, pour entendre mieux cette vérité, qu'ordinairement Dieu donne ses grâces par ordre et par degrés; premièrement les petites, et puis les plus grandes, quand ces dernières ont été ménagées. De là vient ce mot plein de consolation : *Courage, bon et fidèle serviteur, parce que tu as été fidèle en peu, je t'établirai sur beaucoup; entre dans la joie de ton Seigneur* (Matth. 25). C'est un maître qui enseigne ses disciples par ordre de sciences; au com-

mencement, il enseigne les choses plus aisées, et puis, si elles ont été bien apprises, il enseigne des choses plus hautes. C'est comme un roi qui fait monter un brave soldat par tous les honneurs de la guerre et par les moindres charges dont il s'est bien acquitté à de plus grandes; car ainsi Dieu va toujours accroissant ses faveurs à l'âme qui en fait bon usage. Il lui envoie au commencement de bons propos et des résolutions de faire les choses assez communes, et si elle s'y rend fidèle et exacte, il lui donne des désirs plus enflammés pour de plus hautes perfections, parce qu'étant fidèle aux petites choses, elle donne une garantie qu'elle le sera dans les plus grandes, comme, au contraire, étant infidèle aux petites, elle perd son crédit pour les grandes. Partant, elle mérite justement d'être privée des grandes lumières, quand elle n'a pas fait profit des petites; elle n'est pas digne d'être employée aux grandes affaires, puisque dans les petits emplois elle ne peut rendre bon compte de sa conduite; elle est donc à bon droit privée des grâces plus spéciales et plus abondantes, par des péchés véniels commis de propos délibéré. C'est de là qu'arrivent à une âme ces cinq stérilités, dont parle si richement Richard de Saint-Victor : la stérilité d'action, quand Dieu soustrait la grâce de bien faire; la stérilité de paroles, quand Dieu soustrait la grâce de bien parler; la stérilité de pensées, quand il retire la grâce de bien entendre et de bien concevoir; la stérilité d'affections, quand il retire la grâce d'aimer, comme il convient. Et encore la stérilité d'intention, quand une âme privée de la grâce de Dieu, ne se propose que choses vaines et injustes pour sa fin, qui est la plus détestable des stérilités, parce qu'elle gâte tout le bien que l'on fait, et ne produit rien qui ne soit infructueux et inutile. Ajoutez encore la stérilité des consolations spirituelles, que ressentirait une âme plus particulièrement à la fin de cette vie, et dans les approches de la mort, où Dieu se souvient davantage du mépris de ses inspirations et des infidélités dont on s'est rendu coupable, selon qu'il le dit par la bouche du Sage : *Vous avez méprisé tous mes conseils, et moi pareillement je me moquerai de vous à votre mort* (Prov. 1). C'est pourquoi plusieurs personnes y sont alors privées des visites et des consolations, qui adouciraient merveilleusement la rigueur de ces dernières angoisses et ne reçoivent pas les faveurs particulières que Dieu accorde miséricordieusement à d'autres qui ont été plus fidèles

à ses grâces. L'on dira peut-être que ce mal n'est pas universel pour tous les justes, qui ont failli par cette infidélité. C'est ce que j'accorde très-volontiers ; car il arrive quelquefois que Dieu donne d'autant plus de grâces à l'homme, que ses péchés sont plus fréquents et plus énormes, multipliant les effets de sa bonté, à mesure que la nécessité du pécheur est plus grande. Mais je ne puis approuver que l'on fasse une conséquence générale pour tous, de ce que l'on a observé en quelques particuliers ; car il y a une grande diversité de grâces. Néanmoins, puisque ces punitions s'exercent quelquefois, les plus justes doivent trembler et réparer les infidélités du passé, par une meilleure conduite à l'avenir.

Je regretterai donc d'avoir manqué à tant de bons propos que Dieu m'avait inspirés. Je n'estimerai pas ces choses petites et de néant, d'où peuvent sortir de grands maux et les obstacles à de grands biens ; car que sais-je si Dieu exerçant contre quelques-uns cette punition pour des péchés véniels, il n'en usera pas contre moi ? Si donc je sens mon cœur porté à mieux prier, à traiter mes supérieurs avec plus d'humilité, et mon prochain avec plus de douceur, je craindrai de manquer à ces choses, dont les conséquences sont très-dangereuses. Délivrez-moi donc, Seigneur, du mépris de vos inspirations, et ne permettez jamais que je tombe dans l'endurcissement. J'appréhenderai pareillement ce mot de David : *Qui pourra subsister en présence de sa froideur* (Ps. 147) ? Car cette soustraction de grâces plus spéciales est le froid de Dieu. O Dieu de mon salut ! que je ne ressente jamais ce froid ; mais plutôt que je ressente toujours à la vie et à la mort l'ardeur de votre amour et de votre bienveillance.

## TREIZIÈME MÉDITATION.

### DE LA GRACE HABITUELLE OU SANCTIFIANTE, ET DE SON EXCELLENCE.

I. Considérez que la grâce habituelle est une qualité surnaturelle que Dieu répand en l'âme, pour l'élever à un être divin. Toutes ces paroles ont leur utilité, et sont nécessaires pour entendre la nature et l'essence de la grâce. Elle est appelée qualité, parce qu'elle n'est pas proprement une substance, mais elle est un accident qui survient à la substance, comme la blancheur, et c'est une qualité admirable, qui qualifie et ennoblit l'âme d'une excellente manière. Elle est appelée surnaturelle, car elle surpasse l'état, la condition, la capacité de toutes les choses naturelles; elle est élevée, non-seulement au-dessus de tous les astres et de tous les cieux, mais aussi au-dessus de tous les anges, bien qu'ils soient au sommet des œuvres de la nature. Elle est encore appelée surnaturelle, parce qu'elle rehausse l'âme au-dessus de sa première condition naturelle, et au-dessus de ce qu'elle était auparavant, lui faisant changer son état en un autre beaucoup plus grand et plus honorable, ainsi que font ceux qui de roturiers deviennent nobles pour prendre une nouvelle position et jouir de nouveaux priviléges, ou bien qui de sujets deviennent princes souverains, pour vivre avec beaucoup de lustre et d'éclat. Et Dieu nous forme, pour ainsi dire, à trois fois, ainsi que Noé bâtit son arche à trois étages; il nous donne l'être de la nature, l'être de la grâce, et l'être de la gloire; mais celui de la grâce, comme un milieu, pour nous élever à la gloire. De là vient que cette qualité est infuse par Dieu dans l'âme; car comme elle est d'une essence très-sublime, il n'est pas au pouvoir des créatures de la produire par leur propre vertu. Cette merveille est réservée à Dieu qui seul peut lui donner naissance comme à une chose toute divine. Elle est aussi dite infuse en l'âme, parce que c'est un don réel et véritable, qui est reçu dans la substance de l'âme, laquelle n'est pas admise à l'état de grâce par la seule

acceptation et la bienveillance extérieure de Dieu, ni par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, comme maintiennent faussement les hérétiques. La grâce est un bien que l'âme possède intimement en soi-même, comme un vase qui est rempli d'un baume très-précieux. Elle est aussi appelée permanente pour la distinguer des grâces actuelles, qui ne font que passer et repasser en l'âme comme des éclairs redoublés, et ne font que la toucher sans s'arrêter en elle. Car la grâce habituelle et sanctifiante est permanente dans l'âme, comme l'âme l'est dans le corps qu'elle anime et vivifie. Elle naît pour être immortelle, comme de fait elle le serait, si elle ne rencontrait jamais les péchés qui la font périr. Enfin cette grâce est infuse en l'âme pour l'élever à un être divin, c'est-à-dire à un être nouveau, qui est plus que raisonnable et intellectuel, qui est plus qu'angélique et séraphique, si l'on considère ces créatures dans l'ordre de la nature, parce que la grâce donne une nouvelle naissance à l'âme qui la reçoit et lui communique un être nouveau ; et cet être est appelé divin, parce qu'il rend l'âme semblable à Dieu d'une nouvelle manière, dont la connaissance plus exacte est réservée à la lumière de gloire qui peut la montrer à découvert. C'est pourquoi aussitôt que l'âme a reçu cette qualité, elle est agréable à Dieu ; elle a droit à la béatitude, Dieu l'accepte comme sienne, il ne la regarde plus comme étrangère, mais comme sa fille et son héritière : de là vient que saint Paul l'appelle l'esprit d'adoption. *Mais nous avons reçu l'esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba, Père* (Rom. 8). Pour expliquer ce point très-difficile, les théologiens mystiques mettent en avant que la grâce n'émane pas de Dieu simplement comme un effet de sa cause ; mais comme elle est le plus clair, le plus parfait, et le plus brillant rayon de Dieu, et la plus vive expression de son être infini en cette vie, elle dérive de lui comme un rayon du soleil sur la nue. C'est pourquoi, comme la nue illuminée du soleil en représente les splendeurs, et comme le miroir exprime le visage et l'objet dont il a reçu l'image, ainsi l'âme illustrée de la grâce qui découle de Dieu en elle, en a une vive représentation. Or, pour distinguer cette ressemblance de l'âme avec Dieu par la grâce, de celle qu'elle a par sa création, ayant été formée à son image et à sa ressemblance, l'on ajoute que cette ressemblance conférée par la grâce est une ressemblance de l'âme avec

la nature divine, telle qu'elle est dans son infinité et dans son incompréhensibilité; ressemblance qui jamais n'aurait pu être produite par Dieu, s'il n'était infini et incompréhensible. Ainsi la vision de Dieu représente son être infini, et borne la connaissance divine telle qu'elle est en sa grandeur infinie. Toutefois, Capréolus nous suggère une meilleure idée, en distinguant deux ressemblances ou conformités avec Dieu, l'une avec sa nature même, l'autre avec ses perfections ou attributs. Il dit que la première conformité appartient à la grâce sanctifiante; la seconde aux vertus qui rendent aussi l'âme semblable à Dieu. Or, la ressemblance de l'âme avec Dieu par sa création, n'est que relative à quelques-unes de ses perfections ou de ses attributs; et celle qu'elle a par la grâce, est relative à sa nature même, ce qui est une noblesse admirable.

Quel grand trésor ne portons-nous donc pas en nous-mêmes, quand nous avons la grâce? O Dieu immortel! y a-t-il chose au monde que nous devions tant appréhender de perdre, que la grâce, quand nous la possédons; mais y a-t-il chose que nous devions chercher plus ardemment que la grâce, quand nous ne l'avons pas? O grâce sanctifiante! que tu es noble et désirable! Certainement, *je me suis proposé de l'avoir pour épouse* (Sag. 8), et de contracter une alliance immortelle avec elle, pour ne la jamais perdre. O très-précieux vêtement! ô splendeur céleste! ô pureté incomparable! *Je l'ai préférée aux royaumes et aux trônes, et j'ai compté pour rien les richesses au prix d'elle; je n'ai point fait de comparaison entre elle et les pierres précieuses, parce que tout l'or du monde à son égard n'est qu'un peu de sable et de poussière, et l'argent n'est que de la fange. Je l'ai aimée plus que la vie et la beauté, et je l'ai préférée à la lumière du soleil, parce que sa lumière ne s'éteint pas* (Sag. 7).

II. Considérez que la grâce sanctifiante, étant telle que nous venons de la considérer, est d'une excellence très-haute et très-sublime entre toutes les choses créées. Le Docteur angélique ne craint pas de dire que le bien de la grâce seule surpasse le bien de la nature de tout l'univers; paroles que son interprète Cajetan recommande beaucoup, désirant que nous les ayons toujours devant les yeux de notre entendement pour les méditer, comme nous faisons maintenant. En effet, il faut bien que cette grâce soit quelque chose d'un prix très-merveilleux, puisque

Jésus-Christ a souffert, et a donné tout son sang pour l'acquérir. Elle est plus excellente que l'âme raisonnable et immortelle, car elle est une participation de la nature divine. Et quoique la grâce soit une qualité de l'âme, toutefois, elle n'est pas le produit de son fonds, ni son œuvre naturelle; mais elle provient d'une cause supérieure qui la lui donne, pour lui servir de forme divine, et comme d'une autre âme qui la vivifie, et qui l'élève à un ordre plus haut. C'est pourquoi comme l'âme du corps surpasse en dignité le corps, ainsi la grâce qui est la vie surnaturelle et comme l'âme de notre âme la surpasse en perfection. C'est pourquoi saint Grégoire le théologien dit que Dieu nous a premièrement créés, mais qu'il nous a refaits et restaurés d'une façon plus divine, et qui surpasse de beaucoup la première. C'est ce qui a donné lieu à saint Thomas d'assurer que la justification du pécheur est une œuvre plus grande que la création, parce que la grâce, qui est le terme de la justification, est plus que le ciel et la terre, et tout ce qui y est compris par la nature. Au reste, si l'on compare la grâce avec les autres dons et qualités spirituelles, et si l'on pèse bien tout, elle l'emporte, et se trouve d'un plus grand prix. Cela est indubitable pour les grâces actuelles, qui ne sont que les servantes et comme les nourricières et les pourvoyeuses de la grâce sanctifiante, pour lui disposer le lieu de sa demeure. Aussi ces grâces ne sont que des éclairs, et la grâce est une lumière fixe, ou, pour la comparer aux choses plus excellentes, un soleil. Ces grâces conviennent aussi aux âmes pécheresses, auxquelles elles sont envoyées pour les convertir, sans toutefois y réussir toujours. C'est pourquoi trop souvent elles laissent les âmes dans l'horreur du péché, et dans l'état de la damnation; mais jamais celle-ci n'est reçue en une âme, qu'elle n'en chasse le péché mortel, qu'elle ruine par sa présence, et qu'elle ne la mette dans la voie du salut. Que si maintenant nous comparons cette grâce avec les bonnes habitudes, et les vertus infuses théologales ou cardinales, nous lui donnons encore la préférence, car ces vertus accompagnent la grâce sanctifiante, comme les puissances de l'intellect et de la volonté accompagnent la substance de l'âme, dont elles émanent comme par rejaillissement et effluence naturelle; tellement que la grâce sanctifiante est, à l'égard des vertus, comme la mère à l'égard de ses filles, lesquelles, si elles sont bien apprises, lui déféreront toujours, et

lui céderont volontiers la place d'honneur. Il est vrai pourtant que les filles quelquefois sont en plus grande estime, parce que les mères avec l'âge perdent peu à peu la beauté de leur visage; mais il n'en est pas ainsi de la grâce sanctifiante, parce qu'elle ne décline pas peu à peu, et n'est pas moins gracieuse par le cours des années, car elle ne périt jamais ; ou, quand elle périt, c'est en un seul instant, avec tout son éclat et sa splendeur entière. Enfin, la grâce ne le cède pas en sa perfection essentielle à la lumière de la gloire, et à la vision de Dieu, qui mettent l'âme dans la jouissance réelle de sa félicité ; car ces habitudes et ces dons du Paradis naissent encore originairement de la grâce sanctifiante, dont ils sont les fruits et les actes derniers, et ainsi ils lui en sont en quelque sorte redevables. C'est pourquoi à bon droit elle est estimée pour le plus riche présent que la sainte Trinité donne à ses créatures ; elle vaut mieux que tous les empires de la terre, tout le monde ne la vaut pas, les anges, même les Séraphins, ne la peuvent mériter par eux-mêmes. Le sang tout seul de l'Homme-Dieu Jésus-Christ la contrebalance, parce que sa valeur est au-dessus de tout prix. De là nous approuvons le mot d'un célèbre docteur qui terminera cette considération : c'est que la grâce sanctifiante peut se diviser à l'infini, et que la moindre partie de celle-ci vaut mieux que toutes les richesses du monde.

Ici il faut produire les mêmes affections qu'au premier point, et y ajouter des regrets et des lamentations, de ce que les hommes connaissent si peu l'excellence de la grâce divine. C'est pourquoi ils la méprisent souvent, et la traitent avec indignité. *Or*, dit saint Paul, *si celui qui contrevient à la loi de Moïse, sur le témoignage de deux témoins, est mis à mort sans pitié aucune, de combien plus grands supplices celui-là est-il digne, qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce* (Hébr. 10). Je redouterai donc de recevoir avec moins de respect cet esprit de grâce habituelle, et cette âme de mon âme. Si je suis employé au salut des âmes, à l'administration des Sacrements, ou à la parole de Dieu, ou de quelque autre manière, je réputerai la dignité de cet emploi, et je l'estimerai plus grande, que si Dieu se fût servi de moi pour créer le ciel et la terre, ou les Ordres des anges ; car la beauté inestimable de la grâce divine est si grande, que sa vue pourrait amollir tous les cœurs endurcis des pécheurs.

O suavité ineffable, dont se délecte le cœur du noble Fils de Dieu! Dessillez mes yeux, Seigneur : que je fasse état de sa noblesse, et que je travaille tous les jours de ma vie à son acquisition pour mon prochain, préférant sa splendeur très-aimable à tous les amours de la terre.

III. Considérez que la grâce sanctifiante est aussi plus excellente que la Charité. Et quoique cette vérité soit comprise dans le point précédent, il est pourtant à propos de l'examiner particulièrement, à cause des difficultés qui s'y rencontrent, et parce que plusieurs, confondant l'habitude de la Charité avec la grâce sanctifiante, comme si c'était une même chose, ne s'accordent pas avec nous. Or il est vrai qu'elle et la Charité sont intimement unies et associées ensemble, d'une union qui ne peut se dissoudre par les agents naturels. D'où vient que souvent l'on prend pour une même chose d'être en état de grâce, et en état de Charité, parce que quiconque est en grâce est aussi dans la Charité; et quiconque est dans la Charité est aussi dans la grâce. Néanmoins, à parler proprement et exactement, la grâce sanctifiante n'est point la Charité, mais plutôt elle en est la racine, ou la source, et la Charité en est le ruisseau et le rameau; la grâce est la mère, et la Charité en est la fille aînée, la première en beauté et en excellence entre toutes les vertus. Car nous considérons la grâce comme une forme céleste, qui apporte à l'âme un être nouveau et en fait une nouvelle créature d'un ordre plus relevé. C'est pourquoi comme les puissances qui émanent de l'âme ont moins de perfection que l'âme même, ainsi la Charité qui naît de la grâce, comme la première puissance, pour former par son moyen ses plus hautes opérations. De là vient que la Charité est distincte de la grâce et lui est inférieure en dignité, ainsi que la volonté est autre chose et moindre chose que l'âme. Aussi la grâce perfectionne le fonds de la substance de l'âme, et la Charité la volonté seule. La grâce donne l'être surnaturel et divin, et la Charité donne l'opération, qui est d'un degré plus bas que l'être. Enfin, dans la patrie, la Charité n'est pas le plus riche joyau de l'âme bienheureuse, elle cède l'honneur à la lumière de gloire. C'est donc une marque, qu'en la voie de cette vie, la Charité ne sera pas la plus noble qualité de l'âme; et partant, c'est la grâce qui est la plus noble de toutes les émanations de Dieu au dehors, par laquelle toutes

les vertus lui sont agréables. Que si saint Paul préfère la Charité à toutes les autres perfections, quand il dit : *Je montre encore une voie plus excellente* (1. Cor. 12), il ne compare pas la Charité avec la grâce sanctifiante, mais seulement avec les grâces gratuitement données et avec les autres vertus ; c'est pourquoi il ne se peut rien conclure des louanges qu'il lui donne au préjudice de la grâce sanctifiante.

Si donc cette éminente qualité s'élève encore par-dessus la sublime Charité, c'est à bon droit que nous lui pourrons attribuer ses titres et ses éloges. Disons donc de la grâce comme saint Paul a dit de la Charité : *Quand je parlerais la langue des anges et des hommes, si je n'ai point* la grâce sanctifiante, *je ne suis rien. Quand je distribuerais aux pauvres tous mes biens, que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas* la grâce sanctifiante, *il ne me sert de rien* (1. Cor. 13). O Dieu éternel, soyez donc béni incessamment pour la production de cette admirable qualité ! O Seigneur ! en toute éternité je vous louerai. Concevons ensuite une grande horreur du péché, qui ruine misérablement la grâce dans nos âmes comme il a fait dans les anges. O le mal horrible et effroyable que le péché ! qui le pourrait assez abhorrer ?

---

## QUATORZIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS AUTRES EXCELLENCES DE LA GRACE SANCTIFIANTE.

I. Considérez que la grâce sanctifiante a Dieu seul pour auteur ; il la produit par l'action la plus noble, qui est la création par laquelle il produit quelque chose de rien, sans le concours d'aucun autre agent, si bien que cette grâce est créée. Le Prophète royal était en ce sentiment, quand il disait : *O Dieu ! créez en moi un cœur nouveau, et renouvelez en mes entrailles un esprit droit* (Ps. 50). Car alors il demandait à Dieu la qualité surnaturelle de la grâce, et le priait d'y employer

l'œuvre même de la création, parce qu'elle est produite par création et sans que le sujet y contribue, n'étant point extraite de lui, comme les autres formes accidentelles. Le Docteur angélique enseigne cette même vérité : Toute opération de la créature, dit-il, présuppose de la matière; il est impossible que la créature produise aucune forme qui ne soit extraite de la puissance de la matière, et de là vient que l'âme raisonnable est créée de Dieu seul. Or, parce que la grâce sanctifiante élève l'homme au-dessus de la nature, en tant qu'elle forme un acte et ordonne à une fin, auxquels la nature ne peut atteindre par toutes ses puissances, cette perfection n'est point tirée de la puissance de la matière, mais est conférée par Dieu seul. Le saint Docteur prouve fortement cette vérité, en considérant l'élévation de la grâce au-dessus de toute la nature ; ce qui ne lui pourrait convenir, si elle était contenue dans la puissance même obédientielle de la nature intelligente; car cette puissance étant naturelle, et existant en vertu de la première création, il s'ensuivrait que ce qui est naturel comprendrait virtuellement la grâce; ce qui serait favoriser l'erreur de Pélage, que les Pères ont toujours puissamment combattue. C'est pourquoi la grâce étant d'une plus haute dignité que toute la nature, elle ne tient rien du sein de la nature; elle est produite par une action créatrice et dès lors par Dieu seul. Aussi la grâce étant la plus noble qualité du monde, comme étant une participation de l'être divin infini, il lui appartenait d'être produite par l'opération la plus noble, car l'action productive doit être d'autant plus sublime et plus élevée, que le terme en est plus grand et plus rehaussé en perfection. Donc, comme la grâce est telle, que rien ne se peut imaginer de plus parfait, ainsi que rien ne se peut imaginer de plus parfait que Dieu même, dont elle est une participation formelle, elle demande d'être produite par une action des plus parfaites, telle que la création ; or la création est plus noble que la transsubstantiation même; et ainsi la grâce est produite d'une manière plus noble que le corps de Jésus-Christ n'est produit dans le Sacrement. Et comme aucune créature ne peut servir d'instrument pour coopérer ici avec Dieu, la création convenant à lui seul exclusivement, il s'ensuit de là que Dieu seul est auteur de la grâce, et qu'il est uniquement le créateur de cette forme et de cette beauté toute surnaturelle.

Toutefois, il faut distinguer ici la création de la grâce d'avec son infusion ou sa réception dans l'âme ; car bien que ces deux choses se fassent en même temps et ne soient point divisées, l'esprit toutefois les doit concevoir distinctement. Quant aux Sacrements ou aux dispositions de l'âme qui peuvent être les instruments de la grâce, ils ne sont les instruments que de sa réception dans l'âme et non de sa création; l'honneur en est réservé à Dieu seul.

Vous seul, ô mon Dieu ! vous êtes donc le créateur de la grâce ; aussi êtes-vous le principe surnaturel, et parce que vous êtes élevé à un degré et à une éminence de perfections au-dessus de tout être naturel, et parce que vous avez la puissance d'opérer d'une manière qui est au-dessus de toutes les forces des êtres naturels ; car étant surnaturel en votre substance, vous donnez l'être à cette noble et divine qualité de la grâce surnaturelle, pour rendre vos anges et nos âmes toutes célestes et toutes divines ? O Seigneur ! je vous révère et je vous adore comme auteur de la grâce; je vous soumets toutes les grâces que j'aie jamais reçues de votre miséricorde, et je vous en fais hommage de latrie et d'adoration; oui, je vous en fais hommage de latrie et d'adoration, comme ne provenant que de votre grandeur infinie ; car la nature et toutes ses puissances n'ont aucune part à sa création.

II. Considérez une autre excellence de la grâce sanctifiante, en ce qu'elle est une participation formelle de la nature divine, et qu'elle rend une âme comme divine et toute pleine de Dieu par imitation de ses perfections. Ce point est relevé et contient un mystère difficile à comprendre et à expliquer ; mais il vaut mieux connaître un peu, quoique obscurément, les grandeurs de la grâce divine, que de connaître plusieurs autres choses nettement et clairement. Considérez donc que la perfection la plus essentielle de l'essence divine est l'acte par lequel Dieu se voit et se connaît actuellement soi-même et toutes choses ; car la nature divine a, par essence intellectuelle, une connaissance, une vision et une compréhension infinies. Or la grâce sanctifiante est la racine et la source de la vision intuitive de Dieu, elle donne à l'âme le droit de jouir de cette merveilleuse vision, et le corps seul ou quelque reste de péché lui font obstacle pour un temps, après lequel elle entre pleinement en possession de la jouissance de Dieu par la sublime intuition de son essence, qui lui est com-

muniquée comme une conséquence de la grâce sanctifiante. Dès lors elle fait entrer l'âme en participation de la nature de Dieu, et cette intuition admirable, qui est une des formes de Dieu, s'il est permis d'user de ce terme, devient aussi comme la forme de l'âme. Aussi saint Pierre, le chef des théologiens sacrés, a dit de la grâce : *Il nous a fait de grandes et précieuses promesses, afin que par elles nous entrions en partage de la nature divine* (II. Pier. 1). Et Jésus-Christ même, la Vérité éternelle, dit des hommes sanctifiés : *Le royaume de Dieu est au dedans de vous* (Luc, 17), car la grâce sanctifiante étant la semence de la gloire, et la contenant virtuellement avec toute sa grandeur et ses priviléges, l'âme entre par elle en droit de voir Dieu face à face. Mais il y a de plus à méditer ici que les vertus surnaturelles, théologales et cardinales, demandent d'être produites par le même principe qui donne naissance à la grâce, ainsi que les propriétés sont produites avec l'essence même dont elles sont émanées par une même et indivisible production, et par la même cause efficiente ; et c'est ce qui fait entrer l'âme en participation des excellences divines, car toutes ces vertus créées avec la grâce, sont autant de participations de l'ordre divin ; ainsi la Foi, la première vertu théologale, rend l'âme participante de l'assurance et de la certitude, avec laquelle Dieu connaît et entend son essence ; aussi n'y a-t-il rien de plus certain que la Foi surnaturelle. L'Espérance fait que, comme Dieu ne veut d'autre bien que le bien incréé qu'il est lui-même, n'attend aucun autre bien que celui de son essence, l'abîme de tout contentement ; aussi l'âme, par l'Espérance théologale, souhaite, n'aspire et n'attend que ce même bien incréé pour comble de son bonheur. La Charité rend l'âme participante de ce poids et de cette inclination que Dieu a pour soi-même ; car la Charité, qui est jointe inséparablement à la grâce, est une inclination amoureuse au bien surnaturel et béatifiant. Il en est de même des quatre vertus cardinales ; elles renferment toutes quelque imitation des mœurs et des attributs ou perfections divines, selon qu'il paraîtra ci-après.

Admirons cependant la sublimité de la grâce divine et la stupidité et l'égarement de l'âme humaine, qui considère si peu ces choses qui sont en elle-même, et qui en est si peu touchée d'affection et de reconnaissance : *L'homme sans sagesse ne le connaîtra pas, et l'insensé ne l'entendra pas* (Ps. 91). O Cieux ! étonnez-vous que

des hommes éclairés par la Foi se passionnent pour la connaissance et la possession de tant de choses basses et inutiles, tandis qu'ils s'oublient et n'ont aucune ardeur pour conserver et défendre en eux-mêmes le don très-excellent de la grâce très-précieuse. Oh! pardon, Seigneur, pardon pour le passé, ce sera votre grâce qui sera dorénavant l'objet de mon étude et de mes vœux ! Je combattrai pour elle, et je parlerai pour la faire connaître au monde et l'y faire estimer.

III. Considérez ensuite l'effet admirable de la grâce sanctifiante, qui est de rendre l'homme enfant adoptif de Dieu, en le faisant entrer en participation de sa nature et lui donnant droit à son héritage éternel. Cette vérité est merveilleuse et donne à la créature un avantage incomparable, par lequel elle surpasse en noblesse tout ce qu'il y a de perfections naturelles au monde, même dans les plus illustres Séraphins ; et c'est la grâce sanctifiante qui lui apporte cette grande et très-haute élévation ; car elle fait renaître l'homme à une vie toute divine, puisque de fils de l'homme qu'il est par nature, elle le fait monter jusqu'à la dignité de fils adoptif de Dieu et de cohéritier de Jésus-Christ, selon qu'en parle saint Paul : *Enfants et héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ* (Rom. 8). C'est pourquoi le grand saint Léon dit que ce don est au-dessus de tous les autres dons, que Dieu donne le nom de fils à l'homme, et que l'homme appelle Dieu même son Père. Et c'est un don réel et solide ; car, aux termes du disciple bien-aimé, *le Père a eu pour nous tant de charité, qu'il a voulu que nous fussions appelés enfants de Dieu, et que nous le fussions en vérité* (1. Jean, 3). Et le Concile définit la justification, qui est l'œuvre de la grâce sanctifiante, une transformation de l'état dans lequel l'homme est né enfant d'Adam en un état de grâce et d'adoption filiale. Si bien que, par la grâce, l'homme cesse d'être enfant du premier Adam et de Satan, et il devient le fils de Dieu. En effet, selon la doctrine des jurisconsultes et des théologiens, adopter quelqu'un pour fils, c'est rendre fils quelqu'un qui était étranger, et ce par une espèce de nouvelle génération. Et comme par la génération le père communique au fils sa nature, l'engendrant semblable à lui ; ainsi par l'adoption, l'adoptant communique à un étranger ce qu'il est lui-même, par désir et affection, lui attribuant la prérogative de fils, et lui donnant droit à son héritage, à ses

biens et à ses richesses, comme s'il était fils par nature. Ainsi plusieurs empereurs romains adoptaient des étrangers, qui après eux ont joui de l'empire, de toutes ses grandeurs et de toutes ses richesses. En un mot, ce que les hommes ne font que par désir, Dieu le fait en réalité; car imprimant sa grâce sanctifiante dans une âme, il se donne à elle et est en elle réellement; en sorte que, si par impossible il n'avait l'immensité, qui le rend toujours présent en tout lieu, la grâce le rendrait présent dans un nouveau lieu, selon ce qui a été considéré ci-devant, parce que c'est le propre de cette grâce; et voilà pourquoi saint Thomas l'appelle une participation de la nature divine. En effet, ce que fait en Dieu la nature divine, la grâce le fait par imitation dans une âme; et comme la nature divine est en Dieu le principe des plus nobles et des plus sublimes actions, comme la vision et l'amour, aussi la grâce est dans une âme la racine et le principe de la vision intuitive et de l'amour béatifique, de ses connaissances surnaturelles et de ses affections célestes, par lesquelles elle règle toutes ses œuvres dans la droiture et la sainteté. Et ensuite elle a droit à l'héritage de Dieu, et Dieu s'oblige envers cette âme, par la grâce sanctifiante, à lui donner l'empire céleste et la jouissance de la béatitude éternelle, pour la rendre heureuse de sa félicité même. Et tant que cette dignité d'adoption lui demeure, ce droit lui est assuré, sans qu'elle en puisse être privée; elle reçoit donc par ce moyen une élévation tout admirable. Car son adoption ne se fait pas seulement par la communication du droit du Paradis, mais aussi par le don du Saint-Esprit et la communication de la nature divine; la grâce ayant cette vertu d'attirer avec soi le Saint-Esprit, dont elle n'est point séparée, ainsi que l'union hypostatique ne peut être séparée du Verbe. C'est pourquoi la grâce sanctifiante est comme un lien, par lequel la nature même de la divinité est présente intimement dans l'âme justifiée, et lui est communiquée pour être elle-même le principe des actions les plus élevées du monde et d'une infinité de joie, de gloire et de félicité.

Se peut-il rien imaginer de plus grand que cette noblesse, d'avoir droit de posséder un Dieu aussi grand et aussi infini. O possession éternelle de Dieu, que tu es peu considérée des hommes! ô adoption sublime! ô droit par-dessus tout droit! ô grâce sanctifiante, que de choses grandes, sublimes et mer-

veilleuses sont dites de toi! ô amitié ineffable du Dieu tout-puissant et du Père des lumières, de qui est tout don parfait et qui est tout aimant, que les hommes connaissent peu ta valeur inestimable! c'est pourquoi ils te perdent si aisément, ils te recherchent si froidement, te conservent si négligemment, et te méditent si peu ardemment.

---

## QUINZIÈME MÉDITATION.

### DE TROIS EFFETS SIGNALÉS DE LA GRACE SANCTIFIANTE.

1. Considérez que la grâce sanctifiante par soi-même et de sa nature efface tous les péchés mortels, qui souillaient l'âme avant qu'elle en fût revêtue. C'est ce que Dieu promettait par le Prophète : *J'épancherai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos iniquités* (Ezéch. 36). Aussi la grâce est la sainteté même, la pureté même, et dès lors elle ne souffre point de souillure, elle est incompatible avec tout ce qui se rencontre dans l'offense mortelle ; car si vous considérez le péché comme une difformité qui reste dans une âme, lorsqu'elle ne rétracte point une action perverse, qu'elle a commise contre son devoir au mépris de Dieu, la grâce sanctifiante rétracte cette action perverse, en ce que de sa nature elle est une conversion habituelle à Dieu, et une soumission à toutes ses saintes volontés; ce qui est rétracter tous les actes passés qui auraient été en opposition avec cette union à Dieu. Si vous le considérez comme une difformité, en ce qu'il est une privation de la grâce sanctifiante, il est aisé de voir qu'elle détruit cette privation et la laideur qui en résulte; comme la vision dissipe l'aveuglement, et la lumière les ténèbres. Si l'on considère le péché comme une injure et une offense qui a été faite à Dieu, la grâce répare encore cette injure, en ce qu'elle fait que l'action injurieuse à Dieu, n'est plus volontaire. Si l'on considère l'inimitié que Dieu portait à l'âme pour son péché, qui la rendait hideuse et haïssable, la grâce l'embellit et la lui rend aimable, en sorte que Dieu chérit cette âme d'un

amour de complaisance qui lui est nécessaire, non qu'il ait besoin d'aimer cette âme, mais parce qu'étant juste et droit, il ne peut pas ne pas se complaire en un objet si beau et si digne. Enfin, si l'on considère encore le péché dans la peine éternelle des enfers qu'il mérite en punition de l'injure et de l'offense commise contre Dieu, la grâce délivre l'âme de cette peine, parce qu'elle la rend digne du Paradis; ce qui ne serait pas si elle devait souffrir des peines éternelles, car jouir de Dieu et mériter une peine éternelle, c'est chose contradictoire. C'est pourquoi elle en est affranchie par la grâce sanctifiante. Ainsi il n'y a rien de si hideux et de si horrible dans le péché, que la grâce ne combatte et ne détruise. Cela fait que même le péché ne peut subsister avec la grâce, ainsi que saint Paul semble l'avoir enseigné : *Quel accord peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial* (II. Cor. 6)? Et le bien-aimé disciple : *Quiconque est né de Dieu ne pèche point, d'autant que sa semence demeure en lui, et il ne peut pécher* (I. Epît. c. 3). Aussi, par la toute-puissance divine, l'âme ne peut être tout ensemble immonde et pure, sainte et perverse, fille de Dieu et fille de Satan, innocente et criminelle, digne de la vie éternelle du Paradis et de la mort éternelle des enfers. Ce sont des extrémités incompatibles pour pouvoir s'accommoder ensemble.

Quelle estime ne devons-nous donc pas faire de la grâce, puisqu'elle détruit si puissamment notre ennemi mortel, qui nous assujettissait aux misères de l'enfer éternel? Il n'en est pas ainsi des grâces actuelles, bien qu'elles tendent à la ruine du péché, elles ne réussissent pas toujours, et le péché ne laisse point de régner avec elles; mais au même moment que cette grâce paraît, les péchés disparaissent et s'anéantissent. Je la veux donc souhaiter plus ardemment que ceux qui sont assaillis par leurs ennemis n'aspirent après le secours. Je la veux désirer avec plus d'ardeur que les malades et les moribonds ne désirent le remède qui doit guérir parfaitement toutes leurs infirmités. Oh! certainement, mon Dieu! je rechercherai votre grâce partout où je la pourrai trouver. S'il faut passer les mers et les montagnes, s'il faut se jeter dans la profondeur des abîmes, etc., ô mon Dieu! je ne veux rien épargner, pourvu que je puisse arriver à sa bienheureuse possession!

II. Considérez que la grâce sanctifiante porte les vertus surna-

turelles, les théologales et les cardinales, dans l'âme où elle est reçue. C'est une noble reine qui a pour cortége les habitudes surnaturelles qui inclinent l'âme à toutes les choses bonnes et justes, et elle ne fait point son entrée dans l'âme qu'elle n'y soit honorablement accompagnée. De la grâce, dit saint Antonin, procèdent toutes les vertus qui embellissent et illustrent l'âme, comme les rayons partent du soleil ; d'elle sort le rayon de la Foi, qui perfectionne l'esprit, pour lui faire connaître et lui faire croire tout ce qui est de la Foi ; de la grâce procède la vertu de l'Espérance, qui élève l'âme à l'attente de la gloire céleste. D'elle descend la flamme de la Charité, pour aimer Dieu et le prochain. *Elle enseigne la sobriété* de la tempérance *et la sagesse* de la prudence ; *la justice et la vertu*, c'est-à-dire la force, *qui est ce qui se trouve de plus utile dans la vie* (Sag. 8). C'est pourquoi Dieu l'appelle du nom de bénédiction, disant à Abraham : *En ta semence toutes les nations seront bénies* (Gen. 22), c'est-à-dire que par Jésus-Christ tous les peuples recevront la grâce sanctifiante, cette vraie bénédiction de Dieu, source de tout bien. Aussi le Docteur angélique la compare à l'essence de l'âme, parce que, comme de l'essence émanent les puissances et les facultés naturelles, qui sont les principes des actions ; ainsi de la grâce s'écoulent dans les puissances de l'âme toutes les vertus. En effet, comme l'homme, après avoir reçu son essence ou son être naturel, créé capable d'agir et d'atteindre quelque fin, doit ensuite, comme par un droit naturel, recevoir des puissances et des facultés qui le rendent propre à faire ses fonctions pour y parvenir ; ainsi l'homme recevant la grâce, qui est comme un être nouveau, qui l'élève au-dessus de sa première condition, et le rend capable de la possession de Dieu, sa fin surnaturelle ; il doit avec elle recevoir des habitudes infuses de vertus, pour pouvoir agir saintement et atteindre une fin si sublime. C'est pourquoi la grâce sanctifiante amène avec elle les vertus théologales de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, afin que l'âme, par leur assistance, se porte à Dieu. L'âme reçoit aussi avec la grâce les quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la tempérance et la force ; afin que par leur moyen elle se comporte saintement envers le prochain et envers soi-même. Au reste, si ayant reçu tant d'habitudes saintes avec la grâce, elle ne se sent pas plus inclinée aux actes surnaturels, et ne se trouve pas moins

combattue par ses vices et ses habitudes perverses, cela provient de ce que les effets de la grâce sont spirituels et hors du sentiment, et que ces vertus étant surnaturelles et d'un autre ordre que les habitudes vicieuses, elles ne les détruisent pas nécessairement. Ajoutez que Dieu ne communique pas toujours toutes les vertus morales surnaturelles à toutes les âmes qui reçoivent la grâce sanctifiante, car il donne aux uns plus, aux autres moins, selon leur indigence, ou bien selon leurs dispositions, ou selon la conduite de sa sainte providence, qui établit différentes mesures; c'est pourquoi cette considération n'empêche pas que l'âme ne soit vraiment enrichie de vertus et remplie de biens spirituels que lui apporte la grâce. Mais, ce qui est beaucoup plus digne d'être considéré, et ce qui mérite davantage de fixer l'attention de nos esprits ; comme la grâce sanctifiante en cette vie produit la Foi vivante ou animée de la Charité, ainsi en l'autre vie, n'étant plus arrêtée par la masse du corps et les peines dues au péché, elle produira la claire et intuitive vision de Dieu, accompagnée de l'amour béatifique. Et ce sera là sa dernière opération et son dernier fruit ; ce sera toute la félicité de la créature angélique et humaine, qui prend sa source dans la grâce sanctifiante, dont la valeur ne se peut estimer. Bien plus, la grâce est la même chose que la gloire en son essence, n'en différant que comme le moins parfait du plus parfait, et ce qui est commencé de ce qui est achevé.

Oh ! que la grâce est donc excellente et précieuse, puisque tant de biens nous arrivent avec elle ! Qui ne l'estimera donc, qui ne la recherchera, qui ne la conservera parfaitement ? O noble Jésus, auteur de la grâce ! l'âme peut-elle vous oublier en ces considérations, puisque c'est vous qui nous avez acquis cette grâce et tous les biens qu'elle cause, au prix de vos travaux et de l'effusion de votre sang royal et divin ! O noble sanctificateur, c'est pour ce précieux trésor que vous vous êtes défait de tous vos biens, afin de nous l'acquérir ! O très-cher Rédempteur, soyez toujours aimé, toujours révéré et admiré de ceux qui entendent ces vérités et de ceux qui ne sont pas capables de les entendre ! O Seigneur, répandez sur mon âme les bénédictions de cette grâce !

III. Considérez ensuite que la grâce sanctifiante donne un lustre de merveilleuse beauté à l'âme qui la reçoit. En effet, la

beauté étant une qualité si excellente et si aimable, que chacun la prise et l'estime, il ne faut pas estimer qu'elle n'appartienne qu'au corps, et que les esprits en soient privés. Dieu, très-pur esprit, a une beauté ravissante et indicible. Les anges, pareillement, ont des traits de beauté incomparables, qui nous les feraient estimer plus que toutes les beautés de l'univers, si nous étions capables d'en être les spectateurs. Il en est de même d'une âme raisonnable, laquelle toute seule a plus de beauté dans sa nature que tous les corps ensemble. Mais quand à la beauté naturelle de l'âme vient s'ajouter la beauté de la grâce, alors il n'y a rien de si digne et de si aimable. Ainsi Judith avait une beauté naturelle très-exquise, qui lui acquérait une grande réputation ; mais quand Dieu lui donna un nouvel éclat et de nouveaux traits de beauté, elle surpassa tout en charmes et devint toute ravissante. Il en est de même de l'âme que Dieu pare et orne de sa grâce, et *à laquelle le Seigneur a donné aussi de la splendeur* (Judith, 10). Car la grâce efface les taches et les souillures de l'âme, et au lieu des péchés qui y régnaient, elle y introduit les vertus qui perfectionnent la beauté spirituelle. Le saint Prophète ressentait cette vérité, quand il disait : *Vous me laverez, et je serai plus blanc que la neige* (Ps. 50. Car, comme dit le grand saint Grégoire, le saint Prophète déclare par là qu'il n'y a point de beauté semblable à celle d'une âme sainte, comme il n'y a point de blancheur pareille à celle de la neige. Ressemblance qui est telle, que sainte Catherine de Sienne disait de la grâce, que nous la prendrions pour Dieu même, si elle paraissait à nos yeux. Aussi, c'est une ressemblance avec la nature de Dieu imprimée dans l'âme, que saint Pierre appelait une aurore, *jusqu'à ce que Lucifer naisse en vos cœurs* (II. Pierre, 1), parce que cette étoile, qui paraît la première du jour, ne donne pas plus de beauté au ciel que la grâce à l'âme. Cela fait qu'elle rend une âme le digne objet de l'amour de Dieu, qui, par sa justice et son équité, aimant les choses autant qu'elles sont belles et aimables, se complaît dans une âme justifiée, l'aime d'un amour surnaturel, et l'accepte pour sa gloire éternelle. Et comme par la lumière de gloire l'âme unie à Dieu se délecte en Dieu ; ainsi, par la grâce, Dieu uni à l'âme se délecte et se complaît en l'âme, et après la vue de sa beauté divine et infinie, il tient ses yeux collés sur la beauté d'une âme sanctifiée par la grâce ; et, dans cet état, elle lui est si agréable, que lorsqu'il la considère,

ne dissimulant point son affection, il lui dit : *Tu es toute belle, ma bien-aimée, tu es toute belle, et il n'y a pas de tache en toi : que tu es belle, ma bien-aimée! ma très-chère, qui fais mes délices* (Cant. 4 et 7). Paroles bien faites pour transporter les âmes justes, qui se voient ainsi aimées et estimées de leur époux céleste. Mais leur transport serait indicible, si le voile de ce corps ne les empêchait, pendant cette vie, de se contempler à découvert; elles s'émerveilleraient de se voir si belles et si noblement parées; c'est pourquoi elles diront, pleines d'étonnement, quand elles en seront séparées : Quoi donc? est-ce moi?.. un corps mortel enfermait-il une âme si belle et si ravissante! Oh! béni soit mon Créateur, qui m'a donné une telle beauté.

Admirez donc la force de la grâce qui confère une telle beauté, que ceux qui étaient intérieurement difformes et hideux comme les démons de l'enfer, deviennent beaux comme les anges du Paradis : *O justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, il appartient aux âmes saintes de lui donner des louanges* (Ps. 32)! O Dieu très-bon, très-admirable sanctificateur, que vous êtes grand et louable en vos œuvres! Hélas! jusqu'à quand le cœur de l'homme fera-t-il si grand état d'une beauté corporelle, vaine, perfide, qui passe comme une ombre, qui se change enfin en une difformité insupportable aux yeux de tous, tandis qu'il ne se donnera point de peine pour connaître et acquérir la beauté de votre grâce justifiante? Eh! Seigneur, cette beauté est assez grande pour mériter que nous combattions incessamment pour elle. Adieu donc les parures et les vanités mondaines : *Trompeuses sont les grâces, et vaine est la beauté; la femme qui craint Dieu sera comblée de louanges* (Prov. 30). Je soupirerai donc après votre miséricorde : *Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde et selon la multitude de vos commisérations; effacez mes offenses, lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché* (Ps. 50). J'aimerai la pénitence et la confession de mes fautes. Je ferai état de vos Sacrements, qui sont les canaux de la grâce et la source de la vraie beauté, et j'aurai horreur du péché, qui souille les âmes de taches abominables. Oui, ô très-noble Jésus! je vous chérirai de tout mon cœur, parce que, par votre sang précieux, vous avez ressuscité et fait revivre cette grâce, qui était éteinte par le péché. O admi-

rable Rédempteur! vous connaissiez l'excellence et l'éclat de cette beauté spirituelle, qui ravit tous les anges; c'est pourquoi vous avez voulu la réparer aux dépens de votre vie. Oh! qui vous aimera autant que vous en êtes digne?

## SEIZIÈME MÉDITATION.

### D'UN AUTRE EFFET DE LA GRACE, QUI EST LE MÉRITE DE LA GLOIRE ÉTERNELLE.

I. Considérez qu'en vertu de la grâce sanctifiante il y a un mérite dans les âmes justifiées, par lequel elles se rendent dignes de posséder la gloire éternelle par un droit de justice. L'Ecriture sainte affirme cette vérité, et oblige les hommes à la croire; car Dieu dit à Abraham : *Je serai ta récompense très-grande* (Gen. 15). Et Jésus-Christ console les affligés sur cette espérance, disant : *Réjouissez-vous, car votre récompense est abondante dans le Ciel* (Matth. 5). C'est pourquoi saint Paul paraît plein d'allégresse au fort de ses tribulations : *J'ai gardé la Foi, j'ai achevé ma course; il ne me reste qu'à attendre une couronne de justice, que le juste juge me donnera* (II. Tim. 4). Il appelle le Ciel une couronne de justice, parce qu'elle se donne par le droit de justice à la valeur du mérite; il dit que Dieu la lui donnera comme une chose qui lui appartient, et il appelle Dieu juste juge, pour témoigner que Dieu la donnera en qualité de juge qui garde la justice. Après ces oracles de l'Ecriture sainte, l'Eglise a tranché net sur ce sujet en divers Conciles, disant tantôt : La récompense est due aux bonnes œuvres, si elles se font; mais la grâce qui n'est pas due précède, afin qu'elles se fassent. D'autrefois : Non seulement les vierges et les continents, mais aussi les personnes mariées, qui plaisent à Dieu par une foi droite et une sainte action, méritent de parvenir à la félicité éternelle. Aussi il était bien convenable que Dieu établît des récompenses pour les bonnes œuvres, comme

il propose des peines et des supplices pour les mauvaises; car les sages gouverneurs ne régissent bien les peuples que par les récompenses et les peines, qui sont comme les nerfs des républiques, les font subsister, et inspirent l'horreur du mal et l'amour de la vertu aux âmes raisonnables ; c'est pourquoi, puisque Dieu est le plus sage des monarques et le modèle de la sagesse, il n'aura pas manqué de récompenser par le bonheur et par la félicité les œuvres vertueuses, ainsi qu'il punit justement celles que la raison condamne ; autrement il serait plus enclin à la sévérité qu'à la douceur, ce qui répugne à sa nature. Et puis, les bonnes œuvres se font en son honneur et pour lui rendre obéissance, et souvent par le motif de la charité qui le préfère à toutes choses. Or Dieu ne souffrira pas qu'on ait fidèlement travaillé à son service, sans en être récompensé. Un honnête homme dans le monde serait confus de laisser sans récompense celui qui se serait employé pour lui, et Dieu le jugerait indigne de sa grandeur et de sa magnificence infinie. De plus, la grâce sanctifiante est d'une qualité si relevée, qu'elle ennoblit les œuvres qu'elle anime au-dessus des grandeurs de ce monde, ainsi que le diamant, enchâssé dans une bague, lui donne une très-grande valeur ; c'est pourquoi, comme le prix est plus grand que le mérite, n'y ayant rien en ce monde, que la gloire, qui soit au-dessus de la grâce, l'œuvre méritoire procédant de la grâce ne peut être suffisamment récompensée que par la gloire; et dès lors, par la grâce, on la mérite en toute rigueur. Ajoutez encore que la grâce unit comme par un mariage spirituel le Saint-Esprit et l'âme qui en est douée; les bonnes œuvres y tiennent lieu d'enfants, l'âme d'épouse, et le Saint-Esprit d'époux ; c'est pourquoi si ces œuvres paraissent peu dignes du côté maternel de l'âme, toutefois, de la part du Saint-Esprit, elles sont dignes de l'héritage du Ciel, comme celui-là est digne du royaume, qui est né du mariage légitime d'un roi avec une femme d'humble naissance. Enfin la grâce sanctifiante est communiquée de Dieu à l'âme par une affection d'amitié qu'il a pour elle et par laquelle il la prévient; laquelle affection d'amitié le porte à lui pardonner toutes ses offenses, à la recevoir en sa bienveillance et à la revêtir de l'or brillant et de la beauté sans égale de cette céleste qualité. Ce qui fait que l'homme devient l'ami de Dieu par sa première justifica-

tion, et acquiert une certaine noblesse tout illustre, en vertu de laquelle ses bonnes œuvres deviennent si considérables, qu'elles sont dignes du Ciel, comme procédant de celui qui est ami de Dieu et reçu en son affection, par laquelle il veut l'agrandir et le rendre heureux en toute manière.

Je me réjouirai à cette pensée que ce n'est pas en vain que nous travaillons en cette vie. C'est pourquoi, comme l'ouvrier se console dans ses travaux par l'attente qu'il a du salaire, ainsi je me consolerai dans les fatigues de cette vie. Quelles disgrâces ai-je à craindre dans le monde? Qu'est-ce que cette vie peut avoir de fâcheux et d'amer pour moi, puisque la bonté divine me fait espérer une félicité immortelle après les jours de cette vie, si je m'emploie fidèlement aux œuvres de son service? O Seigneur, que vous êtes un Père admirable et magnifique! Quel serviteur oserait, après tous ses services, espérer d'être mis au rang des enfants ? Et nous, quoique serviteurs très-inutiles, nous espérons, par votre bonté, d'être mis au rang de vos enfants. Qui oserait, pour avoir levé une paille, attendre une cité royale en récompense ? et nous attendons pour nos œuvres si petites en elles-mêmes, votre cité royale du Paradis. O bénie soit donc votre grâce, qui élève nos souffrances et nos actions à une telle dignité !

II. Considérez que l'action méritoire du Ciel doit être bonne en elle-même, et non mauvaise ou indifférente : *Abondez*, dit saint Paul, *en toute bonne œuvre, sachant que votre travail n'est pas stérile devant Dieu* (I. Cor. 15). Le mérite est une œuvre digne de salaire, c'est une action bonne qui se fait librement, et que Dieu accepte pour la vie éternelle. Or il est bien constant qu'il n'y a que les bonnes œuvres que Dieu accepte, en tant qu'elles se font pour accomplir sa volonté et obéir à ses commandements. Les mauvaises se font plutôt contre lui, se faisant contre son commandement et au mépris de sa grandeur; c'est pourquoi elles ne méritent pas la félicité pour récompense, mais l'enfer pour punition. Si Dieu les récompensait, il témoignerait se plaire dans le mal; il favoriserait le vice et inviterait les hommes au péché, ainsi que ceux qui donnaient les prix aux jeux olympiques invitaient à la course. Il en est de même des œuvres indifférentes qui ne sont ni bonnes ni mauvaises, il n'en reçoit point de gloire ni d'honneur. Il n'est pas comme les rois, qui se sentent

quelquefois obligés de la neutralité de ceux qui leur pourraient causer du dommage en se déclarant contre eux; car il n'est pas plus faible par la multitude de ses ennemis. Enfin s'il donnait des récompenses aux actions indifférentes, et les jugeait dignes du Ciel, il exciterait les hommes à des œuvres inutiles, ce qui déroge à sa gloire et à l'infinité de sa sagesse. Donc l'action méritoire et digne du Ciel ne peut être mauvaise ou indifférente, mais elle doit être bonne en elle-même. Au reste, il n'est pas aisé de dire quelles bonnes œuvres sont méritoires; car ce point est diversement controversé par plusieurs savants. Les uns ont voulu restreindre le mérite des âmes justes, et fermer davantage les trésors de la magnificence divine. Les autres ont estimé que les œuvres commandées ne méritaient rien devant Dieu, parce qu'elles étaient dues, et qu'il n'y avait de mérite que pour les œuvres de conseil. D'autres ont cru que tout le mérite était attaché aux actes intérieurs de l'entendement ou de la volonté, et que l'acte extérieur ne méritait rien. Enfin il en est qui ont enseigné que de toutes les vertus la Charité seule formait des actes dignes du Paradis par leur éminence et leur perfection singulière, et que tout acte vertueux, qui n'émanait point d'elle, était sans mérite et de trop petite dignité. Ces opinions, soutenues par des docteurs catholiques, rendent le Ciel de plus difficile accès aux âmes justes, raccourcissent les ailes de leurs espérances, et des douze portes de la Cité céleste, qui est ouverte de toutes parts, ils n'en laissent qu'une seule ouverte, condamnant toutes les autres; c'est pourquoi il est important pour leur consolation de considérer qu'elles ne peuvent être soutenues. Car, en premier lieu, on ne peut soutenir, sans démentir l'Écriture sainte, que les œuvres d'obligation ne méritent le Ciel; car elle promet ouvertement le Paradis, comme une récompense, à quiconque gardera les commandements. Elle dit : *Aimez vos ennemis, et votre récompense sera très-grande* (Luc, 6). Elle dit : *Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements* (Matth. 19). Les œuvres de commandement ne font point violence à la volonté; elles ne font pas plus de tort à la liberté, que les œuvres de conseil qui sont vouées; c'est pourquoi, loin de diminuer le mérite, elles l'augmentent plutôt; car étant commandées, elles se font par un motif d'obéissance qui a son mérite devant Dieu. En second lieu, il faut considérer que non-seulement les œuvres in-

térieures sont méritoires, mais aussi les extérieures; car elles ont leurs difficultés propres, que l'esprit doit combattre en les pratiquant; elles ont leur liberté, et contribuent, à leur manière, à l'honneur et à la gloire de Dieu, et celui-là donne plus, qui donne à Dieu, non-seulement l'intérieur, mais encore l'extérieur; c'est pourquoi le Juge souverain des vivants et des morts ne récompensera pas seulement la bonne volonté et les affections; mais aussi les œuvres effectives, par lesquelles le prochain a été soulagé. En troisième lieu, il faut considérer que, quoique la Charité soit la reine des vertus, et que ses actes aient plus de rapport à la gloire et méritent les plus belles palmes du Paradis, toutefois les actes des autres vertus ne manqueront point de récompense; car qui oserait soutenir que les œuvres de la vie active ne méritent rien, puisque Jésus-Christ leur attribue si souvent le royaume du Ciel, tenant comme fait à sa personne ce qui sera fait au prochain? La Foi qui captive l'entendement rend gloire à Dieu et a son mérite devant lui, comme aussi l'Espérance, qui compte sur sa fidélité et se fie à sa promesse; ainsi sont les actes des autres vertus morales, soit de la justice, soit de la pénitence ou de la tempérance. Ce qui provient de la bonté de Dieu, qui n'accepte pas seulement pour le Ciel les actes les plus sublimes de la principale vertu, mais aussi les actes des vertus inférieures, pourvu qu'elles aient une dignité suffisante. Ainsi un bon prince ne récompense pas seulement les plus généreux de ses soldats, mais aussi tous ceux qui ont bien fait, quoique ce soit avec moins d'excellence; c'est pourquoi la Charité pouvant se trouver de deux manières dans les bonnes œuvres des hommes, ou comme y assistant seulement par sa seule présence, ou bien comme agissant en commandant ou en produisant les actes des autres vertus, il suffit au mérite des vertus qu'elle y soit comme assistante, et il n'est pas requis nécessairement qu'elle y soit agissante.

Excitez-vous donc à produire toutes sortes de bonnes œuvres, et ne méprisez aucune occasion, puisque Dieu les met à un prix aussi élevé que la gloire éternelle. Admirez ensuite et louez la magnificence de Dieu, et la force des bonnes œuvres. Quelle plus grande puissance, dit saint Augustin (1), que d'acheter le royaume

(1) L. de Octo. Dulcitii. Quæst. Q.

des Cieux non-seulement avec la moitié de ses biens, comme fit Zachée, mais encore avec deux deniers, comme fit la veuve de l'Evangile? Quoi de plus merveilleux, que ce même royaume vaille les trésors du riche et le calice d'eau froide du pauvre, etc.? O Dieu souverain! que vous êtes admirable, d'avoir enclos le grand royaume du Ciel et toute son étendue dans une petite œuvre faite en état de grâce, laquelle est le germe de l'éternité et la semence de l'arbre de la vie éternelle. Oh! quelle puissance en Dieu, que tout le grand royaume de ses anges, par un miracle indicible, soit enfermé dans une petite action, conseillée ou commandée, de Charité ou de religion, de force ou de tempérance, à laquelle il est promis en récompense. Oh! l'éclat et l'énergie sans pareille de la grâce divine! oh! quelle divine ardeur, et quel pénétrant aiguillon doit ressentir l'homme pour se porter à bien faire! Disons donc après saint Paul : *Ne nous décourageons point en faisant le bien; car si nous persévérons, nous moissonnerons lorsque le temps sera venu* (Gal. 6).

III. Considérez à quelle fin doivent être rapportées les œuvres méritoires de la gloire éternelle. En cette considération vraiment difficile, et qui exerce les meilleurs esprits, une chose est vraie, une chose est probable, et une chose est la plus sûre pour la pratique. Il est vrai qu'une bonne œuvre faite par une mauvaise intention, et pour une mauvaise fin, n'est aucunement méritoire devant Dieu. *Prenez garde*, dit la Vérité éternelle, *de ne point faire vos œuvres pour être vus des hommes, autrement vous n'aurez point de récompense devant votre Père qui est aux Cieux.* (Matth. 6). Le grand saint Grégoire disait à ce sujet : Je suis contraint de vous dire de veiller avec grand soin sur le bien que vous faites, de peur que la faveur des hommes ne soit le but des bonnes actions que vous faites, de peur que le désir d'être loué ne s'y glisse, et que ce qui éclate au dehors, ne soit au dedans vide de tout mérite. La raison en est, que la mauvaise intention gâte et infecte l'œuvre, et la rend mauvaise; c'est pourquoi Dieu lui prépare des supplices au lieu de récompenses. Il est vrai néanmoins que l'homme fait quelquefois une action de vertu, à laquelle quelque autre action vicieuse vient à se mêler, comme si, en priant Dieu, il est distrait, ou se complaît fortement en soi-même. Et en ce cas, l'homme ne laisse point de mériter par la bonne action, quoiqu'il démérite tout ensemble par les actions

véniellement mauvaises qui s'y rencontrent; si bien qu'il fait un grand gain d'un côté et une légère perte de l'autre, mérite le Paradis pour une éternité, et les peines du Purgatoire pour quelque espace de temps. Ce qui n'est pas, quand il fait une bonne œuvre à mauvaise fin ; car il n'y a pas deux actions, mais une seule, laquelle est viciée et corrompue par l'intention dépravée ; c'est pourquoi elle ne peut être méritoire. Ce qui est probable, c'est que les œuvres, faites pour une autre fin que Dieu, mais qui est pourtant bonne et loisible, sont méritoires, et qu'ainsi ce que l'on fait pour éviter l'enfer ou gagner le Paradis, ce que l'on fait par le motif et pour le motif propre des vertus morales, comme si on est tempérant, parce que la superfluité des viandes est indigne de l'homme, si on est juste, parce qu'il faut que chacun ait ce qui est de son droit ; ce que l'on fait ainsi est méritoire de la gloire, si rien n'y met obstacle d'ailleurs. Cette opinion est probable ; car Dieu promet dans les Evangiles des récompenses aux actions de vertu, sans exiger qu'elles lui soient rapportées : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, dit Jésus-Christ, *car le royaume des Cieux est pour eux. Bienheureux les débonnaires, car ils posséderont la terre* (Matth. 5). Aussi, il punira les actions méchantes, bien qu'elles n'aient pas été faites à dessein de lui déplaire ; pourquoi donc, étant plus prompt à récompenser qu'à châtier, ne donnera-t-il point de salaire aux actions de la vertu, encore qu'en les formant, on ne les lui ait pas rapportées. Certes, Dieu ne demande pas toujours de l'homme ce qui est de plus haute perfection, il se contente qu'il fasse le bien, quoique ce ne soit pas toujours le plus excellent. Ainsi, il récompensera les bonnes œuvres, même les médiocres et les moindres. Il est donc probable aussi qu'il récompensera les bonnes intentions, non-seulement les plus héroïques, comme sont celles qui tendent à sa pure gloire et à l'accomplissement de sa volonté ; mais aussi les intentions médiocrement bonnes, comme de vouloir éviter l'enfer, de vouloir soulager la misère du prochain par les œuvres de miséricorde, et de prétendre à l'honnêteté de la vertu, qui est aimable pour sa propre excellence et sa convenance avec la raison humaine. Il est vrai que saint Paul dit que sans la Charité il n'est rien : *Si je distribue*, dit-il, *tous mes biens pour la nourriture des pauvres, et si je livre mon corps pour être brûlé, et que je n'aie point la Charité,*

*il ne me sert de rien* (1. Cor. 13). Mais saint Paul, en ce passage, ne parle point de la Charité actuelle, par laquelle on fait ses œuvres expressément pour la gloire de Dieu, regardant cette gloire comme son bien divin, il parle de la Charité habituelle, et de la grâce sanctifiante, sans laquelle on ne mérite rien pour la gloire éternelle. Il faut pourtant reconnaître, après avoir bien tout pesé, que c'est le plus assuré pour mériter de Dieu, de faire ses œuvres pour sa gloire, par l'intention de lui plaire, ou du moins de viser à lui pour l'intéresser en quelque manière en les faisant. Saint Augustin est exprès en cette opinion (1) : Qu'il n'arrive jamais, dit-il, que les vraies vertus servent à un autre qu'à celui pour qui et à qui nous disons : *Dieu des vertus, convertissez-nous* (Ps. 79). Donc les vertus qui servent aux délectations charnelles, ou à quelques profits et commodités temporelles, ne peuvent être de vraies vertus; et celles qui ne servent à rien ne peuvent être vraies, car les vraies vertus doivent, dans les hommes, rendre gloire à Dieu, par qui elles sont données aux hommes; dans les anges, elles doivent rendre gloire à Dieu, par qui elles sont données aux anges. Or, tout ce qui se fait de bon par l'homme, par un autre motif que celui pour lequel la vraie sagesse commande de le faire, est mauvais par défaut de bonne fin. Le célèbre évêque de Paris est de ce sentiment, et n'estime pas qu'une œuvre soit méritoire, qui se fait par la crainte des enfers; c'est faire, dit-il, comme les larrons, qui ne s'abstenant de dérober qu'en présence des archers, ne méritent pas pour cela d'être récompensés; c'est imiter les nautonniers, qui, dans le péril du naufrage, jettent leurs marchandises à la mer, et faire comme les enfants qui apprennent leurs leçons par crainte du châtiment; et puis cette opinion est soutenue par de très-grands personnages, qui ont été célèbres en divers siècles. Aussi il n'y a guère d'apparence que Dieu se soit obligé à récompenser du bien le plus grand du monde des actions que l'homme n'aura point faites pour sa gloire, mais pour celle d'un autre. Il aura bien raison de dire : Ce n'est pas pour moi que vous avez travaillé, pourquoi vous récompenserais-je? C'est quasi comme si un laboureur demandait d'être payé de son labourage à celui dont il n'aurait pas cultivé

(1) L. 4. Contra Julia. Pelag. c. 3.

les terres, ou comme si un vigneron demandait sa journée ou sa semaine à celui dont il n'aurait pas taillé la vigne. Ce laboureur, ce vigneron n'ont rien fait pour celui à qui ils demandent le paiement, quelle apparence qu'il soit obligé de le leur donner? Il en est de même de Dieu à l'égard de ceux qui ne font point leurs bonnes œuvres par le désir de sa gloire, et ne se livrent point à leurs travaux pour le servir; en quoi peuvent-ils être fondés à lui demander pour récompense le bien souverain? Allez, pourra-t-il dire justement, adressez-vous à ceux pour lesquels vous avez travaillé, vous n'avez rien fait pour moi. Au reste, l'acte de Foi et d'Espérance regarde Dieu directement et l'honore, il en est de même de la vertu de religion et de ses actes, par lesquels on rend à Dieu ce qui lui est dû, et ce qui est de son droit, c'est pourquoi il est à croire que ces actes méritent le Ciel, pourvu qu'on soit en état de grâce. Il en est de même des autres actes de vertu, s'ils sont faits par le motif de la religion, qui est de rendre à Dieu ce qui est de son droit; car comme la Charité regarde la gloire de Dieu, de même la religion; mais celle-là la regarde comme son bien, celle-ci comme son droit, ce qui suffit au mérite.

Je conclurai de là en quel péril de ne rien mériter se mettent les âmes basses, mondaines et peu intérieures, qui ne s'accoutument pas à faire leurs bonnes œuvres en vue de Dieu, et pour lui plaire ou le glorifier. C'est être bien mauvais économe dans la vie spirituelle, de ne pas prendre l'habitude de tendre à Dieu et de le regarder en toutes ses actions. Jouez donc ici au plus sûr, examinez par quelle méthode et par quelle voie vous pourrez conduire toutes vos œuvres à Dieu. Apprenez l'art d'intéresser Dieu et sa gloire en ce que vous ferez. Désirez d'éviter l'enfer pour donner plus de gloire à Dieu dans le Paradis. Désirez plus la gloire que vous donnerez à Dieu dans le Paradis, que la gloire que Dieu vous y donnera. Si la beauté et l'honnêteté propre de la vertu vous invitent à en former les actes, ne vous arrêtez pas là, montez plus haut, à Dieu même. Enfin, en toutes choses, rapportez le corporel au spirituel, et le spirituel à Dieu.

## DIX-SEPTIÈME MÉDITATION.

### DES CONDITIONS REQUISES AU MÉRITE.

I. Considérez trois autres conditions requises de la part de l'homme, pour qu'une bonne œuvre qu'il fait soit digne et méritoire du Ciel. La première est qu'il soit en état de grâce et de Charité, état inséparable de cette grâce. Car l'homme dépouillé de la grâce et de la Charité est l'ennemi de Dieu, indigne du pain qu'il mange et digne des peines éternelles; il répugne donc que, demeurant en cet état, il soit digne du Ciel. Jésus-Christ a enseigné cette vérité, lorsqu'il s'est comparé à la vigne, et ses Apôtres aux branches, disant : *Comme la branche ne peut fructifier, si elle ne demeure unie à la vigne, aussi vous, si vous ne demeurez en moi*, par l'union de la grâce sanctifiante (Jean, 15) : Et lorsqu'il comparait cette même grâce à l'eau, disant : *L'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau rejaillissante à la vie éternelle* (Jean, 4). Enfin, l'âme sans la grâce est morte; car, dit saint Prosper, la Charité est l'âme des âmes saintes, et la cause de tous les bons mérites; c'est pourquoi sans elle elle ne peut faire les œuvres de la vie et de la vie éternelle. La nature en ses raretés nous en fournit un exemple dans le serpent Draconitas, dans la tête duquel se trouve la pierre précieuse de pareil nom draconitas; mais pourvu qu'on la prenne dans l'animal pendant qu'il est en vie; car si l'on attend qu'il soit mort, elle se dissout en une sale humeur, et perd tout son prix. Telles sont les bonnes œuvres, tandis que l'âme est animée de la grâce et de la Charité; car si elle est morte et en état de péché, elles ne sont plus précieuses. La seconde condition requise au mérite est la liberté : car où il n'y a point de liberté, il n'y a point de mérite. Et, comme dit saint Grégoire le Théologien, le bien qui vient de la nature ne mérite pas de louange, mais cela seul qui découle d'une volonté et d'un dessein libre doit être estimé louable, car quel mérite

a le feu de brûler, l'eau de descendre en bas ? quel remercîment doit-on à la neige de ce qu'elle est froide, ou au soleil de ce qu'il est brillant ? Ainsi l'homme qui agirait sans liberté ne mériterait rien devant Dieu, qui prend garde surtout à la bonne affection avec laquelle on le sert. La troisième condition est que l'homme soit dans la voie, c'est-à-dire dans l'état de cette vie mortelle, laquelle Dieu a déterminée pour servir de temps d'épreuve, et de voie pour arriver à l'éternité par la persévérance dans les bonnes œuvres. Car, comme il appartient aux princes qui donnent les prix aux coureurs, de limiter les heures et les jours pendant lesquels on les pourra gagner ; ainsi il appartient à Dieu de limiter le temps de pouvoir mériter. Ce qu'il a déterminé pour tout le temps que l'âme serait unie à un corps mortel et infirme, qui, par ses passions et ses infirmités, lui donne de l'exercice. C'est pourquoi le temps de cette vie est appelé le jour, pendant lequel on peut travailler. Mais le temps qui suit cette vie, est appelé la nuit dans laquelle on ne peut travailler. De là vient que l'homme ne pourra jamais recouvrer ce qu'il perd maintenant. En sorte que ni tous les saints, ni toutes les créatures, même par des larmes de sang, ne lui pourraient faire mériter la valeur d'un cheveu ; enfin il est écrit dans la parabole des dix vierges, que les sages se trouvant préparées, *entrèrent aux noces de l'époux*, et que les folles, qui avaient laissé couler le temps inutilement, et s'avisèrent trop tard de leur devoir, entendirent l'époux qui leur dit : *En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas* (Matth. 25), parce que le temps du mérite est renfermé dans les bornes de cette vie présente. Telles sont les conditions requises de la part de l'homme pour l'œuvre méritoire.

Je conclurai de ces considérations que les œuvres méritoires ne sont pas si onéreuses et si difficiles ; et je me réjouirai de la bonté de Dieu qui met notre salut à des conditions si aisées. Avec quelle joie devons-nous donc nous porter aux bonnes œuvres pour les multiplier d'heure en heure, et nous acquérir des trésors dans le Ciel ? Certainement, disait le serviteur d'Elisée au prince Naaman : *Si le Prophète t'eût commandé une chose difficile, tu la devais faire, combien plus maintenant, puisqu'elle est aisée* (IV. Rois 5) ! Certainement, ô Jésus ! si vous nous eussiez dit : Portez mon joug sur vous ; car mon joug est

pesant et ma charge difficile, nous le devrions porter de tous nos efforts, combien plus, puisque vous nous dites : Portez mon joug sur vous; *car mon joug est suave, et ma charge légère* (Matth. 11). Donc, tant que la journée de cette vie durera, je veux travailler, jusqu'à ce que j'arrive au terme du Paradis, j'avancerai dans la voie, je vous sacrifierai volontiers ma vie, mon être et mes puissances. O Seigneur! donnez-moi la force de persévérer, le courage d'avancer. Ainsi soit-il.

II. Considérez secondement qu'il y a une condition requise de la part de Dieu, pour qu'une œuvre soit méritoire, laquelle est qu'il ait promis et se soit obligé par sa promesse de récompenser les bonnes œuvres par la béatitude. Car, quoique les œuvres qui procèdent de la grâce, par laquelle elles sont surnaturalisées et comme déifiées, soient dignes du Ciel, sans la promesse de Dieu; toutefois elles ne l'obligent pas à le donner, s'il ne veut, et s'il ne s'oblige par sa parole et sa promesse; car il est le souverain Seigneur de tout le monde, et plus spécialement des hommes justes, et de toutes leurs œuvres, qui dès lors ne peuvent avoir tant d'empire sur lui, que de l'astreindre à les rendre participants de son royaume céleste. Après que les hommes justes auraient fait toutes les bonnes œuvres possibles, il leur pourrait dire justement : J'accepte toutes ces œuvres pour l'acquit de vos dettes passées et des obligations que vous m'avez, parce que je vous ai créés et conservés, et que je vous ai donné la grâce et la puissance d'agir. Ainsi des débiteurs travaillent pour leurs créanciers, et quoiqu'ils méritent légitimement le loyer de leur journée, leurs créanciers peuvent retenir justement ce qui leur est dû, à moins qu'ils ne se soient obligés par leur parole à les payer, nonobstant leur dette. Cela donnait sujet à Salvien, ancien évêque de Marseille, d'écrire que dans toutes les choses que l'homme aura données à Dieu, il ne peut dire que ce soit un don par lui fait à Dieu; et quand quelqu'un offre ses biens et sa fortune à Dieu, il ne les offre pas comme un don présent, mais comme une dette qu'il n'acquitte même qu'en partie. C'est pourquoi, pour que l'homme ait un droit véritable au Paradis, il faut de nécessité que Dieu ait fait avec lui un pacte de lui donner le Ciel en paiement, afin qu'il ait droit de le demander et de l'obtenir. En quoi la miséricorde et la justice se rencontrent: la miséricorde, en ce qu'il accepte

les œuvres des hommes justes pour une autre fin que pour l'acquit de leurs obligations et de leurs dettes; et la justice, en ce qu'il promet de donner à leurs œuvres le prix dont elles sont dignes. Cette conduite de Dieu fait apprécier aux saints leurs mérites à leur juste valeur; car ils connaissent par là qu'ils emportent tellement le Ciel par droit de justice, qu'ils demeurent néanmoins infiniment obligés à la miséricorde divine, qui, sans avoir égard à leurs dettes, a accepté leurs œuvres pour le Ciel. Aussi en auront-ils des sentiments immortels de reconnaissance, pour lesquels ils donneront une infinité de louanges et de bénédictions pendant l'éternité à celui qui les traite si noblement, avec ces faveurs signalées, que de se rendre débiteur à ses débiteurs mêmes. Saint Augustin (1) admire souvent ce mystère; Dieu s'est fait débiteur, non pas en recevant quelque chose de vous, mais en nous promettant ce qu'il lui a plu; car c'est autre chose de dire à un homme, tu me dois, parce que je t'ai donné, et autre chose, tu me dois, parce que tu m'as promis; nous pouvons donc demander à notre maître, mais de cette sorte : Rendez ce que vous avez promis, parce que nous avons fait ce que vous avez commandé. Que si ailleurs le même saint Augustin dit : Vous payez vos dettes sans rien devoir, et vous remettez vos dettes sans rien perdre; c'est-à-dire que Dieu ne doit rien qu'après sa parole, d'autant que tous lui sont redevables, et qu'ils ne peuvent l'obliger qu'autant qu'il lui plaît de s'obliger lui-même par sa charité incomparable et sa fidélité inviolable (2).

J'admirerai donc cette bonté de Dieu à mon égard de ce qu'il contracte avec moi, qui lui suis redevable de tout ce que je suis et de beaucoup plus que je ne puis : *Seigneur, je chanterai votre miséricorde et votre justice* (Ps. 100). Je me représenterai que je suis semblable à un pauvre débiteur, qui travaille à la journée pour le service de son créancier, et qui ne laisse point de recevoir son loyer, comme s'il ne devait rien. Ah! Seigneur, que vous êtes bon et magnifique envers vos chétives créatures! quelle langue vous louera assez hautement? Quelle bouche vous bénira suffisamment? Quel cœur vous aimera assez ardemment? *Bénis ton Seigneur, ô mon âme! et tout ce qui est au dedans de*

(1) Serm. 16, de Verb. Apost. — (2) 1. Confess. cap. 4.

*moi, son saint nom, qui te couronne de miséricorde et d'amour, qui remplit de biens tes désirs* (Ps. 102). Ah! Seigneur, je désire aussi vous promettre de ma part la fidélité inviolable et l'observance de tous vos saints commandements.

III. Considérez s'il faut encore quelque chose de plus pour le mérite de la part de l'Homme-Dieu Jésus-Christ. Ce point contient une difficulté qui demande une grande application et attention d'esprit, pour être nettement conçue. Pour cela, il faut supposer que si Dieu eût voulu donner la grâce aux hommes sans les mérites de Jésus-Christ, ils n'eussent pas laissé de produire des œuvres dignes du Paradis, ainsi que plusieurs estiment qu'il est arrivé aux bons anges. Mais la providence divine leur ayant donné le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption pour moyen de salut, le point est de savoir si les mérites de Jésus-Christ contribuent aux mérites des saints. Quelques-uns pensent que les bonnes œuvres des saints ne sont méritoires, qu'en tant que les mérites de Jésus-Christ leur sont appliqués et comme imputés. Ce qui est une erreur dangereuse; car en cette sorte la glorification des saints ne serait point une récompense, mais un simple don qui leur serait fait à cause des mérites de Jésus-Christ, ainsi que la rémission des péchés mortels se donne, non à titre de récompense, mais de pure grâce dans le Baptême ou dans la Pénitence. D'autres ont cru que les œuvres des saints méritaient seulement en partie et imparfaitement la béatitude; mais que les mérites de Jésus-Christ leur étant surajoutés, elles la méritaient pleinement et parfaitement, ainsi qu'il arrive que le fils d'un père généreux, qui a beaucoup rendu de services à l'état sans être récompensé, venant à faire quelque médiocre exploit, mérite une grande récompense, parce que les mérites de son père sont ajoutés aux siens. Mais cela se dit encore sans raison, d'autant que les œuvres des saints, en vertu de leur principe, qui est la grâce sanctifiante, ont une dignité suffisante pour la gloire, ainsi que plusieurs le pensent des œuvres des bons anges et des œuvres des hommes dans l'état d'innocence, si l'Incarnation n'eût été décrétée. C'est pourquoi il n'y a point de raison qui contraigne à surajouter les mérites de Jésus-Christ aux œuvres des saints, afin qu'elles soient entièrement méritoires par leur adjonction. Qu'apportent donc les mérites de Jésus-Christ aux mérites des saints? Premièrement,

ils sont la source et la cause de leur grâce justifiante, laquelle surnaturalise leurs œuvres jusqu'au point de les rendre méritoires ; et, comme ce qui est la cause de la cause, est aussi la cause de l'effet, les mérites de Jésus-Christ sont causes des mérites des saints : *Il nous a bénis*, dit l'Apôtre saint Paul, *de toute bénédiction spirituelle par Jésus-Christ* (Ephés. 1). Secondement, les mérites de Jésus-Christ contribuent encore aux mérites des saints en ce qu'il a obtenu, par ses actions et ses souffrances, la promesse que Dieu a faite d'accepter les mérites des hommes pour le Ciel ; car ce fut en sa considération et en vue de ses tourments qu'il nous fait cette promesse. C'est ce que donne à entendre saint Pierre, qui, parlant de Jésus-Christ, dit : *Par lequel il nous a fait de grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous soyez faits participants de la nature divine.* (II. Epît. 1). Or, comme la grâce est le principe du mérite des saints, tandis que la promesse de Dieu en est l'accomplissement, l'un et l'autre provenant des mérites de Jésus-Christ, les mérites des saints ne subsistent que par ceux de Jésus-Christ, qui ne tiennent pas seulement à leur égard lieu de simple condition et de circonstance nécessaire, mais aussi de racine et de cause principale, sans laquelle ils ne seraient pas. Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ceux qui soutiennent que Jésus-Christ nous a donné ses mérites, c'est-à-dire pour nous acquérir le principe et la fin des nôtres, la grâce sanctifiante et la promesse de Dieu. En outre, les saints, comme membres de Jésus-Christ, ont avec lui une alliance et une société particulière, qui fait que leurs œuvres en contractent une certaine dignité morale, qui les rend plus précieuses et plus estimables, et fait que Dieu les aime davantage, comme un grand roi se réjouit des exploits de celui qui est son ami et son allié ; car tous les hommes sont alliés au Fils de Dieu par le mariage spirituel de son Incarnation. C'est pourquoi *il ne dédaigne pas de les appeler ses frères* (Hébr. 2) ; Et, comme dit saint Paul : *Les héritiers de Dieu et les cohéritiers de Jésus-Christ* (Rom. 8). Or, plus les personnes sont dignes, plus leurs œuvres sont estimées, comme la vertu qui vient d'un beau corps est plus belle, selon le dire commun. C'est pourquoi les hommes ayant été ennoblis par l'Incarnation et par l'amour de Jésus-Christ à leur égard, puisqu'il a souffert et travaillé pour eux, leurs mérites en sont plus grands et leurs bonnes œuvres plus aimées de Dieu.

Ainsi, Jésus! vous êtes grand en toutes choses, et tout le prix et l'excellence que nous avons ne provient que de vous et de l'éminence de vos mérites très-sublimes, et de ce que nous avons quelque alliance et quelque société avec vous. Et comme la puissance suprême de la divinité n'anéantit pas la puissance des rois et de ceux qui sont établis en dignité sur la terre, mais l'entretient sous la sienne et lui donne la force et la vigueur qu'elle a, ainsi, ô Jésus! vos mérites très-hauts n'anéantissent pas les mérites des justes, mais leur donnent le moyen d'être et de subsister en un degré de dignité inférieure aux vôtres. Et comme la plénitude et l'abondance du ruisseau ne déshonore pas sa source, et l'excellence des fruits ne fait point tort à la racine, ainsi, ô Jésus! les mérites des justes n'étant que les ruisseaux et les fruits des vôtres, qui en sont la source et la racine, ils ne leur dérobent rien. Je me glorifierai donc en vos mérites, en votre croix, en votre couronne et en toutes vos très-dignes œuvres. Je dirai, à l'exemple de votre Apôtre : *Je vis; non pas moi, mais Jésus-Christ vit en moi* (Galat. 2). Je mérite, non pas moi, mais Jésus-Christ mérite en moi; car, par votre grâce, je mérite quand je m'applique à la vertu; mais ce n'est pas moi qui mérite comme cause principale, c'est Jésus-Christ qui mérite en moi, me faisant mériter, parce qu'il m'a mérité la grâce et la promesse de Dieu, qui couronne mes œuvres O Jésus! soyez béni et loué pour ces choses de tous les saints du Ciel et de la terre.

## DIX-HUITIÈME MÉDITATION.

### DES TROIS CHOSES QUI RENDENT LE MÉRITE PLUS GRAND.

1. Considérez qu'une grâce plus grande augmente le mérite d'une action semblable. Tellement que si deux personnes, dont l'une a plus de grâce habituelle que l'autre, produisent une œuvre semblable, par exemple donnent toutes deux une égale aumône, assistent au service divin avec une égale dévotion, néanmoins la personne qui est plus avancée dans la grâce sanctifiante méritera plus que l'autre en cette action. La raison en est que la grâce habituelle est le principe du mérite; dès lors, là où cette grâce sera plus parfaite, elle conférera une plus grande dignité à l'œuvre. On voit parmi les hommes que les travaux d'une personne plus digne sont plus estimés. Le capitaine a une meilleure solde que le sergent ou le soldat, encore que ces derniers n'aient pas de moindres fatigues. Dans l'ordre judiciaire, le conseiller sera mieux taxé pour sa journée que le procureur, qui n'aura pas moins travaillé que lui. En un mot, les peines des personnes constituées en plus grande dignité sont plus estimées. Or, la diversité de la grâce sanctifiante fait les diverses dignités des âmes en ce qui regarde le Ciel et forme diverses hiérarchies parmi elles, comme parmi les anges. C'est pourquoi celles qui sont plus élevées dans la grâce produisent des œuvres que Dieu récompense d'un plus haut prix. Ce fut par cette raison que Jésus-Christ mérita plus par une seule de ses actions, par un seul de ses pas, par une seule de ses paroles et de ses pensées, que ne pourraient faire, et que n'eussent fait ensemble tous les anges par les plus héroïques actions qu'il leur eût été possible de faire, et même tous les hommes par toutes les souffrances qu'ils eussent pu endurer; car la dignité de sa personne et l'éminence de sa grâce élevaient à une dignité infinie chacune de ses actions. C'est pourquoi saint Paul dit que : *Jésus-Christ offrant des prières*

*et des supplications à son Père, dans les jours de sa chair, fut exaucé à cause de la dignité de sa personne* (Héb. 5) ; selon que l'ont interpreté plusieurs Pères. Aussi les personnes qui font des actions méritoires n'offrent pas seulement à Dieu ces actions, mais aussi elles s'offrent et s'emploient elles-mêmes au service divin en les faisant; c'est pourquoi, lorsqu'elles sont plus grandes et plus excellentes, par une grâce sanctifiante plus abondante, s'offrant aussi elles-mêmes à Dieu, elles offrent quelque chose de plus digne que celles qui ont moins de grâce, et qui par là même emploient moins en s'employant elles-mêmes; or, qui offre et donne plus à Dieu semble mériter justement quelque chose de plus; c'est pourquoi les personnes plus aimées de Dieu méritent plus que les autres en des actions semblables. Eh! pourquoi non? quand elles font des prières à Dieu, elles obtiennent plus aisément comme étant personnes plus agréables. De là vient qu'on a tant de soin de se recommander aux oraisons des personnes les plus saintes, par l'espérance que l'on a qu'elles réussiront mieux en leurs prières. Or, si leur oraison est plus efficace, leur œuvre doit être aussi plus méritoire; car il n'y a pas plus de raisons pour l'une que pour l'autre. Et pourtant Dieu ne laisse pas, en récompensant inégalement les personnes inégales en grâce, de les recompenser selon leurs œuvres, puisque les œuvres reçoivent une plus grande dignité de la circonstance d'une plus grande grâce, qui les revêt en certaine façon, et leur donne un plus beau lustre devant celui qui sait peser toutes choses exactement.

J'admirerai cette vérité; car plus j'avance en ma méditation, plus je découvre de singularités et de merveilles surprenantes dans la grâce. Je féliciterai les personnes qui sont au service de Dieu depuis un plus long temps, parce qu'ayant plus fait de progrès dans la grâce de Dieu par leurs services passés, elles sont plus dignes devant lui, et méritent un salaire plus excellent pour chacune de leurs œuvres. Ainsi s'accomplit en elle la parole de l'Evangile : *A celui qui possède il sera donné, et il abondera* (Matth. 25). Mais quelle merveille que le noble et le roturier, le riche et le pauvre, la maîtresse et la servante de si diverses dignités devant les yeux du monde, ne le soient néanmoins dans l'ordre du Paradis que par des grâces plus parfaites, qui seules leur donnent plus de dignité pour mériter davantage ? Je ne dois

donc pas juger de la grandeur des personnes et de leur dignité selon l'extérieur. Oh ! combien de personnes, petites et misérables aux yeux charnels, ont de grandeur et de dignité devant les yeux spirituels ! Je désirerai donc parvenir à une grande perfection de la grâce sanctifiante. O mon Dieu ! donnez-la-moi très-abondante, selon qu'il appartient à votre grandeur et à votre magnificence de la donner. O Seigneur ! il ne vous en coûtera rien de nous la donner plus grande, car vous êtes tout-puissant, et vous ne vous appauvrissez pas en donnant de grandes choses.

II. Considérez que les difficultés des bonnes œuvres en pareil cas accroissent encore le mérite de la gloire éternelle. Saint Paul le dit : *Chacun recevra sa récompense selon son propre travail* (1. Cor. 3). Saint Jérôme le proclame (1), quand il dit que la grandeur des tribulations fait la grandeur des récompenses, et qu'autant nous souffrons de plaies, autant nous méritons de couronnes. Le grand saint Grégoire le confirme (2), en disant qu'on n'arrive aux grandes récompenses que par les grands travaux. C'est pourquoi il dit ailleurs que saint Paul essuyait les sueurs de ses travaux avec le linge des récompenses. L'angélique Docteur l'explique (3), quand il dit qu'une œuvre est difficile et laborieuse en deux manières, quelquefois par défaut de bonne volonté, chacun trouvant pénible ce qu'il ne fait pas de bon cœur, et alors le mérite diminue par la difficulté. Mais quelquefois la difficulté provient de la grandeur de l'œuvre et de l'entreprise, et alors la grandeur du travail fait la grandeur du mérite ; et il est vrai de dire : tant plus de mal, tant plus de mérites. La raison en est que la grâce sanctifiante ou la Charité est bien la principale cause du mérite, mais non pas l'unique et la cause totale ; car avec elle toutes les bonnes œuvres contribuent à accroître le mérite comme les souffrances de cette vie ; dès lors, comme un tonneau percé en plusieurs endroits laisse découler plus abondamment la liqueur, ainsi le mérite est plus copieux et plus abondant, se tirant non-seulement de la Charité, mais aussi de l'excellence morale des actions et des difficultés qui les accompagnent. C'est pourquoi, par cette maxime, les bons chrétiens sont animés aux bonnes œuvres, par la maxime contraire ils sont scandalisés et en sont détournés, car si la seule Charité est méritante et fait tout le mérite, pour-

(1) In Ps. 94. — (2) L. 8. Moral. cap. 5. — (3) Q. 114. Art. 4.

quoi donc, dira un chrétien, me mettre tant en peine? De quoi me servira de faire de grandes aumônes, de jeûner, de mortifier ma chair? De quoi servent tant de règles et d'austérités? *Pourquoi sommes-nous mortifiés tout le jour, traités comme des victimes* (Rom. 8)? Enfin, il ne faut que recevoir cette maxime, qui a pour prétexte l'honneur de la Charité, pour diminuer de beaucoup le prix de toutes les saintes réformes des Ordres religieux, égaler le mariage à la continence, et confondre toutes les choses saintes, tant les conséquences en sont dangereuses. Partant, il faut plutôt estimer que de deux âmes, qui ont une Charité égale, celle-là mérite plus qui est plus rudement exercée, et que Dieu favorise ses saints, quand il les éprouve dans les affaires plus difficiles, qu'il les exerce dans les charges plus pénibles et dans les plus rudes combats de l'adversité ; car il leur donne sujet d'accroître leur mérite et d'emporter les plus beaux prix du Ciel, puisqu'après tout, leurs travaux se changent en délices, leurs plaies en saphirs et en de riches pierres précieuses, qui enrichissent leur couronne immortelle. Si bien qu'ils disent à Dieu par reconnaissance : *Selon la multitude de mes douleurs, vos consolations ont réjoui mon âme* (Ps. 93). Ce qui se doit aussi entendre des difficultés intérieures que l'on ressent par les inquiétudes de la conscience, par les sécheresses et les infirmités contre lesquelles on combat avec beaucoup d'angoisses et de sueurs. Si deux personnes, dit Richard de Saint-Victor (1), ont une Charité égale, l'une emportée suavement par la douceur de la dévotion, l'autre travaillée rudement par la force de la tentation ; celle-ci mérite autant et même peut mériter plus par les efforts de son combat, que l'autre par l'allégresse de sa dévotion. Car le grand ennui et l'amertume du cœur ne détruisent pas les vertus, mais les exercent. Et saint Paul montre que quelqu'un peut grandement mériter dans le travail de la tentation, lorsqu'il dit : *Quand je suis infirme, alors je suis puissant* (II. Cor. 12).

Je me consolerai donc dans toutes les peines et les angoisses de cette vie souffreteuse, regardant à la récompense éternelle qui m'en doit arriver plus grande. Hélas! que ne souffrent pas les amateurs de la terre et de ses biens périssables, pour faire un plus grand gain? Quel détroit de mer ne passent-ils pas? En

(1) In Cant. Cantic. c. 18.

quel port reculé n'abordent-ils pas? En quelle région barbare ne négocient-ils pas, exposant corps et biens pour des choses de si peu? Regretterons-nous donc nos peines pour des récompenses si précieuses? Certainement, ô ma bienheureuse et très-délectable Sion! O cité des vivants! je n'estimerai pas si peu vos richesses immortelles et les grands biens dont vous abondez, que j'estime quoi que ce soit au monde capable d'en détourner mes désirs; je prendrai donc courage dans les difficultés et les travaux, et tâcherai d'en faire bon usage, pour acquérir un de vos plus beaux prix.

III. Considérez que la continuité d'une bonne œuvre sert encore merveilleusement pour exceller en mérite, tellement que ceux qui auront plus longtemps persévéré dans une bonne œuvre auront des joies tout autres que ceux qui n'y auront persévéré que peu de temps. La vérité de la précédente considération rend celle-ci plus assurée; car si le mérite s'accroît à proportion que l'œuvre est difficile, il est constant que la persévérance, dans un même état et dans une même action, offre plus de difficulté à l'esprit qui, aimant le changement de son naturel, et se délassant par la variété, se fatigue à continuer une même action, et dès lors son mérite est plus grand. Et puis la persévérance est une excellente vertu, qui fait les grands hommes et les plus grands saints; or la continuité en une sainte action est une espèce de persévérance qui mérite une récompense particulière. Il en est de même de la constance, qui est une fermeté de courage qui rend l'âme inébranlable en ses résolutions, invincible aux passions de l'appétit, aux inquiétudes de l'esprit et aux malheurs des évènements contraires. Cette vertu est digne de louange, et fait gagner aux grands hommes leurs plus belles couronnes; or la continuité de l'action est encore une espèce de constance, qui ne doit point manquer de récompense. De plus, une action continuée longuement équivaut à une action plusieurs fois réitérée en un même espace de temps; et même, il semble qu'elle ait quelque chose de plus, car il faut une plus grande force pour se soutenir pendant une heure entière dans une même action sans l'interrompre, l'interruption donnant quelque relâche à l'esprit et rendant l'action plus aisée; c'est pourquoi, de même qu'un homme mériterait plus si, dans l'espace d'une heure, il avait multiplié quatre fois la même action, que s'il ne l'avait faite

qu'une seule fois et dans une petite partie de ce temps, il est tout évident que l'ayant continuée une heure tout d'une suite et sans repos, il doit encore mériter plus excellemment. C'est aussi la pensée et l'opinion de tout le monde, que celui qui persévère plus longtemps dans un acte d'amour, d'espérance, de patience et de quelqu'autre vertu, mérite davantage. Si bien que, selon la pensée de tous, ceux qui auront été une année plus tôt que les autres dans la religion, pour cette année de plus seront élevés dans le Ciel bien au-dessus des autres, tant la persévérance dans une action sainte donne d'avantage à l'homme juste.

Goûtant bien cette vérité, reprenez-vous vous-même de votre légèreté et de votre inconstance à persévérer dans les bonnes œuvres et à garder vos bonnes résolutions. A peine avez-vous commencé à entendre une messe, une prédication ou à faire quelqu'autre exercice de piété, que vous désireriez déjà être à la fin ; il ne s'en faut rien que vous ne perdiez patience. Quoi ! est-il possible que vous perdiez ainsi courage à persévérer pendant quelque espace de temps dans des actions de piété que Dieu couronnera d'une gloire immortelle? Sans doute la pensée de l'éternité n'est pas bien imprimée dans votre âme, puisque, travaillant pour l'acquérir, le temps vous pèse si fort. Dites plutôt avec le Prophète royal : *J'ai gardé vos commandements éternellement en vue de la récompense* (Ps. 118). Il veut dire que s'il fallait servir Dieu sans cesse jusqu'à la fin du monde, il en a le désir à cause de la grandeur de la récompense, laquelle est éternelle, et au prix de laquelle les plus longues vies des hommes sont à peine des instants. Si donc ce doit être un bonheur de persévérer jusqu'à la fin du monde, pour acquérir l'éternité au jour du jugement, comment vous laissez-vous aller si aisément au dégoût et à l'ennui dans les saints exercices, dont la durée n'est qu'un éclair au prix de l'éternité. O éternité ! que tu es peu comprise !

## DIX-NEUVIÈME MÉDITATION.

### DE L'ÉTENDUE DU MÉRITE.

I. Considérez premièrement, touchant les biens spirituels, qu'il y a deux choses que l'homme ne peut pas mériter dignement, savoir, la première grâce justifiante, quand il est en péché mortel, et, quand il est en bon état, le don de la persévérance finale. Quant à la première grâce sanctifiante, par laquelle les péchés mortels lui sont remis, le Concile dit que nous sommes gratuitement justifiés par Dieu, puisque rien de ce qui précède la justification, soit la Foi, soit les œuvres, ne mérite la justification (1). Ce qui est confirmé par ces paroles de saint Paul : *Car si c'est par grâce, ce n'est donc point en vue des œuvres, car autrement la grâce ne serait plus grâce* (Rom. 11). C'est pourquoi Dieu invite tous les hommes à sa première grâce, qui efface tous les péchés mortels, comme à un bien qu'il leur veut donner gratuitement : *Venez aux eaux, vous qui avez soif, et qui n'avez point d'argent, achetez et mangez ; venez et achetez sans argent, et sans aucun échange, le vin et le lait* (Isa. 55). La grâce, dit saint Grégoire (2), n'a pas trouvé le mérite de l'homme pour venir en lui ; mais après qu'elle est venue en lui, elle a fait le mérite. Ainsi Dieu venant à une âme indigne, la rend digne en y venant, et fait en elle le mérite qu'il récompense. La raison de cette vérité est, qu'encore que l'âme produise des actes de Contrition ou de dilection de Dieu par-dessus toutes choses, pour se disposer à la grâce sanctifiante, toutefois elle est toujours en état de péché mortel avant que la première grâce sanctifiante lui soit accordée ; ainsi elle est une criminelle digne des enfers, indigne de la vie éternelle et temporelle et l'ennemie de Dieu ; c'est pourquoi, par cet acte de Contrition, elle ne peut mériter la grâce qu'elle n'a

(1) Conc. Trid. Sess. 6, c. 8. — (2) Greg. 28. Mor. 22.

pas encore, et après qu'elle la possède, elle n'a plus besoin de la mériter. Ajoutez que ce qu'elle fait de méritoire après la première grâce sanctifiante, procède de cette grâce comme un fruit de la racine, et un fils de son père. Dès lors, cette première grâce n'en peut pas provenir et être méritée, non plus qu'une racine n'est pas la racine de soi-même, et un père le père de soi-même. Il était aussi bien convenable que la première grâce sanctifiante étant la source et le fondement de tout mérite, elle nous fût donnée par pure grâce et par faveur, sans notre propre mérite, afin que nous fussions plus excités à reconnaître la bonté de Dieu et sa bienveillance à notre égard; c'est pourquoi si Dieu promet la rémission du péché à l'âme, qui s'excite à la Contrition ou à la dilection, ce n'est pas comme récompense d'une action, qui en est digne, mais comme une faveur accordée à une personne qui se dispose et se rend capable de la recevoir. De là vient que saint Augustin a dit avec raison (1), que ceux qui sont retirés de la masse du péché ne sont pas nommés vases de mérite, mais vases de miséricorde. Au reste, après que l'âme a reçu la rémission de ses péchés mortels et qu'elle est en état de grâce, elle ne peut pas encore mériter la persévérance jusqu'à la fin; car cette persévérance contient plusieurs secours et grâces actuelles de Dieu, par lesquelles une âme est puissamment excitée à la vertu jusqu'à la mort, et fortifiée contre toutes les attaques de ses ennemis spirituels et toutes les tentations qui pourraient la faire tomber dans le péché. Or, ces choses, Dieu les donne gratuitement; car si l'homme juste les pouvait mériter, il faudrait que ce fût par le premier acte de vertu qu'il produirait après la rémission de ses péchés, ou bien par quelqu'autre plus signalé que Dieu aurait destiné pour cet effet. Le premier ne se peut soutenir; car, après cet acte, l'homme serait assuré de son salut et de n'être jamais damné, d'autant qu'il aurait mérité la persévérance de laquelle Dieu ne le frustrerait pas, lui qui récompense chacun selon ses œuvres. Ce qui est néanmoins très-absurde, puisque les justes après plusieurs actes de vertu ne persévèrent pas toujours, mais quelquefois se précipitent en des abîmes de péchés dont ils ne sortent jamais, ce qui est une marque évidente qu'ils n'ont point

(1) De Natura et Grat. c. 5.

mérité la persévérance. Que si l'on dit que cette persévérance ne se peut mériter que par quelque acte héroïque plus excellent, que Dieu requiert pour cet effet, c'est sans raison que cela est mis en avant; car l'Ecriture sainte ne nous en donne aucune connaissance, et on ne voit pas pourquoi ce mérite se trouverait plutôt en un acte grand qu'en un acte commun; car l'un et l'autre est bien capable de mériter la persévérance de la gloire éternelle en l'autre vie, pourquoi pas aussi la persévérance de la grâce en cette vie momentanée et passagère, si elle se pouvait mériter. Donc il faut conclure que, comme l'homme dans l'état du péché n'en mérite point la rémission, ainsi dans l'état de la grâce il ne mérite point la persévérance.

Que nous reste-t-il, ô mon Dieu ! sinon de nous humilier profondément, soit que par malheur nous soyons en état de péché, soit que par bonheur nous vivions en votre grâce, dans laquelle, sans votre miséricorde, nous ne pouvons persister. O Seigneur ! secourez-nous en l'une et en l'autre condition ! Nous implorons votre clémence pour sortir de la servitude du péché, et quand nous en serons sortis par votre pure miséricorde, nous tremblerons, craignant de manquer de persévérance. Nous vous demanderons jour et nuit le don de persévérance et de fermeté, par la fréquente répétition de l'oraison que votre Fils incarné nous a enseignée, pour obtenir la sainte persévérance contre toutes sortes de tentations, qui tendraient à nous replonger dans notre premier abîme. Ah ! Seigneur, vous la donnez par miséricorde, et je ne dois pas avoir moins de confiance en votre miséricorde qu'en votre justice.

II. Considérez en second lieu, que les choses que l'homme peut mériter condignement, sont l'augmentation de la grâce et l'augmentation de la gloire ; car, après qu'il a reçu gratuitement la première grâce sanctifiante, il la peut faire valoir par ses mérites, la multiplier et l'accroître comme un talent que l'on fait valoir. Le Concile parle aussi évidemment en cette matière (1) : Anathême, si quelqu'un dit que l'homme justifié ne mérite pas véritablement l'accroissement de la grâce par les bonnes œuvres faites par la grâce de Dieu. Les théologiens observent que le Concile a usé du mot *véritablement*, pour celui de *condignement*.

(1) Sess. 6, Can. 32.

Saint Augustin maintenait cette vérité en ces termes (1) : La grâce mérite d'être augmentée, afin qu'étant augmentée, elle mérite d'être accomplie, la volonté l'accompagnant, mais ne la conduisant pas, la suivant, mais ne la précédant pas. Et s'il semble là même et ailleurs parler contre le mérite, il donne assez à entendre que ce n'est que contre le mérite qu'attribuaient les Pélagiens à la seule liberté, sans l'aide de la grâce, dont il combat partout la présomption, avec autant de force qu'il défend le mérite qui est fondé sur la grâce divine. Ainsi ce grand docteur ne se contredit pas, mais plusieurs abusent de ses paroles et s'éloignent de ses pensées. Eloignons-nous d'eux pareillement, considérant, après le séraphique Docteur, que comme celui qui pèche d'une sorte de péché, mérite de tomber en un autre qui le rend plus mauvais, ainsi que celui qui pèche par superbe, mérite de tomber dans l'impudicité ; par la même raison, celui qui use bien de la grâce par l'exercice des bonnes œuvres, mérite qu'elle lui soit accrue. En effet, l'homme qui est justifié a toutes les conditions requises pour mériter l'accroissement de la grâce, s'il fait des œuvres saintes et louables ; car il a la grâce sanctifiante, qui est la source du mérite, il a la liberté, il est dans la voie et en état de faire progrès vers un plus grand bien ; enfin la promesse de Dieu ne lui manque pas, car c'est lui qui a dit cette parole : *A celui qui a, il sera donné, et il abondera* (Matth. 25), et c'est lui encore qui encourage les hommes à s'enrichir de plus en plus dans la grâce, que celui *qui est justifié, soit justifié encore* (Apoc. 22). Or, l'homme méritant ainsi en cette vie l'accroissement de la grâce, mérite pareillement l'accroissement de la gloire ; car la grâce et la gloire vont d'un même pas et se règlent par une même mesure, et la gloire correspond à la grandeur de la grâce. C'est pourquoi comme une plus grande gloire renferme une vision de Dieu plus parfaite, une lumière de gloire plus vive et plus éclatante, et ensuite des accessoires et des biens secondaires et plus nobles, comme une plus éminente place dans le Paradis, une plus grande clarté et agilité corporelle, après la résurrection finale, et enfin toutes choses proportionnées et convenables à une grande félicité, l'âme qui mérite l'augmentation de la grâce, mérite pareillement toutes ces choses,

(1) Epist. 106.

et fait un profit indicible dans les biens qui sont réservés pour l'éternité.

Admirez la bonté de Dieu, qui pour nous honorer davantage, veut que nous concourions à l'accroissement de notre bonheur à titre de mérite, car nous sommes entrés si avant dans sa bienveillance, que nous avons part aux plus grands trésors de sa grâce et de sa gloire en vertu d'un droit, et à titre de juste récompense. O Seigneur ! que vous êtes noble et magnifique de nous témoigner tant de bonté, et de traiter avec de très-vils serviteurs par un procédé si obligeant et si honorable ! Oh ! bienheureux ceux qui se peuvent prévaloir de vos faveurs si signalées et de la réception de votre première grâce, pour faire des progrès continuels de vertu en vertu ! Oh ! bienheureux ceux qui ne perdent point le temps et l'occasion de bien faire, pour en acquérir des biens qui surpassent les pensées de tout esprit créé! *Bienheureux est l'homme qui a mis son appui en vous, il a disposé des degrés en son cœur pour s'élever jusqu'à vous* (Ps. 83). Oh! malheur aux hommes qui perdent les occasions de bien vivre! O Seigneur! préservez-moi d'une telle imprudence, excitez-moi par de nouveaux aiguillons à courir sans cesse dans l'observance de vos commandements, et que ma vie soit le sentier des justes, qui *comme une lumière croissante, s'élève jusqu'à la clarté du jour parfait* (Proverb. 4).

III. Considérez qu'il est douteux si l'homme mérite ou ne mérite pas condignement la première gloire ou les premiers degrés de la béatitude. D'un côté, il doit être bien constant que plusieurs ne les emportent pas par le titre de leurs mérites, mais par une pure grâce et faveur de Dieu, comme sont ceux qui sont baptisés dans l'enfance, ou bien qui ont formé et achevé en un moment leur acte de Contrition un peu avant le Sacrement qui leur confère la première grâce, et partant, leur acquiert la première gloire et les premiers degrés de la béatitude, par les mérites de Jésus-Christ et non par les leurs propres, afin que comme la miséricorde de Dieu est exaltée en leur donnant gratuitement la première grâce, elle le soit pareillement en leur donnant la première gloire, ou le commencement de leur félicité. Au reste, il y en a d'autres qui, en recevant la première grâce, persévèrent encore dans la Contrition ou la dilection, par laquelle ils se disposaient à la recevoir; et

bien que cette Contrition ou dilection ne puisse être méritoire de la félicité, avant la grâce sanctifiante, par ce qu'elle partait d'une âme digne de la damnation et ennemie de Dieu ; toutefois, après que cette première grâce est infuse, que lui manque-t-il pour mériter l'entrée du Paradis ou la première gloire ? En cette grande difficulté, il vaut mieux que nous nous jetions dans les bras de la miséricorde divine et que nous n'estimions pas avoir un droit de justice, là où il est trop douteux et si difficile à défendre ; car, toujours faut-il que l'âme ait reçu la grâce sanctifiante avant qu'elle soit capable de mériter par la continuation de sa Contrition ou de sa dilection. Or, supposé qu'elle soit dans la grâce sanctifiante par la miséricorde de Dieu, elle sera pareillement en droit de recevoir la gloire qui correspond à cette grâce, et ce, par la même miséricorde de Dieu : il faut donc de deux choses l'une, ou bien qu'elle mérite le bien qui lui est déjà acquis, ce qui lui serait inutile, ou bien qu'elle mérite un accroissement de grâce et de gloire par cette continuation, ce qui semble beaucoup plus conforme à la vérité. Concluons donc que les saints ont eu leur première gloire ou les premiers degrés de leur félicité, non à titre de justice, mais par miséricorde ; et qu'ainsi il est vrai que Dieu donne sa gloire aux saints par-dessus leurs mérites, parce que les commencements leur sont donnés par pure miséricorde, et les accroissements par justice.

Je me réjouirai d'apprendre cette vérité pour en remercier particulièrement la miséricorde divine. Oh ! il est bien convenable, mon Dieu ! que la chose soit ainsi, et que vous ayez mis la première pierre et le premier fondement de la Cité céleste ; que toute la cour céleste se répande en louanges. Ainsi, votre libéralité et les mérites de Jésus paraissent mieux en la couronne et l'héritage de vos saints. O heureux du Paradis, *rendez grâce au Seigneur parce que sa miséricorde est éternelle* (Ps. 135) ! J'apprendrai pareillement à reconnaître en nous le mérite avec une humilité parfaite, puisque nos bonnes œuvres ne s'étendent pas sur la première grâce et sur les premiers degrés de la gloire, qu'il n'appartient qu'à la miséricorde divine et au sang précieux de l'agneau sans tache, Jésus-Christ, de poser en nous. Ainsi, je m'humilierai dans la pensée de mes bonnes œuvres, ne leur attribuant que l'accroissement de la gloire et la gloire

de quelque degré d'augmentation, mais à votre sang précieux, ô Jésus ! et au grand mérite de votre passion, le commencement et le progrès, car le commencement n'est dû qu'à votre grâce, et le progrès n'est pas sans votre grâce.

---

## VINGTIÈME MÉDITATION.

### SUITE DE L'ÉTENDUE DU MÉRITE.

I. Considérez que le mérite des hommes se peut multiplier en tout lieu, en tout temps et en tout état possible. Car, pour ce qui est du lieu, peu de personnes mériteraient, si Dieu eût circonscrit à un certain espace, le pouvoir de mériter. Tout lieu est donc propre pour pouvoir mériter. La sainteté n'est pas liée aux prisons, elle n'est pas attachée à la solitude, ni renfermée dans les cloîtres des religieux, de manière à ne se rencontrer point hors de là. On peut mériter dans les armées, on peut mériter à la cour, aux champs et à la ville. Et si l'on veut parcourir les histoires des saints, l'on ne verra aucun lieu excepté, jusque-là que Job mérita même sur le fumier, où il fut sept ans, selon l'opinion de quelques-uns, à combattre les furieux assauts de Satan. Et comme l'homme, en vivant vertueusement, peut mériter en tout lieu, aussi peut-il mériter dans tout le temps de sa vie, tant qu'il a l'usage de la raison et de la liberté. La bonté de Dieu ne lui a posé aucunes bornes et aucunes limites durant le cours de sa vie, au delà desquelles il fût dans l'impuissance, ou de s'écarter de l'enfer par la pénitence de ses péchés, ou d'acquérir les richesses du Ciel, par le prix des bonnes œuvres méritoires ; tout temps y est propre, tout âge y est convenable. Ce n'est pas comme dans le gain des biens temporels et des richesses corruptibles, car pour les acquérir et les augmenter, il faut attendre les occasions et les opportunités du temps ; pour acquérir les trésors célestes et éternels, tout moment de la vie humaine, tout instant est convenable, si l'homme en veut faire bon usage, pour nous

faire reconnaître combien Dieu est plus libéral à dispenser les trésors des véritables biens, que les trésors des biens corruptibles, qui ne devraient pas être appelés biens, puisqu'ils sont cause de tant de péchés qui se commettent au monde. Enfin, l'homme peut mériter en tout état possible, soit séculier, soit religieux, soit ecclésiastique, soit dans l'état du mariage, soit dans la chasteté, qu'il soit juge ou marchand, artisan, soldat ou laboureur, prince ou sujet, qu'il soit de grande ou de vile naissance, riche ou pauvre. Et si nous méditons les histoires des saints, nous en trouverons dans toute sorte de conditions. Chacun, sans préjudice des qualités, peut prendre sa part du royaume céleste, dont les richesses infinies et inépuisables sont données par la magnificence divine aux bonnes œuvres de toutes sortes de personnes qui veulent vivre saintement. Ces vérités nous sont indiquées par la vision de la Cité céleste, qui apparut à saint Jean le bien-aimé disciple, en laquelle il vit *douze portes ; trois du côté de l'Orient, trois du côté du Nord, trois du côté du Midi et trois du côté d'Occident* (Apoc. 21). C'est pour nous représenter que des quatre parties du monde on vient au Paradis, n'y ayant aucun lieu duquel on ne puisse s'acheminer vers le Ciel. C'est encore pour nous enseigner que l'homme peut entrer au Ciel en tous les âges de sa vie ; dans l'enfance, signifiée par l'Orient ; dans la jeunesse ardente, signifiée par le Midi ; dans la virilité, plus refroidie en ses passions, dénotée par Septentrion, et dans la vieillesse qui va à la mort, par l'Occident. Que dénotent, dit le maître des théologiens, les portes qui sont en cette cité, sinon que l'homme peut en tout âge et en tout temps entrer à la Cité d'en haut ? Et chaque âge a trois portes pour entrer dans le Paradis. Les portes du premier âge sont au nombre de trois : l'innocence baptismale, l'humble obéissance, la discipline raisonnable ; par ces trois portes les enfants entrent en Paradis. Le second âge de la jeunesse a trois autres portes, savoir : la pénitence, l'abstinence et la continence ; par ces trois portes les jeunes entrent dans le Paradis. Le troisième âge de la virilité a trois portes : l'observance des commandements, la vertu des mérites et la patience dans les adversités ; par ces trois portes, les hommes entrent dans le Paradis. Le quatrième âge de la vieillesse a trois autres portes : le souvenir de ses offenses, l'effusion des larmes et le pardon des injures ; par ces trois portes, les vieillards décrépits entrent dans le Paradis. Enfin

ces quatre parties figurent encore toutes sortes de peuples, lesquels avec la croyance de la Trinité entrent dans le Paradis : l'Orient dénote les Juifs, dont est né, comme de l'Orient, le soleil de justice, Jésus-Christ; l'Aquilon dénote les peuples Gentils; le Midi, les chrétiens plus éclairés dans la Foi; et l'Occident, les hommes qui seront convertis à la fin du monde par les prédications d'Enoch et d'Elie, si bien que les hommes de tous les états trouveront la voie qui conduit au Ciel.

Admirez les merveilles de la libéralité de Dieu, il n'y a pas de lieu où la sainteté ne puisse être cultivée. O Dieu! que je voudrais pour votre gloire vous avoir aimé dans tous les lieux où j'ai été, et y avoir laissé quelque vestige de dévotion. Oh! je désire en laisser où je me transporterai dorénavant. On peut mériter en tous les âges de sa vie. O Seigneur! je vous rends grâces pour ce bienfait! Oh! que je désire pouvoir mériter en tous les instants dans lesquels vous avez voulu que je pusse mériter! Oh! s'il n'y avait aucun instant vide et perdu en ma vie! Oh! si je pouvais réparer le temps perdu! Toutes sortes de personnes sont admises au profit spirituel du mérite : ô Seigneur! vous ne faites acception de personne! Oh! faites que je m'emploie pour votre amour à assister toutes sortes de personnes, sans mépriser la condition d'aucun, et dédaigner, pour sa bassesse, de contribuer à son salut.

II. Considérez la grande facilité qu'ont les âmes sanctifiées par la grâce, d'acquérir des mérites. Premièrement, elles peuvent mériter dans les actions indifférentes, qui d'elles-mêmes ne sont pas méritoires, en les relevant par une droite et sainte intention; car, comme ces actions peuvent devenir perverses, par la mauvaise intention avec laquelle on les ferait, ainsi peuvent-elles être méritoires, en les ornant et en les enrichissant d'une sainte intention? Ainsi, nous pouvons par la seule direction de notre volonté, changer le plomb en or, une action indifférente en une œuvre qui mérite le Ciel. Il n'y a pas d'action si basse et si terrestre qu'elle soit, pourvu qu'elle ne soit point mauvaise, qui ne puisse être ennoblie par la sainteté de l'intention, et devenir céleste et divine. Ce qui même se peut faire par la seule intention virtuelle, laquelle peut animer plusieurs actions, pour en rehausser le prix et faire qu'elles soient méritoires, tandis que par le défaut de l'intention actuelle elles ne le seraient pas.

Secondement, les âmes peuvent mériter et méritent en effet, encore qu'elles n'aient pas la pensée de mériter. La grâce s'augmente sans que l'on pense à son accroissement, et l'on avance vers le Ciel, sans y prendre garde; comme, sur un vaisseau, on fait beaucoup de chemin sans voir qu'on avance. Dieu n'a point voulu que le grand trésor des mérites dépendît de notre pensée et de notre réflexion, afin que notre inadvertance ne l'amoindrît pas. Il en est de même de la vertu qu'ont les bonnes œuvres de satisfaire et d'expier les peines du purgatoire, qui sont dues à nos péchés; encore que nous ne pensions pas en les produisant à nous acquitter des flammes du purgatoire, nous nous en acquittons, et par ce trait singulier de la bonté de Dieu, plusieurs âmes s'en verront bientôt délivrées. Or, les bonnes œuvres ont la même vertu pour mériter que pour satisfaire, et les âmes se trouveront bien avancées dans la gloire, et y avoir fait de grands profits, sans y avoir que fort peu pensé. Troisièmement, l'âme peut mériter par le désir seul, qui supplée à l'œuvre qu'on ne peut accomplir. Si quelqu'un ne peut jeûner, ne peut se mortifier, ne peut faire des aumônes, qu'il en ait au moins le désir, Dieu lui en tiendra compte, et ce désir demeurera écrit au livre de vie, pour être un jour récompensé. Ainsi, plusieurs sont élevés dans le Ciel au-dessus des autres, non pour avoir fait plus d'œuvres, mais pour avoir formé plus de saints désirs. Si bien que la bonne volonté est un instrument très-propre à nous faire acquérir de grandes richesses spirituelles. En effet, si la mauvaise volonté et le désir de faire une action noire est criminel devant Dieu, qui en prendra vengeance comme de l'action même, il est bien raisonnable que Dieu, qui a plus d'inclination à récompenser qu'à punir et à châtier, ne laisse pas sans récompense le seul désir de bien faire, quand l'exécution n'est pas possible. Bien plus, le désir d'avoir de bons désirs produit des mérites, selon cette parole de David : *Mon âme a désiré de désirer vos justifications* (Ps. 118). Quatrièmement, on peut accroître ses mérites en multipliant les bonnes intentions dans une bonne œuvre, laquelle se peut faire pour y pratiquer diverses vertus qui s'y rencontrent; car une bonne fin n'empêche pas l'autre, d'autant que l'honnêteté n'est point contraire à l'honnêteté, ni la bonté à la bonté : c'est pourquoi celui qui revêt un pauvre nu pour soulager sa misère, peut rapporter cette même

action à Dieu. Or, autant de bonnes fins qui se rencontrent en une même action, autant d'actes de vertu qui auront leur récompense. Qu'un homme fasse oraison, il la peut faire pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et en cette vue l'oraison a le mérite de la vertu de religion; il la peut faire pour secourir la misère du prochain, et en cette vue, l'oraison a le mérite de la vertu de miséricorde; il la peut faire pour effacer les peines de ses péchés, et en cette vue, elle aura le mérite de la vertu de pénitence. Si bien que, par ce moyen, une seule bonne action en vaut plusieurs. Cinquièmement, on peut accroître ses mérites par l'approbation d'une bonne œuvre déjà faite; car autant de fois que l'âme se complaît dans le bien qu'elle a fait, autant elle mérite. Ce qui est assez évident par la considération de celui qui, après une mauvaise action, y repenserait souvent et s'y complairait, comme si quelqu'un après en avoir maltraité un autre, en y pensant, se réjouissait plusieurs fois de l'avoir outragé; en repensant à la chose, il pécherait, et démériterait autant de fois; donc aussi, celui qui a fait quelque bien et qui l'approuve toujours, multiplie toujours ses mérites. C'est pourquoi, comme cette approbation peut être appliquée à toutes les bonnes œuvres de tous les saints, non pour une fois, mais cent et cent fois, il résulte de là un nombre incomparable de biens et de mérites divers. En sixième et dernier lieu, l'homme peut encore mériter en offrant plusieurs fois la même chose à Dieu, qui l'aura toujours pour agréable, et lui décernera quelque nouvelle récompense; car il agrée autant l'offrande qui lui est faite la seconde fois que la première, différant en ce point des rois de la terre, aux yeux de qui l'offrande réitérée d'un même présent perd de son prix. De là, c'est mériter que de renouveler les mêmes vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. De là si quelqu'un a donné son cœur à Dieu, il peut répéter cent et cent fois cette offrande, et toujours avec accroissement de grâces et de mérites. Que si l'on dit que ce monde est plein d'embarras et de troubles de toutes parts qui ruinent le bon mérite, il n'y a qu'à considérer l'exemple de Marie-Marthe, laquelle servant Jésus-Christ de bonne affection, ne laissa point de mériter, nonobstant ses distractions et ses sollicitudes. Il n'y a donc qu'à se porter toujours aux bonnes œuvres et à y avancer de bonne foi, pour trouver la voie du mérite.

O Dieu très-bon ! j'adore votre providence, je révère et j'embrasse votre bonté qui a fourni aux hommes tant de moyens de s'enrichir en grâces et en mérites devant vous, et d'augmenter en sainteté et en perfection. Peu y parviendraient, si vous eussiez été moins libéral à donner tant de moyens de s'agrandir dans les véritables richesses de votre Paradis. O Seigneur ! que votre sagesse est merveilleuse, par elle vous comblez les justes de tant de bienfaits cachés et de faveurs secrètes, pour les rendre plus justes. Ce sont des bienfaits cachés, non qu'ils ne soient d'eux-mêmes assez visibles et assez reconnaissables, mais la plupart des âmes vivent dans l'aveuglement et sans considérer les effets de cette bonté magnifique. O illuminateur de mon âme ! dissipez mes ténèbres, afin que je découvre de plus en plus vos bienfaits cachés à tant de monde, par lesquels vous prenez plaisir à obliger vos créatures, sans que la plupart s'en aperçoivent et vous en rendent grâces ; car, ô Seigneur ! qui vous est semblable en magnificence ! vous donnez aux hommes mille moyens de prendre part au trésor immense de la gloire, et vous n'appréhendez pas qu'il soit épuisé ; car il est infini, et la source de vie qui est en vous ne peut être tarie par les mérites où parviennent les justes durant toute la carrière de cette vie. Courage donc, mon âme, réjouissons-nous de découvrir ces moyens si faciles de devenir riches dans le Ciel. O l'excellente découverte ! si nous nous en pouvons prévaloir ! Oh ! que les mondains et les amateurs de ce siècle nous doivent faire de confusion, eux qui saisissent si avidement les occasions d'avancer dans les biens périssables, tandis que nous négligeons si fort de nous enrichir dans les biens éternels ! *Vraiment les enfants de ce siècle sont plus prudents que les enfants de lumière* (Luc. 16). Oh ! que nous le regretterons un jour, quand il ne sera plus temps ! O Seigneur ! réveillez-nous d'un si grand assoupissement, avant que notre vie arrive à sa fin.

III. Considérez comment, avec tant de moyens et de facilité d'étendre nos mérites, il arrive qu'il y a tant de personnes chrétiennes et faisant profession de sainteté, qui sont si vides et si dénuées de tous bons mérites ? N'est-ce pas une chose étonnante de voir une telle pauvreté au milieu de tant de trésors d'or et d'argent, et de pierres précieuses si faciles à gagner ? L'on peut dire à cela que plusieurs personnes ne méritent point dans leurs

bonnes œuvres, parce qu'elles sont coupables de quelque péché mortel qui leur est caché, et que plusieurs ont des consciences erronées, pensant être bien quoique dans un état très-mauvais. Les uns sont dans des sentiments hérétiques, qu'ils prennent pour de solides vérités. Les autres ont un orgueil caché, dont ils ne se corrigent jamais. Les autres fomentent des attaches, qu'ils ne considèrent pas assez comme mortellement mauvaises; enfin les autres ont d'autres défauts, pour lesquels ils sont en effet privés de la grâce sanctifiante, qui est le principe du mérite rigoureux dont nous traitons ici. Que si saint Paul disait : *Je ne me sens coupable de rien, mais je ne suis pas justifié pour cela, car celui qui me juge est le Seigneur* (I. Cor. 4), à bien plus forte raison le pourront-ils dire, ceux qui n'ont pas l'ombre des vertus de ce saint Apôtre. Or, s'il est vrai que plusieurs sont en péché mortel, il n'y a point de quoi s'émerveiller s'ils sont pauvres en mérites. De plus, le Docteur subtil, pénétrant heureusement les vérités de la Théologie, a remarqué une chose consolante, c'est que Dieu ne donne pas toujours sur-le-champ la grâce méritée par les bonnes œuvres; mais il réserve quelquefois le prix des mérites jusqu'au temps de la mort, de peur que nous y défaillions, ne résistant pas fortement aux tentations des démons et à leurs illusions. Dieu donc, dit-il, peut conserver nos mérites, afin qu'ils aient leur efficacité à la fin de la vie, lorsque nous en avons plus grand besoin. Or, bien que cette doctrine ne puisse s'entendre pour l'accroissement de la grâce sanctifiante, elle ne semble pourtant pas improbable pour plusieurs grâces actuelles méritées par les bonnes œuvres, dont Dieu diffère le don jusqu'au temps de la plus grande nécessité de l'homme, ménageant suavement, par une sage conduite, l'affaire de son salut. Dès lors, il ne faudra pas s'étonner si plusieurs personnes, qui méritent beaucoup, ne ressentent pas les effets de leurs mérites; elles les ressentiront plus opportunément au temps du combat et des dernières attaques de l'ennemi; elles auront une mort très-sainte et très-glorieuse, y étant assistées extraordinairement, à cause de tous les mérites de leur vie. Après tout, quoique les voies du mérite soient larges et faciles, plusieurs néanmoins, par une tiédeur inexplicable, négligent de s'y engager; il leur semble qu'ils font assez s'ils évitent la damnation éternelle, et ils n'ont aucune générosité spirituelle pour prétendre à une couronne des plus ri-

ches du grand empire céleste; de là vient la froideur dans leurs exercices spirituels, une lâcheté merveilleuse à entreprendre aucune chose en la vue de Dieu et de son Paradis, et une grande négligence à produire, comme il convient, les œuvres méritoires, quoique Dieu, par une multitude de bienfaits cachés, ait donné tant de moyens de les étendre et de les multiplier.

Je reconnaîtrai ces vérités, j'appréhenderai que ma voie intérieure ne soit gâtée par quelque défaut caché; je dirai avec David : *Délivrez-moi, Seigneur, de mes péchés cachés* (P. 18). Une autre fois je me consolerai dans l'espérance que Dieu, à l'heure de ma mort, me donnera plus de secours et d'assistance que je n'en ressens maintenant, et ainsi je ne demeurerai pas toujours en cette crainte d'être hors de son amour. Je tâcherai aussi de mettre en pratique les moyens de multiplier les mérites; car ils se multiplient en enrichissant les œuvres indifférentes d'une intention spirituelle et céleste. O bonté divine! que n'ai-je ajouté à chacune de mes actions toutes les intentions excellentes que vous connaissez y pouvoir être apportées. Les mérites se multiplient par le bon désir, qui supplée à l'œuvre même. O mon amour! que n'ai-je conçu tous les bons désirs possibles! Que ne puis-je vous donner autant de gloire que tous les saints vous en donneront dans toute l'éternité! Les mérites se multiplient en multipliant plusieurs intentions dans une même action. O mon bien-aimé! que ne puis-je, en chacune des œuvres que je ferai pour votre service, et en chacune de mes paroles, mettre toute la perfection que vous connaissez y pouvoir être mise par plusieurs personnes infinies, s'il était possible! Les mérites se multiplient en approuvant plusieurs fois le bien qui a été fait. O mon Dieu! qui êtes ma force et mon espérance, pour vous complaire davantage, je veux à tous les moments de ma vie approuver, par un nouveau consentement, tout ce que j'ai fait de bien et tout ce que feront les autres pour votre service. Enfin les mérites se multiplient en réitérant plusieurs fois l'offrande d'une même chose à Dieu. O Seigneur! à qui je suis tant redevable, même pour un seul bienfait, donnez-moi la grâce de vous offrir mon cœur; et parce que vous me donnez mon cœur à chaque instant, en continuant à me le conserver, je vous le dois tous les jours, à chaque instant; oh! recevez-le autant de fois que je vous le dois.

## VINGT-UNIÈME MÉDITATION.

### DE L'ACCROISSEMENT DE LA GRACE SANCTIFIANTE.

I. Considérez que jusqu'à la mort la grâce peut s'accroître dans les âmes. Saint Jean Chrysostôme, méditant cette vérité, dit que, dans les noces du monde, les épouses, après un mois ou deux, sont moins gracieuses à leurs époux, mais qu'il n'en est pas ainsi des noces spirituelles, parce que plus on avance, plus ardentes sont les affections de l'époux du Ciel, si les âmes veulent bien veiller sur elles. La grâce est grande, mais elle sera plus grande encore, si nous le voulons. Saint Paul était grand, quand il fut baptisé; il devint plus grand quand il prêcha et qu'il confondit les Juifs; ensuite il fut ravi au Paradis et monta jusqu'au troisième Ciel. A nous aussi il nous est permis, si nous le voulons, d'accroître la grâce du Baptême, laquelle devient plus forte par les bonnes œuvres. Et en effet, l'auteur de la grâce, qui est Dieu, ne manque ni de puissance ni d'affection pour la répandre incessamment dans l'homme; et la grâce, de sa nature, est capable d'un accroissement sans limites; car elle est une ressemblance avec Dieu et une participation de sa nature, qui peuvent devenir toujours plus parfaites et plus grandes. Enfin le sujet qui reçoit la grâce n'en est jamais tellement rempli qu'il ne soit capable d'en recevoir davantage, car la grâce en descendant en l'âme, étend et dilate sa capacité, et la dispose à en recevoir une plus grande; ainsi la grâce naît de la grâce, et les progrès servent à d'autres progrès; les gains font place à d'autres gains, et les mérites à d'autres mérites. Et, comme dit l'évêque Ennodius, les bienfaits de Dieu viennent par degrés, et promettent des choses meilleures à ceux auxquels ils en apportent de bonnes. En effet, s'il n'y a point de malice si noire qu'une âme abandonnée ne la puisse augmenter encore, si bien que le Prophète royal dit à Dieu : *L'orgueil de*

*ceux qui vous haïssent monte toujours* (Ps. 73), pourquoi y aurait-il des limites pour sa bonté, pourquoi ne pourrait-elle pas devenir toujours meilleure ? L'état de cette vie semble le demander, n'étant qu'une voie et un progrès vers le Ciel ; or, dans une voie, tant qu'elle demeure voie, on peut toujours s'avancer, autrement ce ne serait plus une voie. Enfin la vision de Dieu peut toujours s'accroître, et n'étant point totale pour aucun des bienheureux, elle n'y est jamais si claire et si rayonnante que, par la toute-puissance de Dieu, elle ne puisse l'être davantage ; or la grâce de cette vie correspond à la gloire de l'autre ; elle est toujours capable d'être perfectionnée. Cela provient de l'efficacité des Sacrements, et encore des bonnes œuvres faites en état de grâce ; car, comme les Sacrements produisent quelque grâce dans un sujet bien disposé, et que les bonnes œuvres ne sont point sans salaire et sans récompense, il est nécessaire que l'homme sanctifié augmente de plus en plus par leur usage et par l'exercice les richesses spirituelles de son âme, tellement qu'il n'a jamais tant de grâces en cette vie qu'il n'en puisse encore acquérir davantage et devenir plus saint. Au reste, par les mêmes moyens par lesquels la grâce s'accroît, les vertus surnaturelles se perfectionnent ; le sujet qui se trouve disposé pour être enrichi d'une grâce plus abondante, l'étant pareillement pour recevoir des vertus plus parfaites ; c'est pourquoi, comme Dieu ne cherche que des âmes bien préparées pour y verser ses dons, il ne manque point de perfectionner les vertus de celles dont il perfectionne les grâces. Vous diriez le train d'une noble princesse, qui s'augmente et devient plus brillant quand elle est élevée à de nouveaux honneurs et à de plus grands biens ; car ainsi la grâce étant agrandie dans le royaume de l'âme, le cortége des vertus infuses et surnaturelles en reçoit un nouveau lustre par son accroissement. Enfin l'âme a deux sortes de vies spirituelles, qui doivent s'accroître en même proportion ; la première vie est la grâce sanctifiante et habituelle, la seconde est l'action sainte et vertueuse ; dès lors, où la première vie s'accroît, la seconde doit pareillement s'accroître, et ensuite les vertus surnaturelles, qui sont les principes des saintes actions, lesquelles constituent cette seconde vie.

O mon âme ! ne passez pas légèrement sur cette belle vérité ; regardez quel avantage elle vous offre de monter tous les jours

de cette vie, par un progrès perpétuel, dans la noblesse et les beautés singulières de la grâce. Désirez donc de vous enrichir tous les jours par la réception des Sacrements et l'exercice des saintes œuvres ; ne passez plus de journées, ne passez plus d'heures que vous ne fassiez quelque nouveau progrès dans la grâce de Dieu. Gravez dans votre mémoire les paroles du Sage : *La voie des justes, comme une lumière resplendissante, croît et s'avance toujours jusqu'à son midi* (Prov. 4). Pensez que toute la vie du bon chrétien est un saint désir de profiter, sans s'arrêter à ce qu'on est. Méditez ce que dit le dévot saint Bernard (1) : Jamais le Juste ne s'estime être au bout de la carrière, et il ne dit jamais : C'est assez, mais il a toujours faim et soif de justice ; en sorte que, s'il vivait toujours, il s'efforcerait toujours, autant qu'il lui serait possible, de devenir plus juste, il s'évertuerait sans cesse d'aller du bien au mieux ; car il s'est donné au service de Dieu pour une éternité, et non pas pour un an ou quelque temps, comme un mercenaire.

II. Considérez qu'il faut deux choses pour croître en la grâce sanctifiante, les grâces actuelles et la coopération de la volonté par des actes de piété. Premièrement, il faut des grâces actuelles de Dieu pour avancer dans la grâce sanctifiante et les vertus infuses ; si bien que, pour ce sujet, il y a un don de Dieu qui s'appelle un don d'accroissement en grâce et en vertu. *Bienheureux est l'homme,* dit le Prophète royal, *qui a eu secours de votre part ; il a disposé des degrés en son cœur ; car le législateur les bénira, ils iront de vertu en vertu* (Ps. 83). De même, Salomon admirant le bonheur d'une âme qui, dans le désert et les difficultés de cette vie, va sans cesse montant à un plus haut degré de perfection, dit : *Quelle est celle-là qui monte du désert, abondante en délices, appuyée sur son bien-aimé* (Cant. 8) ; c'est-à-dire soutenue de sa grâce ; car, comme dit saint Bernard (2), c'est en vain qu'elle s'efforce, si la grâce de Dieu ne la fortifie. C'est chose si difficile d'avancer, que la grâce de Dieu y est nécessaire ; c'est aller contre le fil et le courant de l'eau, c'est naviguer contre vent et marée, c'est se raidir contre un torrent plein de violence ; parce que plusieurs habitudes vicieuses et passions déréglées subsistent dans l'âme après la grâce sanctifiante, par

(1) Epist. 233. — (2) Serm. 85. In Cant.

lesquelles elle est poussée du côté des œuvres du péché. Or, si, pour leur résister et n'en être pas emportée, il lui faut des grâces nouvelles, combien davantage, afin que non-seulement elle ne soit pas emportée ou retardée, et qu'elle demeure stable sans reculer; mais pour qu'elle avance malgré ces obstacles, et qu'elle monte de plus en plus? Le navire ne va pas de soi-même contre le fil de l'eau; ce n'est qu'à force de rames ou par l'aide des hommes ou des chevaux qui le tirent, ou à la faveur des vents propices qui enflent ses voiles; il en est de même d'une âme qui fait des progrès contre l'impétuosité de ses passions; elle a besoin de rames, de cordages et de vents favorables, qui sont les grâces du Saint-Esprit. Les philosophes platoniciens disaient qu'il y avait en l'homme un principe de rénovation, parce qu'il pouvait se rendre meilleur qu'il n'avait été premièrement créé. Ce mot est juste, pourvu que par ce principe ils veulent entendre la grâce divine; parce que, comme raisonne le séraphique Docteur, la cause étant plus noble que son effet, l'homme ne peut de lui-même être la cause de son amélioration; car autrement l'effet serait plus noble que sa cause, l'homme meilleur étant l'effet de l'homme moins bon et moins parfait; il faut donc que la source de la grâce y intervienne et soit la cause de son accroissement. C'est pourquoi ce n'est point par hasard ou par la témérité d'une aveugle fortune que certaines âmes vont tous les jours croissant en perfection, c'est par un conseil du Ciel et un secours spécial de la grâce divine. C'est encore aussi par la coopération de la volonté de l'âme déjà justifiée, qui multiplie les bonnes œuvres et spécialement les actes de la Charité, ce soleil et cette reine des vertus, cette épouse du Roi céleste, qui lui est la plus agréable de toutes les vertus; c'est pourquoi ses propres actes méritent un plus grand accroissement de grâce sanctifiante, que les actes de toutes les autres vertus. En effet, comme ceux qui servent les rois de la terre, méritent plus leurs bonnes grâces par certaines actions que par d'autres; comme un général d'armée, qui gagne la victoire sur ses ennemis, ou force une puissante ville à se rendre à discrétion, mérite plus du roi, que ne ferait un serviteur qui lui accommoderait parfaitement un jardin, ou lui rendrait quelqu'autre service moins considérable; de même les âmes justifiées méritent plus une augmentation de grâces, en formant les actes de la pure Charité, que par toutes les

autres vertus. C'est pourquoi il est très-probable qu'autant une action de pure Charité a de degrés de ferveur et d'intensité, autant elle ajoute de degrés de grâce sanctifiante. Ce qui n'a pas lieu pour les actes des autres vertus, aux degrés d'intensité desquelles correspondrait seulement quelque portion d'un degré de grâce sanctifiante. Si bien que pour trois degrés d'intensité qu'aurait un acte de tempérance ou de justice, Dieu augmenterait la grâce d'un degré seulement. Et cette vérité est si utile et si digne d'une sainte curiosité, qu'il est important de lui donner quelque jour par la comparaison de ce que gagne une âme avant sa justification, par un acte d'amour de Dieu. Elle acquiert autant de degrés de grâce sanctifiante, que l'acte d'amour par lequel elle s'y est disposée avait de degrés. La raison en est que cette âme est aussi aimée de Dieu qu'elle-même aime Dieu. Si donc une âme, qui était encore ennemie de Dieu, gagne autant de grâces que son amour était fort et fervent, autant doit-elle en gagner après qu'elle est justifiée et rendue amie de Dieu. Ainsi raisonne saint Paul : *Si étant ennemis, nous sommes réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, bien plus, étant réconciliés, nous serons sauvés en sa vie* (Rom. 5). Ainsi deux choses font accroître la grâce sanctifiante.

Désirez ce secours de la grâce, et demandez-le instamment au Saint-Esprit. O Seigneur! qui, comme un père très-débonnaire, désirez l'avancement de vos enfants, et, comme un maître très-affectionné, désirez la plus grande perfection de vos disciples, leur faisant entendre cette voix évangélique : *Amis, montez plus haut* (Luc, 14), ne permettez jamais que nous nous ralentissions dans les œuvres de votre service ; mais élevez nos désirs aux vertus plus excellentes et aux plus saintes pratiques de la vie spirituelle, afin qu'après avoir jeté les fondements de la pénitence, entrant, par une plus fidèle coopération aux secours de vos grâces, dans la voie du progrès, nous élevions les murs des vertus et le comble de la sainte Charité, qui vous étant la plus agréable des vertus, et obtenant la meilleure part en vos bonnes grâces, nous unisse de plus près à vous, qui êtes notre fin dernière, notre espérance et notre béatitude.

II. Considérez qu'encore que la grâce avec les vertus puisse toujours s'accroître pendant cette vie, néanmoins elle ne peut jamair arriver à un si haut point, selon le cours ordinaire,

qu'elle vienne à ôter toute inclination au mal, qui est la source du péché, et rendre l'âme impeccable. Telle est la doctrine de l'Église, déclarée dans le concile de Vienne, où furent condamnées les erreurs des faux spirituels, qui, sous ombre de sainteté, avançaient plusieurs dangereuses propositions, entr'autres que l'homme pouvait, en cette vie présente, acquérir un si haut degré de perfection, qu'il en devenait impeccable et ne pouvait plus s'accroître en grâce, parce que si quelqu'un pouvait toujours s'accroître, il pourrait être trouvé plus parfait que Jésus-Christ. Secondement, que l'homme, après avoir atteint ce degré de perfection, ne devrait plus jeûner ou prier Dieu, parce que la sensualité serait tellement sujette à l'esprit et à la raison, qu'alors l'homme pourrait librement accorder à son corps ce qu'il voudrait. Le pape Clément V, dans le concile de Vienne, appelle ces erreurs abominables. Les grâces que peuvent acquérir les âmes, par les voies ordinaires, n'éteignent donc pas toutes leurs concupiscences sensuelles, et ne les exemptent pas de tout péché. Cela paraît assez dans les Apôtres qui avaient fait autant de progrès en la grâce de Dieu que personne au monde. Cependant saint Paul, dans l'abondance des grâces divines, confesse sa dette et avoue ses infirmités : *Je sens*, dit-il, *une autre loi dans mes membres, qui combat la loi de l'esprit, et qui me captive sous la loi du péché* (Rom. 7), c'est-à-dire qui me fait ressentir malgré moi les atteintes des concupiscences de la terre. Et le bien-aimé disciple saint Jean : *Si nous disons qu'il n'y a point en nous de péché, nous nous trompons, et nous sommes sans sincérité* (Epît. 1 c. 1). C'est pourquoi l'abondance des grâces n'ôte point en cette vie tout le sentiment du péché ; mais elle en empêche souvent le consentement, et fait que l'homme juste sentant quelquefois des choses injustes combat et résiste, les désavouant puissamment, tant que la grâce l'assiste. Au reste, si la grâce et les vertus ne se peuvent point tant accroître, qu'elles ôtent d'un cœur qui aime Dieu toutes les inclinations et toutes les passions terrestres, ce n'est pas que les actes surnaturels des vertus ne détruisent les habitudes vicieuses qui leur sont contraires ; car qui dirait que le chaud ne chasse point le froid, ou la science les erreurs ? Et si les actes et les habitudes naturelles ont cette force, pourquoi pas les actes et les habitudes surnaturelles qui ont plus de perfection ? Il faut donc plutôt

dire que c'est parce que le progrès de la grâce et des vertus n'est jamais si grand qu'il détruise tout le foyer du péché, d'où naissent les offenses vénielles des âmes les plus saintes de cette vie. En effet, jamais le progrès n'en vient à un tel point qu'une âme puisse égaler en grâce la Vierge sacrée ou son Fils Jésus-Christ. Pas plus, dit l'angélique saint Thomas, que le feu, si parfait qu'il soit en lumière et en chaleur, ne peut atteindre la perfection du soleil; car Dieu ayant prévu à quel degré pourraient s'élever les grâces et les vertus des anges et des hommes, selon la mesure des grâces, des facultés et du temps qui leur seraient assignés à cet effet, il donna à Jésus-Christ et à sa sainte mère la grâce et les vertus à un degré encore plus éminent, qui par sa perfection incomparable éteignît le foyer du péché et leur conférât le privilége d'une sainte impeccabilité. Or, cette éminence et cette perfection de grâces et de vertus ne se trouvant en aucun saint durant l'état de cette vie, il ne faudra pas s'émerveiller s'il est tenté et s'il succombe quelquefois au péché véniel. Tellement que quelques théologiens ne croient pas qu'il puisse passer plus d'un jour sans y tomber. D'autres considérant ce qui est dit dans les Proverbes : *Le juste tombe sept fois dans le jour* (Prov. 24), maintiennent qu'il ne peut passer trois ou quatre heures sans pécher. Il faut avouer néanmoins qu'il est difficile de déterminer un temps précis, parce que la chose dépend de diverses circonstances; de l'état de la vie, de l'éloignement des occasions, de la coutume, de l'emploi, de la disposition et de la complexion de l'homme; toutes choses qui font que les uns seront plus longtemps sans pécher que les autres. Ce que l'on peut dire plus probablement c'est que les péchés vénielS, qui se commettent par inadvertance, sont plus fréquents que les péchés de propos délibéré, qui se pourront éviter quelques jours entiers par ceux qui prennent bien garde à eux. C'est pourquoi les paroles de Salomon se doivent entendre des péchés qui se font par surprise. Ajoutez que le texte de la Bible, hébreu, grec ou latin, ne porte pas : Le juste tombe sept fois le jour, mais seulement : *Le juste tombera sept fois*, sans faire mention si c'est en un jour ou en plusieurs. Enfin saint Augustin dit (1) qu'il faut entendre ce passage, non de la chute dans

(1) L. 11. Civit. c. 31.

le péché, mais de la chute en quelque affliction, de laquelle le juste est souvent attaqué et délivré.

Concluez de ce point qu'en quelque état de justice que vous soyez en cette vie, vous avez toujours besoin de recourir à la miséricorde divine, afin qu'elle vous assiste contre vos passions et vos mauvaises habitudes. Ne vous découragez pas pour quelques vicieuses inclinations qui restent en vous, et vous tourmentent parmi toutes vos dévotions; vous n'êtes point pour cela hors de l'état de grâce, efforcez-vous seulement de les vaincre jusqu'à la mort par un combat fidèle et bien constant. Apprenez combien il vous est nécessaire de dépendre incessamment jusqu'à votre dernier jour de la Providence divine, pour être préservés des chutes ordinaires. Dites avec saint Paul : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? la grâce de Dieu par Jésus-Christ* (Rom. 7). Ah! Seigneur, vous êtes mon secours en toute tribulation! secourez-nous, afin que nous découvrions les tromperies de notre ennemi, et que les ayant aperçues, nous les évitions, et que nous méprisions ses attraits trompeurs. Reconnaissez enfin le besoin qu'ont les âmes plus parfaites et plus religieuses des examens de conscience et des œuvres de pénitence, pour se relever de leurs chutes ordinaires. Le juste, dit saint Jérôme (1), tombe sept fois dans le jour; s'il tombe, comment est-il juste? s'il est juste, comment tombe-t-il? mais il ne perd pas le nom de juste, se relevant par la pénitence autant de fois qu'il tombe.

(1) Epist. ad Rusticum.

## VINGT-DEUXIÈME MÉDITATION.

### DE LA PERSÉVÉRANCE DANS LA GRACE.

I. Considérez l'incertitude de la persévérance dans la grâce sanctifiante; car les âmes qui l'ont reçue, ne connaissent point sûrement qu'elles la conserveront jusqu'à la fin. Les hérétiques combattent cette vérité et maintiennent que les âmes fidèles ont une certitude de Foi de leur bon état, duquel ils disent qu'elles sont assurées comme de la vérité de l'Incarnation et de la Passion de Jésus-Christ; mais malheur à ces hérésies et à ces doctrines, qui promettant la paix et le repos, égarent tout âge et tout sexe, ainsi que parle saint Jérôme. C'est le jargon des Faux-Prophètes, qui disaient : *La paix, et il n'y avait point de paix* (Jérém. 6). Ces erreurs ne servent qu'à ôter aux âmes la crainte des jugements de Dieu, sans laquelle tout se pervertirait dans l'état spirituel, ni plus ni moins que dans une cité, où l'on n'aurait aucune crainte des magistrats. C'est pourquoi l'Eglise prévoyant la ruine qui arriverait aux âmes, si elles admettaient une telle doctrine, nous en enseigne un autre toute contraire, disant (1) : Que, comme aucune personne pieuse ne doit douter de la miséricorde de Dieu, du mérite de Jésus-Christ, de la vertu et de l'efficacité des Sacrements; de même chacun se regardant soi-même, sa propre infirmité et son indisposition, peut douter de sa grâce, vu que personne ne peut savoir d'une certitude de Foi qu'il a la grâce de Dieu. Dieu même le déclare disant : *Que personne ne sait s'il est digne de haine ou d'amour; mais que toutes choses sont reservées dans l'incertitude pour l'avenir* (Eccle. 9). C'est pourquoi les plus grands saints ont été dans l'appréhension sur ce sujet, comme Job et saint Paul, et ceux qui étant sur la terre semblaient avoir déjà un pied dans le Paradis. Ce qui fait que la prétendue confiance des hérétiques n'est

(1) Sess. 9, c. 9.

qu'une pure tromperie, leur repos une léthargie et leur joie une rêverie. En effet, les promesses que Dieu fait de pardonner les péchés et de donner sa grâce ne sont que sous la condition de recevoir les Sacrements, avec les dispositions suffisantes. Or, personne ne peut être assuré infailliblement qu'il aura apporté toutes les dispositions requises en recevant les Sacrements, ou que celui qui les aura conférés aura eu l'intention qu'il fallait et toute autre chose nécessaire; partant il n'y aura personne qui ne puisse avoir quelque sujet de crainte. D'ailleurs, si l'on considère la grâce, c'est une qualité spirituelle d'une merveilleuse beauté, mais pourtant insensible, les cinq sens de la nature ne la pouvant découvrir pour juger sûrement où elle est. Et quoique l'on sente quelquefois des ferveurs de dévotion, des douceurs et des repos de conscience; toutefois ces choses peuvent procéder d'ailleurs que de la grâce sanctifiante, par exemple de l'habitude; car les âmes qui ont été longtemps dans les parfums célestes d'une vie dévote, en gardent encore quelque temps après la senteur, ainsi que les parfumeurs celle de leurs parfums. Enfin plusieurs sont trompés par une douleur imparfaite de leurs péchés, laquelle les égare et les trahit, s'y confiant trop témérairement, comme si elle était suffisante. Et puis c'est un trait de la providence de Dieu d'ouvrir les yeux aux justes, plutôt pour leur faire voir leurs défauts que leurs perfections, afin qu'ils n'en conçoivent pas de vanité, mais qu'ils soient plus modérés, plus humbles et plus retenus. Or, si l'âme juste ne sait pas en quel état elle est présentement, combien moins peut-elle connaître ce qu'elle sera à l'avenir, n'y ayant rien de plus changeant et de plus muable que la volonté humaine? Certes les cœurs les plus dévoués à la vertu se pervertissent souvent par l'importunité des tentations qui les sollicitent jusqu'à la mort. Tel a combattu une tentation pendant dix et douze ans entiers, qui se relâche en un moment et fait plus de pertes en une heure qu'il n'a acquis de mérites en plusieurs de ses années. Nous sommes en ce monde comme sur une mer orageuse, où peu de vaisseaux échappent aux pirates et aux naufrages. Nous combattons contre les forces et les ruses des enfers, où la victoire penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans qu'on puisse juger certainement qui méritera le triomphe. Et nous pouvons dire d'une

créature : Peut-être sera-t-elle damnée, peut-être sera-t-elle sauvée ; regardant nos mains : Peut-être seront-elles brûlées éternellement, peut-être non.

Je déplorerai l'état des âmes en cette vie, et je ferai souvent à ce sujet les lamentations de l'abbé Esaye : Misérable que je suis, puisque je ne suis pas encore quitte du feu de l'enfer. Ceux qui y précipitent les hommes, et qui tâchent de m'abîmer dans les brasiers de l'enfer, travaillent encore et agissent en mon cœur, et s'efforcent d'y jeter le désordre. Il ne m'est pas encore assuré que je doive partir d'ici pour le Ciel. Le droit chemin ne m'est pas encore ouvert. Je ne suis pas encore pleinement délivré des puissances de l'air, qui s'efforcent de m'assujettir par mes mauvaises œuvres. Je ne suis pas encore avec mon libérateur qui est venu pour m'en délivrer ; car leur méchanceté s'exerce encore en moi. J'ignore encore quelle assurance je dois avoir devant mon juge. Je ne sais si je dois être châtié à la mort ou non. Je ne suis pas encore exempt d'être du nombre des criminels et des damnés. Le coupable lié dans la prison est sans joie. Celui qui est serré de liens de fer ne peut faire sa volonté. Celui-là ne peut manger avec plaisir qui a la corde au cou, et il ne pense plus à commettre de nouveaux crimes, mais il vit dans le deuil et dans la douleur. Combien de temps donc demeurerai-je ivre sans avoir bu de vin, et négligerai-je ces choses qui sont devant moi ? Mon cœur est sans consolation, ma conscience est pleine de remords, et je ne crains point assez les supplices du feu, parce que je ne suis pas certain si je dois y aller. En somme, je ne sais que faire. Pleurez avec moi, mes frères, qu'un secours m'arrive pour augmenter mes forces.

II. Considérez les moyens de persévérance, tant de la part de Dieu que de la nôtre ; car pour persévérer quelque temps notable et jusqu'à la mort dans la grâce sanctifiante, il faut, premièrement, que Dieu y concoure et y travaille diversement ; car *si Dieu ne garde la cité, en vain se tourmente celui qui la défend* (Ps. 126). C'est pourquoi le Concile prononce anathème contre quiconque dit que celui qui est justifié peut persévérer, sans le secours spécial de Dieu, ou qu'avec ce secours il ne le puisse (1).

(1) Sess. 6. Can. 2.

En effet, la persévérance est un don de Dieu, ou plutôt une multitude et une suite de dons et de faveurs, qui sont faites de temps en temps à ceux qui conservent longuement et jusqu'à la mort le bon état où ils sont ; car, pour cet effet, Dieu les inspire de temps en temps et leur envoie les lumières intérieures dont ils ont besoin, quoiqu'ils soient guéris par la grâce sanctifiante ; ainsi que l'œil, dit saint Augustin, quoique bien sain, doit être éclairé par la lumière (1). Il leur donne même tantôt des douceurs pour les consoler, tantôt des terreurs pour les aiguillonner. Il les assiste extérieurement, tantôt en les retirant des occasions, d'autrefois en éloignant d'eux les occasions et en empêchant qu'ils ne reçoivent de trop rudes secousses des tentations, ou par la douceur des créatures qui attirent au péché, ou par la rigueur des ennemis et des adversités qui en font succomber plusieurs, ne permettant pas qu'ils aient de trop rudes adversaires, ou s'ils en ont, leur donnant une grande douceur et une grande patience pour ne se point emporter à la haine ou à la vengeance. Et encore quelquefois les ravissant de bonne heure de cette vie par une mort subite, parce qu'il prévoit qu'à la longue ils y pourraient se ralentir et consentir au péché, si bien qu'entre ces faveurs il faut mettre une mort un peu hâtive. Considérant bien ces choses, on peut dire que le grand don de la persévérance comprend du moins neuf sortes de grâces intérieures ou extérieures ; car nous comparons la grâce ou au principe d'où elle provient, ou au sujet dans lequel elle est reçue, ou au mal duquel elle nous délivre. Si nous la comparons au principe d'où elle provient, qui est Dieu, il y a la grâce de prédestination, de vocation et de justification. Par la première, les justes sont prédestinés ; par la seconde, ils ont été appelés, et le sont encore tous les jours ; par la troisième, ils ont reçu la grâce habituelle, et en reçoivent les accroissements. Si nous la comparons au sujet dans lequel elle est reçue, il y a la grâce de la bonne pensée et du bon désir et la grâce de l'exécution ; par la première, les justes sont illuminés de bonnes pensées ; par la seconde, ils sont embrasés de bons désirs ; et par la troisième, ils exécutent effectivement les bonnes pensées et les affections. Si nous la comparons au mal duquel elle nous

(1) De Nat. et Grat. c. 16.

délivre, il y a la grâce de la protection, celle de la délivrance et celle de la séparation de ce monde ; par la première, les justes sont protégés dans leurs tentations, recevant des secours pour y résister ; par la seconde, ils sont retirés de l'état du péché mortel par une bonne pénitence, comme aussi de plusieurs rencontres périlleuses pour le salut, où ils périraient s'ils y demeuraient ; et par la troisième, ils sont retirés de cette vie par une bienheureuse mort, qui termine les combats et tous les périls où ils étaient. Or, la sainte persévérance est l'assemblage de tous ces dons ou de plusieurs d'entr'eux que Dieu donne aux âmes justes, aux unes plus, aux autres moins, ou selon leur besoin, ou selon son affection singulière, par laquelle il accorde aux uns plus qu'aux autres. Au reste, comme Dieu désire que l'homme contribue à son salut, les moyens de persévérance ne consistent pas seulement dans les grâces, mais aussi dans les généreuses pratiques et les saintes actions par lesquelles une âme s'unit aux desseins de Dieu et coopère à ses grâces. En effet, il faut que l'homme prie pour persévérer, disant souvent avec le Prophète : *Quand ma force s'affaiblira ne me délaissez pas* (Ps. 70), c'est-à-dire, si je succombe au péché par un malheur déplorable, ne permettez pas que j'y croupisse. Il faut qu'il s'humilie et conçoive de bas sentiments de soi-même, parce que *Dieu résiste aux superbes et donne la grâce aux humbles* (Jacq. 4), de ne pas être vaincus par la tentation ; et souvent pour punir la superbe d'un esprit qui s'en fait trop accroire, il permet des chutes honteuses, afin que le péché humilie celui que la grâce n'a pas humilié. Il faut surtout exercer la patience ; car la plupart des rechutes ne procèdent que de l'impatience à demeurer sevré de ses mauvais plaisirs, ou à persévérer dans ses saintes résolutions et ses pénitences. D'où vient la bienheureuse persévérance, disait un saint et un ancien Pontife de l'Eglise, sinon de la patience ? *En votre patience*, dit le Fils de Dieu, *vous posséderez vos âmes* (Luc, 21). Elles ne seront pas possédées par Satan. Il faut le bon emploi du temps, l'éloignement des compagnies vicieuses, les examens de conscience, la fréquentation des Sacrements, la retraite annuelle et une multitude de pieux exercices de sainteté, en considération desquels Dieu retire quelquefois les justes du péché où ils sont tombés, afin qu'ils marchent ensuite avec plus de précaution, jusqu'à ce qu'ils soient au bout

de la carrière ; enfin il faut souvent former les actes de Charité et d'amour de Dieu par-dessus tout ; car, dit excellemment saint Prosper, on ne persévère pas en une chose que l'on n'aime pas de tout son cœur (1).

Examinant ces moyens de persévérance, espérez que vous l'aurez, si vous la voulez ; elle est en votre pouvoir, si vous en avez la volonté ; car les grâces de Dieu ne vous manqueront pas, et Dieu ne vous quittera pas que vous ne le quittiez vous-même le premier : *Si quand nous étions encore pécheurs*, dit saint Paul, *Jésus-Christ est mort pour nous, combien davantage, étant réconciliés, serons-nous délivrés par lui* (Rom. 5) ? Si avant la grâce sanctifiante, ses grâces actuelles nous ont été données pour nous la faire acquérir, combien plus nous seront-elles données après l'avoir acquise pour nous y conserver ? Quoi, étant ennemis de Dieu, il nous a assistés, et étant ses amis, il nous délaisserait ? Il n'y a aucune apparence. Espérons donc la persévérance. Rendons aussi des actions de grâces à Dieu pour le temps passé, ainsi que faisait saint Augustin (2). Le tentateur s'est absenté, parce que, mon Dieu, vous l'avez chassé, et le temps et le lieu propres à nous faire pécher a manqué par le bon ordre que vous y avez mis. Le tentateur s'est présenté en temps et lieu propres à ses mauvais desseins ; mais vous avez retenu ma volonté pour n'y pas consentir. *Béni soit le Seigneur, qui nous a délivrés de leurs morsures* (Ps. 123). Enfin, comme Dieu s'emploie de son côté le premier, pour nous faire persévérer, employons-nous effectivement du nôtre par toutes sortes de pieux exercices, n'épargnons rien pour un fait si important, d'où dépend l'éternité.

III. Considérez quelques motifs de persévérance dans la grâce sanctifiante. Le premier est son excellence ; car, puisque c'est un don si excellent, puisqu'elle nous apporte tant de biens, qu'elle nous donne de si grands pouvoirs au-dessus de notre naissance, qu'elle est le milieu et le lien qui joint notre nature à l'être suprême de la gloire, nous serions extrêmement insensés de n'en point faire une très-haute estime pour nous la conserver soigneusement. Tous les empires du monde, toutes les richesses, toute la gloire des hommes, toute leur sagesse et

(1) De Voc. Gent. c. 1. — (2) Solil. c. 16.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY



leurs forces ne sont rien en comparaison de la grâce divine. Considérez encore que c'est un instinct général et commun à tous les animaux, quoique d'espèces très-différentes, de conserver leur vie ; ils emploient toutes leurs forces quand ils sont en danger de la perdre, ils se défendent, ils attaquent, ils s'enfuient, le vermisseau même, tout chétif qu'il est, se dresse contre celui qui l'écrase, et quand ils manquent de vigueur ponr se maintenir, ils témoignent par des cris, par des larmes, par des lamentations, par des hurlements et par des gemissements, que ce n'est qu'à grand regret que la vie leur est ôtée. Que si ces bêtes terrestres font tant d'efforts et soutiennent tant de combats pour une misérable vie, que ne doivent pas faire les hommes raisonnables et les fidèles chrétiens pour une vie, non pas chétive et commune à tous les vivants de l'obscure prison de ce monde, mais pour une vie immortelle, céleste, angélique et divine, telle qu'est la vie que donne la grâce qui doit élever les âmes à l'éternité bienheureuse ? Quel combat ne doivent-ils point soutenir, afin qu'elle ne leur soit pas ravie ? Quelle sollicitude et quelle vigilance ne doivent-ils pas avoir pour se conserver en sa possession? Quelle animosité et quel courage ne doivent-ils pas témoigner pour sa défense ? Et quelles larmes, quels soupirs et quels gémissements ne doivent-ils pas répandre plutôt que de s'en voir privés ? Il y a plus, si nous venons à manquer de persévérance, tout ce que nous aurions jamais fait pour la gloire éternelle demeure perdu et inutile. *Si l'homme juste cesse d'être juste*, dit le Prophète, *toutes ses bonnes œuvres seront mises en oubli* (Ezéch. 18). De quoi sert à un homme, dit saint Basile, d'avoir été à un grand festin, si aujourd'hui il meurt de faim, parce qu'il ne trouve plus de quoi vivre? Ainsi, de quoi profite à un homme d'avoir pratiqué la vertu, si aujourd'hui il l'abandonne ; car il est dit : Je te jugerai tel que je te trouverai (1). Saint Jérôme dit un mot remarquable : Dans les chrétiens, on ne loue pas les commencements, mais la fin (2). Saint Paul commença mal, mais finit bien. On loue les commencements de Judas, mais la fin en est épouvantable. C'est que la gloire éternelle est attachée à la persévérance finale, et comme *en un tournoi tous courent, mais un*

(1) Epist. ad Chilon. — (2) Epist. ad Furiam.

*seul emporte le prix* (1. Cor. 9) ; ainsi toutes les vertus allant et courant dans la lice de cette vie, la persévérance emporte le prix. Enfin le Fils de Dieu nous exhorte lui-même, et par ses paroles, et par ses exemples, et par ses secours. Par ses paroles, celui *qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé* (Matth. 10). Par ses exemples, car il a persévéré sur la croix. Par ses secours, car il n'est pas spectateur oisif de notre combat, et il ne se tient pas comme accoudé sur la barrière à ne rien faire qu'à contempler du haut du Ciel nos chutes et nos plaies ; il nous arme la poitrine de fer et le cœur de constance, il nous console dans nos lassitudes et dans nos faiblesses, il détourne souvent les coups que nous ne parerions pas, et assiste fidèlement de grâces suffisantes tous les justes, tant il a de désir qu'ils persévèrent. C'est pourquoi saint Augustin n'excuse pas ceux qui disent n'avoir pas reçu le don de persévérance ; car on peut dire à l'homme, dit-il : Tu aurais persévéré en ce que tu avais entendu et connu, si tu l'avais voulu (1). En effet, Dieu commandant la persévérance aux justes, et ne leur commandant rien d'impossible, il est nécessaire de conclure que les grâces suffisantes ne leur manquent pas pour persévérer jusqu'à la fin, s'ils en veulent bien user. En effet, tous ceux qui sont justifiés peuvent persévérer, et reçoivent quelques secours du Ciel pour pouvoir se maintenir dans la grâce et ne la pas perdre, quoique d'ailleurs il soit véritable que les élus seuls et les prédestinés reçoivent le don de persévérance ; mais alors la persévérance s'entend de celle qui est consommée et accomplie par la bonne mort, laquelle leur est propre sans qu'ils puissent la réitérer, n'étant pas possible que celui-là n'ait persévéré, qui est déjà mort généreusement. Et c'est en ce sens que le même saint Augustin en traite, au sujet de la prédestination des saints (2). C'est pourquoi il ne se contredit pas, soit qu'il assure que les saints prédestinés reçoivent le don de persévérance finale qui enferme une mort heureuse, soit qu'il avance qu'il est au pouvoir de tous les justes de persévérer, puisqu'aucun n'est justifié sans recevoir quelque don pour pouvoir persévérer, si bien qu'il est inexcusable, s'il fait une fin malheureuse. A quoi sert donc, sous prétexte de suivre les paroles de ce grand docteur, de

(1) L. de Corr. et Grat. c. 7. — (2) De Dono Persev. l. 2. c. 1 et 6.

s'éloigner de ses pensées pour obscurcir des vérités qui sont aussi claires que le jour, et qui ont eu un cours perpétuel en tous les siècles de l'Eglise ?

Si donc j'ai le bonheur d'être réconcilié avec Dieu et d'être en sa grâce, je persévérerai jusqu'à la mort, y employant toutes sortes de moyens. Je ne me contenterai pas de la première faveur par laquelle je me repens de mes péchés, si je n'en reçois une seconde pour faire des fruits dignes de pénitence, et ne point retourner à mon vomissement, mais pour surmonter toujours mes tentations. O noble Rédempteur du monde ! qui, étant sur la croix, y avez persévéré jusqu'à ce que tout ait été consommé, donnez-nous aussi la force de ne jamais abandonner les œuvres de votre service. Imprimez en mon âme une juste estime de votre grâce, afin que je ne pense, que je ne désire et que je ne fasse que ce que requiert la loi de votre amour. O très-noble Fils de Dieu ! vous êtes le principe de notre bien, soyez-en le moyen par la continuation de vos secours, et la fin par le très-grand don de la persévérance. Achevez, Seigneur, ce que vous avez commencé en nous. Donnez-vous à mon âme, qui vous cherche, vous qui vous êtes donné à elle, quand elle ne vous connaissait pas. Recevez-la quand elle retournera vers vous, vous qui l'avez rappelée, quand elle s'écartait de vous. Visitez souvent mon cœur par vos lumières et vos inspirations. Effacez de ma mémoire toutes les représentations et les fantômes qui portent au mal. Faites, Seigneur très-bon ! que je ressente votre douceur divine, qui ne trompe jamais personne, afin que toutes les douceurs terrestres me soient amères et ne me séparent point de vous, qui êtes mon souverain bien. Faites, ô douceur de ma vie ! que ne les ayant pas aimées, j'apparaisse pur à votre jugement, pour y être placé par vos anges à votre droite, avec tous vos saints, et être élevé au royaume de votre bénédiction, pour vous contempler face à face, vous aimer et vous louer dans tous les siècles des siècles. **Ainsi soit-il.**

## VINGT-TROISIÈME MÉDITATION.

CONFIRMATION DE CE TRAITÉ PAR LA BULLE DU PAPE INNOCENT X, SUR LES DIFFICULTÉS DE LA GRACE DÉBATTUES EN CES DERNIERS TEMPS.

I. Considérez qu'entre diverses questions controversées sur la matière de la grâce, il y en a eu cinq, entr'autres, de notre temps, qui ont causé beaucoup de trouble dans l'Église, en France surtout. La première, si les commandements de Dieu sont possibles à ceux mêmes qui sont déjà justifiés. La seconde, si l'on résiste à la grâce intérieure du Saint-Esprit. La troisième, si la liberté nécessaire pour mériter ou démériter consiste seulement à agir sans contrainte, encore qu'on agisse avec nécessité, sans pouvoir faire autrement. La quatrième, quelle fut l'erreur des Demi-Pélagiens, et si leur hérésie consistait à admettre une grâce, à laquelle la volonté humaine peut obéir ou résister? Et la cinquième, si Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, et si c'est une hérésie de dire qu'il est mort pour tous les hommes. Sur ces points, plusieurs commençaient à errer et défendaient cinq propositions damnables, croyant qu'elles avaient saint Augustin pour auteur; et maintenaient leurs opinions avec tant de chaleur et de contention, qu'ils venaient à appeler les autres, qui ne s'accordaient pas avec eux, du nom de Demi-Pélagiens et d'hérétiques. Si bien que les erreurs qu'ils maintenaient en ces cinq propositions, étaient comme cinq plaies dangereuses au corps de l'Église, qui pouvait en beaucoup souffrir, si l'on n'y eût apporté un prompt remède. C'est pourquoi plus de quatre-vingts prélats de la France ont supplié le Pape Innocent X de vouloir déterminer nettement ce qu'il fallait tenir et croire dans ces difficultés, afin de pacifier tous les débats, et d'arrêter le cours de l'hérésie, qui grossissait comme un torrent, et gagnait plusieurs esprits. Innocent IV se voyant sur les

bras cinq grandes affaires qui travaillaient l'Église, en son temps, représenta ses douleurs dans le concile général de Lyon, prenant pour texte ces paroles : *O vous qui passez par la voie, soyez attentifs, et voyez s'il y a douleur pareille à la mienne* (Thren 1) ! Et continuant son discours, il compara ces cinq grandes affaires aux cinq plaies du crucifix, touchant ainsi tous les cœurs, et les excitant à penser sérieusement au remède. De même le pape Innocent X pouvait considérer les erreurs que l'on soutenait sur ces cinq difficultés, comme autant de plaies très-fâcheuses pour le corps de l'Église. C'est pourquoi lui, qui en est le chef visible, en a dû être touché de douleur, et ce, d'autant plus que ce n'étaient pas des hommes de basse condition qui les défendaient, mais plusieurs de ceux qui devaient être le sel de la terre et la lumière du monde, et qui voulaient faire passer leurs erreurs pour des vérités fondamentales de la religion, bien qu'elles ne pussent contribuer qu'à sa ruine et à sa destruction. En effet, aussitôt que les autres souverains Pontifes, ses prédécesseurs, eurent aperçu les semences de ces erreurs parmi les propositions du docteur Baïus, ils ont témoigné, en les condamnant, le grand déplaisir qu'ils ressentaient de ce que des hommes qui, hors de cela, étaient des gens de probité et de doctrine, s'échappaient jusqu'à soutenir par parole et par écrit des opinions pleines de péril et de scandale (1). Quelle douleur donc n'aura pas ressentie le chef de l'Église, de la voir affligée en plusieurs de ses membres par ces plaies funestes d'erreurs très-dangereuses, et qui gagnaient toujours sur les esprits crédules?

Etonnez-vous à la pensée de l'inconstance et de la légèreté des hommes qui, ayant été nourris dans les principes de la vraie Théologie, changent si facilement d'opinions, au péril de leur salut. Remettez-vous bien avant dans l'esprit ce que dit saint Paul : *Tu es debout par la Foi, ne t'élève point, mais crains* (Rom. 11). Hélas ! quelle déplorable perversion parmi les hommes, quand ceux qui sont établis dans l'Eglise pour la défendre et la soutenir, sous prétexte de quelque argument ou passage des Pères, qui leur fait peine, au lieu de prier et d'employer leurs études pour y répondre, se rendent lâchement, comme des soldats sans

(1) Pius V, Gregorius XIII, et Urbanus VIII, in Bulla contra Baium.

courage, à la première vue de l'ennemi. Et puis, pour ne pas paraître s'être mépris, réunissent toutes leurs forces pour pervertir et jeter les âmes dans l'erreur. Il vaudrait bien mieux pour eux d'avoir ignoré les lettres, que de les avoir apprises pour en faire un si mauvais usage. Ainsi en toute sorte de conditions, le diable tend ses piéges, pour attirer des hommes dans l'enfer, sous quelque prétexte que ce soit. Priez donc pour ceux qui s'appliquent à l'étude de la plus sublime des sciences, afin que leurs esprits ne s'évanouissent point en ces profonds discours, et qu'ils ne s'écartent jamais de la règle de la Foi. O Dieu éternel, ayez pitié de nous !

II. Considérez quel jugement a porté le souverain Pontife Innocent X sur ces cinq propositions, pour guérir les plaies de l'Eglise, qui lui était commise de la part du Ciel. La première de ces propositions était : *Certains commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, selon leurs forces présentes, quoiqu'ils veuillent et s'efforcent de les garder, et même la grâce nécessaire pour les leur rendre possibles, leur manque.* Nous la déclarons, dit le souverain Pontife, téméraire, impie, blasphématoire, digne d'anathème et hérétique, et nous la condamnons comme telle. La seconde proposition : *On ne résiste jamais, en l'état de la nature corrompue, à la grâce intérieure ;* nous la déclarons hérétique, et la condamnons comme telle. La troisième : *Pour mériter et démériter en l'état de la nature déchue, il n'est pas requis d'avoir la liberté qui exempte de nécessité, mais il suffit de la liberté qui met hors de la contrainte ;* nous la déclarons hérétique, et la condamnons comme telle. Quant à la quatrième : *Les Demi-Pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure pour chaque acte, et même pour le commencement de la Foi ; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était telle que la volonté humaine y pouvait résister ou obéir ;* nous la déclarons fausse et hérétique, et la condamnons comme telle. Pour la cinquième : *C'est être Demi-Pélagien, de dire que Jésus-Christ est mort, ou a répandu son sang pour tous les hommes ;* nous la déclarons fausse, téméraire, scandaleuse ; et, si on l'entend en ce sens que *Jésus-Christ soit mort pour le salut seulement des prédestinés*, nous la déclarons impie, blasphématoire, contumélieuse, dérogeant à la bonté de Dieu, et hérétique, et comme telle nous la condamnons. Ce sont les décisions du Vicaire de Jésus-Christ,

et de celui qu'il a établi dans son Eglise, pour terminer les différends de la religion, afin que l'unité et l'union des esprits soient conservés ; et ces jugements, il les a portés après un long et pénible examen, fait en plusieurs conférences de Cardinaux et de savants hommes assemblés par son commandement, pour en faire la discussion, après avoir consulté les plus fameuses facultés de Théologie, après avoir cité et appelé à Rome tous ceux qui auraient la volonté de parler sur ces matières, et voudraient être entendus, après plusieurs prières publiques et particulières, faites à Dieu pour implorer son assistance et ses lumières, afin que ces décrets fussent portés selon la vérité de la Foi catholique orthodoxe ; et le Pape a prononcé ces arrêts avec plein pouvoir et autorité, défendant à toutes sortes de personnes de penser, d'enseigner ou de prêcher autrement sur ces propositions, sous les peines décernées contre les hérétiques. Et cette Constitution s'est publiée ensuite dans tous les évêchés de la France, au contentement de tous les catholiques qui étaient demeurés fermes dans l'ancienne créance de l'Eglise, et au grand regret de ceux qui s'étaient laissé surprendre par ces erreurs, bien que la plupart d'entre eux cèdent tous les jours à l'autorité du Pape, et reconnaissent s'être mépris, d'avoir cru et soutenu ces propositions si damnables ; et même par la providence de Dieu, la censure de ces propositions qui avait été empêchée dans une assemblée tumultueuse de la faculté de Paris, y a été reçue avec un consentement universel de tous les docteurs, quatre ans après, à pareil jour (1).

Admirez, dans cette constitution et dans ces décisions si nettes, la force de la vérité, qui étant quelquefois un peu obscurcie par les nuages de l'erreur, vient enfin à éclater comme un beau soleil qui dissipe tous les nuages qui lui faisaient ombrage ; et puisque le souverain Pontife de l'Eglise a eu en si grande horreur ces cinq propositions, qu'il les a voulu décréditer par des censures si graves, ayez aussi en haine et en aversion cette doctrine hérétique, sous quelque voile et quelque apparence qu'on vous la présente. Si peut-être vous avez un peu hésité sur ces articles, si vous y avez donné quelque applaudissement

(1) L'auteur donnait la cinquième édition de cette Théologie au moment où la Sorbonne reçut la constitution du Pape, qui condamne les cinq propositions de Jansénius.

ou consentement, après avoir entendu la voix du grand Pasteur, humiliez-vous, soumettez votre jugement à l'obéissance de la Foi; car c'est chose humaine de pécher, mais c'est chose diabolique de s'obstiner et de persévérer dans l'erreur. Il n'en faudrait pas davantage pour vous damner, que de vivre plus longtemps en ces maximes damnables, puisque *sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu* (Héb. 11). Qu'est-ce qui a fait révoquer en doute le salut de Tertullien et d'autres grands hommes, que de s'être rangés d'un parti nouveau qui s'élevait en leur temps, bien qu'il eût souvent pour prétexte une pénitence plus sévère et une vie plus austère? Dites donc de cœur et d'affection : Je suis enfant de l'Eglise, je veux mourir dans son obéissance, et dans la ferme adhésion à la Chaire de saint Pierre, de laquelle je ne me séparerai jamais. Dites après saint Jérôme, écrivant au pape Damase : Je suis associé de communion à votre Béatitude, c'est-à-dire à la Chaire de saint Pierre. Je sais que l'Eglise est bâtie sur cette pierre. Quiconque mangera l'agneau hors de cette maison, est profane. Si quelqu'un n'est dans l'arche de Noé, il périra durant le déluge.

III. Considérez la merveilleuse importance qu'il y avait, que le souverain Pontife portât son jugement contre ces cinq propositions; car premièrement, ceux qui en étaient les défenseurs allaient renouveler les opinions que Luther et Calvin et leurs sectateurs avaient tâché d'introduire dans l'Eglise, contre la grâce suffisante, la liberté et la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes. Ils apportaient un nouveau secours à leurs hérésies condamnées, pour les faire renaître, et ainsi fortifier les hérétiques dans leurs erreurs, et débaucher les esprits de plusieurs fidèles catholiques, même de plusieurs religieux et religieuses, dans les cloîtres desquels on employait mille artifices, pour leur faire sucer le poison de cette doctrine. Si bien que là où les supérieurs ont eu moins de vigilance pour en préserver leurs maisons, ce mal s'y est glissé, et des âmes qui s'étaient consacrées à Dieu, sont sorties de ce monde infectées de ces erreurs, et ont comparu au tribunal de Jésus-Christ, chargées du crime d'hérésie, qu'on leur faisait passer pour une doctrine toute céleste; car ils appuyaient leur doctrine sur les mêmes raisons et sur les mêmes passages des Pères, et nommément de saint Augustin, et sur les mêmes explications, que

ces hérétiques fameux, n'apportant quasi rien de considérable, qu'ils n'eussent puisé dans ces mauvaises sources, comme si l'Eglise catholique eût été dans l'erreur et dans l'ignorance, et eût eu besoin d'apprendre des hérétiques la vraie doctrine, et de tirer des lumières de ceux que les tenèbres enveloppent de toutes parts. De plus, rien n'était si contraire à l'esprit de la vraie pénitence, que la doctrine de ces propositions; si bien que c'est merveille de voir ses défenseurs avoir tant à la bouche le mot de pénitence, vu que par cette doctrine ils la ruinaient entièrement. En effet, si un esprit s'est une fois persuadé que les commandements lui sont impossibles, comment concevra-t-il du regret de n'avoir pas observé ce qui lui était impossible? Ne se flattera-t-il pas plutôt dans ses excès et dans ses débauches, disant que la Foi lui enseigne que cela ne peut être autrement ; que c'est chose impossible de faire autre chose. Mais si un esprit s'imagine que jamais il ne résiste à la grâce de Dieu, quelle présomption n'aura-t-il pas? il aura raison de croire qu'il est saint puisque jamais il n'a commis d'infidélités aux grâces de Dieu; comment donc se reconnaîtra-t-il infidèle à Dieu, et grand criminel? mais encore si un homme croit qu'étant nécessité d'agir, il ne laisse pas d'être libre, et que c'est chose nécessaire de suivre la grâce que Dieu envoie au moment qu'il lui plaît, pourquoi chercher à se faire violence, à contraindre ses appétits? Il dira en lui-même : Qu'ai-je à faire de me tourmenter et de me faire violence? Au moment où la grâce descendra du Ciel, si je suis prédestiné, et qu'elle doive un jour me tomber en partage, je serai tout ravi et transporté des mouvements de contrition ; des larmes amères tomberont de mes yeux avec une douceur charmante, sans que j'en puisse arrêter le cours, et l'ardeur qui m'échauffera sera cause que je n'aurai point de peine. Et puisque maintenant je sens de la répugnance à me convertir, c'est une marque que je n'ai point la grâce, et ainsi c'est en vain que je travaillerais maintenant à mon salut. Enfin si Jésus-Christ n'a pas aimé toutes les âmes raisonnables, et que la plupart aient été l'objet de son mépris et de son rebut, sans qu'il ait rien souffert pour leur amour, non plus que pour les démons de l'enfer, où sera ce motif qui jette tant de pécheurs dans la pénitence? Où sera cette pensée d'un Dieu mourant, pour donner la vie aux pécheurs, qui en

touche tant, et qui fait embrasser les croix et les satisfactions les plus austères? Chaque pécheur pourra dire : Aimerai-je celui qui n'a jamais eu d'affection pour mon salut? Que ceux qui savent qu'ils ont été l'objet de son attention, et pour lesquels il a souffert, souffrent pour lui; moi qui n'ai aucune connaissance qu'il ait souffert pour moi, embrasserai-je une vie de souffrance et de misère, dans des mortifications continuelles, à la vue de celui qui peut-être n'a jamais pensé à moi, s'il est vrai qu'il ne soit mort que pour ses élus seulement, qui sont en si petit nombre, au prix du reste? Ainsi raisonneront les esprits persuadés de cette doctrine; au lieu que les autres, qui croient que Jésus-Christ les avait en vue dans sa mort, et qu'il a offert son sang à son Père éternel, pour leur obtenir des grâces en cette vie, s'ils en veulent faire bon usage, et le Paradis en l'autre, se sentent obligés à le servir, et à souffrir pour lui tout ce que la pénitence a de plus sévère et de plus rigoureux. Car ce serait une ingratitude criminelle de ne rien rendre à celui qui a tant donné, et qui s'est anéanti lui-même sur la croix. Après tout, cette doctrine, en étouffant l'esprit de pénitence, qui seul peut arrêter les maux du monde, porte la plupart des âmes qui en seront bien convaincues, à l'excès du désespoir. Peu de personnes feront état de la religion et de se sacrifier à Jésus-Christ mourant. Chacun dira qu'il laissera aller l'affaire de son salut comme elle pourra, qu'elle ne dépend pas de lui, que c'est Dieu seul qui la conduit si absolument, qu'il n'en sera ni plus, ni moins, quelque chose qu'il fasse. Car il ne faut, à leur compte, qu'une grâce victorieuse par soi-même, laquelle aura infailliblement et nécessairement son effet en ceux à qui elle sera donnée, et si elle manque, les âmes demeureront dans la masse première de perdition où Adam les a plongées, et où Dieu les a abandonnées. Si bien que de quelque côté qu'on considère cette doctrine, elle est détestable; car, pour le passé, elle fait renaître les anciennes hérésies; pour le présent, elle éteint l'esprit de pénitence, n'en retenant que le nom, et pour l'avenir elle prépare et excite les âmes au désespoir; il était donc très-important qu'elle fût sévèrement condamnée.

Je rendrai donc des actions de grâces à Dieu, de ce qu'il a détourné l'orage qui menaçait l'Eglise. Je le remercierai de ce qu'il a donné la pensée et la volonté au souverain Pontife de

l'Eglise, de prononcer un jugement si solennel et si sage. Je me soumettrai humblement à ce décret émané du successeur de saint Pierre et du Vicaire de Jésus-Christ, me gardant bien de croire autrement que ce qu'il a déterminé. O Jésus, lumière du monde! confirmez-moi dans ces résolutions, détournez-moi de la voie des errants; que mon âme n'adhère jamais à leur conseil, et que ma gloire ne soit pas dans leur assemblée, mais plutôt dans l'assemblée des saints, que l'humilité chrétienne a exaltés en votre gloire éternelle. Et puisque maintenant chacun embrasse la vérité et condamne ces erreurs par une juste soumission à la Constitution des souverains Pontifes de l'Eglise, oubliant toutes paroles d'aigreur et de contestation, nous demeurerons en paix, le cœur plein de reconnaissance et pénétré de joie en Jésus-Christ notre Rédempteur, dont la cause a été défendue et la rédemption abondante et universelle bien établie! Oh! vive Jésus dans tous les cœurs des hommes. Vive en tous les esprits la vraie intelligence et la vive Foi de la rédemption de tout le genre humain. *Ainsi soit-il.*

## VINGT-QUATRIÈME MÉDITATION.

### DIEU PROCURE SA GLOIRE SANS NÉCESSITER LA LIBERTÉ HUMAINE QUI S'Y OPPOSE.

I. Considérez que Dieu conserve inviolablement la liberté de l'homme dans toute l'affaire de son salut ou de sa perte, et dans toute l'économie de la grâce et de la gloire finale qu'il s'est proposé de tirer de la création du monde. Il n'y avait que cette liberté qui semblât lui devoir faire obstacle et s'opposer à la gloire qu'il en attendait. Néanmoins, par un secret de sa sagesse et de son gouvernement, pour conserver inviolablement la liberté humaine dans l'affaire du salut, sans lui faire une violence trop grande, il balance les choses qui peuvent induire au bien ou au mal, afin que l'homme soit tellement entre deux, que la liberté ne se trouve pas anéantie par un parti, qu'elle puisse toujours se porter d'un autre côté, et qu'elle ait le libre exercice de ses actions. C'est ce qui a fait avancer à Salomon une parole qui semble choquante d'abord : *Vous, Seigneur, vous disposez de nous avec une grande révérence* (Sag. 12). Car on dirait que Dieu traite avec respect la liberté humaine, et qu'il s'abstient de faire plusieurs choses, comme il en fait d'autres exprès, afin que l'homme n'ait pas sujet de se plaindre qu'on ruine la liberté qui lui est naturelle. Si l'homme fidèle est poursuivi et entraîné au mal par ses concupiscences, la Foi des mystères sublimes de la religion lui offre un contrepoids suffisant, pourvu qu'il s'y rende attentif et qu'il les médite un peu à loisir. Si l'infidèle, par la condition de sa naissance et les mœurs de sa contrée, est détourné de la Foi qui lui est prêchée et qui seule peut donner entrée à la justification, le bruit et la prédication d'une loi toute céleste qui promet une éternité de biens à ceux qui la suivent, et menace d'une éternité de misères ceux qui la

repoussent, avec les inspirations secrètes, qui sont comme des voix intérieures dans le fond du cœur, tiendraient la chose en suspens, si le jugement de leur raison n'était perverti par les concupiscences déraisonnables de la volonté qu'ils peuvent réprimer et qu'ils ne répriment pas, et qui, n'étant pas réprimées, lient le jugement de la raison, et l'empêchent de se porter au véritable bien par leur faute, et qui leur sera imputée. Si la Foi, par son obscurité, est difficile, tous les motifs de crédibilité persuadent les sages à y donner leur consentement, nonobstant l'obscurité de ses mystères. Mais celui-ci est empêché par son avarice, celui-là par l'amour des femmes auxquelles son âme est collée; cet autre par une haine mortelle contre l'Église romaine et son chef, dont il est prévenu dès sa jeunesse, et un autre par quelque lien dont il ne se veut pas dégager pour recevoir le joug de Jésus-Christ. Et en effet, la mauvaise crainte et le mauvais amour sont les deux racines de tout péché et de toute perdition, auxquels Dieu oppose, par la prédication de l'Évangile, l'amour du bien éternel et la crainte du supplice éternel, pour contrebalancer le mauvais penchant de la volonté. Aussi, dit saint Thomas, la providence divine a destiné de toute éternité la nature humaine, à l'acquisition de la béatitude par le libre arbitre. C'est l'ordre de son gouvernement. Il ne veut pas sauver l'homme autrement que de son bon gré; il ne veut pas le chasser vers le Ciel comme un criminel sans raison; il lui fait l'honneur de le laisser en quelque façon l'architecte de sa bonne fortune; il permet qu'il soit tenté, mais jamais au-dessus de ses forces; il sait modérer l'effort des tentations au besoin; il lui envoie et lui fournit abondamment des secours de grâces, mais qui ne nécessitent pas la volonté, en sorte qu'elle ne puisse les frustrer du bon effet dont elles sont capables; et en effet, pourquoi nécessiter, dit-il, un homme à son service? Si l'un ne veut de bon cœur et de franche volonté, il peut en créer d'autres qui s'estimeront trop heureux d'avoir le refus des premiers, et en feront meilleur usage. Les hommes ne lui sont point nécessaires, il est trop grand seigneur pour se sentir obligé à ces voies, qui ressentent quelque peu le besoin et l'indigence dans celui qui y a recours; comme les maîtres qui mettent leurs esclaves à la chaîne, de peur d'en manquer s'ils s'échappaient. Dieu n'en est pas réduit là : c'est pourquoi son gouvernement à l'égard de l'homme est plein de

générosité. Il le laisse et le conserve toujours libre, il abandonne à sa discrétion de prendre l'eau et le feu, le bien ou le mal, et n'agrée de ses œuvres durant cette vie, que celles qui partent de sa franche volonté; car, dit saint Paul, *Dieu aime celui qui donne joyeusement* (II. Cor. 9).

Reconnaissant ce trait de la providence et du gouvernement de Dieu, je veillerai soigneusement sur ma liberté, et si je me sens tenté et porté à quelque vice ou à quelque péché qui pourrait me détourner de ma fin, je prendrai garde au contrepoids que Dieu me donne pour ne pas succomber à la tentation et suivre le parti de la mauvaise cupidité; car c'est souvent la grande source du péché, quand nous nous y sentons sollicités, de ne pas faire de réflexion sur les choses qui nous en devraient détourner et nous en donner de l'horreur. O Seigneur! que votre conduite à notre égard est bonne! Si le démon, si la chair, si le monde me mettent en péril et s'ils me font ou m'ont fait pencher au mal, vous m'en avez retiré diversement; car tantôt vous m'avez retenu à votre service par des appréhensions, tantôt par l'espérance des plus grands biens du Ciel; tantôt vous avez mis en ma pensée la beauté de la vertu ou la difformité du péché, et en me faisant entendre quelle serait la dignité de vos enfants, vous avez redressé ma mauvaise inclination, et vous m'avez ramené à votre grâce; tantôt vous m'avez imprimé l'idée de votre splendeur inaccessible et de votre pureté infinie qui m'a tenu dans une sainte frayeur et dans un profond abaissement. Oh! combien de fois, par les liens amoureux de votre charité, m'avez-vous fait retourner à vous! Combien de fois, par la nouvelle de la mort subite de mes semblables, par la frayeur de votre jugement et le tourment d'une conscience inquiète, m'avez-vous écarté du mauvais chemin et remis au droit sentier de la justice? Vous avez fait toutes ces choses, ô Seigneur! pour déjouer les ruses de Satan, qui voulait opprimer mon âme créée à votre image et rachetée du sang précieux de votre Fils. Vous l'avez fait non une fois, mais plusieurs, pour me laisser toujours en état, durant cette vie, de me conduire à ma fin bienheureuse! Oh! louée à jamais soit la sagesse et la douceur de votre gouvernement!

II. Considérez que le but de Dieu, en accordant la liberté à l'homme, a été d'en retirer une certaine mesure de gloire : le

monde durera, et les hommes seront ainsi toujours dirigés vers leur fin bienheureuse, jusqu'à ce que le nombre que Dieu s'est proposé, soit atteint. Alors, il mettra à fin la durée des générations humaines, il ne se produira plus de nouveaux hommes. De même que le mouvement cesse, quand le terme est acquis; de même qu'une pierre cesse de se mouvoir, quand elle a atteint son centre; Dieu s'étant proposé d'être glorifié par un certain nombre de prédestinés qui doivent arriver à la béatitude par des œuvres libres et méritoires, il continuera sans cesse l'action de son gouvernement et l'exercice de sa direction, jusqu'à ce que ce nombre soit complet et achevé, sans qu'il y en ait un seul à manquer; et jusqu'à ce temps, les générations du monde se suivront comme dès le commencement; et plus il y aura de justes pour entrer en ce nombre et aider à l'accomplir, moins durera le monde; et plus il y aura de pécheurs et d'infidèles sur la terre qui se rendront indignes d'entrer en ce nombre, plus ce monde durera, et plus les générations humaines continueront. Ce secret est beau et mérite d'être un peu éclairci davantage. Ainsi, il faut supposer que Dieu qui a fait toute choses avec nombre, poids et mesure, s'est aussi proposé un nombre fini de prédestinés. Saint Augustin l'assure (1) : le nombre, dit-il, des prédestinés est certain; il ne peut être accru ni diminué. Saint Thomas en convient expressément (2). Or, Dieu pour remplir ce nombre certain de prédestinés, voyant par sa science, appelée de simple intelligence, des hommes possibles en nombre infini dans les abîmes du néant, résolut premièrement d'en tirer de ses abîmes et de leur donner l'être de la nature libre et la grâce pour pouvoir arriver à la béatitude, autant qu'il en fallait pour achever ce nombre, les créant tous à cette intention et pour cette fin, s'ils usaient bien de leur liberté, aidée de ses grâces suffisantes. S'il eût prévu que tous ces hommes eussent bien usé de leur liberté, il se fût arrêté là, et n'eût pas tiré plus d'hommes du néant, et ainsi le monde aurait plus tôt fini; mais l'œil tout pénétrant de son entendement lui découvrant l'infidélité de plusieurs de ces hommes, par exemple des trois quarts ou encore plus, voyant que le nombre de ses prédestinés ne serait pas rempli par ces premiers

(1) De Correct. et Grat. c. 15. — (2) 1. P. Q. 23. Art. 7.

hommes, dont plusieurs manqueraient à leur carrière, il résolut au même moment de réprouver tous ces défaillants à cause de leurs péchés, et de remplir le vide qu'ils laisseraient par un nombre pareil d'autres hommes qu'il se propose de tirer encore du fonds inépuisable des abîmes du néant. Mais, dans ce second nombre, il en voit encore une partie très-notable qui abusera de ses grâces et usera mal de sa liberté; il réprouve donc encore cette partie notable, approchant toujours en même temps du nombre des élus qu'il a déterminé, par ceux qu'il voit devoir lui être fidèles et qu'il prédestine.

Ainsi, il va toujours puisant dans l'abîme du néant autant d'hommes qu'il lui en faut pour accomplir son compte de prédestinés, substituant de nouveaux hommes au lieu et à la place de ceux qui perdent volontairement leur couronne. Si bien que, par ce procédé et cet ordre, qui est en Dieu, sans succession de temps, plusieurs hommes sont créés qui ne l'eussent jamais été, mais fussent toujours demeurés dans leur néant, si d'autres n'eussent manqué; plusieurs seront sauvés qui n'eussent jamais été au monde, si d'autres ne se fussent damnés et n'eussent laissé les places qu'ils devaient avoir au Ciel vides et désertes, pour être occupées par d'autres. L'Ecriture sainte en plusieurs endroits appuie cette vérité. Les paraboles des conviés aux noces et des vignerons homicides, l'appel des gentils, au refus des Juifs qui n'ont pas voulu croire à l'Evangile, la menace de Dieu à un grand pasteur de transporter son chandelier à un autre qui profiterait de sa ruine, l'histoire du geôlier converti à la Foi par le manquement de courage de l'un des quarante martyrs de Sébaste, sont autant de preuves de cette vérité. C'est pourquoi Dieu conserve le monde et fait succéder sur la terre et dans l'Eglise, comme sur un théâtre, divers personnages l'un à l'autre, tous ayant la liberté et les grâces suffisantes pour bien faire, s'ils le veulent fortement et franchement, et ainsi en vertu de ses décrets, de sa prescience et de ses volontés éternelles, il fait rouler les siècles, dirige et fait tendre les hommes (toujours sauf leur liberté) à la béatitude.

O secrets infinis de la divine sagesse! ô effets admirables de la puisssance, de la bonté et de la justice divine! ô gouvernement très-équitable adorable pour tous, qui ne peut être repris sans injustice, de quoi se plaindront les premiers appelés, s'ils

ne se trouvent pas dans le livre des prédestinés? Quel remercîment ne lui rendront pas les seconds appelés, se voyant par faveur substitués aux premiers? O justes, craignez, parce que vous pouvez tomber et déchoir de votre gloire! Pécheurs, ne perdez pas courage; il y a tant de justes qui se pervertissent, dont vous pouvez remplir les places. Pauvres séculiers, ne désespérez pas, tant de religieux se damnent, attrapez ces couronnes qui se perdent; vous pouvez être substitués à la place de ces personnes sacrées qui profanent leur caractère et dérogent à leur dignité.

III. Considérez pourquoi Dieu a créé les hommes, sachant bien qu'ils abuseraient de sa grâce et seraient damnés. Plusieurs se sont efforcés de répondre à cette question. Saint Jérôme dit (1) que Dieu juge selon que les choses sont pour le présent, sans avoir égard à l'avenir, et il a tant de bonté, que celui qu'il voit pour le temps présent en bon état, il le chérit et le favorise, et quoiqu'il prévoie qu'il doive être pervers, il lui donne le pouvoir de se convertir. Gerson dit qu'il l'a fait pour le bien de ses élus, ainsi qu'il a produit divers animaux pour le service de l'homme, ceux mêmes qui lui semblent plus nuisibles; car ils lui servent d'exercice pour la vertu. Ainsi les réprouvés ne sont pas inutiles aux justes, soit pour la vie temporelle, soit pour la vie spirituelle, car les tyrans ont fait les martyrs, les plus grands saints du Paradis. D'autres disent que Dieu use de son droit, qu'il a un tel domaine sur toutes les créatures, que quoique innocentes il les eût pu créer dans les tourments de l'enfer. De quoi nous étonnons-nous, si, par une volonté libérale, il en a créé quelques-uns qui devaient être toujours misérables, mais non afin de les rendre misérables, et que sa justice condamne ceux qui ont abusé de sa miséricorde et de sa justice? Toutes ces réponses laissent encore quelque peine dans l'esprit et difficilement s'en contenterait-il. Si l'esprit curieux veut être raisonnable, il doit reconnaître que cette demande renferme deux questions différentes. La première, pourquoi Dieu a créé ces hommes; la seconde, pourquoi il les a damnés. Or, des questions différentes demandent des réponses différentes; car c'est le propre des sophistes de proposer tout à la fois plusieurs questions, et de se

(1) L. 3. Contra Pelag.

plaindre de la première réponse, disant qu'elle ne satisfait point à tout entièrement. N'agissons pas avec Dieu à la façon des sophistes, et ainsi répondons à la première question, que Dieu a créé ces hommes par une grande bonté, et qu'il les a damnés par sa justice vindicative. Ils l'ont mérité; qu'y a-t-il à dire à ce procédé? Mais l'esprit humain, toujours inquiet, poursuit toujours sa demande : Pourquoi Dieu, sachant bien leur damnation, a-t-il néanmoins décrété de les créer? Tâchons de contenter ces importuns; ils joignent deux choses en Dieu qui y sont distinctes selon l'ordre, quoique non selon la succession du temps. C'est encore un artifice de la part des sophistes; car, dans un premier moment, mais qui n'a qu'une priorité de raison, Dieu a décrété de les créer avant que de savoir leur damnation future, et en cet instant, il les a voulu créer pour leur donner sa gloire, s'ils ne s'en rendaient pas indignes. Tout cela n'est qu'un trait de bonté merveilleuse; mais, dans l'instant suivant, il a prévu leur infidélité, qui l'obligerait à les punir par justice. Il n'a pas dû changer son premier décret de les créer pour cette prévision; car Dieu ne change pas et ne peut changer. Il n'y a donc pas à se plaindre de Dieu ou de son gouvernement. *Les jugements de Dieu sont justes, et justifiés par eux-mêmes* (Ps. 18). Que le réprouvé donc se plaigne de soi-même, non de son Créateur; c'est pourquoi les hommes n'ont pas droit de se plaindre de Jésus-Christ. Sa charité a été répandue partout, sa doctrine annoncée aux quatre coins du monde, et ses inspirations secrètes, qui agissent sur les cœurs, n'ont point manqué, pas plus que les rayons n'ont cessé de jaillir du corps du soleil qui les produit sans cesse. Mais le défaut vient de la part des hommes qui s'opposent à ses desseins. Dieu le Père ne cesse d'attirer les âmes; mais quand la chose attirée est trop pesante ou qu'elle est trop fortement attachée, elle ne suit pas. Ainsi sont la plupart des âmes, elles ne suivent pas l'attrait du Père, parce qu'elles sont devenues trop pesantes par leurs affections terrestres, et se sont laissées lier et captiver par les chaînes de leurs cupidités déréglées. Quelle excuse aura le mauvais chrétien, qui s'étant obligé dans le Baptême à garder la loi de Jésus-Christ et de suivre son parti, s'en éloigne tous les jours, se sépare de ses saints, trouve ses commandements difficiles et ne voit rien d'aisé que ce qu'il convoite? Quelle excuse aura le Juif, qui a été le

premier convié à la loi de Jésus-Christ par tant de merveilles opérées sous ses yeux, et qui le premier lui a résisté en face et n'a pas voulu croire ? Quelle excuse aura le peuple païen que Dieu a créé et racheté, mourant pour lui aussi bien que pour le chrétien, qui cependant chemine comme un aveugle, ne sachant où il va et où il prétend arriver ? Peut-être n'a-t-il pas la connaissance du Rédempteur, au moins a-t-il la connaissance du Créateur ; que n'entre-t-il donc dans les pensées de cette généreuse femme païenne, laquelle n'ayant encore aucune instruction de la Foi chrétienne, ne laissa pas de faire ces réflexions : Je ne sais qui je suis, de quelle substance j'ai été formée au sein qui m'a porté. Je crois aussi qu'il est impossible que j'eusse un corps, des viscères, des membres et des sens, si quelqu'un ne me les eût donnés, et ainsi il y a sans doute un Créateur qui m'a formée telle que je suis, et plutôt que de me former semblable aux vers et aux serpents. Il me semble donc que si j'avais plusieurs maris qui m'appelassent, je devrais plutôt aller à l'appel de mon Créateur. J'ai aussi plusieurs enfants ; mais si je savais que mon Créateur eût faim, je voudrais retirer la viande des mains de mes enfants pour la lui présenter de préférence. J'ai aussi plusieurs possessions, desquelles je dispose à ma volonté ; mais si je savais quelle serait l'intention de mon Créateur, je n'en voudrais disposer que selon son bon plaisir et à son plus grand honneur. Mais qu'arriva-t-il à cette femme païenne ainsi disposée ? Dieu lui envoya un prédicateur qui lui enseigna la véritable Foi, et lui toucha le cœur de telle sorte, que ce prédicateur lui disant qu'il y avait un Dieu sans principe et sans fin : Il est bien raisonnable, dit-elle, que celui-ci qui m'a créée, et qui a créé toutes choses, soit au-dessus de tout, et que celui qui m'a donné la vie ait une vie éternelle. Il lui dit que ce Créateur s'était revêtu de notre nature dans le sein d'une mère vierge, et que de sa propre bouche il avait prêché et enseigné les hommes. Il faut croire, dit-elle, du Créateur toutes les choses bonnes et vertueuses ; mais dites-moi quelles ont été les paroles de sa bouche ; car je veux quitter entièrement ma propre volonté pour lui obéir. Alors il l'instruisit de sa Loi, de sa Passion et de sa Résurrection. Ah ! dit-elle, fondant en larmes, béni soit Dieu qui nous a montré ainsi sur la terre l'amour qu'il nous portait dans le Ciel ; si donc auparavant je l'ai aimé à cause qu'il m'a créée, je suis plus tenue encore

de l'aimer, parce qu'il ma rachetée par son sang, et qu'il m'a enseigné le droit chemin. Je suis tenue de servir de tous mes membres celui qui a employé tous les siens pour moi ; je suis tenue de renoncer à tous mes propres désirs et aux affections que j'avais pour mes enfants, mes possessions et mes parents, et de désirer seulement mon Créateur en cette gloire et en cette vie qui n'aura pas de fin. Ainsi cette généreuse païenne, pour avoir aimé Dieu comme Créateur, arriva à la connaissance du Rédempteur qui opère le salut. Eh ! pourquoi n'en arriverait-il pas autant aux autres, s'ils honoraient Dieu et l'aimaient comme Créateur de tout leur pouvoir ; la providence de Dieu les amènerait sans doute, par les moyens qui lui sont connus, à la connaissance et à la Foi du Rédempteur, qui serait le principe de leur justification ; car aucun de ceux qui aimeront Dieu en cette vie de tout leur cœur ne manquera d'en être récompensé. Mais Dieu est semblable à un père qui aurait plusieurs enfants, la plupart desquels auraient été tellement fascinés par un enchanteur, qu'ils ne connaîtraient plus leur propre père, et ne penseraient pas du tout à son héritage. Ainsi Dieu ayant plusieurs enfants sur la terre, les chrétiens et les païens, le démon a de telle sorte enchanté ceux-ci, qu'ils ne reconnaissent pas convenablement leur Père et leur Créateur, et ne se mettent pas en peine de l'héritage qu'il leur a préparé. C'est l'état du monde et la condition déplorable des enfants d'Adam.

N'accusons donc pas la conduite de Dieu, et ne lui attribuons pas la cause de la damnation des âmes. *Dieu ne s'est pas laissé soi-même sans témoignage, nous faisant du bien du haut du Ciel, donnant les pluies et remplissant de joie les cœurs des hommes* (Act. 14). Ils ont été toujours ingrats à son égard : Dieu a soin, dit saint Prosper, de tous les hommes, il n'y en a aucun que la prédication de l'Evangile ou le témoignage de la loi, ou la nature n'ait éclairé ; mais attribuons aux hommes leur infidélité, et à Dieu le don de la Foi. Bénie soit donc votre miséricorde, Dieu infini, Créateur très-aimable et très-digne d'être aimé par-dessus tout. Que cette puissance souveraine de créer de nouveaux hommes continue jusqu'à ce que le nombre de vos élus soit accompli, et que la gloire que vous avez la volonté d'en tirer en toute éternité soit parfaite. O gloire pour laquelle tant de créatures sont substituées à la place des autres qui ont manqué

à leur vocation, et à la grâce qui leur était donnée pour y entrer, que les chrétiens vous considèrent peu ! Ne suis-je pas peut-être, moi qui trace ces lignes, créé et substitué à la place de quelque misérable qui, dans le siècle passé, avait été mis au monde, et n'a pas fourni sa carrière ? C'est pourquoi il en est exclu à jamais, et moi j'ai été tiré du néant pour le suppléer ; et si je manque encore à mon devoir, ne dois-je pas appréhender une semblable disgrâce ? Et vous, mon lecteur, qui lisez ces choses ou qui les écoutez, pareille chose ne vous pourrait-elle pas arriver ? O Dieu ! que vos jugements sont grands et votre conduite sur les hommes étonnante !

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

# TABLE.


Pages.

PRÉFACE. 1

## TRAITÉ PREMIER.

### DE LA BÉATITUDE.

MÉDITATION PREMIÈRE. Quelques considérations qui préparent l'esprit à connaître sa dernière fin. 1

— II. Que l'homme commence par l'être de la nature, son progrès dans l'être de la grâce, et sa fin dans l'être de la gloire. 8

— III. Que Dieu est la dernière fin. 13

— IV. En quelle manière toutes les créatures servent à la gloire de Dieu. 20

— V. De l'essence de la béatitude formelle. 26

— VI. De la vision de Dieu plus particulièrement. 34

— VII. De l'amour béatifique plus particulièrement. 42

— VIII. Des trois propriétés de la béatitude. 48

— IX. De l'acquisition de la béatitude. 54

## DEUXIÈME TRAITÉ.

### DES ACTES HUMAINS.

MÉDITATION PREMIÈRE. Des actes humains en général. 63

— II. Des actes émanés de la volonté. 69

— III. Des actes commandés. 76

— IV. Des passions en général. 82

— V. De la mortification des passions. 88

— VI. Des trois premières passions de l'appétit concupiscible, et de leur mortification. 97

| | | | Pages. |
|---|---|---|---|
| — | VII. | De trois autres passions de l'appétit concupiscible, et de leur mortification. | 104 |
| — | VIII. | Des cinq passions de l'appétit irascible et de leur mortification. | 112 |
| — | IX. | De la bonté, de la malice et de l'indifférence des actes humains. | 119 |
| — | X. | De la bonté et de la malice des actes intérieurs et extérieurs. | 129 |
| — | XI. | De la règle immédiate de la bonté et de la malice des actes humains, qui est la conscience. | 136 |
| — | XII. | De la conscience probable. | 142 |
| — | XIII. | De la conscience scrupuleuse ou du scrupule. | 152 |
| — | XIV. | Des trois fins ou intentions qui règlent encore les actes humains. | 161 |
| — | XV. | Des actes humains qui sont mauvais, ce que c'est, et combien de sortes il y en a. | 168 |
| — | XVI. | De la comparaison des péchés l'un avec l'autre. | 173 |
| — | XVII. | Du sujet du péché, et comme la raison supérieure y intervient. | 180 |
| — | XVIII. | Des causes du péché. | 187 |
| — | XIX. | Du péché originel. | 197 |
| — | XX. | Des trois souillures du péché mortel. | 206 |
| — | XXI. | De la peine que mérite le péché mortel. | 212 |
| — | XXII. | De la distinction entre le péché véniel et le mortel ; ses effets. | 220 |


## TROISIÈME TRAITÉ.

### DES LOIS.


| | | | |
|---|---|---|---|
| MÉDITATION PREMIÈRE. | | Des lois en général. | 229 |
| — | II. | De la loi éternelle. | 235 |
| — | III. | De la loi naturelle considérée en elle-même. | 242 |

Pages.

— IV. Des lois humaines, civiles et ecclésiastiques. 248
— V. Des lois positives divines, et spécialement de la loi mosaïque. 256
— VI. De la loi évangélique ou chrétienne. 265
— VII. Quelques erreurs des personnes prétendues spirituelles sur le sujet des lois. 273

## QUATRIÈME TRAITÉ.

### DE LA GRACE.

MÉDITATION PREMIÈRE. De l'existence, de l'essence et de la diversité de la grâce. 279
— II. Des grâces gratuitement données. 285
— III. Des grâces actuelles, et premièrement de leur nécessité pour faire le bien, pour le vouloir et le connaître. 290
IV. De la nécessité des grâces actuelles pour fuir le péché, pour aimer Dieu et se disposer à la grâce sanctifiante. 297
— V. Suite des dispositions requises pour la grâce sanctifiante. 304
— VI. Des grâces actuelles en particulier, et, premièrement, de la grâce excitante et suffisante. 310
— VII. Dieu retire tous les hommes en âge de raison de la masse de perdition, par les grâces prévenantes. 319
— VIII. Quelques-uns correspondent à la grâce excitante, d'autres y résistent. 326
— IX. D'où vient que la volonté consent à la grâce excitante, et de la grâce efficace. 335
— X. Explication plus expresse de la grâce suffisante et efficace. 344

Pages.

— XI. De la soustraction des grâces plus spéciales, faite aux grands pécheurs après un certain temps et un certain nombre de péchés 350

— XII. Suite de la soustraction des grâces plus spéciales après la mesure des péchés. 358

— XIII De la grâce habituelle ou sanctifiante, et de son excellence. 365

— XIV. De trois autres excellences de la grâce sanctifiante. 371

— XV. Des trois effets signalés de la grâce sanctifiante. 377

— XVI. D'un autre effet de la grâce, qui est le mérite de la gloire éternelle. 383

— XVII. Des conditions requises au mérite. 392

— XVIII. Des trois choses qui rendent le mérite plus grand. 399

— XIX. De l'étendue du mérite. 405

— XX. Suite de l'étendue du mérite. 411

— XXI. De l'accroissement de la grâce sanctifiante. 419

— XXII. De la persévérance dans la grâce. 427

— XXIII. Confirmation de ce traité par la bulle du Pape Innocent X, sur les difficultés de la grâce débattues en ces derniers temps. 436

— XXIV. Dieu procure sa gloire sans nécessiter la liberté humaine qui s'y oppose. 444

FIN DE LA TABLE.

LE MANS, IMP. DE GALLIENNE.

ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

248.3
B13
Bail, L.
AUTHOR
Theologie Affective, La
TITLE
vol. 2